



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DU PLAN  
ET DU DÉVELOPPEMENT

# PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND) 2026-2030



**TOME 1 : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE**

## Table des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>IV</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>IV</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES CARTES</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES ENCADRES</b> .....	<b>VI</b>
<b>PREFACE</b> .....	<b>XVII</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. PERFORMANCES ECONOMIQUES SUR LA PERIODE 2021-2025</b> .....	<b>4</b>
<b>I.1. Évolutions macroéconomiques récentes</b>	4
<b>I.1.1. Environnement économique international</b>	4
<b>I.1.2. Environnement économique national</b>	5
<b>I.2. État de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne : une transformation structurelle lente mais progressive</b>	9
<b>I.3. Situation des Finances publiques</b>	22
<b>I.4. Échanges extérieurs et réserves internationales</b>	29
<b>I.5. Situation monétaire et financière</b>	32
<b>I.6. État de l'émergence économique en Côte d'Ivoire</b>	38
<b>II. PROGRES EN MATIERE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN</b> .....	<b>40</b>
<b>II.1. Dynamique de la pauvreté en Côte d'Ivoire</b>	40
<b>II.2. Situation des inégalités</b>	45
<b>II.3. Développement humain</b>	45
<b>II.4. Dynamique de la classe moyenne</b>	47
<b>II.5. Analyse démographique</b>	49
<b>II.6. Bilan de la mise en œuvre des Agendas internationaux</b>	51
<b>II.7. Bilan PSGouv</b>	52
<b>II.8. Bilan PJGouv</b>	53
<b>SYNTHÈSE DES DÉFIS</b> .....	<b>54</b>
<b>CONSULTATIONS RÉGIONALES, ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC</b> .....	<b>55</b>
<b>III. SECTEURS DE SOUVERAINETE</b> .....	<b>58</b>
<b>III.1. Paix et cohésion sociale</b>	58
<b>III.2. Défense</b>	60
<b>III.3. Sécurité et Protection Civile</b>	61

III.4.	Justice et Droits de l'Homme	62
III.5.	Gouvernance économique	64
III.6.	Gouvernance locale	68
III.7.	Gouvernance Administrative	70
III.8.	Développement régional équilibré	73
III.9.	Planification et Statistiques	76
III.10.	Intégration Régionale	79
III.11.	Coopération Internationale	81
III.12.	Communication	83
<b>IV.</b>	<b>SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE .....</b>	<b>85</b>
IV.1.	Agriculture	85
IV.2.	Ressources Animales et Halieutiques	98
IV.3.	Industrie	109
IV.4.	Mines, Hydrocarbures et Energie	112
IV.5.	Commerce	122
IV.6.	Transport	126
IV.7.	Economie numérique et Poste	131
IV.8.	Infrastructures Routières	133
IV.9.	Promotion des investissements privés	138
IV.10.	Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	141
IV.11.	Tourisme	144
IV.12.	Artisanat	146
IV.13.	Culture et Francophonie	148
<b>V.</b>	<b>SECTEURS SOCIO-CULTURELS.....</b>	<b>151</b>
V.1.	Education-Formation	151
V.1.1.	Éducation Nationale	151
V.2.	Enseignement Technique, Formation Professionnelle et Apprentissage	155
V.3.	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	157
V.4.	Santé	159
V.5.	Nutrition	165
V.6.	Protection sociale	167
V.7.	Genre, enfant et égalités des sexes	169
V.8.	Inclusion sociale	171
V.9.	Emploi	172
V.10.	Travail	174
V.11.	Population	175
V.12.	Jeunesse	177

V.13. Sport	178
V.14. Service civique et transformation culturelle	179
<b>VI. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</b>	<b>181</b>
VI.1. Eau potable	181
VI.2. Environnement et développement durable	184
VI.3. Eaux et forêts	187
VI.4. Assainissement et salubrité urbaine	189
VI.5. Urbanisme et habitat	191
<b>VII. ANNEXES</b>	<b>195</b>

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2025	3
Tableau 2 : Taux de croissance des secteurs de 2012 à 2024 (en %)	6
Tableau 3: Taux de croissance par secteur (en %)	7
Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle de l'IHPC par fonction de consommation de 2021 à 2024 (en %)	8
Tableau 5 : Evolution de la PTF de 2002 à 2022	14
Tableau 6 : Comparaison de la performance d'attraction des IDE de la Côte d'Ivoire avec des pays comparateurs et des pays d'aspirations	19
Tableau 7 : Décomposition des dépenses pro-pauvres sur la période 2021-2024 (en milliards de FCFA)	26
Tableau 8 : Évolution des échanges extérieurs (en milliards de FCFA) de 2018 à 2024	29
Tableau 9 : Performance du système monétaire de 2019 à 2024 (en milliards de FCFA)	33
Tableau 10 : Evolution des indicateurs de pauvreté sur la période 2018-2021	41
Tableau 11 : Évolution de l'IDH et de ses différentes composantes	47
Tableau 12 : Transition des ménages de la classe moyenne de 2018 à 2021	49
Tableau 13 : Évolution des indicateurs en matière de leadership de la Côte d'Ivoire dans les organismes internationaux	81
Tableau 14 : Evolution des Productions des principales cultures vivrières sur la période 2021-2024	91
Tableau 15 : Coût d'importation du lait par an	103
Tableau 16 : Evolution des investissements industriels agréés réalisés de 2012 à 2024	112
Tableau 17 : État de réalisation des projets routiers planifiés sur la période 2021-2025	135
Tableau 18 : Evolution des indicateurs de performance du secteur routier	136
Tableau 19 : Classement des critères d'impact de l'Indice National de perception du climat des affaires (IN) en 2022	143
Tableau 20 : Variation des critères d'impact de l'Indice National de perception du climat des affaires l'IN de 2021 à 2022	143
Tableau 21 : Proportion des élèves de la Côte d'Ivoire en dessous du seuil « suffisant » de compétence en lecture et en mathématiques au début de scolarité primaire (CP2) et en fin de scolarité primaire (CM2)	153
Tableau 22 : Score moyen de la Côte d'Ivoire en lecture, en mathématiques et comparaisons multiples avec les pays - Début de scolarité primaire (CP2) et en fin de scolarité primaire (CM2)	153
Tableau 23 : Évolution (%) des taux de réussite aux examens dans l'ETFPA de 2021-2024	156
Tableau 24 : Évolution des principaux indicateurs du secteur de l'eau potable	182
Tableau 25 : Tableau synoptique des Indicateurs des ODD	195

### LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution des taux de croissance du PIB de 2011 à 2024	5
--	---

Graphique 1 : Évolution des taux de croissance du PIB de 2011 à 2024 .....	5
Graphique 2 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB (en %).....	5
Graphique 3 : Évolution des taux d'investissement de 2016 à 2025 en pourcentage du PIB.....	6
Graphique 4 : Évolution du PIB par habitant de la Côte d'Ivoire de 2011 à 2025 (en milliers de FCFA) .....	7
Graphique 5 : Évolution de l'IHPC en moyenne annuelle de 2012 à 2025 (%) .....	7
Graphique 6 : Évolution du solde budgétaire de 2015 à 2025 .....	8
Graphique 7 : Évolution de la balance des paiements de 2015 à 2025.....	9
Graphique 8 : Évolution des statistiques monétaires de 2015 à 2025 .....	9
Graphique 9 : Évolution des contributions sectorielles au PIB de 2015 à 2024.....	10
Graphique 10 : Évolution des contributions au PIB des composantes du secteur secondaire par période. ....	10
Graphique 11 : Contributions au PIB du secteur Primaire de 2015 à 2025 .....	11
Graphique 12 : Contribution du secteur Tertiaire au PIB de 2016 à 2024.....	12
Graphique 13 : Répartition sectorielle des emplois en Côte d'Ivoire de 2011 à 2022 .....	13
Graphique 14 : Contribution des facteurs à la croissance annuelle du PIB de 2002 à 2022 .....	13
Graphique 15 : Évolution de la valeur ajoutée sectorielle par travailleur de 2008 à 2019 .....	14
Graphique 16 : Indice de productivité totale des facteurs (PTF) agricoles sur la période 2012-2022.....	14
Graphique 17 : Évolution comparée des scores CPIA de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique subsaharienne ...	15
Graphique 18 : Dépenses de recherche et développement de 1996 à 2016 (% du PIB) .....	16
Graphique 19 : Dépenses publiques en éducation (% PIB) et Évolution du nombre d'années moyen de scolarisation .....	17
Graphique 20 : Évolution des IDE de 2012 à 2023.....	19
Graphique 21 : Évolution comparative des IDE de 2012 à 2023 (en % du PIB) .....	19
Graphique 22 : Répartition sectorielle des investissements directs étrangers entrants (moyenne 2021-2023 .....	20
Graphique 23 : Mobilisation des recettes et dons de 2011 à 2025 (en milliards de FCFA) .....	23
Graphique 24 : Évolution de la pression fiscale de 2012 à 2025 (en % du PIB).....	23
Graphique 25 : Évolution des recettes de TVA de 2005 à 2020 (en % du PIB).....	23
Graphique 26 : Évolution des dépenses publiques de 2011 à 2025.....	24
Graphique 27 : Évolution de la structure des dépenses publiques de 2015 à 2025 (%) .....	25
Graphique 28 : Évolution de la situation budgétaire de 2015 à 2025 (en % du PIB).....	25
Graphique 29 : Évolution des dépenses pro-pauvres de 2011 à 2025.....	26
Graphique 30 : Évolution du stock de la dette de l'Administration centrale et du ratio dette publique/PIB de 2011 à 2024.....	28
Graphique 31 : Solde budgétaire et évolution de la dette (en % du PIB) / Service de la dette sur les.....	29
Graphique 32 : Évolution des exportations des principaux produits (en millions de FCFA) de 1996 à 2022 .....	30
Graphique 33 : Évolution des exportations selon les destinations (en millions de FCFA) de 1996 à 2023. ....	30
Graphique 34 : Évolution de la structure des biens d'importation (en millions de FCFA) de 2015 à 2023. ....	31
Graphique 35 : Principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire (millions de FCFA) en 2023.....	31
Graphique 36 : Évolution des créances sur l'économie de 2015 à 2025.....	33
Graphique 37 : Profondeur du marché des capitaux (% du PIB) en 2023.....	34
Graphique 38 : Évolution du crédit fourni au secteur privé de 1990 à 2023 (% du PIB).....	35
Graphique 39 : Destination des crédits fournis au secteur privé (Note BCEAO).....	36
Graphique 40 : Évolution de la structure des crédits suivant la durée en Côte d'Ivoire (en %).....	36
Graphique 41 : Performances des Bourses Africaines en 2021 (%) .....	37
Graphique 42 : Évolution de la capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées de 2014 à 2022 (% du PIB) .....	37
Graphique 43 : Dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence entre 2018 et 2021 (en %) .....	41
Graphique 44 : Évolution des inégalités de vie selon le milieu de résidence .....	45
Graphique 45 : Évolution de l'IDH de la Côte d'Ivoire sur la période 1990-2021 .....	46

Graphique 46 : Évolution de l'IDH de la Côte d'Ivoire de 2020 à 2023.....	46
Graphique 47 : Évolution des seuils annuels de consommation par tête entre 2018 et 2021 .....	47
Graphique 48 : Evolution de la classe moyenne de 2015 à 2021 (en %) .....	48
Graphique 49 : Score de la Côte d'Ivoire à l'Indice global de démocratie .....	59
Graphique 50 : Évolution du nombre de fonctionnaires de 2021 à 2025.....	72
Graphique 51 : Audience des chaînes de télévision en Côte d'Ivoire (2022 à 2024) .....	84
Graphique 52 : Evolution des prix Bord champ des principales cultures de rente sur la période 2020-2024 .....	88
Graphique 53 : Revenu perçu par les producteurs par spéculation (en milliards de FCFA).....	88
Graphique 54 : Évolution des niveaux de production .....	88
Graphique 55 : Évolution de la transformation locale d'anacarde .....	89
Graphique 56 : Productivité agricole dans certains pays africains.....	91
Graphique 57 : Évolution des productions par spéculation .....	100
Graphique 58 : Production et couverture des besoins (lait et produits laitiers).....	103
Graphique 59 : Évolution des importations de lait.....	103
Graphique 60 : Production et couverture des besoins (viandes et abats).....	104
Graphique 61 : Evolution de la production halieutique nationale par filière .....	105
Graphique 62 : Quantité de poissons importé.....	106
Graphique 63 : Situation de la sortie de devises pour importation .....	106
Graphique 64 : Production et couverture des besoins en produits halieutiques.....	107
Graphique 65 : Évolution de la puissance de production installée (MW) de 2020 à 2024.....	118
Graphique 66 : Nombre de localités électrifiées de 2011 à 2023.....	120
Graphique 67 : Coût de revient de production d'énergie de 2014 en 2023.....	121
Graphique 68 : Evolution en valeur (milliards FCFA) des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire de 2021 à 2025.....	125
Graphique 69 : Coût de l'exportation et de l'importation de conteneurs - Côte d'Ivoire et pays comparateurs .....	126
Graphique 70 : Taux de réussite au BEPC et au BAC 2024 .....	154
Graphique 71 : Enfants en dehors du système formel par statut scolaire selon le milieu de résidence... ..	155
Graphique 72 : Ratio de mortalité.....	163
Graphique 73 : Répartition de la population en emploi par branche d'activité selon le sexe .....	173
Graphique 74 : Évolution du taux de croissance du Ratio de Soutien Économique en Côte d'Ivoire de 1965 à 2095.....	177
Graphique 75 : Évolution du nombre de logements implantés dans le cadre du PPLSE, de 2021 à 2024 .....	193
Graphique 76 : Statut des ménages dans les logements résidants.....	194

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Relation entre l'indice de Capital Humain et le PIB par tête .....	17
Figure 2: Pertes dues aux chocs climatiques sans adaptation 2023 .....	22
Figure 3: Verbatims de participants aux consultations régionales exprimant leurs préoccupations en matière d'accès aux services publics.....	56
Figure 4 : Verbatims de participants aux consultations régionales exprimant leurs préoccupations en matière de développement économique inclusif.....	57
Figure 5: Evolution de la pauvreté dans les régions entre 2018 et 2021.....	75

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Dynamique de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021 pour les régions .....	42
Carte 2 : IPM des régions entre 2014 et 2021 .....	43
Carte 3 : Poids démographique par région de la Côte d'Ivoire.....	50

*Carte 4 : Cartographie spatiale des projets routiers prévus sur la période 2021-2025..... 134*  
*Carte 5 : Répartition des parcs et réserves..... 186*

**LISTE DES ENCADRES**

*Encadré 1: Investissements publics et capacité d’absorption sur la période 2021-2024 ..... 27*  
*Encadré 2 : Bilan de la mise en œuvre des ODD ..... 51*  
*Encadré 3 : Bilan de la mise en œuvre de l’Agenda 2063..... 52*  
*Encadré 4 : Bilan de la mise en œuvre du PSGouv..... 52*  
*Encadré 5: Etat des lieux du développement des zones industrielles en 2024..... 110*  
*Encadré 6: Un capital humain à renforcer pour une croissance durable ..... 151*  
*Encadré 7: La sécurité sociale en Côte d’Ivoire..... 167*

**ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS**

2PAI	: Projet de Pôle Agro-Industriel
AAP	: Ateliers d’Application et de Production
ACD	: Attestation de Concession Définitive
ACD	: Autorisation de Construire Délivrée
ACT	: Académie des Talents
ACT	: Artemisinin-based combination therapy
ADT	: Agence de Développement Touristique
AEP	: Adduction en Eau Potable
AFOR	: Agence Foncière Rurale
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AICIR	: Agence Ivoirienne de Coopération Régionale
AIEA	: Agence Internationale de l’Énergie Atomique
AIP	: Agence Ivoirienne de Presse
AIVR	: Agence Ivoirienne de Valorisation de la Recherche
ALPC	: Armes Légères et de Petit Calibre
ANADER	: Agence Nationale d’Appui au Développement Rural
ANAGED	: Agence National de Gestion des Déchets
ANAQ-ESRS	: Agence Nationale d’Assurance Qualité
ANStat	: Agence Nationale de la Statistique
APC	: Approche Par Compétences
APEi	: Accord de Partenariat Économique Intérimaire
APTF	: Amélioration des Performances Techniques et Financières
APV-FLEGT	: Accord de Partenariat Volontaire, Forest Law Enforcement, Governance and Trade
ARRE	: Autorité de Régulation du Système de Récépissés d’Entreposage
ASC	: Agent de Santé Communautaire
ASDM	: Agence de Soutien au Développement des Médias
AVEC	: Associations de Valorisation de l’Entraide Communautaire
BAG	: Bureaux d’Accueil Genre
BAP	: Budgétisation axée sur les performances

## ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

BNETD	: Bureau National d'Etudes Technique et de Développement
BNI	: Banque Nationale d'Investissement
BNPVS	: Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BPA	: Bonnes Pratiques Agricoles
BRT	: Bus Rapid Transit
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2G	: Consumer-to-Government
CACI	: Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
CAS	: Centre d'Application et de Spécialisation
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CCE	: Comités Consultatifs d'Ethique
CCH	: Code de la Construction et de l'Habitat
CCR	: Continuous Catalyst Regeneration
CDCI-CI	: Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire
CDLM	: Comités de Développement Local Miniers
CDN	: Contributions Déterminées au niveau National
CEC	: Centres d'État Civil
CEDEAO	: Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	: Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CER	: Communautés Economiques Régionales
CFA	: Centres de Formation d'Apprentis
CFE	: Champs et Fermes-écoles
CFPT	: Collège de Formation Professionnelle et Technique
CFT	: Centre de Formation Technique
CG	: Compagnies Générales
CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CITAD	: Cité Administrative
CITES	: Convention on International Trade in Endangered Species
CLASH	: Comités Locaux d'Assainissement, de Salubrité et d'Hygiène
CMMA	: Centres Multi-ethniques de Médiation et d'Arbitrage
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNAC	: Centre National des Arts et de la Culture
CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CN-APE	: Commission Nationale des Accords de Partenariat Économique

## ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

CNC	: Cadre National de Certification
CNCM	: Cadre National de Concertation sur la Migration des Ivoiriens
CNDJ	: Centre National de Documentation Judiciaire
CNFE	: Comité National de la Facilitation des Échanges
CNIA	: Centre National d'Insémination Artificielle
CNJCI	: Conseil National de la Jeunesse de Côte d'Ivoire
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CNS	: Conseil National de Sécurité
ComNat-ALPC	: Commission Nationale de lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre
CONACILSS	: Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COP	: Contrat d'Objectif et de Performance
COVID-19	: Maladie à coronavirus 2019
CPC	: Centres de Protection Civile
CPIA	: Country Policy and Institutional Assessment
CSP	: Centre de Surveillance de Pêches
CT	: Collectivités Territoriales
CT	: Centre de Transfert
CUDFU	: Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain
CVET	: Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique
CVGFR	: Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale
DA	: Districts Autonomes
DAOA	: Denrées Alimentaires d'Origine Animale
DCH	: Développement du Capital Humain
DEMAT/D GMP	: Dématérialisation des Marchés Publics
DISSAN	: Dispositif de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
DNER	: Dispositif National d'Évaluation des Risques
DPE	: Développement de la Petite Enfance
DPPE	: Direction des Prévisions et des Politiques Économiques
DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Économiques
DSGE	: Equilibre Général Dynamique Stochastique
DSMA	: Déchets Solides Ménagers et Assimilés
E2C	: Ecole de la Deuxième Chance
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EEEOA	: Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
EGENA	: États Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
EHA	: Eau Hygiène et Assainissement
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EHSS	: Enfants Hors du Système Scolaire
EIBMA	: École d'Ingénierie des Métiers et des Arts
EMAPE	: Exploitation Minière Artisanale et à Petite Échelle

## ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

EPN	: Établissement Public National / Entreprises Publiques Nationales
EPR	: Etablissements de Protection
EPS	: Education Physique et Sportive
ESMP	: École Supérieure des Métiers de la Poste
ESPC	: Etablissement Sanitaire de Premier Contact
ESRS	: Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ESS	: Economie Sociale et Solidaire
ETFP	: Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
E-Tribcom	: Tribunal de Commerce Électronique
ETVA	: Enquête sur la Transition des jeunes vers la Vie Active
EU	: Eau Usée
FACI	: Forces Armées de Côte d'Ivoire
FAOJCI	: Fonds d'Appui aux Activités des Organisations de Jeunesse de Côte d'Ivoire
FDAL	: Fin de Défécation à l'Air Libre
FDE	: Fonds de Développement de l'Eau
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FEC/MEDC	: Facilité Elargie de Crédit / Mécanisme Elargi de Crédit
FER	: Fonds d'Entretien Routier
FIDI	: Fonds d'Investissement et de Développement Industriel
FIES	: Forum Ivoirien de l'Économie du Sport
FIPSH	: Fonds d'Insertion des Personnes en Situation de Handicap
FIRCA	: Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FNE	: Fonds National de l'Eau
FNS	: Fonds National de Solidarité
FOMUS-CI	: Fonds de Garantie de la Mutualité Sociale
FRANC-DPE	: Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire et de Développement de la Petite Enfance
FRR	: Formation de Reconversion et de Requalification
FSDP	: Fonds de Soutien et de Développement de la Presse
FSRU	: Floating Storage and Regasification Unit
G2B	: Government to Business
G2C	: Government-to-Citizen
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GAVI	: Global Alliance for Vaccines and Immunization
GES	: Gaz à Effet de Serre
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GNL	: Gaz Naturel Liquéfié
GUCE	: Guichet Unique du Commerce Extérieur
GUFE	: Guichet Unique de Formalisation des Entreprises
GUPCCC	: Guichet Unique du Permis de Construire et du Certificat de Conformité
GUPCCU	: Guichet Unique du Permis de Construire et du Certificat d'Urbanisme
HABG	: Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance

## ACRONYMES, SIGLES ET ABBREVIATIONS

HDS	: Hydrodésulfuration
HG	: Hôpital Général
HU	: Hydraulique Urbaine
HV	: Hydraulique Villageoise
HVA	: Hydraulique Villageoise Amélioré
IA	: Intelligence Artificielle
ICC	: Industries Culturelles et Créatives
ICH	: Indice de Capital Humain
IDE	: Investissements Directs Étrangers
IDH	: Indice de Développement Humain
IDN	: Investissements Directs Nationaux
IGSJP	: Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires
IIG	: Indice d'Inégalité du Genre
INFAS	: Institut National de Formation des Agents de Santé
INFJ	: Institut National de Formation Judiciaire
INJS	: Institut National de la Jeunesse et des Sports
INN	: Illégale, Non déclarée et Non réglementée
INPHB	: Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
INSC	: Indice National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
INSCS	: Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale
IO	: Instructions Officielles
IPC	: Indice de Perception de la Corruption
IPE	: Indice de Performance Environnementale
IPNETP	: Institut Professionnel National de l'Enseignement Technique et Professionnel
IS	: Impôt sur les Sociétés
ISE	: Institutions Socio-Educatives
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
IUT	: Instituts Universitaires de Technologie
KOICA	: Agence Coréenne de Coopération Internationale
KtéqCO2	: Kilotonne Equivalent Carbone
LANADA	: Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LBC/FT	: Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
LMD	: Licence Master Doctorat
LOACI	: Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire
LOGISCOOP	: Logiciel de Suivi, d'Evaluation et de Contrôle des Sociétés Coopératives Agricoles
LP	: Lycée Professionnel
LPM	: Loi de Programmation Militaire
LPS	: Lycée Professionnel Sectoriel
LPSI	: Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure
LT	: Lycée Technique
LTP	: Lycée Technique et Professionnel

## ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

MAEIAIE	: Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur
MCC	: Millennium Challenge Corporation
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEGC	: Modèle d'Equilibre Général Calculable
MEMINADER	: Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
MEPS	: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MICS	: Enquête à Grappe par Indicateurs Multiples
MINEDDTE	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MINHAS	: Ministère de l'Hydraulique, de la Salubrité et de l'Assainissement
MIRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MIVS	: Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique
MNV	: Mesure, Notification et Vérification
MRC	: Mécanisme de Réponse aux Chocs Covariants
MSHPCMU	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
ND-GAIN	: Notre Dame Global Adaptation Initiative
NEET	: Ni à l'école, ni en formation, ni en emploi
N-MODA	: Analyse Nationale des Privations Multiples par Chevauchement (National Multiple Overlapping Deprivation Analysis)
NNI	: Numéro National d'Identification
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques,
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables
OIA	: Organisations Interprofessionnelles Agricoles
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OISSU	: Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires
OMS	: Organisation mondiale de la Santé
ONAD	: Office National de l'Assainissement des Drainage
ONAT	: Observatoire National de l'Aménagement du Territoire
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONFR	: Observatoire National du Foncier Rural
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONP	: Office National de la Population
ONPC	: Office National de la Protection Civile
ONS	: Office National des Sports
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OSC	: Organisations de la Société Civile
OSP	: Opérations de Soutien à la Paix
PAA	: Port Autonome d'Abidjan
PACA-CI	: Programme d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires en Côte d'Ivoire
PACCB	: Projet de renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des communautés rurales au changement climatique dans le bassin du Bandama

## ACRONYMES, SIGLES ET ABBREVIATIONS

PaD	: Partenaires aux Développement
PAFS	: Programme d'Appui au Système National des Filets Sociaux
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière
PAOE- SOSTECI	: Programme d'Appui aux Opérations des Entrepreneurs-Système Observation et du Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
PAPT	: Programme d'Appui à la Planification du Territoire
PASP	: Port Autonome de San-pedro
PATEB	: Programme d'Appui à la Transformation de l'Education de Base
PCB	: Polychlorobiphényles
PCEIFI	: Projet de Construction et d'Equipement de Lycées de Jeunes Filles avec Internat
PCP	: Programme de Partenariat Pays
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PCV	: Vaccin Conjugé Pneumococcique
PDL	: Plan de Développement Local
PDMIO	: Projet de Développement Minier Intégré de l'Ouest
PEC	: Pôles Economiques Compétitifs
PEFMT	: Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme
PELAF	: Programme Elargi de Logement et d'Aménagement Foncier du territoire
PEPITE	: Programme Économique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises
PEPT	: Programme Électricité Pour Tous
PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDACC	: Projet Intégré de Développement et d'Adaptation aux Changements Climatiques
PIE	: Patrimoine Immobilier de l'Etat
PIF 2	: Projet d'Investissement Forestier (deuxième phase)
PIPS	: Programme d'Investissement en Protection Sociale
PIPV	: Projet d'Insertion socioprofessionnelle des Personnes Vulnérables
PIR	: Projets à Impacts Rapides
PJGOUV	: Programme Jeunesse du Gouvernement
PLDPP	: Plateformes Locales de Dialogue Public Privé
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMEA	: Petite et Moyenne Entreprise Agricole
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PMNADPE	: Plan Multisectoriel de Nutrition, d'Alimentation et de Développement de la Petite Enfance
PMS	: Pompe à Motricité Solaire
PNACA	: Programme National d'Appui et de Coordination des AVEC
PNA-DDPL	: Programme National d'Appui à l'Intégration des Dynamiques Démographiques dans les Plans Locaux de Développement
PNAPE	: Plan National de l'Accord de Partenariat Économique
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNCE	: Politique Nationale du Commerce Extérieur
PNCHM	: Plan National de Contingence Humanitaire Multirisque

## ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

PNCPD	: Politique Nationale et Décentralisée de la Coopération et du Partenariat au Développement
PND	: Plan National de Développement
PNE	: Politique Nationale de l'Emploi
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNJ/PJGO UV	: Politique Nationale de la Jeunesse/Programme Jeunesse du Gouvernement
PNLP	: Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	: Programme National de Lutte contre le VIH/Sida
PNLT	: Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNPJEJ	: Politique Nationale de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
PNSFR	: Programme National de Sécurisation Foncière Rurale
PONADEP A	: Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PPED	: Projet de Promotion de l'Emploi Décent
PPEF	: Pôle Pénal Économique et Financier
PPLSE	: Programme Présidentiel de Logements Sociaux et Economique
PPP	: Partenariats Public-Privé
PPBSE	: Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-Évaluation
PRECIS	: Programme de Réhabilitation, d'Équipement et de Construction d'Infrastructures Sportives
PrEP	: Prophylaxie Pré-Exposition
PRES	: Pôles Régionaux d'Excellence Sanitaire
PRODECAP	: Projet de Développement des Chaines de Valeur de l'Aquaculture et de la Pêche
ProMAS	: Promotion de Modèles Agroforestiers en zone de Savane
PROMIRE	: Promouvoir une Production de Cacao sans Déforestation pour Réduire les Émissions
PRONEX	: Programme d'Extension du Réseau de distribution
PRSEB	: Programme de Renforcement du Système Educatif de Base
PRTDS	: Projet de Renforcement de la Transformation Digitale et de la Sécurité sanitaire dans les structures de santé
PSD-SIMT	: Plan Stratégique de Développement du Système d'Information sur le Marché du Travail
PSI	: Plan Stratégique de l'Intégration Régionale
PTMP	: Programme des Transferts Monétaires Productifs
PUA	: Prélèvement Communautaire de l'Union Africaine
PUA-CI	: Projet d'Urgence Agricole en Côte d'Ivoire
R&D	: Recherche et Développement
RAM	: Résistance aux Anti-Microbiens
RASS	: Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire
RESPROC	: Résilience de la Protection Côtière
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNE	: Représentations Nationales à l'Etranger
RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
RPGH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPIE	: Recensement du Patrimoine Immobilier

## ACRONYMES, SIGLES ET ABBREVIATIONS

RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSTI	: Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	: Registre Social Unique
SCS	: Suivi, Contrôle et Surveillance
SDATC	: Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire Communautaire
SDDA	: Stratégies de Développement Durable et d'Aménagement
SFI	: Société Financière Internationale
SGPME	: Société de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises
SIA	: Systèmes d'Information Agricoles
SIG	: Systèmes d'Information Géographique
SIG-DSC	: Système Intégré de Gestion des Données Statistiques Culturelles
SIGESCOD	: Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées
SIGESCOM	: Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières
SIG-ESRS	: Système d'Information et de Gestion- Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
SIMT	: Système d'Information sur le Marché du Travail
SINAPSE	: Système Intégré d'Analyse, de Programmation et de Suivi-Évaluation des projets d'Investissements Publics
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage
SIREXE	: Salon International des Ressources Extractives et Énergétiques
SISat	: Système d'Information Statistique
SISat-COHESION	: Système d'Information Statistique dédié à la Cohésion et à l'Inclusion Sociale
SISat-INCLUSION	: Système d'Information Statistique sur la Cohésion et l'Inclusion Sociale
SNAPAS	: Stratégie Nationale d'Amélioration des Premiers Apprentissages Scolaires
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDA	: Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz
SNFR	: Stratégie Nationale du Foncier Rural
SNIE	: Stratégie Nationale d'Intelligence Économique
SNIEPEC	: Stratégie Nationale Intégrée de Promotion de l'Économie Circulaire
SNIT-EF	: Stratégie Nationale Intégrée de Transition de l'Économie Informelle vers l'Économie Formelle
SNITL	: Stratégie Nationale Intégrée du Tourisme et des Loisirs
SNPS	: Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNSA	: Système National des Statistiques Agricoles
SONU	: Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SOTRA	: Société de Transport Abidjanais
SPISA	: Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles
SRADT	: Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Territorial
SRI	: Système de Riziculture Intensif
SRMT	: Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme
SSN	: Système Statistique National
SSR/PF	: Santé Sexuelle et Reproductive / Planification familiale

## ACRONYMES, SIGLES ET ABBREVIATIONS

STIM	: Les Sciences, les Technologies, l'Ingénierie et les Mathématiques
STL	: Société de Transport Lagunaire
SWEDD	: Sahel Women's Empowerment And Demographic Dividend
TdP	: Traite des Personnes
TEC	: Tonnes Equivalent Carcasse
TGV	: Train à Grande Vitesse
THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main-d'Œuvre
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TIM	: Trafique Illicite des Migrants
TNT	: Télévision Numérique Terrestre
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
TPE	: Très Petites Entreprises
TPE/PME	: Très Petite Entreprise / Petite et Moyenne Entreprise
TPME	: Très Petites et Moyennes Entreprises
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMF	: Unités Mobiles de Formation
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VAE	: Acquis de l'Expérience
VBG	: Violence Basé sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WAPP	: West African Power Pool
ZBTP	: Zone franche du Bâtiment et Travaux Publics
ZEAD	: Zones Économiques Aquacoles Durables
ZEE	: Zone Economique Exclusive
ZLECAF	: Zone de Libre Échange Continentale Africaine

**PREFACE**

La mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025 s'est déroulée dans un environnement international particulièrement difficile, marqué par des chocs majeurs, notamment les effets persistants de la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et les pressions croissantes liées au changement climatique.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire a su faire preuve de résilience, en maintenant une croissance annuelle moyenne d'environ 6,5 % sur la période, soit l'une des plus élevées au monde. Dans le même temps, les équilibres macroéconomiques sont restés solides, avec un déficit budgétaire ramené à 3,0 % du PIB en 2025, une inflation maîtrisée et un niveau d'endettement modéré.

Ces performances ont été accompagnées par la mise en œuvre de réformes et projets structurants dans tous les secteurs socioéconomiques, permettant des avancées tangibles dans la transformation de l'économie, le développement du capital humain et l'amélioration progressive des conditions de vie. Elles ont surtout contribué à consolider la paix, la stabilité et la cohésion sociale, qui demeurent le socle de la stratégie de développement du pays.

Ces acquis établissent ainsi des bases solides, au moment où nous entamons la période 2026-2030, dernière phase de mise en œuvre de la Stratégie Côte d'Ivoire 2030, dont l'ambition est de hisser la Côte d'Ivoire au rang des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Cette étape ultime s'annonce encore plus difficile, dans un environnement international en profonde mutation, marqué par de vives tensions géopolitiques dans plusieurs régions du monde, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et un contexte économique mondial incertain, avec pour corollaires la généralisation des tensions inflationnistes et la raréfaction des financements.

Dans ce cadre, nous devons faire preuve de vigilance et d'adaptation, en assurant un pilotage rigoureux de nos politiques publiques afin de préserver le dynamisme de l'économie ivoirienne et d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. Un accent particulier sera mis sur l'optimisation du potentiel fiscal intérieur en vue de garantir la soutenabilité des finances publiques, tout en créant un espace budgétaire suffisant pour faire face à d'éventuels chocs exogènes, et en assurant le financement des dépenses sociales ainsi que des investissements publics prioritaires.

Le PND 2026-2030 constitue le cadre de référence de cette nouvelle phase. Il prévoit à cet effet, de mobiliser un volume d'investissements de 114 840 milliards de FCFA (175 milliards d'euros), dont environ 70 % portés par le secteur privé, afin d'accélérer la transformation

structurelle de l'économie et d'améliorer durablement le bien-être des populations sur l'ensemble du territoire.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur des réformes et des projets structurants majeurs, notamment le développement d'infrastructures de transport telles que le projet de TGV Abidjan–Yamoussoukro–Bouaké, l'achèvement du port sec de Ferkessédougou, le démarrage de l'autoroute de l'Ouest (Yamoussoukro–Daloa), ainsi que la mise en place de pôles agro-industriels pour soutenir la stratégie d'industrialisation.

Il nous faut également adopter une approche novatrice en matière de promotion de l'investissement et du secteur privé. A cet effet, un partenariat plus renforcé entre l'État et le secteur privé, basé sur la confiance, la transparence et le partage des objectifs, permettra de libérer le potentiel de ce secteur et de valoriser davantage le contenu local des investissements.

J'en appelle donc à l'engagement et à la mobilisation de tous – Institutions publiques, collectivités territoriales, secteur privé, partenaires au développement et citoyens – afin d'assurer la mise en œuvre réussie du PND 2026-2030.

**Alassane OUATTARA**  
Président de la République de Côte d'Ivoire

**INTRODUCTION**

1. Depuis l'accession de S.E.M Alassane OUATTARA à la magistrature suprême, la Côte d'Ivoire a pleinement intégré la planification dans sa stratégie de développement. Ce choix a permis d'orienter l'action gouvernementale en vue de placer le pays sur la trajectoire du développement et d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
2. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre de planification cohérent, à travers la mise en œuvre successive de trois (03) Plans Nationaux de Développement (PND). Les PND 2012-2015, 2016-2020 et 2021-2025 ont été élaborés et alignés sur l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040. Le PND 2021-2025 est adossé sur la stratégie décennale Côte d'Ivoire 2030.
3. La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis de repositionner la Côte d'Ivoire parmi les pays ayant les plus fortes croissances économiques en Afrique et dans le monde. Le taux de croissance annuel moyen du PIB s'est établi à 9,6% sur la période.
4. Concernant le PND 2016-2020, il a permis à la Côte d'Ivoire de poursuivre son dynamisme de développement sur la période 2016-2019, en dépit d'un contexte mondial défavorable marqué notamment par les tensions commerciales et la baisse des cours des matières premières.
5. La mise en œuvre des deux (02) premiers Plans Nationaux de Développement (PND) a permis de réaliser des progrès économiques et sociaux significatifs, avec une croissance annuelle moyenne de 8,1% entre 2012 et 2019. En 2020, dernière année de mise en œuvre du PND 2016-2020, l'apparition de la pandémie de COVID-19 a marqué un coup d'arrêt à cette dynamique, entraînant un ralentissement de la croissance économique, qui s'est établie à 0,7%.
6. Malgré ce contexte difficile, le PND 2021-2025, qui constitue la traduction opérationnelle du programme de société « Une Côte d'Ivoire Solidaire » et de la vision Côte d'Ivoire 2030, a été mise en œuvre. Ce PND visait la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Son ambition était de faire passer le pays, d'ici 2030, au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
7. Il a reposé sur les six (06) piliers suivants : (i) accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; (ii) développement du capital humain et promotion de l'emploi ; (iii) développement du secteur privé et de l'investissement ; (iv) renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; (v) développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ; (vi) renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle, pour consolider la paix, assurer la sécurité, la justice et la concorde sociale.
8. Ce plan s'est exécuté dans un environnement international marqué par les effets persistants de la pandémie de COVID-19, la guerre russo-ukrainienne, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, les tensions géopolitiques mondiales, ainsi que l'instabilité sous-régionale.
9. Toutefois, l'économie ivoirienne a fait preuve de résilience, avec une reprise notable. En effet, la croissance s'est établie en moyenne à 6,5% sur la période 2021-2024, révélant une bonne dynamique de croissance.

10. Ce dynamisme s'est accompagné d'un renforcement notable du cadre macroéconomique. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est passé de 1 373 529 FCFA en 2021 à 1 653 500 FCFA en 2024, soit une progression de 20,4%. Dans le même temps, le déficit budgétaire s'est réduit, passant de 5,2% du PIB en 2023 à 4,0% en 2024.
11. La pression fiscale a également progressé, atteignant 13,8% en 2024 contre 12,6% en 2021, témoignant d'un meilleur rendement de l'administration fiscale. Par ailleurs, l'inflation annuelle a été contenue à 3,5% en 2024 contre 4,4% en 2023. La dette publique quant à elle, est estimée à 59,5% du PIB à fin 2024 ; avec un niveau de risque de surendettement jugé modéré.
12. Au niveau des investissements, le PND a permis de mobiliser à fin 2024 d'un montant cumulé de 41 735 milliards de FCFA, représentant 70,74% de l'objectif global de 59 000 milliards. Cette mobilisation se répartit entre les investissements privés, qui s'élèvent à 27 677 milliards de FCFA (soit 63,39% des prévisions) et les investissements publics, atteignant 14 057 milliards de FCFA (soit 91,64% des attentes). Les composantes publique et privée de l'investissement global réalisé représentent respectivement 33,68% et 66,32% sur la période 2021-2024.
13. Concernant le financement de l'économie, des progrès ont été enregistrés. Le crédit à l'économie est estimé à 24,1% du PIB en 2024, en hausse par rapport à 22,7% en 2021. Cependant, le ratio de la masse monétaire a légèrement reculé, passant de 38,2% en 2021 à 37,6% en 2024. Le taux de bancarisation, au sens strict, a connu une nette amélioration, passant de 20,5% en 2020 à 31,2% en 2023, traduisant une meilleure inclusion financière.
14. Sur le plan extérieur, le déficit courant s'est significativement réduit, passant de 8,3% du PIB en 2023 à 4,0% en 2024, reflétant une amélioration de la balance des paiements.
15. Ces performances économiques ont eu des retombées positives sur les conditions de vie des populations. Elles constituent des signaux attestant que la pauvreté poursuit son recul prolongeant la dynamique de 39,4% en 2019 à 37,5% en 2021. Quant à l'Indice de Développement Humain (IDH), il est en progression entre 2021 et 2023, avec un niveau qui est passée de 0,557 à 0,582 sur la période.
16. Le PND 2021-2025 a permis de renforcer l'inclusivité de la croissance tout en jetant des bases solides pour la transformation structurelle de l'économie, laquelle doit se poursuivre avec davantage de vigueur. En outre, la transformation structurelle de l'économie est amorcée avec la part du secteur manufacturier qui est passée de 12,1% en 2020 à 13,3% en 2024. Toutefois, les flux de main-d'œuvre vers les secteurs à forte productivité ont été faibles. Les emplois restent concentrés dans les secteurs à faible productivité.
17. Ainsi, le pays est appelé à accélérer la transformation structurelle de son économie en vue de la rendre moderne, plus productive et industrialisée, avec un accroissement plus rapide de la classe moyenne et une baisse significative du taux de pauvreté.
18. Dans ce cadre, le Gouvernement a entrepris l'élaboration du PND 2026-2030 qui s'inscrit dans la continuité du PND 2021-2025. Ce plan se fonde sur le « Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 » et sur l'étude prospective « Côte d'Ivoire 2040 ». Il redéfinit, au regard de l'évolution de l'environnement international, les repères stratégiques de la vision 2030 en vue de renforcer et d'accélérer la dynamique de développement.

19. L'élaboration de ce plan intègre les enseignements tirés des précédents PND et s'appuie sur plusieurs documents de développement, des études thématiques et stratégiques, nationales et internationales (RGPH 2021, EDS, EHCVM, etc.), de l'agenda 2030 des Nations Unies portant sur les ODD, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et des visions prospectives CEDEAO 2050 et UEMOA 2040. Le processus s'inspire aussi des conclusions du séminaire Gouvernemental des 17 et 18 février 2025, des ateliers de haut niveau sur le capital humain, le renforcement de la productivité agricole et le développement du secteur privé.
20. Ce processus prend également en compte les résultats des consultations régionales et des Groupes de Travail Thématiques qui ont réuni les ministères, la société civile, les institutions de recherche, le secteur privé et les partenaires au développement.
21. Ce document stratégique tient compte des approches fondées sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les droits humains, le genre, l'équité et le développement durable. Aussi, les échanges avec les partenaires lors du séminaire ont permis de définir les principales orientations de ce nouveau plan.
22. Le Plan National de Développement (PND) 2026-2030 est une nouvelle opportunité pour le Gouvernement d'offrir à la population, aux opérateurs privés et publics, ainsi qu'aux partenaires au développement, une vision claire et un cheminement organisé, volontariste et inclusif.
23. Le PND 2026-2030 représente le cadre dans lequel la Côte d'Ivoire et ses partenaires s'engagent en vue de relever les défis de développement sur les cinq (05) prochaines années.
24. Ce document est structuré en trois (03) parties. Outre le résumé, la première partie porte sur le diagnostic stratégique du pays dans sa trajectoire vers la transformation structurelle. La deuxième partie présente les choix stratégiques opérés et la troisième, la matrice des résultats attendus.

**Tableau 1 : Principaux agrégats macroéconomiques sur la période 2020-2025**

Indicateurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance réelle du PIB (en %)	0,7	7,1	6,4	6,5	6,0	6,5
PIB par habitant, prix courant (milliers de FCFA)	1 255,1	1 373,5	1 464,3	1 555,5	1 653,5	1 764,2
PIB par habitant en dollars US	2 133,7	2 366,8	2 363,6	2 585,3	2 641,4	3 148,2
Crédit à l'économie (% PIB)	22,4	22,7	22,2	23,6	24,1	24,7
Service de la dette (milliard FCFA)	2 736,6	2 204,40	3 225,3	3 879,2	5 206,0	6 426,5
Dette totale (% PIB)	46,3	50,2	56,0	57,5	59,5	57,0
Taux d'investissement (% PIB)	24	21,1	22,3	23,1	23,1	24,0
Public	8,6	5,7	8,2	8,3	7,8	8,1
Privé	15,4	15,4	14,1	14,9	15,3	15,9
Taux d'inflation	2,4	4,2	5,2	4,4	3,5	1,0
Taux de pression fiscale (% PIB)	12,0	12,6	12,7	13,5	13,8	15,0
Déficit budgétaire (% PIB)	-5,6	-4,9	-6,8	-5,2	-4,0	-3,0
Déficit courant (% PIB)	-3,1	-3,9	-7,7	-8,3	-4,0	-1,2
Epargne intérieure brute (EIB) en % du PIB		23,1	23,2	22,6	23,7	24,7

Source : MPD/MFB

## I. PERFORMANCES ECONOMIQUES SUR LA PERIODE 2021-2025

## I.1. Évolutions macroéconomiques récentes

## I.1.1. Environnement économique international

25. **Depuis 2020, l'économie mondiale est marquée par une succession de crises qui alimentent un climat d'incertitude persistant.** La pandémie à COVID-19 a eu des répercussions profondes et durables, bouleversant la dynamique économique à l'échelle mondiale. Les mesures de relance mises en œuvre en 2021, à travers des politiques monétaires et fiscales expansionnistes, ont favorisé la reprise, mais ont également engendré des niveaux d'inflation élevés.
26. En 2022, la situation s'est complexifiée avec le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne, entraînant des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières, amplifiant la hausse des prix, particulièrement de l'énergie, et occasionnant le resserrement des conditions financières internationales.
27. Face aux risques d'une stagflation et d'une récession mondiale inhérente, l'activité économique a fait preuve d'une résilience notable avec le rebond de 2021-2022. Cette performance s'explique par une demande globale plus soutenue que prévu, une amélioration de l'offre grâce à la reprise des activités, ainsi que par l'utilisation de l'épargne accumulée durant la pandémie. En outre, les conditions de financement favorables observées pendant la décennie précédente, notamment sur les marchés hypothécaires et immobiliers, ont atténué l'impact immédiat du resserrement monétaire. Ainsi, la croissance mondiale, est passée de 3,2% en 2023 à 3,3% en 2024, un niveau toutefois inférieur à la moyenne historique de 3,7% enregistrée entre 2000 et 2019.
28. Dès le début de l'année 2025, le contexte international s'est de nouveau détérioré. L'intensification des tensions commerciales, en particulier avec l'instauration par les Etats-Unis de droits de douanes généralisés en avril 2025, a suscité des mesures de rétorsion de la part de plusieurs partenaires économiques. Ce durcissement commercial a accentué l'incertitude globale et fragilisé les perspectives d'investissement. Toutefois, l'impact a été partiellement atténué par des achats anticipés, l'application effective de droits de douane à un niveau plus faible qu'annoncé, l'assouplissement des conditions financières lié à la dépréciation du dollar, ainsi que par des politiques budgétaires expansionnistes dans certains pays. Dans ce climat, la croissance mondiale est projetée à 3,0% en 2025 et 3,1% en 2026. En revanche, l'inflation globale poursuit sa tendance baissière, avec des taux projetés à 4,2% en 2025 et 3,6% en 2026 contre 5,9% en 2024 et 6,8% en 2023, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et des matières premières.
29. **Dans les pays émergents et en développement**, la croissance économique devrait ralentir et atteindre 4,1% en 2025 puis 4,0% en 2026 après 4,3% en 2024. Cette évolution s'explique par le ralentissement du commerce mondial, la persistance des ressernements des conditions financières et des vulnérabilités structurelles internes. **Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure**, en particulier, bien qu'ayant enregistré une forte reprise en 2021 (7,6%), ont vu leur dynamique freinée par les effets conjugués d'une inflation persistante (9,5% en 2022) et d'un resserrement monétaire. En 2023, ces tensions ont limité leur croissance à 4,4%, soulignant leur vulnérabilité face aux chocs externes.
30. **En Afrique subsaharienne**, la croissance économique, estimée à 4,0% en 2024, devrait se maintenir au même niveau en 2025. Elle remonterait à 4,3% en 2026, grâce notamment à la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement et une relance de la demande intérieure. Toutefois, la région reste affectée par des vulnérabilités conjoncturelles et structurelles (demande extérieure modérée, conditions de financement difficiles, tensions géopolitiques, etc.). Les deux (2) plus grandes économies de la région, le Nigéria et l'Afrique du Sud, afficheraient des niveaux de croissance modérés. Le Nigéria devrait enregistrer une croissance de 3,4% en 2025 avant un léger repli à 3,2% en 2026, tandis que

l’Afrique du Sud progresserait de 1,0% en 2025 à 1,3% en 2026. Ces niveaux traduisent une faible contribution des deux (02) principales économies de la région à la dynamique globale, malgré les perspectives d’amélioration progressives liées à la normalisation des chaînes d’approvisionnement et au redressement attendu de la demande intérieure.

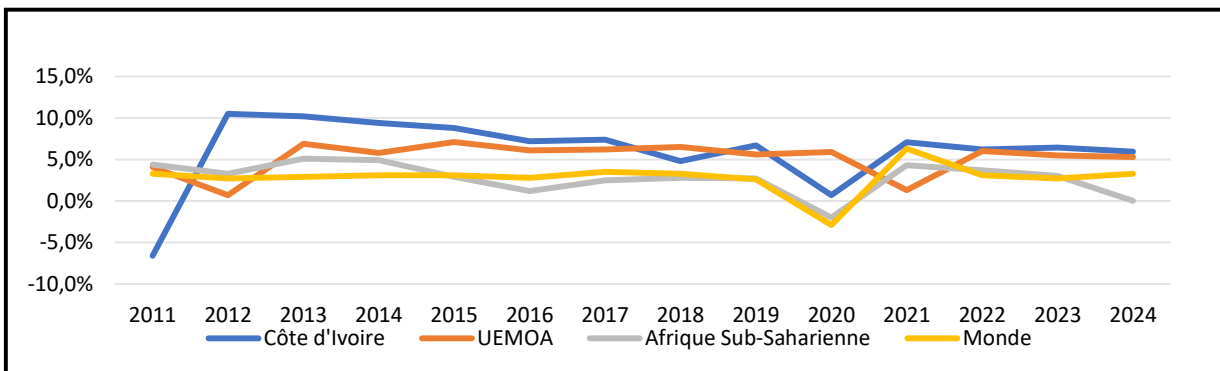
31. **Dans la zone CEDEAO**, la croissance économique a connu un ralentissement, passant de 4,0% en 2022 à 3,5% en 2023, en raison de la faiblesse de la demande intérieure, des prix élevés et des sanctions économiques imposées à certains États membres. Au niveau de la sous-région, la croissance économique de l’UEMOA est estimée à 6,2% en 2024 et devrait atteindre 6,6% en 2025 contre 5,3% en 2023, soutenue par la dynamique des secteurs extractif, manufacturier et agricole. Cette performance intervient malgré un contexte mondial morose, des défis sécuritaires persistants et le resserrement de la politique monétaire par la Banque Centrale. L’inflation moyenne dans l’Union a poursuivi sa baisse, s’établissant à 2,7% en 2024, après 3,8% en 2023 et 7,0% en 2022, grâce à la baisse des prix des produits alimentaires et de l’énergie importée.

**I.1.2. Environnement économique national**

**Une économie résiliente en dépit d’un environnement économique mondial marqué par des tensions géopolitiques et commerciales**

32. L’économie ivoirienne a démontré une résilience remarquable, malgré un contexte international marqué par les effets de la pandémie de COVID-19, la guerre russo-ukrainienne, des tensions géopolitiques, et l’instabilité sous-régionale. Avec un taux de croissance moyen de 6,5% enregistré sur la période 2021-2024, la Côte d’Ivoire a surpassé la moyenne de l’UEMOA (4,5%) ainsi que celle de l’Afrique subsaharienne (3,7%), demeurant parmi les pays à forte croissance dans le monde.

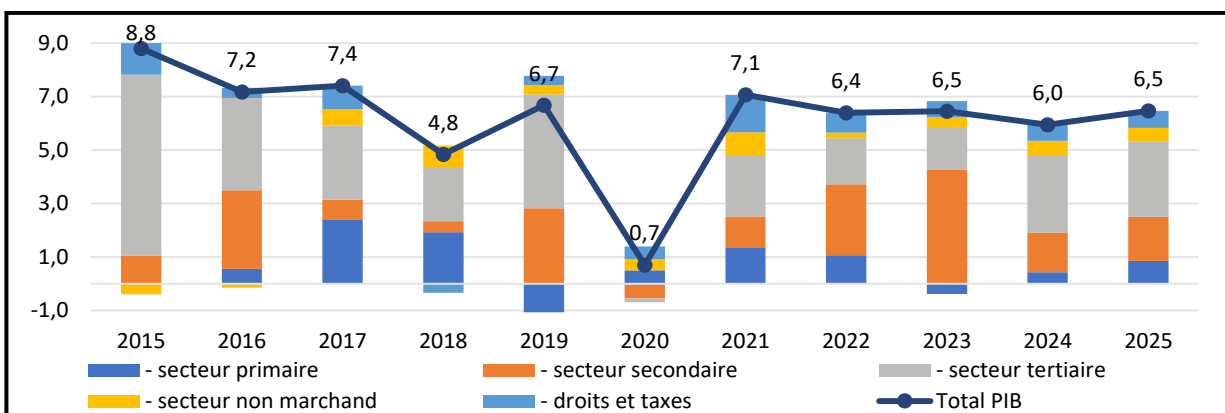
Graphique 1 : Évolution des taux de croissance du PIB de 2011 à 2024



Source : MPD/DGP ; DGE

33. Du côté de l’offre, cette performance économique sur la période 2021-2024 est principalement tirée par le dynamisme des secteurs secondaire (+10,4%) et tertiaire (+4,8%).

Graphique 2 : Contribution des secteurs à la croissance du PIB (en %)



Source : MPD/DGE

34. La croissance du secteur secondaire est en lien avec la hausse de l'ensemble de ses principales composantes que sont les BTP (+8,9%), l'énergie (+9,9%) et l'extraction minière (+17,7%). S'agissant du secteur tertiaire, le dynamisme est porté par les transports (+7,5%), les télécommunications (+6,9%) et le commerce (+3,6%). Quant au secteur primaire, il a enregistré une croissance moyenne de 3,5% sur la période 2021-2024, en liaison avec la croissance de l'agriculture d'exportation (+2,3%), de l'agriculture vivrière (+5,4%) et de la pêche (+12,5%).

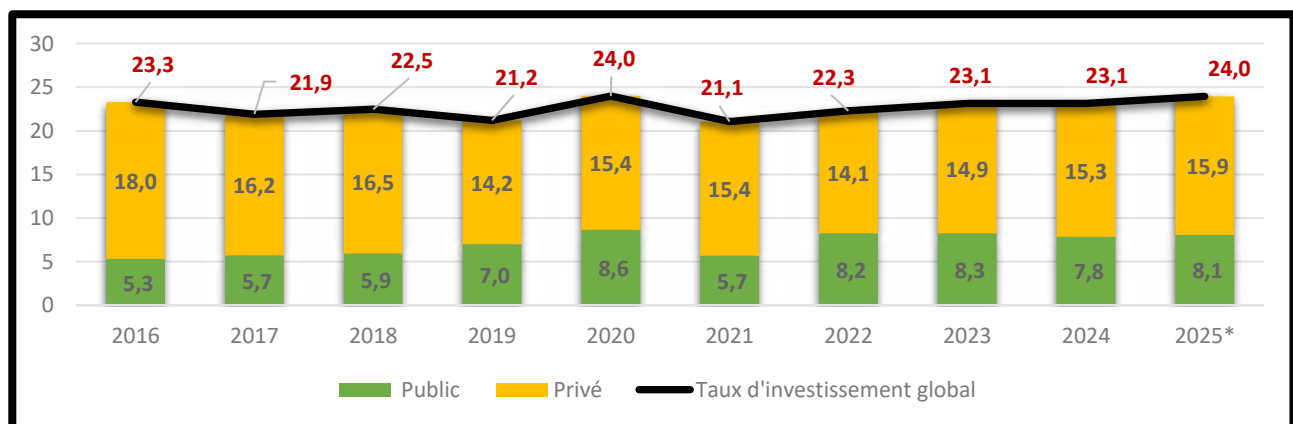
Tableau 2 : Taux de croissance des secteurs de 2012 à 2024 (en %)

Secteurs d'activités	2012-2019	2021	2022	2023	2024	2021-2024
<b>Secteur primaire</b>	<b>5,5</b>	<b>7,5</b>	<b>5,9</b>	<b>-2,1</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>
Agriculture vivrière, élevage	2,7	5,3	4,3	7,8	4,3	5,4
Agriculture d'exportation	7,7	9,1	7,1	-8,6	1,4	2,3
Sylviculture	10,2	2,0	5,1	0,4	0,0	1,9
Pêche	3,1	-0,5	-2,5	44,9	8,3	12,5
<b>Secteur secondaire</b>	<b>11,6</b>	<b>5,3</b>	<b>12,0</b>	<b>18,5</b>	<b>5,8</b>	<b>10,4</b>
Extraction minière	3,7	5,0	42,3	9,6	13,9	17,7
Industries agro-alimentaires	9,0	-10,8	8,7	8,0	1,2	1,7
Produits pétroliers	32	21,8	-39,8	11,5	14,7	2,0
Energie (gazeaulec)	26,8	16,2	12,8	8,1	2,6	9,9
BTP	20,3	4,6	14,4	17,5	-1,1	8,9
Autres industries manufacturières	16,8	17,2	5,8	32,4	8,9	16,1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>8,5</b>	<b>4,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>6,7</b>	<b>4,8</b>
Transports	6,7	16,9	3,3	3,6	6,3	7,5
Télécommunication	4,5	12,2	4,9	3,8	6,8	6,9
Commerce	11,6	1,1	3,0	4,3	5,9	3,6
Autres services	8,1	2,7	4,9	3,0	7,6	4,6

Source : DGE

35. Du côté de la demande, la croissance économique sur la période 2021-2024 est tirée par le dynamisme des investissements (+10,6%) et l'affermissement de la consommation finale (+4,8%). La consommation finale a baissé à 4,8% sur la période 2021-2024 après 6,1% sur la période 2016-2019 et 1,4% en 2020 ; ce qui a porté le taux d'épargne intérieure à 23,1% sur la 2021-2024. Le taux d'investissement privé, pour sa part, demeure de loin la composante la plus importante de l'investissement global sur la période 2021-2024 avec un taux moyen de 14,9% du PIB contre 7,5% pour la composante publique.

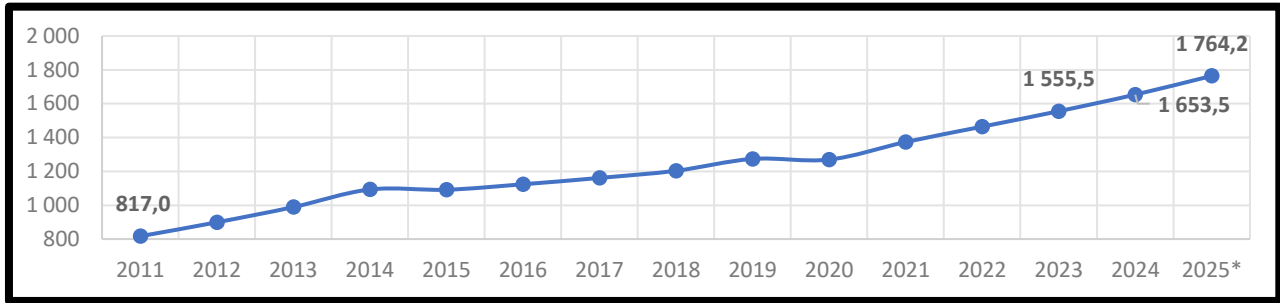
Graphique 3 : Évolution des taux d'investissement de 2016 à 2025 en pourcentage du PIB



Source : MPD/DGP/DGE

36. Il ressort de cette dynamique positive, une croissance du PIB nominal par habitant de 20,4% entre 2021 et 2024, en passant à 1 653 500 FCFA (environ 2 641,4 Dollars US) en 2024 contre 1 373 529 FCFA en 2021. Le Gouvernement ambitionne d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure d'ici 2030.

Graphique 4 : Évolution du PIB par habitant de la Côte d'Ivoire de 2011 à 2025 (en milliers de FCFA)



Source : MPD/DGP ; DGE

37. En revanche, en dépit des efforts consentis pour accroître les investissements publics, ces performances restent en deçà des objectifs de croissance du PND 2021-2025 fixés à 7,5% pour la période 2021-2024. Cette situation résulte des tensions inflationnistes exacerbées par la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, ainsi que des retards dans la mise en œuvre de projets structurants, notamment les agropoles et les clusters.

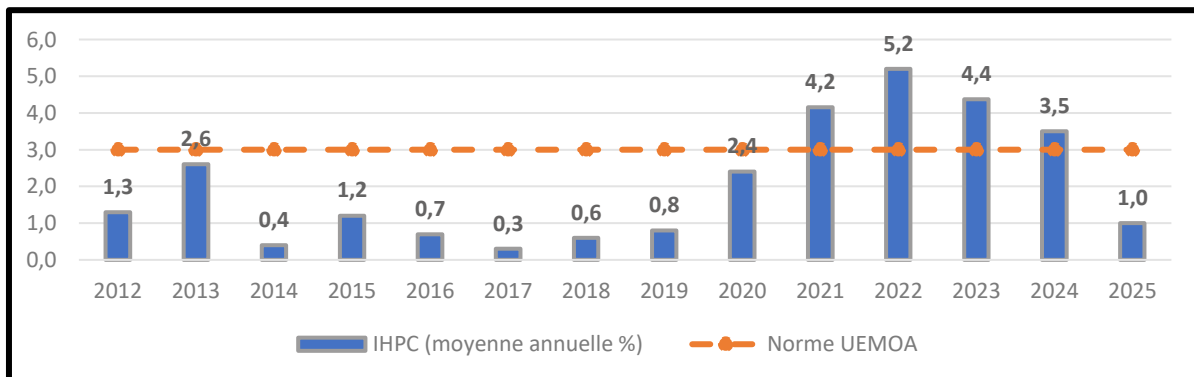
Tableau 3 : Taux de croissance par secteur (en %)

Croissance moyenne annuelle	Réalizations & Prévisions			Objectifs PND	Écart
	2016-2019	2020	2021-2024	2021-2024	
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>6,5</b>	<b>0,7</b>	<b>6,5</b>	<b>7,5</b>	<b>1,0</b>
Secteur primaire	5,5	3,2	3,5	1,2	-2,3
Secteur secondaire	8,8	-2,5	10,4	12,1	1,7
Secteur tertiaire	6,5	-0,3	4,8	7,7	2,9
Droits et taxes	4,4	6	11,1	8,5	-2,6
Pib non marchand	5,3	5,3	7,3	4,2	-3,1
<b>Consommation finale</b>	<b>6,1</b>	<b>1,4</b>	<b>4,8</b>	<b>5,6</b>	<b>0,7</b>
Consommation des ménages	5,9	0,9	4,9	5,7	0,9
Consommation publique	7,9	1,5	4,6	4,4	-0,2
<b>Investissements</b>	<b>7,2</b>	<b>3,8</b>	<b>10,6</b>	<b>12,4</b>	<b>1,8</b>
Investissements privés	7,2	-2,2	9,7	13,9	4,2
Investissements publics	7,8	24,8	13,7	8,7	-4,9
<b>Exportations de biens et services</b>	<b>7,1</b>	<b>-4,6</b>	<b>8,9</b>	<b>7,1</b>	<b>-1,7</b>
<b>Importations de biens et services</b>	<b>6,7</b>	<b>5,8</b>	<b>9,8</b>	<b>6,0</b>	<b>-3,8</b>

Source : MPD/DGE

38. **Concernant l'inflation**, la période précédant la pandémie à COVID-19 a été marquée par un taux contenu, en moyenne à 1,4% entre 2011 et 2019, largement en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Cependant, à l'instar des autres pays du monde, l'instabilité économique et politique internationale a exacerbé les pressions inflationnistes dans le pays, avec un taux d'inflation qui s'établit en moyenne à 4,3% entre 2021 et 2024.

Graphique 5 : Évolution de l'IHPC en moyenne annuelle de 2012 à 2025 (%)



Source : MPD/ANStat

39. La hausse des prix sur cette période a principalement tirée par les postes de dépenses suivants : les produits alimentaires, le logement et les transports.

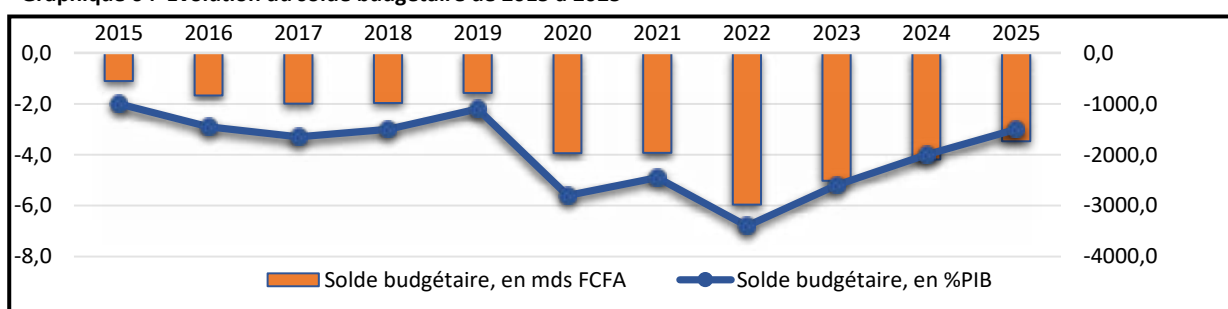
Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle de l’IIPC par fonction de consommation de 2021 à 2024 (en %)

Fonctions de consommation	2021	2022	2023	2024
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	7,7	6,6	6,7	1,0
Articles d'habillement et chaussures	1,4	2,7	1,1	0,9
Logement (loyer effectif)	8,0	7,9	3,1	6,5
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	1,7	2,7	3,2	2,2
Santé	1,5	1,7	0,8	3,8
Transports	2,8	9,5	5,2	2,2
Communication	3,8	0,4	-0,2	1,5
Loisirs et culture	-0,5	2,2	0,2	1,2
Enseignement	3,3	1,4	0,1	0,4
Restaurants et Hôtels	2,5	6,6	3,7	0,7
Biens et services divers	2,5	1,8	2,3	0,5
<b>Indice Général</b>	<b>4,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,5</b>

Source : MPD/DGP ; ANStat

40. Dans ce contexte d’inflation, le Gouvernement a mis en place diverses mesures pour limiter la hausse des prix à la consommation. Parmi celles-ci figurent le plafonnement des prix de 21 produits de première nécessité, une subvention de 59,4 milliards de FCFA pour le pain, l'adoption de normes de fabrication, un contrôle accru des prix ainsi qu’une subvention de 725 milliards de FCFA pour le carburant. Ces actions ont permis de contenir la cherté de la vie comparativement à d’autres pays ayant traversé des périodes d’hyperinflation. Les projections prévoient un retour de l'inflation sous la barre des 3,0% en 2025.
41. **Au niveau des finances publiques**, les mesures prises pour contenir les effets des chocs externes ont occasionné une détérioration du solde budgétaire avec un déficit de 4,9% en 2021 et de 6,8% en 2022. Le renforcement de la gestion budgétaire a permis d’améliorer progressivement ce déficit qui ressort à 5,2% en 2023 et qui est estimé à 4,0% en 2024, avec une consolidation prévue pour 2025.

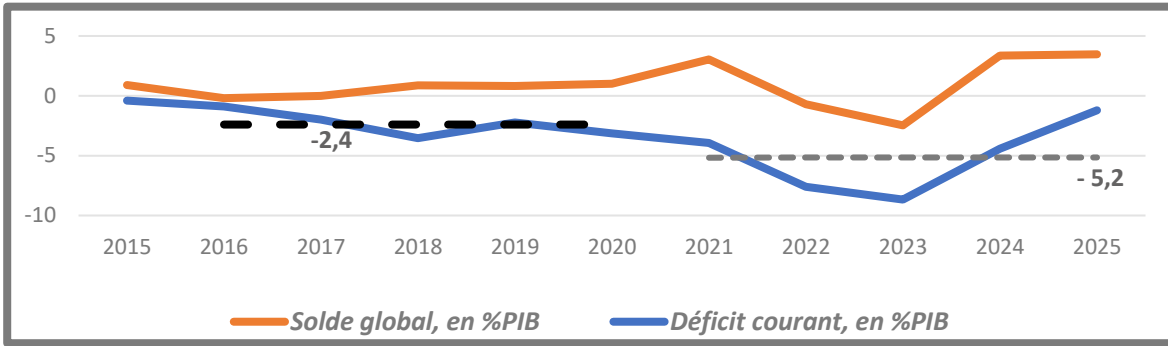
Graphique 6 : Évolution du solde budgétaire de 2015 à 2025



Source : MPD/DGP/DGE

42. **Au niveau extérieur**, après avoir été contenu à 2,4% du PIB en moyenne entre 2016 et 2020, le **solde courant** affichait un déficit de 3,9% du PIB en 2021, principalement en raison de l'augmentation de la facture d’importations de biens et services pour soutenir la relance économique post-Covid-19. Ce déficit a atteint 7,6% du PIB en 2022 et 8,2% en 2023, reflétant l'impact de la flambée des prix des matières premières et des perturbations commerciales mondiales. En 2024, le déficit courant (4,0%) s’est légèrement amélioré, mais reste élevé, en partie, à cause de la persistance des coûts élevés des importations de produits énergétiques. Cette amélioration devrait se poursuivre en 2025. Les mobilisations de ressources extérieures pour financer ce déficit ont réussi à maintenir de façon cumulative un excédent du solde global, tendance observée depuis 2015.

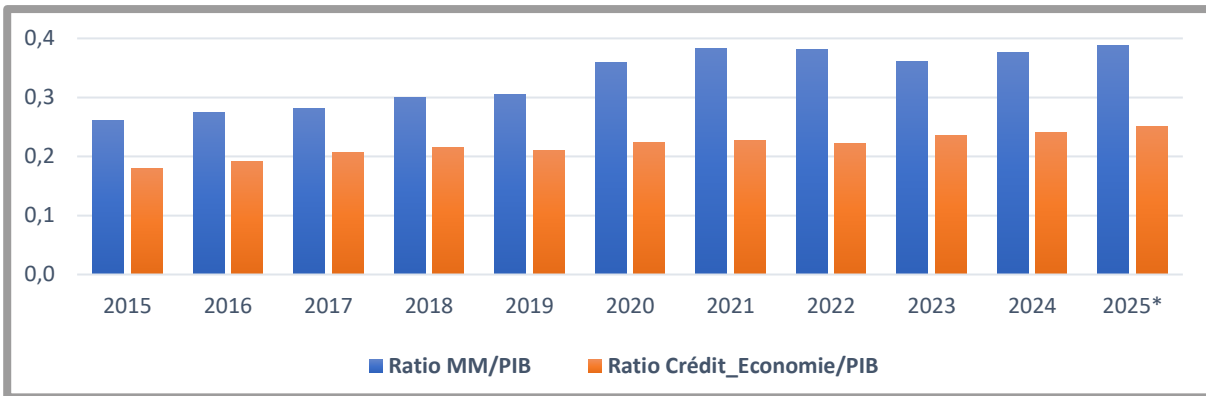
Graphique 7 : Évolution de la balance des paiements de 2015 à 2025



Source : MPD/DGP/DGE ; BCEAO

43. **En matière monétaire, le ratio masse monétaire sur PIB a connu un ralentissement de 2021 à 2023.** Ce ratio est, en effet, passé de 38,2% à 36,1%, sous l’effet combiné du recul des avoirs extérieurs nets et d’une politique monétaire restrictive de la BCEAO, en réponse aux tensions inflationnistes mondiales et nationales. Une reprise s’est amorcée en **2024**, avec une remontée du ratio à **37,6%**, une tendance qui devrait se poursuivre pour atteindre **38,8% en 2025**. En parallèle, les **crédits à l’économie ont maintenu une dynamique haussière**, atteignant en moyenne **23,1% du PIB sur la période 2021-2024**, traduisant le soutien du système bancaire à la reprise économique. Toutefois, ce niveau reste inférieur à celui des pays d’aspiration tels que le Maroc (95% du PIB) et l’Afrique du Sud (100% du PIB). Ces deux (02) indicateurs sont révélateurs du faible développement du système monétaire ivoirien.

Graphique 8 : Évolution des statistiques monétaires de 2015 à 2025



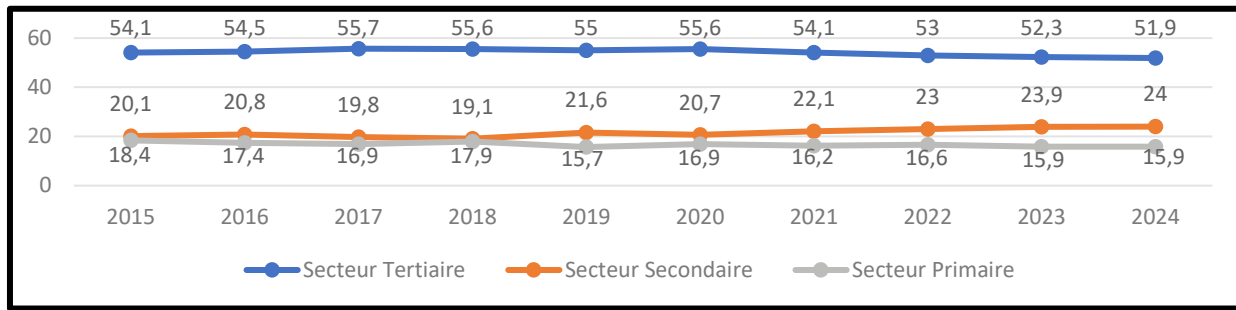
Source : MPD/DGP/DGE ; BCEAO

**I.2. État de la transformation structurelle de l’économie ivoirienne : une transformation structurelle lente mais progressive**

**I.2.1. Analyse de la structure sectorielle du PIB**

44. **La mise en œuvre du PND 2021-2025 a renforcé la dynamique de transformation structurelle amorcée depuis 2012.** Ainsi, la part du secteur secondaire dans le PIB est passée en moyenne de 20,4% sur la période 2016-2020 à 23,3% de 2021 à 2024. La part du secteur manufacturier a aussi progressé de 12,1% en 2020 à 13,3% en 2024. Parallèlement, la part du secteur primaire a baissé de 0,9 points de pourcentage pour s’établir, en moyenne à 16,1% sur la période 2021-2024. La part du secteur tertiaire a légèrement baissé, passant de 55,3% sur la période 2016-2020 à 52,8% entre 2021 et 2024. Néanmoins, ce secteur demeure le principal créateur de valeur.

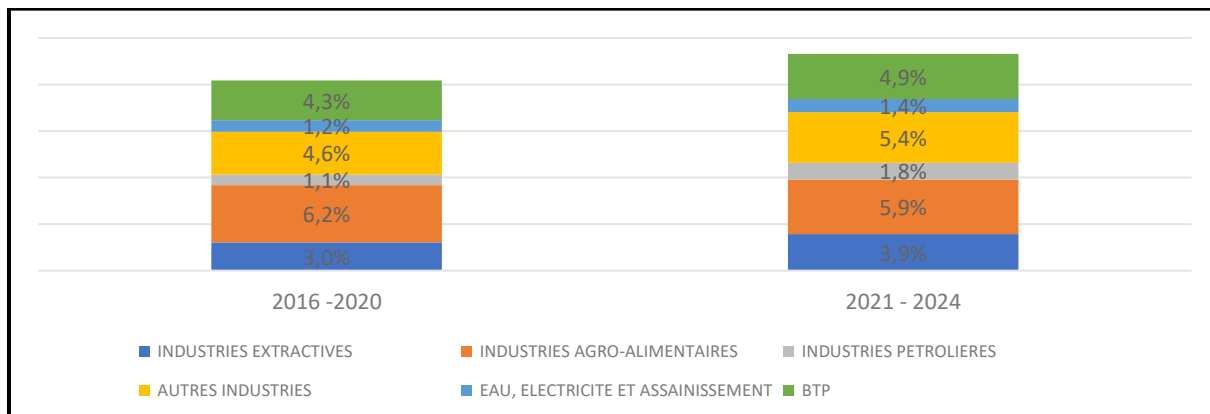
Graphique 9 : Évolution des contributions sectorielles au PIB de 2015 à 2024



Source : MPD/DGP, DGE

45. **Le développement du secteur secondaire** est la résultante de réformes de l'environnement des affaires qui ont porté notamment sur : (i) la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises en ligne ; (ii) la révision du code des investissements afin de mieux encourager le développement des secteurs prioritaires ; (iii) la création du guichet unique du commerce extérieur pour la réduction des coûts et des délais ; (iv) la réhabilitation et l'aménagement de zones industrielles. Le secteur a également bénéficié d'afflux d'Investissements Directs Étrangers (IDE) vers les secteurs des mines et de l'énergie. Le développement des infrastructures économiques notamment dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 a profité au secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP).
46. Les parts des BTP, de l'industrie agroalimentaire et des autres industries manufacturières dans le PIB sont passées, respectivement, de 4,3%, 6,2% et 4,6% en moyenne sur la période 2016-2020 à 4,4%, 5,7% et 5,7% de 2021 à 2024, soutenant une approche plus proactive pour développer une industrie manufacturière solide.

Graphique 10 : Évolution des contributions au PIB des composantes du secteur secondaire par période

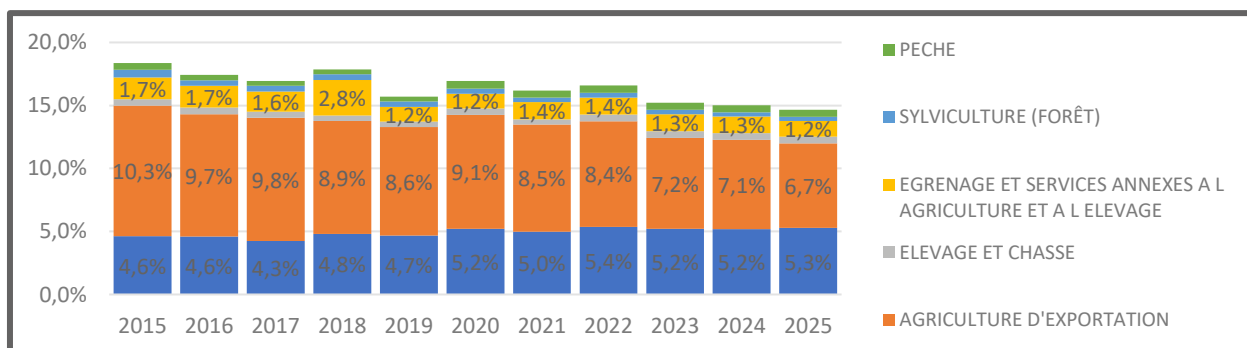


Source : MPD/DGP, DGE

47. Les efforts du Gouvernement en matière de transformation des produits agricoles, en particulier le cacao et l'anacarde ont contribué au soutien du secteur secondaire. Le taux de transformation du cacao est passé de 29,0% à environ 42,0% entre 2015 et 2024, avec une capacité globale installée d'environ un million de tonnes, faisant de notre pays le premier broyeur de cacao au monde. Celui de la noix de cajou est passé de moins de 2,4% en 2011 à 36,4% en 2024, faisant de la Côte d'Ivoire, là aussi, le 3<sup>e</sup> pays transformateur et fournisseur mondial d'amandes de cajou, après le Vietnam et l'Inde.
48. **Le secteur manufacturier est dominé par de petites unités informelles.** La part de ce secteur dans le PIB est passée de 12,1% à 13,3% entre 2020 et 2024, soit plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (10,0%). Toutefois, cette performance reste en deçà des pays d'aspiration, notamment la Malaisie (23,4%). Par ailleurs, la productivité globale dans l'industrie manufacturière est tirée par la dynamique intra-entreprise.

49. **Le dynamisme du secteur secondaire est également marqué par le renforcement progressif de l'activité extractive**, avec la découverte et la mise en production du gisement de pétrole Baleine, qui a permis de passer d'une production pétrolière de 24 031 barils/jour en 2021 à 44 139 barils/jour en 2024. Une autre découverte majeure a été faite en 2024, celle du gisement Calao, dont l'exploitation combinée à la phase 3 du champ baleine, devrait permettre d'atteindre une production de 224 877 barils/jour à l'horizon 2030. Parallèlement, la production minière (or, manganèse, coltan, cobalt, nickel, etc.) connaît un essor significatif.
50. La diversification des activités, en particulier celles intensives en technologie, constitue le défi majeur pour renforcer la contribution du secteur manufacturier à la création de richesse. L'exploitation du potentiel qu'offre le développement des grappes industrielles et l'attraction d'IDE à forte intensité technologique, devraient contribuer au développement du secteur manufacturier.
51. **Le secteur secondaire est caractérisé par une discontinuité dans les chaînes de valeur, la faiblesse des emplois et une faible valorisation de la recherche appliquée, de l'innovation et de la technologie.** Ces insuffisances affectent négativement la productivité et la compétitivité globale du secteur. La croissance industrielle reste majoritairement extensive, reposant essentiellement sur l'accumulation du capital, tandis que la productivité globale des facteurs (PTF) demeure instable. Un défi majeur pour son développement réside dans l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur, qui est entravée par **des insuffisances en matière de connectivité**. De plus, ce secteur fait face à plusieurs contraintes structurelles, notamment : (i) l'insuffisance des infrastructures logistiques ; (ii) la vétusté du réseau de transport ; (iii) l'insuffisance de zones industrielles bien aménagées ; (iv) la faible digitalisation des processus industriels et administratifs ; ainsi que (v) le déficit d'accès aux services numériques de qualité, en particulier dans les zones économiques périphériques.
52. **En outre, la problématique du développement des infrastructures industrielles persiste.** Plusieurs autres défis restent à relever, notamment : (i) la sécurisation des réserves foncières industrielles ; (ii) la production énergétique adéquate pour soutenir l'industrialisation ; (iii) la définition d'un modèle de financement souple du développement des infrastructures industrielles ; (iv) la mise en œuvre d'une politique industrielle opérationnelle pour soutenir la dynamique de transformation structurelle et ; (v) le renforcement de l'inclusion des PME dans l'architecture des zones industrielles afin de faciliter une plus grande collaboration avec les grandes entreprises.
53. **Au niveau du secteur primaire**, l'agriculture d'exportation (cacao, café, hévéa, palmiers à huile, coton anacarde, etc.) conserve un poids déterminant, représentant plus de la moitié de la valeur ajoutée du secteur. La formation des revenus agricoles reste fortement tributaire des cours internationaux, dont la volatilité expose les producteurs à des chocs de prix récurrents. Cette vulnérabilité intrinsèque est toutefois partiellement jugulée par les mécanismes de prix garantis aux producteurs, qui contribuent à stabiliser les revenus et à préserver la viabilité économique des exportations.

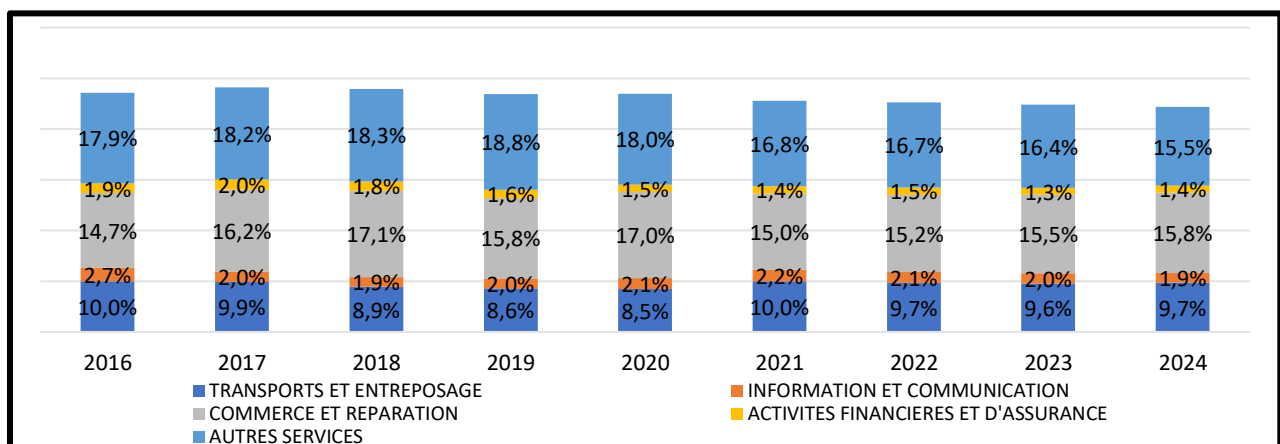
Graphique 11 : Contributions au PIB du secteur Primaire de 2015 à 2025



Source : MPD/DGP ; DG

- 54. Avec la mise en œuvre des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA 1 et 2), **la part de l'agriculture** vivrière est passée de 4,7% sur la période 2016-2020 à 5,5% sur la période 2021-2024. Les rendements des cultures vivrières et de rente sont bien inférieurs à ceux des pays asiatiques de référence.
- 55. Le secteur primaire reste confronté à des défis, parmi lesquels l'accélération de la mécanisation, l'amélioration de la transformation locale des produits, le renforcement de l'adaptation au changement climatique, la réduction de la dépendance aux cours mondiaux des matières premières, ainsi que l'accélération de l'innovation et de la modernisation des pratiques agricoles. A cela s'ajoutent la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles, l'intensification des pratiques de gestion durable, une meilleure valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et le développement de la pisciculture.
- 56. Pour relever ces défis, il est nécessaire de réaliser une réforme structurelle de l'agriculture, en vue de valoriser pleinement le potentiel agricole, de garantir l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ainsi que de sécuriser durablement le foncier rural.
- 57. **En ce qui concerne le secteur tertiaire**, l'activité économique reste dominée par les transports, le commerce et les autres services, dont les parts dans le PIB se situent respectivement à 9,7%, 15,0% et 18,4% en moyenne sur la période 2021-2024.
- 58. L'activité de transport est globalement en hausse, grâce à l'évolution favorable de toutes ses composantes hormis le transport ferroviaire qui a enregistré un repli dû au trafic de marchandises. Le transport ferroviaire fait face à des difficultés liées à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation. De plus, la situation sécuritaire dans les pays du sahel perturbe les échanges.
- 59. Le commerce a, quant à lui, tiré profit de la reprise effective des activités économiques favorisée par la levée progressive des mesures de restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19. En outre, la bonne évolution des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements visant l'amélioration de la couverture du pays, notamment à travers le déploiement de la fibre optique, ainsi que la poursuite de la digitalisation des services et de l'Administration publique.

Graphique 12 : Contribution du secteur Tertiaire au PIB de 2016 à 2024



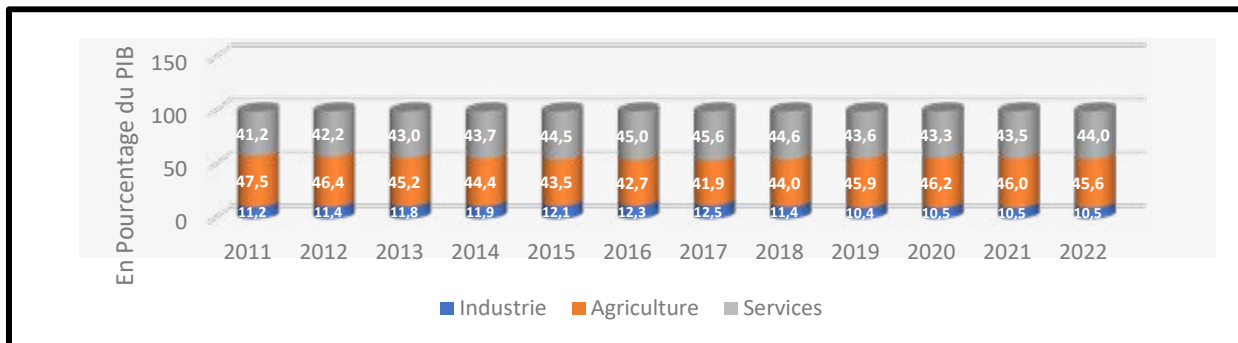
Source : MPD/DGP/DGE

- 60. **La croissance du secteur tertiaire demeure largement extensive**, portée principalement par l'accumulation de capital, mais freinée par l'instabilité de la productivité totale des facteurs (PTF).
- 61. Le secteur est confronté essentiellement à des contraintes en matière d'innovation dans les services et l'organisation des activités, avec un niveau élevé d'informalité et une faible digitalisation, qui limitent son potentiel de transformation structurelle.

**I.2.2. Dynamique sectorielle de l’emploi**

- 62. **Les analyses montrent des signes de changement structurel, mais les flux de main-d’œuvre vers les secteurs à forte productivité ont été faibles.** En effet, la lente transformation de l’économie demeure peu génératrice d’emplois décents. Les emplois sont concentrés dans les secteurs à faible productivité. Les secteurs agricole et tertiaire concentrent respectivement 45,6% et 44,0% de la main-d’œuvre en 2022 dans des emplois majoritairement informels et faiblement rémunérateurs, contre 46,5% et 43,3% en 2020.
- 63. Parallèlement, le secteur industriel affiche une part de l’emploi quasiment stagnante à 10,5% sur la période. Cette situation révèle une insuffisante diversification de l’économie et un déficit d’emplois formels et qualifiés dans les secteurs à forte productivité.

**Graphique 13 : Répartition sectorielle des emplois en Côte d'Ivoire de 2011 à 2022**

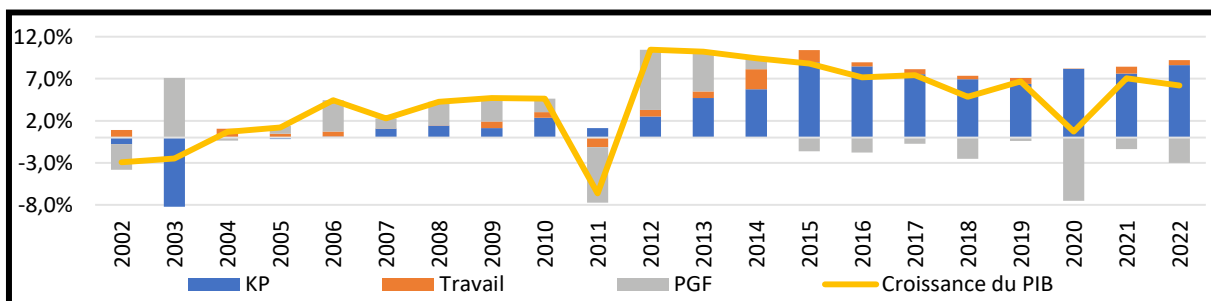


Source : MPD/DGP ; WDI

**I.2.3. Dynamique de la productivité**

- 64. Depuis 2012, les efforts de pacification du pays et les politiques de relance initiées par le Gouvernement ont contribué à l’amélioration du climat des affaires, favorisant ainsi une mobilisation accrue des facteurs de production. Toutefois, l’analyse de la dynamique de la croissance économique sur la période 2012-2023 révèle une transformation structurelle caractérisée par : (i) l’accumulation du capital, notamment privé, avec une faible contribution du travail et ; (ii) la détérioration de la Productivité Totale des Facteurs (PTF).
- 65. L’analyse des moteurs de la croissance en Côte d’Ivoire montre que l’économie a principalement été tirée par l’accumulation de capital, dont la contribution au PIB est passée de -0,3 % entre 2002 et 2011 à 7,7 % sur la période 2016–2022, traduisant un effort d’investissement soutenu.
- 66. En revanche, la contribution du facteur travail est restée modeste et relativement stable sur l’ensemble de la période, ce qui traduit une faible valorisation du capital humain.

**Graphique 14 : Contribution des facteurs à la croissance annuelle du PIB de 2002 à 2022**



Source : MPD/DGP ; DGE

- 67. La PTF a connu une importante contribution à la croissance entre 2012 et 2014 (+4,4%). Toutefois, cette contribution s’est tassée en moyenne à -1,4% sur la période 2015-2019. Cette situation s’expliquerait en partie par des facteurs structurels, notamment la faible modernisation des techniques et

équipements de production, la faible intensité technologique dans les secteurs à forte concentration de main-d’œuvre, l’inadéquation des compétences avec les besoins de l’économie, et le faible niveau d’innovation. Sur la période 2020-2022, la PTF a pâti de chocs conjoncturels majeurs : la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et la crise Russo-Ukrainienne.

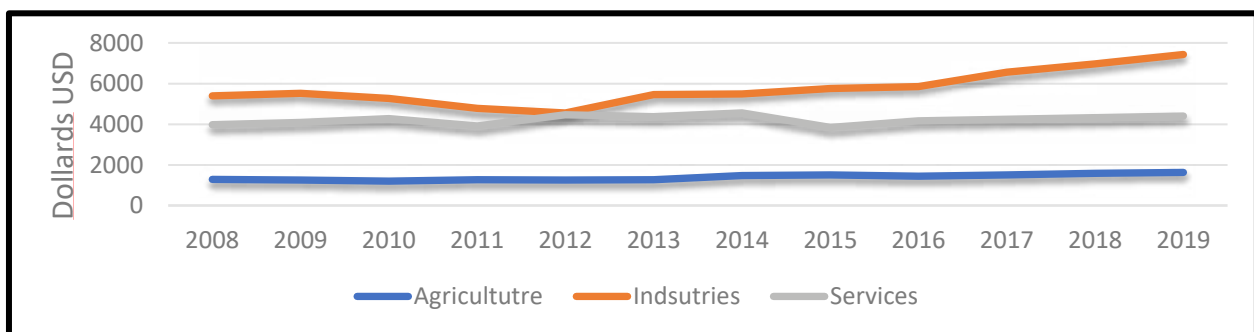
**Tableau 5 : Evolution de la PTF de 2002 à 2022**

INDICATEURS	2002-2011	2012-2015	2016-2022
<b>Croissance du PIB</b>	<b>1,0%</b>	<b>9,7%</b>	<b>5,7%</b>
Capital	-0,3%	5,5%	7,7%
Travail	0,3%	1,4%	0,5%
<b>PTF</b>	<b>1,0%</b>	<b>2,9%</b>	<b>-2,5%</b>

Source : MPD/DGP ; DGE

68. Par ailleurs, l’analyse sectorielle de la productivité du travail révèle une stagnation depuis 2008 dans la plupart des branches de l’économie, à l’exception de l’industrie, qui enregistre des progrès continus depuis 2012. Le secteur agricole, en revanche, peu modernisé demeure le moins productif. Il est caractérisé par : (i) une sous-mécanisation prononcée ; (ii) un faible taux de transformation locale des produits ; (iii) un accès limité à l’innovation et aux technologies modernes et ; (iv) une organisation encore peu performante des chaînes de valeur.

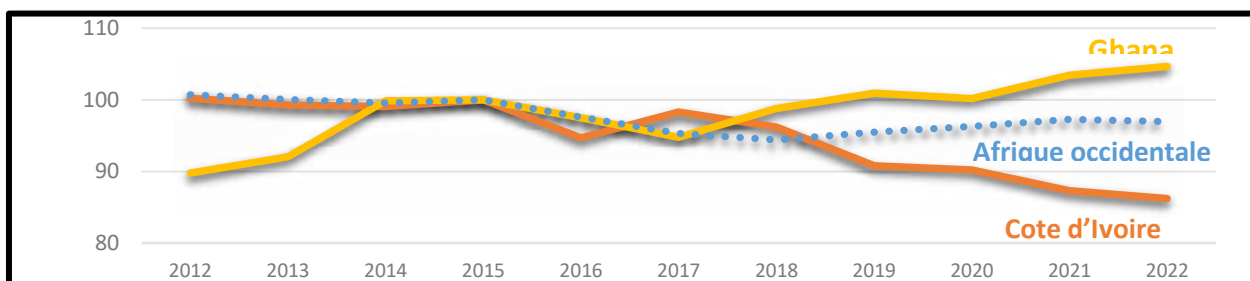
**Graphique 15 : Évolution de la valeur ajoutée sectorielle par travailleur de 2008 à 2019**



Source : BAD, NOTE DE DIAGNOSTIC PAYS 2023

69. Depuis 2018, la productivité totale des facteurs du secteur agricole connaît une forte baisse avec un indice de productivité qui passe de 96 à 86 entre 2018 et 2022, soit une perte de 10 points en 4 ans. Cet indice demeure faible et reste en dessous de la moyenne de l’Afrique subsaharienne (97 en 2022). Comparativement, le Ghana connaît une hausse continue de la productivité agricole avec un indice qui passe de 99 en 2018 à 105 en 2022.
70. Au regard de la forte concentration de la main-d’œuvre dans ce secteur, il est nécessaire de poursuivre la modernisation et les investissements dans l’agriculture, notamment à travers la Recherche et Développement.

**Graphique 16 : Indice de productivité totale des facteurs (PTF) agricoles sur la période 2012-2022**



Source : MPD/DGP ; Banque mondiale

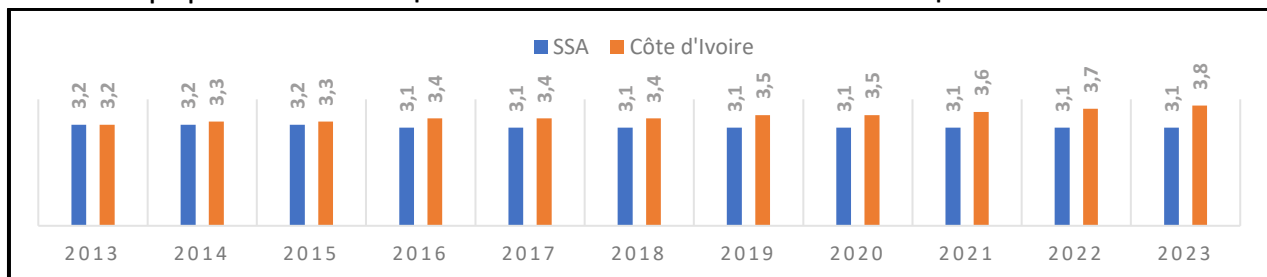
### I.2.4. Facteurs accélérateurs de la transformation structurelle

71. La transformation structurelle de la Côte d'Ivoire progresse, mais reste en deçà des niveaux des pays d'aspiration. Pour l'accélérer, il est crucial de continuer : (i) d'améliorer le climat des affaires ; (ii) de favoriser l'adoption des innovations technologiques ; (iii) d'améliorer la productivité totale des facteurs (PTF) ; (iv) de renforcer l'attractivité des investissements directs étrangers et ; (v) d'améliorer le cadre de gouvernance.

#### I.2.4.1. Climat des affaires

72. Dans son ambition de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique, le Gouvernement a fait de l'amélioration du climat des affaires une priorité. Ainsi, depuis 2012, d'importantes réformes institutionnelles et structurelles visant à renforcer la compétitivité du secteur privé et l'attractivité des investissements directs étrangers ont été entreprises. Ces efforts ont permis une amélioration constante du score CPIA du pays au cours des dix dernières années, le classant ainsi au 4<sup>ème</sup> rang des pays les plus réformateurs en Afrique subsaharienne.

Graphique 17 : Évolution comparée des scores CPIA de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique subsaharienne



Source : Banque Mondiale / MPD

73. L'atteinte de cette ambition a nécessité l'adoption d'une stratégie d'amélioration du climat des affaires et la mise en œuvre progressive de réformes dynamiques. Ainsi, il a été notamment procédé à : (i) l'instauration d'un portail de suivi des paiements au Trésor public ; (ii) l'adoption de nouveaux codes sectoriels (Électricité, Mines, Télécoms, Tourisme, pétrolier, forestiers, etc.) ; (iii) la création du Tribunal de commerce d'Abidjan et de sa cour d'appel ; (iv) la mise en place du Guichet unique du permis de construire et ; (v) la mise en place du Guichet unique du commerce extérieur. Dans ce contexte, un nouveau cadre réglementaire a été adopté en 2012 afin de renforcer l'autorité de la structure en charge de la promotion de l'investissement privé (CEPICI) et de parvenir à hisser la Côte d'Ivoire parmi les 50 premières économies dans le monde ayant les meilleurs climats des affaires.
74. En revanche, selon la Banque Mondiale, **la concurrence est faible sur les marchés ivoiriens** avec une activité commerciale dominée par un nombre relativement restreint d'acteurs. Une situation qui s'explique par la faible participation des PME à l'animation de l'activité commerciale. En effet, les PME sont confrontées à plusieurs défis, notamment : (i) un faible accès aux financements ; (ii) un cadre institutionnel limité à travers l'insuffisance dans la coordination des mesures de soutien et d'assistance technique et ; (iii) une offre d'infrastructures inadéquate.
75. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire ne compte que très peu de champions nationaux ou d'entreprises de taille suffisante pour être compétitive aux niveaux régional et mondial. L'élaboration d'une politique industrielle pertinente est impérieuse.
76. Pour surmonter les obstacles qui freinent la création d'un environnement davantage propice à l'investissement privé, des défis majeurs sont à relever. Le premier réside dans la mise en œuvre effective et efficiente des réformes existantes. En effet, selon le rapport *B-Ready 2024* de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire avec un score de 68,2 sur une échelle de 100, dispose d'un cadre réglementaire favorable. Toutefois, sa faible opérationnalisation limite son impact. Pour les deux autres

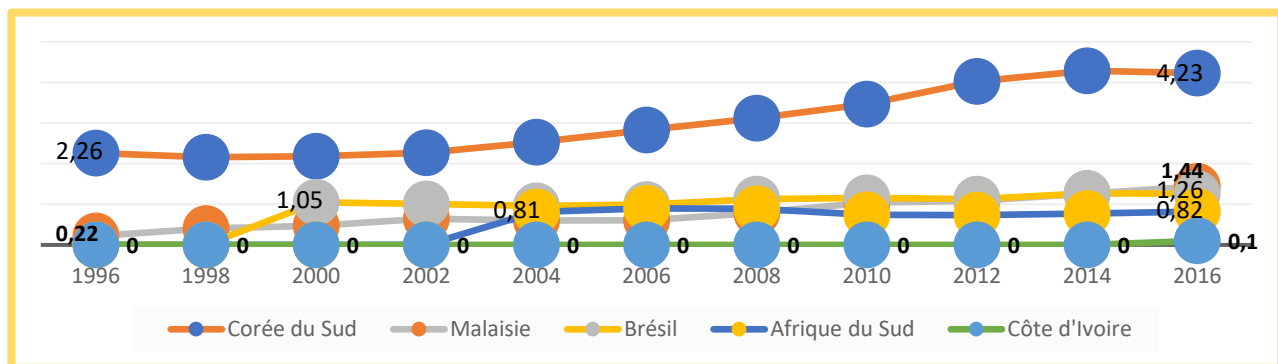
pilliers du *B-Ready*, le pays est moins performant au niveau des services publics et de l'efficacité opérationnelle avec des scores respectifs de 40,3 et 50,3. Le pays est confronté à une efficacité opérationnelle relativement moyenne. De même, la qualité des services publics, des institutions et des infrastructures publiques devra être renforcée pour faciliter le respect des réglementations et l'amélioration générale du climat des affaires.

77. De façon spécifique, les défis suivants devraient être relevés : (i) l'accélération des procédures administratives ; (ii) l'amélioration de l'accès au financement des PME afin de renforcer leur rôle dans le tissu économique et ; (iii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notamment à travers le renforcement des infrastructures logistiques et numériques.

#### I.2.4.2. Innovation technologique

78. L'innovation technologique, à travers la création, l'adoption et l'amélioration de technologies, joue un rôle clé dans l'accroissement de la productivité et la création de valeur ajoutée. Toutefois, la Côte d'Ivoire ne dépense que 0,1% de son PIB en Recherche et Développement, contre 0,82% du PIB pour l'Afrique du Sud et 0,43% pour le Vietnam. Ce niveau reste faible pour propulser l'innovation. Ce faible niveau limite le potentiel d'innovation nécessaire à une transformation économique durable et à la compétitivité du pays sur le long terme.

Graphique 18 : Dépenses de recherche et développement de 1996 à 2016 (% du PIB)



Source de données : CAPEC, UNESCO

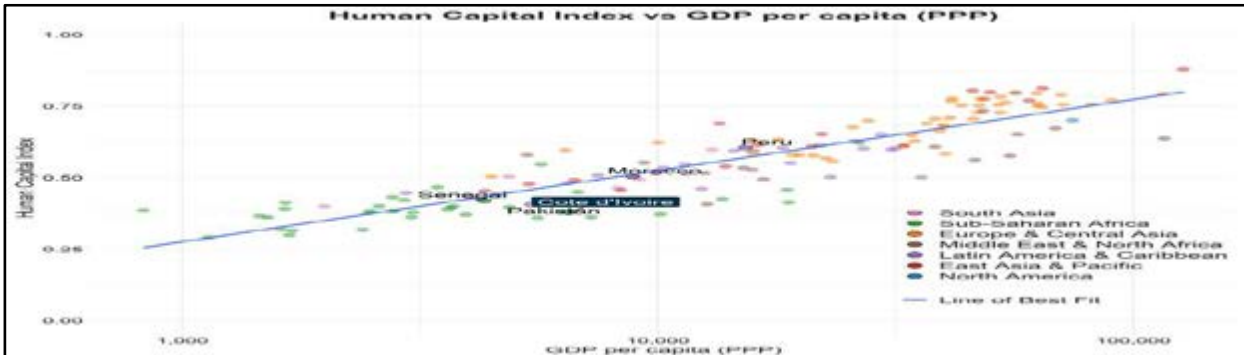
79. Plusieurs facteurs structurels et institutionnels expliquent cette faible performance du secteur de la R&D en Côte d'Ivoire. Les principaux sont : (i) un cadre réglementaire peu incitatif caractérisé par une faible coordination entre les différents acteurs (université, centres de recherche, entreprises, Etat) ; (ii) un déficit en ressources humaines qualifiées, en lien avec la faible attractivité des filières scientifiques, précisément les STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) ; (iii) la faible valorisation des résultats de la Recherche et ; (iv) la faible implication du secteur privé dans le financement de la R&D, faute de dispositifs incitatifs efficaces.
80. Ces problèmes constituent des défis majeurs pour faire de l'innovation un véritable levier de la transformation économique de la Côte d'Ivoire et du positionnement du pays dans la catégorie des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

#### I.2.4.3. Capital humain

81. Le capital humain constitue un facteur clé du développement économique, en particulier pour le renforcement de la productivité de la main-d'œuvre nécessaire à l'accélération de la transformation structurelle. Dans ce cadre, le Gouvernement poursuit les efforts en vue d'offrir une éducation adéquate, faciliter l'accès aux soins de santé et promouvoir une politique d'emploi efficace, à travers le renforcement des infrastructures scolaires et sanitaires et de l'inclusion sociale.

82. Selon l'Indice de Capital Humain (ICH) de la Banque Mondiale, un enfant né aujourd'hui en Côte d'Ivoire ne sera productif qu'à hauteur de 38% de son potentiel à l'âge adulte, un niveau qui reste inférieur à celui des pays comme le Maroc et le Sénégal.

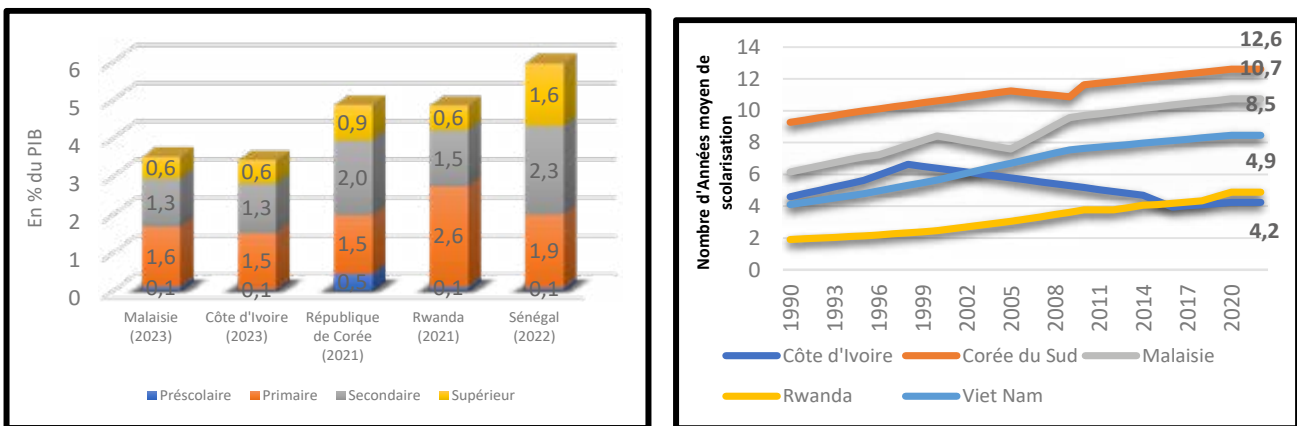
Figure 1 : Relation entre l'indice de Capital Humain et le PIB par tête



Source : Banque Mondiale

83. Ce niveau de l'ICH pourrait s'expliquer par des insuffisances constatées au niveau de ses composantes fondamentales : la survie des enfants, l'éducation et la santé.
84. En matière de survie infantile, des progrès notables ont été enregistrés, avec une baisse du taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans, passé de 74 décès/1000 naissances vivantes en 2021 à 68 décès/ 1000 naissances vivantes en 2023. Toutefois, ce taux demeure élevé, et les causes de décès prématurés – souvent évitables – persistent, en lien avec la qualité des services de santé de base, les inégalités d'accès aux soins, et la malnutrition. La poursuite des efforts engagés et l'amélioration du taux de survie permettront à une plus grande proportion de ces futurs actifs d'atteindre l'âge adulte dans de meilleures conditions.

Graphique 19 : Dépenses publiques en éducation (% PIB) et Évolution du nombre d'années moyen de scolarisation



Source : DGP/UNESCO

85. En matière d'éducation, la Côte d'Ivoire engage 3,4% de son PIB en 2023, un niveau proche de ceux des pays comparateurs comme la Corée du Sud et la Malaisie. Ces efforts de financement ont permis d'accroître considérablement l'investissement public dans ce secteur, mais le système éducatif enregistre des écarts de performances qu'il convient de combler. Le nombre d'années moyen de scolarisation est de 4,9 ans en Côte d'Ivoire en 2023 tandis qu'il se situe à 12,7 ans et 11,1 ans respectivement en Corée du Sud et en Malaisie. Par ailleurs, le système reste confronté à des difficultés en matière de qualité des enseignements, d'achèvement scolaire et d'insertion professionnelle. Le faible niveau d'apprentissage, combiné à des abandons précoces, compromet la formation d'une main-d'œuvre qualifiée capable de répondre aux besoins du marché du travail.

86. S'agissant de la santé, celle des adultes constitue également un défi majeur : seuls 66% des jeunes de 15 ans atteindront l'âge de 60 ans<sup>1</sup>, ce qui témoigne d'une mortalité prématurée encore importante. Par ailleurs, les retards de croissance<sup>2</sup>, bien que proportionnels au niveau de revenu des ménages, restent préoccupants. Ils affectent négativement et durablement le développement cognitif, la réussite scolaire et les perspectives professionnelles des individus, limitant ainsi leur productivité à long terme. Ces facteurs contribuent à un indice du capital humain (ICH) inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
87. La nutrition, en particulier chez la petite enfance, s'impose également comme un facteur structurant car elle joue un rôle déterminant dans la santé et l'éducation. Bien que des initiatives soient en cours pour renforcer la sécurité nutritionnelle, leurs effets restent encore limités au regard des besoins croissants.
88. Toutefois, pour améliorer durablement le niveau de l'ICH en Côte d'Ivoire, plusieurs défis subsistent et les principaux sont : (i) l'accélération de la réduction de la mortalité infantile à travers une meilleure couverture en soins de santé de base ; (ii) l'offre de santé de qualité ; (iii) le renforcement de la qualité de l'éducation par le renforcement de la formation continue des enseignants et l'adaptation des programmes aux besoins du marché et ; (iv) une approche coordonnée entre les politiques éducatives, sanitaires et sociales pour transformer durablement le potentiel humain en moteur de croissance inclusive.
89. La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel important pour tirer parti de son dividende démographique. Toutefois, avec une transition de la fécondité amorcée tardivement et un indice synthétique de fécondité (ISF) encore élevé à 4,3 (EDSCI 2021), le pays reste dans la phase de pré-dividende. Cet indice est environ trois (03) fois celui des pays ayant achevé leur transition démographique. Par ailleurs, le ratio de dépendance en Côte d'Ivoire est de 69,0% (RGPH 2021).
90. Par conséquent, pour entrer pleinement dans la fenêtre d'opportunité démographique, la Côte d'Ivoire doit accélérer cette transition. Les mesures devront porter sur : (i) une intensification de la promotion de la planification familiale ; (ii) une autonomisation accrue des femmes ; (iii) une meilleure prise en compte des enjeux démographiques dans les politiques publiques et ; (iv) une amélioration de la qualité de son capital humain (santé, éducation, formation professionnelle) et une création massivement des emplois productifs et décents.

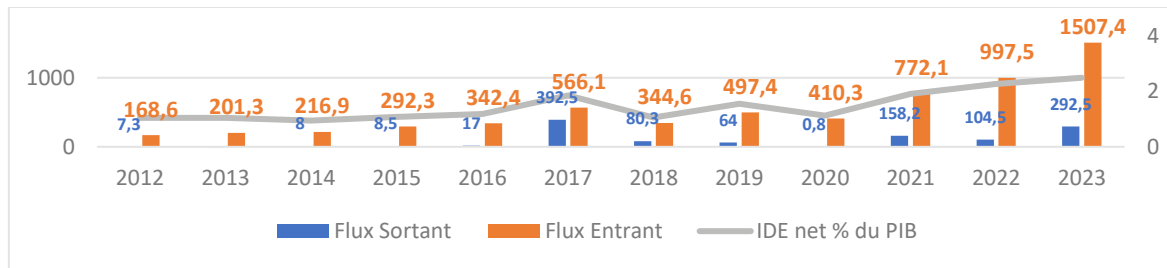
#### I.2.4.4. Investissements Directs Étrangers

91. En une décennie, la Côte d'Ivoire a quintuplé son flux entrant d'Investissements Directs Étrangers (IDE). Le pays a enregistré un flux d'IDE de 1 507,4 milliards FCFA en 2023 (soit 3% du PIB), après 997,5 milliards de FCFA en 2022 et 772,2 milliards de FCFA en 2021. Cette augmentation traduit la confiance des investisseurs dans la stabilité du pays. Le stock d'IDE est passé de 614,0 milliards de FCFA (+1,5% du PIB) en 2021 à 1 215,0 milliards de FCFA (2,5% du PIB) en 2023, soit une croissance d'environ 98,0% sur la période.
92. Cette dynamique a été favorisée par un environnement des affaires en constante amélioration. Pour maximiser l'impact des IDE sur la transformation structurelle, la Côte d'Ivoire consolide progressivement son portefeuille de projets bancables, tout en promouvant les partenariats public-privé et en renforçant les outils de promotion et de facilitation des investissements.

<sup>1</sup> Banque Mondiale

<sup>2</sup> Cf. Banque Mondiale : « 1,6 fois plus élevé chez les enfants des zones rurales que chez ceux des zones urbaines »

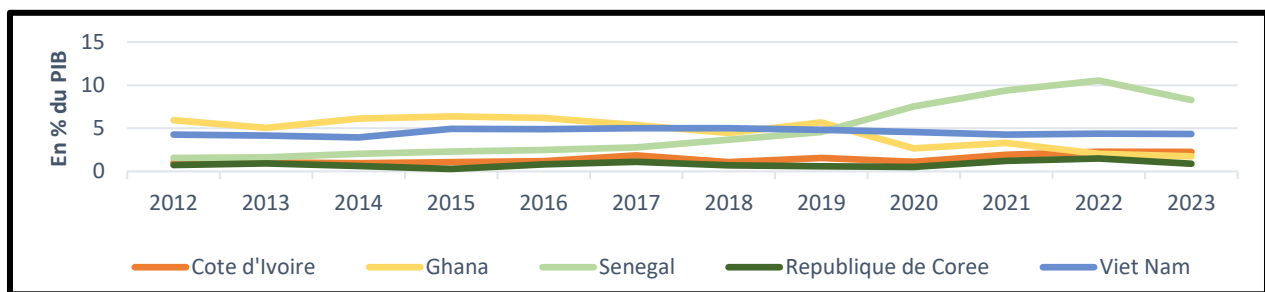
Graphique 20 : Évolution des IDE de 2012 à 2023



Source : MPD/DGP ; CNUCED ; BCEAO

93. Néanmoins, le niveau et la qualité des IDE restent faibles pour accélérer la transformation structurelle de l'économie. En effet, le niveau observé de flux entrant rapporté au PIB reste inférieur à ceux d'autres pays, notamment le Sénégal (8,28%), la Corée du Sud (3-4%) et le Vietnam (4,35%). Avec l'amélioration du climat des affaires, cette performance est bien en deçà des potentialités du pays.

Graphique 21 : Évolution comparative des IDE de 2012 à 2023 (en % du PIB)



Source : MPD/DGP ; CNUCED

94. Par ailleurs, au-delà du faible volume des IDE, l'allocation sectorielle indique une prépondérance des industries extractives au détriment du secteur manufacturier. Cette allocation ne permet pas de transférer un savoir-faire technique indispensable, de promouvoir la productivité et la diversification industrielle, de créer un grand nombre d'emplois décents, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre et de progresser dans les chaînes de valeur mondiales.
95. En plus, malgré un taux de croissance supérieur à celui de ses pairs, le stock d'IDE en Côte d'Ivoire (20,66% du PIB en 2023) reste faible comparé à une moyenne de 37,54% en Afrique et de 30,8% en Afrique de l'Ouest (CNUCED, 2024).

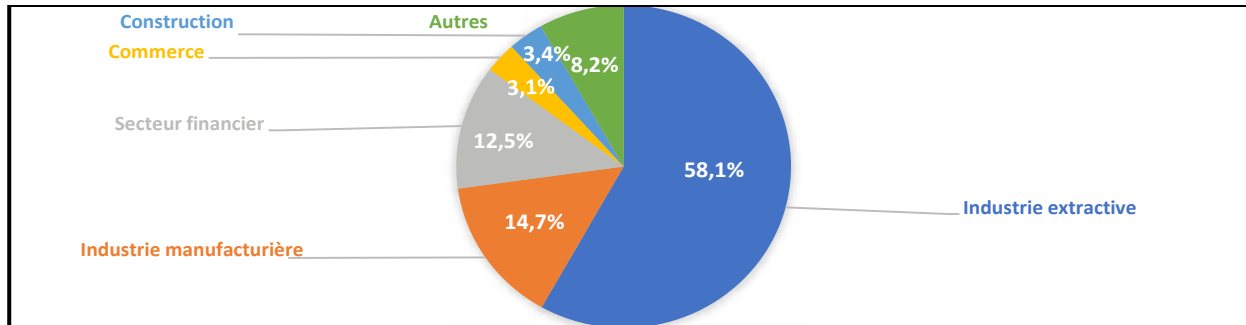
Tableau 6 : Comparaison de la performance d'attraction des IDE de la Côte d'Ivoire avec des pays comparateurs et des pays d'aspirations

Régions/Pays	Flux entrants moyen d'IDE			Stock d'IDE		
	2021-2023			2023		
	En millions de dollars	En pourcentage du PIB	En pourcentage de la formation brute de capital fixe	Total (millions de dollars)	Par habitant (dollars)	En pourcentage du PIB
Afrique	189 294	2,0	10,0	1 036 252	707	37,5
Afrique subsaharienne	151 183	3,0	11,0	681 279	568	35,5
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>4 729</b>	<b>2,2</b>	<b>9,0</b>	<b>15 974</b>	<b>513</b>	<b>20,7</b>
Ghana	5 478	2,4	14,6	47 360	1 402	61,0
Malaisie	37 766	3,2	17,2	201 736	5 743	48,5
Nigeria	6 081	0,5	1,4	73 375	322	20,3
République de Corée	62 283	1,2	3,8	284 146	5 491	16,6
Sénégal	8 158	9,4	28,9	16 358	905	51,3
Viet Nam	52 060	4,3	13,9	228 971	2 282	53,8
Économies en développement à revenu intermédiaire	443 450	1,6	6,1	2 247 551	729	24,6

Source : MPD/DGP ; CNUCED

96. De plus, ces IDE restent fortement concentrés dans le District d'Abidjan, à l'exception du secteur extractif. Cette répartition reflète la concentration géographique de l'activité économique, avec 80% de la production nationale et 90% des entreprises et emplois formels dans le District d'Abidjan (Banque mondiale<sup>3</sup>).
97. Les flux entrants d'Investissements Directs Etrangers (IDE) sont concentrés principalement dans les secteurs des industries extractives (58,1%), des industries manufacturières (14,7%) et financiers (12,5%).

Graphique 22 : Répartition sectorielle des investissements directs étrangers entrants (moyenne 2021-2023)



Source : MPD/DGP ; BCEAO

98. L'attractivité des IDE en Côte d'Ivoire reste confrontée à plusieurs défis structurels, notamment : (i) le renforcement de la synergie des actions dans la promotion des investissements, couplé à la qualité et la rationalisation des services aux investisseurs dans le cadre de la facilitation des investissements ; (ii) l'amélioration de l'offre de terrains industriels et de foncier rural pour l'implantation des projets, à travers l'accélération de l'aménagement des zones industrielles sur l'ensemble du territoire national ; (iii) l'amélioration du cadre de gouvernance des réformes et ; (iv) la réduction des coûts des facteurs de production (coût de l'énergie, des télécoms, disponibilité des infrastructures logistiques compétitives) pour les entreprises souhaitant s'installer en Côte d'Ivoire.
99. Il ressort de cette analyse la nécessité d'accroître **plus conséquemment le volume d'investissements directs étrangers (IDE), à travers notamment un ensemble de politiques orientant ces flux vers des secteurs stratégiques**. Ces actions devraient renforcer les gains en matière d'acquisition de technologies et d'investissements ciblés, qui sont des conditions nécessaires pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Par ailleurs, l'optimisation de ceux-ci devrait permettre de traduire les flux entrants en une croissance inclusive, augmenter la part de l'emploi formel (l'emploi informel demeure encore prépondérant avec 91,6% de part) et réduire le taux de pauvreté (37,5%<sup>4</sup> en 2021).

#### 1.2.4.5. Accès au financement

100. L'accès au financement constitue une barrière majeure à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Malgré les efforts pour améliorer le climat des affaires, le crédit à l'économie reste encore faible avec un ratio de 24,1% du PIB en 2024, en dessous de la moyenne de l'UEMOA de 28,7% et bien inférieur à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (168,45%). En comparaison, le crédit à l'économie atteint au Maroc, 94,6% du PIB et en Malaisie, 117,2% du PIB.
101. Cet accès limité au crédit est imputable entre autres à l'insuffisant approfondissement du système financier, en particulier le faible taux de bancarisation (31,2% en 2023), le faible taux d'épargne (23,7% PIB en 2024) et les taux d'intérêt élevés (6,4% en 2024). De plus, certains secteurs clés pour la

<sup>3</sup> Banque mondiale : Diagnostic du secteur privé en Côte d'Ivoire, 2020

<sup>4</sup> ANStat, EHCVM 2021

transformation structurelle (l'industrie manufacturière et l'agriculture) ne recevraient pas de financements appropriés au niveau du secteur bancaire (CAPEC, 2020).

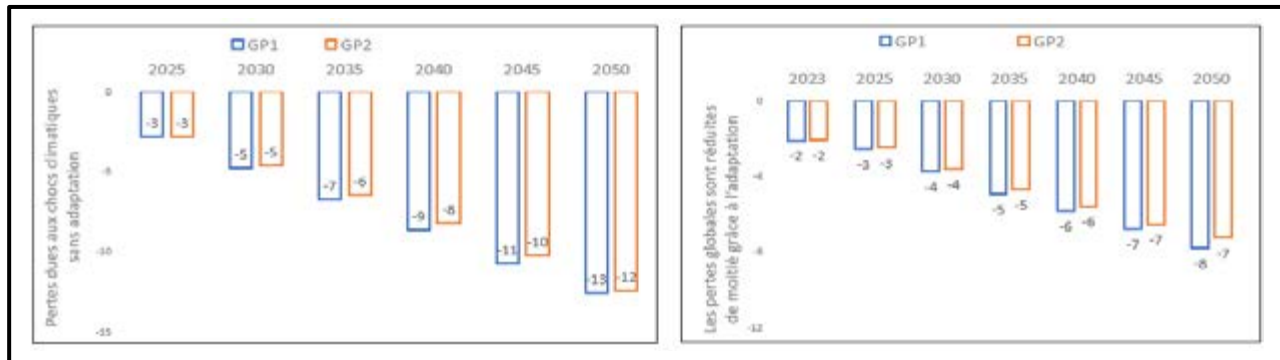
#### I.2.4.6. Gouvernance

102. **La Côte d'Ivoire a enregistré des progrès en matière de gouvernance, avec un classement dans l'Indice Mo Ibrahim** qui est passé de la 18<sup>ème</sup> place en 2020 (56,2/100) à la 16<sup>ème</sup> en 2023 (56,7/100 supérieure à la moyenne continentale de 49,3/100). Cette progression traduit les efforts de consolidation institutionnelle, de promotion des opportunités économiques durables et de renforcement du développement humain. Toutefois, des efforts restent à faire pour réduire les inégalités et renforcer l'inclusivité des réformes.
103. Dans la même dynamique, l'indicateur **CPIA** de la Banque mondiale, qui évalue la qualité des politiques et des institutions, s'est maintenu à 3,9/6 en 2024. Ce score témoigne d'une gouvernance relativement stable, mais en encore perfectible, notamment en ce qui concerne l'efficacité de la gestion budgétaire et l'efficacité administrative.
104. Par ailleurs, des avancées importantes ont été enregistrées dans la **lutte contre la corruption**. En effet, le classement 2024 de **Transparency International** positionne la Côte d'Ivoire à la 69<sup>ème</sup> place (45/100) en 2024 en matière de perception de la corruption, contre la 105<sup>ème</sup> place (36/100) en 2021. Néanmoins, des marges de progrès subsistent pour aligner davantage le pays aux standards internationaux en matière de bonne gouvernance.
105. Malgré ces avancées, d'importants défis subsistent. Il s'agit principalement de : (i) le renforcement de la transparence du système judiciaire pour améliorer sa performance, atténuer sa lenteur, et lutter à tous les niveaux contre la corruption, source d'abus et d'insécurité pour les citoyens et ; (ii) le renforcement de la transparence, l'impartialité et l'équité en matière de justice commerciale en vue d'améliorer l'environnement des affaires et attirer les investisseurs nationaux et étrangers sur l'ensemble du territoire ivoirien.
106. **Au titre de la gouvernance administrative, des progrès ont été réalisés**, entre autres, la mise en place de la signature électronique et le déploiement de la Gestion Électronique des Documents. Cependant, l'Administration reste insuffisamment digitalisée et fait face à des défis tels que l'accélération de la dématérialisation des procédures, le renforcement de la collaboration avec le secteur privé ainsi que l'ouverture aux technologies innovantes, en vue d'améliorer son efficacité et son accessibilité.
107. **En termes de gouvernance territoriale, le Gouvernement a initié des réformes de déconcentration et de décentralisation. Malgré ces efforts, le développement régional demeure inégal.** Les disparités socio-économiques entre les régions persistent, avec une richesse nationale concentrée principalement à Abidjan et ses environs, avec près de 80% des entreprises privées.
108. Cette concentration est accentuée par une répartition inégale des infrastructures, qui privent certaines régions d'un accès adéquat aux services essentiels. De plus, les difficultés à attirer des compétences et des investissements dans les zones périphériques limitent la croissance économique et le développement social de ces régions. Ces défis soulignent la nécessité d'une meilleure exploitation des potentiels territoriaux. **Pour parvenir à un développement régional équilibré en Côte d'Ivoire, l'amorçage d'un processus de régionalisation avancé, à l'image du Maroc, est essentiel.**

#### I.2.4.7. Préservation de l'environnement

109. **Le changement climatique retarde les progrès en matière de transformation structurelle du pays.** Le rapport national de la Banque mondiale sur le climat (octobre 2023) précise que le changement climatique devrait réduire le produit intérieur brut (PIB) réel de 13% d'ici à 2050, empêchant 1,63 million de personnes de sortir de la pauvreté.

Figure 2: Pertes dues aux chocs climatiques sans adaptation 2023



Source : Banque Mondiale

110. **L'environnement subit une pression croissante, exacerbée par le changement climatique et des politiques publiques parfois insuffisamment orientées vers la durabilité des ressources et l'équilibre écologique.** Pour relever ces défis environnementaux, il est crucial de : (i) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique ; (ii) mieux intégrer les impacts environnementaux dans la conception des projets publics et ; (iii) accélérer le développement de l'économie circulaire, encore à un stade embryonnaire.
111. En définitive, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs en matière de croissance économique. Cependant, pour consolider la dynamique de transformation structurelle de l'économie, le pays doit relever plusieurs défis dont les principaux sont : (i) le développement des chaînes de valeur et le renforcement des synergies industrielles ; (ii) le développement des infrastructures logistiques et l'équipement des zones industrielles ; (iii) l'accélération de la digitalisation et de l'innovation ; (iv) l'amélioration de la productivité globale des facteurs (PTF) ; et (v) la réduction du poids du secteur informel. **Cela ne peut se faire sans une croissance plus inclusive couplée à une bonne gouvernance et des institutions solides**, gage d'un environnement propice à l'accélération des changements structurels en Côte d'Ivoire.

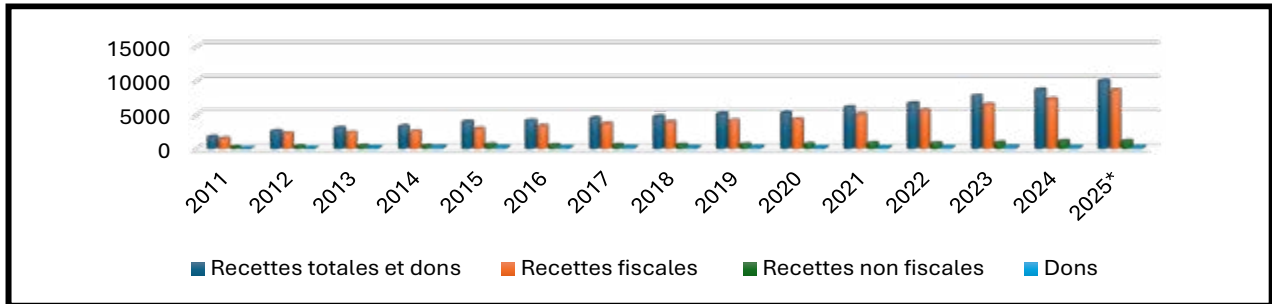
### I.3. Situation des Finances publiques

112. Les réformes initiées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des finances publiques, ces dernières années, ont permis une amélioration substantielle de la mobilisation des recettes publiques ainsi qu'une meilleure rationalisation de la dépense publique.

#### I.3.1. Mobilisation des recettes

113. Le Gouvernement poursuit ses actions en matière de réformes de l'administration et de politique fiscale afin d'optimiser le dispositif fiscal en faveur du développement du secteur privé tout en améliorant les performances en matière de collecte des ressources propres.
114. **Les recettes totales et dons** ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 12,2% de 2021 à 2024, passant de 6 140,2 milliards de FCFA en 2021 à 8 663,5 milliards de FCFA en 2024, avec un niveau projeté de 10 025,0 milliards de FCFA en 2025. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes malgré les impacts négatifs des crises internationales sur l'économie. En effet, avec une croissance annuelle moyenne de 12,6%, les recettes fiscales sont passées de 5 096,0 milliards de FCFA en 2021 à 7 271,8 milliards de FCFA en 2024. Elles sont composées de recettes fiscales intérieures (67,8%) et de recettes fiscales de portes (32,2%).

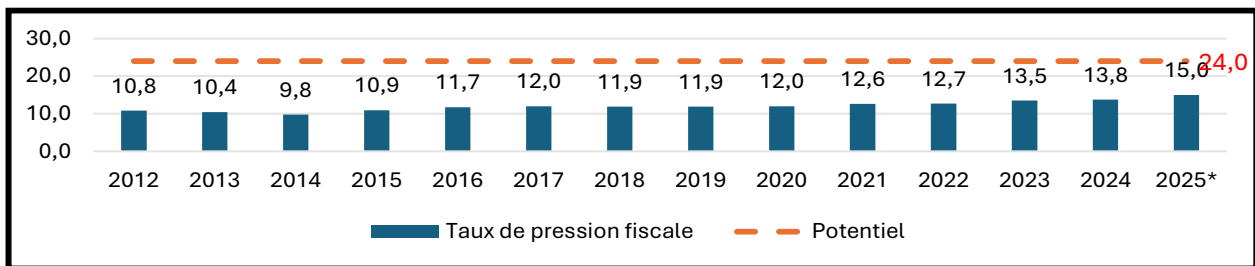
Graphique 23 : Mobilisation des recettes et dons de 2011 à 2025 (en milliards de FCFA)



Source : MFB (TOFE)

115. La performance de la Côte d'Ivoire en matière de mobilisation des recettes fiscales reste, néanmoins, insuffisante, limitant ainsi sa capacité à financer efficacement sa transformation structurelle et à honorer ses engagements vis-à-vis des Agendas internationaux de développement . **La pression fiscale (13,8% du PIB en 2024) demeure inférieure à l'objectif régional de 20% fixé par l'UEMOA et de son potentiel estimé à 24%** (Cf. Banque Mondiale, 2024). D'après les estimations de la BAD (PEA 2024), un relèvement annuel de 3,3 points de **pourcentage** du ratio recettes fiscales/PIB serait nécessaire d'ici 2030<sup>5</sup> pour combler le déficit de financement.

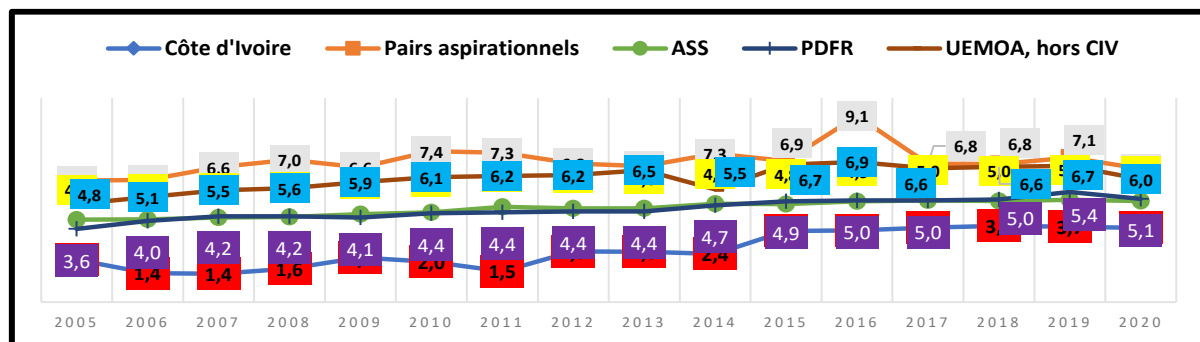
Graphique 24 : Évolution de la pression fiscale de 2012 à 2025 (en % du PIB)



Source : MPD/DGP, DGE, Banque Mondiale

116. Cette faible mobilisation des ressources fiscales trouverait des explications à travers la collecte de la TVA, où une série d'exonérations érode l'assiette fiscale en combinaison avec les taux préférentiels pratiqués (Banque Mondiale, 2024). Bien que le taux de TVA de 18 % de la Côte d'Ivoire soit conforme à la directive de l'UEMOA (15-20 %) et comparable à celui des autres pays de l'Union, les recettes de TVA (3,6% du PIB en 2023) sont bien inférieures aux comparateurs internationaux. Elles sont inférieures de 7 points de pourcentage du PIB à leur potentiel, bien en deçà des pairs structurels et aspirationnels tels que le Kenya et le Maroc.

Graphique 25 : Évolution des recettes de TVA de 2005 à 2020 (en % du PIB)



Source : MPD/DGP, DGE

<sup>5</sup> Rapport Pays- Côte d'Ivoire (Banque Africaine de Développement, 2024)

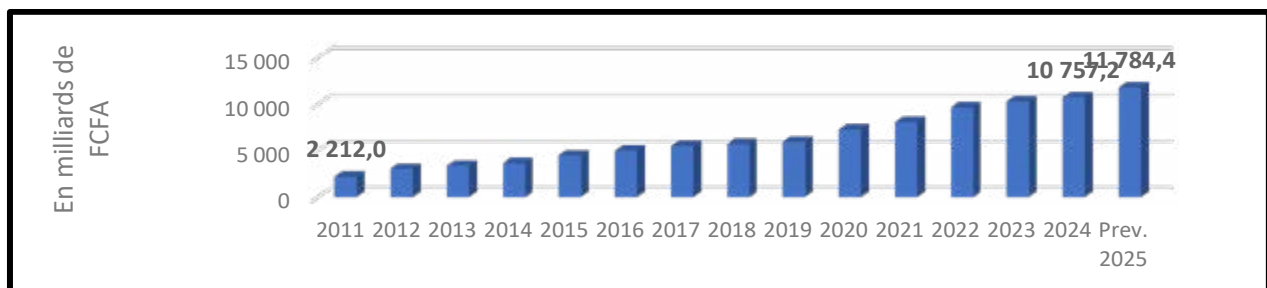
117. Les défis dans le cadre de l'amélioration de la capacité de mobilisation s'articulent autour de : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale par la lutte contre la fraude, la contrebande, l'évasion et l'optimisation fiscale ; (ii) la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale ; (iii) le renforcement du régime fiscal pour l'impôt foncier ; (iv) la poursuite de la digitalisation des procédures ; (v) le développement des programmes d'accompagnement à la formalisation des entreprises du secteur informel et ; (vi) le renforcement de l'encadrement de proximité des services. **Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a adopté en 2024 une stratégie de mobilisation des recettes fiscales à moyen terme pour la période 2024-2028.**

### I.3.2. Exécution et efficacité des dépenses

#### I.3.2.1. Dépenses publiques

118. S'agissant des **dépenses** publiques, elles sont ressorties pour la période 2021-2024 à 38 805,4 milliards de FCFA , soit un dépassement de 14,7% de l'objectif PND ( 33 817,5 milliards de FCFA prévus pour la période). Cette surconsommation est imputable principalement à la hausse des investissements publics pour faire face aux besoins en infrastructures économiques et sociales notamment dans le cadre de la CAN 2023, et à l'augmentation des dépenses pour atténuer les effets des différentes crises (Covid-19, renforcement du dispositif sécuritaire antiterrorisme, crise russo-ukrainienne ). Par ailleurs, la structure des dépenses publiques reste dominée par les dépenses courantes (49,8% des dépenses publiques en 2024) et les dépenses d'investissements publics (31,0% des dépenses publiques en 2024).

Graphique 26 : Évolution des dépenses publiques de 2011 à 2025



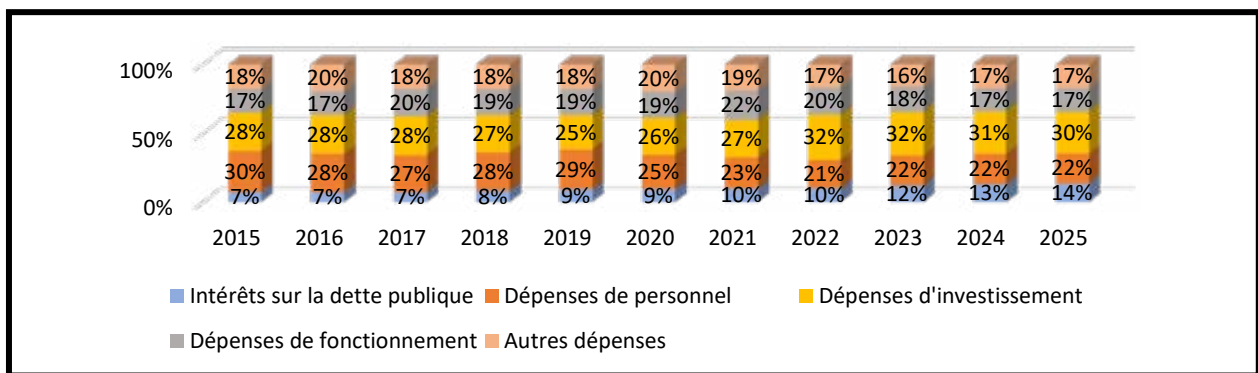
Source : MPD/DG, DGE

119. **Au niveau des dépenses courantes, les dépenses de personnel** ont connu une tendance baissière, variant de 23% à 22% de 2021 à 2024, en lien avec la mise en place de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Sur la même période, le ratio dépenses de personnel sur recettes intérieures est passé de 36,5% à 32,5%, respectant la norme de convergence de l'UEMOA de 35% des recettes intérieures. La Côte d'Ivoire devrait poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de personnels à l'instar des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui allouent généralement une part de 18-25% à ces dépenses.
120. **Les dépenses de fonctionnement** ont représenté entre 22,0% et 17,0% des dépenses publiques sur la période. Ce niveau est relativement élevé par rapport à celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont réussi à réduire ces coûts et à les maintenir à un niveau de 12-15% des dépenses publiques totales, tout en améliorant l'efficacité administrative et en adoptant des technologies de gestion modernes.
121. **La part des prestations sociales et des dépenses sociales ciblées** dans les dépenses publiques se situe autour 5-6%. Cependant, dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, environ 10,0% à 15,0% des dépenses publiques sont consacrées aux prestations sociales.
122. **Les subventions et autres transferts** ont diminué pour s'établir à 7,0% en 2024 contre 9,0% en 2015. Cette dynamique est alignée sur celle observée dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche

supérieure qui ont entrepris des réformes similaires pour réduire les subventions inefficaces, réorientant souvent moins de 5,0% de leurs dépenses publiques totales vers ce poste. La rationalisation de ces dépenses demeure cruciale afin de libérer des ressources pour les investissements productifs.

- 123. **Les dépenses d'investissement en proportion des dépenses publiques** ont augmenté globalement, passant de 26,8% en 2021 à 32,5% en 2022, 31,7% en 2023 et 31,0% en 2024. Cependant, cette proportion reste inférieure à celle observée dans certains pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, où les dépenses d'investissement atteignent plus de 35,0% des dépenses publiques totales. La poursuite de la dynamique des investissements publics est donc nécessaire pour développer les infrastructures stratégiques en vue d'accroître la compétitivité de l'économie et soutenir le secteur privé.
- 124. **Les Intérêts sur la dette publique** connaissent une hausse, allant de 9,7% en 2021 à 13,6% en 2024, reflétant le recours de plus en plus important au marché financier pour le financement des investissements.

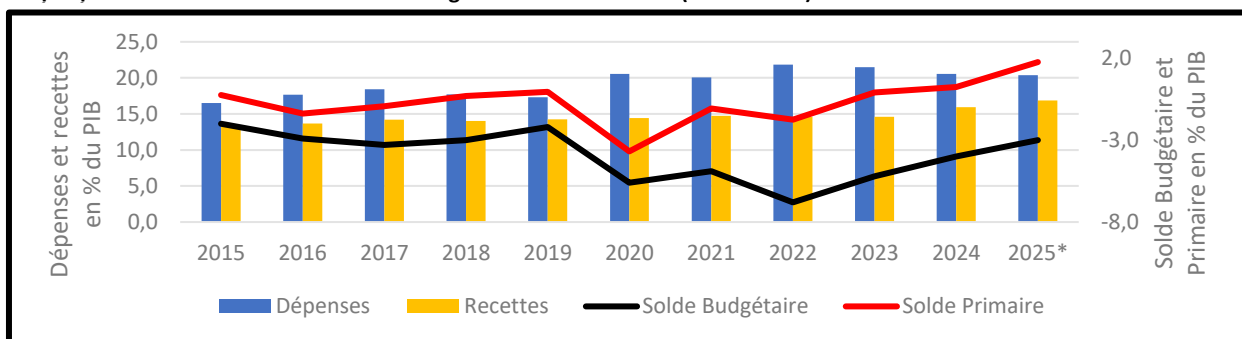
Graphique 27 : Évolution de la structure des dépenses publiques de 2015 à 2025 (%)



Source : MPD/DGP, DGE

- 125. **Le déficit budgétaire** est passé de 4,9% en 2021 à 6,8% du PIB en 2022, avant de baisser à 4,0% en 2024, au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA, fixée à 3,0% du PIB. La consolidation budgétaire devrait se poursuivre pour atteindre 3,0% en 2025.

Graphique 28 : Évolution de la situation budgétaire de 2015 à 2025 (en % du PIB)

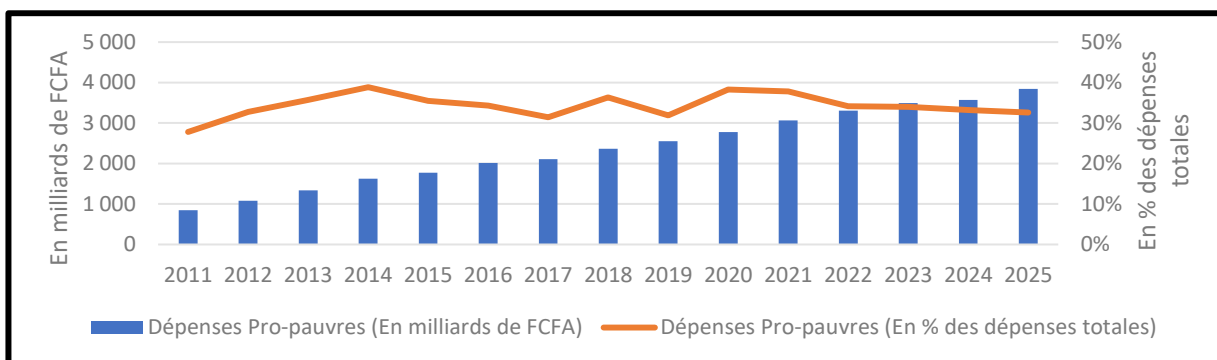


Source : MPD/DGP ; MFB

### 1.3.2.2. Analyse des dépenses pro-pauvres

- 126. Les actions entreprises par le Gouvernement en faveur des couches vulnérables ont permis de réduire la pauvreté, avec un taux de 37,5% en 2021 contre 39,4% en 2019 et 44,4% en 2015. Dans ce cadre, le Gouvernement a toujours accordé une place privilégiée aux dépenses pro-pauvres. En effet, entre 2015 et 2024, ces dépenses ont plus que doublé, atteignant 3 572,05 milliards de FCFA (6,8% du PIB) en 2024 contre 1 770,2 milliards de FCFA (5,2% du PIB) en 2015.

Graphique 29 : Évolution des dépenses pro-pauvres de 2011 à 2025



Source : MPD/DGP ; MFB

127. Sur la période 2021-2024, les dépenses pro-pauvres ont concerné prioritairement les secteurs de l'éducation (48,7% des dépenses) et de la santé (16,9%).

Tableau 7 : Décomposition des dépenses pro-pauvres sur la période 2021-2024 (en milliards de FCFA)

Secteurs	Réal. 2021	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Total 2021-2024	Part des dépenses
Agriculture et développement rural	212,0	120,1	124,3	121,6	578	4,3%
Ressources Halieutiques et Production Animale	16,4	17,1	14,9	16,4	64,8	0,5%
Éducation	1 499,5	1 642,2	1 646,0	1 751,3	6 539,0	48,7%
Santé	465,4	469,5	672,4	665,6	2 272,9	16,9%
Eau et Assainissement	139,8	139,6	219,3	202,6	701,3	5,2%
Energie	140,7	178,8	172,0	126,4	617,9	4,6%
Routes et ouvrages d'art	360,1	470,0	333,0	375,6	1 538,7	11,4%
Affaires Sociales	88,4	82,3	102,7	114,4	387,8	2,9%
Décentralisation	89,0	120,0	139,1	132,0	480,1	3,6%
Reconstructions et réhabilitations	21,1	20,8	11,0	6,9	59,8	0,4%
Autres domaines de lutte contre la pauvreté	33,6	44,9	62,7	59,3	200,5	1,5%
<b>TOTAL</b>	<b>3 066,0</b>	<b>3 305,3</b>	<b>3 497,4</b>	<b>3 572,0</b>	<b>13 440,7</b>	<b>100,0%</b>

Source : MPD/DGP

### 1.3.3. Analyse de l'exécution des investissements publics

128. La Côte d'Ivoire s'est engagée dans la mise en œuvre d'un vaste programme d'investissement à travers des Plans Nationaux de Développement (PND) pour assurer la transformation structurelle de son économie. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2021-2025, un portefeuille de projets et programmes d'investissement a été défini et mis en œuvre à travers le Programme d'Investissement Public (PIP) et les Partenariats Public- Privé (PPP).

129. Les investissements publics ont eu un impact positif sur la croissance économique, contribuant ainsi à une augmentation du PIB de 6,5% en moyenne sur la période 2021-2024 et à la création d'emplois. L'analyse des effets multiplicateurs de ces investissements met en évidence l'établissement de bases solides pour un développement durable et soutenu, stimulant à la fois l'activité économique nationale et l'intégration régionale. Ces investissements ont été portés par la poursuite et l'achèvement des grands projets d'infrastructure, notamment : (i) l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké ; (ii) l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iii) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan ; (iv) le barrage hydroélectrique de Gribo Popoli ; (v) la centrale solaire de Boundiali ; (vi) la construction de stades en vue de l'organisation de la CAN 2023 ; (vii) la construction du 4e pont

d'Abidjan ; (viii) le renforcement de la côtière et ; (ix) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise.

- 130. Sur le plan social, les investissements ont amélioré l'accès à l'éducation et aux soins de santé, contribuant ainsi à la réduction des inégalités et de la pauvreté. Des initiatives spécifiques ont permis d'améliorer la qualité de vie des citoyens, en renforçant le capital humain et en favorisant une société plus équitable et inclusive.
- 131. Malgré des progrès significatifs, l'efficacité des investissements mesurée par le ratio incrémental capital-production (ICOR) qui se situe à 3,9 en 2024 est illustratif d'une productivité relativement faible des investissements en Côte d'Ivoire. En effet, l'ICOR mesure l'efficacité des investissements, à travers le montant du capital nécessaire pour produire un point de pourcentage de croissance.
- 132. Des défis majeurs sont identifiés en vue de renforcer l'efficacité et l'impact des investissements publics sur l'économie ivoirienne. Ils concernent principalement : (i) le renforcement de la préparation des projets par une meilleure planification et exécution des études ; (ii) l'optimisation de processus de passation de marchés ; (iii) l'évaluation de l'impact des projets de développement et la mise en œuvre des mécanismes de pérennisation des acquis ; (iv) le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs intervenant sur la chaîne PPPBSE et ; (v) l'optimisation de la répartition spatiale des investissements publics.
- 133. La Côte d'Ivoire pourrait s'inspirer de l'expérience marocaine, notamment en matière de régionalisation avancée, impliquant fortement les collectivités locales dans la stratégie d'investissement.

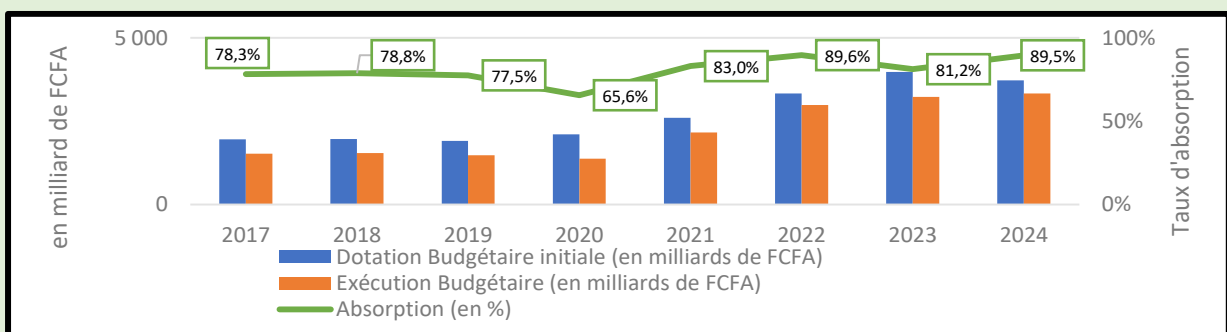
**Encadré 1: Investissements publics et capacité d'absorption sur la période 2021-2024**

L'investissement prévu dans le cadre du PND 2021-2025 s'élève à 59 000 milliards FCFA dont 15 353,6 milliards de FCFA pour le secteur public (26,0%) et 43 646,4 milliards de FCFA pour le secteur privé (74,0%). À la fin de l'année 2024, le niveau total des investissements réalisés s'élèverait à 41 735 milliards de FCFA, soit 70,74% de réalisation. Le taux de réalisation pour l'investissement public ressortirait à 91,64% tandis que celui des investissements privés à 63,39%.

Sur la période 2021-2024, le Gouvernement a exécuté un volume d'investissements estimé à 41 735 milliards de FCFA contre une prévision de 43 893 milliards de FCFA, soit un écart de 2 158 milliards de FCFA. Bien que cet écart témoigne d'un certain retard dans l'exécution, la performance reste globalement satisfaisante et reflète l'engagement continu de l'Etat en faveur d'une transformation structurelle de l'économie nationale. Les ressources ont été orientées vers des secteurs stratégiques, notamment : les infrastructures économiques (routes, transport, eau potable) avec un poids de 31,1%, l'agriculture (6,9%) et de l'énergie (5,2%). Le développement du capital humain a également bénéficié d'importants financements, avec les secteurs de l'éducation-formation et de la santé représentatifs de 6,35 % et 8,94 % du budget d'investissement, respectivement.

La capacité d'absorption des ressources intérieures et extérieures reste inférieure aux attentes, compromettant la mise en œuvre efficace du PND 2021-2025. Cette situation résulte de plusieurs facteurs affectant l'efficacité de la mise en œuvre des projets, notamment : (i) la préparation des projets confrontée à la faible planification et réalisation des études, aux retards dans la mise en place des organes de gouvernance des projets cofinancés et à la difficulté de coordination des acteurs ; (ii) la mise en œuvre des projets exposée aux retards dans la mobilisation des fonds de contrepartie, à la faiblesse des taux de décaissement auprès des Partenaires au développement, les délais importants dans le processus de passation de marchés, aux difficultés de libération des emprises des sites des projets et les contraintes liées aux exonérations douanières et fiscales pour certains équipements de projet et ; (iii) l'évaluation et la durabilité des acquis des projets entravée par l'absence d'évaluation systématique, l'abandon des acquis post-clôture et l'absence d'évaluation d'impact et de mécanismes de pérennisation des acquis.

Graphique ... : Évolution des dotations et exécution budgétaire de 2017 à 2024



Source : DGP, DGBF

En ce qui concerne les projets en Partenariat Public-Privé (PPP), leur mise en œuvre a permis de mobiliser des investissements en appui à la transformation structurelle de l'économie, avec 126 projets inscrits au PND 2021-2025 à fin 2024, dont 64 en phase de transaction et 62 en cours d'identification et de préparation. Ces projets couvrent des secteurs stratégiques tels que l'énergie (23 %), le transport (20 %), le commerce et l'industrie (12 %), ainsi que l'eau-assainissement-salubrité (9 %). Toutefois, l'efficacité de ces projets est confrontée à plusieurs contraintes, notamment de : (i) l'absence d'une stratégie nationale des PPP ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; (iii) les difficultés de financement des études de pré faisabilité ; (iv) les retards de décaissements combinés à un suivi-évaluation insuffisant et ; (vi) l'insuffisance de mécanismes de financement post-concession. Pour y remédier, la création d'un fonds d'étude PPP est essentielle, et un appui de 11 millions d'euros de la BAD a été obtenu afin de renforcer les capacités et structurer le cadre des PPP en Côte d'Ivoire.

Synthèse des défis sur les projets d'investissement publics

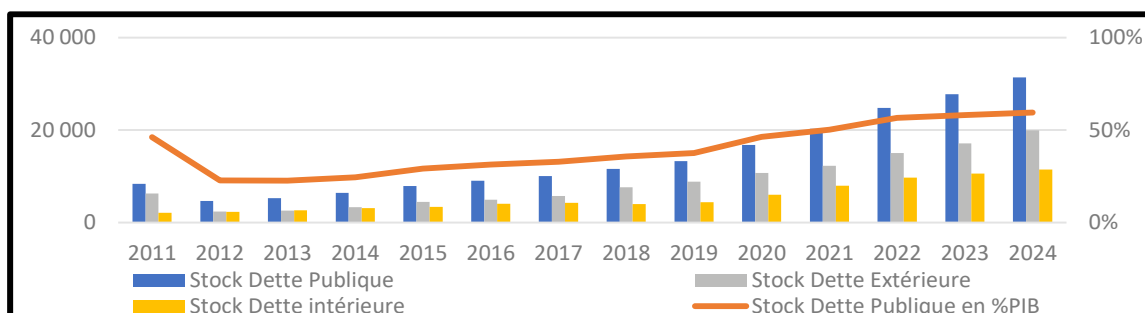
La revue des projets d'investissement laisse transparaître des défis majeurs affectant significativement la performance et l'exécution des dépenses publiques, notamment : (i) le renforcement de la planification sectorielle ; (ii) l'amélioration de la coordination et du pilotage ; (iii) le renforcement du dispositif d'élaboration et de contrôle des études techniques ; (iv) l'optimisation du suivi des projets d'investissement publics pour garantir une mise en œuvre efficace ; (v) le développement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution des projets en matière de gestion et de procédures opérationnelles ; (vi) la réduction des délais de traitement des Avis de Non-Objection (ANO) ; (vii) l'accélération du processus de passation des marchés ; (viii) l'amélioration des délais de décaissement des contreparties Trésor sur les projets cofinancés et ; (ix) le renforcement des capacités techniques et financières des entreprises locales et des consultants. Dans ce contexte, une planification budgétaire rigoureuse et une mobilisation efficace des financements demeurent des leviers essentiels pour la réussite des investissements en Côte d'Ivoire.

Source : DGP, DGBF, CNP-PPP

**I.3.4. Gestion de la dette publique**

- 134. En matière d'endettement, le Gouvernement a mené une politique budgétaire prudente en vue d'assurer une dette publique soutenable. Selon les dernières analyses du FMI et de la Banque mondiale, **le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est resté modéré en 2024. Le ratio stock de la dette/PIB est passé de 50,2% en 2021 à 59,5% en 2024, restant sous le seuil communautaire de 70%.**
- 135. À fin décembre 2024, l'encours de la dette publique totale est évalué à 31 406,9 milliards de FCFA contre 20 269,8 milliards de FCFA à fin 2021, dont 63,5% de dette extérieure. Cet encours intègre la mobilisation de financements ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), sur la base du Document-Cadre ESG de la Côte d'Ivoire. L'augmentation de la dette publique sur la période 2021-2024 est le reflet du financement du vaste programme d'investissement public inscrit au PND 2021-2025, ainsi que de la mobilisation des ressources pour faire face aux chocs induits par les crises sanitaires et géopolitiques.
- 136. Quant au service de la dette publique, il est ressorti à 14 514,9 milliards de FCFA sur la période 2021-2024, avec 40,5% pour la dette extérieure.
- 137. Par ailleurs, la politique d'endettement vise à contenir l'augmentation des ratios de liquidité, notamment le ratio service de la dette extérieure rapporté aux exportations. Cette politique va s'étendre au service de la dette extérieure rapportée aux recettes budgétaires hors dons, afin de maintenir le statut de risque de surendettement « modéré » et de renforcer la résilience du pays face aux chocs extérieurs. Enfin, la viabilité de la dette nécessitera une hausse continue des recettes fiscales.

Graphique 30 : Évolution du stock de la dette de l'Administration centrale et du ratio dette publique/PIB de 2011 à 2024



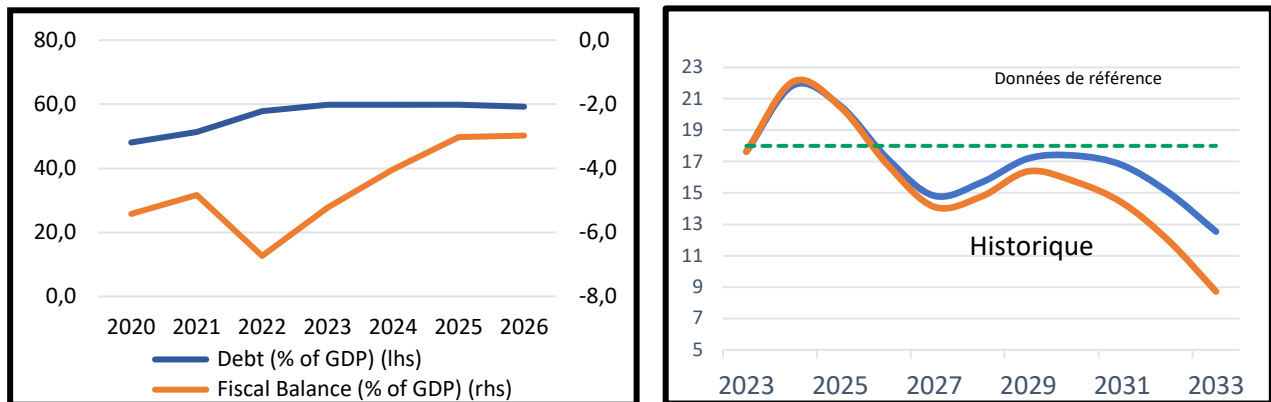
Source :

MPD/DGP ; MFB/DGF

- 138. Le cadre de gestion de la dette publique a été modernisé avec la restructuration institutionnelle marquée par : (i) la mise en place d'une entité unique de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État ;

(ii) la création d'un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et ; (iii) l'adoption le 06 juin 2024 de la Loi organique portant Politique Nationale d'Endettement et de Gestion de la Dette Publique.

Graphique 31 : Solde budgétaire et évolution de la dette (en % du PIB) / Service de la dette sur les recettes fiscales



Source : AVD 2023 ; Banque mondiale

139. Le durcissement des conditions financières sur le marché international implique l'identification de nouvelles sources de financement. Il s'agit, notamment : (i) du développement du marché financier afin de privilégier les financements en monnaie locale et ; (ii) de l'utilisation des financements innovants, tels que les financements verts et le capital investissement (Private equity).

#### I.4. Échanges extérieurs et réserves internationales

##### I.4.1. Structure du Commerce extérieur de la Côte d'Ivoire

140. L'économie est structurellement excédentaire au niveau des biens, avec des échanges extérieurs représentant 45,0% du PIB entre 2018 et 2022, mais peu diversifiée. Ces échanges sont caractérisés par un excédent structurel de la balance des marchandises et un déficit structurel de la balance des services. Au total, le **solde commercial** (biens et services) affiche des évolutions contrastées. Le solde commercial a été excédentaire de 48,7 milliards de FCFA (-0,5% du PIB) en 2024 après un déficit de 1 940,1 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 8 : Évolution des échanges extérieurs (en milliards de FCFA) de 2018 à 2024

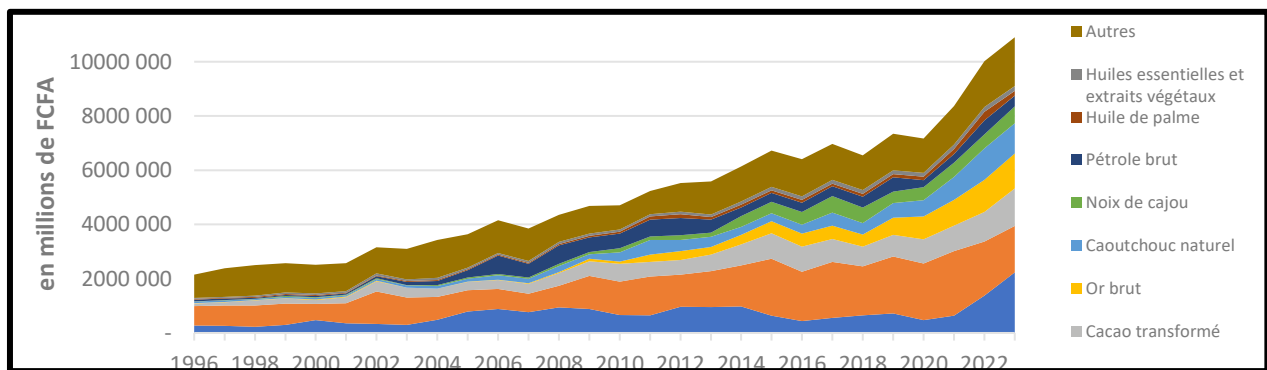
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2021-2024
<b>Importations</b>	<b>7 322,5</b>	<b>7 546,9</b>	<b>7 287,0</b>	<b>8 978,3</b>	<b>12 443,2</b>	<b>12 718,0</b>	<b>13 052,1</b>	<b>11 797,9</b>
Biens	5 396,2	5 552,8	5 478,3	6 802,4	9 495,8	9 354,0	9 173,5	8 706,4
Services	1 926,3	1 994,1	1 808,7	2 175,9	2 947,4	3 364,0	3 878,6	3 091,5
<b>Exportations</b>	<b>7 267,7</b>	<b>8 080,1</b>	<b>7 616,0</b>	<b>9 000,3</b>	<b>10 735,6</b>	<b>10 927,8</b>	<b>13 100,9</b>	<b>10 941,1</b>
Biens	6 619,6	7 399,2	7 194,8	8 495,6	10 166,1	10 341,5	12 350,6	10 338,5
Services	648,1	681,0	421,2	504,7	569,5	586,2	750,3	602,7
<b>Volume des échanges</b>	<b>14 590,2</b>	<b>15 627,0</b>	<b>14 903,0</b>	<b>17 978,6</b>	<b>23 178,8</b>	<b>23 645,7</b>	<b>26 153,0</b>	<b>22 739,0</b>
% du PIB	<b>44,9</b>	<b>44,5</b>	<b>41,1</b>	<b>44,5</b>	<b>53,0</b>	<b>49,5</b>	<b>49,5</b>	<b>39,4</b>
<b>Solde commercial</b>	<b>-54,8</b>	<b>533,2</b>	<b>329,0</b>	<b>22,0</b>	<b>-1 707,6</b>	<b>-1 790,2</b>	<b>48,7</b>	<b>-856,8</b>
Biens	1 223,5	1 846,4	1 716,5	1 693,2	670,3	987,6	3 177,1	1 632,0
Services	-1 278,3	-1 313,2	-1 387,5	-1 671,2	-2 377,9	-2 777,8	-3 128,4	-2 488,8

Source : MPD, BCEAO

1.4.1.1. Exportation des biens et services

141. Les exportations des biens et services se sont améliorées pour atteindre 25,0% du PIB en 2024 contre 22,3% du PIB en 2021. Toutefois, l'indice de complexité économique de la Côte d'Ivoire est estimé à -1,01 en 2022, plaçant le pays au 122<sup>ème</sup> rang mondial. De plus, l'indice de Herfindahl Hirshmann des Exportations (HHI), qui traduit les efforts de diversification, se situe en moyenne autour de 35,8% en 2023. Ce résultat révèle des exportations, principalement concentrées sur les matières premières (cacao fève, cacao transformé, caoutchouc, noix de cajou, produits pétroliers, or brut, huile de palme, huiles essentielles), qui rend dans une certaine mesure l'économie ivoirienne vulnérable aux chocs extérieurs. Ces produits représentent 83,0% des exportations depuis 2021.
142. **Le défi majeur est de définir et mettre en œuvre une politique du commerce extérieur en cohérence avec les priorités de transformation structurelle de l'économie.** Cette politique devrait prendre en compte : (i) les règles et normes communautaires (Tarif extérieur commun, prélèvements communautaires de solidarité, libre circulation des biens et services, etc.) ; (ii) les objectifs d'industrialisation du pays (grappes industrielles) ; (iii) les opportunités offertes par la ZLECAf et ; (iv) une meilleure rationalisation du cadre de partenariats internationaux. Une telle politique permettrait de renforcer la compétitivité de l'économie, le développement des PME et l'émergence des champions nationaux.

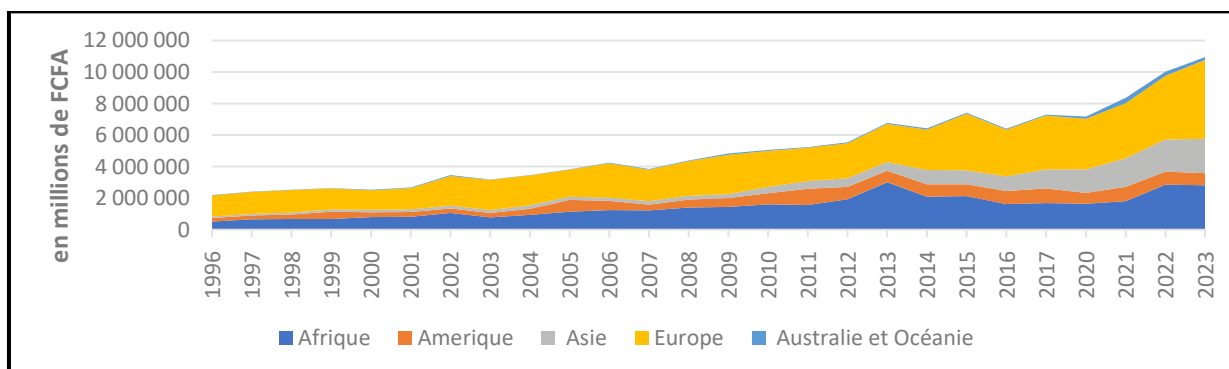
Graphique 32 : Évolution des exportations des principaux produits (en millions de FCFA) de 1996 à 2022



Source : DGD

143. Les biens produits en Côte d'Ivoire sont exportés principalement vers l'Europe (Union Européenne et Suisse), l'Afrique (UEMOA, Afrique et Ghana), l'Asie (Chine, Vietnam et Malaisie) et l'Amérique (USA). La hausse de ces exportations entre 2021 et 2023 a été principalement impulsée par les ventes à destination de l'Afrique et l'Europe.

Graphique 33 : Évolution des exportations selon les destinations (en millions de FCFA) de 1996 à 2023



Source : MPD, DGD

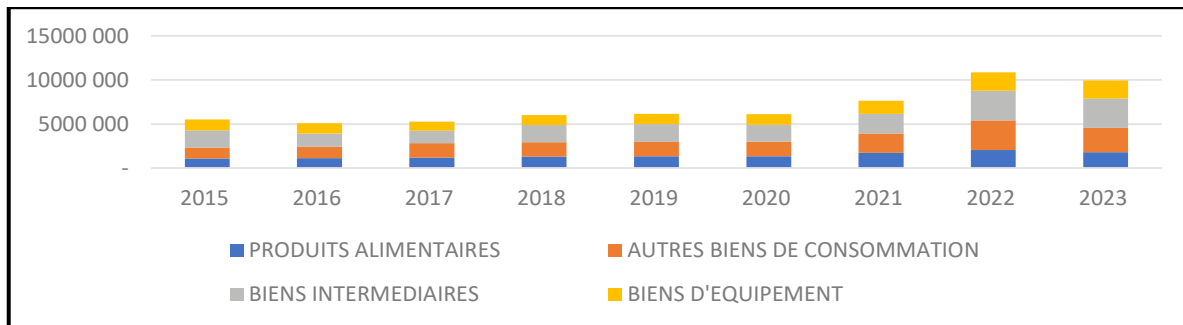
144. Les services exportés par la Côte d'Ivoire ne représentent que 5,6% des exportations en 2021 et 5,3% en 2022. Ces services portent essentiellement sur les prestations de services locaux offertes aux voyageurs

étrangers, le fret, les services fournis aux armateurs étrangers, le transport terrestre et aérien, et autres services.

**I.4.1.2. Importation des biens et services**

- 145. Les importations de biens et services ont atteint 28,6% du PIB en 2022 contre 22,8% du PIB en 2021 et une moyenne de 21,5% du PIB sur la période 2018-2020, en raison de la hausse des prix à l’importation, due aux effets néfastes de la pandémie à Covid-19 et de la guerre russo-ukrainienne.
- 146. Les biens importés portent essentiellement sur les produits alimentaires (poisson frais, riz, et blé tendre), d’autres biens de consommation (produits pétroliers, matières plastiques, produits pharmaceutiques et véhicule de tourisme), les biens intermédiaires (pétrole brut, fer, fonte, acier et ouvrage) et les biens d’équipement.

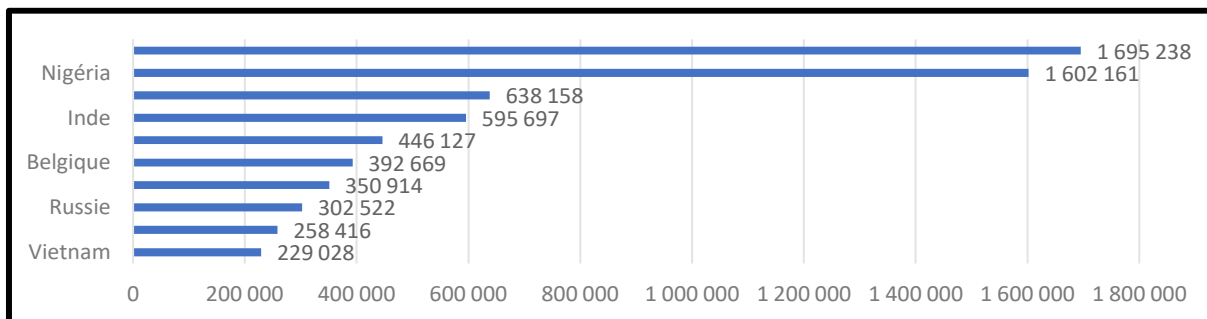
**Graphique 34 : Évolution de la structure des biens d’importation (en millions de FCFA) de 2015 à 2023**



Source : MPD, DGP

- 147. En 2023, les principales sources d’approvisionnement sont par ordre d’importance : l’Asie, l’Europe, l’Afrique et l’Amérique. Les cinq (05) premiers fournisseurs de la Côte d’Ivoire (Chine, Nigéria, France, Inde et USA) cumulent environ la moitié des importations de biens.

**Graphique 35 : Principaux fournisseurs de la Côte d’Ivoire (millions de FCFA) en 2023**



Source : MPD, DGP

- 148. Les approvisionnements en services de la Côte d’Ivoire s’élèvent à environ un quart des importations totales. Ils portent principalement sur le fret, qui représente plus de la moitié de la facture ainsi que les services d’ingénierie, d’assurance, de santé, d’éducation et de Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

**I.4.2. Analyse de la situation extérieure**

- 149. Les échanges extérieurs de la Côte d’Ivoire sont caractérisés par un solde commercial structurellement excédentaire des biens. L’excédent de la balance des biens est amoindri par le déficit structurel des services qui s’est accentué ces dernières années, notamment en raison du fret et des services d’expertise.
- 150. **Les soldes des revenus primaire et secondaire** sont également structurellement déficitaires. Ces déficits sont imputables, principalement, au remboursement des intérêts de la dette, au rapatriement des

dividendes des succursales des grandes firmes et au transfert de fonds des migrants. Le déficit courant s'est ainsi détérioré, passant de 3,9% du PIB en 2021 à 7,7% en 2022 et est estimé à 4,0% en 2024.

151. **Au niveau du compte financier**, les investissements directs étrangers se sont accrus, passant de 1,5% du PIB en 2021 à 2,0% du PIB en 2022, avec une estimation de 2,1% du PIB en 2023. Les efforts devront se poursuivre pour mobiliser davantage d'IDE dans les secteurs prioritaires. La mobilisation des emprunts extérieurs est exposée aux conditions financières internationales. Le pays a toutefois mobilisé les Eurobond en 2023 et 2024 dans des conditions favorables, essentiellement, grâce à une meilleure notation souveraine.
152. **Le solde global** est passé d'un excédent de 2,7% du PIB en 2021 à un déficit de 0,7% en 2022, puis à 2,6% du PIB en 2023, exerçant une pression sur **les réserves de change** de l'UEMOA. Ces dernières ont diminué, passant de l'équivalent de six (06) mois d'importations en 2021 à 4,3 mois en 2022, puis à 3,6 mois en 2023. De plus, la découverte et l'exploitation de gisements de pétrole brut (Sénégal, Niger et Côte d'Ivoire), ainsi que le retour de certains pays membres sur le marché financier international devraient contribuer à conforter les réserves de change de l'Union à partir de 2024.
153. L'équilibre de la situation extérieure de l'économie ivoirienne repose sur la solidité de la balance commerciale et l'attractivité des investissements directs étrangers. À cet égard, l'exploitation des phases 2 et 3 du gisement « Baleine », ainsi que la découverte du champ pétrolier « Calao » devraient améliorer significativement le solde actuel de la Balance des Paiements à partir de 2025.
154. Toutefois, pour réduire la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes, il est essentiel de poursuivre les efforts de transformation des principales filières agricoles d'exportation, notamment le cacao et l'anacarde. Aussi, l'accélération du développement des agropoles et des grappes industrielles devrait être une priorité afin de favoriser la substitution aux importations et d'augmenter la part des produits finis exportés. Ce dynamisme pourrait bénéficier des opportunités offertes par le marché sous-régional et la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf).
155. La ZLECAf, dont le processus d'opérationnalisation est en cours, représente une opportunité majeure pour la création d'un vaste marché à l'échelle du continent. Ce cadre offre un potentiel significatif pour le développement d'industries stratégiques contribuant à la diversification économique et à l'augmentation de la valeur ajoutée, notamment dans les secteurs du caoutchouc, des cosmétiques et des matières plastiques. Ces industries pourraient tirer pleinement partie de la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires prévues par l'Accord. Dans cette dynamique, le renforcement des clusters industriels et l'intensification des actions des agences de promotion des exportations s'avèrent essentiels.

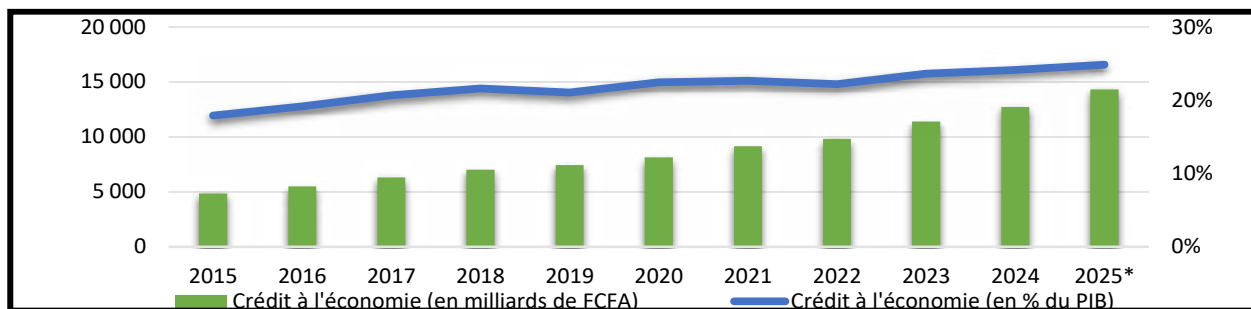
## I.5. Situation monétaire et financière

### I.5.1. Analyse de la situation monétaire

156. À fin décembre 2024, la situation monétaire présente une expansion tangible, portée par la progression des contreparties de la masse monétaire. L'ensemble constitué des avoirs extérieurs nets et des créances intérieures est passé de 17 916,0 milliards de FCFA en 2021 à 24 248,6 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 35,3% sur la période. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation du crédit intérieur (+39,0 %), de la progression des avoirs extérieurs nets (+6,0 %) et de l'amélioration de la position nette du gouvernement, dont le solde s'est réduit de 16,0 %.
157. **Les crédits à l'économie poursuivent une trajectoire ascendante**, atteignant 12 716,9 milliards de FCFA en 2024 contre 9 814,5 milliards de FCFA en 2021, soit 24,1% du PIB contre 22,7%. Cette hausse reflète les efforts continus pour stimuler l'activité économique, bien que le niveau reste largement inférieur

aux standards des pays comparateurs tels que le Maroc (94,6% en 2023) et l’Afrique du Sud (100,4% en 2022).

Graphique 36 : Évolution des créances sur l’économie de 2015 à 2025



Source : MPD/DGP ; DGE

158. En parallèle, la masse monétaire a progressé de 28,4%, pour s’établir à 17 440,1 milliards FCFA en 2024, contre 15 435,3 milliards FCFA en 2021. Toutefois, son ratio au PIB a légèrement diminué, s’établissant à 37,6% en 2024 après un niveau de 38,2% en 2021, ce qui traduit une modération de la liquidité relative dans l’économie. Malgré cette progression, le poids de la masse monétaire dans le PIB demeure inférieur à celui observé dans certains pays comparateurs, notamment le Maroc (122,5 %) et l’Afrique du Sud (73,0%).

Tableau 9 : Performance du système monétaire de 2019 à 2024 (en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>MASSE MONETAIRE (M2)</b>	<b>10 770,1</b>	<b>13 042,6</b>	<b>15 435,3</b>	<b>16 878,6</b>	<b>17 440,1</b>	<b>19 814,0</b>	<b>22 211,5</b>
ACTIFS EXTERIEURS NETS	2 497,5	3 139,7	4 154,2	3 886,0	2 634,3	4 402,6	6 392,5
CREANCES INTERIEURES	10 236,1	12 040,4	13 761,8	15 705,9	17 667,6	19 846,0	22 016,5
Créances nettes sur l'Administration Centrale	2 791,7	3 908,8	4 614,6	5 891,5	6 261,9	7 129,1	7 646,5
Créances sur l'économie	7 444,3	8 131,7	9 147,2	9 814,5	11 405,7	12 716,9	14 370,1
Passifs à caractère non monétaire	-1659,5	-1957,3	-2404,0	-2772,3	-3130,2	-5188,8	-5811,4
Autres Postes Nets	-304,0	-180,3	-76,7	59,0	268,4	754,5	-386,2
<b>MASSE MONETAIRE (%PIB)</b>	<b>30,4</b>	<b>36,0</b>	<b>38,2</b>	<b>38,2</b>	<b>36,1</b>	<b>37,6</b>	<b>38,7</b>
Créances sur l'économie (%PIB)	21,0	22,4	22,7	22,2	23,6	24,1	25,1
<b>P.I.B. NOMINAL</b>	<b>35 379,0</b>	<b>36 278,0</b>	<b>40 366,9</b>	<b>44 238,8</b>	<b>48 293,9</b>	<b>52 742,4</b>	<b>57 325,0</b>

Source : BM/MBF/MPD/DGP ; DGE

159. Malgré les progrès observés, le secteur monétaire ivoirien demeure peu performant en matière de développement et de financement de l’économie. Ce contexte met en exergue la persistance de nombreux défis, entre autres : (i) la faiblesse du crédit à l’économie et ; (ii) la faible efficacité de la politique de crédit de la BCEAO. Des réponses appropriées doivent être apportées à ces défis en vue de rendre le secteur plus performant.

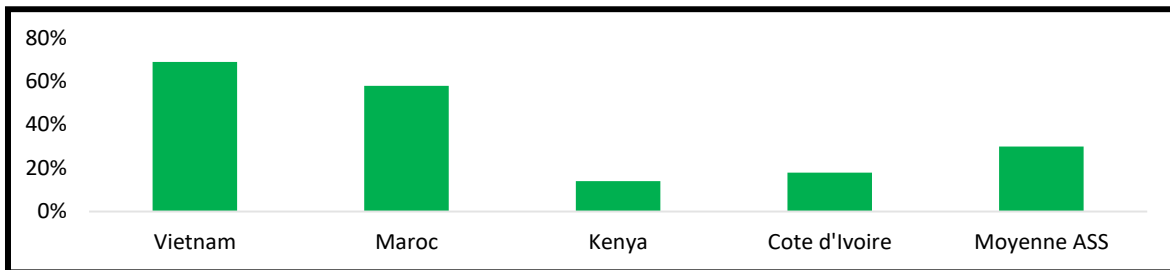
**I.5.2. Financement de l’économie**

160. Depuis 2020, la Côte d’Ivoire possède l’un des secteurs financiers les plus développés de la CEDEAO. Elle est également le pilier du marché financier de l’UEMOA en 2023 avec 35 sociétés cotées, plus de 6 100 milliards de FCFA de capitalisation boursière, et 62 OPCVM. La Côte d’Ivoire domine nettement le marché régional de l’UEMOA, elle concentre la majorité de l’activité boursière dans la zone. En effet, ces dernières années, le secteur s’est rapidement développé sous l’impulsion d’une mise en œuvre efficace du Programme de Développement du Secteur Financier (PDESF), la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d’Inclusion Financière (SNIF 2019-2024) et du dynamisme de l’économie. En outre, le renforcement des institutions de microfinance et l’émergence des services de mobile money ont favorisé une augmentation du volume des prêts et une amélioration de l’accès aux services bancaires.

161. Toutefois, la contribution du **secteur financier** ivoirien connaît un recul avec un taux de 1,4% du PIB en 2021 contre 1,9% du PIB en 2016. Le marché financier ivoirien reste peu profond par rapport aux

économies comparables avec une capitalisation boursière représentant moins de 20% du PIB en 2023, bien en dessous de pays comme le Vietnam (près de 70%) ou le Maroc (près de 60%), et de la moyenne subsaharienne (30%).

Graphique 37 : Profondeur du marché des capitaux (% du PIB) en 2023



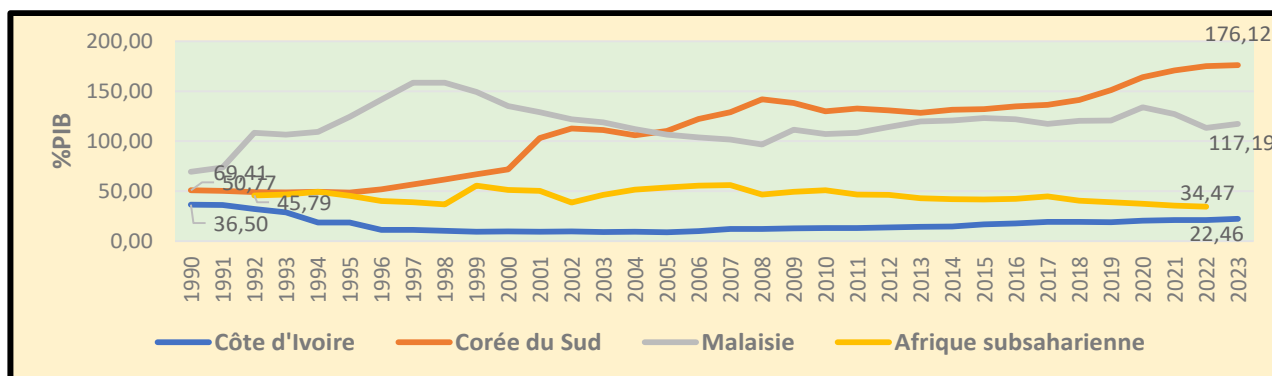
Source : Indicateurs de Développement Mondial, Banque mondiale 2024

162. La Côte d'Ivoire dispose d'une base solide sur le plan financier, le marché présente encore un fort potentiel d'élargissement et de diversification. Il existe des opportunités importantes pour améliorer l'accès des acteurs économiques au marché financier, accroître la diversité des instruments disponibles, et renforcer la mobilisation de l'épargne nationale. Une meilleure canalisation de cette épargne vers le financement de l'économie réelle permettrait de soutenir la croissance, encourager l'investissement productif et favoriser l'inclusion financière à grande échelle.
163. Le secteur financier ivoirien est composé notamment en 2024 de 28 banques, 04 établissements financiers non bancaires, 45 microfinances et 36 institutions d'assurances (12 assurances vie et 24 assurances non-vie).
164. **La solidité financière du système bancaire ivoirien s'est renforcée grâce à une surveillance accrue des ratios prudentiels à la suite de l'application des règles de Bales II et III.** De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le capital social minimum des banques a été relevé de 10 Milliards à 20 Milliards de FCFA pour permettre un meilleur financement des économies des pays de l'UEMOA. Cette mesure vise également à renforcer la résilience du secteur bancaire et la stabilité financière.
165. À fin 2024, le ratio de solvabilité moyen des établissements de crédits ivoiriens se situe à 13,8% contre 13,7% en moyenne pour l'UEMOA.
166. La qualité du portefeuille du secteur bancaire ivoirien s'est améliorée. Le taux brut de dégradation du portefeuille a baissé de 1,1 point de pourcentage, en glissement annuel, pour s'établir à 6,2%, à fin décembre 2024, 7,3% en 2023. Le taux net de dégradation du portefeuille s'est également replié de 1,2 point de pourcentage, en glissement annuel, en s'établissant à 1,6% en 2024, contre 2,8% un an plus tôt. L'activité bancaire dans l'UEMOA reste dominée par la Côte d'Ivoire (33,7 %) et le Sénégal (19,5 %).
167. **Les taux de bancarisation aux sens élargi et strict** ont progressé, passant respectivement de 38,9 % à 43,6% et de 26,1% à 31,2 % de 2021 à 2023. De même, le taux global de pénétration démographique des services financiers, reflétant la densité des services financiers par rapport à la population, est de 225 en 2023 contre 209 en 2022. En comparaison, des pays comme le Sénégal, le Togo et le Bénin affichent des indicateurs plus élevés.
168. En outre, le secteur bancaire demeure concentré : un tiers des institutions détient près de 96,4% du marché du crédit. Cette concentration est également observée au niveau du portefeuille client avec une forte part des crédits bancaires attribués à quelques gros clients. Aussi, l'activité de financement reste

dominée par les prêts à court terme<sup>6</sup>. En 2024, les crédits de long terme ont représenté seulement 3,9% des encours de crédits octroyés contre 3,3% en 2023. Ce niveau était de 8,4% en 2022 au Sénégal.

169. Par ailleurs, le **ratio moyen de couverture des risques** demeure faible. En effet, il est ressorti à 2,5% en 2022, en deçà de la moyenne de l’UEMOA de 3,3%. Cela met en évidence la nécessité d’accorder une attention particulière à la structuration des crédits de long terme en faveur des acteurs économiques œuvrant dans les secteurs productifs.
170. Le **sous-secteur de la microfinance** reste dynamique grâce aux mesures d’assainissement et d’encadrement engagées par le Gouvernement, mais confronté à un faible taux de pénétration. En 2024, il comptait 45 institutions agréées contre 46 en 2023, avec un taux de pénétration en baisse, passant de 26,0% à 23,4% entre 2018 et 2022. Ce taux s’établit à 63,0% dans l’UEMOA en 2022. Malgré un fort potentiel, ce secteur est confronté à : (i) un faible taux de pénétration du microcrédit ; (ii) un manque de viabilité des systèmes financiers décentralisés et ; (iii) une offre de services encore peu innovante.
171. **Le crédit à l’économie** figure parmi les facteurs susceptibles d’accélérer la transformation structurelle pour les pays à faible part manufacturière. Cependant, son niveau en Côte d’Ivoire reste insuffisant, comparativement aux pays d’aspiration. En 2023, le crédit au secteur privé a atteint à 22,46% en Côte d’Ivoire contre 176,12% en Corée du Sud et 117,19% en Malaisie, et à la moyenne de l’Afrique subsaharienne (34,47%). Ce niveau est aussi en deçà de la référence des pays à revenu intermédiaire, qui oscille entre 40 % et 60% du PIB.

Graphique 38 : Évolution du crédit fourni au secteur privé de 1990 à 2023 (% du PIB)

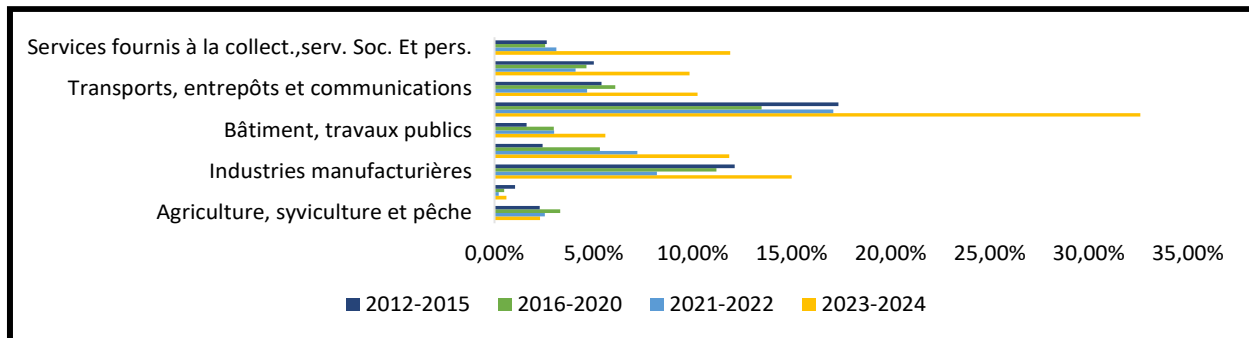


Source : MPD/DGP à partir des données de la Banque Mondiale (2024)

172. **L'accès au financement est limité pour les secteurs productifs.** Les besoins d'investissements productifs requièrent des ressources à moyen et long terme. En 2021, l'agriculture vivrière, qui contribue à plus de 5% du PIB, reçoit une part marginale du crédit et l'agriculture de rente, qui représente 7,8% du PIB et 34,3% des exportations, ne capte que 3,95% des crédits bancaires, dont une grande majorité à court terme. L'industrialisation ivoirienne est sous-financée. Plus particulièrement, l'industrie manufacturière, a connu une baisse de sa part de crédit, passant de 16,2% en 2023 à 13,8% en 2024, avec une forte prédominance des financements à court et moyen termes.
173. L'accès au financement reste un défi à relever pour assurer une meilleure contribution des PME/PMI à cette transformation. La BRVM se présente comme une alternative aux mécanismes classiques d'accès au financement pour les PME/PMI. Toutefois, l'activité boursière régionale demeure timide.
174. Les banques orientent majoritairement leurs financements vers les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration. L'on enregistre une domination du marché par les crédits de court terme de 2012 à 2021, tandis-que ceux de moyen terme prédominent de 2022 à 2024.

<sup>6</sup> En 2022, les crédits à la clientèle, nets des provisions dans l'UEMOA, sont constitués principalement par les crédits à court terme (50,2%) et les crédits à moyen terme (43,1%).

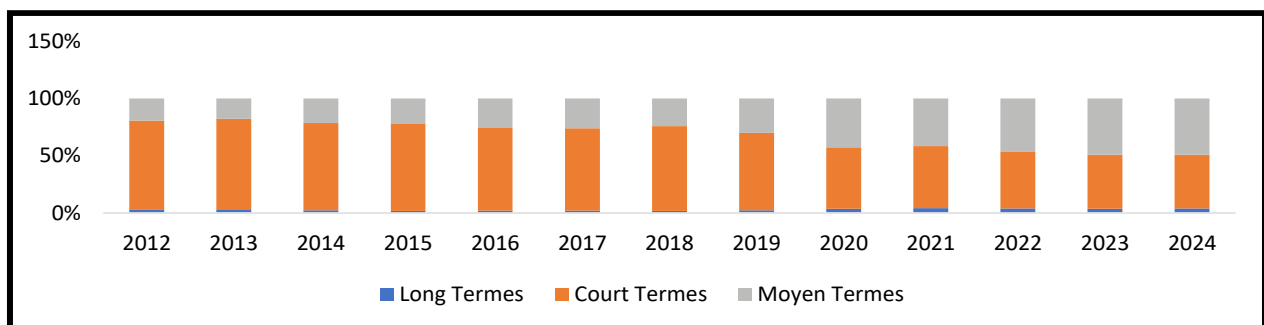
Graphique 39 : Destination des crédits fournis au secteur privé (Note BCEAO)



Source : MPD/DGP ; DGE

175. La structure de financement actuelle oblige les entreprises à s'appuyer sur leurs fonds propres pour investir, limitant ainsi leur capacité à innover, à moderniser leurs outils de production et à accélérer la transformation économique du pays.

Graphique 40 : Évolution de la structure des crédits suivant la durée en Côte d'Ivoire (en %)



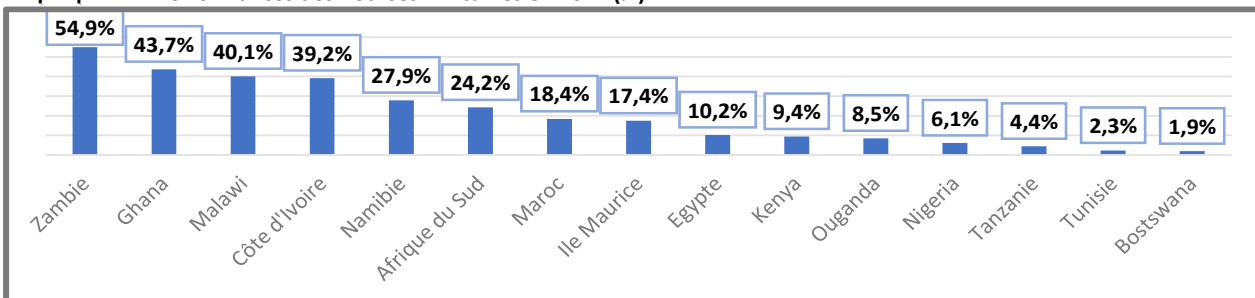
Source : MPD/DGP ; DGE

176. Pour remédier aux contraintes de financement, la Côte d'Ivoire doit s'inspirer des stratégies des pays de référence en renforçant son secteur industriel, en optimisant les politiques de crédit et en stimulant de nouveaux moteurs de croissance. L'attraction des investissements, l'établissement de nouveaux partenariats public-privé et une meilleure gestion des risques financiers seront essentiels pour favoriser un développement économique durable et inclusif.
177. Le secteur privé souffre d'un accès limité aux financements et au foncier, freiné par la prédominance du secteur informel et le faible recours à des instruments innovants comme le crédit-bail ou le capital-risque. De plus, le financement reste contraint par la prédominance des crédits de court et moyen termes, la complexité des garanties, la faiblesse des fonds propres des entreprises et des obstacles administratifs et judiciaires.
178. Les principaux défis pour l'amélioration de l'accès au financement sont : (i) le renforcement de la pénétration des crédits en lien avec le niveau de l'activité économique ; (ii) la formalisation de l'économie ; (iii) le développement de produits financiers innovants adaptés aux réalités de l'économie nationale ; (iv) le développement de la finance alternative notamment la finance islamique et solidaire et ; (v) le renforcement de la réglementation des microfinances en vue de meilleurs taux d'intérêt.
179. **Concernant le sous-secteur des assurances**, l'activité connaît une expansion avec une croissance forte et équilibrée entre ses deux principaux segments, les assurances vie et non-vie, qui représentent respectivement 36,0% et 64,0% de part de marché en 2024. Sur l'exercice 2024, le chiffre d'affaires réalisé par le secteur de l'assurance a progressé de 4,4%, pour s'établir à 628,4 milliards de FCFA, contre 601,9 milliards de FCFA en 2023. Ce taux est de 5,3% pour l'assurance-vie. Le secteur de la micro-assurance est également en plein essor, traduit par une croissance de 53,15% du nombre de

bénéficiaires entre 2020 et 2023. Cette branche, destinée aux populations à faibles revenus, favorise l'inclusion financière en mettant à leur disposition des produits financiers adaptés.

- 180. Toutefois, le taux de pénétration reste relativement faible, passant de 1,3% en 2020 à 1,2% en 2022, en dessous de celui du Maroc (3,9%), du Kenya (2,3%) et de la Tunisie (2,2%). Par ailleurs, avec un taux de 51,4% en 2020, le ratio sinistre à prime moyen reste au-dessus de la moyenne de la zone de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA), de 43,1%.
- 181. Ce secteur est confronté à des défis majeurs, dont les principaux sont : (i) le renforcement de la connaissance des risques pour la mise en place de produits équilibrés financièrement capables d'attirer de nouveaux acteurs ; (ii) la poursuite des efforts de sensibilisation pour l'amélioration du taux de pénétration des produits d'assurance existants; (iii) le développement d'instruments de financement des risques complémentaires à l'assurance, permettant d'améliorer la soutenabilité des dispositifs publics ; (iv) l'amélioration des délais de règlement des sinistres ;(v) la digitalisation des services pour une meilleure accessibilité ; (vi) le renforcement de l'assurance inclusive et ; (vii) la diversification des instruments de couverture des risques à travers des produits innovants adaptés au marché ivoirien.
- 182. **Au titre du marché financier**, le nombre d'entreprises ivoiriennes cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA (BRVM-UEMOA) n'a pas connu d'évolution sur la période 2023-2024. Sur 47 sociétés cotées à la BRVM-UEMOA en 2024, 35 sont de droit ivoirien et représentent 74,5% de la capitalisation boursière. En 2021, la Côte d'Ivoire figurait parmi les meilleures performances boursières en Afrique subsaharienne (+39,2%), derrière la Zambie, le Ghana et le Malawi.
- 183. Malgré un potentiel important, le marché des actions enregistre une faible dynamique des introductions en bourse (35 entreprises ivoiriennes cotées entre 2011 et 2023), comparativement aux pays tels que la Tunisie qui compte 82 entreprises cotées en 2022 et le Maroc qui enregistre en moyenne 20 nouvelles introductions par an.

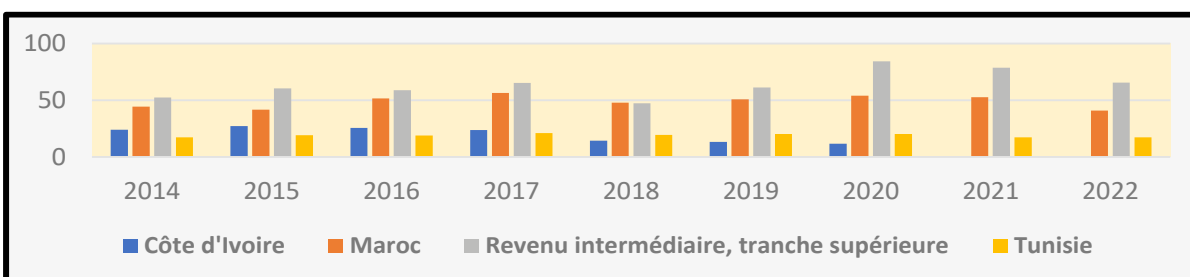
Graphique 41 : Performances des Bourses Africaines en 2021 (%)



Source : Conseil du marché financier Tunisien, 2021

- 184. De plus, le marché boursier intérieur pourrait accroître davantage le financement de l'économie ivoirienne comparativement aux pays aspirateurs. En effet, le ratio de capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées (% du PIB) est passé de 23,98% en 2014 à 11,63% en 2020 tandis que ce ratio est passé respectivement sur la période 2014-2020 de 44,28% à 54,04% au Maroc et de 52,35% à 84,23% pour la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Graphique 42 : Évolution de la capitalisation boursière des entreprises intérieures cotées de 2014 à 2022 (% du PIB)



Source : MPD/DGP/BM

185. Les efforts devraient se poursuivre pour adresser les défis liés à ce sous-secteur qui sont notamment : (i) l'augmentation du nombre d'entreprises cotées ; (ii) le renforcement du dispositif de cadastrage<sup>7</sup> des entreprises ; (iii) le renforcement des Centres de Gestion Agréés (CGA) ; (iv) la sensibilisation et le renforcement des capacités des entreprises à l'utilisation des produits de la Bourse et ; (v) le renforcement du dispositif du 3ème compartiment de la BRVM dédié aux PME.
186. Par ailleurs, **l'émission de la monnaie électronique** est en pleine expansion à l'instar des autres pays de l'UEMOA, à la faveur du développement de l'offre de services financiers via la téléphonie mobile qui se développe et se diversifie à un rythme soutenu dans la zone. Au 31 décembre 2024, 20 établissements offraient de la monnaie électronique contre 13 en 2021. Le taux d'utilisation des services de monnaie électronique est passé de 64,9% en 2020 à 81,3% en 2023. Ces entités sont portées par 14 banques, en partenariat avec des opérateurs de télécommunication ; trois (03) Établissements de Monnaie Électronique (EME) ; le Trésor public et ; un (01) Système Financier Décentralisé (SFD).
187. **En termes d'inclusion financière**, le Gouvernement a adopté en 2018 la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2019-2024 portée par l'Agence de Promotion d'Inclusion Financière et dont la mise en œuvre a permis d'atteindre un taux d'inclusion financière (taux global d'utilisation des services financiers) de 84,7% en 2023 contre 67,1% en 2018<sup>8</sup>. Cette performance est au-dessus de la moyenne de l'UEMOA (70,9%), mais en deçà de celles du Bénin (86,8%) et du Togo (87,0%).
188. En vue d'accélérer l'inclusion financière dans le pays, les difficultés à résoudre portent sur : (i) le développement de l'économie numérique ; (ii) l'amélioration du financement des PME/PMI ; (iii) l'inclusion financière des acteurs des secteurs de l'agriculture et du commerce et ; (iv) le renforcement de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière en vue de faciliter l'inclusion financière de tous les acteurs.
189. De manière globale, le développement du secteur financier fait face à plusieurs défis, à savoir: (i) le renforcement du marché financier ; (ii) le renforcement de la pénétration des crédits en lien avec le niveau de l'activité économique ; (iii) l'adoption d'un cadre légal et fiscal attractif pour le capital-investissement ; (iv) le développement du marché de l'assurance ; (v) le renforcement de l'inclusion financière et la mobilisation des dépôts ; (vi) l'amélioration de l'attractivité des capitaux islamiques par l'entremise des produits et fenêtres islamiques ; (vii) le renforcement de l'attractivité de la place financière ivoirienne pour les investisseurs étrangers ; (viii) l'allègement des procédures administratives et ; (ix) le renforcement de la profondeur du marché financier national en améliorant la capitalisation boursière par rapport au PIB.

#### I.6. État de l'émergence économique en Côte d'Ivoire

190. Les pays émergents sont des pays dont l'économie est en pleine expansion, avec une croissance forte, robuste et durable qui permet d'accumuler suffisamment de richesse favorable à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement rapide de la classe moyenne. Ils sont généralement classés dans la catégorie de pays à revenu intermédiaire et connaissent des transformations structurelle et institutionnelle de grande ampleur, et mènent une politique d'ouverture économique au reste du monde.
191. Au terme de la mise en œuvre du PND 2016-2020, les caractéristiques de l'économie ivoirienne font d'elle un pays pré-émergent (FMI, 2019). Les actions mises en œuvre à travers le PND 2021-2025 ont

<sup>7</sup> Le cadastrage fait référence à l'évaluation et l'organisation des actifs d'une entreprise notamment immobiliers. C'est un processus de sécurisation et de transparence visant à renforcer la crédibilité de l'entreprise (avant son entrée en bourse).

<sup>8</sup> BCEAO « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2022 », (octobre 2023)

permis de renforcer ce résultat, notamment à travers des performances notables tant au plan économique qu'au niveau social.

192. En 2023, la part de la Côte d'Ivoire dans le PIB mondial est estimée à 0,07%. Sur la période 2021-2024, le taux de croissance moyen du PIB s'est établi à plus de 6,5% contre 8,0% sur la période 2012-2019, faisant de la Côte d'Ivoire l'une des économies les plus dynamiques du monde. Cette performance est conforme à la trajectoire des économies émergentes, qui se traduit par une croissance de 7,0% en moyenne sur dix (10) ans au moins. Quant au PIB par habitant, il a presque doublé, passant de 816 994 FCFA en 2011 à 1 653 500 FCFA (2 641,4 USD), en 2024 faisant de la Côte d'Ivoire, le pays ayant le revenu le plus élevé par tête d'habitant dans la sous-région ouest africaine.
193. En termes de **développement humain**, une amélioration est constatée. La Côte d'Ivoire est passée dans la catégorie de pays à Indice de Développement Humain (IDH) moyen, avec un score de 0,582 (157ème /193 pays) en 2023. Le taux de pauvreté est passé de 44,4% en 2015 à 39,4% en 2019 puis à 37,5% en 2021. Ce taux encore élevé indique un besoin de renforcement de l'inclusion socio-économique. Par ailleurs, le niveau des inégalités de vie entre les ménages se résorbe. L'indice d'inégalité est passé de 0,405 en 2015 à 0,351 en 2018 puis à 0,334 en 2021.
194. Relativement à la modernisation et à l'efficacité de l'Administration et des Institutions, le score CPIA de la Côte d'Ivoire traduit une amélioration continue en passant de 3,1 en 2012 à 3,3 en 2015 pour atteindre 3,5 en 2019 et 3,9 en 2024, au-dessus de la moyenne d'Afrique subsaharienne (3,1), mais en deçà de celles des pays de référence comme le Rwanda qui affiche un CPIA de 4,1.
195. En ce qui concerne la **transformation structurelle de l'économie**, entamé depuis 2016, le processus se poursuit grâce au dynamisme du secteur industriel qui représente en moyenne 22,7% du PIB en 2021-2024 contre 20,4% sur la période 2016-2020. Dans cette dynamique, la part du **secteur primaire** est passée de 17,1% à 15,4% et celle du **secteur tertiaire**, toujours prépondérant, de 55,3% à 53,25%. La part du secteur industriel est encore loin du niveau des pays de référence qui avoisine 40% du PIB. Dès lors, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts d'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, l'utilisation des innovations technologiques, l'amélioration de la Productivité Totale des Facteurs (PTF), et la diversification de la structure des exportations.
196. Au titre du **développement du Système financier**, le taux de crédit à l'économie se situe à 24,1% du PIB en 2024, en deçà de ceux des pays de référence qui présentent des taux de plus de 100%.
197. **S'agissant de l'ouverture économique** au reste du monde, le pays a attiré 1 753 millions dollars US d'IDE en 2023, en hausse par rapport aux 1 599 millions de dollars US atteints en 2022 (CNUCED). En une décennie, la Côte d'Ivoire a presque décuplé son flux entrant d'Investissements Directs Étrangers (IDE) avec un flux net d'IDE entrants qui est passé de 135,1 milliards de FCFA en 2011 à plus de 1 000 milliards de FCFA en 2023. Ainsi, le stock d'IDE entrants est passé de 7,04 milliards de dollars US en 2011 à 15 milliards de dollars US en 2023, soit une hausse d'environ 8 700 milliards de FCFA. La Côte d'Ivoire est ainsi la première destination des IDE de l'UEMOA avec une part d'environ 30%, et la 3<sup>ème</sup> de la CEDEAO. Le degré d'ouverture commerciale sur la période 2015-2018 est estimé à 58,7%.
198. Les actions de développement du Gouvernement appuyées par l'amplification de la politique sociale ont favorisé **l'émergence d'une classe moyenne** en Côte d'Ivoire. En effet, alors qu'en 2008 la classe moyenne supérieure était de 11,2%, elle a progressé, passant de 12,1% en 2015 à 13,6% en 2018, et à 15,4% en 2021. De ce qui précède, il ressort que la Côte d'Ivoire est en bonne marche vers le développement, mais à un rythme encore lent au regard des objectifs du Gouvernement. Selon le FMI, le pays n'a pas encore atteint le statut de pays émergent. Toutefois, il est classé depuis 2019 parmi les pays pré-émergents d'Afrique.

199. Pour atteindre l'émergence, les principaux défis à relever portent sur (i) l'accélération de la transformation structurelle à travers le développement industriel ; (ii) la poursuite du développement du capital humain notamment par le renforcement de l'adéquation formation-emploi, singulièrement dans le domaine formation professionnelle et enseignement technique ; (iii) l'amélioration du financement de l'économie ; (iv) l'amélioration de la mobilisation de l'épargne à moyen et long termes ; (v) le renforcement de l'accès des PME au financement et aux marchés ; (vi) le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale ; (vii) l'accroissement et la diversification de la base exportatrice ; (viii) l'accroissement de la productivité en général et spécifiquement, la productivité agricole ; (ix) le renforcement de la modernisation de l'administration publique par la dématérialisation des procédures et ; (x) le développement régional équilibré ; (xi) le renforcement de la lutte contre le changement climatique et le terrorisme ; (xii) le renforcement de l'inclusion socio-économique et la lutte contre les inégalités et ; (xiii) la résorption du déficit infrastructurel en matière de connectivité interne et d'interconnexion régionale.

## II. PROGRES EN MATIERE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

### II.1. Dynamique de la pauvreté en Côte d'Ivoire

200. La Côte d'Ivoire a réalisé une performance économique impressionnante ces dernières années. Néanmoins, la pauvreté demeure l'un des défis majeurs auxquels le pays essaie de remédier. La lutte contre la pauvreté fait l'objet de plusieurs politiques et programmes alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.
201. Dans cette dynamique, la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) a été renforcée avec sa deuxième phase (PSGouv 2022-2024). Le Gouvernement a également mis en place le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv), couvrant la période 2023-2025. Ces programmes ont été opérationnalisés à travers notamment les actions ciblées telles que les Filets Sociaux Productifs (FSP), l'École de la Deuxième Chance (E2C), les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), et le Programme Usine des Femmes de Côte d'Ivoire (USIFEM), ainsi que les initiatives de développement local et les actions visant à élargir l'accès aux services sociaux de base.
202. Les effets des actions du Gouvernement ont été mitigés par les différents chocs mondiaux notamment la pandémie à COVID-19, la crise russo-ukrainienne, les guerres commerciales entre grandes puissances et leurs corollaires sur les marchés financiers internationaux. Dès lors, les efforts doivent être intensifiés afin de sortir une part significative de la population de la pauvreté et remédier aux inégalités persistantes.

#### II.1.1. Évolution de la pauvreté entre 2018 et 2021

203. L'incidence de la pauvreté monétaire reste élevée, en dépit des politiques qui ont été entreprises durant la dernière décennie. Elle est passée de 44,4% en 2015 à 39,4% en 2019 et à 37,5% en 2021. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural avec une incidence de 54,4% en 2021 contre 22,2% en milieu urbain et 6,8% dans le District Autonome d'Abidjan. Toutefois, une part importante de la population vit, sous le seuil de pauvreté, fixé en 2021 à 369 516 FCFA par an et par personne, soit 1 026 FCFA par jour.

Tableau 10 : Evolution des indicateurs de pauvreté sur la période 2018-2021

	EHCVM 2018	EHCVM 2021	Variation (%)
Ratio de pauvreté (%)	39,4	37,5	-4,8
Gap de pauvreté (%)	11,6	10,4	-10,3
Sévérité de pauvreté (%)	4,7	4,1	-12,8
Seuil de pauvreté (en FCFA par jour)	947	1 012	6,9
Dépenses de consommation moyennes par tête (FCFA par an)			

	EHCVM 2018	EHCVM 2021	Variation (%)
Pauvres	243 963	266 614	9,3
Non pauvres	687 957	709 599	3,1
<b>Ensemble</b>	<b>931 920</b>	<b>976 213</b>	<b>4,8</b>
<b>Rapport (Dépenses des non pauvres/Dépenses des pauvres)</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	-

Source : MPD/ANStat/EHCVM 2018, EHCVM 2021

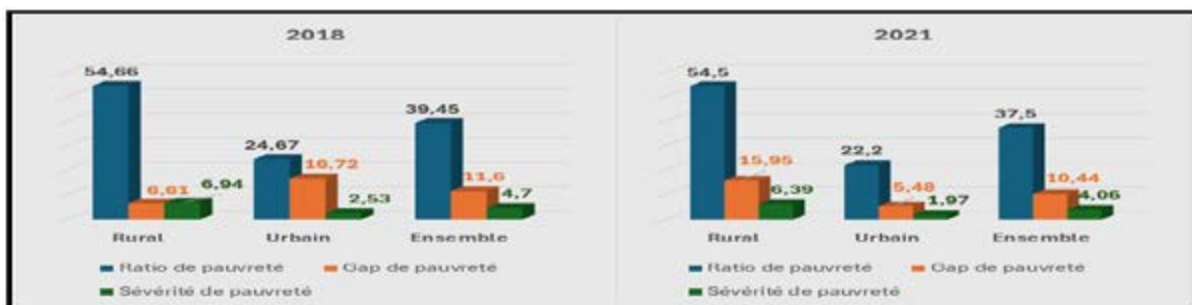
204. La baisse de la pauvreté a contribué à réduire les écarts de niveau de vie. Les dépenses moyennes par tête des ménages pauvres ont connu une amélioration de 9,3%. De plus, le statut de pauvreté révèle que le ratio dépenses des non pauvres/dépenses des pauvres s’est légèrement amélioré. En 2021, le revenu moyen des ménages non pauvres est 2,7 fois supérieur à celui des ménages pauvres, contre 2,8 fois en 2018.
205. Par ailleurs, selon l’INS<sup>9</sup>, environ 27,5% des individus initialement considérés comme non pauvres ont basculé dans la pauvreté. De même, 55,3% des ménages pauvres ont vu leur situation économique s’améliorer, leur permettant de rejoindre la catégorie des non pauvres.

### II.1.2. Profil de la pauvreté

#### ❖ Une pauvreté plus rurale qu’urbaine

206. La dynamique de la pauvreté sur la période 2018-2021 révèle que la réduction de la pauvreté est plus marquée en milieu urbain qu’en milieu rural. En effet, le ratio de pauvreté a baissé de 2,4 points de pourcentage de 2018 à 2021 en milieu urbain contre 0,2 point de pourcentage en milieu rural. Cette tendance a également été observée pour le Gap de pauvreté et la Sévérité, qui ont diminué respectivement de 1,1 et 0,6 points de pourcentage, contre 0,8 et 0,5 en milieu rural. Cette analyse indique que, malgré les progrès accomplis, des efforts restent à fournir pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et leur accès aux opportunités économiques.

Graphique 43 : Dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence entre 2018 et 2021 (en %)



Source : MPD/ANStat, EHCVM 2018, 2021

207. Les progrès enregistrés en milieu rural, bien que perceptibles, restent considérablement faibles. Cette situation pourrait freiner le plein développement des zones rurales et intensifier les flux migratoires vers les villes pour les populations en quête de meilleures conditions de vie. Pour combler le fossé entre les milieux rural et urbain, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques encore plus ambitieuses visant à stimuler le développement économique rural et à renforcer la gouvernance locale.

#### ❖ Des disparités régionales persistantes, un défi majeur pour le développement.

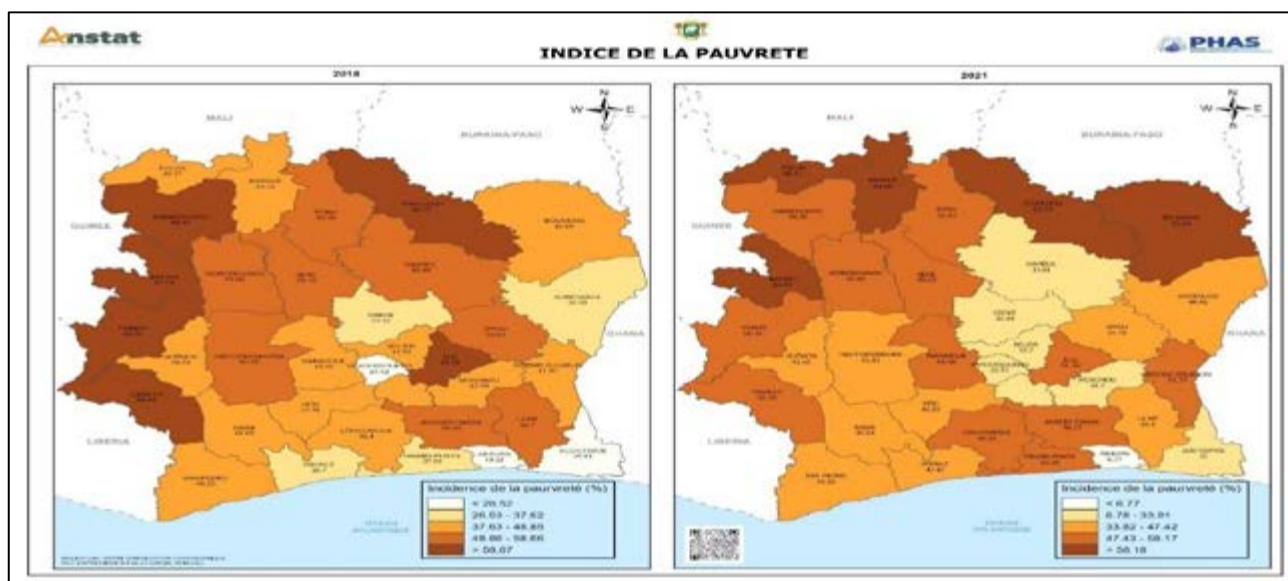
208. L’analyse de la pauvreté entre 2018 et 2021 révèle d’importantes disparités entre les régions. Les zones Nord et Nord-Est enregistrent des taux de pauvreté particulièrement élevés, contrastant avec les régions

<sup>9</sup>Etude sur « la dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021 en Côte d’Ivoire », INS

de l'Ouest et du Centre où la situation est plus favorable. En 2019, sur les 33 régions et districts autonomes, 26 régions, soit 83,9%, affichaient des taux supérieurs à la moyenne nationale (39,4%). En 2021, bien que le taux de pauvreté national ait diminué pour s'établir à 37,5%, 26 régions, soit 78,8% des régions présentent des taux supérieurs à la valeur nationale, ce qui indique que les disparités régionales demeurent préoccupantes.

209. Plus précisément, en 2021, les régions du Bounkani, du Folon, de la Bagoué et du Bafing ont les taux de pauvreté les plus élevés, soit respectivement 71,6%, 69,1%, 64,7% et 63,8%. En revanche, les régions qui concentrent les taux de pauvreté les plus faibles sont : le district autonome d'Abidjan (6,8%), le District Autonome de Yamoussoukro (20,5%), le Gbèkè (26,8%) et le Moronou (28,7%).
210. Les baisses les plus importantes sont enregistrées dans les régions du Hambol, du Tonkpi, du Cavally, du Moronou, de l'Iffou, du N'Zi et de la Mé où le taux de pauvreté a reculé, en moyenne, de plus de 10 points de pourcentage entre 2018 et 2021.
211. Plus précisément, la région du Hambol enregistre la plus forte réduction du taux de pauvreté entre 2018 et 2021, de 24,68 points de pourcentage, traduisant une amélioration significative des conditions de vie des populations. À l'opposé, les régions du Bounkani et du Folon présentent les plus importantes augmentations, respectivement de 25,94 et de 24,34 points de pourcentage.

Carte 1 : Dynamique de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021 pour les régions



Source : ANStat ; EHCVM 2018 et 2021

212. Ces disparités mettent en évidence la nécessité de renforcer le ciblage géographique dans les politiques mises en œuvre par l'État, notamment en matière d'investissements publics et de politiques sociales. Ce déséquilibre entre les régions limite le potentiel de croissance économique, fragilise la cohésion nationale et compromet l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).
213. Pour y remédier, les principaux défis à relever portent sur : (i) la mise en place de stratégies d'investissement tenant compte des potentialités et besoins régionaux ; (ii) l'application d'une gouvernance plus décentralisée ; (iii) le renforcement des stratégies de ciblage des zones à développer, en vue d'une meilleure efficacité de l'action gouvernementale en matière de réduction de la pauvreté et ; (iv) l'amélioration de l'efficacité du Programme d'Investissement Public (PIP) afin de mieux lutter contre les disparités géographiques.

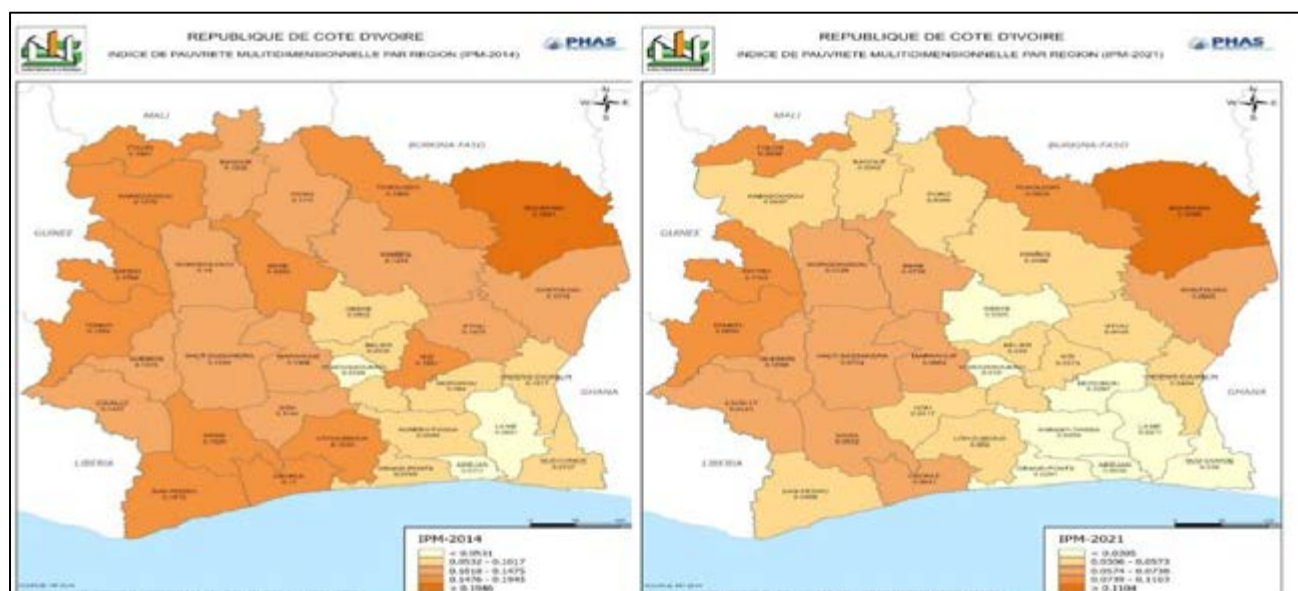
❖ Une réduction de la pauvreté plus en faveur des femmes que des hommes.

214. L'analyse de la répartition de la pauvreté selon le genre en Côte d'Ivoire révèle que la réduction de la pauvreté s'est faite plus en faveur des ménages dirigés par des femmes (32,4%) que ceux dirigés par des hommes<sup>10</sup> (38,5%). Cependant, les ménages dirigés par les femmes et sortis de la pauvreté au cours de la période restent vulnérables en cas de chocs. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les politiques d'autonomisation économique des femmes et de soutien ciblé aux ménages dirigés par des hommes pour réduire globalement la pauvreté.
215. Le défi majeur qui ressort de l'analyse de la pauvreté monétaire est la nécessité de renforcer les efforts de réduction de la pauvreté et d'assurer une croissance inclusive et durable, par la mise en œuvre des politiques redistributives plus ciblées. Il est également nécessaire d'améliorer la répartition spatiale de l'investissement public afin de réduire les disparités géographiques en matière de bien-être en Côte d'Ivoire.

### II.1.3. Analyse de la pauvreté multidimensionnelle

216. L'analyse de la Pauvreté Multidimensionnelle de la Côte d'Ivoire révèle une réduction significative avec un Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) qui est passé de 0,121 en 2011 à 0,106 en 2014, puis à 0,045 en 2021, en prenant comme seuil de privation un niveau de 33%. Ce résultat traduit une amélioration globale des conditions de vie, marquée par un accès accru aux services essentiels notamment en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'eau potable.
217. Il convient de noter que l'IPM reste significativement plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine tout au long de la période considérée, malgré une baisse progressive en zone rurale de 0,18 en 2011 à 0,08 en 2021. L'IPM en zone urbaine se situe en moyenne autour de 0,04 entre 2014 et 2021.
218. En ce qui concerne les régions et districts autonomes, si certains tels que le District Autonome d'Abidjan (0,0111 en 2014 à 0,0036 en 2021), le Haut-Sassandra (0,143 à 0,070) et le Poro (0,111 à 0,039) enregistrent des réductions de l'IPM, d'autres continuent d'afficher des niveaux de pauvreté multidimensionnelle relativement élevés. C'est le cas du Bounkani (0,264 à 0,201) et du Tchologo (0,195 à 0,081), où les progrès restent limités par la persistance de la pauvreté dans plusieurs dimensions.

Carte 2 : IPM des régions entre 2014 et 2021



Source : ANStat ; EHCVM 2018 et 2021

<sup>10</sup> Étude sur la Dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021 en Côte d'Ivoire, ANStat

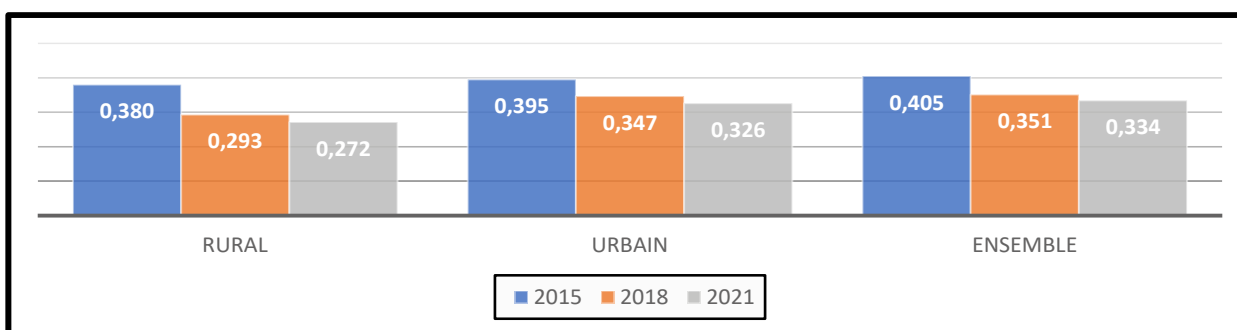
219. Ces régions nécessitent des politiques ciblées pour réduire les privations multiples, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau et à l'électricité. Cela requiert davantage d'efforts de la part du Gouvernement pour une réduction équitable de la pauvreté sur l'ensemble du territoire.
220. En résumé, bien que l'indice global de pauvreté multidimensionnelle ait diminué entre 2014 et 2021, cette évolution est inégale entre les régions. Certaines zones ont connu une réduction significative de la pauvreté, tandis que d'autres, particulièrement à l'intérieur du pays, nécessitent davantage d'interventions ciblées pour améliorer l'accès aux services de base et réduire les inégalités régionales.
221. L'analyse des contributions des différents indicateurs de l'IPM révèlent que les plus déterminants sont relatifs à la possession de documents d'identification (0,358), à la fréquentation scolaire (0,108) et dans une moindre mesure au nombre d'années de scolarisation (0,141). D'autres dimensions, telles que l'alphabétisation (0,092) et l'énergie de cuisson (0,071), contribuent également à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, et dans une moindre mesure les indicateurs liés à l'éducation et à l'identification légale. En revanche, des dimensions comme l'électricité (0,024), l'eau potable (0,028) et l'équipement (0,02) ont des contributions relativement faibles à l'IPM.
222. L'analyse du taux de privation qui mesure la proportion de la population privée d'un service ou d'un bien essentiel, met en évidence des évolutions significatives dans plusieurs domaines. En ce qui concerne la fréquentation scolaire, le taux de privation a régressé, passant de 0,37 à 0,21 de 2011 à 2021 reflétant une meilleure intégration scolaire. De même, l'alphabétisation a progressé avec un taux de privation passant de 0,38 à 0,24. Du côté des infrastructures, la couverture en électricité a connu une forte progression, réduisant le taux de privation de 0,43 à 0,26. De plus, l'accès à l'eau potable s'est également amélioré, avec un taux qui est passé de 0,21 à 0,16. Ces avancées traduisent des efforts soutenus du Gouvernement pour réduire les inégalités d'accès aux services de base, en particulier dans les zones urbaines.
223. Toutefois, plusieurs domaines nécessitent encore des efforts importants. Le taux de privation en énergie de cuisson reste préoccupant, bien qu'il ait diminué (de 0,83 à 0,63). Ceci traduit un manque d'accès à des sources d'énergie plus durables. Dans le domaine de l'éducation, l'indicateur relatif à la durée de scolarisation reste stable à 0,63 ; ce qui révèle un taux élevé d'abandon scolaire avant l'atteinte d'un niveau d'instruction satisfaisant.
224. Ainsi, pour réduire les privations, il est essentiel d'intensifier les investissements dans les infrastructures sanitaires et énergétiques, notamment en milieu rural, en vue de réduire les inégalités d'accès aux services de base. Une politique active de promotion des énergies renouvelables pour la cuisson devrait être mise en place, parallèlement à des programmes d'assainissement pour améliorer l'accès aux toilettes. Enfin, un soutien ciblé pour prévenir l'abandon scolaire s'avère essentiel, notamment à travers des programmes de scolarisation inclusive et de soutien éducatif adaptés aux jeunes en situation de vulnérabilité.
225. Ces résultats montrent qu'en matière de politiques publiques, une attention particulière devrait être portée à l'amélioration de l'accès à l'éducation, à l'enregistrement officiel de la population et à l'élargissement de l'accès aux services de base afin de renforcer les progrès en matière de réduction de la pauvreté et d'inclusion socio-économique.

## II.2. Situation des inégalités

### ❖ Une inégalité du niveau de vie globalement en réduction, mais plus accentuée en milieu urbain qu'en milieu rural.

226. L'indice d'inégalité a connu une baisse, passant de 0,405 en 2015 à 0,351 en 2018, puis 0,334 en 2021. Cela traduit une dynamique positive en matière de réduction des inégalités en Côte d'Ivoire. Cependant, les inégalités demeurent plus accentuées en milieu urbain (0,326 en 2021) qu'en milieu rural (0,271 en 2021). L'homogénéité des sources de revenus en milieu rural, essentiellement agricoles, contraste avec la diversité des sources de revenus en milieu urbain (activité informelle non agricole, emploi privé formel, emploi public). Cela explique en partie les écarts constatés. Ces disparités structurelles, bien qu'ayant conduit à une baisse des inégalités de 17,5% en milieu urbain contre 28,4% en milieu rural de 2015 à 2021, soulignent la nécessité d'adapter les politiques de réduction des inégalités aux spécificités de chaque milieu en vue d'un développement plus inclusif.

Graphique 44 : Évolution des inégalités de vie selon le milieu de résidence



Source : ANStat ; EHCVM 2018 et 2021

### ❖ Persistance des inégalités intrarégionales malgré une tendance générale à la baisse

227. Dans la majorité des régions, une baisse des inégalités a été observée, constituant ainsi une avancée notable sur la période 2018-2021. Cependant, la concentration des inégalités dans certaines régions reste particulièrement préoccupante. En effet, il existe encore sept (07) régions sur les 33 régions et Districts Autonomes (Abidjan et Yamoussoukro) qui enregistrent des niveaux élevés d'inégalités (EHCVM, 2021). Les quatre (04) régions les plus marquées par les inégalités en 2021 sont le Bafing (0,349), les Grands-Ponts (0,320), le N'Zi (0,312) et le District Autonome d'Abidjan (0,311). A l'opposé, les quatre (04) régions les moins inégalitaires en 2021 sont le Moronou (0,246), la Bagoué (0,244), le Worodougou (0,225) et le Béré (0,200).

228. Ce constat appelle à une attention particulière pour adresser ces disparités à l'intérieur des régions, y compris les plus développées. Pour y arriver, des défis majeurs se posent, en l'occurrence : (i) l'établissement de programmes d'aide sociale plus ciblés, visant spécifiquement les groupes les plus vulnérables au sein des régions développées et ; (ii) le ciblage des zones les moins développées au sein des régions en vue d'y concentrer les investissements (transports publics, routes, services publics, établissement scolaires et universitaires, etc.), voire d'améliorer l'accès aux opportunités économiques et sociales.

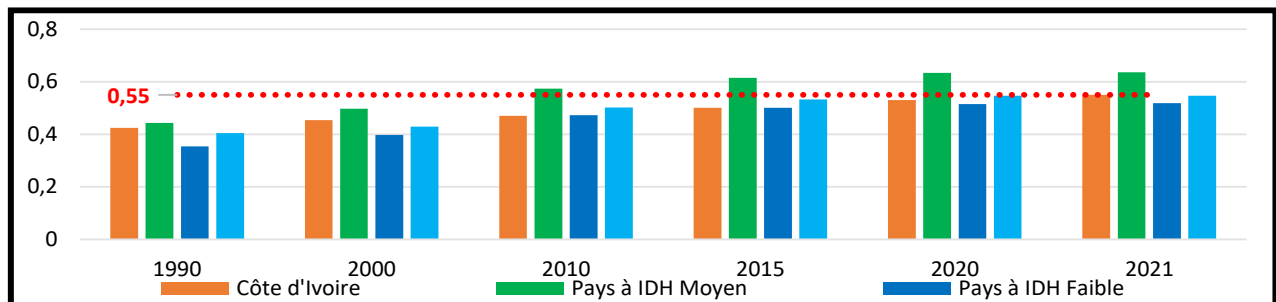
## II.3. Développement humain

229. Le développement humain, tel que défini par le rapport 2015 des Nations Unies, va au-delà de la simple croissance économique. Il se concentre sur l'épanouissement de chaque individu, mesuré par l'Indice de Développement Humain (IDH). Cet indice repose sur trois (03) piliers : la santé (espérance de vie), l'éducation (scolarisation) et le niveau de vie (revenu). Il offre une vision plus complète du bien-être d'une population en tenant compte de facteurs qualitatifs comme l'accès à la culture et la mobilité.

❖ Une performance notable de la Côte d’Ivoire

230. La Côte d’Ivoire a enregistré des progrès significatifs en matière de développement humain. En effet, pour la première fois depuis 1993, le pays a atteint un IDH de 0,550, se classant au 159<sup>ème</sup> rang sur 191 pays. Ce score permet à la Côte d’Ivoire de figurer parmi les pays à IDH moyen au même titre que les pays comme le Maroc, le Ghana, l’Inde, etc.

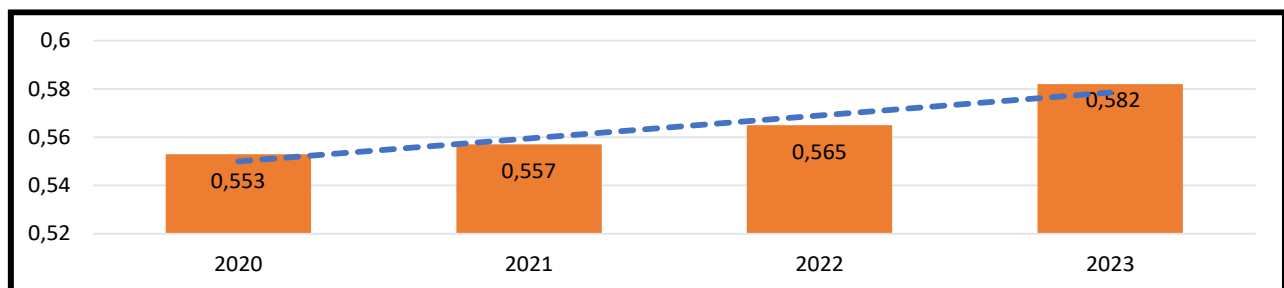
Graphique 45 : Évolution de l’IDH de la Côte d’Ivoire sur la période 1990-2021



Source : Rapport sur le développement humain, PNUD

231. L’IDH de la Côte d’Ivoire a enregistré une progression continue depuis 2020, avec une accélération notable en 2023 (+3,01% par rapport à 2022), confirmant une amélioration globale du développement humain. La Côte d’Ivoire évolue depuis 2020, dans la catégorie des pays à IDH Moyen, avec une valeur un peu au-delà de 0,550 entre 2020 à 2023.

Graphique 46 : Évolution de l’IDH de la Côte d’Ivoire de 2020 à 2023



Source : HDR 2023<sup>11</sup>

232. Cette amélioration de l’IDH s’explique par les avancées constatées dans chacune des dimensions de l’indice : **santé** (l’Espérance de Vie à la Naissance), **éducation** (durée moyenne de Scolarisation, durée attendue de Scolarisation), **Revenu National Brut par Habitant**. Ainsi, de 2020 à 2023 on observe : (i) une augmentation de l’espérance de vie de **1,8 an** ; (ii) une augmentation de la durée moyenne de scolarisation attendue de **1,3 ans et** ; (iii) une augmentation du revenu national brut par habitant de **11,2%**.

Tableau 11 : Évolution de l’IDH et de ses différentes composantes

Historique par année de publication de l’IDH	2020	2021	2022	2023
Revenu national brut par habitant en PPA	6 057,5	6 320,3	6 540,5	6 735,4
Espérance de vie à la naissance	60,14	60,3	61,6	61,9
Années de scolarisation espérées	10,1	10,2	10,2	11,4
Durée moyenne de scolarisation + 25 ans	4,8	4,9	4,9	4,9
IDH	<b>0,553</b>	<b>0,557</b>	<b>0,565</b>	<b>0,582</b>
Rang	<b>162<sup>e</sup>/189</b>	<b>159<sup>e</sup>/191</b>	<b>162/193</b>	<b>157<sup>e</sup>/193</b>

Source: HDR 2023

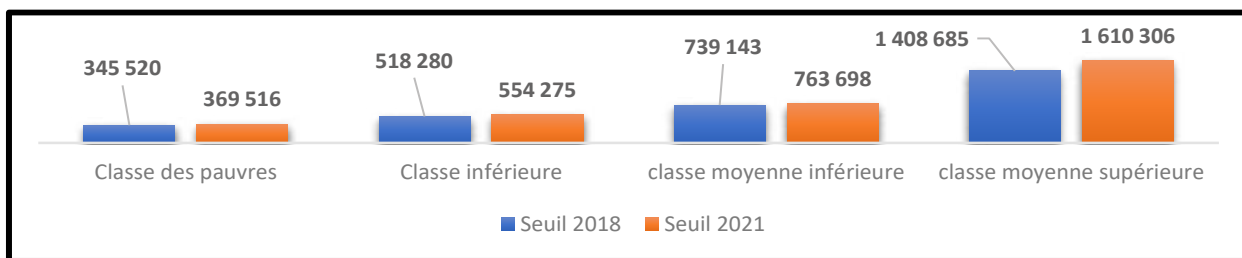
<sup>11</sup> Le RDH 2023, s’appuie sur les différentes sources : IMF (2024), UNDESA (2024), UNESCO Institute for Statistics (2024), United Nations Statistics Division (2025), World Bank (2024).

II.4 Dynamique de la classe moyenne

❖ Une classe moyenne qui augmente légèrement entre 2015 et 2021.

- 233. Les solides performances économiques combinées à l'expansion des politiques sociales ont permis une amélioration du revenu moyen des populations et de leurs conditions de vie, contribuant ainsi au renforcement de la classe moyenne en Côte d'Ivoire.
- 234. En 2021, étaient considérées comme faisant partie de la classe moyenne inférieure, les Ivoiriens dont les dépenses quotidiennes de consommation sont comprises entre 1 518,57 FCFA et 2 092,3 FCFA par jour (soit 554 275 FCFA et 763 698 FCFA par an). La classe moyenne supérieure regroupe les personnes dont les dépenses quotidiennes de consommation sont comprises entre 2 092,3 FCFA par jour (soit 763 608 FCFA par an) et le 95<sup>ème</sup> percentile de la distribution des dépenses de consommation (4 411,8 FCFA par jour soit 1 610 300 FCFA par an). Quant à la classe aisée, elle comprend les personnes dont les dépenses quotidiennes de consommation dépassent ce 95<sup>ème</sup> percentile.

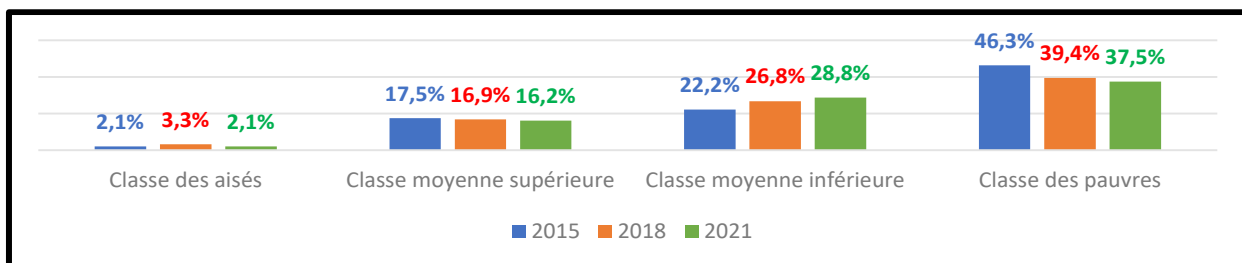
Graphique 47 : Évolution des seuils annuels de consommation par tête entre 2018 et 2021



Source : ANStat

- 235. Entre 2015 et 2021, la classe moyenne a progressé, passant de 39,7% en 2015 à 43,7% en 2018, puis à 45,0% en 2021. Cette évolution positive s'explique principalement par une augmentation de la classe moyenne inférieure qui a gagné plus de six points de pourcentage (+6,6%) sur la période. En revanche, la classe moyenne supérieure a enregistré une légère baisse (-1,3%).

Graphique 48 : Evolution de la classe moyenne de 2015 à 2021 (en %)



Source : ANStat 2024

❖ Profil de la classe moyenne

- 236. L'analyse des caractéristiques de la classe moyenne en 2021 révèle qu'elle vit principalement dans les zones urbaines, surtout à Abidjan. En effet, dans la capitale économique, 24,1% des chefs de ménage sont dans la classe moyenne inférieure, tandis que 38,2% se situent dans la classe moyenne supérieure. Par ailleurs, cette classe est en grande partie constituée de chefs de ménages relativement jeunes, âgés de moins de 25 ans.
- 237. En outre, l'analyse de la répartition des classes sociales selon le sexe du chef de ménage en Côte d'Ivoire entre 2018 et 2021 montre une diminution plus prononcée des ménages pauvres, parmi ceux dirigés par des femmes (de 36,8% à 32,4%) comparativement à ceux dirigés par des hommes (de 40% à 38,5%).

238. En 2021, la classe moyenne est bien représentée chez les ménages dirigés par des cadres et les salariés. Les personnes appartenant à la classe moyenne travaillent majoritairement dans les secteurs des services (55,6%), des transports (43,9%) et des BTP (51,0%) contre 14,8% dans le secteur agricole.
239. S'agissant des comportements globaux de consommation, les dépenses alimentaires de la classe moyenne, qui constituent le principal poste de dépenses, ont connu une hausse entre 2018 et 2021. En 2021, les ménages de la classe moyenne ont consacré environ 47% de leurs dépenses de consommation à l'achat de biens alimentaires.
240. En ce qui concerne l'acquisition des biens, il ressort que les personnes de la classe moyenne ne dépensent pas beaucoup dans l'acquisition de biens durables. En 2021, respectivement 58,8% et 45,5% des chefs de ménages des classes moyennes inférieure et supérieure sont propriétaires de leurs logements.
241. Pour ce qui est du comportement d'épargne, les individus de la classe moyenne supérieure épargnent plus que ceux de la classe inférieure. En effet, en 2021, 47,1% des personnes de cette classe disposent d'une épargne contre 40,1% pour la classe moyenne inférieure.
242. L'analyse selon les régions montre qu'entre 2018 et 2021, certaines régions ont connu à la fois une hausse de leur classe moyenne inférieure et de leur classe moyenne supérieure tandis que d'autres ont observé des stagnations ou des baisses. Cela révèle d'importantes disparités régionales. Par exemple, la proportion d'individus dont le chef de ménage appartient à la classe moyenne inférieure varie considérablement, allant de 7,2% dans la région de Béré à 28,5% dans le District Autonome d'Abidjan.

❖ **Mobilité des ménages de la classe moyenne entre 2018 et 2021**

243. **Entre 2018 et 2021, plus de la moitié des ménages (52,9%) initialement située dans la classe moyenne inférieure a connu une régression, rejoignant la catégorie des ménages à faibles revenus ou pauvres.** L'analyse des mobilités relève que 23,5% des ménages appartenant à la classe moyenne inférieure sont devenus pauvres et 29,4% des ménages appartenant à cette classe ont basculé dans la classe des revenus inférieurs en 2021. Il convient de noter que 27% des ménages de la classe moyenne inférieure ont vu leur situation s'améliorer, 22,2% desdits ménages ont rejoint la classe moyenne supérieure et 4,8% la classe aisée.
244. **Un déclassement qui se poursuit dans la classe moyenne supérieure, mais dans des proportions moins importantes.** Au sein des ménages appartenant à la classe moyenne supérieure, 36,6% ont vu leur situation s'améliorer ou inchangée : 30,7% sont restés dans la classe moyenne supérieure et 5,9% ont pu accéder à la classe aisée. Pour le reste, ils ont tous subi un déclassement : 23% dans la classe moyenne inférieure, 21,7% dans la classe des revenus inférieurs et 18,7% sont tombés dans la pauvreté.

❖ **Une persistance de la pauvreté et un basculement des ménages à revenu faible dans la pauvreté**

245. Il ressort que 44,3% des personnes pauvres en 2018 demeurent dans la même situation en 2021, et 29,3% de ces derniers ont basculé dans la classe des revenus faibles. Par ailleurs, 34,4% des personnes appartenant à la classe de revenu faible en 2018 ont basculé dans la pauvreté en 2021, tandis que 30,8% sont restées dans la classe des revenus faibles et 15,5% ont rejoint la classe moyenne inférieure en 2021.

Tableau 12 : Transition des ménages de la classe moyenne de 2018 à 2021

		Classes en 2021				
		Classe des pauvres	Classe des revenus faibles	Classe moyenne inférieure	Classe moyenne supérieure	Classe aisée
Classes en 2018	Classe des pauvres	44,3	29,3	15,1	10,6	0,8
	Classe des revenus faibles	34,4	30,8	15,5	18,3	1
	Classe moyenne inférieure	23,5	29,4	20,2	22,2	4,8
	Classe moyenne supérieure	18,7	21,7	23	30,7	5,9
	Classe aisée	15,2	9,6	15	35,1	25,2

Source : ANStat, EHCVM 2018 et 2021

246. Plusieurs défis restent à relever pour accroître la classe moyenne ivoirienne et accentuer sa contribution à la croissance économique. Il s’agit notamment de : (i) l’amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité des enseignements, notamment dans les domaines techniques et professionnels ; (ii) le renforcement des mesures de protection sociale adaptées, notamment les filets sociaux et les allocations familiales ; (iii) la mise en place d’une politique novatrice d’accompagnement du monde agricole en vue d’améliorer les revenus des producteurs ; (iv) la poursuite de la politique de décentralisation afin de mieux répondre aux problèmes spécifiques à chaque région et ; (v) la facilitation de l'accès au crédit et aux services financiers.

### II.5 Analyse démographique

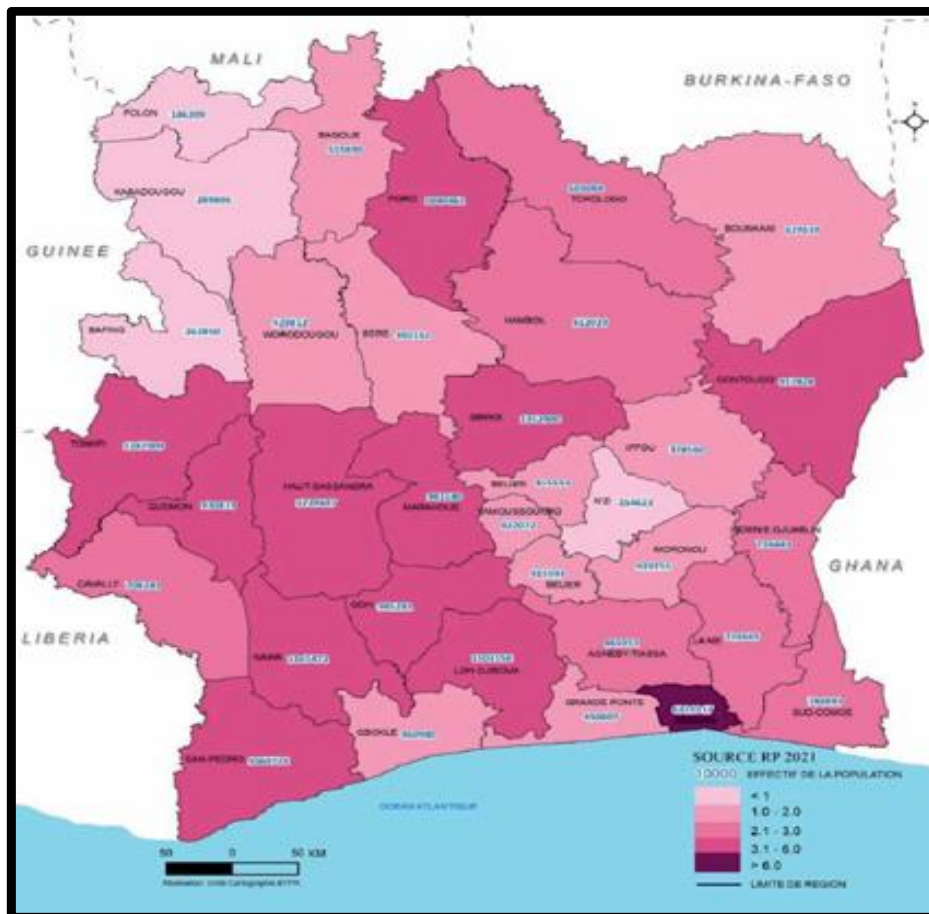
247. Selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH) réalisé en 2021, la population ivoirienne est estimée à 29 389 150 habitants dont 52% d’hommes et 48% de femmes, correspondant à un rapport de masculinité de 109 hommes pour 100 femmes. Le rythme de croissance annuelle moyenne est de 2,9% entre 1998 et 2021, projetant un doublement de la population dans 24 années.
248. La population ivoirienne est très jeune. En effet, l’âge moyen est de 23 ans, et plus des trois quarts de la population a moins de 35 ans (75,6%), avec un rapport de dépendance de l’ordre de 74%. Ce ratio se situe entre 40% et 50% dans les pays émergents. Cette population jeune accentue le défi de la formation et de l’emploi.
249. Par ailleurs, au vu de l’expérience des pays émergents, une réduction rapide des taux de dépendance, résultant d’une meilleure maîtrise du niveau de fécondité des populations, offrirait à la Côte d’Ivoire un contexte démographique plus favorable à l’épargne, aux investissements productifs et aux investissements dans le capital humain.
250. À cet effet, la Côte d’Ivoire a entamé sa transition démographique. Du fait de la baisse constatée de la fécondité (5 enfants par femme en 2018 contre 4,3 en 2021) et de l’importance de la population en âge de travailler, le pays dispose d’une réelle opportunité à travers le dividende démographique, pour accélérer sa croissance économique.
251. Selon le milieu de résidence, la zone rurale enregistre les taux de fécondité les plus élevés, quel que soit le groupe d’âge : 5,3 enfants par femme en milieu rural contre 3,6 en milieu urbain. La persistance de la fécondité élevée en milieu rural, exacerbée par la faible utilisation de la contraception, l’insuffisance des services de santé reproductive de qualité, ainsi que la persistance des normes natalistes constitue un défi majeur. Cela impacte particulièrement les adolescentes, contribuant à un taux de fécondité élevé dès le jeune âge (en moyenne un enfant à 20 ans).
252. Pour réaliser ce dividende, plusieurs mesures seront nécessaires afin d’accompagner et de soutenir les changements démographiques (baisse de la mortalité et de la fécondité). Il s’agit entre autres de : (i) améliorer les conditions sanitaires des populations et mettre en place un système de santé performant offrant des services de qualité accessibles aux populations et ; (ii) relever le niveau d’éducation, de

formation technique et professionnelle répondant aux besoins du marché du travail. Ces actions permettront de disposer des ressources humaines de qualité, capables de stimuler la productivité et la croissance de l'économie, à travers les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

❖ Une inégale répartition de la population

- 253. **La répartition de la population en Côte d'Ivoire est fortement déséquilibrée, avec une concentration importante dans certaines régions.** En effet, le district d'Abidjan, à lui seul, abrite plus d'un cinquième (21,5%) de la population totale, soit 6 321 017 habitants en 2021. Il s'ensuit les régions du Haut-Sassandra (5,9%), du Tonkpi (4,7%) et du Gbêkê (4,6%). À l'inverse, des régions comme le N'Zi, le Bafing et le Folon comptent chacune moins d'un pour cent de la population, avec respectivement 0,9%, 0,9% et 0,5%. Hormis le District d'Abidjan, seulement sept (07) régions ont une population supérieure à 1 000 000 d'habitants. Il s'agit, par ordre d'importance, du Haut-Sassandra, du Tonkpi, du Gbêkê, de la Nawa, du Loh-Djiboua, de San-Pedro et du Poro.
- 254. L'urbanisation du pays est galopante. Le taux d'urbanisation a augmenté de 10 points de pourcentage entre 1998 et 2021 avec une population vivant majoritairement en milieu urbain (52,5%). Ainsi, le principal défi réside dans la maîtrise de l'urbanisation pour réduire le risque de transfert de pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines.
- 255. La forte disparité dans la répartition de la population ivoirienne engendre des défis complexes. La surpopulation urbaine, notamment à Abidjan, met à rude épreuve les infrastructures et les services publics, tandis que les zones rurales souffrent de faibles niveaux d'investissements et d'opportunités. Ces déséquilibres accentuent les inégalités sociales et régionales, fragilisant la cohésion nationale et freinant le développement économique du pays.

Carte 3 : Poids démographique par région de la Côte d'Ivoire



Source : RGPH 2021

## II.6 Bilan de la mise en œuvre des Agendas internationaux

### Encadré 2 : Bilan de la mise en œuvre des ODD

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde, s'est engagée à réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour répondre aux ambitions mondiales, tout en tenant compte de ses spécificités, le Gouvernement ivoirien a mené plusieurs activités inscrites dans le processus global de l'Agenda 2030. Ce sont principalement : (i) l'alignement des cibles ODD sur le Plan National de Développement (PND) et sur les politiques sectorielles, qui a permis de ressortir 105 cibles parfaitement alignées ; (ii) la priorisation de 40 cibles pour la Côte d'Ivoire et 62 indicateurs de mesure de progrès vers l'atteinte de ces cibles ODD ; (iii) la détermination de 65 accélérateurs, dont 11 jugés superaccélérateurs, pour booster la mise en œuvre des ODD et ; (iv) la présentation, par la Côte d'Ivoire, de son second Rapport National Volontaire sur les ODD au Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement durable en juillet 2022 à New York, après celui de 2019.

Pour ce qui est du bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, il en ressort qu'en dépit du contexte mondial de crise, **la Côte d'Ivoire est sur une bonne trajectoire pour la mise en œuvre de certains ODD, avec un score de 62,3%, au-dessus de la moyenne régionale établie à 53%**. Les performances observées portent entre autres sur les points suivants :

- La réduction de pauvreté (ODD 1) : **le taux de pauvreté a significativement régressé, passant de 55,4% en 2011 à 44,4% en 2015 puis à 39,4% en 2019 et 37,5% en 2021 pour une cible de 20% en 2030 ;**
- L'accès aux soins de santé (ODD 3) : en 2024, environ 80% des populations accèdent à des soins à moins de 5 km de leur lieu d'habitation contre 70% en 2020. Le ratio Population par Établissement Sanitaire de Premier Contact (ESPC) est passé de 1,27 ESPC pour 10 000 habitants en 2021 à 1,29 ESPC en 2022 puis à 1,31 en 2023. La Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 59,4% en 2012 à 74% en 2020 puis à 84% en 2021 pour une cible de 82% en 2025. Le ratio infirmier-population est passé de 1,45 en 2011 à 3,13 infirmiers pour 5 000 habitants en 2024. Le ratio sage-femme/Femme en Age de Procréer (FAP) est passé de 0,99 en 2011 à 4,12 sage-femmes pour 3 000 FAP en 2024. Le ratio médecins-population est passé de 1,30 en 2011 à 1,90 médecins pour 10 000 habitants en 2024 ;
- La promotion de la qualité de l'éducation (ODD4) : le pourcentage d'élèves du cours élémentaire 1 ayant atteint le seuil suffisant de compétence en lecture est passé de 19% en 2021 à 25% en 2023 (pour une cible de 39,1% en 2023) ; le Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire est passé de 95,4% en 2015 à 104,76% en 2024 pour une cible de 100% en 2030. Le Taux d'achèvement au primaire est quant à lui passé de 75,1% en 2016 à 85,24% en 2024 pour une cible de 100% en 2030 ;
- Le taux d'accès à une source d'eau améliorée (ODD 6) : Le taux de couverture en hydraulique urbaine (HU/HVA) est passé de 55% en 2011 à 65% en 2024 et le taux de couverture en Hydraulique villageoise (HV) est passé de 47% en 2011 à 63% en 2024 pour une cible de 100% en 2030 et ;
- La proportion de la population ayant accès à l'électricité (ODD 7) est passée de 48% en 2015 à 98,6% en 2024 pour une cible de 100% en 2030. Le taux de couverture en électricité (ODD 7) est passé de 33,1% en 2011 à 95,67% à fin juin 2025 pour une cible de 100% en 2025.

Cependant, l'analyse par pilier révèle que des efforts doivent être faits pour accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2030. En effet, **pour le pilier social** (lutte contre la faim, accès à la santé, égalité des sexes), seulement 17% des cibles ont été atteintes. Les efforts sont en cours pour atteindre 27,7% des objectifs, tandis que 23,7% restent hors de portée pour le pays. Il en est de même **pour le pilier Planète** (changement climatique, eau, assainissement, vie aquatique, vie terrestre, mode de consommation durable), avec 30% de cibles en cours d'achèvement et 26% de cibles sur lesquelles des efforts doivent être faits. Quant au **pilier prospérité** (énergie, croissance, villes durables, inégalités, infrastructures), 29% des cibles ont enregistré des progrès substantiels, tandis que 30% nécessitent d'avantage d'efforts pour être atteintes.

Au total, en dépit des efforts pour l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030, la Côte d'Ivoire devra relever **les défis** suivants : (i) le renforcement de la coordination au sein des écosystèmes nationaux de données et statistiques ; (ii) la mobilisation des ressources pour le financement des ODD ; (iii) la mise en place du cadre national de financement intégré pour le développement (INFF) dont la première étape a été l'élaboration du rapport relatif à l'évaluation du financement du développement (DFA) et ; (iv) l'accélération de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) qui concourent au progrès de plusieurs indicateurs ODD.

Source : DGP, 2024

**Encadré 3 : Bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 2063**

L'Agenda 2063 est le cadre de développement du continent sur 50 ans, qui a été élaboré en 2013 et adopté en 2015 lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il incarne les aspirations du peuple africain et porte la vision : d'« Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ». Ce cadre est mis en œuvre à travers cinq (05) plans décennaux dont le premier a couvert la période 2014-2023.

En 2022, par décision EX.CL/ Déc.1164(XL), le Conseil Exécutif de l'Union Africaine a mandaté la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'Agence de Développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) pour conduire le processus d'évaluation du Premier Plan Décennal de Mise en œuvre (PPDM) de l'Agenda 2063 et l'élaboration du Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre (DPDM) dénommé « Projet Spécial ».

L'évaluation du PPDM et l'élaboration du DPDM de l'Agenda 2063 ont été menées à terme avec satisfaction. Ces deux documents ont été présentés par le Champion de l'Agenda 2063, **Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara**, au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine organisé en février 2024. Dès lors, le Sommet a adopté le rapport d'évaluation ainsi que le Deuxième Plan Décennal de Mise en œuvre dont le lancement a été effectué au cours dudit Sommet.

Le Deuxième Plan Décennal s'appuie sur les succès et les enseignements tirés de la mise en œuvre du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 (PPDM). Il vise à accélérer la transformation de l'Afrique en apportant des solutions aux défis persistants et émergents, ainsi qu'en exploitant de nouvelles opportunités.

Le DPDM ambitionne de faire progresser la vision de l'Union Africaine en s'appuyant sur les sept (07) aspirations de l'Agenda 2063. Il se décline en sept (07) objectifs ambitieux appelés aussi « Moonshots », à réaliser d'ici 2033, à savoir :

- Moonshot 1 : Chaque Etat membre de l'UA atteint au moins le statut de pays à revenu intermédiaire ;
- Moonshot 2 : L'Afrique est plus intégrée et connectée ;
- Moonshot 3 : Les institutions publiques sont plus réactives ;
- Moonshot 4 : L'Afrique résout les conflits de manière pacifique ;
- Moonshot 5 : La culture et les valeurs africaines sont explicites et promues ;
- Moonshot 6 : Les citoyens africains sont plus autonomes et plus productifs et ;
- Moonshot 7 : L'Afrique est un acteur mondial fort et influent.

Source : DGP, 2024

**II.7. Bilan PSGouv****Encadré 4 : Bilan de la mise en œuvre du PSGouv****Objectifs du PSGOUV****Objectifs du PSGOUV**

- (i) Intensifier l'action sociale du Gouvernement ;
- (ii) Accentuer la lutte contre la pauvreté et ;
- (iii) Répondre aux attentes des populations, notamment les plus vulnérables.

Secteurs couverts : Protection Sociale, Filets sociaux productifs, Santé, Education, Autonomisation des femmes, l'hydraulique, l'Electricité, l'Emploi des Jeunes, l'Entretien routier et les Logements sociaux.

Deux phases : PSGOUV1 : Période 2019-2020

PSGOUV2 : Période 2022-2024

**Axes stratégiques du PSGOUV2 :** (i) lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du Nord ; (ii) éducation/formation ; (iii) amélioration des conditions de vie des ménages ; (iv) insertion professionnelle des jeunes et le service civique et ;(v) renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables.

Budget : 3182,4 milliards de FCFA pour les trois années.

**Principales réalisations à fin 2024**

**En matière d'éducation :** (i) construction de 157 collèges ;(ii) acquisition et distribution de 254 404 tables-bancs ; (iii) distribution de 11 854 530 kits scolaires et 15 851 884 manuels scolaires ; (iv) distribution de 4 099 tonnes de vivres dans 5 602 cantines scolaires et (v) Construction de 1 968 latrines dans 328 écoles.

**Accès universel à l'électricité :** (i) électrification de 1 836 localités ; (ii) 2 049 202 ménages bénéficient de 20% de réduction tarifaires (iii) réalisation de 930 501 branchements sociaux.

**Accès à l'eau potable :** réparation de 7 802 PMH, remplacement de 618 PMH et maintenance de 32 244 PMH.

**Entretien Routier :** 14 609,34 km de linéaire reprofilé.

**Accès à des soins de santé de qualité :** Réhabilitation de 362 ESPC ; Construction de 105 ESPC et Réhabilitation de 8 Hôpitaux (5 HG et 3 CHR).

**Accès au Logement :** 10 320 logements construits ; 5 648 logements livrés et 4 672 logements en attente de livraison.

**Agriculture :** (i) renforcement de la production maraîchère avec 781 ha mis en place et une production 12 169 tonnes de légumes ; (ii) renforcement de la production et transformation de manioc avec une mise en place de 10 656 ha de manioc et

production de 215 911 tonnes ; (iii) commercialisation de 181 853 tonnes de manioc permettant une production de 101 838 tonnes d'attiéké et 8 972 tonnes de placali.

**Ressources animales et halieutiques :** (i) aménagement et équipement de 15 fermes piscicoles ; (ii) installation et équipement de 2 unités cages flottantes ; (iii) construction, équipement de 500 poulaillers traditionnels et distribution de 422 noyaux d'élevages.

**Accès au stage et à l'emploi des jeunes :** 306 338 jeunes insérés dans les programmes d'apprentissage, THIMO, stages de qualification, stages de validation de diplômes, de reconversion et requalification et d'AGR ;

**École de la deuxième chance :** Formation 23 332 jeunes dont 7 205 à travers des formations qualifiantes, 14 627 dans le cadre de l'apprentissage, et 1 500 certificats aux travailleurs grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

**Académie des talents :** i) 16 écoles techniques réhabilitées ; (ii) Huit (08) établissements construits dans les villes de Korhogo, Dabakala, Kong, Gbéléban, Diabo, Yamoussoukro Yopougon et Ebimpé et ; (iii) Démarrage de la construction de sept (07) établissements de formation professionnelle dans les villes de Zouan hounien, Bouna, Botro, Daloa, Agboville, Dabou et Dimbokro.

**Promotion de l'emploi décent tout en améliorant l'autonomisation et l'employabilité des promoteurs :** 6 422 bénéficiaires insérés à travers 100 projets.

**Filets sociaux :**

- (i) Prise en charge de 330 000 bénéficiaires des Filets Sociaux Productifs au 31 décembre 2024.
- (ii) Nombre total de ménages bénéficiaires sur 2021-2024 est de 457 000 ménages pour un volume de ressources redistribué de 155 804 milliards de FCFA.

**Couverture Maladie Universelle (CMU) :**

- (i) 16 251 116 personnes enrôlées à la CMU au 31 décembre 2024 ; 8 198 703 cartes produites et 5 932 810 cartes distribuées ; 1 206 312 actes médicaux et 1 071 810 bons de médicaments délivrés aux assurés CMU.
- (ii) 100% des cotisations recouvrées pour l'ensemble des fonctionnaires en activité ou à la retraite ainsi que pour leurs ayants droits et ; 100% des cotisations recouvrées pour les retraités et rentiers du privé et leurs ayants droits.

**Gratuité ciblée des soins :**

- (i) Distribution gratuite de 1 258 825 kits d'accouchements à fin 2024 et ;
- (ii) Traitements à titre gracieux de 1 011 521 femmes enceintes et 6 105 282 enfants de moins de 5 ans atteints de paludisme traitées en 2022 et 2024.

**Exécution Budgétaire**

Sur un budget global de 3.182,4 milliards de FCFA annoncés, la mobilisation des ressources s'élevé à 2 127,4 milliards de FCFA soit 66.8%. Le montant exécuté à fin décembre 2024 s'élevé à 1 955,44 soit un taux d'exécution de 91,9%.

Source : DGP, 2024

## II.8 Bilan PJGouv

256. Le **PJGouv** vise à accélérer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, promouvoir l'entrepreneuriat, renforcer leur engagement citoyen et améliorer leur bien-être et leurs conditions d'épanouissement. Pour la première année d'exécution de ce programme, un arrêté établissant le cadre institutionnel de mise en œuvre du PJGouv 2023-2025 à savoir le Comité Interministériel des Politiques de Jeunesse, de Formation et Insertion Professionnelle et de Service Civique (CI-JEUNESSE) a été signé par le Premier Ministre.
257. En outre, plusieurs réformes ont été initiées, notamment : (i) la promulgation de la Loi d'Orientation de la Jeunesse et de la Loi instituant le Service Civique ; (ii) l'adoption par l'Assemblée Nationale du projet de Loi portant promotion des start-ups numériques ; (iii) l'adoption par le Gouvernement des décrets relatifs aux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), à l'institution de l'Approche Par Compétences (APC), à la formation par alternance sous statut scolaire ; (iv) l'adoption par le Gouvernement des décrets relatifs au Volontariat, au Service National des Jeunes et au Service civique d'Actions pour le Développement (SCAD) ; (v) l'adoption par le Gouvernement du décret relatif à la création d'un Fonds d'Insertion Socioprofessionnelle des Personnes en Situation de Handicap ; (vi) l'arrêté portant création, attributions et fonctionnement du Comité Interministériel des Politiques de Jeunesse, de Formation et d'Insertion Professionnelle et du Service Civique dénommé « CI JEUNESSE » ; (vii) l'arrêté portant création du Statut National de l'Étudiant Entrepreneur et ; (viii) le relèvement de l'âge limite d'accès aux concours de la Fonction Publique notamment le concours d'entrée à l'ENA et au CAFOP.

258. Les initiatives entreprises dans le cadre du PJGouv ont permis d'**impacter directement 2 608 869 jeunes**. En 2023, le PJGouv a permis de **sensibiliser 8 248 728 jeunes** contre les fléaux sociaux et de **construire ou réhabiliter 112 structures de formation et infrastructures de jeunesse**. Par axe, les résultats obtenus se présentent comme suit :
- (i) **512 913 jeunes impactés et 84 structures de formation construites/réhabilitées** au titre de l'axe 1 portant sur l'accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ;
  - (ii) **494 302 jeunes impactés et 26 741 jeunes sensibilisés** au titre de l'axe 2 portant sur le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse et ;
  - (iii) **8 221 987 jeunes sensibilisés, 99 793 jeunes impactés et 24 infrastructures de jeunesse construites**, en cours de construction ou réhabilitées au titre de l'axe 3 portant sur l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes.
259. L'ensemble de ces réalisations a nécessité un investissement d'environ 535,8 milliards de FCFA, dont 360,5 milliards de FCFA pour les constructions ou réhabilitations d'infrastructures, 172,9 milliards de FCFA pour les initiatives d'accompagnement direct des jeunes vers l'emploi et l'autonomie et 2,4 milliards de FCFA pour les actions de sensibilisation à l'endroit des jeunes.
260. Les défis identifiés sont : (i) le renforcement des infrastructures d'accueil des jeunes notamment les établissements techniques et professionnels, les centres de service civique, les instituts de formation et d'éducation féminine (IFEFF) ; (ii) la mise en place d'un dispositif de suivi des bénéficiaires des programmes ; (iii) la mobilisation de ressources financières à l'effet d'impacter un plus grand nombre de jeunes et ; (iv) la lutte contre les fléaux sociaux et les thématiques diverses.

### Synthèse des défis

261. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs en matière de croissance économique et de transformation structurelle de son économie.
262. Toutefois, pour atteindre une croissance plus inclusive, résiliente et écologiquement durable, tout en renforçant son attractivité économique, la Côte d'Ivoire doit relever un ensemble de défis structurels qui sont :
- L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ;
  - La modernisation de l'appareil productif, notamment dans les secteurs primaire et tertiaire ;
  - L'augmentation de la productivité et de la compétitivité des entreprises, surtout dans le secteur agricole ;
  - La réduction du poids important du secteur informel ;
  - Le développement des infrastructures stratégiques de soutien à la modernisation de l'appareil productif ;
  - La sécurité et la souveraineté alimentaires ;
  - L'intensification des investissements dans le capital humain et l'innovation technologique ;
  - La consolidation des infrastructures de base ;
  - Le développement urbain et l'accès à un logement décent ;
  - L'emploi et l'autonomisation des jeunes ;
  - L'approfondissement du marché financier et l'inclusion financière ;
  - Le renforcement de la résilience face au changement climatique ;
  - L'accélération de la régionalisation avancée pour un développement équilibré ;
  - Le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État ;

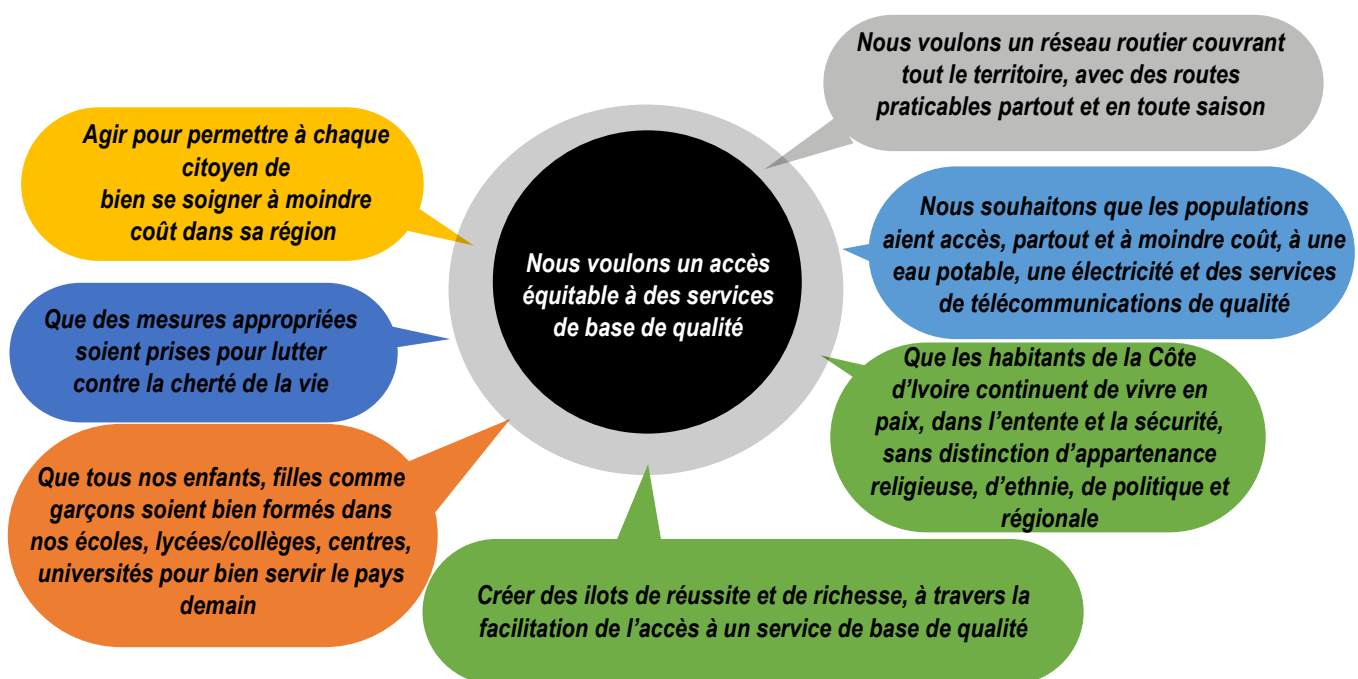
- La création des conditions d'une croissance pérenne et inclusive ;
  - Le renforcement de l'utilisation du digital et de l'intelligence artificielle ;
  - L'amélioration du climat des affaires afin de stimuler les investissements privés et attirer les investissements directs étrangers et ;
  - L'inscription pour de bon dans la trajectoire du développement durable irréversible.
263. La réponse aux défis structurels et émergents nécessitera une nouvelle dynamique de développement portée par des choix transformateurs, qui devra mobiliser l'ensemble des composantes de la société.

#### Consultations régionales, état des lieux et diagnostic

264. Le Plan National de Développement (PND) constitue le cadre de référence des interventions de l'État et de ses partenaires en matière de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations. Sa conception s'inscrit dans une approche consultative, inclusive et participative. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du PND 2026-2030, des consultations régionales ont été organisées en vue de recueillir les perceptions, les besoins, les aspirations et les priorités des populations et des acteurs institutionnels.
265. Elles ont enregistré la participation active de toutes les composantes de la société ivoirienne au niveau local, à savoir : les Ministres Gouverneurs, le Corps Préfectoral, les élus locaux, les représentants des collectivités territoriales, les chefs coutumiers, les guides religieux, les services déconcentrés de l'État, les organisations de la société civile notamment les associations de femmes et de jeunes, les opérateurs économiques, les centrales syndicales ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ils ont partagé librement leurs pensées et leurs points de vue sur les défis du développement.
266. Ces consultations, dont les travaux ont été facilités par les experts du Ministère en charge de la Planification du Développement, ont été organisées du 23 au 30 avril 2025 et ont couvert les 31 régions que compte le pays. Ce sont plus de 2 000 personnes issues des 110 départements, 188 communes et 505 sous-préfectures du pays qui ont pris part à ces consultations. Leurs aspirations permettront d'éclairer l'élaboration du nouveau Plan National de Développement (PND) 2026-2030.
267. Les participants ont unanimement salué les progrès réalisés sur la décennie écoulée, notamment en matière de paix, de cohésion sociale, de développement d'infrastructures, de gouvernance, de coopération internationale et de renforcement des services sociaux de base. Le potentiel naturel et culturel du pays, sa façade maritime, son image positive sur la scène internationale, sa résilience ainsi que ses performances économiques et sociales ont également été mis en avant.
268. Les populations ont cependant estimé qu'en dépit de ces avancées tangibles, plusieurs défis structurants subsistent. En effet, des préoccupations ont exprimées et s'articulent autour de trois grands domaines : **(i) l'accès à des services publics de qualité ; (ii) la promotion d'un développement économique plus inclusif et ; (iii) le renforcement du développement des opportunités socio-économiques au niveau local.**
269. **Au niveau de l'accès aux services publics**, les attentes non satisfaites relevées par les populations et présentées par secteur sont de plusieurs ordres.
270. **En ce qui concerne l'éducation**, les consultations ont fait ressortir la persistance d'une surcharge des classes, un faible nombre d'enseignants (Mathématiques, Physiques et SVT), des infrastructures inadéquates, une insuffisance dans les formations professionnelles, une insuffisance de cantines scolaires et une faiblesse de l'alphabétisation locale.

271. **Dans le domaine de la santé**, les populations ont souligné le manque ou la difficulté d'accès à des médecins spécialistes et aux soins notamment dans les zones rurales, une insuffisance d'infrastructures, des établissements sanitaires moins équipés et une insuffisance d'ambulance.
272. **Quant à l'eau potable**, les consultations ont laissé entrevoir une faible couverture dans les zones rurales, une vétusté des installations, un usage persistant de sources non protégées et des coupures régulières de la fourniture d'eau.
273. **En matière d'infrastructures routières**, les populations ont relevé des difficultés d'accès à certaines localités, dont les zones de production de cultures de rente. Elles ont aussi noté l'absence d'entretien régulier des routes d'accès reliant les localités aux chefs-lieux de sous-préfecture et/ou de départements et l'insuffisance des ouvrages d'art et des bacs de traversée.
274. **Relativement à l'accès à l'électricité et à la télécommunication**, les populations affirment faire face à de fréquentes coupures et à la faiblesse de la couverture dans certaines zones. Elles estiment élevé le coût de l'électricité domestique. Aussi, celles-ci ont signalé la faible couverture du réseau de téléphonie mobile dans certaines zones.

Figure 3: Verbatims de participants aux consultations régionales exprimant leurs préoccupations en matière d'accès aux services publics.



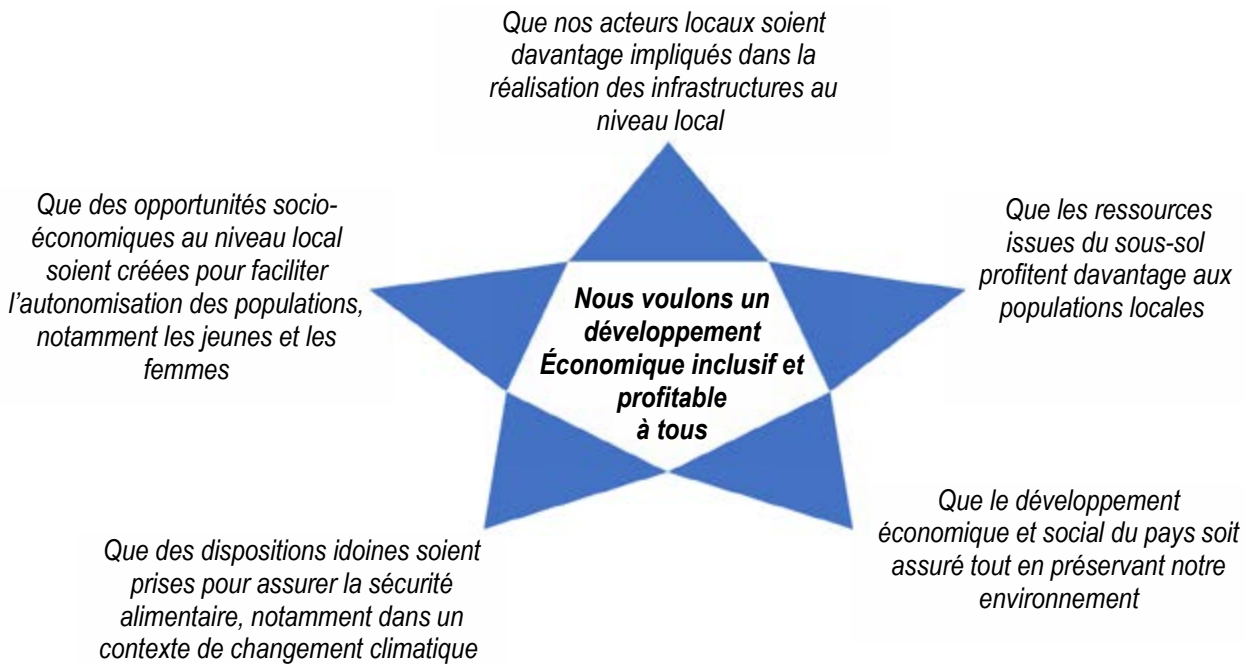
Source : MPD

275. **Au niveau de la promotion d'un développement économique plus inclusif**, les populations ont abordé les aspects relatifs au manque d'opportunités économiques locales et au faible accès à des financements adaptés, notamment pour les jeunes et les femmes. Elles ont également mentionné la faible implication des acteurs locaux dans les projets d'infrastructures et une inégale répartition des retombées issues de l'exploitation des ressources naturelles. La dégradation progressive de l'environnement et les menaces croissantes sur la sécurité alimentaire liées aux effets du changement climatique sont également leurs préoccupations.
276. Les populations ont exprimé des défis dans plusieurs autres domaines de développement. Ainsi, **en ce qui concerne l'agriculture**, les localités ont relevé la faible productivité dans le secteur, notamment les pertes post-récolte, le manque d'irrigation, l'accès limité aux intrants, la faible mécanisation, les conflits

fonciers et les revenus modestes des producteurs. Les communautés ont également signalé une insuffisance de financements et une faible transformation locale des produits agricoles.

- 277. **Parlant des ressources animales et halieutiques**, les préoccupations relevées portent sur la pêche mal encadrée, la pollution aquatique, le soutien limité aux éleveurs/pêcheurs et le faible développement de l'aquaculture.
- 278. **Dans le secteur industriel**, les populations ont mis en lumière la faiblesse de la transformation locale, le faible niveau de transformation industrielle des filières agricoles et l'absence de zones industrielles dans les régions à fort potentiel économique. Selon les intervenants, ces défis constituent les véritables freins qui limitent non seulement le développement économique et la diversification de l'économie mais aussi qui accentuent la dépendance économique.

Figure 4 : Verbatims de participants aux consultations régionales exprimant leurs préoccupations en matière de développement économique inclusif.



Source : MPD

- 279. **Le renforcement du développement des opportunités socio-économiques au niveau local**, les populations ont relevé la faible présence des services de l'État dans certaines zones, le déséquilibre territorial au profit d'Abidjan, l'insécurité dans les zones frontalières et rurales, les tensions foncières, l'orpillage illégal et des infrastructures d'assainissement insuffisantes dans les lieux publics.

## III. SECTEURS DE SOUVERAINETE

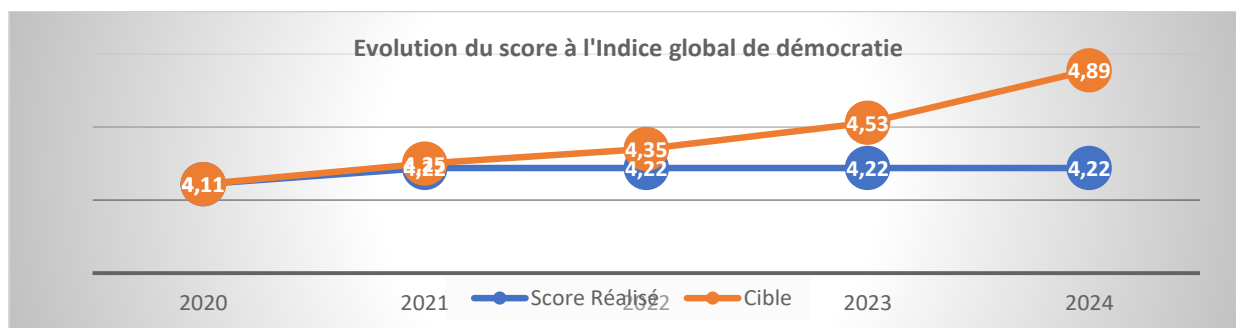
## III.1. Paix et cohésion sociale

280. La paix et la cohésion sociale sont essentielles pour garantir le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Après plusieurs années d'instabilité marquées par des crises sociopolitiques, le pays a retrouvé la paix depuis 2011, grâce aux efforts de réconciliation nationale et de renforcement des institutions démocratiques. Toutefois, des préoccupations subsistent en raison de menaces externes, notamment l'expansion des groupes extrémistes dans la sous-région et parfois de tensions internes liées au contexte électoral.
281. L'ambition du Gouvernement pour relever ces défis sur la période 2021-2025, était de bâtir une nation unie dans sa diversité culturelle, religieuse et politique. Elle reposait sur deux principaux socles, à savoir : le renforcement de la paix et la cohésion sociale, ainsi que la gouvernance politique.
282. **Relativement à la paix et à la cohésion sociale**, plusieurs réformes et actions ont été mises en œuvre. Ainsi, les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale ont été révisés. A l'issue de cette révision, 126 indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale dont 97 indicateurs de cohésion sociale et 29 indicateurs de solidarité ont été adoptés. Cette réforme permet de déterminer de façon bisannuelle l'état de la solidarité et de la cohésion à travers le calcul de l'Indice National de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (INSCS).
283. En outre, le suivi régulier de l'état de la solidarité et de la cohésion en Côte d'Ivoire a été assuré par la production régulière de rapports et de bulletins sur ces thématiques. Par ailleurs, des Missions d'Observation Electorale Proactive (MOEP) ont été conduites dans le cadre des élections législatives de mars 2021 et des élections couplées municipale et régionale d'octobre 2023.
284. Sur la période 2021-2024, l'efficacité du système d'alerte précoce et de réponse rapide a été renforcée à travers la formation de 1 593 animateurs dudit système. Parallèlement, le maillage du territoire national en matière d'alerte précoce et de réponse rapide a été consolidé avec l'installation de huit (08) commissions régionales de l'OSCS, portant le total des commissions à 33 (31 régions et 02 districts autonomes). En outre, 1 842 363 personnes ont été sensibilisées aux enjeux de la solidarité et de la cohésion sociale, dans le but de renforcer la mobilisation communautaire autour de ce dispositif.
285. Concernant les réparations des préjudices liés aux crises passées, les ayants droit de 4 410 victimes décédées ont reçu une indemnisation, tandis que 1 958 blessés ont bénéficié d'un suivi médical et psychologique. Par ailleurs, les initiatives du Gouvernement en faveur de la recherche d'une paix durable ont facilité le retour définitif de 294 000 réfugiés et exilés des crises antérieures.
286. La mise en œuvre de ces actions a permis de garantir une certaine stabilité sur le plan national, conséquence du renforcement de la solidarité et de la cohésion au sein des communautés. En effet, la valeur de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS) s'est située à 58% en 2023 contre 52% en 2021, ce qui traduit une amélioration globale de 6 points de pourcentage. Le sous-indice cohésion sociale affiche une valeur de 62,3% en 2023 contre 55,97% en 2021. Cette tendance est confirmée par l'Indice de Cohésion Sociale déterminé par le PNUD, qui est passé de 51% en 2021 à 60% en 2023.
287. La dynamique positive observée s'explique notamment par la mise en place des mécanismes de résolution des conflits. Ces mécanismes ont permis de faire la promotion des modes traditionnels de gestion pacifique des conflits (alliances interethniques, médiation traditionnelle, etc.), la tenue de dialogues intercommunautaires et la conduite de missions d'écoute et d'imprégnation.
288. En dépit d'une situation de paix globalement satisfaisante, la cohésion sociale est quelques fois fragilisée par des tensions politiques et communautaires. Cette situation met en évidence **la fragilité de la paix et**

**de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.** Ce problème se traduit notamment par : (i) des discours souvent portés sur l'incitation à la haine et au sectarisme ; (ii) la méfiance entre les communautés et vis-à-vis des institutions ; (iii) les conflits intercommunautaires liés à la gestion des ressources et ; (iv) les flux migratoires liés à l'extrémisme violent dans certains pays frontaliers.

289. Il en ressort les défis suivants : (i) le renforcement de la confiance des populations entre elles-mêmes et vis-à-vis institutions publiques ; (ii) le renforcement de la cohésion nationale par la vulgarisation de mécanismes et d'outils nationaux de prévention et de gestion pacifique des conflits et ; (iii) la réduction de la fragilité des localités frontalières au Burkina Faso et au Mali.
290. **En ce qui concerne la gouvernance politique et institutionnelle,** le cadre de gouvernance a été renforcé par l'adoption de la loi N°2022-220 du 25 mars 2022 fixant attributions, organisation et fonctionnement du Médiateur de la République. Parallèlement, le plan d'actions 2024-2025 du Médiateur de la République pour des élections apaisées a été élaboré avec la mise en place d'un cadre de concertation impliquant tous les acteurs du processus électoral.
291. Dans le même élan, la 5<sup>ème</sup> phase du dialogue politique a abouti à la signature du rapport final par les partis politiques et les organisations de la société civile parties prenantes en mars 2022. Ce cadre de concertation politique a rassemblé les partis politiques les plus représentatifs, notamment le RHDP, le PDCI-RDA, le FPI, le PPA-CI, ainsi que 26 organisations de la société civile. Par ailleurs, le collège électoral a été régulièrement convoqué à date pour la tenue des élections présidentielle, législative, sénatoriale et locales.
292. La mise en œuvre de ces actions a permis de préserver les acquis démocratiques. Ainsi, le score de la Côte d'Ivoire à l'Indice Global de Démocratie (IGD) s'est maintenu à 4,22/10 de 2021 à 2024. Ce score, qui place le pays dans la catégorie des régimes hybrides, demeure relativement faible par rapport à la moyenne mondiale et aux standards démocratiques internationaux. La stagnation de l'IGD suggère que des défis sont à relever en matière de gouvernance politique.

**Graphique 49 : Score de la Côte d'Ivoire à l'Indice global de démocratie**



Source: Rapport 2024 the Economist Group

293. Les échéances électorales sont des sources de tensions qui fragilisent l'unité nationale et la paix sociale. Elles donnent parfois lieu à des violences, entraînant des pertes en vies humaines.
294. Ces observations mettent en lumière l'insuffisance de culture démocratique dans le pays. Ce problème est notamment sous-tendu par : (i) le manque de confiance entre les acteurs politiques ; (ii) la polarisation des questions politiques et ; (iii) la confiance relative dans les institutions de la République.
295. Les défis liés à ce sous-secteur sont : (i) la promotion de la culture démocratique auprès des acteurs politiques et des populations ; (ii) le renforcement de la confiance entre acteurs politiques et ; (iii) le renforcement de l'indépendance des institutions de la République.

## III.2. Défense

296. En matière de Défense, le Gouvernement œuvre à assurer la sécurité et l'intégrité du territoire national, préserver la paix, juguler les menaces sécuritaires sous-régionales et combattre les diverses formes de criminalité intérieure. Pour ce faire, le pays ambitionne de poursuivre les efforts pour se doter d'une armée davantage alignée sur les standards internationaux en vue de relever les défis et faire face aux nouvelles menaces.
297. Dans cette perspective, l'Etat a engagé plusieurs réformes et mesures. Elles sont portées par notamment : (i) le décret n°2020-933 du 24 novembre 2020 portant création de l'Académie des Forces Armées ; (ii) le décret n°2021-404 du 06 Aout 2021 portant création du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illicite (GS-LOI) ; (iii) le décret n°2021-403 du 06 Aout 2021 portant création, mission et organisation du Centre de Renseignement Opérationnel Anti-Terroriste (CROAT) ; (iv) le décret n°2024-369 du 12 juin 2024 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la commission pour l'interdiction des Armes de destruction massive, en abrégé CIADM ; (v) l'adoption, en septembre 2024, du Plan d'Actions Stratégiques de Gouvernance (PSG FPM 2024-2030) du Fonds de Prévoyance Militaire (FPM) et ; (vi) le décret n°2024-568 du 04 juin 2024 portant création du corps des Officiers spécialiste des Forces Armées de Côte d'Ivoire.
298. En outre, plusieurs réhabilitations et constructions ont été réalisées sur la période 2021-2025. Il s'agit entre autres de : (i) l'aménagement de 13 cantonnements opérationnels en conteneurs maritimes et la création de 8 bases héliports dans les zones frontalières ; (ii) la construction de bâtiments dans les régions, légions et écoles de la Gendarmerie Nationale ; (iii) la construction et l'équipement de 45 brigades de gendarmerie pour renforcer le maillage territorial ; (iv) l'assistance technique pour le génie militaire, la formation, la livraison d'équipements de travaux routiers et la construction de 5 compagnies et ; (v) la mise en place d'un système d'information intégrée pour les FACI ;
299. A ces infrastructures s'ajoutent : (i) la construction et l'équipement des quatre (04) bataillons de sécurisation ; (ii) l'achèvement de la phase 1 de la construction de la base aérienne de Daloa ; (iii) la réhabilitation des légions de Gendarmerie de Bouaké et ; (iv) La réalisation de plusieurs travaux de construction dans le cadre du projet PARSEC et DEFENDER de Union Européenne dans les zones de Bouna, Kong et Ferkessédougou.
300. En ce qui concerne les équipements des Armées et de la Gendarmerie Nationale, plusieurs acquisitions ont été faites pour renforcer les capacités opérationnelles. Il s'agit notamment de 02 aéronefs de type Beechcraft KING AIR 350 ER équipés pour des missions d'Intelligence, Surveillance, Reconnaissance (ISR), de recherche et de sauvetage. À cela s'ajoutent plusieurs patrouilleurs et des vedettes pour la surveillance maritime ainsi que de nombreux véhicules et blindés pour les missions terrestres.
301. Pour une meilleure insertion dans la vie civile, des militaires et des gendarmes admis à faire valoir leurs droits à la retraite, le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM) a été créé par arrêté n°0656 du 03 mai 2018. Cette réforme a permis à près de 2 000 militaires et gendarmes retraités de s'inscrire au programme de formation et de réinsertion. En effet, après la signature de plusieurs conventions cadres avec des partenaires (AGEFOP, ANADER, INIE, CNMCI, DGE/FPS, FDFP, FIDRA), le BARM a permis à 92% de ces retraités de se reconvertir à l'Auto-emploi, 5% à l'entreprise privée et 3% à la Fonction Publique. Au total, 1 379 retraités ont été accompagnés dans le domaine de la création d'activités génératrices de revenus.
302. Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement sécuritaire et de la lutte contre le terrorisme, des opérations de sécurisation des personnes et des biens ont été menées dans diverses localités. Il s'agit notamment de : (i) l'opération du Groupement Spécial de Lutte contre l'Exploitation Illégale des Produits Agricoles (GS-LEIPA) ; (ii) l'opération de lutte contre la consommation des stupéfiants ; (iii) l'opération de surveillance des frontières et ; (iv) l'opération « frontière étanche ».

303. Les efforts conjugués des différentes forces de défense et de sécurité ont permis une nette amélioration de la situation sécuritaire du pays. Cela s'est traduit par une baisse de l'indice de sécurité national, passé de 6,8 en 2012 à 1,2 en juillet 2025, soit une baisse d'environ 82%. De plus, l'effectif du personnel de la Gendarmerie Nationale connaît une hausse de 4,62% par rapport à 2022. Cela vise à renforcer sa proximité de ce corps d'élite avec la population et lui permettre d'accomplir efficacement ses missions. Nonobstant les efforts de recrutement, le ratio standard d'un (01) gendarme pour mille (1 000) habitants n'est toujours pas atteint. Le ratio actuel est d'un (01) gendarme pour mille deux cent quarante (1 240) habitants.
304. De plus, sur le plan externe, l'armée ivoirienne participe régulièrement aux opérations de maintien de la paix, ce qui lui confère une solide reconnaissance au niveau sous-régional. En effet, la Côte d'Ivoire est le 23<sup>ème</sup> contributeur au maintien de la paix de l'ONU et déploie actuellement 888 militaires et policiers dans cinq opérations de paix de l'ONU.
305. Malgré les progrès enregistrés, la question des ressources humaines demeure un défi pour les forces armées ivoiriennes.
306. Cette situation découle, notamment : (i) du lien Armée-Population qui reste à raffermir ; (ii) du déséquilibre de la pyramide des grades qui s'explique par le non-respect des taux en termes de répartition des effectifs au regard des normes admises dans les armées modernes. En effet, le taux actuel est respectivement de 6,72% contre 5% d'Officiers, 51,3% contre 25% de Sous-Officiers et 42,25% contre 70% de Militaires du Rang (MDR) ; (iii) de l'insuffisance des dépenses liées aux équipements et aux investissements et ; (iv) de la difficulté à constituer un bataillon organique.
307. Ces insuffisances constatées sont liées : (i) à la planification dans la gestion des ressources humaines ; (ii) à la question des tableaux d'effectifs et de dotations et ; (iii) à la faiblesse des ressources allouées aux dépenses d'équipement et d'investissement.
308. Au regard de la situation actuelle, les défis portent sur : (i) la poursuite de la consolidation du cadre institutionnel et réglementaire ; (ii) l'intensification de la lutte contre la corruption ; (iii) l'augmentation progressive de la part des budgets consacrés aux investissements et aux équipements pour atteindre 40% du budget total de la Défense ; (iv) le renforcement de la confiance entre l'Armée et la population ; (v) le rééquilibrage progressif de la pyramide des grades selon les standards internationaux et ; (vi) l'amélioration de la coopération sécuritaire sous régionale.

### III.3. Sécurité et Protection Civile

309. En matière de sécurité nationale, le Gouvernement ambitionne de renforcer les capacités opérationnelles et techniques des forces de police afin d'améliorer la qualité des services de sécurité et de protection civile offerts aux populations.
310. Au titre de la sécurité intérieure, plusieurs réformes ont été entreprises pour renforcer les capacités opérationnelles de la police. Il s'agit notamment de : (i) la prise du décret n° 2021-59 du 03 février 2021 portant création de l'École de Police de Korhogo ; (ii) la prise du décret n° 2021-300 du 16 juin 2021 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafique et ; (iii) la prise du décret n°2024-103 du 28 février 2024 instituant des postes d'Attachés de Sécurité Intérieure auprès des Missions Diplomatiques.
311. Relativement à la protection civile, le décret n°2023-1004 du 20 décembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office National de la Protection Civile a été pris. Ce décret encadre l'érection de l'ONPC en organisme national de réflexion, de recherche, d'études, de conseil et d'intervention pour le renforcement de la protection des personnes et des biens.
312. Au titre des réalisations majeures, plusieurs commissariats de Police ont été construits et équipés à l'intérieur du pays (11 commissariats) et à Abidjan (09 commissariats). Pour renforcer les capacités

opérationnelles des forces de police, des véhicules et engins de natures diverses, ont été acquis sur la période 2021-2025.

313. De plus, pour le maillage du territoire, 28 149 policiers ont été recrutés à fin 2024. Ces recrutements ont permis d'atteindre le ratio de 01 policier/509 habitants en 2024 contre 01 policier/639 habitants en 2022, se rapprochant ainsi de la norme internationale de 01 policier/400 habitants.
314. En ce qui concerne la protection civile, les pompiers civils ont bénéficié de renforcement de capacités à travers des stages nationaux et internationaux ainsi que des acquisitions en termes d'infrastructures et d'équipements. Dans ce cadre, le Siège de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) a été construit et est fonctionnel, 13 nouveaux Centres de Protection Civile (CPC) ont été équipés et sont fonctionnels à l'intérieur du pays (Dabou, Divo, Bongouanou, Alépé, Danané, Doropo, Fresco, Niakaramadougou, Sinématiali, Tengréla, Zoukougbeu, Zuénoula) ainsi que trois (03) CPC réhabilités (San-Pedro, Bouna et Touba).
315. La situation sécuritaire est restée stable sur la période 2021-2024, matérialisée par l'Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) qui se situe à 1,2 à fin décembre 2024. Par ailleurs, la proportion de policiers dotés d'armes automatiques est passée de 85,2% en 2020 à 94% en 2023 et l'ensemble des préfectures de police a été équipé en vidéoprotection.
316. Malgré cette situation de stabilité constatée, des problèmes subsistent : (i) le non-recours systématique de certaines populations aux services de sécurité en cas de nécessité ; (ii) la persistance des actes d'incivisme et ; (iii) l'immigration irrégulière.
317. En ce qui concerne la Protection civile, deux problèmes centraux ont été identifiés : (i) les institutions en charge de la protection civile éprouvent des difficultés pour assurer la prévention et la gestion efficace des situations (calamités naturelles ou désastres accidentels) ; (ii) les populations adoptent des comportements qui les exposent à des sinistres naturels ou désastres accidentels.
318. Relativement à la faiblesse des mesures de prévention face aux situations de crise, elle est liée à : (i) l'absence d'école de Protection Civile ; (ii) l'insuffisance d'opérations programmées (formation initiale) des pompiers civils et ; (iii) l'absence de recherche et d'études relatives aux catastrophes naturelles et atrophiques.
319. En ce qui concerne la gestion efficace des situations de crises, les causes seraient liées à : (i) la densité, la diversité des interventions et la multiplicité des risques (données probantes) ; (ii) la faible coordination des interventions et ; (iii) l'insuffisance de ressources matérielles et financières.
320. Au regard de ce qui suit, les principaux défis s'articulent principalement autour de : (i) la protection des infrastructures critiques, des données personnelles et des systèmes de communication ; (ii) le renforcement de la gestion des frontières et de l'intégration des migrants ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles des services de sécurité et de protection civile répondant aux normes internationales ; (iv) le renforcement de la stratégie de communication et de sensibilisation des populations en matière d'incivisme et ; (v) la poursuite de la lutte contre la prolifération des ALPC.

#### **III.4. Justice et Droits de l'Homme**

321. Un environnement juridique stable et prévisible est fondamental pour l'instauration de la confiance des citoyens et des acteurs économiques en la justice et conséquemment pour la prospérité d'un État. Ainsi, dans le cadre du PND 2021-2025, la politique nationale en matière de Justice visait à faire bénéficier aux personnes physiques et morales, de manière équitable, des services de justice de qualité, en toute transparence.

322. Pour y parvenir, le Gouvernement s'était engagé à : (i) rendre accessible aux personnes physiques et morales, un système judiciaire de qualité ; (ii) améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus et ; (iii) assurer la promotion, la protection et le respect des droits de l'homme.
323. Ainsi, sur la période 2021-2025, les actions mises en œuvre ont porté essentiellement sur l'adoption des réformes de textes, le renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, ainsi que le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur de la justice.
324. Au titre des réformes, les réalisations majeures concernent entre autres : (i) la loi n°2021-893 du 21 décembre 2021 modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal et la loi n°2024-358 du 11 juin 2024, modifiant la loi n°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal ; (ii) la loi organique n°2022-221 du 25 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ; (iii) la loi n°2025-219 du 28 mars 2025 portant organisation des juridictions ; (iv) la loi n°2022-193 du 11 mars 2022 portant création, compétence, organisation et fonctionnement du Pôle Pénal Économique et Financier ; (v) le décret n°2021-241 du 26 mai 2021 portant modalités d'exécution du travail d'intérêt général ; (vi) le décret n°2023-239 du 05 avril 2023 portant réglementation des Etablissements pénitentiaires et fixant les modalités d'exécution de la détention des personnes et ; (vii) le décret n°2022-349 du 1<sup>er</sup> juin 2022 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels.
325. S'agissant du renforcement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, les principaux acquis portent sur : (i) la construction et l'équipement des Cours d'appel de Daloa et de Korhogo, des tribunaux de première instance de Bingerville et d'Abobo ; (ii) la construction de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) et le centre de formation continue de l'INFJ à Abidjan ; (iii) la construction et l'équipement de quatre (04) Services de Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (SPJEJ) ; (iv) la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures pénitentiaires et Centre d'observation pour Mineurs (COM) tels que la cité pénitentiaire de San-Pedro, la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Guiglo, le COM de Bingerville ainsi que la Prison de Haute Sécurité de Korhogo ; (v) l'aménagement et l'équipement d'infirmeries dans 12 établissements pénitentiaires ; (vi) l'aménagement de quartiers réservés aux mineurs et femmes dans 33 Maisons d'Arrêts et de Corrections (MAC) et ; (vii) la réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires endommagées .
326. Ces acquis ont permis d'améliorer le taux de couverture des départements en juridiction de 38,9% en 2020 à 42,6% en 2025, pour une cible de 60%. Cependant, l'insuffisance d'infrastructures judiciaires, pénitentiaires et de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJEJ) persiste.
327. Pour ce qui est du renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur de la justice, des sessions de formation continue ont été organisées sur la période 2021-2023 en faveur de 1 506 magistrats. À cela s'ajoute le recrutement de 185 élèves magistrats à l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) entre 2021 et 2024. Ces actions ont permis de passer de 1 magistrat pour 38 551 habitants en 2020 à 1 magistrat pour 38 294 en 2024. Toutefois, ce ratio demeure en dessous de la norme internationale (1 magistrat pour 10 000 habitants) et de l'objectif national (1 magistrat pour 20 000 habitants).
328. Par ailleurs, ce déficit persistant en personnels judiciaires, notamment en magistrats, a eu un impact négatif sur la performance du système, comme l'illustre la régression du taux de traitement des dossiers, passé de 82,4 % en 2020 à 74,1 % en 2023. Cette tendance traduit un affaiblissement de l'efficacité et de la célérité de la justice. Pour juguler cette lenteur, le gouvernement a lancé un vaste projet de digitalisation des services de justice, notamment le lancement de la plateforme « e-justice.ci » qui a permis la délivrance en ligne du certificat de nationalité et du casier judiciaire auprès de 13 tribunaux connectés pour la première phase. Ainsi, les résultats suivants ont été obtenus à fin septembre 2025 : 285 473 demandes traitées sur 317 358 reçues, soit un taux de traitement de 89,95% pour le certificat

de nationalité et 52 229 demandes traitées sur 58 677 demandes reçues, représentant un taux de traitement de 89,01% s'agissant du casier judiciaire.

329. En outre, pour ce qui est de la conformité des conditions de détention aux standards internationaux, la hausse de la ration alimentaire journalière à 1 650 FCFA par détenu en 2024 contre 1 250 FCFA en 2020, traduit un effort gouvernemental d'amélioration du bien-être carcéral. Toutefois, la persistance de la surpopulation carcérale avec 2,9 détenus au 3 m<sup>2</sup> contre une norme d'1 et le faible ratio de personnel pénitentiaire avec un surveillant pour 9 détenus contre la norme d'1 pour 3, révèlent des défis structurels majeurs qui limitent l'efficacité des réformes engagées.
330. En ce qui concerne la réduction des entraves économiques et socioculturelles de l'accès à la justice, le nombre de bénéficiaires d'assistance judiciaire est passé de 84,2% en 2021 à 82,5% en 2023, puis à 74,0% en 2024. Cette baisse pourrait s'expliquer par la méconnaissance du mécanisme d'assistance judiciaire.
331. En matière de Droits de l'Homme, les actions entreprises pour la vulgarisation des voies de recours et la démultiplication des modes de saisines (voie électronique, ligne verte, etc.) relatif à la dénonciation des cas de violations des Droits de l'Homme, ont eu pour effet la croissance du nombre de dossiers de plaintes enregistrés et traités. En effet, le nombre de dossiers traités et clôturés au titre de l'année 2021 s'élève à 1 783 sur 1 831 dossiers traités, soit à un taux de traitement de 97,38%. En 2023, le nombre de dossiers traités et clôturés s'élève à 2 476 sur 2 988 soit un taux de traitement de 82,86%. Au cours de la période de janvier à fin juin 2025, ce nombre s'élève à 1 222 sur 1 576, soit un taux de 77,54%.
332. Malgré les résultats enregistrés, le secteur de la Justice et des Droits de l'Homme reste confronté à une insuffisance dans l'accès aux services de justice de qualité et à une surpopulation carcérale. Cette situation s'explique notamment par : (i) l'insuffisance de services de justice ; (ii) l'inadéquation des offres de justice ; (iii) la non-conformité des conditions de détention aux standards et ; (iv) des insuffisances dans le cadre légal de promotion et de protection des droits de l'homme.
333. Pour apporter des réponses idoines à ces faiblesses, plusieurs défis devront être relevés notamment : (i) le renforcement de l'accessibilité des populations aux services de justice ; (ii) le renforcement de la digitalisation du système judiciaire et pénitentiaire; (iii) la création des juridictions spécialisées à travers notamment l'installation des tribunaux administratifs auprès des Cours d'Appel ; (iv) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'administration centrale ainsi que les services judiciaires et pénitentiaires ; (v) l'amélioration de la qualité de la prise en charge des mineurs au contact du système judiciaire ; (vi) le renforcement du cadre légal de promotion et de protection des droits de l'homme et ; (vii) l'amplification des mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

### III.5. Gouvernance économique

334. Le Gouvernement a œuvré à une croissance économique soutenue depuis plus d'une décennie. Ce dynamisme est impulsé par la vision de construire une administration économique forte et moderne pour une gestion efficace des finances publiques. Quatre (4) sous-secteurs composent le cadre de la gouvernance économique, à savoir : le domaine financier, la politique économique, la gestion budgétaire ainsi que la lutte contre la corruption et la criminalité économique et financière.
335. Pour ce faire, des réformes majeures ont été initiées sur la période 2021-2024 en matière de gestion des finances publiques : (i) l'adoption de la Loi n°2023-996 du 18 décembre 2023 portant Livre de Procédure des recettes non fiscales ; (ii) la Loi n°2024-350 du 06 juin 2024 portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique ; (iii) les décrets 2021-28 et 2021-29 du 20 janvier 2021, définissant, respectivement, les règles de la participation financière publique, de la gouvernance et du contrôle des sociétés d'Etat, d'une part, et des sociétés à participation financière publique, d'autre

part et ; (iv) le décret n°2024-272 du 08 mai 2024 portant généralisation de la plateforme TrésorPay et TrésorMoney.

336. À cela s'ajoutent notamment l'adoption des textes relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : (i) le décret n°2023-03 du 04 janvier 2023 relatif à la loi n°2023-422 ; (ii) l'ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 et ; (iii) le décret n°2024-458 du 14 février 2024.
337. Au titre de la stabilité et de l'assainissement du cadre macroéconomique, le Gouvernement a conduit des négociations qui ont abouti à l'adoption d'un nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI. Ce programme est adossé à la facilité élargie de crédit couplé au mécanisme élargi de crédit qui a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un financement d'environ 2 000 milliards de F CFA sur la période 2023-2026 ; ainsi qu'à un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) qui porte sur un financement de 1,3 milliards USD sur la période 2024-2026.
338. De même, d'importantes réalisations ont été menées en matière de gestion des politiques économiques, à savoir : (i) la construction d'un modèle macro économétrique ; (ii) l'actualisation du Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC), du Modèle de Prévision Trimestrielle et du Modèle d'Équilibre Général Dynamique Stochastique (DSGE) et ; (iii) la mise en place du Système National de Publication de l'Information Socioéconomique en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le champ du TOFE a été élargi avec l'intégration progressive des informations relatives aux EPN.
339. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'État a mis un accent particulier sur l'amélioration du système de collecte des recettes fiscales et douanières, la consolidation du cadre législatif et réglementaire de recouvrement et de gestion des recettes non fiscales, ainsi que la diversification des instruments de mobilisation sur le marché régional et international.
340. Ces réformes et actions ont favorisé l'amélioration du taux de pression fiscale de 12% en 2020 à 13,5% en 2023 et est estimé à 13,8% en 2024. Toutefois, ces avancées sont en dessous de la norme définie par l'UEMOA (le taux de pression fiscale supérieur ou égal à 20%). De plus, une analyse de la structure des recettes fiscales révèle : (i) la part importante des impôts indirects dans les recettes fiscales collectées, par exemple la TVA avec 69% du total des impôts en 2021, contre 65% (l'UEMOA), 59% (l'ASS) et 64% (EMDE) ; (ii) la dépendance excessive à l'égard des recettes fiscales provenant des spéculations agricoles, qui sont très volatiles en raison des fluctuations des prix (10% des recettes fiscales proviennent encore des exportations de cacao) ; (iii) le faible accroissement de l'impôt direct passant de 26% à 31% entre 2012 et 2021 contre celui des pays émergents en développement (EMDE) (36%), des pays à faible revenu (38%), des pays d'Afrique sub-saharienne (41%) et des autres pays de l'UEMOA (35%) et ; (iv) la forte prévalence de l'informalité au niveau des emplois (92% de l'emploi total en 2022).
341. Également, l'écart fiscal est estimé en moyenne à 6,33% du PIB sur la période 2018-2022. Il provient à la fois de l'écart de conformité (5,3% du PIB en 2021) et de l'écart de la politique fiscale, en particulier les dépenses fiscales (1,03% du PIB en 2021).
342. En outre, l'État a obtenu l'amélioration de la notation souveraine de la Côte d'Ivoire par Moody's qui est passée de Ba3, avec une perspective stable en 2020, à Ba2, avec une perspective stable en 2024. Dans le même élan, l'agence Fitch a rehaussé la note de la Côte d'Ivoire de B+, avec une perspective stable en 2020, à BB-, avec une perspective stable en 2024. Au niveau de l'agence S&P, la Côte d'Ivoire est passée d'une notation BB-, avec une perspective stable en 2021, à BB+, avec une perspective positive en 2024. Dans la même dynamique, en 2024, l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), filiale de la Banque mondiale, a rehaussé la note de crédit interne de la Côte d'Ivoire de B+ à BB-. En outre, en 2024, la notation risque pays de la Côte d'Ivoire par l'OCDE a été révisée à la hausse, passant de 6 à 5 sur une échelle de 7. Ces différentes notations positionnent la Côte d'Ivoire parmi les pays ayant les meilleures qualités de crédits en Afrique.

343. Par ailleurs, une loi d'endettement a été votée en mars 2024 par le Parlement pour encadrer le recours aux financements. En définitive, la Côte d'Ivoire, à travers la Direction Générale des Financements, a été désignée comme meilleure structure de gestion des prêts souverains en 2024 par le magazine financier international RISK. Néanmoins, il est important d'assurer la viabilité de la dette tout en mobilisant les ressources nécessaires au financement du développement, en procédant notamment à une diversification des instruments.
344. Dans le cadre de l'optimisation des dépenses, le Gouvernement a mené diverses actions. Elles concernent notamment : (i) le déploiement du budget-programmes et la généralisation de la plateforme TrésorPay-TrésorMoney ; (ii) l'extension du SIGOBE aux Représentations Nationales à l'Étranger et aux Etablissements Publics Nationaux ; (iii) la mise en place de la comptabilité matière (SIGESCOM) et ; (iv) la dématérialisation des marchés publics.
345. À cela s'ajoutent : (i) l'élaboration et la signature des contrats de performance (COP) avec les entreprises publiques ; (ii) le renforcement du cadre juridique du portefeuille de l'État, l'élaboration de la circulaire relative au cadre d'intervention de l'État hors Conseils d'Administration dans les sociétés à participation publique ; (iii) la digitalisation du système de gestion du patrimoine et ; (iv) le lancement du recensement du patrimoine immobilier de l'État (RPIE). Ces réformes et actions ont permis une amélioration du solde budgétaire qui est passé de -5,4% en 2020 à -5,2% en 2023 puis à -4,0% en 2024. Cependant, ce déficit budgétaire est inférieur à la norme indiquée par l'UEMOA (le déficit budgétaire supérieur ou égal à -3%).
346. Concernant le développement du système financier, la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire (CDCI-CI) a mené plusieurs actions, notamment la mobilisation des ressources brutes (245,5 milliards FCFA), la réalisation des investissements financiers (203 milliards FCFA), la prise de participations (BICICI, Comoé Capital), la mise en place de la ligne de financement pour les TPE/PME (5 milliards) et le démarrage des activités de sa filiale CDCI CAPITAL. Néanmoins, les imprécisions de certaines dispositions de la loi régissant la CDCI et surtout l'absence de mesures coercitives ne facilitent pas son fonctionnement optimal.
347. Dans le même élan, l'assainissement du portefeuille bancaire public se poursuit avec la recapitalisation achevée de la BNI et celle en cours de la BHCI, la cession de la BPCI à Atlantic Financial Group et la cession de Versus Bank à la société de droit ivoirien Harvest Capital Holding.
348. En outre, un mémorandum d'entente a été signé entre la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et l'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entreposage (ARRE) dans le cadre de l'opérationnalisation de la Bourse des Matières Premières Agricoles (BMPA).
349. Se rapportant au soutien du secteur privé, il s'est traduit par l'apurement de la dette intérieure et le remboursement des crédits de TVA. Il a également porté sur le renforcement du dialogue Etat-Secteur privé à travers la création de Plateformes Locales de Dialogue Public Privé (PLDPP) à Bouaké (2021) et Korhogo (2024).
350. Par ailleurs, en 2022, une Société de Garantie des Crédits aux PME (SGPME) a été mise en place afin d'accélérer le financement du secteur privé. En outre, le processus de sélection de la première cohorte, concernant la mise en œuvre du Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) est achevé.
351. La solidité du système bancaire s'est davantage consolidée avec un ratio moyen de solvabilité de 14,0% à fin décembre 2024 contre 13,8% à fin décembre 2023, au-dessus du minimum de la norme prudentielle de l'UEMOA fixée à 11,5%. De plus, le taux net de dégradation du portefeuille a replié de 0,7 point de pourcentage passant de 2,2% en 2023 à 1,5% en 2024.
352. S'agissant de la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, sur la période de 2021 à 2024, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a reçu 3 892 déclarations de

patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat contre 2 405 de 2018 à 2020, soit une hausse de 61,83%. Cette performance s'explique par les nombreuses initiatives entreprises par la HABG. Ces initiatives sont notamment la réalisation des missions ciblées de sensibilisation et d'enregistrement des déclarations de patrimoine dans les régions et départements et l'application des sanctions à l'endroit des assujettis réfractaires à travers la délivrance des exploits de commissaire de justice.

353. En outre, les acteurs centraux du domaine pénal tels que la HABG, le Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF), et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ont été renforcés. Ceci a permis à la CENTIF de résorber entièrement un arriéré total de 1 815 cas en lien avec la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) couvrant la période 2021 à 2023. En 2024, la CENTIF a reçu 597 déclarations d'opérations suspectes (DOS) dont 328 analysées et 269 en cours d'analyse. Sur les 328 analysées, 250 ont été classées provisoirement pour insuffisance d'indices graves et concordants et 78, comportant des indices graves et concordants d'infractions financières, ont donné lieu à des transmissions aux autorités compétentes.
354. L'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale a enregistré un score CPIA de 3,9 en 2024 au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui se situe à 3,2. Néanmoins, la sous composante « protection sociale et main d'œuvre » a un score de 3, inférieur à celui de l'Afrique de l'Ouest (3,2). Selon le classement 2024 de Transparency International, la Côte d'Ivoire est passée de la 87<sup>ème</sup> place en 2023 pour un score de 40/100 à la 69<sup>ème</sup> place en 2024 au titre de l'indice de perception de la corruption avec un score de 45/100 soit un gain de 5 points et de 18 places en 1 an. Malgré ce score, ce chiffre reste en deçà de la norme qui est de 50/100.
355. En dépit de ces acquis, certains défis persistent, notamment : (i) le manque de l'évaluation de l'impact du changement climatique sur l'environnement macroéconomique et budgétaire ; (ii) l'insuffisance d'études économiques ; (iii) la faible mobilisation des ressources intérieures (taux de pression fiscale de 13,8% en 2024, inférieur à la norme de 20% préconisée par l'UEMOA) et extérieures (financements bailleur des projets) ; (iv) la faible productivité des dépenses publiques en terme d'efficacité et d'efficience; (v) le faible niveau de profondeur du système financier et ; (vi) l'insuffisance de coordination et de capacités opérationnelles des structures de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la criminalité financière.
356. Les raisons liées à ces obstacles énumérés sont multiples. S'agissant de la stabilité et de l'assainissement du cadre macroéconomique, elles concernent : (i) l'absence d'outils de modélisation des risques macroéconomiques et budgétaires liés au climat ; (ii) la faiblesse de coordination liée aux activités sur le changement climatique ; (iii) l'insuffisance d'outils innovants pour la collecte, le traitement et l'analyse des données ; (iv) l'insuffisance de compétences spécifiques et de formation ; (v) l'insuffisance de financement des études économiques et ; (vi) l'insuffisance de financement du renforcement des capacités.
357. Au niveau de la mobilisation des ressources, les facteurs ont trait à : la complexité, l'opacité et les exonérations liées à la fiscalité indirecte et directe ainsi que les niveaux élevés d'informalité induisant l'érosion de l'assiette fiscale.
358. Relativement à l'optimisation des dépenses, les raisons sont liées : (i) aux problèmes logistiques et financiers qui doivent être relevés dans le cadre de l'exécution de certains programmes ; (ii) au faible financement ou à la faible absorption des dépenses d'investissements publics et ; (iii) au classement de la grande partie des dépenses comme étant non discrétionnaire ou présentant de fortes rigidités.
359. Concernant le système financier, il s'agit de : (i) la faible inclusion financière ; (ii) la non-diversification des instruments financiers ; (ii) la mobilisation des ressources de dépôts bancaires principalement de court terme et ; (iii) la faible capitalisation boursière du marché financier.

360. Au regard des analyses qui précèdent, des défis majeurs sont à relever. Concernant la question de la stabilité et de l'assainissement du cadre macroéconomique, des efforts doivent être poursuivis en vue de : (i) l'amélioration du financement des études économiques et ; (ii) la promotion de l'évaluation de l'impact du changement climatique sur l'environnement macroéconomique et budgétaire.
361. Au niveau de la mobilisation des ressources, l'accent sera mis sur : (i) l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures ; (ii) le renforcement ou l'intégration des systèmes d'information de la gestion des finances publiques ; (iii) le renforcement de la transparence dans la passation des marchés publics ; (iv) le renforcement de la couverture nationale des paiements et recouvrement digitaux tels que les solutions TrésorPay et TrésorMoney ; (v) l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en vue d'améliorer la collecte des impôts et faciliter la réponse aux chocs extérieurs et naturels et ; (vi) la poursuite des efforts de lutte contre la corruption pour accroître l'efficacité de la réforme fiscale et générer des recettes importantes.
362. L'optimisation des dépenses concernent : (i) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique ; (ii) le renforcement de la transparence et de la redevabilité dans la gestion des finances publiques tel que l'utilisation d'outil de l'IA dans l'analyse des données et l'amélioration de la transparence ; (iii) la préservation de la soutenabilité de la dette et ; (iv) l'amélioration de la maturité des projets et programmes d'investissements.
363. Les défis en matière de développement du secteur financier portent sur : (i) le renforcement du financement de l'économie par l'amélioration du système financier national ; (ii) la diversification de la base des investisseurs à travers la recherche des épargnants potentiels tels que les caisses et fonds de retraite dans l'optique d'améliorer la liquidité du marché ; (iii) la diversification des instruments en vue d'améliorer l'attractivité du marché ; (iv) la dynamisation des mécanismes et outils de financement alternatifs et leur extension au secteur privé et ; (v) le développement de l'inclusion financière tels que les fintechs , les solutions basées sur l'IA (les chatbots, les algorithmes de détection des fraudes et les conseils financiers personnalisés) , l'éducation financière et ; (vi) l'amélioration de l'efficacité des services bancaires et d'assurance à travers l'IA.
364. Se rapportant au secteur privé, les défis concernent : (i) la promotion du secteur privé (les champions nationaux) ; (ii) l'adoption d'une politique d'investissement direct étranger (IDE) avec une rationalisation des mesures d'incitation qui favorisent les secteurs stratégiques et ; (iii) la poursuite du renforcement de la structuration du dialogue Public-Privé dans les principaux pôles économiques.
365. Au sujet de la promotion de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et la criminalité économique et financière, les efforts doivent porter sur : (i) le renforcement de la prévention et de la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées ; (ii) le renforcement de la coordination et des capacités opérationnelles des structures de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la criminalité financière ; (iii) l'alignement du cadre normatif sur la détermination affichée de l'Autorité ; (iv) l'effectivité du contrôle interne et externe ; (v) le renforcement de la gouvernance administrative et ; (vi) la sensibilisation, la communication et la mobilisation en vue de l'implication de la société civile dans la promotion de la bonne gouvernance.

### III.6. Gouvernance locale

366. En matière de gouvernance locale, l'ambition du Gouvernement est d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de réaliser l'unité, la cohésion nationale et de favoriser le développement économique, social et culturel du pays.
367. Pour concrétiser cette ambition, plusieurs dispositions ont été prises. Ainsi, au titre de l'Administration du territoire, les textes pris portent sur l'adoption de décrets et ordonnances, notamment : le décret

n°2023-163 du 22 mars 2023 portant attributions, composition et fonctionnement des conseils de Sous-Préfecture) l'Ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'Organisation de la Société Civile, abrogeant ainsi la loi de 1960.

368. Au niveau des réalisations, l'intégration des données issues de l'identification se poursuit. Dans cette dynamique, 27,78% des populations (nationaux et non nationaux) disposent désormais du Numéro National d'Identification (NNI) conformément au décret n°2019-461 du 22 mai 2019 portant utilisation du NNI. En outre, 125 centres d'enrôlement de la CNI en Côte d'Ivoire ont été dénombrés.
369. Ainsi, pour le sous-ensemble Identité : la poursuite de l'opération d'enrôlement à la CNI a permis d'enregistrer de janvier au 30 juin 2025, 649 281 personnes soit au total 8 917 202 personnes depuis le début de l'opération d'identification à la nouvelle CNI. 610 435 personnes ont bénéficié du Numéro National d'Identification (NNI) à travers la production de leurs CNI sur la période soit 7 725 768 personnes au total depuis le début de l'opération d'identification à la nouvelle CNI. De plus, 533 413 Cartes ont été retirées de janvier au 30 juin 2025 d'où 7 046 772 cartes retirées au total depuis le démarrage de l'identification à la nouvelle CNI.
370. Pour le sous-ensemble *Etat civil* : le logiciel d'enregistrement des faits d'état civil a été déployé dans les consulats de Rome et de Milan ainsi qu'à l'ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne en 2025. Au total, au plan national, 544 centres d'état civil ont bénéficié du déploiement du logiciel de l'état civil sur 690 centres à déployer au plan national soit un taux de réalisation de 78,84% et 09 centres à l'international sur 57 centres à déployer soit un taux de 15,79%. En outre, 429 agents des centres d'état civil, mairies, sous-préfectures, ont bénéficié de renforcement de capacité. De plus, 333 444 personnes ont obtenu un NNI à travers l'établissement d'un extrait d'acte de naissance sur la période et 817 190 personnes au total depuis l'implémentation du logiciel cityweb.
371. Relativement au sous-ensemble *Flux migratoire* : 8 880 personnes ont bénéficié du NNI à travers la production des cartes de résident hors CEDEAO et 5 908 à travers les cartes CEDEAO sur la période. Au total, 55 235 NNI ont été attribués Hors CEDEAO, et 9 030 au sein de la CEDEAO.
372. En ce qui concerne les réfugiés et les demandeurs d'asile, ce sont 1 006 cartes de réfugiés distribuées et 9 144 enrôlements de demandeurs d'asile.
373. Au niveau de l'administration du territoire, les acquis concernent l'implémentation des applicatifs, à savoir : le Système de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration du Territoire (SIGRHAT) et le logiciel national de l'état civil (Cityweb).
374. A ce jour, 490 sous-préfectures sont fonctionnelles pour 8 571 villages, soit 1 sous-préfet pour 175 villages et le taux d'enregistrement des naissances est passé de 54,7% en 2022 à 56,6% en 2023 selon le RGPH 2021.
375. En dépit de ces réalisations, le faible accès d'une frange importante de la population aux services publics constitue le principal problème de ce secteur. Plusieurs facteurs expliquent cette situation, à savoir : (i) la faiblesse des ressources financières allouées au fonctionnement des services de l'administration du territoire ; (ii) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et ; (iii) la faible numérisation de l'état civil.
376. A cela s'ajoute : (i) la faiblesse de la stratégie de communication des services de l'administration du territoire ; (ii) l'indisponibilité des canaux d'information et de communication des services de l'administration du territoire ; (iii) la faible qualité du service du fait des procédures administratives lourdes et longues ; (iv) le faible taux de couverture des villages par les Sous-Préfets.
377. Au titre de la décentralisation, les réformes concernent en autres l'adoption du décret n°2021-276 du 09 juin 2021 portant création de 12 Districts Autonomes.

378. La contribution financière de l'État aux collectivités territoriales et aux Districts autonomes demeure insuffisante. En effet, en 2023, le Gouvernement a transféré aux collectivités territoriales, seulement 3,4% du budget national, ce qui représente environ 0,6% du PIB, comparativement au Kenya (3,8 % du PIB) et au Sénégal (1,1% du PIB). Les collectivités territoriales disposent de peu de sources de financement de leurs activités.
379. Par ailleurs, la proportion de régions et de districts autonomes disposant de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du territoire (SRADT) reste faible (15%). Ce taux est en deçà de la prévision de 39%. De plus, seulement deux (02) plans de développement régionaux et deux (02) plans de développement communaux ont été élaborés.
380. Il résulte de ce constat, la dépendance financière des collectivités territoriales vis-à-vis de l'Etat. Cette situation ne facilite pas leur mission d'impulser le développement local. Leurs difficultés sont de divers ordres, et concernent notamment : (i) la mobilisation des ressources au niveau local ; (ii) la disponibilité de ressources humaines qualifiées et ; (iii) la mobilité du corps préfectoral, notamment des Sous-Préfets.
381. Au regard de l'importance de ce secteur dans la gouvernance locale, davantage d'efforts doivent être fournis en vue de favoriser : (i) l'effectivité du transfert des compétences aux collectivités ; (ii) le renforcement de leur autonomie financière à travers la fiscalité territoriale ; (iii) l'accroissement du taux d'enregistrement des naissances dans les délais ; (iv) la représentativité des femmes dans les organes de décision ; (v) la mise en œuvre complète du RNPP et ; (vi) la déclinaison du plan National de Développement en stratégies locales.

### III.7. Gouvernance Administrative

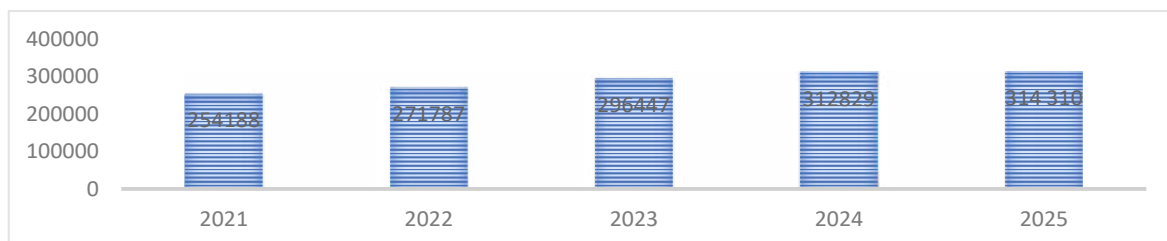
382. La gouvernance administrative est une dimension importante dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'ambition du Gouvernement dans ce secteur sur la période 2021-2025 était de renforcer les performances de l'Administration publique, pour accompagner le développement économique et social du pays. L'opérationnalisation de cette ambition s'est traduite par la mise en œuvre d'importantes réformes et actions.
383. **Au titre de l'Administration publique**, les principales mesures adoptées sur la période se sont axées sur le renforcement de la gouvernance. Ces mesures ont consisté à : (i) l'adoption de la Loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant statut général de la fonction publique, abrogeant la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 ; (ii) l'adoption du décret n°2022-829 du 26 octobre 2022, instituant un Comité Sectoriel de Dialogue Social (CSDS) dans les Ministères ; (iii) la mise en place par décret n°2024-261 du 08 mai 2024 du Comité Consultatif de la Fonction Publique (CCFP) et ; (iv) le renforcement des attributions du Conseil de Discipline par le décret n°2023-1002 du 20 décembre 2023.
384. Dans la même dynamique, les réformes ont également porté sur l'encadrement du dialogue social et l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les principales mesures ont porté sur : (i) la signature de la trêve sociale 2022-2027 ; (ii) la création et l'opérationnalisation du Centre de Relation Usager-Client (CRUC) du MEMFPMA avec le traitement de plus de 30 000 requêtes ; (iii) la mise en place d'un cadre formalisé de dialogue entre l'Administration publique, le secteur privé et la société civile et ; (iv) l'adoption de mesures en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat traduites par la revalorisation de différentes primes et indemnités, ainsi que l'instauration d'une prime exceptionnelle en fin d'année, qui est passée du tiers aux deux tiers du salaire mensuel indiciaire de base du mois de décembre.
385. La dernière catégorie de réformes a porté sur le renforcement du cadre de planification stratégique et de gestion. A cet effet, les mesures ont concerné : (i) l'élaboration du premier manuel de procédures de la fonction publique ; (ii) la réalisation d'audits qualité internes ; (iii) l'élaboration du plan stratégique 2022-2025 du Ministère d'Etat, Ministère de la fonction publique et de la Modernisation de

l'Administration ; (iv) la création d'une plateforme modulaire de gestion des projets dénommée Modernisation des Processus Métiers (MPM) et ; (v) la création des outils pour l'amélioration de l'efficacité et de la performance de l'action du Gouvernement (Plateforme de Suivi de la Feuille de Route du Gouvernement, la Plateforme de Suivi des Décisions du Gouvernement).

386. La mise en œuvre de ces mesures a permis de garantir la continuité du service public à travers la réduction significative des grèves. En dépit de ces avancées, l'Administration publique ivoirienne est confrontée au problème de l'inclusivité dans son mode de fonctionnement. En effet, le cadre de dialogue institué avec le secteur privé et la société civile n'est pas encore opérationnel, ce qui réduit la prise en compte des aspirations de la population dans la gestion publique. Par ailleurs, l'architecture des établissements publics est insuffisamment inclusive, rendant leur accès difficile aux personnes vulnérables (vieillards, handicapés, etc.). Un autre problème qui se pose à l'administration publique ivoirienne est l'absence d'une politique de modèle économique qui vise à produire des biens et des services de manière durable, en limitant le gaspillage des ressources et la production de déchets. L'administration publique reste encore attachée au modèle linéaire c'est-à-dire : « acquérir, consommer, jeter » ce qui ne favorise pas le partage, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage des produits et des matériaux.
387. Pour résoudre ces problèmes, les défis suivants devront être relevés : (i) le rapprochement de l'administration publique des usagers-clients ; (ii) le renforcement de l'accessibilité aux canaux d'information aux usagers-clients ; (iii) la prise en compte des vulnérabilités dans l'architecture des établissements publics et ; (iv) le renforcement du cadre légal et institutionnel de la fonction publique par la prise de texte relatifs à l'économie circulaire et le déploiement d'initiatives innovantes pour pallier l'absence de gestion des déchets (électroniques, papiers, bois, etc.).
388. **Au titre du renforcement de la qualité du service public**, le Gouvernement a procédé au renforcement des infrastructures du service public à travers : (i) la réhabilitation des Directions Régionales de Bouaké et d'Agboville (80%), des bâtiments de l'antenne d'Abidjan, de Bouaké et Bouaflé (98%) ; (ii) la construction du bâtiment de la Direction Régionale d'Abidjan (84%) ; (iii) l'achèvement des travaux de construction et d'aménagement du siège du Centre d'Education à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI), avec le développement du e-learning.
389. **Au titre de la gestion des effectifs**, 49 598 nouveaux fonctionnaires ont été recrutés sur la période 2021-2023. Ceux-ci ont été affectés principalement dans les secteurs de l'éducation-formation et de la Santé.
390. Ces actions et mesures ont conduit à une amélioration de la qualité du service et des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat. En 2023, la Côte d'Ivoire a été classée 16<sup>ème</sup> à l'indice Mo Ibrahim, évaluant la gouvernance en Afrique, avec la note de 65/100 en matière d'efficacité administrative. Le pays a obtenu un score de 56,7/100 en 2023 à cet indice, dépassant la cible fixée à 55,9/100.
391. Pour ce qui est de l'indice CPIA, il s'est amélioré de 0,3 point sur la période 2021-2023, passant de 3,6 en 2021 à 3,9 en 2024, se situant au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest et centrale (3,3). Cet indicateur révèle une bonne dynamique, grâce aux efforts consentis par le Gouvernement en matière de lutte contre la corruption. Davantage d'efforts s'avèrent nécessaires pour améliorer les conditions de travail, la prestation de services et la participation de la société civile aux programmes de développement.
392. En dépit d'importants progrès réalisés, le service public ivoirien demeure confronté à de nombreux défis. En effet les efforts devront se concentrer davantage sur l'amélioration de la qualité du service. De ce fait, il s'agira d'adresser plus efficacement les défis portant sur : (i) la persistance de la lourdeur administrative ; (ii) le rallongement des délais ; (iii) la répartition inégale des effectifs ; (iv) la disparité dans l'octroi de primes aux fonctionnaires et les agents de l'État ; et ; (v) la forte masculinité des effectifs.

393. **Le renforcement des** compétences au sein de la fonction publique ivoirienne est fondamental pour répondre efficacement aux défis en matière de gouvernance administrative. Dans ce cadre, les actions menées par le Gouvernement sur la période 2021-2024 ont principalement porté sur : (i) la création du Centre de Perfectionnement des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (CPFAE) ; (ii) le renforcement de la formation à l'ENA à travers l'opérationnalisation de la filière ressources humaines, l'élaboration d'un nouveau catalogue des modules de formation initiale et la révision du cadre général de formation et ; (iii) l'élaboration de documents de référence pour la formation continue des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, notamment la politique et la stratégie nationales de la formation continue.
394. De 2021 à 2024, 58 641 nouveaux fonctionnaires ont été recrutés et formés en administration de base. De même, 4 000 agents ont bénéficié de formation en management des administrations publiques et en leadership féminin. La question de la formation des fonctionnaires et agents de l'Etat, demeure une préoccupation dans le contexte actuel d'évolution technologique et de transformation socioéconomique.

Graphique 50 : Évolution du nombre de fonctionnaires de 2021 à 2025



Source : MEMFPMA/MPD

395. Dans ce secteur, les difficultés de la fonction publique ivoirienne se traduisent par : (i) une inadéquation entre certains profils et les postes de travail ; (ii) la difficulté à attirer les talents et à les conserver et ; (iii) l'adaptabilité lente aux mutations technologiques et socioéconomiques.
396. Pour résoudre ces problèmes, les défis suivants doivent être relevés : (i) la mise à disposition de ressources humaines de qualité ; (ii) le développement de perspectives de carrière attractives pour les fonctionnaires, avec la possibilité d'évolution et de mobilité ; (iii) le renforcement de la collaboration avec le secteur privé pour capitaliser sur sa flexibilité et son efficacité et ; (iv) l'ouverture aux modes innovants de gestion.
397. En matière de **transformation et de modernisation du service public**, les principales actions ont porté sur : (i) l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) ; (ii) la production mensuelle du Fichier Unique de Référence (FUR) ; (iii) la dématérialisation de 210 procédures administratives dont 120 mises en ligne ; (iv) l'effectivité de la signature électronique dans 11 structures de l'Administration Publique ; (v) le déploiement de la Gestion Electronique des Documents (GED) avec la numérisation de 583 517 fichiers en cours d'extraction vers le SIGFAE.
398. En dépit de ces avancées, la transition numérique qui devait simplifier et accélérer les démarches administratives, n'est pas encore pleinement mise en œuvre. En effet, le service public doit s'adapter aux nouvelles exigences de la transition numérique en réduisant l'utilisation de papier qui contribue de manière significative à son empreinte carbone, accentue la problématique de la lourdeur administrative et accroît les coûts de gestion.
399. Ces défis nécessitent : (i) la poursuite et l'accélération de la dématérialisation des procédures administratives ; (ii) la digitalisation du service public à travers notamment, l'opérationnalisation de la signature électronique et le déploiement de la Gestion Electronique des Documents ; (iii) la promotion de la redevabilité par la vulgarisation des canaux de l'OSEP et ; (iv) la poursuite du renforcement des capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat à l'utilisation du numérique.

### III.8. Développement régional équilibré

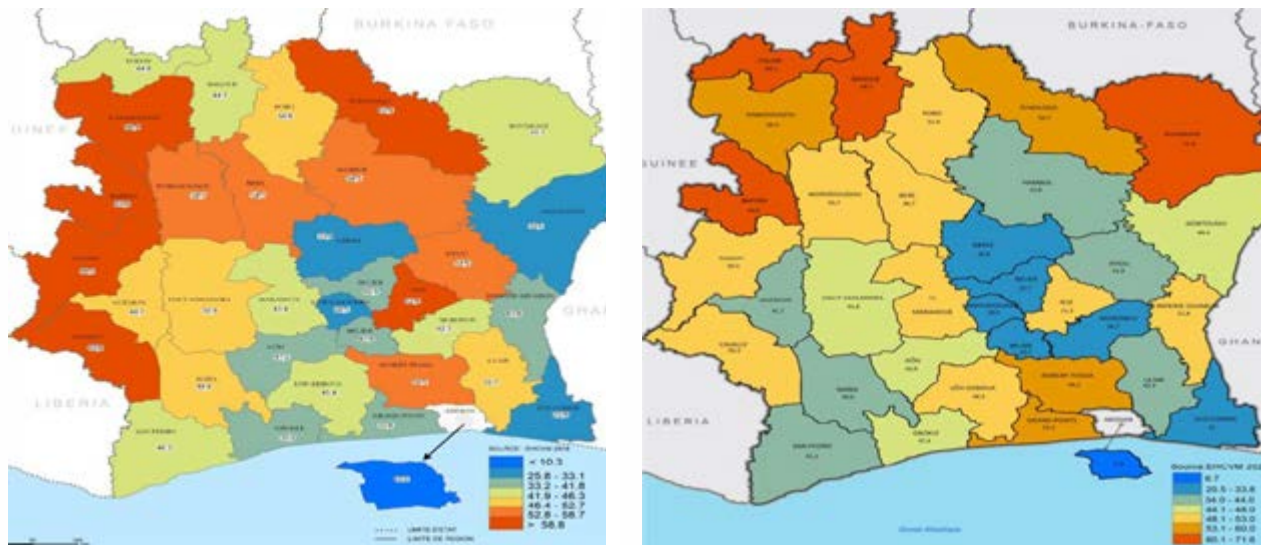
400. Pour répondre à la problématique des disparités régionales, le Gouvernement s'est engagé ces dernières années à : (i) renforcer le cadre de gouvernance territoriale ; (ii) améliorer la valorisation des ressources et potentialités des régions grâce à l'émergence des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) et ; (iii) faciliter l'accès des populations, notamment des zones désavantagées, aux services sociaux de base et à un cadre d'épanouissement.
401. Au titre du renforcement du cadre de gouvernance territoriale, plusieurs mesures et actions ont été menées pour renforcer la décentralisation et la gouvernance locale. En effet, la réforme du cadre institutionnel de la décentralisation s'est poursuivie ces dernières années avec la création et l'opérationnalisation de douze (12) nouveaux districts autonomes. Ces nouvelles entités territoriales sont régies par les principes de déconcentration et de décentralisation, visant à renforcer la gouvernance locale et à rapprocher l'administration des citoyens.
402. Par ailleurs, la planification territoriale a connu des avancées notables grâce à la réalisation du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT), principal outil de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) et du Système d'Information Géographique de l'Aménagement et du Développement du Territoire (SIGADT). Une plateforme de formation en ligne sur la planification territoriale a également été initiée.
403. À l'échelle locale, plusieurs schémas d'aménagement du territoire ont été réalisés au niveau des districts autonomes (notamment ceux des Montagnes, de la Vallée du Bandama, du Zanzan, de la Comoé, des Lacs, des Lagunes et du Denguélé) et des régions, tandis que des plans de développement local ont été mis en place au niveau communal et communautaire pour mieux structurer le développement territorial.
404. En complément, des plateformes de coordination et de suivi des actions de l'État dans les régions ont été créées, telles que les comités de district chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025, ont été instaurées. Ces structures ont pour mission de faciliter l'harmonisation des initiatives locales avec les orientations nationales et de favoriser un meilleur suivi des projets de développement.
405. Malgré les progrès réalisés, plusieurs défis subsistent. En effet, les capacités administratives et techniques des acteurs locaux sont souvent limitées. Toute chose qui ne facilite pas l'efficacité des collectivités territoriales.
406. Un autre enjeu majeur concerne la participation des populations à la gestion des affaires locales. Pour garantir une gouvernance plus inclusive et transparente, il est essentiel de mettre en place des mécanismes favorisant l'engagement citoyen. Cela passe notamment par le renforcement de la concertation entre les différentes entités territoriales, telles que les Districts Autonomes, les Régions et les Communes, afin d'améliorer la coordination et la cohérence des actions de développement.
407. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire ne dispose pas encore de textes de lois encadrant l'aménagement du territoire. Cette absence de cadre juridique constitue un frein à une planification efficace et harmonisée du développement territorial, tout comme elle limite la mobilisation des ressources additionnelles pour assurer l'aménagement du territoire.
408. S'agissant de la valorisation des ressources et potentialités des régions, plusieurs infrastructures régionales structurantes ont été construites. Entre 2021 et 2024, le Gouvernement ivoirien a intensifié les investissements dans les infrastructures pour améliorer l'attractivité des régions hormis Abidjan. Plusieurs projets routiers ont été réalisés, notamment l'extension des axes reliant les capitales régionales aux grands pôles économiques. De nouvelles infrastructures énergétiques et hydrauliques ont été mises en place pour répondre aux besoins des populations et des entreprises.

409. Toutefois, des disparités subsistent. En effet, certaines régions n'ont pas encore bénéficié d'un aménagement suffisant pour soutenir leur développement économique et social.
410. Dans le cadre du développement de l'économie régionale, la stratégie des pôles économiques compétitifs a été consolidée par plusieurs initiatives visant à stimuler l'investissement régional. Parmi ces actions figurent la création du portail économique [www.economie-ivoirienne.ci](http://www.economie-ivoirienne.ci) et l'organisation des forums "Invest In" dans plusieurs régions du pays. Ces événements facilitent les échanges entre les collectivités locales et les investisseurs, créant ainsi un environnement propice au développement économique.
411. Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière d'accès au financement pour les PME, en particulier en milieu rural ; la fuite des matières premières vers les pays frontaliers (Guinée, Ghana) qui défavorise le développement local ; l'exploitation clandestine et illégale des ressources du sous-sol de certaines régions (orpaillage illicite) ; le déficit de transformation locale des matières premières ; l'insuffisance d'investissements au niveau local ; l'absence de mécanismes financiers adaptés qui limite la capacité des entreprises locales à se développer.
412. Concernant la facilitation de l'accès des populations, notamment en zones désavantagées, aux services sociaux de base et à un cadre d'épanouissement, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions dans les domaines de l'électricité, de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de la lutte contre la pauvreté.
413. Dans le secteur de l'électricité, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour accélérer l'électrification rurale et connecter les zones isolées. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) a permis de réduire les disparités régionales. Grâce à ces efforts, le taux de couverture en électricité est passé de 33,1% en 2011 à 95,67% à fin juin 2025. Sur la même période, le nombre de localités électrifiées est passé de 2 851 à 8 690, et la capacité de production électrique a plus que doublé, passant de 1 391 MW à 3 019 MW.
414. En matière d'éducation, d'importants investissements ont été réalisés pour renforcer les infrastructures scolaires sur l'ensemble du territoire. Ces efforts ont contribué à une amélioration notable des taux de scolarisation (96,5%), avec un taux d'achèvement au primaire atteignant 85,24% en 2024, contre 54,2% en 2011. Au premier cycle du secondaire, ce taux est passé de 33% à 81,14% sur la même période.
415. Dans le domaine de la santé, la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire 2021-2025, a permis des avancées significatives. Le nombre d'Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) est passé de 1 880 en 2011 à 3 019 en 2024, soit une augmentation de 60,5%.
416. De plus, plusieurs infrastructures hospitalières ont été construites ou rénovées, notamment trois hôpitaux généraux (Adjamé, Danané, Méagui), cinq CHR (Aboisso, Adzopé, Bouaké, Man et San Pedro) et trois établissements spécialisés (CNRAO, IMENA, Pôle Gynéco-Obstétrique et Pédiatrique du CHU de Cocody). Ces investissements ont amélioré de nombreux indicateurs de santé : la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est passée
417. Concernant l'accès à l'eau potable, l'adoption de la loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau représente une avancée majeure. Cette réforme institutionnelle fait de l'approvisionnement en eau une priorité gouvernementale.
418. Cette volonté s'est traduite par la réalisation de nombreuses infrastructures hydrauliques. Le projet d'alimentation en eau potable de douze villes a permis de desservir les localités de Bouaflé, Boundiali, Daloa, Divo, Grand-Lahou, Katiola, Mankono, Odienné, Sassandra, Séguela, Tanda et Touba. Afin de consolider ces acquis, le Gouvernement a lancé en 2024 le Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement, qui vise à améliorer l'accès à l'eau dans les régions du nord du pays.
419. Concernant la réduction de la pauvreté régionale et des inégalités sociales, la Côte d'Ivoire a enregistré une baisse au niveau de l'indice de la pauvreté estimé à 37,5% en 2021, contre 39,4% en 2019. Malgré

ce recul de la pauvreté au niveau national, certaines régions demeurent fortement touchées, avec des taux de pauvreté dépassant les 50% dans 15 régions.

420. Il s'agit du Poro (51,6%), des Grands-Ponts (53,4%) ; de la Marahoué (52,0%) ; de l'Indenié-Djuablin (51,8%) ; de la Bagoué (64,7%) ; du Folon (69,1%) ; du Bounkani (71,6%) ; du Worodougou (50,7%) ; de l'Agneby-Tiassa (58,2%) ; de la Cavally (50,3%) ; du Tonkpi (50,5%) ; du Kabadougou (56,6%) ; du N'zi (51,3%) ; du Bafing (63,8%) et du Tchologo (59,7%).

Figure 5: Evolution de la pauvreté dans les régions entre 2018 et 2021.



Source : ANStat (EHCVM 2018 et 2021)

421. Aussi, le pays a enregistré une nette réduction des inégalités entre les régions. Le ratio d'extrême pauvreté qui était de 10% en 2015 a baissé pour s'établir à 5,25% en 2021 (INS). Il affiche un recul dans 27 régions sur les 33 que compte le pays. L'indice de Gini est passé 0,351 en 2018 à 0,334 en 2021 soit une baisse de 0,02 (EHCVM 2021).
422. Au niveau des territoires et des personnes vulnérables, le soutien aux ménages à faibles revenus figure parmi les priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, le Projet des Filets Sociaux, mis en place entre 2015 et 2024, a permis d'accompagner 457 000 ménages répartis sur l'ensemble des 31 régions du pays. Au-delà de l'aide financière directe, ce projet a favorisé la création d'activités génératrices de revenus et a contribué à l'autonomisation des personnes défavorisées. Grâce à ces actions, de nombreuses familles ont pu améliorer leurs conditions de vie et renforcer leur résilience face aux chocs économiques.
423. L'accès des zones urbaines et rurales aux technologies numériques, s'est traduit par le renforcement des infrastructures numériques avec la mise en service de 5 207 kilomètres de fibre optique, visant à améliorer la connectivité sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, le réseau mobile a connu une progression significative, atteignant une couverture de 98 % pour la 2G, 97% pour la 3G et 91% pour la 4G à la fin de l'année 2023.
424. Pour assurer une transformation digitale efficace, la Stratégie Nationale du Numérique (SNCI-2025) a été élaborée afin de guider le développement du secteur et favoriser une meilleure inclusion numérique. Cette stratégie s'appuie sur les partenariats public-privé (PPP) pour la mise en place d'infrastructures et de services numériques, l'approvisionnement énergétique des centres de données et la formation en technologies émergentes pour offrir aux jeunes des compétences en intelligence artificielle et en nouvelles technologies.
425. En outre, la promotion de l'inclusion financière numérique, portée par l'Agence Pour la Promotion et le Développement des Infrastructures Financières (APIF), a été renforcée par l'essor des fintechs, contribuant à élargir l'accès aux services financiers à toute la population sur l'ensemble du territoire.

426. Relativement aux territoires, ressources naturelles et changements climatiques, le pays s'est engagé à accélérer la transition vers une économie plus durable et résiliente dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat et de la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Dans ce contexte des programmes de reboisement, de gestion des ressources en eau et de promotion des énergies renouvelables ont été lancés.
427. Toutefois, l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles et la déforestation restent des défis majeurs, nécessitant un renforcement des mesures de surveillance et d'adaptation.
428. Cette analyse révèle des disparités socio-économiques entre les régions. Ce problème découle de la faible autonomie des collectivités territoriales, des inégalités d'accès aux infrastructures de base et de l'insuffisance de projets ciblés pour les zones défavorisées.
429. Pour y remédier, plusieurs défis doivent être relevés. Ils concernent notamment : (i) le renforcement des capacités des acteurs locaux ; (ii) l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire ; (iii) l'amélioration de la connectivité et des services de base et ; (iv) la promotion de l'initiative privée ; (v) l'accélération du développement des pôles économiques compétitifs et la dotation de toutes les régions d'infrastructures essentielles.

### III.9. Planification et Statistiques

430. La synergie entre planification et statistiques est indispensable pour bâtir un avenir prospère et équitable pour les populations. Fort de ce constat, la Côte d'Ivoire a fait le choix de renouer avec la planification du développement, lui permettant ainsi d'enregistrer des acquis majeurs et d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
431. Dans cet élan, le pays s'est doté d'un cadre de planification cohérent qui a permis, depuis 2012, d'identifier les priorités nationales, d'évaluer les besoins des populations et de mettre en place des stratégies adaptées pour répondre aux défis contemporains.
432. Sur la période 2021-2025, plusieurs réformes et actions majeures ont été menées par le Gouvernement en vue de : (i) renforcer la synergie d'action de la chaîne PPPSE ; (ii) améliorer la coopération avec les partenaires aux développements et ; (iii) renforcer la production de données statistiques conformément au standard international.
433. **Au titre de la chaîne PPPSE** (Prospective, Planification, Programmation, Suivi et Évaluation), les réformes ont consisté à : (i) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Intelligence Économique (SNIE) ; (ii) la mise en place du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique (MIVS) ; (iii) l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Intelligence Économique (SNIE) ; (iv) l'élaboration du manuel de procédures de réalisation des études prospectives sectorielles ; (v) l'adoption de la Loi n°2021-895 du 21 décembre 2021 portant Plan National de Développement (PND) sur la période 2021-2025 ; (vi) l'adoption du décret n°2022-742 du 28 septembre 2022, fixant le cadre de maturation, de programmation, et de gestion des projets d'investissements publics ; (vii) l'adoption de la Loi n°2022-966 du 14 décembre 2022 sur l'évaluation des politiques publiques ; (viii) la validation de l'avant-projet de loi portant orientation de la politique nationale de planification du développement économique, social, culturel et environnemental et ; (ix) l'extension du Système Intégré d'Analyse, de Programmation et Suivi-Évaluation des Projets d'Investissements Publics (SINAPSE) à tous les ministères sectoriels.
434. Les effets induits de ces réformes précitées ont permis d'enregistrer plusieurs acquis majeurs en ce qui concerne les maillons de la chaîne PPPSE. Il s'agit, notamment de : (i) la caractérisation de 540 indicateurs de veille et de l'installation de 67 cellules de veille stratégique pour améliorer l'anticipation et la gestion stratégique à l'échelle nationale ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs techniques du MIVS ; (iii) le renforcement des capacités des Directeurs de Planification et de Suivi des Investissements des 14 Districts Autonomes ; (iv) le lancement de l'étude prospective sur le système

éducatif ivoirien ; (v) l'élaboration du système de suivi des indicateurs de veille stratégique de l'Étude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 et ; (vi) l'organisation d'un atelier de validation du cadre de mise en œuvre des activités du réseau ivoirien des praticiens de l'intelligence économique (RIPIE).

435. Aussi, il est à noter l'opérationnalisation du cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025 à travers les réunions statutaires des différents organes. À cet effet, des réunions des organes techniques, ainsi que des organes décisionnels, tels que le comité de Pilotage et le Conseil Présidentiel d'Orientation, ont permis d'adresser les défis liés à la mise en œuvre du PND 2021-2025 et de donner les orientations nécessaires pour y faire face.
436. Dans le même élan, le cadre de suivi de la mise en œuvre du PND 2021-2025, cinq (05) rapports semestriels et quatre (04) rapports annuels ont été produits. Parallèlement, des rapports sur les agendas internationaux ont été réalisés, dont le rapport national volontaire sur les ODD présenté aux Nations Unies en 2022.
437. En outre, un appui aux ministères dans l'élaboration de politiques sectorielles a permis de disposer de 19 politiques sur la période, tandis que les conférences annuelles de planification ont permis aux ministères sectoriels de détenir des Plans de Travail Annuel (PTA) du PND.
438. Les Programmes d'Investissements Publics (PIP) ont aussi été élaborés conformément au calendrier budgétaire sur tout le long de la période 2021-2025. A cela s'ajoute, l'organisation chaque année des Conférences-Programmes des Investissements Publics, permettant ainsi, aux différents secteurs d'avoir un catalogue de projets d'investissements publics matures.
439. De plus, la Côte d'Ivoire a mené avec succès le processus de diagnostic des sources de financement (DFA) et s'est engagée à conduire le processus d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources (INFF).
440. En sus, l'évaluation du premier plan décennal (2014-2023) de l'Agenda 2063, ainsi que la formulation du deuxième plan décennal (2024-2033) ont été menés avec succès.
441. En dépit de ces réalisations, des difficultés persistent au niveau de la chaîne PPPSE. Il s'agit notamment de : (i) la faible pratique de la prospective sectorielle ; (ii) la faible disponibilité de documents de planification stratégique dans les ministères, les régions et les communes ; (iii) le déficit d'outils de prévision et de modélisation pour simuler les impacts des investissements publics ; (iv) la faible articulation des maillons de la chaîne PPPBSE ; (v) la sous-exécution des projets d'investissements publics ; (vi) la faible maturité des projets et programmes d'investissements publics ; (vii) le faible niveau de financement des activités de planification et de suivi-évaluation; (viii) la faible évaluations des politiques publics ; (ix) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées disposant d'une formation spécialisée en planification ou en gestion des projets et ; (x) l'insuffisance de moyens logistiques nécessaires au suivi et à l'évaluation.
442. **En matière de coopération au développement**, les réformes portent notamment sur l'instauration d'un dialogue d'action annuel sur la période 2021-2030. Ce dialogue inclusif impliquant toutes les différentes parties prenantes, vise la prise de mesures et d'actions concrètes pour lever les obstacles à l'efficacité de la coopération au service du développement. Parallèlement, un projet de document de Politique Nationale de Coopération et du Partenariat au Développement (PNCPD) a été élaboré.
443. En termes d'acquis, le Gouvernement s'est inscrit dans le nouveau cycle de suivi de l'efficacité de la coopération au service du développement initié par le Partenariat Mondial. Dans ce cadre, la première édition du dialogue d'action en Côte d'Ivoire s'est tenue en 2022.
444. De plus, l'outil de base qui servira à alimenter ce dialogue d'Action annuel sur la période 2021-2030, ainsi que le plan stratégique opérationnel pour le renforcement de la coordination de la coopération au développement ont été initiés. Cet outil élaboré avec l'appui de l'Initiative internationale pour la

transparence de l'Aide (IITA) devrait permettre le suivi de l'efficacité de la Coopération au développement et les données de base aux différents dialogues d'actions.

445. Parallèlement, on enregistre la participation à plusieurs missions internationales, notamment, (i) le Sommet sur le nouveau Pacte financier mondial organisé par la France (du 22 au 23 juin 2023) ; (ii) la réunion de haut niveau au Ghana, du 1<sup>er</sup> au 03 novembre 2023, sur l'investissement dans la transition énergétique, la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur régionales pour le développement durable en Afrique du Nord et de l'Ouest ; (iii) la 26<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage du Partenariat Mondial et au Forum de Busan sur la coopération au développement du 04 au 06 décembre 2023 ; (iv) la Coordination du Programme de Coopération entre la Côte d'Ivoire et le PNUD et ; (v) aux missions de revue et des consultations intergouvernementales.
446. Toutefois, des faiblesses subsistent en matière de coopération et de partenariat, portant notamment sur : (i) le non alignement des agendas des différents acteurs de la coopération au développement avec les principaux processus nationaux ; (ii) le faible niveau d'appropriation des processus d'élaboration du document national de référence par certains acteurs ; (iii) le faible caractère participatif pour l'élaboration et la mise œuvre des stratégies des acteurs nationaux autres que le Gouvernement ; (iv) l'absence de documents cadres en matière de stratégie et de coordination de l'aide au développement ; (v) la faible harmonisation des procédures des partenaires au développement avec les procédures nationales ; (vi) la faible systématisation du suivi-évaluation dans la totalité des processus de planification des acteurs nationaux et des cadres d'intervention des partenaires au développement et ; (iv) l'insuffisance des ressources pour la coordination des actions d'aide au développement.
447. **S'agissant du renforcement du Système Statistique National (SSN)**, les réformes ont portées sur : (i) la création de l'Agence Nationale de la Statistique par dissolution de l'Institut National de la Statistique (INS) avec l'adoption du décret n°2024-370 du 12 juin 2024 ; (ii) la création du Fonds National de Développement de la Statistique (FNDS) et du Conseil National de la Statistique (CNStat) et ; (iii) la signature d'un contrat de formation avec J-PAL en évaluation d'impacts en partenariat avec l'ENSEA.
448. Relativement aux réalisations pour renforcer le Système Statistique Nationale, plusieurs opérations ont été réalisées, notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021), l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-CI 2021) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2021). De plus, le Recensement Général des Entreprises et Établissements de Côte d'Ivoire (RGEECI 2024) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2025-2026 sont en cours.
449. En outre, plusieurs productions régulières de statistiques ont été réalisées. Il s'agit entre autres, de, (i) l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ; (ii) l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) ; (iii) l'Indice Harmonisé des Prix à l'Importation (IHPI) rénové ; (iv) l'Indice d'Activité du Bâtiment et des Travaux Publics (IA BTP) ; (v) l'Indice de la Chiffre d'Affaires des secteurs de l'industrie et du commerce et ; (vi) les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT).
450. Parallèlement, l'ENSEA étend sa capacité d'accueil avec la construction d'un bâtiment de recherche et de coopération internationale (2021), la réhabilitation de l'amphithéâtre, la construction d'un nouveau de 250 places (2023) et la construction en cours du bâtiment de l'innovation. À cela s'ajoute, la création d'un master en Statistiques Publiques, répondant aux besoins croissants de personnels qualifiés dans l'administration publique.
451. Malgré ces acquis, le système statistique reste confronté à des difficultés majeures. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance du niveau de production statistique ; (ii) la faible coordination entre producteurs de données statistiques ; (iii) l'insuffisance de personnels démographes et statisticiens dans les services statistiques au niveau central et déconcentré ; (iv) les difficultés dans le traitement et l'analyse des données statistiques dans la quasi-totalité des services statistiques sectoriels ; (v) l'irrégularité de la mise

à jour des statistiques produites ; (vi) la faible désagrégation des données statistiques ; (vii) l'insuffisance des allocations des ressources dans la production statistique ; (viii) l'absence de formation continue des acteurs ; (xi) la faible accessibilité et transparence des données statistiques au public, aux chercheurs, au secteur privé et à la société civile et ; (x) la faible production de statistiques sur des thématiques émergentes comme le changement climatique, l'urbanisation ou l'économie numérique.

452. Malgré les réformes et acquis majeurs enregistrés dans le secteur de la planification et des statistiques, plusieurs défis demeurent. **Au titre des maillons PPPSE**, les défis portent sur : (i) la réalisation d'études prospectives sectorielles sur les secteurs-clés de développement du pays ; (ii) la mise en place d'une Loi-cadre sur le système de planification en Côte d'Ivoire ; (iii) la modernisation du SINAPSE et l'interconnexion avec les autres systèmes des finances publiques et ; (iv) la mise en place d'un dispositif efficace de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du prochain PND. **S'agissant de la coopération au développement**, les défis à adresser sont les suivants : (i) la création des nouveaux cadres de concertations avec les Partenaires au développement ; (ii) la coordination du processus de réalisation de la troisième enquête du Partenariat Mondial ; (iii) la réalisation des études en matière d'aide et de développement pour orienter la prise de décision en matière de formulation de nouveaux projets de développement et faciliter le partage de connaissance ; (iv) le renforcement de la traçabilité des financements à travers la prise en compte de tous les financements extérieurs mobilisés et ; (v) la formalisation du dispositif de coordination de l'aide. **En ce concerne le Système Statistique National**, il s'agira d'apporter une attention particulière sur les éléments suivants : (i) l'accélération de la mise en œuvre de la réforme du Système Statistique Nationale ; (ii) l'amélioration de la production de données statistiques conformément au standard international ; (iii) le financement des enquêtes d'envergure nationale et ; (iv) la disponibilité régulière de l'information statistique.

### III.10. Intégration Régionale

453. Dans un contexte d'interdépendance croissante des économies, l'intégration régionale constitue un levier majeur de stimulation de la croissance et d'amélioration du bien-être des populations, en facilitant l'expansion des marchés et la circulation des facteurs de production.
454. Dans cette perspective, le Gouvernement ivoirien s'est fixé pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays prospère, stable et influent, entretenant des relations harmonieuses avec ses partenaires et attirant talents, investissements et initiatives culturelles, sportives et économiques. Cette vision entend également promouvoir le label « Ivoire » comme marque d'excellence et de fierté africaine.
455. Pour opérationnaliser cette vision, le Gouvernement a identifié deux axes majeurs d'interventions, il s'agit de : (i) faire rayonner la Côte d'Ivoire et renforcer la contribution de l'intégration régionale à son développement économique et social et ; (ii) intensifier la contribution des Ivoiriens de l'extérieur au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.
456. Sur la période 2021-2025, les différentes réformes proposées portent sur les restructurations institutionnelles, les politiques et stratégies suivantes :
457. Au titre du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire national de gestion de l'intégration régionale, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre de l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR) à l'effet de renforcer son leadership dans la conquête et la consolidation de l'espace économique régional.
458. Aussi, concernant le Plan Stratégique de l'Intégration, le premier cycle a mis l'accent sur la mobilisation des investissements innovants à travers les organisations régionales et les appuis des partenaires au développement. Dans le nouveau cycle de planification, le second Plan Stratégique de l'Intégration (PSI 2021-2025) a été élaboré. Cette actualisation intègre les nouvelles orientations du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement 2021-2025.
459. Quant au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), instrument d'autocontrôle des États membres de l'Union Africaine (UA), il permet de favoriser dans les pays, l'adoption de politiques, normes

et pratiques conduisant à une stabilité politique, à une forte croissance économique et à un développement durable ainsi qu'à une intégration sous régionale et continentale accélérée.

460. Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'APEi, deux programmes entièrement financés par l'UE ont été initiés : le Projet d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Économique intérimaire (PAPE) d'un coût global de 3 279 785 000 FCFA et l'Accord de Partenariat Economique intérimaire (APEi) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne.
461. La mise en œuvre du PACIR 2 a contribué à l'amélioration de la compétitivité des PME ivoiriennes et au développement des exportations.
462. Au titre du projet « AYENAH » 2024-2026, qui vise à favoriser la contribution active de la diaspora dans le développement socio-économique local en Côte d'Ivoire à travers le renforcement de la politique publique de gestion de la Diaspora et à l'élaboration des outils de mobilisation de la diaspora
463. Au regard de ces projets sus mentionnés des performances notables ont été constatées, il s'agit entre autres du taux de ratification des textes (Protocoles et Conventions) de la CEDEAO qui s'est maintenu à 61% en 2024 pour une cible de 65% sur la même période.
464. La part de marché de la Côte d'Ivoire dans le commerce régional est de 32% en 2024. Sur la période indiquée (2021-2024), la hausse croissante de la part de marché de la Côte d'Ivoire se justifie par les performances enregistrées par son économie.
465. **Le Nombre d'agréments au Schéma de Libéralisation des Entreprises (SLE) CEDEAO délivrés aux entreprises** à fin juin 2024, s'élève à 13 entreprises agréées pour une prévision de 30. Les entreprises y ont recours pour faciliter l'exportation de leurs produits sur le marché de la CEDEAO.
466. **La proportion des transferts** issue de la diaspora ivoirienne, selon la Banque Mondiale, pour fin 2023 qui est de 595,1 milliards de FCFA soit 1,3% du PIB contre 180, 850 milliards de FCFA en 2020.
467. En fin d'année 2023, le taux de réalisation des campagnes de sensibilisations programmées a atteint 100% pour une prévision de 1 500 personnes à sensibiliser sur la migration irrégulière, ce sont 21 270 personnes qui ont été sensibilisées.
468. Nonobstant les efforts remarquables en matière de politique d'intégration régionale, la Côte d'Ivoire fait face à des défis majeurs qui entravent sa pleine réalisation et son efficacité au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ces défis touchent aux infrastructures, à la diversification économique, à la régulation douanière, et aux conditions sécuritaires.
469. En termes d'atouts internes, la Côte d'Ivoire se distingue par une position géographique stratégique au sein de la CEDEAO, ce qui facilite son rôle de plaque tournante des échanges commerciaux et logistiques en Afrique de l'Ouest. Grâce à des infrastructures portuaires et routières développées (notamment le Port autonome d'Abidjan), elle bénéficie d'une connectivité régionale favorable aux flux commerciaux. De plus, le PND 2021-2025 souligne une croissance économique résiliente avec un taux annuel de 6%, renforçant la stabilité nécessaire pour les partenariats régionaux.
470. Au titre des handicaps internes, l'économie ivoirienne reste marquée par des disparités régionales et une dépendance aux exportations de matières premières, ce qui limite son potentiel de diversification économique dans un cadre régional. En dépit des efforts d'amélioration, les formalités douanières et réglementaires demeurent complexes et coûteuses, ralentissant les échanges intra-régionaux. Les infrastructures de certaines zones rurales restent peu développées, entravant leur intégration dans les chaînes de valeur régionales. Le PND 2021-2025 et les rapports ministériels indiquent également des écarts de développement dans les infrastructures économiques, qui peuvent freiner l'attractivité pour des investissements régionaux.
471. Concernant les forces externes la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) offre à la Côte d'Ivoire une opportunité d'élargir ses marchés en limitant les barrières tarifaires avec d'autres États africains, conformément aux ambitions du PND 2021-2025. Par ailleurs, les initiatives d'investissement direct étranger (IDE) en infrastructures soutenues par des partenaires internationaux et régionaux peuvent renforcer la capacité de production locale et les échanges commerciaux. La jeunesse ivoirienne,

dynamique et nombreuse, représente un potentiel économique considérable pour soutenir la croissance régionale, en ligne avec les objectifs du Gouvernement.

- 472. Au titre des handicaps Externes, les risques d'instabilité politique et sécuritaire dans certains pays voisins peuvent affecter la sécurité régionale et la fluidité des échanges frontaliers. Les fluctuations des prix des matières premières, en particulier du cacao, constituent une autre menace qui pèse sur la stabilité économique de la Côte d'Ivoire et sa résilience au sein de la région. Par ailleurs, la crise climatique, qui impacte les ressources naturelles et les terres agricoles, pourrait accroître les tensions dans les zones transfrontalières et limiter les progrès.

**III.11. Coopération Internationale**

- 473. Depuis 2011, le Gouvernement s’est engagé dans un vaste programme de réformes qui s’inscrit dans le cadre de la modernisation globale de l’Etat et singulièrement en matière de diplomatie. Les engagements ont porté essentiellement sur la réforme de la politique étrangère et de la diplomatie.
- 474. Le volet diplomatique de la réforme a contribué à redonner à la diplomatie ivoirienne ses lettres de noblesse, à travers le rayonnement de la Côte d’Ivoire sur la scène internationale. Les interventions du Gouvernement ont porté sur : (i) la mise en œuvre de la diplomatie économique au service du développement économique et social ; (ii) la modernisation de l’outil diplomatique et ; (iii) le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale.
- 475. Sur la période 2021-2025, plusieurs réformes, textes, décrets et arrêtés ont été élaborés, validés, adoptés et promulgués. Elles s’inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la politique de modernisation de la diplomatie et visent, à terme, à bâtir une diplomatie efficace, moderne, performante et proactive.
- 476. Il s’agit entre autres de : (i) la mise en place des Commissions Nationales d’Éligibilité du Statut d’Apatride (CNESA) et de Recours (CNRSA) en 2021 ; (ii) la mise en place d’un Mécanisme d’Appui à la Création d’Entreprises de la Diaspora (MACE) et de son manuel de procédures, en juillet 2022 ; (iii) la mise en place du Fonds Agence Emploi Jeunes pour les jeunes de la Diaspora, en 2022 ; (iv) l’adoption et la promulgation de la loi N°2023-895 du 23 novembre 2023 portant modification du Statut du Corps Diplomatique ; (v) le décret portant Statut du Consul Honoraire de Côte d’Ivoire a été pris en 2023 et ; (vi) l’adoption et la promulgation de la loi N° 2023-590 du 07 juin 2023, portant statut de réfugié.

**Au titre de la politique en faveur des migrants des résultats notables ont été enregistrés.**

- 477. En 2023, sur un total de 3 499 migrants accueillis, 1 064 ont bénéficié d’un appui à la réinsertion, tandis que 2 435 restent à prendre en charge, auxquels s’ajouteront ceux de l’année 2024. Par ailleurs, 600 migrants avaient été réinsérés à fin juin 2024.
- 478. Concernant l’accroissement de la présence, de l’influence et du leadership de la Côte d’Ivoire dans les organismes internationaux, le Gouvernement avait pour objectif d’assurer une meilleure représentativité des Ivoiriens dans les instances internationales. Le nombre de compétences ivoiriennes recrutées dans les Organisations Internationales est **1 092** en 2022 puis observé une légère augmentation à **1425** en 2023.

**Tableau 13 : Évolution des indicateurs en matière de leadership de la Côte d’Ivoire dans les organismes internationaux**

INDICATEURS	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	CIBLE EN 2025
Taux de couverture diplomatique	70,89%	82,38%	82,38%	82,38%	93%
Montant des ressources mobilisées (en milliards)	1 123	4 176	-	-	2000
Proportion d’organisations pour lesquelles la Côte d’Ivoire est à jour de ses cotisations	33,39%	39,88%	43%	44,3%	100%
Nombre d’accords de coopération ratifiés	01	20	26	12	ND
Nombre d’accords de coopération signés	36	40	41	44	10

Source : MAE/MPD

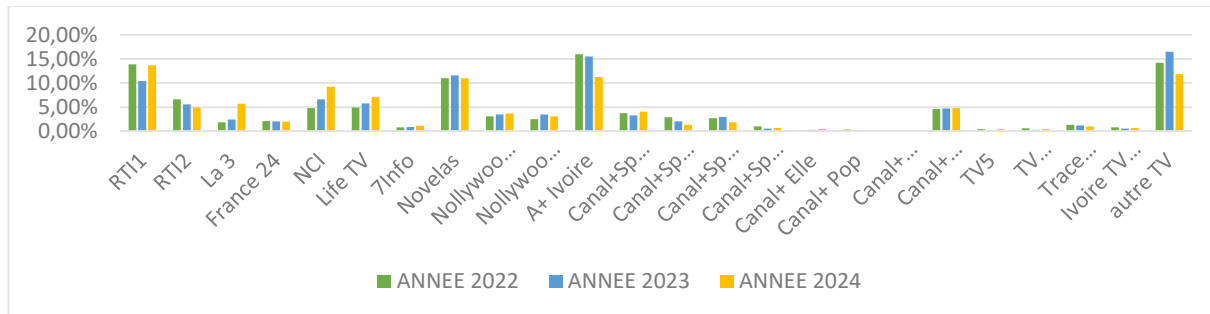
479. Au titre du renforcement des relations bilatérales et multilatérales, le Gouvernement a acquis, construit et réhabilité des Chancelleries, Résidences et logements de son personnel expatrié sur la période 2021-2025 : six (6) acquisitions (Portugal, Libéria, Abu Dhabi, Pays-Bas et en Egypte), vingt et un (21) réhabilitations (Afrique du Sud, France, Danemark, Bruxelles, Espagne, Genève Canada, New-York) et trois (3) constructions (Sénégal, Danemark et Canada).
480. Bien que la mise en œuvre des précédentes stratégies quinquennales aient permis à la Côte d'Ivoire de se repositionner sur la scène internationale, des difficultés persistent.
481. Le problème central résultant de l'analyse sous-sectorielle est l'insuffisance de la contribution de la diplomatie dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Il se manifeste par : (i) la faible présence des Ivoiriens dans les organismes internationaux en comparaison avec d'autres pays en voie d'émergence ; (ii) la faible présence du secteur privé ivoirien sur les marchés régionaux et internationaux au regard du poids économique du pays ; (iii) la valorisation insuffisante des potentialités économiques, touristiques et culturelles à l'extérieur, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et ; (iv) le faible niveau de représentativité de la Côte d'Ivoire. Sur ce dernier point, notons que le taux de couverture diplomatique en 2024 est de 82,38% en deçà des 90% fixés depuis 2018 comme objectif.
482. En termes d'atouts internes, la Côte d'Ivoire dispose d'une politique d'hospitalité en matière humanitaire et d'immigration, d'un statut particulier du Corps Diplomatique. Le pays bénéficie d'une stabilité politique depuis les années 2010 et affiche une croissance économique parmi les plus élevées d'Afrique de l'Ouest. Cette situation renforce sa crédibilité auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, facilitant ainsi les accords de coopération et d'investissement, notamment au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA.
483. Aussi, en raison de sa position géographique, de son poids économique et de ses infrastructures, notamment le port d'Abidjan, la Côte d'Ivoire est un acteur majeur en Afrique de l'Ouest.
484. En sus, la Côte d'Ivoire a intensifié ses efforts diplomatiques avec des représentations dans de nombreux pays et organisations internationales, à ce titre, elle est membre de plus de trois cents (300) organisations régionales et internationales. Elle a consolidé ses relations bilatérales et multilatérales en matière de sécurité, de développement et de commerce, permettant une meilleure intégration dans la communauté internationale et des collaborations efficaces.
485. À côté de ses atouts, la Diplomatie ivoirienne a des insuffisances pouvant affecter son rendement.
486. Ainsi, des difficultés demeurent au niveau de la structure et du fonctionnement de l'outil Diplomatique avec : (i) la disparité des documents de stratégie (coopération bilatérale, coopération multilatérale, intelligence économique, etc.) ; (ii) l'insuffisance de coordination intra et intersectorielle et l'insuffisance de production de données statistiques et ; (iii) l'apurement des arriérés de contributions aux organisations internationales.
487. Par ailleurs, la proximité avec des pays confrontés aux menaces terroristes enfreint la mise en œuvre de projets de coopération régionale, notamment dans le domaine du développement socio-économique. Aussi, le taux de migration irrégulière qui a presque doublé, passant de 28% en 2020 à 56% en 2023, ne contribue pas à promouvoir l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.
488. Au regard de ce qui précède, plusieurs défis émergent : (i) le renforcement de la diplomatie économique ; (ii) le renforcement de la carte diplomatique ivoirienne notamment par l'intensification des relations diplomatiques auprès des pays membres de l'ASEAN ; (iii) l'accroissement de l'influence et du leadership de la Côte d'Ivoire dans les Organisations Internationales ; (iv) le renforcement de la coordination en matière de politique étrangère ; (v) la mise en œuvre du système intégré de collecte de données statistiques ; (vi) l'exploration d'autres champs de la diplomatie notamment la diplomatie environnementale, circulaire, numérique, énergétique, climatique, sanitaire, sportive et ; (vii) l'intensification du suivi de la coopération bilatérale et multilatérale.

### III.12. Communication

489. La communication et les médias jouent un rôle prépondérant dans l'information, l'éducation des masses et la promotion des valeurs démocratiques en Côte d'Ivoire.
490. Ainsi, plusieurs réformes ont été menées ces dernières années et portent principalement sur : (i) la loi n°2022-978 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Presse ; (ii) la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle et ; (iii) Loi n° 2020-522 du 16 juin 2020 portant régime juridique de la communication publicitaire. Ces textes ont renforcé la modernisation et l'encadrement du secteur en tenant compte de l'évolution des technologies et des pratiques.
491. En outre, l'Agence de Soutien au Développement des Médias (ASDM), créée par le décret n° 2022-306 du 04 mai 2022 en remplacement du Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP), contribue au développement des entreprises de presse et des médias audiovisuels en renforçant leur viabilité économique et la qualité de leurs contenus.
492. Ces réformes et mesures ont permis d'obtenir des résultats significatifs dans les sous-secteurs de : (i) la presse ; (ii) la communication audiovisuelle ; (iii) la communication publicitaire et ; (iv) les nouveaux médias.
493. Au titre de la presse, la Côte d'Ivoire a amélioré son rang au baromètre de la liberté de la presse à l'échelle mondiale, passant de la 81ème place en 2017 à la 64ème en 2025, selon le rapport de Reporter Sans Frontière (RSF).
494. En outre, les interventions dans le sous-secteur ont porté essentiellement sur l'équipement et la réhabilitation des infrastructures de presse, ainsi que sur le renforcement des compétences du personnel pour l'installation d'une nouvelle rotative à la SNEPCI. De plus, grâce à un don de matériels de la JICA en 2021, la SNEPCI a numérisé 67 513 documents de son fonds documentaire entre 2022 et 2025.
495. Par ailleurs, le volume des subventions accordées par l'État aux professionnels à travers l'Agence de Soutien au Développement des Médias (ASDM) est passé de 805 millions F CFA en 2021 à plus de 2 Milliards FCFA à fin septembre 2025 soit une hausse de 1874 millions de F CFA. Ces appuis du Gouvernement ont permis de sauver de nombreux emplois, de maintenir en activité plusieurs organes menacés de disparition.
496. Dans la même dynamique, des efforts ont été entrepris pour le renforcement de la régulation et l'encadrement de la presse. Cela a permis de réduire substantiellement les manquements enregistrés, de 179 en 2021 (presse imprimée et en ligne) à 16 en 2024.
497. Malgré ces acquis, la presse ivoirienne reste confrontée à la faible adaptation à la transition numérique et à un meilleur équilibre financier. Cette situation s'explique notamment par : (i) la faible capacité des acteurs à migrer vers le numérique ; (ii) le faible niveau d'investissement dans les infrastructures techniques et ; (iii) la faible attractivité des offres de produits de presse. Par ailleurs, l'accès insuffisant aux documents d'intérêt public demeure.
498. À titre comparatif, l'Afrique du Sud dispose d'un secteur médiatique diversifié et numériquement avancé avec environ 200 publications de presse écrite et des centaines de sites d'information en ligne. Ce secteur pesait environ 3,5 milliards de dollars US en 2023, ce qui a représenté 5,5 % du PIB des services.
499. Dans ce contexte, les principaux défis à relever au niveau la presse concernent le renforcement des compétences des professionnels ainsi que la modernisation des outils de production, notamment les logiciels, supports numériques, didacticiels et équipements connectés.
500. Quant à la communication audiovisuelle, sa libéralisation a permis d'enregistrer des progrès en matière de liberté d'expression, de diversité de contenus des offres de productions, de créations de nouveaux métiers et d'emplois, etc.

- 501. Dans cette perspective, la couverture quasi-totale de la télé nationale sur l’ensemble du territoire avec les taux de couverture de la : TNT (96%) ; RTI 1 (96%) ; RTI 2 (96%) ; Radio-CI (39,68%) et Radio Fréquence 2 (44,17%). Cependant, 25 sites abritant 4% de la population ne bénéficient pas des programmes radiotélévisés à partir du réseau TNT, en raison principalement du relief, pas favorable à l’accès du réseau TNT.
- 502. En outre, le passage intégral en haute définition (HD) des chaînes nationales (RTI 1, RTI 2 et la 3) sur la TNT, effectif à 100 % en 2024, constitue une avancée majeure dans la modernisation du paysage audiovisuel ivoirien et dans l’amélioration de la qualité de service offerte aux usagers.

**Graphique 51 : Audience des chaînes de télévision en Côte d’Ivoire (2022 à 2024)**



Source : Ministère de la Communication

- 503. Malgré les avancées enregistrées, le sous-secteur de l’audiovisuel ivoirien reste freiné par l’obsolescence des équipements, le manque de financements et une régulation insuffisamment adaptée, auxquels s’ajoutent une compétitivité limitée des acteurs, des offres peu alignées aux besoins des populations et une faible production cinématographique.
- 504. Le secteur audiovisuel nigérian, porté par les productions Nollywood, constitue un benchmark inspirant, en tant que deuxième plus grand producteur de films au monde. Avec environ 2 500 films réalisés chaque année, cette industrie contribue à 2,3 % du PIB du Nigeria, soit près de 600 millions de dollars US par an, et génère plus d’un million d’emplois dans les secteurs formel et informel.
- 505. Ainsi, pour renforcer sa compétitivité, le secteur de la communication audiovisuelle devra relever les défis suivants : (i) moderniser ses infrastructures ; (ii) améliorer l’accès aux nouvelles technologies audiovisuelles et ; (iii) renforcer les capacités des acteurs.
- 506. Dans le domaine de la communication publicitaire, les actions de régulation ont permis de recenser 3 917 dispositifs conformes sur les 5 000 identifiés dans les douze communes du district d’Abidjan, soit un taux de régularité de 78,34 %. Par ailleurs, la digitalisation des processus métiers, depuis la demande d’agrément jusqu’à la validation des messages publicitaires, est désormais effective.
- 507. Selon « Imagine Reflet Group », la valeur du marché publicitaire en Côte d’Ivoire en 2024 est estimée entre 70 et 100 milliards de FCFA, toutes catégories de médias confondues, témoignant de la croissance et de l’importance accrue de la publicité dans l’économie. Cependant, la première phase de la transformation digitale de la communication publicitaire progresse lentement, tandis que de nombreux supports restent en mauvais état en raison d’un entretien insuffisant.
- 508. Le secteur publicitaire du Kenya, dynamique et numériquement avancé, constitue un modèle inspirant avec 1,2 milliard de dollars d’investissements annuels, grâce à la numérisation et à des politiques attractives pour les investisseurs.
- 509. Les défis de la communication publicitaire en Côte d’Ivoire concernent la faible diversification des canaux, l’insuffisance de stratégies innovantes et une régulation incomplète, notamment en ligne, aggravée par la faible capacité des annonceurs à s’adapter aux modèles innovants.

510. S'agissant des nouveaux médias, l'avènement d'internet et des technologies numériques ont transformé le paysage de la communication, avec environ 5,1 millions d'utilisateurs de médias sociaux sur 12,94 millions d'internautes, soit près 7,9 % de la population totale<sup>12</sup>.
511. De plus l'actualisation des programmes de formation dans les écoles spécialisées a permis de renforcer les compétences de 697 jeunes dans les métiers de la communication, des médias et du numérique, ainsi que de 21 jeunes entreprises de médias à travers un Exécutive Master en gestion des entreprises de médias. Par ailleurs, en 2025, 49 081 personnes dans 44 communes ont été sensibilisées à l'usage responsable des réseaux sociaux.
512. Malgré les transformations rapides dans le sous-secteur des nouveaux médias, le déficit d'infrastructures numériques adaptées et l'insuffisance de régulation des contenus persistent. Ces difficultés sont liées à l'insuffisance de lois et règlements sur les fakes news et la protection des données personnelles, ainsi qu'à la faible capacité des acteurs à s'adapter aux nouveaux enjeux.
513. Malgré les acquis, les principaux défis du sous-secteur concernent la mise en place d'une régulation efficace et le développement d'approches innovantes pour mieux contribuer à l'économie et au développement.

#### IV. SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

##### IV.1. Agriculture

###### ▪ Des mesures hardies aux résultats encourageants

514. La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel agricole considérable, faisant de ce secteur un pilier essentiel de son économie. En 2023, l'agriculture a représenté 15,2% du PIB, environ 50% des emplois et près de 60% des exportations, soulignant son rôle stratégique dans le développement socio-économique du pays. Au titre des exportations, un tiers provient du cacao et de ses dérivés, 12% de l'hévéa et 3% de l'huile de palme.
515. L'agriculture, moteur essentiel de la transformation économique, offre de vastes perspectives d'emploi à travers la production, la transformation locale des produits et résidus agropastoraux et halieutiques, la bioénergie, la bioéconomie circulaire, l'innovation et la formation.
516. Pour renforcer cette dynamique, le Gouvernement a mené diverses réformes sectorielles. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption du décret n°2023-723 du 13 septembre 2023 instituant un Système National de Traçabilité du Café et du Cacao en vue d'assurer la transparence et l'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement de ces deux produits stratégiques ; (ii) l'adoption de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR 2) 2024-2030, pour assurer la couverture totale des besoins de consommation et ; (iii) l'adoption du décret n°2023-238 du 05 avril 2023 déterminant les procédures d'immatriculation des terres du domaine foncier rural.
517. À cela s'ajoutent : (i) la prise du décret n°2023-378 du 03 mai 2023 déterminant la procédure de constatation des terres sans maîtres du domaine foncier rural et ; (ii) l'adoption de la Stratégie Nationale de Sécurisation Foncière Rurale et du Programme National de Sécurisation Foncière Rurale sur la période 2023-2033. Dans la même dynamique, le Gouvernement a maintenu le seuil minimum de 60% du prix CAF pour les filières d'exportation aux producteurs.
518. Pour renforcer la contribution du secteur agricole à l'économie nationale, le Gouvernement a mis en place le Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) sur la période 2017-2025 dans le but de transformer l'agriculture ivoirienne en un secteur durable et plus compétitif.

<sup>12</sup> Statistiques publiées dans l'article « Médias sociaux en Côte d'Ivoire 2023 : chiffres clés et tendances ».

Ceci, dans l'optique d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous et de promouvoir une distribution équitable des richesses générées par cette croissance.

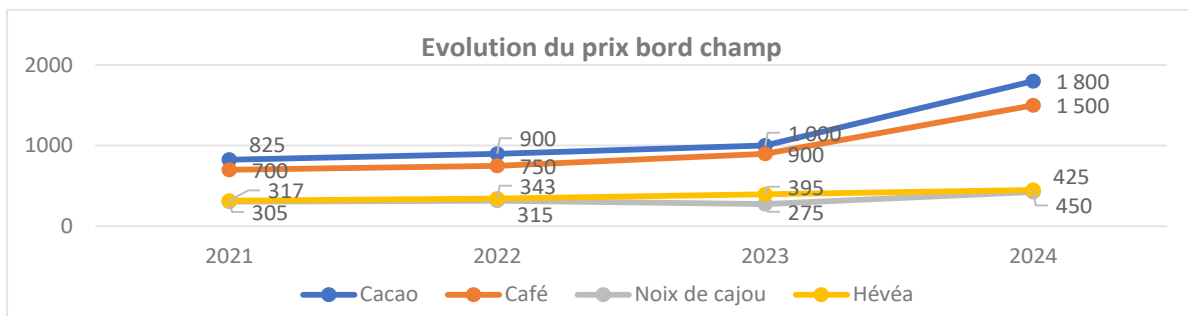
519. Concernant le renforcement de la compétitivité et de la durabilité du secteur agricole, les efforts du Gouvernement ont permis : (i) de maintenir une croissance annuelle moyenne de 7,5% pour les productions agricoles sur la période 2021-2025 à travers notamment l'intensification de la production agricole, l'amélioration de l'accès aux intrants et équipements, la structuration des filières et valorisation des productions et une gestion efficace des risques climatiques et ; (ii) d'augmenter durablement les rendements des cultures de rente clés, telles que le cacao, l'hévéa, l'anacarde, le coton et la mangue grâce aux subventions accordées par l'État ivoirien, en soutenant les producteurs par des intrants, équipements et formations adaptés à la valorisation des résultats de la recherche.
520. Pour l'atteinte de la sécurité alimentaire pour tous, le Gouvernement, en plus d'investir dans le développement des chaînes de valeur vivrières, des agropoles, des infrastructures marchandes, a également facilité l'accès au financement. De plus, le pays dispose d'une vingtaine de rizeries sur toute l'étendue du territoire. Par ailleurs, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) a mené des recherches pour améliorer la productivité et promouvoir des techniques agricoles écologiques adaptées aux producteurs à faibles revenus.
521. S'agissant de la promotion d'une meilleure inclusivité du partage des fruits de cette croissance, la Côte d'Ivoire a mené plusieurs initiatives. Elles ont porté sur la réorganisation de certaines filières, le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources, le renforcement des capacités de transformation des matières premières ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat des paysans.
522. Pour atteindre l'objectif du Pilier 1 du PND 2021-2025 : « l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes », le Gouvernement a inscrit parmi ses priorités, la **transformation des matières premières agricoles** afin de créer davantage de valeurs ajoutées et d'emplois.
523. Pour rappel, l'agriculture ivoirienne se structure autour de deux principales catégories de cultures. Il s'agit des **cultures de rente**, destinées essentiellement à l'exportation (cacao, café, banane, ananas, anacarde, huile de palme, coton, hévéa) et des **cultures vivrières**, nécessaires à la sécurité alimentaire nationale (maïs, igname, manioc, banane plantain, légumes et fruits). Le secteur de l'agriculture en Côte d'Ivoire, repose sur deux types d'acteurs aux dynamiques contrastées : d'une part, les sociétés agro-industrielles, qui exploitent de vastes plantations mécanisées, et d'autre part, les petits exploitants individuels, largement majoritaires en milieu rural. Cette dualité influence la productivité, la résilience du secteur face aux aléas climatiques et économiques, ainsi que les politiques de développement agricole du pays.
524. S'agissant des **cultures de rente**, elles ont globalement enregistré une hausse de production, grâce à des conditions climatiques favorables. En effet, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un climat tropical propice aux cultures de rente suscitées. En plus, l'adoption progressive de pratiques agricoles modernes, telles que l'utilisation de semences améliorées, de fertilisants et de techniques de cultures durables, expliquent l'augmentation des rendements. Il demeure entendu que le Gouvernement et les partenaires internationaux ont investi dans le secteur agricole en améliorant les infrastructures, en fournissant des financements et en soutenant les agriculteurs. Le soutien des coopératives, la politique gouvernementale et la diversification des cultures justifient fondamentalement cette hausse observée ces dernières années.
525. De façon particulière, la production du **cacao** est passée de 2 172 665 tonnes en 2020 à 1 890 442 tonnes en 2024, soit une baisse de 13%. Le niveau de productivité du Cacao, s'explique notamment par la valorisation des résultats de Recherche et Développement agricole qui a permis au Centre National de

Recherche Agronomique (CNRA) de mettre en place une variété améliorée de cacao qui a un rendement compris entre 3 et 3,2 tonnes/hectare. Cette innovation a favorisé le renouvellement et/ou la création de parcelles, bien qu'étant généralement de tailles modestes.

526. Sur la période 2021-2025, le prix bord champ est passé de 825 FCFA/kg à 2 800 FCFA/kg, soit une hausse de 239,39%. Ce prix représente une hausse significative de 1 000 FCFA par rapport au prix de la campagne 2023-2024 (1 800 FCFA/kg), et de 600 FCFA par rapport au prix de la campagne intermédiaire 2024-2025 (2 200 FCFA/kg). Le prix d'achat au cours de la campagne 2024-2025, a permis de distribuer environ 2 510,9 milliards de FCFA correspondant à 60% du prix CAF. Cette augmentation du prix de vente a contribué substantiellement à l'amélioration des revenus des producteurs de cacao.
527. Le nombre d'emplois générés dans la filière Café-Cacao sur la période 2020-2024 s'est situé à 2 millions d'emplois directs et indirects. Cette filière, pourvoyeuse par excellence d'emplois en Côte d'Ivoire, constitue le principal pilier de l'économie ivoirienne avec respectivement, environ 20% de contribution au PIB en 2024, environ 45% des recettes d'exportation sur la même période. En 2025, la filière cacao a généré 8 709 emplois. La stratégie du Gouvernement visant à créer davantage de valeur ajoutée à travers notamment, la transformation des matières premières agricoles tel que le cacao, a permis d'observer une baisse de 373,820 milliards de FCFA entre 2020 et 2023 au niveau des recettes d'exportation de fèves de cacao au profit des fèves transformées dont la contribution est passée de 12,36% à 12,46% sur la même période. Le cacao continue de jouer un rôle prépondérant, représentant 47% des recettes agricoles avec 2 018 milliards FCFA (3,39 milliards USD) en 2023.
528. En ce qui concerne la transformation des matières premières agricoles, des initiatives ont été entreprises par le Gouvernement sur la période, afin de stimuler la première transformation du cacao à travers un ensemble de mécanismes mis en place. Il s'est agi notamment : (i) d'accorder aux entreprises nationales une subvention de 35 FCFA par kilogramme de cacao transformé, plafonné à 50 000 tonnes ; (ii) d'opérer des réserves sur la production pour la transformation locale et ; (iii) de supprimer l'ajustement de certains postes du barème des prix au profit des broyeurs et de revenir au mécanisme du Droit Unique de Sortie (DUS) différencié, appliqué aux produits transformés de cacao.
529. Le taux de transformation du **cacao** a enregistré une hausse substantielle pour se situer à 42% sur la période 2023-2024 avec 754 218 tonnes de cacao fèves transformées contre un taux de broyage de 26% avec 619 529 tonnes de fèves transformées sur la période 2020-2021.
530. Ces mesures d'incitation à l'investissement ont permis à la Côte d'Ivoire de disposer de la plus grande capacité de broyage au monde avec un stock de produits broyés de 972 040 tonnes en 2024 contre 826 040 tonnes en 2023. De plus, un projet stratégique visant à assurer la transformation intégrale du cacao en Côte d'Ivoire, à renforcer la création de valeur ajoutée locale et à soutenir l'emploi a été lancé en 2025. Il s'inscrit notamment à travers la mise en service du complexe industriel TRANSCAO PK24, implanté dans la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji. Ce complexe dispose d'une capacité initiale de broyage de 50 000 tonnes de fèves par an, extensible à 110 000 tonnes, et comprend également un centre de formation dédié aux métiers du cacao et du chocolat.
531. Cette performance a fait de la Côte d'Ivoire, un acteur majeur de l'industrie cacaoyère mondiale en plus de son premier rang mondial de producteur de fèves occupé depuis plusieurs décennies.
532. En ce qui concerne le **café**, la production a connu une augmentation notable entre 2021 et 2024, passant de 61 312 tonnes à 83 072 tonnes, soit une hausse de 35,49%. Cette dynamique s'explique notamment par les conditions agronomiques favorables observées ces dernières années. Aussi, de nouvelles variétés à haute productivité (3 à 3,5 tonnes par hectare et par an) ont été mises à disposition par le CNRA. Cette structure de recherche a ajusté les itinéraires techniques pour ces nouvelles variétés, en mettant surtout l'accent sur la lutte contre les maladies et les insectes nuisibles au caféier.

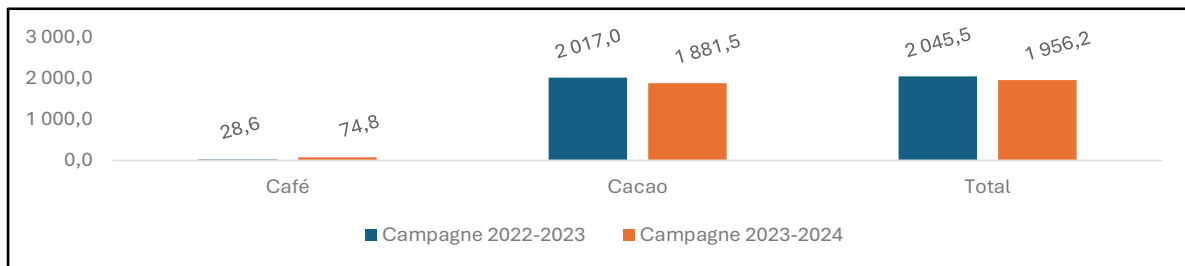
533. Sur la période 2021-2025, le prix bord champ du Café est passé de 700 FCFA/Kg à 1 700 FCFA/Kg, soit une hausse de 142,86%. Pour la campagne 2024-2025, la nette revalorisation du prix bord champ a permis d'accroître significativement le revenu brut cumulé des producteurs qui est passé de 64,82 milliards de FCFA à 74,76 milliards de FCFA, soit une hausse de revenus distribués estimée à environ 10 milliards de FCFA. La part du café dans les recettes d'exportation est passée de 51,739 milliards de FCFA en 2020 à 35,133 milliards de FCFA en 2023. Conformément à la volonté du Gouvernement de transformer localement les matières premières agricoles, les recettes d'exportation du café vert ont substantiellement baissé en raison du niveau de transformation qui s'est accru. En effet, les recettes d'exportation du café transformé ont évolué de 2020 à 2023, passant ainsi de 38,68 milliards de FCFA à 40,11 milliards de FCFA.

Graphique 52 : Evolution des prix Bord champ des principales cultures de rente sur la période 2020-2024



Source : MEMINADER

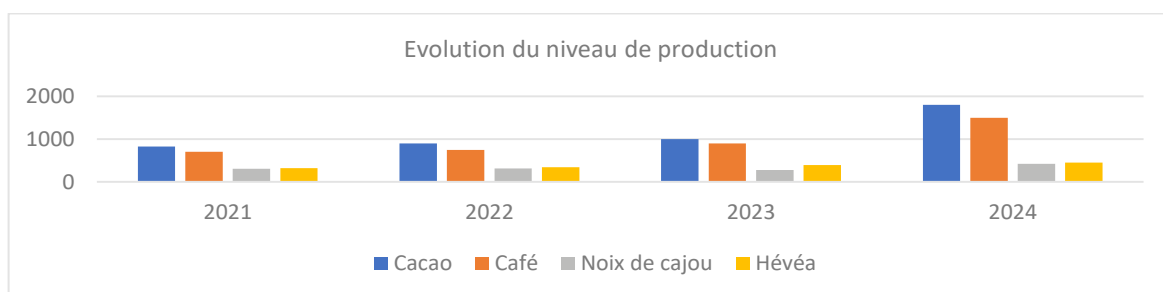
Graphique 53 : Revenu perçu par les producteurs par spéculation (en milliards de FCFA)



Source : CCC/MEMINADER

534. Par ailleurs entre 2021 et 2024, en vue de faciliter l'acheminement de ces cultures de rente sur les marchés, le Gouvernement à travers la mise en œuvre du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) a lancé plusieurs initiatives visant à améliorer les conditions de vie des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire. En effet, les principales réalisations ont porté notamment sur la réhabilitation et/ou la construction de près de 1 200 km de routes rurales.

Graphique 54 : Évolution des niveaux de production



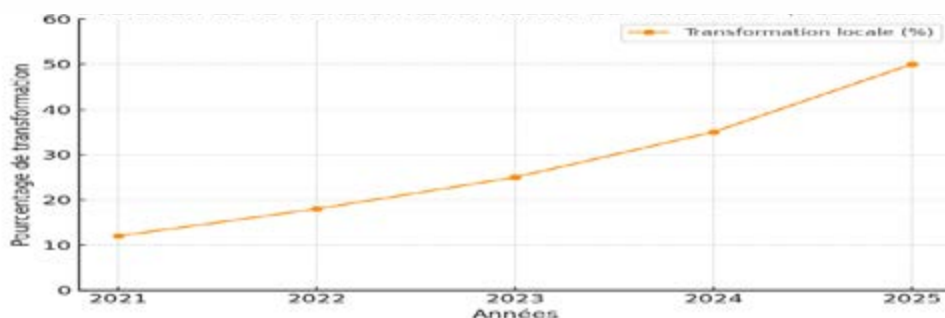
Source : CCC/MEMINADERPV

535. Leader mondial de la production de **noix de cajou**, la Côte d'Ivoire consolide sa position avec des volumes en hausse depuis plus d'une décennie. En effet, la production est passée de 649 587 tonnes en 2016 à 944 673 tonnes en 2024, soit une hausse de 45,43%. Le prix bord champ pratiqué, est passé de

305 FCFA/Kg en 2021 à 425 FCFA/Kg en 2024, soit une évolution de 39,34% sur la période. Le revenu des paysans dans la filière de la noix de cajou a connu un bond en passant de 337,78 milliards de FCFA en 2016 à 425 milliards de FCFA en 2024. Dans le même élan, les recettes d'exportations sont passées de près de 300 milliards de FCFA en 2021 à 628,3 milliards de FCFA (environ 1,05 milliard USD) en 2023. La contribution à la création de la richesse nationale a ainsi évolué d'environ 7% à 9% sur la même période.

536. Dans la même perspective, le Gouvernement a mis en place diverses initiatives pour l'amélioration du climat des affaires et le soutien de la transformation de la **noix de cajou**. Parmi ces mesures, figurent principalement, une prime de 400 FCFA par kilo de noix de cajou transformé, une subvention bancaire de 20 à 25% pour l'achat de noix, une allocation de 10% de la production nationale aux transformateurs et l'augmentation du nombre d'entreprises locales de transformation. Ces actions ont favorisé le développement de la transformation locale et ont accru la richesse créée dans la filière.

Graphique 55 : Évolution de la transformation locale d'anacarde



Source : Conseil Coton-Anacarde/MEMINADER

537. Quant au volume de noix de cajou transformé, il a atteint 340 000 tonnes en 2024 contre 103 101 tonnes en 2020, soit une augmentation de 236 899 tonnes. Le taux de transformation a atteint 36,4% en 2024 contre 12,20% en 2020. Le Gouvernement a promu des politiques attractives visant à renforcer la transformation locale de noix de cajou afin de réduire la dépendance aux exportations de noix brutes et d'augmenter la valeur ajoutée. En plus, des investissements ont été réalisés pour améliorer les installations de transformation, ce qui a permis d'augmenter la capacité de traitement et d'améliorer la qualité de la noix brute. Le pays compte à ce jour, 29 usines opérationnelles pour une capacité annuelle de traitement de 400 000 tonnes de noix de cajou.
538. L'opérationnalisation de la Zone Agro-industrielle d'Anacarde de Korhogo (ZAICO) avec une capacité de 60 à 80 milles tonnes l'année est venue accroître les potentialités de transformation locale de l'anacarde. L'industrie de l'anacarde en Côte d'Ivoire a généré 14 211 emplois directs en 2023 dont 70,5% occupés par des femmes. Ces avancées ont renforcé le rôle stratégique de la filière anacarde, faisant du pays le premier producteur mondial et le troisième transformateur mondial. De même, la noix de cajou s'est affirmée comme une force montante, avec une croissance de 25 % en volume et des recettes atteignant 628,3 milliards FCFA (1,05 milliard USD). Ce produit est désormais le troisième pilier des exportations agricoles ivoiriennes, témoignant de la diversification progressive du secteur. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux de transformation locale de l'anacarde en Côte d'Ivoire sur la période 2021-2025.
539. La Côte d'Ivoire, leader africain des pays producteurs de **caoutchouc naturel**, occupe sur le plan mondial le 3<sup>ème</sup> rang après la Thaïlande et l'Indonésie avec une part de 12% en 2024. L'essor de cette filière importante pour l'économie nationale, se manifeste ces dernières années par une croissance de la production nationale de caoutchouc naturel. En effet, le volume de production est passé de 1 100 385,6 tonnes en 2021 à 1 690 000 tonnes en 2024, soit une hausse significative de 53,58%. La Recherche et le Développement dans la filière Hévéicole ont permis de mettre en œuvre la phase pilote du projet de valorisation des sous-produits agricoles, dans son volet production de biodiésel à partir des graines

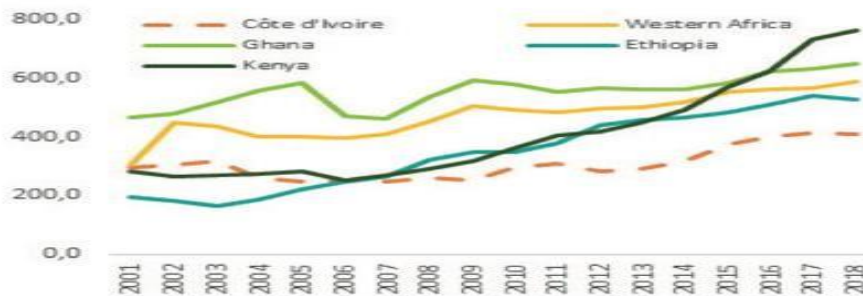
d'hévéa. Cette innovation a été lancée en 2022 par le consortium composé de l'ANADER, SCANIA, Total Énergies et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR). A termes, elle permettra de préserver l'environnement, en le débarrassant des résidus issus des productions agricoles.

540. Cet attrait des producteurs pour l'augmentation des volumes de production, s'explique notamment par le renchérissement des prix de vente pratiqués ainsi que les mesures d'accompagnement du Gouvernement. À titre illustratif, le prix bord champ pratiqué est passé de 317 FCFA/Kg en 2021 à 450 FCFA/Kg en 2024, soit une hausse de 41,96% sur la période. En ce qui concerne la productivité, les rendements à l'hectare oscillent entre 1,5 et 3t/an à l'hectare avec des perspectives d'augmentation grâce à la plantation de nouveaux clones, selon qu'on se situe dans une plantation villageoise ou une plantation industrielle.
541. Les recettes d'exportation quant à elles, ont évolué de 853,209 milliards de FCFA en 2021 à 1 108,16 milliards de FCFA en 2023, soit une croissance de 29,88%. S'agissant de la contribution à la création de la richesse nationale, elle a évolué de 6% à environ 8% sur la même période. Dans le même élan, la filière du caoutchouc naturel a généré en Côte d'Ivoire environ 500 milliards de FCFA de chiffre d'affaires et près de 330 000 emplois directs en 2023.
542. **En ce qui concerne la filière du palmier à huile**, la Côte d'Ivoire reste compétitive sur le plan continental, grâce à un verger de 210 000 hectares réparti comme suit : 160 000 hectares de Plantations Villageoises (PV) et 50 000 hectares de Plantations Industrielles (PI). La filière brasse un chiffre d'affaires d'un peu plus de 500 milliards de F CFA et fait vivre 2 millions de personnes avec 200 000 emplois réguliers. La filière est en pleine croissance en Côte d'Ivoire ces dernières années avec une part de plus de 4% du Produit Intérieur Brut (PIB). Quant à la production de régimes de palme, elle a progressé allant de 1,65 en 2011 à 2,3 millions de tonnes en 2024, soit une augmentation de 39%.
543. Les rendements des plantations villageoises sont de l'ordre de 4 à 5 tonnes de régimes par hectare, contre 20 à 25 tonnes dans les plantations industrielles utilisant le même matériel végétal avec des pratiques agricoles différentes.
544. Les **cultures vivrières** jouent un rôle fondamental dans l'agriculture ivoirienne, aussi bien sur le plan économique que social. Elles constituent la principale source d'alimentation pour la population et garantissent des revenus à des millions d'agriculteurs. Parmi les productions les plus répandues figurent le riz, le manioc, l'igname, la banane plantain, le maïs et divers légumes. De 2011 à 2024, la production vivrière a plus que doublé, passant de 11,5 millions à 23,6 millions de tonnes. Le taux de couverture des besoins en céréales est passé de 48,3 % à 61,5 %, et de 79,8 % à 100 % pour les racines, tubercules et banane plantain.
545. Toutefois, malgré des terres fertiles la production nationale reste insuffisante pour répondre à une demande en constante augmentation, entraînant une forte dépendance aux importations, notamment de riz. Dans ce contexte, l'amélioration de la productivité des cultures vivrières apparaît comme un enjeu majeur pour renforcer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté rurale et accroître l'autosuffisance du pays.
546. **S'agissant de la filière riz**, le Gouvernement ivoirien s'est fixé comme objectifs sur la période 2021-2025, de faire progresser le taux d'accroissement annuel de la production de riz blanchi de 50% à 90% et de réduire le taux de pertes post-récoltes d'environ 20% à 5% en 2025.
547. Depuis 2020, la production de riz en Côte d'Ivoire a connu une croissance annuelle de 10,7%, portée par l'extension des superficies cultivées et l'amélioration des rendements, passés de 2,33 t/hectare en 2020 à 2,78 t/hectare en 2023. En effet, la production de riz paddy a augmenté de 60,76%, atteignant 2 381 129 tonnes en 2024 contre 1 481 200 tonnes en 2020.

548. Grâce à ces progrès, le pays figure parmi les cinq premiers producteurs de riz en Afrique de l’Ouest. La couverture des besoins nationaux en riz local est passée de 50% en 2020 à 60% en 2024, soutenue par la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) 2020-2030 et l’installation d’unités de transformation à San Pedro, Daloa et Ferkessedougou et de plusieurs rizeries installées à travers tout le pays. De plus, entre 2021 et 2024, la Côte d'Ivoire a entrepris des efforts significatifs pour améliorer la mécanisation de son agriculture, notamment dans la filière rizicole. En 2024, le taux de mécanisation du secteur rizicole était estimé à 5%, avec pour objectif de l'augmenter à 30% d'ici 2025.

Graphique 56 : Productivité agricole dans certains pays africains

*Value added per hectare of agricultural land*



Source : Banque mondiale, 2021

Tableau 14 : Evolution des Productions des principales cultures vivrières sur la période 2021-2024

En Tonnes	2021	2022	2023	2024
<i>Banane plantain</i>	2 030 593	2 109 288	2 111 100	2 250 000
<i>Igname</i>	7 589 804	7 786 121	7 471 685	7 660 870
<i>Maïs</i>	1 139 557	1 199 340	1 416 232	1 701 426
<i>Manioc</i>	6 302 334	6 804 130	8 248 246	8 485 694

Source : MPD, À partir des données nationales

549. Les cultures de **maïs et de manioc** ont bénéficié d’un appui renforcé, notamment par un meilleur accès aux intrants et des programmes de formation pour les agriculteurs, ce qui a favorisé une hausse significative de leur productivité. La production de maïs est passée de 1 139 557 tonnes en 2021 à 1 701 426 tonnes en 2024, enregistrant une augmentation de 49,3%. Quant au manioc, sa production a atteint 8 485 694 tonnes en 2024 contre 6 302 334 tonnes en 2021, soit une progression de 34,64%. La filière manioc a représenté plus de 45% de la production de tubercules en 2023. Le manioc est en phase de devenir la principale source d’approvisionnement alimentaire. Cette dynamique est accompagnée par les appuis des projets et programmes pour accroître la production, notamment le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers (PRO2M) et le PNIA 2.
550. Concernant la **filière igname**, elle représente 35% de la production agricole avec une valeur marchande annuelle estimée à plus de 2 000 milliards de francs CFA. La production d'igname est passée de 6 649 900 tonnes en 2015 à 7 660 870 tonnes en 2023, soit une hausse de 15,2% avec un accroissement moyen annuel de 1,5% sur la période.
551. La **filière patate douce** a enregistré une progression en moyenne annuelle de 2,4%. En effet, la production est passée de 50 900 tonnes en 2015 à 61 500 tonnes en 2024, soit une hausse de 20,83%. Cette performance s’explique en partie par l’implication d’environ 80 groupements agricoles féminins dans la production et la multiplication des variétés enrichies de patate douce.

552. Quant à la **filière légumes**, le CNRA a mené des recherches pour accroître la productivité des cultures vivrières, y compris les légumes, en développant des variétés améliorées et des techniques culturales adaptées aux conditions locales. De 2015 à 2021, les productions de gombo et d'aubergine ont augmenté en moyenne annuelle de 4,2% et 2,1% respectivement. La production de la tomate a connu une hausse continue depuis 2015 avec un taux de croissance moyen annuel de 4,2%. Quant à l'arachide, principale légumineuse de la Côte d'Ivoire, sa production s'est accrue entre 2015 et 2023, à un taux annuel moyen de 5,6%.
553. En ce qui concerne la **filière fruits**, la production de fruits tropicaux, et notamment celles de bananes et d'ananas, constitue un secteur incontournable de l'économie ivoirienne. Avec une production annuelle avoisinant les 260 000 tonnes, la filière fruits représente 8% du PIB agricole, et 2% du PIB national.
554. Entre 2015 et 2023, la **filière avocat** en Côte d'Ivoire a connu une forte expansion, stimulée par une demande croissante sur les marchés local et international. Grâce aux initiatives gouvernementales et aux investissements dans des techniques agricoles modernes, les rendements ont progressé, atteignant entre 7 et 9 t/ha/an ou 70 à 90 kg par arbre. Les tendances récentes montrent une augmentation continue de la production, soutenue par une meilleure structuration des producteurs et une hausse des exportations vers des marchés à forte demande. Ce dynamisme a non seulement renforcé la sécurité alimentaire, mais aussi créé de nouvelles opportunités économiques pour les agriculteurs ivoiriens.
555. Par ailleurs, afin de renforcer la sécurité alimentaire, réduire la dépendance aux importations et encourager la transformation locale des produits agricoles, la Côte d'Ivoire a mis en place des initiatives ambitieuses. Parmi elles, figurent le PNIA 2, la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et divers programmes agro-industriels régionaux. En réponse aux crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, des mesures de soutien aux marchés et aux filières agricoles ont également été déployées, notamment à travers le Programme d'Urgence pour la Résilience du Secteur Agricole (PURGA).
556. En matière de **sécurisation foncière** en milieu rural, les initiatives de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) ont conduit à des avancées notables. Sur un objectif de 53 400 certificats fonciers et 85 440 contrats fonciers, 48 269 certificats fonciers (90%) et 45 528 contrats agraires (52,63%) ont été délivrés. Par ailleurs, depuis la création de l'AFOR, environ 70 000 certificats fonciers ont été délivrés, couvrant ainsi 704 000 hectares, 5 385 villages délimités, et 7 960 comités villageois de gestion foncière installés.
- **Une productivité encore faible**
557. Malgré les progrès observés, le secteur de l'agriculture en Côte d'Ivoire connaît quelques difficultés aussi bien au niveau de la productivité des cultures de rente, qu'au niveau du volume des matières premières transformées localement. En outre, des difficultés d'acheminement des matières premières sont parfois observées.
558. La productivité agricole est restée faible, avec notamment des rendements moyens en dessous de leur potentiel. Cette sous-productivité s'explique principalement par la dégradation des sols, l'accès limité aux intrants, la faible couverture en irrigation (moins de 3% des terres irriguées) et le faible niveau de mécanisation (environ 4,3 tracteurs pour 1 000 hectares cultivables contre 5 à 10 tracteurs/1 000 hectares conformément à l'objectif de mécanisation minimale de la FAO pour les pays émergents).
559. **Concernant le cacao**, la faible productivité à l'hectare en raison des techniques culturales utilisées et la taille modeste des parcelles, généralement de type familial (*moins de 5 hectares avec un rendement moyen de seulement 400 kg/ha*) constitue un frein à l'accroissement substantiel des revenus des paysans en dépit des prix d'achat en constante évolution. En outre, le faible accès à des systèmes d'épargne, à des prêts ou à des microcrédits ne favorise pas toujours l'acquisition de plants de cacao de haute qualité, ni d'intrants adéquats pour assurer une meilleure productivité.

560. En sus, la production de cacao en Côte d'Ivoire subit le vieillissement des vergers, la mauvaise gestion agricole, la dégradation des sols, les parasites et autres maladies. La mauvaise utilisation, ou la surutilisation, des pesticides et des engrais chimiques dans de nombreuses exploitations cacaoyères affecte négativement la qualité des ressources en eau locales, contamine généralement les sols et réduit davantage la biodiversité. Des saisons sèches prolongées, une baisse des précipitations, des températures élevées et l'apparition de nouveaux parasites et maladies tel que le swollen shoot, ont réduit à la fois les rendements et la qualité du cacao.
561. Une tendance à la baisse au niveau de la productivité se profile à l'horizon si l'on tient compte des récentes chutes de production comme celles observées entre 2023 et 2024. En effet, la production est passée 2 360 000 tonnes en 2022 à 1 890 000 tonnes en 2024. Quant au niveau de transformation de la fève de cacao, il demeure largement en dessous du seuil fixé, notamment en 2024 avec seulement 42% sur un objectif initial de 80,26%, ce qui laisse présager des difficultés majeures d'atteinte de la cible de 100% fixée en 2025.
562. **S'agissant du café**, de nombreuses plantations sont anciennes, de petites superficies et ne bénéficient pas toujours de bonnes pratiques culturales, ce qui ne favorisent pas un meilleur rendement du robusta en Côte d'Ivoire. En effet, les méthodes agricoles restent souvent traditionnelles et les rendements sont inférieurs à leur potentiel. En outre, l'irrégularité des précipitations et l'augmentation des températures continuent d'affecter la production du café. Ainsi, il a été amené d'observer une baisse de 7,7% de la production du café robusta entre 2023 et 2024 dans notre pays.
563. Au niveau de la transformation, les difficultés observées portent notamment sur l'insuffisance d'unités modernes pour valoriser le café localement. Ainsi, en 2024, le niveau en Côte d'Ivoire était seulement de 15% de la production nationale contrairement à des pays tels que l'Éthiopie, le Honduras et l'Indonésie qui transforment une grande partie de leur production pour répondre à la demande locale et internationale, contribuant ainsi à la chaîne de valeur et à l'économie mondiale du café.
564. **Quant à l'anacarde**, un fléchissement de la production a été observé entre 2023 et 2024. En effet, la production au cours de cette période est passée de 1 225 935 tonnes à 944 673 de tonnes, soit une baisse de 22,94%. Cette situation est consécutive notamment aux difficultés liées aux pratiques culturales inappropriées et peu durables, à la faible utilisation de l'AgriTech dans les exploitations et d'intrants de qualité suffisante sur des périmètres généralement modestes. Cela entraîne une forte vulnérabilité des plants aux maladies et aux ravageurs ; ce qui réduit généralement les rendements et la qualité de la noix. De plus, les infrastructures de transport et de stockage restent limitées, ce qui rend difficile la commercialisation des produits. Les conditions de travail et de rémunération des producteurs restent une préoccupation importante.
565. S'agissant de la **filière du caoutchouc naturel**, les variations climatiques telles que les sécheresses ou les pluies excessives ont bien souvent affecté la production dans plusieurs régions. En plus, les plantations de caoutchouc sont restées vulnérables aux maladies et parasites, ce qui a substantiellement réduit le potentiel de rendement de certaines exploitations. En outre, les producteurs qui exploitent les parcelles de petites tailles ont parfois du mal à accéder à des financements adéquats pour améliorer leur technique de culture et de production. Aussi, le manque d'infrastructures adéquates pour le transport et le stockage du caoutchouc entrave naturellement le développement de la filière. La fluctuation des prix du caoutchouc sur le marché international rend difficile la planification et la gestion des exploitations par les producteurs.
566. Les rendements des Plantations Villageoises (PV) restent largement en deçà de ceux des Plantation Industrielles (PI) en raison de pratiques culturales désuètes persistantes. En effet, les PV ont un rendement à l'hectare qui oscille généralement entre 5 et 7 tonnes à l'hectare tandis que les PI avoisinent les 25 tonnes à l'hectare. Les itinéraires techniques recommandées pour une meilleure

productivité à l'hectare restent peu ou pas utilisées par les producteurs des Plantations Villageoises. Il s'agit notamment de la faible maîtrise de l'eau, de l'utilisation insuffisante d'intrants et de pesticides contre les ravageurs, de techniques agricoles peu adaptées à une bonne productivité. A l'instar de son binôme Hévéa, les conditions climatiques peu favorables (*saisons sèches prolongées, une baisse des précipitations, des températures élevées*) affectent négativement le niveau de productivité des exploitations de palmier à huile.

567. Les cultures de rente en Côte d'Ivoire font face à plusieurs défis majeurs. Il s'agit notamment de : (i) la faible productivité des exploitations agricoles, accentuée par une maîtrise insuffisante de l'eau et l'absence de systèmes d'irrigation performants; (ii) l'adoption limitée de l'AgriTech, réduisant la compétitivité de l'agriculture ivoirienne face aux standards internationaux ; (iii) la progression lente de la sécurisation foncière rurale, maintenant des incertitudes juridiques qui freinent l'investissement et entretiennent les risques de conflits; (iv) la mise en œuvre insuffisante de l'agroforesterie, qui ne permet pas encore de répondre efficacement aux défis de durabilité environnementale; (v) l'accès difficile au financement, en particulier pour les petits producteurs, couplé à une faible participation du secteur privé dans le développement des filières ; (vi) les faibles niveaux de transformation, de conservation et de stockage, générant des pertes post-récolte importantes et limitant la valorisation locale des productions et; (vii) la faiblesse de la Recherche et Développement, insuffisamment financée et peu connectée aux besoins concrets des acteurs du secteur agricole .
568. En dépit des avancées notables enregistrées au niveau des cultures vivrières, ce sous-secteur fait face à des difficultés persistantes qui entravent son développement optimal. En effet, les cultures vivrières de façon générale, restent confrontées à six (06) grandes difficultés qui portent sur : (i) l'Insuffisance de mécanisation ; (ii) le manque d'infrastructures de stockage et transformation ; (iii) le faible financement ; (iv) les pertes post-récolte élevées ; (v) les difficultés d'accès aux marchés internationaux et ; (vi) la compétition avec les importations qui se traduit par la difficulté du riz local à rivaliser avec le riz importé en termes de prix et de qualité.
569. S'agissant de la **filière Riz**, entre 2021 et 2025, elle a souffert d'un manque de structuration, d'infrastructures et de financements, freinant sa compétitivité. La faible mécanisation et l'accès limité aux intrants de qualité ont réduit les rendements. Malgré une production en hausse, le pays reste dépendant des importations, alourdissant la facture nationale.
570. Entre 2021 et 2025, la **filière maïs** en Côte d'Ivoire a été confrontée à plusieurs défis, notamment des conditions climatiques défavorables, des pertes post-récoltes élevées et un déficit de production. En 2024, une sécheresse sévère à Dabakala a gravement affecté les récoltes, tandis que les pertes post-récoltes ont atteint environ 20% en raison d'infrastructures inadéquates.
571. Entre 2021 et 2025, la **filière manioc** en Côte d'Ivoire a été confrontée à plusieurs défis : maladies (mosaïque africaine, striure brune), conditions climatiques défavorables, faibles rendements (7 t/ha contre un potentiel de 20 t/ha), détérioration rapide des racines, problèmes de qualité et manque d'infrastructures. L'organisation insuffisante des acteurs a également limité l'efficacité de la chaîne de valeur. Pour y remédier, des stratégies ont été mises en place, incluant la recherche agricole, le renforcement des capacités, l'innovation et l'amélioration des infrastructures.
572. Concernant la **filière igname**, elle fait face à plusieurs défis entre 2021 et 2025. Sa productivité est freinée par un manque de structuration, des maladies virales et des attaques d'insectes. Les changements climatiques aggravent la situation, perturbant les cycles de production, notamment à Sakassou. En 2024, la suspension des exportations pour six mois a visé la sécurité alimentaire locale mais causé des pénuries dans les pays importateurs. Pour y remédier, des initiatives de recherche misent sur des semences de qualité et des techniques améliorées. La filière reste essentielle à l'économie ivoirienne, nécessitant des efforts concertés pour assurer sa durabilité.

573. Malgré son potentiel nutritionnel et économique, la production de patate douce en Côte d'Ivoire reste majoritairement traditionnelle. Entre 2021 et 2025, la **filière de la patate douce** en Côte d'Ivoire a été confrontée à des défis majeurs, notamment les maladies virales, comme la virose de la patate douce, et les ravageurs tels que les charançons, causant d'importantes pertes de rendement.
574. Malgré ces efforts, la **filière légumière** ivoirienne fait face à plusieurs défis, notamment des infrastructures de conservation et de transformation insuffisantes, des pertes post-récolte élevées et une dépendance aux importations pour certains produits. Le renforcement des capacités des producteurs, l'amélioration des infrastructures et la promotion de la consommation de produits locaux sont essentiels pour assurer la durabilité et la croissance de cette filière. Cependant en 2022, les productions de gombo et d'aubergine ont baissé respectivement de 58,8% et 18,1% par rapport à 2021. Cette situation s'explique par les attaques de « jassides » (insectes ravageurs) survenues en Juillet 2022 dans le bassin cotonnier. Les productions de gombo et d'aubergine ont rebondi en 2023 avec des hausses respectives de 114,9% et 34,4% grâce à la maîtrise de l'invasion des « jassides ».
575. Parmi ceux-ci, les insuffisances en infrastructures de transport et de distribution ont entraîné d'importantes pertes post-récolte. Par ailleurs, l'accès limité à des intrants agricoles de qualité, notamment des semences améliorées et des engrais adaptés, a freiné la productivité des exploitations. Les petits producteurs ont également éprouvé des difficultés à obtenir des financements, réduisant ainsi leurs possibilités d'investissement dans des technologies modernes et l'optimisation de leurs pratiques culturales. Enfin, la volatilité des prix sur les marchés locaux et internationaux a accentué l'incertitude économique des agriculteurs, compliquant leur planification et leur rentabilité.
576. Entre 2021 et 2025, la **filière fruitière** en Côte d'Ivoire a été confrontée à des défis majeurs, notamment des pertes post-récolte importantes dues au manque d'infrastructures de transformation (environ 15% de la production) et des conflits fonciers liés à l'accaparement des terres par des multinationales, comme le cas de SIAT à Prikro.
577. S'agissant de la **filière avocat**, elle est en pleine expansion mais rencontre des difficultés. En effet, les conditions climatiques variables, notamment les périodes de sécheresse, affectent la production. L'avocatier est vulnérable aux maladies, comme la pourriture des racines due à *Phytophthora cinnamomi*, et aux ravageurs tels que les thrips et les charançons. Le manque de pépinières spécialisées et de variétés améliorées limite la productivité. De plus, l'absence de formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles et la difficulté d'accès aux intrants réduisent la qualité et la régularité de la production. Enfin, le manque de financements et l'absence d'un appui gouvernemental structuré freinent la modernisation du secteur.
578. Par ailleurs, malgré les efforts du Gouvernement, les pertes post-récoltes restent préoccupantes. Entre 2020 et 2023, elles ont atteint jusqu'à 40% pour des produits comme la banane plantain et la mangue, environ 30 % pour le riz et les légumes, et 20% pour le **manioc et le maïs**.
579. **La balance commerciale alimentaire reste structurellement déficitaire.** Selon les données de la BCEAO et du ministère en charge du Commerce, le pays importe plus de 1 200 milliards FCFA de produits alimentaires par an. Cette situation impacte négativement les réserves en devises et rend l'économie plus vulnérable aux chocs externes.
580. La couverture insuffisante des besoins nationaux en produits maraîchers et vivriers résulte : (i) d'une production locale insuffisante ; (ii) de la pression démographique et l'urbanisation croissante ; (iii) d'une organisation déficiente des filières agricoles ; (iv) de la dégradation des terres agricoles et ; (v) de la gestion inefficace des plans d'eau.
581. Afin de renforcer la sécurité alimentaire, réduire la dépendance aux importations et encourager la transformation locale des produits et sous-produits agricoles, la Côte d'Ivoire a mis en place des

initiatives ambitieuses. Parmi elles, figurent le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et divers programmes agro-industriels régionaux. En réponse aux crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne, des mesures de soutien aux marchés et aux filières agricoles ont également été déployées, notamment à travers le Programme d'Urgence pour la Résilience du Secteur Agricole (PURGA).

582. S'agissant de la **filière Riz**, entre 2021 et 2025, elle a souffert d'un manque de structuration, d'infrastructures et de financements, freinant sa compétitivité. La faible mécanisation et l'accès limité aux intrants de qualité ont réduit les rendements. Malgré une production en hausse, le pays reste dépendant des importations, alourdissant la facture nationale.
583. Entre 2021 et 2025, la **filière maïs** en Côte d'Ivoire a été confrontée à plusieurs défis, notamment des conditions climatiques défavorables, des pertes post-récoltes élevées et un déficit de production. En 2024, une sécheresse sévère à Dabakala a gravement affecté les récoltes, tandis que les pertes post-récoltes ont atteint environ 20% en raison d'infrastructures inadéquates.
584. Entre 2021 et 2025, la **filière manioc** en Côte d'Ivoire a été confrontée à plusieurs défis : maladies (mosaïque africaine, striure brune), conditions climatiques défavorables, faibles rendements (7 t/ha contre un potentiel de 20 t/ha), détérioration rapide des racines, problèmes de qualité et manque d'infrastructures. L'organisation insuffisante des acteurs a également limité l'efficacité de la chaîne de valeur. Pour y remédier, des stratégies ont été mises en place, incluant la recherche agricole, le renforcement des capacités, l'innovation et l'amélioration des infrastructures.
585. Concernant la **Filière igname**, elle a fait face à plusieurs défis entre 2021 et 2025. Sa productivité est freinée par un manque de structuration, des maladies virales et des attaques d'insectes. Les changements climatiques aggravent la situation, perturbant les cycles de production. En 2024, la suspension des exportations pour six mois a visé la sécurité alimentaire locale mais causé des pénuries dans les pays importateurs. Pour y remédier, des initiatives de recherche misent sur des semences, des engrais organiques de qualité et des techniques améliorées. La filière reste essentielle à l'économie ivoirienne, nécessitant des efforts concertés pour assurer sa durabilité.
586. Malgré son potentiel nutritionnel et économique, la production de patate douce en Côte d'Ivoire reste majoritairement traditionnelle. Entre 2021 et 2025, la **filière de la patate douce** en Côte d'Ivoire a été confrontée à des défis majeurs, notamment les maladies virales, comme la virose de la patate douce, et les ravageurs tels que les charançons, causant d'importantes pertes de rendement.
587. En 2022, les productions de gombo et d'aubergine ont baissé respectivement de 58,8% et 18,1% par rapport à 2021. Cette situation s'explique par les attaques de « jassides » (insectes ravageurs) survenues en Juillet 2022 dans le bassin cotonnier. Les productions de gombo et d'aubergine ont rebondi en 2023 avec des hausses respectives de 114,9% et 34,4% grâce à la maîtrise de l'invasion des « jassides ».
588. La **filière légumière** ivoirienne fait face à plusieurs défis, notamment des infrastructures de conservation et de transformation insuffisantes, des pertes post-récolte élevées et une dépendance aux importations pour certains produits. Le renforcement des capacités des producteurs, l'amélioration des infrastructures et la promotion de la consommation de produits locaux sont essentiels pour assurer la durabilité et la croissance de cette filière.
589. Parmi ceux-ci, les insuffisances en infrastructures de transport et de distribution ont entraîné d'importantes pertes post-récolte. Par ailleurs, l'accès limité à des intrants agricoles de qualité, notamment des semences améliorées et des engrais organiques, a freiné la productivité des exploitations. Les petits producteurs ont également éprouvé des difficultés à obtenir des financements, réduisant ainsi leurs possibilités d'investissement dans des technologies modernes et l'optimisation de

leurs pratiques culturelles. Enfin, la volatilité des prix sur les marchés locaux et internationaux a accentué l'incertitude économique des agriculteurs, compliquant leur planification et leur rentabilité.

590. Entre 2021 et 2025, la **filière fruitière** en Côte d'Ivoire a été confrontée à des défis majeurs, notamment des pertes post-récolte importantes dues au manque d'infrastructures de transformation (environ 15% de la production) et des conflits fonciers liés à l'accapement des terres par des multinationales, comme le cas de SIAT à Prikro.
591. Par ailleurs, malgré les efforts du Gouvernement, les pertes post-récoltes restent préoccupantes. Entre 2020 et 2023, elles ont atteint jusqu'à 40% pour des produits comme la banane plantain et la mangue, environ 30% pour le riz et les légumes, et 20% pour le **manioc et le maïs**.
592. Malgré les avancées notables dans le domaine de la sécurisation du foncier rural, plusieurs défis persistent, notamment : (i) la complexité des droits fonciers coutumiers ; (ii) les conflits fonciers ; (iii) la faiblesse de la mise en œuvre de la loi foncière et ; (iv) les pressions démographiques et environnementales.

#### ▪ Défis majeurs du secteur agricole

593. Dans le secteur agricole, les principaux problèmes identifiés concernent : (i) l'inadéquation du cadre de gouvernance face aux défis émergents et enjeux économiques nouveaux ; (ii) le faible niveau des systèmes de production moins résilients et irrespectueux de l'environnement ; (iii) la faible attractivité et rentabilité du secteur agricole et ; (iv) la faible couverture des besoins nationaux en produits maraîchers et vivriers.
594. L'inadaptation du cadre de gouvernance aux défis émergents et aux nouvelles exigences économiques du secteur agricole s'explique par : (i) un cadre réglementaire et institutionnel insuffisamment structuré ; (ii) un manque de capacités des acteurs, notamment en matière de gestion du foncier rural et ; (iii) des systèmes de planification, de suivi-évaluation et de production de statistiques encore peu développés.
595. La faible résilience et le respect insuffisant des normes environnementales dans les systèmes de production agricole s'expliquent par : (i) un accès limité des acteurs à des intrants et services agricoles de qualité ; (ii) la diminution de l'offre nationale de produits alimentaires, entraînant une hausse des importations ; (iii) l'absence de mécanismes favorisant l'adoption d'une agriculture moderne et durable par les exploitants et ; (iv) le déficit en infrastructures et équipements agricoles nécessaires pour renforcer la production.
596. La faible attractivité du secteur agricole repose sur plusieurs facteurs : (i) un manque de communication pour valoriser et reconnaître le rôle des acteurs du secteur ; (ii) des revenus insuffisants pour les exploitants agricoles ; (iii) un accès limité au financement et ; (iv) l'absence de promotion de mécanismes de financement innovants adaptés au secteur.
597. La couverture insuffisante des besoins nationaux en produits maraîchers et vivriers résulte de : (i) une production locale insuffisante ; (ii) la pression démographique et l'urbanisation croissante ; (iii) une organisation déficiente des filières agricoles ; (iv) la dégradation des terres agricoles et ; (v) la gestion inefficace des plans d'eau.
598. L'analyse globale du secteur agricole met en évidence neuf (09) défis majeurs : (i) améliorer l'accès aux intrants de qualité ; (ii) renforcer la gouvernance foncière pour garantir un accès équitable aux terres et une gestion durable ; (iii) accroître la productivité et la valeur ajoutée des productions agricoles grâce à une meilleure intégration dans la chaîne de valeur ; (iv) faciliter l'accès au financement et accroître l'implication du secteur privé ; (v) mettre en place une politique innovante d'accompagnement des producteurs pour améliorer leurs revenus ; (vi) réduire les pertes post-récoltes ; (vii) structurer et renforcer les chaînes de valeur à travers notamment l'amélioration de la transformation des produits

locaux et résidus agricoles orientés principalement vers la demande locale; (viii) améliorer les services agricoles (recherche, formation et encadrement) et ; (ix) favoriser le développement et la professionnalisation des acteurs du secteur.

#### IV.2. Ressources Animales et Halieutiques

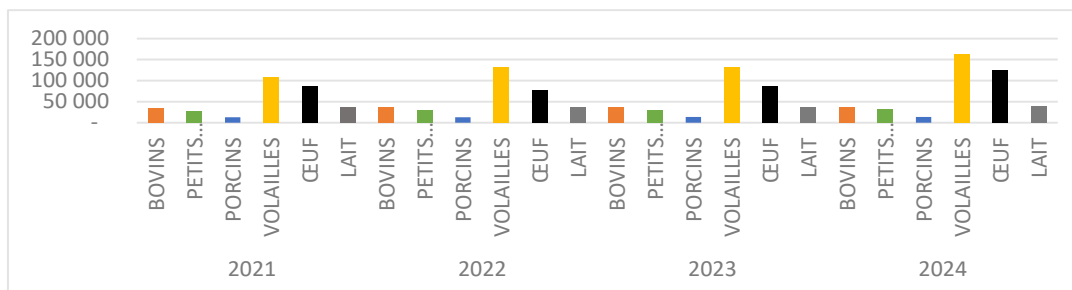
599. Le secteur des ressources animales et halieutiques joue un rôle stratégique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Sa contribution aux PIB national et agricole, demeure faible, environ 4,5% pour le PIB agricole et 2% pour le PIB total (INS, 2016). Toutefois, ce secteur occupe une grande frange de la population active. Il génère plus de 700 000 emplois directs (REEA 2015-2016) incluant l'élevage, la production animale et la transformation, avec des initiatives visant à accroître la productivité et la compétitivité, notamment pour les jeunes. Plus précisément, le secteur de la pêche génère près de 100 000 emplois directs et plus de 580 000 emplois indirects, dont un tiers occupé par des femmes. La filière avicole constitue également un important pourvoyeur d'emplois, en particulier pour les jeunes. Le secteur avicole ivoirien génère un chiffre d'affaires d'environ 250 milliards de F CFA et représente 40 000 emplois directs et 110 600 emplois indirects.
600. En somme, le secteur des ressources animales et halieutiques contribue fortement à la sécurité alimentaire en assurant 60% des apports en protéines animales, tout en soutenant la diversification et l'augmentation des revenus, surtout en milieu rural. Il améliore également la balance des paiements grâce au développement des productions locales et participe à la préservation de l'environnement, notamment par la promotion des systèmes intégrés agriculture-élevage.
601. Pour consolider la dynamique observée dans le secteur, la vision du secteur consiste à « **ériger le secteur des ressources animales et halieutiques en une source de création de richesses et d'emplois décents, pour une alimentation saine, nutritive et suffisante, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité** ».
602. Malgré son importance dans l'économie et son rôle stratégique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Côte d'Ivoire dépend majoritairement des importations pour couvrir ses besoins en protéines animales et halieutiques. Le taux de couverture des besoins en protéines animales et halieutiques par la production nationale était de 49% en 2024 ; ce qui signifie que plus de la moitié de la consommation nationale est importée avec pour conséquences des importations régulières de viandes et abats, de poissons, de lait et produits laitiers, et de produits d'origine animale et halieutique, sources d'importantes sorties de devises évaluées à plus de 400 milliards de FCFA par an.
603. Pour surmonter ces contraintes et relever le défi du développement du secteur, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes sectorielles. Ces initiatives concernent notamment l'adoption de : (i) la loi n°2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail ; (ii) la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de santé publique vétérinaire; (iii) la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ; (iv) décret n°2022-547 du 13 juillet 2022 portant réglementation de l'abattage et de l'exportation des asins, de leurs produits et sous-produits ainsi que; (v) décret n°2022-548 du 13 juillet 2022 fixant les conditions d'exercice des métiers liés aux ressources animales et halieutiques.
604. Afin de sécuriser les investissements dans le secteur, plusieurs décrets ont été adoptés. Il s'agit notamment : (i) du décret n°2024-655 du 1er août 2024 fixant les règles générales d'identification des animaux, des propriétaires et des locaux ; (ii) du décret n°2024-656 du 1er août 2024 relatif aux conditions d'installation des exploitations d'élevage ; (iii) du décret n°2023-243 du 5 avril 2023 définissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule des opérations d'urgence en santé publique vétérinaire ; (iv) du décret n°2021-790 du 8 décembre 2021 portant sur les modalités

de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ; et (v) du décret n°2023-382 du 3 mai 2023 fixant les conditions de création des exploitations et fermes aquacoles.

605. D'autres réformes ont également été menées dans le secteur, notamment l'instauration de la fermeture saisonnière des pêches afin de garantir une gestion durable des ressources halieutiques. Dans cette même dynamique, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures. Il s'agit notamment du décret n°2021-796 du 8 décembre 2021 réglementant le pâturage et les déplacements du bétail, ainsi que du décret n°2021-797 du 8 décembre 2021 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité national et des Comités régionaux de transhumance et des déplacements de bétail.
606. Ces initiatives ont contribué à l'accroissement du taux de règlement pacifique des cas de dégâts de cultures qui est passé de 87,6 % en 2021 à 94,1% en 2023. Ce qui réduit significativement les conflits entre agriculteurs et éleveurs, 1 698 cas réglés à l'amiable de la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs en 2023 à travers notamment la mise en place du Comité National de Transhumance (CONAT) et la formation de plus de 151 000 acteurs.
607. Des initiatives clés, dont la mise en place du Comité National de Transhumance (CONAT) et la formation de 151 000 acteurs, ont permis une réduction significative des conflits agriculteurs-éleveurs. Le taux de résolution pacifique des cas de dégâts de cultures est passé de 87,6 % en 2021 à 94,1% en 2023, permettant le règlement amiable de 1 698 situations conflictuelles durant l'année.
608. Dans le cadre de la professionnalisation des acteurs, les actions menées par l'État ont porté essentiellement sur : (i) l'amélioration de la structuration des filières par la création de cinq (5) nouvelles interprofessions dans les filières Gros ruminants (OIA GRCI), petits ruminants (INTERPRU), lait (INTERLAIT), aquacole (INTERAQUA) et pêche (INTERPECHE) ; (ii) l'appui au renforcement des interprofessions existantes avicole (IPRAVI), porcine (INTERPORCI) ; (iii) l'amélioration de la formation et de l'encadrement par l'appui conseil à plus 4500 petits exploitants et ; (iv) la création de neuf (9) Centres d'Application et de Spécialisation (CAS) dans les filières animales et halieutiques majeures (avicole, porcine, gros ruminant, petit ruminant, lait et élevage en développement), ce qui démontre l'amélioration de la productivité des exploitations
609. En somme, l'ensemble des réformes entreprises par le Gouvernement ont contribué à la promotion, la sécurisation des investissements privés à travers l'amélioration du cadre réglementaire et législatif du secteur.
610. Parallèlement aux réformes, la mise en œuvre des projets du secteur, ont permis d'enregistrer des acquis majeurs. Les principales réalisations ont porté sur la construction, la réhabilitation et l'équipement de cinq (5) abattoirs de ruminants. En effet, elles ont contribué à répondre aux besoins alimentaires des populations et à ceux de l'économie nationale, de valoriser les produits de l'élevage et d'assurer une surveillance sanitaire efficace des produits d'origine animale. En plus, l'installation de 743 fermes principalement à l'attention des jeunes et des femmes a permis de renforcer leurs capacités en vue d'améliorer les conditions de production et participer à leur autonomisation économique et financière à travers l'amélioration de leurs revenus.
611. Dans cette même dynamique, 10 barrages agro-pastoraux et 33 points d'abreuvement ont été construits et réhabilités dans le cadre du projet de pôle agro-industriel du Nord (2PAI-Nord). Ces interventions ont renforcé la productivité des filières agro-pastorales et contribué à améliorer la sécurité alimentaire. Par ailleurs, 15 parcs de repos et sept (7) zones pastorales ont été aménagés. L'ensemble de ces infrastructures a permis de générer près de 172 500 emplois directs et indirects, d'améliorer la couverture des besoins de consommation sur l'ensemble des filières animales et de réduire durablement l'incidence des maladies animales ainsi que des zoonoses émergentes et ré-émergentes.

612. **Le sous-secteur production animale** a connu des évolutions remarquables sur l'ensemble des filières avec une hausse de la disponibilité locale des produits d'élevage passant de 42% en 2011 à un taux de couverture de 49% en 2024. **Dans la filière des ruminants** dominée par trois (3) spéculations prioritaires (bovins, ovins et caprins), la production est en nette évolution. Sur la période 2021 à 2024, le cheptel est passé de 1 806 045 à 1 896 358 têtes de bovins, soit une hausse de 5% contre 1 582 652 bovins, en 2011. Cet élan s'est poursuivi avec les ovins et les caprins dont les productions sont passées respectivement de 2 343 855 à 2 636 786 têtes, soit une hausse de 12,4% et de 3 990 632 à 5 447 608 têtes, soit une augmentation de 36,5%. Sur la période 2011-2024, les cheptels nationaux ont augmenté significativement avec un taux d'environ 19% pour les bovins, 166% pour les petits ruminants et 33% pour les porcs.

Graphique 57 : Évolution des productions par spéculation



Source : MIRAH/DPSP

613. Concernant la production de viande bovine, elle est passée de 34 731 tonnes en 2021 à 37 009 tonnes en 2024. En 2023, la viande bovine était estimée à 36 346 TEC. Ce progrès s'est traduit par l'amélioration de la productivité et la compétitivité de la filière bovine à travers plusieurs actions menées par le Gouvernement. Il s'agit, entre autres, de la mise en œuvre de projets sur la préservation des races locales (PRO-RACE), du projet d'amélioration de l'alimentation du bétail (PRO-ALIMENTS), du projet de construction d'abattoirs et de marchés à bétail (PRO-ABATTOIRS), du projet de production bouchère bovine (PRO-BOVINE) et du projet de développement des productions animales (PRO INTEGRE).
614. **Quant à la filière laitière**, sa production nationale connaît une relative évolution sur la même période passant de 35 759 Tonnes Équivalent Lait (TEL) à 37 547 TEL. En effet, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'un transfert de compétences et de technologies qui a permis de créer une filière laitière totalement intégrée. Celle-ci a eu en amont, le soutien et l'accompagnement des nationaux pour la création et le développement de PME et fermes laitières, capables d'approvisionner des unités industrielles. Le projet structurant de développement et de promotion de la production laitière (PROLAIT) d'un coût de 8,277 milliards de FCFA sur les maillons de la chaîne de valeur lait, vient contribuer à la compétitivité et l'attractivité de cette chaîne.
615. **S'agissant du volume de protéines animales de petits ruminants** (ovin et caprin), il a évolué de 27 160 tonnes (65% TC) à 33 000 tonnes (73% TC) sur la même période 2021-2024, contre 13 448 tonnes de petits ruminants en 2011. La production de mouton pour l'an 2023 était évaluée à 15 375 TEC. En effet, l'État, dans sa volonté d'améliorer la production nationale de protéines des petits ruminants et de réduire considérablement la dépendance extérieure, a initié une politique de formation et de sensibilisation des éleveurs. Cette dynamique est accompagnée par l'appui de projets pour améliorer les performances des élevages d'ovins et de caprins notamment le projet de développement de l'élevage des petits ruminants (PRO-OVINS).
616. **Concernant la Filière porcine**, des progrès notables ont été observés dans l'accroissement des effectifs qui sont passés de 447 429 têtes en 2021 à 464 006 têtes en 2023 permettant d'assurer une couverture des besoins en 2023 de 10%. Au niveau des protéines de porcs, la quantité produite a enregistré une augmentation passant de 12 853 Tonnes Équivalent Carcasse (TEC) en 2021 à 13 466 TEC en 2023. Le

Projet de Redynamisation de la Filière Porcine (PROREF-PORC) a permis d'impulser une nouvelle dynamique au secteur. En 2023, grâce à l'encadrement et à la formation des acteurs, ainsi qu'à la production et à la diffusion de reproducteurs porcins performants, le projet a contribué au développement de la production porcine et au renforcement du potentiel génétique du cheptel national.

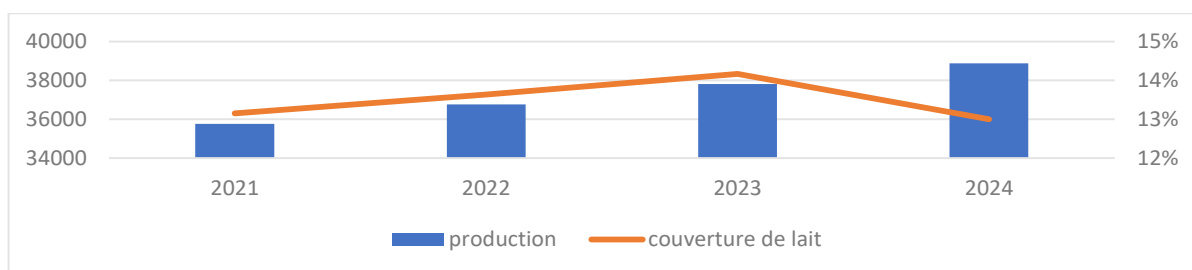
617. La viande porcine est la deuxième source privilégiée de protéines animales après la viande bovine. Pour renforcer la productivité et la compétitivité de la filière, les processus d'abattage et de transformation primaire des carcasses des porcs ont subi d'importantes améliorations. Dans la même dynamique, plusieurs projets de développement de la filière ont été lancés, notamment le Projet de Développement de la Filière Porcine (PRODEF-Porc) avec pour objectif la construction du Centre d'Apprentissage et de Spécialisation aux métiers de la Filière Porcine (CAS-Porc). Ce centre est dédié à la formation pratique d'éleveurs, notamment en insémination artificielle et en techniques d'amélioration génétique, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux femmes.
618. La viande porcine se positionne comme la deuxième source de protéines animales la plus consommée, juste derrière la viande bovine. Afin de renforcer la productivité et la compétitivité de cette filière stratégique, d'importantes améliorations ont été apportées aux processus d'abattage et de transformation primaire des carcasses. Dans la même dynamique, plusieurs initiatives de développement ont été lancées, dont le Projet de Développement de la Filière Porcine (PRODEF-Porc). Ce projet prévoit la construction du Centre d'Apprentissage et de Spécialisation aux métiers de la Filière Porcine (CAS-Porc), une structure dédiée à la formation pratique des éleveurs (jeunes et femmes en priorité) aux techniques d'insémination artificielle et d'amélioration génétique.
619. **Au titre de la filière avicole**, elle occupe un axe important dans la stratégie de réduction du déficit en protéines animales et d'amélioration des revenus des populations. Cette stratégie a favorisé d'importants acquis, faisant de la Côte d'Ivoire, un pays autosuffisant en œufs de consommation avec un taux d'accroissement annuel moyen de productions nationales d'œufs de consommation de 8,15% sur la période 2021-2024.
620. La **filière avicole** joue un rôle central dans la stratégie nationale de lutte contre le déficit en protéines animales et d'amélioration des revenus des populations. Cette orientation stratégique a produit des résultats significatifs. En effet, la Côte d'Ivoire a atteint l'autosuffisance en œufs de consommation. La production nationale d'œufs a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen notable de 8,15 % sur la période 2021-2024 et celle de volailles a affiché 133 065 tonnes en 2023.
621. Par ailleurs les effectifs de volailles sont passés de 32 356 243 et 75 536 255 en 2021 à 35 356 340 et 108 127 415 en 2024 respectivement pour la volaille traditionnelle (soit une hausse de 9,27%) et la volaille moderne (soit une baisse de 43,38%).
622. Quant à la production d'œufs de consommation, elle est passée de 86 717 tonnes en 2021 à 87 707 tonnes en 2023, soit une hausse de 1,14%. Quant à la quantité de volaille produite, elle est passée de 107 052 tonnes (99% de Taux de Couverture (TC)) en 2021 à 163 914 tonnes (99% TC) en 2024, marquée par une stabilité au niveau du taux de couverture. En 2023, la quantité de production de poulets enregistrés était de 132 646 Tonnes Équivalent Carcasse (TEC)
623. L'État a fortement contribué à l'atteinte de ce résultat à travers l'installation de 1 742 femmes bénéficiaires dans l'aviculture traditionnelle (de 2015 à 2023) dans le but d'améliorer leurs revenus. Le projet de renforcement de la filière avicole (PRO-AVICOLE) d'un coût de plus de 76 milliards de FCFA, a aussi, participé à l'accroissement de la couverture nationale en produits avicoles par l'installation d'infrastructures telles que le centre application et de spécialisation en aviculture, de 7 abattoirs industriels à travers le pays, de 240 kits de production de volailles et de 150 rôtisseries.

624. L'État a joué un rôle déterminant dans l'atteinte de ces résultats. D'une part, il a œuvré à l'amélioration des revenus des populations à travers l'installation de 1 742 femmes dans l'aviculture traditionnelle entre 2015 et 2023. D'autre part, le projet de renforcement de la filière avicole (PRO-AVICOLE), doté d'un budget de plus de 76 milliards de FCFA, a permis d'accroître la couverture nationale en produits avicoles grâce à la mise en place de nombreuses infrastructures (1 centre d'application et de spécialisation en aviculture, 7 abattoirs industriels répartis dans le pays, 240 kits de production de volailles et 150 rôtisseries).
- **Une offre en produits animaux et halieutiques largement en deçà de la demande**
625. En Côte d'Ivoire, l'offre en produits animaux et halieutiques reste insuffisante face à une demande en forte croissance, entraînant une dépendance élevée aux importations. Cette situation souligne l'urgence de renforcer la production locale pour améliorer l'autosuffisance et limiter la vulnérabilité aux variations des marchés internationaux.
626. Malgré l'évolution de la production, le taux de couverture des besoins en viande et abats par la production nationale a subi une sensible baisse, passant de 50% en 2021 à 49% en 2024, dû à un accroissement rapide de la population par rapport aux capacités de production locale. Le taux de couverture de la protéine bovine est passé de 30% TC en 2021 à 25% TC en 2024, soit une baisse de 5% TC.
627. Cette baisse se justifie par une augmentation de la part d'importation due à la faible disponibilité de protéines au niveau nationale et l'augmentation de la demande liée au changement des habitudes alimentaires de la population ivoirienne.
628. Dans la filière cunicole, 9 487 lapins ont été vaccinés contre la Fièvre Hémorragique Virale (FHV), atteignant ainsi une couverture vaccinale de 37,94%. Malgré les efforts du Gouvernement, ce taux reste insuffisant, bien en deçà du seuil de 70% nécessaire pour garantir une protection optimale contre les maladies prioritaires. Ce déficit s'explique principalement par l'insuffisance des dotations budgétaires allouées aux services vétérinaires pour couvrir intégralement les coûts des campagnes de vaccination, alors que ces maladies engendrent des pertes économiques annuelles estimées à 48 milliards de FCFA.
629. **Au niveau de la filière porcine**, les progrès enregistrés de 2021 à 2023 ont été fortement contrariés par l'apparition en 2024 de la Peste Porcine Africaine (PPA) dans la région de Daloa. Malgré la maîtrise du foyer, la PPA a engendré une perte financière évaluée à 20 milliards FCFA due en grande partie à la mortalité et aux abattages sanitaires de 150 000 porcs en 2024.
630. Le taux de couverture des besoins nationaux par production nationale en protéines de porcs, est passé de 12% TC en 2021 à 10% TC en 2023, soit une baisse de 2% due à une forte demande ayant nécessité l'importation élevée de viande de porc. La filière porcine est fortement dépendante des importations représentant 87% du porc disponible sur le marché. Selon les statistiques, la Côte d'Ivoire a importé pour plus de 96 millions USD de viande porcine en 2023, depuis la Pologne (18%), le Brésil (16%) et l'Allemagne (13%).
631. Au niveau de l'élevage, les contraintes majeures qui limitent la productivité et la compétitivité du secteur des ressources animales et Halieutiques sont de trois (03) catégories que sont : les contraintes structurelles, financières et institutionnelles. Ces contraintes limitent l'efficacité et la portée des actions engagées depuis 2022. Ces obstacles entravent la capacité du secteur à atteindre son plein potentiel, tant sur le plan productif que sur celui de la durabilité des ressources.
632. Les contraintes structurelles qui pèsent sur le secteur sont multiples. Il s'agit notamment de l'insuffisance criante d'infrastructures modernes, que ce soit pour la production, la conservation ou la transformation des produits animaux et halieutiques, ce qui réduit d'autant la compétitivité des différentes filières. À cela s'ajoute un déficit de matériels adaptés pour assurer un suivi technique

efficace, un contrôle sanitaire rigoureux et un encadrement adéquat des acteurs sur le terrain. Enfin, la faible fiabilité des données sectorielles, directement liée au manque de systèmes d'informations performants, constitue un obstacle majeur à une planification stratégique efficace.

- 633. Quant aux contraintes financières qui pèsent sur le secteur, elles sont significatives et multiformes. Elles se traduisent d'abord par l'alimentation insuffisante des fonds destinés au développement du secteur et par une mobilisation globale limitée des ressources nécessaires. À ces difficultés s'ajoutent la mise en œuvre encore fragile des Partenariats Public-Privé (PPP), un accès restreint des éleveurs, pêcheurs et autres opérateurs aux crédits bancaires, ainsi qu'une faible coordination des investissements réalisés par les différents secteurs concernés.
- 634. Sur le plan institutionnel, les principaux défis découlent d'un déficit de coordination entre les acteurs impliqués et de la forte pression exercée par les produits importés, qui accentue la concurrence sur le marché national.
- 635. La **filière laitière** est marquée par un important déséquilibre. Pour un volume annuel consommé d'environ 310 000 Tonnes Équivalent Lait (TEL) en 2024, la production locale n'a atteint que 37 545 TEL, se révélant largement insuffisante pour satisfaire la demande nationale. Par conséquent, le taux de couverture des besoins nationaux en produits laitiers et dérivés a légèrement diminué, passant de 14 % en 2021 à 13 % en 2024, soit une baisse d'un point de pourcentage.

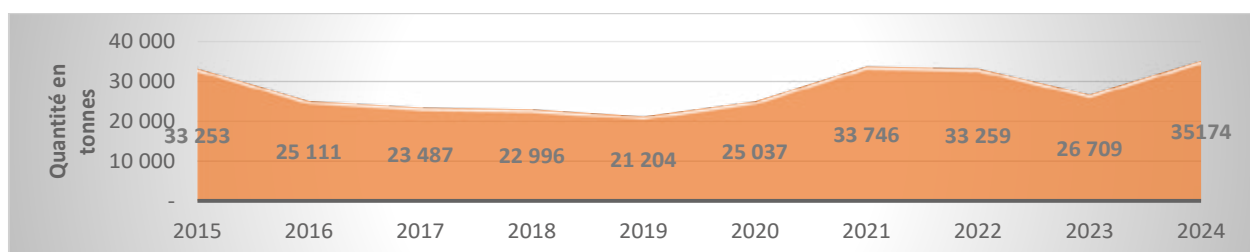
**Graphique 58 : Production et couverture des besoins (lait et produits laitiers)**



Source : MIRAH/DPSP

- 636. Cette situation justifie la quantité de produits laitiers importés qui est passée de 226 000 TEL (33746 tonnes) en 2021 à 271 000 TEL (35 174 tonnes) en 2024, soit une hausse des importations de 19,9%.

**Graphique 59 : Évolution des importations de lait**



Source : MPD/DGP ; DGE

- 637. De 2020 à 2023, la Côte d'Ivoire a effectué une sortie de devises de 44 113 millions de FCFA à 53 420 millions de FCFA, soit une hausse de 21,1%.

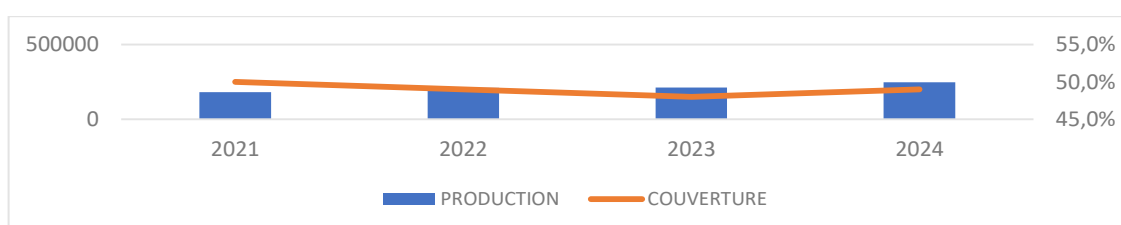
**Tableau 15 : Coût d'importation du lait par an**

Date	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût d'importation (millions)	48 643	38 056	41 819	37 507	38 310	44 113	59 082	66 959	53 420

Source : MPD/DGE-DGD

638. La filière lait est confrontée à un faible potentiel laitier des races locales, à un faible niveau de spécialisation dans la production laitière. On assiste à un manque de structuration des troupeaux pour la production de lait en priorité et d'un développement encore embryonnaire de la chaîne des valeurs de lait. La filière est également confrontée à l'absence de champion nationaux pour susciter un attrait pour la production de lait et produits dérivés.
639. Longtemps considérés comme secondaires, les **élevages en développement** ont récemment suscité un regain d'intérêt, marqué notamment par l'émergence de fermes modernes, en particulier dans la cuniculture. Toutefois, ces élevages n'ont bénéficié que d'un soutien limité, hormis quelques initiatives publiques telles que la création d'un Centre d'Application et de Spécialisation. Au total, 5 700 exploitants ont été recensés dont 2 000 en cuniculture, 1 500 en aulacodiculture, 1 200 en apiculture et 1 000 en héliiculture. Malgré ce dynamisme, la filière demeure confrontée à de nombreuses contraintes, notamment un déficit de formation et des difficultés d'accès au financement.
640. En somme, **la Côte d'Ivoire reste tributaire des importations** pour assurer la couverture de ses besoins en protéine animale. En effet, le taux de couverture des besoins en viande et abats par la production nationale est passé de 50% en 2021 à 49% en 2024 contre la cible de 60% TC en 2025, soit un reste à combler de 11% TC. Les importations se sont élevées à 168 002,14 tonnes pour une sortie de devises de 75 712,81 millions de FCFA en 2021, et à 171 791,16 tonnes correspondant à une sortie de 89 213,94 millions de FCFA en 2023, pour atteindre 205 166 tonnes en 2024, soit un taux de contribution à la consommation de 51%.
641. L'analyse du sous-secteur fait ressortir deux (2) principales raisons pouvant expliquer la non-atteinte des objectifs fixés. La première est liée à l'augmentation rapide de la demande, qui est passée d'environ 361 413 TEC en 2021 à 503 633,8 TEC en 2024, soit un taux de croissance annuel de 12%. Étant donné que les taux de couverture dépendent directement de l'évolution de la demande, cette hausse soutenue a exercé une pression négative sur les indicateurs. Cette dynamique s'est manifestée malgré une progression notable de la production locale, en particulier pour la viande et les abats, dont les volumes sont passés de 181 796 TEC en 2021 à 213 208 TEC en 2024, correspondant à un taux de croissance annuel de 11%.
642. La première raison tient à l'augmentation rapide de la demande, qui est passée d'environ 361 413 TEC en 2021 à 503 633,8 TEC en 2024, soit un taux de croissance annuel de 12%. Étant donné que les taux de couverture dépendent directement de l'évolution de la demande, cette hausse soutenue a exercé une pression négative sur les indicateurs. Cette dynamique s'est manifestée malgré une progression notable de la production locale, en particulier pour la viande et les abats, dont les volumes sont passés de 181 796 TEC en 2021 à 213 208 TEC en 2024, correspondant à un taux de croissance annuel de 11%.
643. En outre, la construction et la réhabilitation de 2 181 infrastructures ainsi que le renforcement des procédures de contrôle et de sécurisation des Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA), ont permis de faire évoluer la disponibilité locale en protéines animales de qualité de 4,01 kg en 2011 à 7,8 kg par habitant en 2024, et celle en protéines halieutiques de 2,4 kg à 3,0 kg par habitant sur la même période.

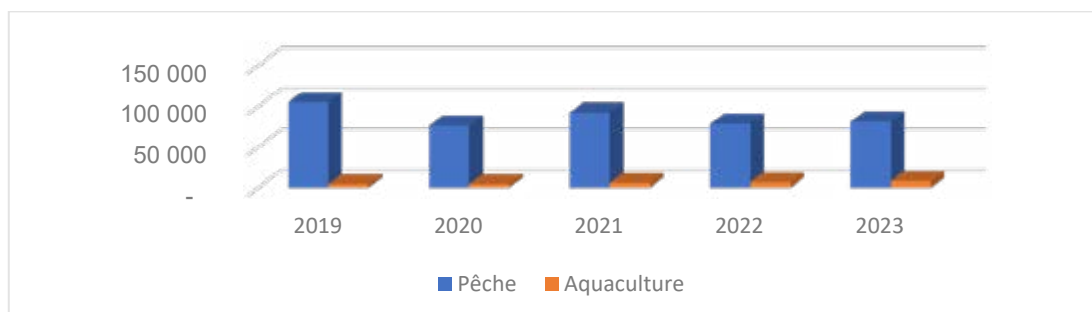
**Graphique 60 : Production et couverture des besoins (viandes et abats)**



Source : MIRAH/DPSP

644. Aussi, le recensement des aviculteurs (RNPA 2011 et 2017) et la mise en place du « système d'identification du bétail (2024) » pour la traçabilité et la lutte contre le vol, ont participé à sécuriser les cheptels des éleveurs.
645. **Le sous-secteur des productions halieutiques** est constitué des pêches et de l'aquaculture. La production nationale en produits halieutiques est de 94 553 tonnes. La consommation de poisson par habitant est 25 kg/an en 2024. La consommation globale par habitant des produits halieutiques était de 13,2 kg en 2011.
646. Malgré les progrès enregistrés au cours des cinq dernières années, le développement de **l'aquaculture** demeure essentiel pour répondre aux besoins croissants des populations en protéines halieutiques. Elle ne constitue que 9% de la production halieutique nationale contre 4% sur la période 2016-2020. Ce qui révèle un potentiel de croissance important, soutenu à la fois par des ressources naturelles favorables et une forte demande. Bien que concurrencée par le poisson d'importation, elle est essentiellement portée sur la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures et le mâchoiron. La production de **tilapia** en 2023 était de 8 467 tonnes.
647. Malgré les progrès encourageants enregistrés, plusieurs difficultés sont à relever au niveau de la pêche et de l'aquaculture.
648. A l'instar de la pêche industrielle, la pêche maritime et la pêche continentale ont connu une tendance baissière. En effet, la pêche maritime est passée de 43 615 tonnes en 2021 à 39 904 en 2023, soit une régression de 8,50%. Quant à la pêche continentale, elle a atteint 25 926 tonnes en 2023 contre 35 061 tonnes, soit une baisse de 26,05%. Cette tendance est particulièrement dû à la pandémie du COVID 19.
649. L'aquaculture reste confrontée à certaines contraintes. Au niveau sanitaire, se trouvent les menaces de risque de maladies et de mortalité élevé chez les poissons d'élevage et du réchauffement climatique. De plus, la production d'alevins et d'aliments reste largement insuffisante.
650. À cela s'ajoutent, les pertes post captures qui s'élèvent à plus de 30% des prises et les pertes de nourritures à différentes étapes de la chaîne alimentaire. Cela entraîne des pertes de revenus additionnels et gaspillage de ressources aux consommateurs et acteurs de la pêche artisanale et affecte les moyens d'existence des comités des pêches artisanales composés majoritairement des femmes et des jeunes. Ces pertes sont des opportunités qui pourront être exploiter au niveau de l'économie circulaire pour la création de richesse à travers la valorisation de la transformation locale des résidus pastoraux et halieutiques, presque inexistant.

**Graphique 61 : Evolution de la production halieutique nationale par filière**

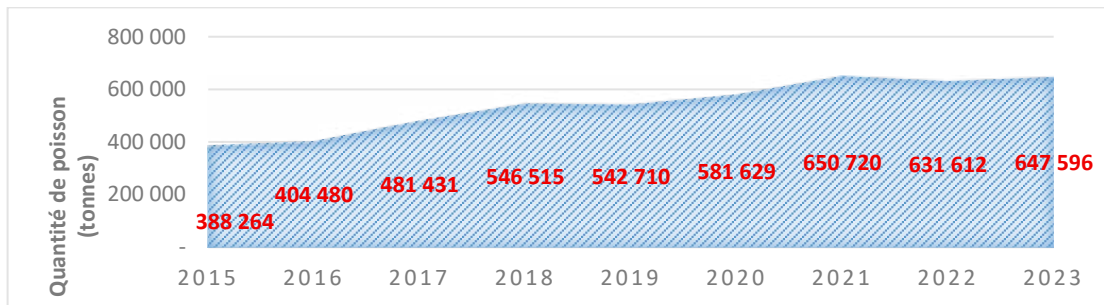


Source : MIRAH/DPSP

651. L'adoption de dispositions techniques et réglementaires pour faire face à la nécessité de gestion durable des ressources halieutiques notamment par l'instauration de la fermeture saisonnière des pêches (2023-2024) pour la reconstitution des stocks et les Plans de cogestion des pêcheries (lacs de Buyo, Kossou, etc.).

652. Toutes ces initiatives ont permis d’améliorer la production halieutique nationale, malgré la baisse subie en 2022 due aux impacts de la COVID-19. En effet, la production a chuté de 98 665 tonnes en 2021 à 85 931 tonnes en 2022, puis a repris une croissance jusqu’à 92 042 tonnes en 2023, représentant ainsi 12% TC. La différence des besoins est couverte par les importations qui sont passées de 674 778 tonnes en 2021 à 728 695 tonnes de poissons en 2023. Cette situation de dépendance de l’extérieur met en exergue la nécessité d’accroître la production en ressources halieutiques pour une souveraineté alimentaire à travers l’utilisation de l’intelligence Artificielle (IA) pour l’aquaculture de précision et l’adoption de stratégie nouvelle en vue de renforcer l’existant.

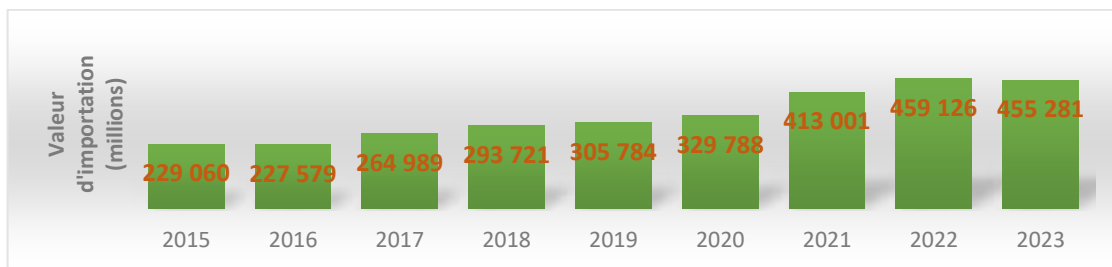
Graphique 62 : Quantité de poissons importé



Source : MPD/DGP ; DGE

653. De 2021 à 2023, la sortie de devises d’importation est passée de 413000,51 millions de FCFA en 2021 à 455281,16 millions de FCFA en 2023, soit une hausse de 10%.

Graphique 63 : Situation de la sortie de devises pour importation



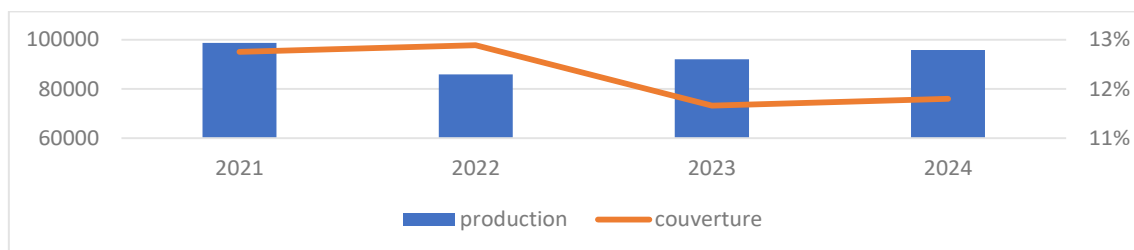
Source : MPD/DGP

654. La production halieutique contribue à hauteur de moins de 1% au PIB. En dépit des efforts menés par le Gouvernement pour réduire la dépendance vis-à-vis de l’extérieur, la pêche a globalement connu une tendance baissière en passant de 98 665 tonnes à 92 042 tonnes de 2021 à 2023. Cette tendance constatée est la conséquence de plusieurs facteurs qui contrarient les efforts d’investissement dans le secteur. Il s’agit notamment des activités d’orpaillage, de la pêche illicite, du dragage et des activités agricoles dans les zones de marnage. Cette situation met en exergue le défi de la synergie d’actions entre les administrations en charge des ressources en eau pour leur exploitation optimale et durable.

655. En outre, la faible part de l’aquaculture dans la production nationale, en comparaison des pays pairs (Egypte, Nigéria, Ghana et Sénégal) s’explique notamment par le coût élevé de l’alimentation en alevin (80% du coût de production) et les faibles rendements en Côte d’Ivoire.

656. La baisse de la production halieutique a engendré un déficit de 21%, à combler pour atteindre un objectif de 30% de taux de couverture des besoins nationaux en ressources halieutiques par la production nationale. Cette tendance baissière s’explique par la forte demande, les infrastructures de productions vétustes, le manque de technicité des acteurs, la pêche illicite non règlementée, la pollution des eaux et une insuffisance de financement.

Graphique 64 : Production et couverture des besoins en produits halieutiques



Source : MIRAH/DPSP

657. Le principal défi à relever est lié à une meilleure coordination des investissements dans la production, la transformation et la chaîne du froid, la part de la production nationale en ressources halieutiques pourrait aisément être doublée afin de répondre aux besoins en protéines de haute qualité.
658. **Quant à la transformation locale**, elle demeure embryonnaire et pourrait offrir des opportunités de création d'emplois (ruraux et urbains) avec l'installation d'unités de transformation artisanales ou de PME/PMI notamment des produits et résidus agropastoraux et halieutiques, la production de bioénergie à travers les biodigesteurs et bioéconomie circulaire. La transformation primaire (abattage, rôtisserie) est majoritairement pratiquée contrairement à la transformation secondaire, notamment la charcuterie.
- **Synthèse des défis et enjeux du secteur des ressources animales et halieutiques**
659. Il ressort de l'analyse du secteur qu'en dehors de l'insuffisance des financements octroyés, les problèmes majeurs sont relatifs au faible niveau de productivité et de compétitivité des productions avec pour conséquence : (i) l'accès difficile des populations aux produits locaux d'élevage et halieutique ; (ii) une insuffisance de couverture de la demande nationale en produits animaux et halieutiques ; (iii) la faiblesse des revenus des producteurs et ; (iv) une incidence négative sur la balance commerciale du pays, avec la sortie de devises évaluées à plus de 400 milliards de FCFA par an pour les importations de viandes et abats, de poissons, de lait et produits laitiers.
660. L'analyse globale du secteur montre qu'au-delà de la faiblesse des financements disponibles, les principaux défis sont liés au faible niveau de productivité et à la compétitivité limitée des productions locales. Ces insuffisances entraînent plusieurs conséquences majeures. Il s'agit notamment de (i) l'accès limité de la population aux produits locaux ; (ii) la non-couverture de la demande nationale ; (iii) le bas niveau des revenus des producteurs et surtout ; (iii) le déséquilibre de la balance commerciale avec 400 milliards de FCFA de dépenses annuelles en importations.
661. Dans le domaine de l'élevage, les entraves majeures sont multiples. Elles concernent la prédominance des systèmes de production traditionnels et la dégénérescence génétique du cheptel. De plus, les éleveurs font face à des difficultés d'accès à l'eau, aux pâturages et aux intrants, ce qui engendre des conflits récurrents avec les agriculteurs.
662. À ces défis s'ajoutent les faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières. L'insuffisance d'équipements et d'infrastructures d'appui pour la production, la commercialisation et la transformation constitue également un obstacle significatif. Enfin, la faible couverture vaccinale du cheptel et la valorisation insuffisante des résultats de la recherche-développement, due au niveau limité de l'appui-conseil.
663. Le développement de l'aquaculture demeure entravé par plusieurs **contraintes** majeures. Il s'agit notamment de la faible disponibilité d'intrants de qualité, en particulier les alevins et les aliments, qui limite la performance des systèmes de production. À cela s'ajoutent les difficultés d'accès à la terre, qui compliquent l'installation ou l'extension des exploitations aquacoles. Par ailleurs, les aménagements piscicoles présentent souvent des insuffisances dans leur conception, réduisant leur efficacité et leur durabilité. La chaîne de valeur aquacole reste également faiblement structurée, ce qui freine

l'organisation des acteurs et l'optimisation des opérations de production, de transformation et de commercialisation. Enfin, la valorisation des produits aquacoles demeure limitée, empêchant le secteur de tirer pleinement profit de son potentiel économique et de répondre efficacement aux besoins du marché.

664. La filière du tilapia fait face à plusieurs défis majeurs qui freinent son essor. Tout d'abord, on observe une insuffisance criante des investissements à tous les niveaux de la chaîne de valeur, que ce soit pour la production, la transformation ou la distribution des produits. Cette situation est aggravée par un accès limité au financement pour la majorité des acteurs aquacoles, rendant difficile toute expansion ou modernisation. De plus, la filière pâtit de l'existence d'infrastructures déficientes, incluant un manque de systèmes de froid, de routes praticables, de bassins adéquats et de stations d'alevinage performantes. Sur le plan humain, les petits producteurs présentent souvent des capacités techniques et organisationnelles faibles. Enfin, l'ensemble de la filière souffre d'une structuration encore incomplète, ce qui empêche une coordination optimale et un développement harmonieux du secteur.
665. Le secteur de la pêche en Côte d'Ivoire est confronté à une série de défis structurants. Un problème majeur réside dans la prévalence des activités illicites, non déclarées et non réglementées, qui sapent la gestion durable de la ressource. À cela s'ajoute la vétusté avancée des navires et des embarcations de pêche, ce qui limite l'efficacité et la sécurité des opérations.
666. Sur le plan organisationnel, les acteurs du secteur présentent un niveau de structuration faible, ce qui entrave la coordination et le développement collectif de la filière. Par ailleurs, il existe un déficit criant d'informations fiables et complètes sur l'ensemble du sous-secteur, rendant difficile la prise de décision stratégique.
667. Enfin, le secteur souffre d'une installation limitée d'infrastructures appropriées. Le manque d'équipements essentiels tels que les débarcadères modernes, les marchés de poisson adéquats, ainsi que les points de production et de fourniture de glace, impactent directement la qualité et la chaîne de valeur des produits halieutiques.
668. Au niveau de la santé animale et de l'hygiène publique vétérinaire, il ressort : (i) l'inexistence d'un dispositif efficace de la surveillance épidémiologique des maladies animales, la faible couverture vaccinale, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures d'abattage ; (ii) la transformation et la commercialisation des Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA) ; (iii) l'insuffisance des inspections et contrôles et l'absence de système de rapportage des Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC).
669. De ces différentes analyses, il ressort que plusieurs efforts ont été effectués en matière de la prise en compte du genre et du changement climatique du secteur. Cependant un besoin de renforcement du genre et du changement climatique s'avère nécessaire. En outre les matières organiques telles que les restes de poissons et autres organismes aquatiques ainsi que des parties non consommables des animaux d'élevage et de poissons ne sont pas valorisés. On assiste à une gestion inefficace des déchets pastoraux et halieutiques. Le secteur est également confronté à la dégradation et pollution du sol due aux activités humaines.
670. Au terme de l'analyse diagnostique du secteur, les **principaux défis** à relever portent notamment sur : (i) les faibles modernisation et productivité des ressources animales et halieutiques ; (ii) la réduction des Pertes pour optimiser les rendements et la durabilité des filières ; (iii) l'inadéquation du cadre de prévention et de lutte contre les épizooties, ainsi que le faible développement de la recherche animale et halieutique ; (iv) l'accès difficile au Financement et Investissements et ; (v) la faible structuration des Chaînes de Valeur.

### IV.3. Industrie

671. En Côte d'Ivoire, le secteur industriel constitue un levier important pour accélérer la transformation structurelle de l'économie. Il joue un rôle majeur dans la transformation des matières premières agricoles et minières ainsi que pour le développement des autres secteurs économiques. Depuis 2012, ce secteur stratégique contribue significativement à la création d'emplois, favorise l'essor d'une classe moyenne dynamique et stimule l'innovation. Sa contribution au PIB est passée de 20,7% en 2020 à 22,7% en 2024, illustrant ainsi son impact sur la richesse nationale.
672. L'industrie ivoirienne est notamment composée des sous-secteurs : (i) industrie extractive ; (ii) industrie agro-alimentaire ; (iii) industrie pétrolière ; (iv) énergie (Gazeaulec) ; (v) Bâtiments et Travaux Publics et ; (vi) autres industries manufacturières.
673. Au regard de son importance dans l'économie nationale, le Gouvernement vise une contribution accrue de ce secteur stratégique à la création de la richesse nationale. L'atteinte de cet objectif se fera à travers notamment, l'amélioration significative de la productivité et de la compétitivité des entreprises du secteur. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette ambition, plusieurs initiatives ont été entreprises tant au niveau des réformes que des réalisations.
674. Au titre des réformes, les actions menées par le Gouvernement ont porté essentiellement sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle ; (ii) l'adoption du nouveau cadre stratégique de développement des zones industrielles et ; (iii) la création de la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (SOGEDI) par décret N°2022-245 du 30 mars 2022, en vue de promouvoir et de gérer les infrastructures industrielles.
675. En outre, plusieurs mesures incitatives ont été prises pour le développement de la transformation de : (i) l'anacarde à travers la signature de 35 conventions sur la période 2020-2023 ; (ii) l'hévéa par la signature de 28 conventions avec les usiniers pour un volume engagé de 861 206,34 tonnes sur la période 2022-2024 ; (iii) le cacao à travers la signature de sept (7) conventions avec les broyeurs sur l'accroissement des volumes de broyage pour un engagement de transformation de 678 000 tonnes à la campagne 2021-2022 ; (iv) les céréales et légumineuses, notamment le riz, le maïs, le mil, le sorgho et le soja depuis 2022. À cela, s'ajoute la mise en œuvre des contrats-plans avec les sucriers pour la réalisation des investissements en vue d'accroître la production de sucre et d'améliorer leur compétitivité.
676. Toutes ces initiatives ont permis des réalisations substantielles dans le secteur. Relativement à la nouvelle politique industrielle, le Gouvernement a pris l'initiative de promouvoir le développement des filières industrielles prioritaires par l'approche cluster. Ces clusters concernent : (i) l'agro-industrie ; (ii) le textile et habillement ; (iii) la chimie/plasturgie ; (iv) les matériaux de construction et d'ameublement ; (v) l'industrie pharmaceutique ; (vi) l'emballage et ; (vii) le montage-assemblage automobile. La mise en place de ces clusters a été amorcée avec la réalisation des différentes études stratégiques y afférentes. À cet effet, les études relatives aux différentes grappes sont en cours d'adoption par le Gouvernement.
677. Concernant l'aménagement des zones industrielles, les phase 1 et 2 (234 ha et 127 ha) de la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK-24 ont été achevées en 2022. Egalement, les zones industrielles dédiées à la transformation de l'anacarde de Korhogo (25 ha), de Bondoukou (15 ha) et de Séguéla (15 ha) ont été finalisées en 2024. En revanche, la zone économique spéciale d'Akoupé-Zeudji (98 ha) est en cours d'aménagement et affiche un taux de 50% à fin juin 2025. \*

**Encadré 5: Etat des lieux du développement des zones industrielles en 2024**

Les zones industrielles sont établies par l'Etat sur la base des réserves foncières prévues dans les Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) pour les villes de l'intérieur et dans le schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan. Pour faire face à la demande croissante de terrains industriels, le Gouvernement a engagé un programme de réhabilitation et d'aménagement de nouvelles zones industrielles à Abidjan et à l'intérieur du pays. La Côte d'Ivoire comptait en 2024, neuf (09) principales zones industrielles. Il s'agit des zones industrielles de :

- **Yopougon**, sur 469 ha avec 349 entreprises en activité ;
- **Vridi**, sur 120 ha avec 132 entreprises en activité ;
- **Koumassi**, sur 120 ha avec environ 300 entreprises en activité ;
- **Bonoua**, avec 329 ha, compte 23 entreprises en activité sur une superficie de 51,4 ha ;
- **San Pédro**, sur 300 ha avec 141 entreprises en activité ;
- **Yamoussoukro**, sur 750 ha dont 250 exploités, avec 24 entreprises en activité sur une superficie de 94,6 ha ;
- **Bouaké**, sur une superficie 235 ha avec 12 entreprises en activité sur une superficie de 32 ha ;
- **Akoupé-Zeudji PK24**, d'une superficie de 1 000 ha, avec 145 entreprises (dont 44 en activité et 17 en cours de construction) occupant une superficie totale de 156 ha et ;
- **Assouba (Aboisso)**, avec 50 ha, compte 4 entreprises dont 2 en activité.

Source : *Ministère du Commerce et de l'industrie*

678. Concernant l'amélioration de la compétitivité du secteur, plusieurs actions ont été menées. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI) et du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau des Industries (PNRMN).
679. Ces actions ont permis d'accompagner plus de 155 entreprises à la démarche qualité et de former environ 350 cadres d'entreprises entre 2021 et 2024. Par ailleurs, le système des indications géographiques a labellisé l'attiéké des lagunes, le Café des Montagnes de Man et le Pagne Baoulé.
680. Ainsi, le nombre de certificats ISO délivrés est passé de 220 à 520 entre 2021 et 2024. Ces certifications ont permis aux entreprises détentrices, non seulement d'accéder aux marchés ou appels d'offres, mais aussi de prouver la qualité de leurs services, produits et compétences.
681. En outre, la Côte d'Ivoire connaît une compétitivité moyenne pour les sous-secteurs à faible qualification de main-d'œuvre, notamment les industries chimiques (peintures, savon et lessives, engrais) et cosmétiques (parfums, soins capillaires), ainsi que dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre tels que le textile et la plasturgie. Mais, cette compétitivité reste faible dans les secteurs à forte valeur ajoutée comparativement à ceux à plus faible valeur ajoutée.
682. S'agissant de la promotion de l'innovation, quatre (4) Centres d'Appui à la Technologie et l'innovation (CATI) ont été créés, dont un (1) à l'Université Houphouët Boigny et trois (3) à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro. En outre, plusieurs universités et centres de recherche commencent à intégrer des modules IA dans leurs programmes.
683. Par ailleurs, l'Industrie 4.0 qui se distingue par l'intégration des technologies numériques, de l'intelligence artificielle (IA) et des systèmes automatisés dans les processus industriels, offre d'immenses opportunités pour optimiser la production. Cependant, malgré un écosystème académique en pleine expansion, l'usage de l'IA dans les domaines de la recherche et de l'innovation demeure encore à un stade embryonnaire. Cette situation s'explique notamment par un accès limité aux infrastructures, un manque de financement, un faible transfert technologique, ainsi qu'un déficit de compétences spécialisées.
684. Selon le rapport 2023 de l'Indice mondial de l'innovation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la capacité d'innovation de la Côte d'Ivoire reste encore faible. En effet, le pays était au 103<sup>ème</sup> rang sur 129 pays en 2019. En 2023, elle occupe le 112<sup>ème</sup> rang mondial sur 132 pays. En Afrique, elle vient après le Maroc (70<sup>ème</sup>), la Tunisie (79<sup>ème</sup>), l'Egypte (86<sup>ème</sup>), le Sénégal (93<sup>ème</sup>), le Ghana (99<sup>ème</sup>) et le Nigéria (109<sup>ème</sup>).

685. S'agissant de la concurrence, les mesures prises par le Gouvernement ont aussi bien amélioré le climat des affaires que l'attractivité des investisseurs. Ainsi, selon le Rapport « Business Ready » 2024, de la Banque Mondiale, la Côte d'Ivoire occupe la 8<sup>ème</sup> place du meilleur climat des affaires en Afrique avec un score moyen de 52,67/100. Cependant elle est moins bien classée par rapport à certains de ses pairs régionaux, notamment, le Rwanda (72,67/100), l'île Maurice (63,67/100), le Maroc (62,67/100), le Botswana (61/100), le Togo (56,1/100), la Tanzanie (59,67/100) et le Ghana (56,33/100). Cette situation s'explique notamment par, le faible taux moyen de densité d'entrée des entreprises du secteur privé au marché industriel. À cela s'ajoute, l'indépendance limitée de la Commission de la Concurrence.
686. En matière de transformation des matières premières agricoles, le volume transformé de cacao est passé de 619 529 tonnes à 739 027 tonnes entre 2021 et 2024 ; soit une hausse de 19,29%. Également, le volume transformé de noix de cajou enregistre une hausse de 148,44% passant de 136 854 à 340 000 tonnes sur la même période.
687. Quant au taux de transformation du cacao, il est passé de 26% en 2021 à 42% en 2024, hissant ainsi le pays au rang de premier broyeur mondial en termes de capacité installée. En 2024, le secteur comptait une trentaine d'unités de transformation opérationnelles avec une capacité nominale 350 000 tonnes par an.
688. En ce qui concerne l'anacarde, le taux de transformation est passé de 14,1% à 36,4% sur la même période, faisant de la Côte d'Ivoire le 3<sup>ème</sup> transformateur et le 2<sup>ème</sup> fournisseur mondial de noix de cajou. En 2023, le secteur de l'anacarde comptait 36 usines opérationnelles pour une capacité annuelle de traitement de 400 000 tonnes de noix de cajou. Il a aussi généré 14 211 emplois directs dont 70,5% occupés par des femmes.
689. Par ailleurs, l'industrie manufacturière constitue le principal moteur, avec une contribution au PIB de 13,3% en 2024 pour une prévision de 15% en 2025. Depuis 2013, la Côte d'Ivoire se distingue comme le premier pays manufacturier dans la sous-région, avec une valeur ajoutée manufacturière de 433 dollars US par habitant en 2021, loin devant le Ghana (239 dollars) et le Sénégal (233 dollars).
690. Dans cette dynamique, l'indice de production industrielle est passé de 146,1 à 165,5 entre 2021 et 2024, portant ainsi, la contribution du secteur secondaire au PIB à 22,7% en 2024 contre 20,7% en 2020.
691. Cependant, la production agro-industrielle reste marquée par une transformation primaire relativement simple, avec une valeur ajoutée limitée. Également, la forte exportation de matières premières, limite les opportunités d'emplois locaux et de valeur ajoutée. En effet, les emplois dans le secteur industriel demeure faible (10,5% en 2022) comparativement au secteur agricole (45,6% en 2022) et au secteur tertiaire (44% en 2022).
692. La plupart des zones industrielles ne répondent pas aux standards internationaux. Aussi, la demande actuelle de terrains industriels reste concentrée dans la zone d'Abidjan et plus particulièrement à PK24 compte tenu de ses avantages comparatifs (proximité du port, accès à une main d'œuvre qualifiée, potentiel marché de consommation local).
693. En matière de financement, la contribution du secteur privé est déterminante pour soutenir le développement industriel. En effet, les Investissements Directs Étrangers (IDE), censés jouer un rôle moteur ne représentaient que 3,8% du PIB de la Côte d'Ivoire en 2024. Ce niveau reste significativement inférieur à celui observé dans d'autres pays comparables, tels que le Sénégal (8,28%) ou le Vietnam (4,35%).

Tableau 16 : Evolution des investissements industriels agréés réalisés de 2012 à 2024

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant Investissements (en milliard de F CFA)	44,5	52,2	72,6	77,1	49,3	124,4	127,9	75,4	631,6	742,077	945,5	1000,15	741,466
Emplois (milliers)	1049	1270	789	1348	608	1358	1132	1520	349	3116	6303	5274	-

Source : MCI/DASII, 2024

694. Ce faible volume d'IDE constitue un frein à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie nationale. Ces obstacles affectent particulièrement les Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui représentaient pourtant 98% des entreprises formelles du secteur privé en 2020.
695. Relativement à la réhabilitation des zones industrielles, seule celle de Yopougon a été réhabilitée depuis 2019, avec des travaux complémentaires achevés en 2024. Ils ont concerné la construction d'un centre de secours des sapeurs-pompiers et la réhabilitation de la station de relevage. Les zones de Koumassi, Vridi et San Pédro sont en cours de réhabilitation et enregistrent des taux respectifs de 90%, 40% et 20% à fin juin 2025.
696. Malgré les acquis enregistrés, le secteur industriel reste confronté à plusieurs difficultés, notamment : (i) l'insuffisance et dégradation des infrastructures industrielles ; (ii) le financement limité du développement industriel ; (iii) le faible transformation et accès limité aux intrants et ; (iv) l'inadéquation des compétences et coûts élevés de production.
697. L'analyse de ces difficultés révèle plusieurs problèmes au niveau du secteur industriel ivoirien. Le problème central porte sur la faible compétitivité du secteur industriel.
698. Cela s'explique notamment par : (i) les insuffisances structurelles et organisationnelles ; (ii) les faiblesses technologiques et numériques ; (iii) les contraintes financières et de soutien aux acteurs ; (iv) la faible qualité des produits par rapport aux normes nationales et internationales ; (v) le faible niveau de sécurisation des infrastructures industrielles et ; (vi) la faible résilience des entreprises face aux chocs extérieurs et aux changements climatiques et environnementaux.
699. Toutefois, le pays dispose d'atouts comme : (i) un climat d'affaire globalement favorable ; (ii) une main d'œuvre bon marché ; (iii) un réseau routier en plein essor ; (iv) des infrastructures portuaires et aéroportuaires modernes et compétitives et ; (v) des matières premières agricoles et minières relativement abondantes.
700. Pour bénéficier pleinement de la valorisation de ces atouts, plusieurs goulots sont à lever. Il s'agit notamment de : (i) l'encadrement et le soutien aux entreprises ; (ii) l'innovation et la recherche ; (iii) la qualité et de la protection du marché et ; (iv) le développement du marché et l'intégration régionale.
701. Au regard de la situation, plusieurs défis restent à relever pour parvenir à un secteur industriel dynamique et compétitif, notamment : (i) le développement des infrastructures et des capacités industrielles ; (ii) l'accélération de la transformation des matières premières agricoles et minières, ainsi que le soutien à la petite transformation, à l'économie circulaire (RSE, optimisation des procédés, recyclage) et au renforcement des normes et de la qualité ; (iii) le renforcement de la synergie entre la recherche et l'industrie, la création du fonds de développement industriel et la mobilisation stratégique de nouveaux IDE avec le transfert de technologies et la formalisation de contrats locaux et ; (iv) le renforcement de la politique de la concurrence, la coordination intersectorielle pour les infrastructures industrielles et la promotion des champions nationaux du secteur.

#### IV.4. Mines, Hydrocarbures et Energie

702. La Côte d'Ivoire envisage d'insuffler au secteur des ressources extractives et énergétiques une dynamique accrue pour en faire "le second poumon de l'économie ivoirienne". Ce secteur stratégique

se positionne comme un levier majeur pour une nouvelle phase de croissance soutenue et durable. La contribution du secteur des mines, du pétrole et de l'énergie à la création de richesse nationale a atteint 3,96% du PIB en 2023. À titre d'illustration, les ressources minérales ont représenté 15% des recettes d'exportation et 6% des revenus budgétaires en 2021. Le renforcement de cette dynamique sectorielle, contribuera à élever le pays au rang des nations à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030.

703. Dans l'optique de renforcer cet élan qui suscite un vif intérêt auprès des investisseurs privés, le Gouvernement ambitionne d'améliorer la synergie entre les trois sous-secteurs (mine, pétrole et énergie). Ceci, à travers une politique intégrée des ressources extractives et énergétiques à même de soutenir de façon durable cette attractivité. À cet effet, diverses réformes ont été menées afin de renforcer la contribution de ce secteur stratégique à la création de la richesse nationale.
704. **En ce qui concerne les mines**, les principales réformes portent sur : (i) la loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier ; (ii) l'ordonnance n°2018-144 du 14 février 2018 modifiant l'article 169 de la loi n°2014-138 du 24 mars 2014, modifiée et ratifiée par la loi n°2020-675 du 10 septembre 2020, qui a révisé le régime fiscal des mines industrielles et ; (iii) l'ordonnance n°2022-239 du 30 mars 2022 modifiant les articles 183, 184, 185, 186, 187, 188, et 189 de la loi n°2014-138 du 24 mars 2014, ratifiée par la loi n°2023-591 du 7 juin 2023.
705. Ces réformes ont permis au sous-secteur minier d'adopter le concept du contenu local. Il contient les éléments suivants : (i) l'élaboration d'un plan de développement communautaire en concertation avec les communautés riveraines ainsi que les autorités administratives territoriales et locales et ; (ii) la création d'un fonds de développement local minier, financé par une contribution de 0,5% du chiffre d'affaires annuel des sociétés d'exploitation, destinée à soutenir le développement des villages riverains. Cette réforme du code minier permet d'augmenter la part de l'État dans les revenus miniers et d'intégrer davantage les investisseurs nationaux dans l'exploitation minière. En ce qui concerne l'orpaillage et son encadrement, la révision du code minier ouvre la possibilité de cohabitation entre les grandes exploitations minières et les exploitations artisanales autorisées.
706. En 2024, le secteur des Mines, représentait 4,5% du PIB. Les recettes quant à elles, ont atteint environ 1 300 milliards FCFA, soit près de 2,1 milliards USD. Ces résultats sont principalement dus à l'intensification des activités de recherche et d'exploitation des minerais telles que le lithium, le cuivre, le fer, le molybdène, le nickel, le cobalt, le colombo-tantalite et l'or. La révolution numérique et la transition énergétique en cours ont provoqué une forte demande pour les minerais jugés stratégiques, voire critiques. En conséquence, le nombre de demandes de permis de recherche minière a augmenté passant de 120 en 2012 à environ 200 en 2024 et celui des permis d'exploitation, de 9 à 28 sur la même période.
707. L'exploitation minière artisanale à petite échelle connaît un véritable essor, les investissements privés annuels ayant été multipliés par 6 entre 2012 et 2023, atteignant ainsi 386 milliards de FCFA en 2023. Le prix de l'or n'a cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, passant de 28 000 FCFA le gramme en 2012 à 44 000 FCFA en 2024. L'or demeure donc la substance la plus recherchée, représentant 80% des permis de recherche encore en vigueur. En 2024, la Côte d'Ivoire se classait parmi les dix premiers pays producteurs d'or en Afrique, avec une production minière ayant généré un chiffre d'affaires de 1 111,93 milliards de FCFA.
708. Au cours de cette période, des projets de prospection ont conduit à la découverte d'un important gisement aurifère de classe mondiale, situé dans les départements de Kani et Dianra. L'exploitation de ce gisement nécessite un investissement initial de 400 milliards de FCFA et favorise la création de 4 500 emplois directs et indirects.

709. La production d'or a augmenté, passant de 41,857 tonnes en 2021 à 59,124 tonnes en 2024. Les prévisions de production à fin 2025 permettent d'estimer un total de 247,359 tonnes d'or pour le quinquennat, soit une hausse de 69,4% par rapport au quinquennat précédent. Cette dynamique positive résulte de la mise en production de nouvelles mines (FLOLEU, FIMBIASSO, ROXGOLD et TIETTO) ainsi que de la montée des prix de l'or sur les marchés internationaux.
710. En outre, la production de nickel latéritique, issue de la mine de Founbesso-Moyango, située dans les départements de Biankouma et Touba, a également enregistré une progression au cours de la période. Elle est passée de 1 347 975 tonnes en 2020 à 1 764 150 tonnes en 2021, puis à 1 840 795,59 tonnes en 2022, à 2 480 548,22 tonnes en 2023 et a atteint 1 482 753 tonnes en 2024, soit une augmentation de 34,75 %.
711. La production de manganèse est réalisée par quatre mines actuellement en exploitation (CMB, CML, BMSA et IMMSA) et connaît une tendance générale à la hausse. Elle est passée de 961 267,234 tonnes en 2021 à 1 033 405 tonnes en 2024. Quant à la production de bauxite, elle a atteint 607 675 tonnes à fin 2023. La production industrielle de bauxite a atteint 204 995 tonnes, représentant ainsi 63,49 % de l'objectif annuel fixé à 315 000 tonnes, à fin juin 2024.
712. Dans cette dynamique, les recettes provenant du secteur ont connu une hausse spectaculaire, passant de 19,5 milliards de FCFA en 2012 à 372 milliards de FCFA en 2023. L'augmentation continue des ressources minérales extraites chaque année, témoigne de la dynamique positive actuelle et des perspectives favorables pour ce secteur stratégique.
713. En matière de développement communautaire, l'exploitation de cinq (5) nouvelles mines d'or au cours de cette période a permis la création et la mise en service de cinq (5) Comités de Développement Local Minier (CDLM) : FLOLEU, FIMBIASSO, YAOURE, ROXGOLD et LOBO. Le nombre total de CDLM opérationnels s'élève ainsi à 18. Les fonds dédiés aux Comités de Développement Local Minier se chiffrent à 17 546 171 744,06 FCFA en 2024 contre 1 816 082 875,53 FCFA en 2014, soit un accroissement de 866% en une décennie. Ces fonds ont servi à la réalisation d'infrastructures de base au profit des communautés impactées.
714. Afin de lutter contre l'orpaillage illicite, le Gouvernement a initié la création de chantiers-écoles pour la formation des artisans miniers. Ainsi, ce sont 12 chantiers-écoles qui ont été établis dans les localités suivantes : Bouaflé, Boundiali, Buyo, Daoukro, Yakassé-Attobrou, Agnibilekrou, Dimbokro, Divo, Dabakala, Bouaké, Zouan-Hounien et Bongouanou. À l'issue de la première phase du projet, 371 artisans ont été formés.
715. En ce qui concerne la valorisation du potentiel minier, un laboratoire d'analyses et d'études géologiques est installé. Ce laboratoire offre à l'Administration minière un outil de pointe, permettant un meilleur contrôle des teneurs en substances minérales des minerais extraits du sous-sol ivoirien.
716. En somme, les effets résultant de l'application de ces réformes sectorielles ont joué un rôle clé dans l'afflux d'investisseurs. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion du contenu local, les communautés riveraines ont bénéficié de nouvelles infrastructures telles que les routes, les écoles, les centres de santé.
717. Malgré cette dynamique positive, plusieurs difficultés demeurent. Parmi celles-ci, figure le faible rendement économique pour la Côte d'Ivoire, principalement dû à l'exportation de minerais bruts ; ce qui ne permet pas à l'économie nationale de capter une part significative de la chaîne de valeur minière. De plus, la pratique illégale de l'orpaillage demeure une préoccupation majeure.
718. À titre d'exemple, la production de diamant a connu une baisse progressive entre 2021 et 2023. Elle est passée de 4 122 carats en 2021 à 3 968,88 carats en 2022, pour atteindre 2 367,63 carats en 2023. Cette tendance à la baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment la faible rationalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, ainsi que l'absence d'industries locales de

transformation des matières minérales. Par ailleurs, les retards accumulés dans le développement de l'infrastructure géo scientifique nationale aggravent cette situation. L'ensemble de ces difficultés freinent la dynamique du sous-secteur des mines et empêche le pays d'exploiter pleinement le potentiel de ses ressources minérales.

719. Dans une perspective à long terme, le code révisé encourage la mise en place d'un comptoir national d'achat d'or, ainsi que la création d'une unité d'affinage de l'or. Ces mesures favorisent l'atténuation du phénomène de l'orpaillage illicite.
720. En ce qui concerne les atouts, la Côte d'Ivoire détient 35% du potentiel aurifère des ceintures de roches vertes birimiennes, contre 22% pour le Burkina Faso, 19% pour le Ghana, 11% pour la Guinée, 10% pour le Mali et 3% pour le Sénégal.
721. Les problèmes majeurs identifiés concernent : (i) l'inadéquation du cadre de gouvernance face aux défis émergents ; (ii) la faible exploitation du potentiel minier, associée à l'absence de transformation des matières premières en produits finis et ; (iii) la valorisation insuffisante du potentiel géologique.
722. L'inadéquation du cadre de gouvernance face aux défis émergents du secteur minier peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment : (i) l'insuffisance du dispositif juridique et institutionnel régissant ce secteur ; (ii) la faible efficacité de l'administration minière dans le cadre de la modernisation du secteur et ; (iii) une valorisation insuffisante du potentiel géologique.
723. La faible exploration et exploitation du potentiel minier, ainsi que l'absence de transformation des matières premières en produits finis, peuvent être attribuées principalement à plusieurs facteurs : (i) une optimisation insuffisante de la recherche minière ; (ii) une gestion inefficace de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ; (iii) la faible capacité des acteurs du secteur à développer la petite mine et l'artisanat minier ; (iv) une opérationnalisation insuffisante du processus de transformation des matières premières minières en produits finis ; (v) une efficacité limitée dans la lutte contre les infractions au code minier et ; (vi) un développement insuffisant des infrastructures de transport des minerais de métaux de base.
724. La faible valorisation du potentiel géologique s'explique notamment par : (i) le faible développement de l'infrastructure géoscientifique nationale et ; (ii) la faible opérationnalisation des systèmes d'information géo-scientifiques et la cartographie des zones géologiques spécifiques.
725. Les principaux défis à relever incluent : (i) l'adoption d'une approche socio-économique innovante pour gérer l'orpaillage illicite et protéger l'environnement ; (ii) la rationalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ; (iii) la réforme et dématérialisation du cadastre minier pour plus de transparence et d'efficacité et ; (iv) la valorisation et transformation locale des matières minérales afin de renforcer la valeur ajoutée nationale.
726. **En ce qui concerne le sous-secteur des hydrocarbures**, la loi n°2022-408 du 13 juin 2022 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières, ainsi que son décret d'application n°2023-441 du 24 mai 2023, en constituent les principaux textes législatifs.
727. L'objectif de cette loi et de son décret d'application est de promouvoir l'insertion des nationaux dans les domaines de l'emploi et des prestations de services au sein des activités pétrolières et gazières. Le décret précise les emplois et activités de sous-traitance, ainsi que les prestations de services et les fournitures de biens et services dans ce secteur, qui doivent être exclusivement réservés aux nationaux. Par ailleurs, la réforme du code pétrolier de 2012 a contribué à attirer davantage d'investissements privés. En effet, entre 2011 et 2023, plus de 1 200 milliards de F CFA ont été investis dans la recherche pétrolière, tandis que 4 513 milliards de F CFA ont été injectés dans l'exploitation pétrolière.
728. Cela s'inscrit dans la perspective de promouvoir le développement de champions nationaux à chaque étape de la chaîne de valeur de l'industrie pétrolière et gazière nationale. De plus, la réalisation annuelle

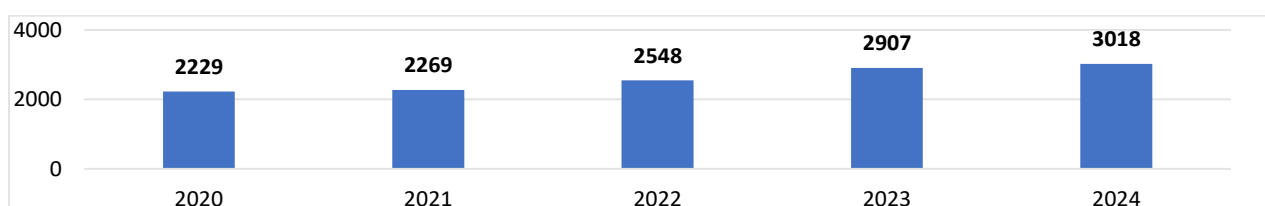
des audits des coûts pétroliers dans le cadre des contrats de partage de production sur les blocs pétroliers renforce l'implication de l'État tout au long du cycle d'exploitation. En ce qui concerne les avancées observées dans le secteur, la situation de l'amont pétrolier témoigne d'une intensification de la recherche, facilitée par l'augmentation du nombre de permis d'exploration délivrés.

729. Ces explorations ont permis la découverte de gisements pétroliers et gaziers majeurs, tels que Baleine et Calao, contribuant ainsi à renforcer les capacités de production de la Côte d'Ivoire. L'achèvement de la première phase du développement du gisement Baleine, situé sur les blocs CI-101 et CI-802 au large d'Assouindé, dans la région du Sud Comoé, a particulièrement favorisé l'augmentation de la production de pétrole brut.
730. En 2020, la production de pétrole brut de la Côte d'Ivoire s'est élevée à 10 642 392 barils, soit une moyenne de 29 078 barils par jour (bopd). Cette production journalière est passée de 24 036 barils/jour en 2021 à 29 481 barils/jour en 2023. Pour l'année 2024, la production quotidienne est de 44 139 barils par jour.
731. En 2020, la production de gaz naturel s'élevait à 78,707 milliards de pieds cubes, soit une moyenne journalière de 215,047 millions de mètres cubes par jour (mmpcj). Cette moyenne a progressé à 229,55 mmpcj en 2021, puis à 263,92 mmpcj en 2023. À la fin de l'année 2024, elle a atteint 262,110 mmpcj, dépassant ainsi la prévision initiale de 203,830 mmpcj.
732. Cette augmentation résulte principalement des bonnes performances des puits des blocs CI-27 (comprenant les gisements Foxtrot, Mahi, Manta et Marlin) et CI-40 (gisement Baobab). Par ailleurs, la mise en production du gisement Baleine (situé sur les blocs CI-101 et CI-802) en août 2023 a également contribué à cette hausse, portant la production totale de gaz naturel de 2 400 à 3 300 milliards de pieds cubes. En effet, les réserves de baleine sont estimées aujourd'hui à 2,5 milliards de barils de pétrole. Au niveau de la qualité, le brut de baleine est classé parmi les meilleurs à l'international.
733. Quant au Gaz naturel associé, outre son pouvoir calorifique très élevé, il est d'une composition très riche permettant d'en extraire plusieurs sous-produits tels que le butane, le propane et le pentane. Il s'agit du premier projet africain net zéro carbone. Il comprend également une composante biocarburant à base de résidus agricoles pour une production d'huile, estimée à 40 000 barils/jour et la réhabilitation de 14 forêts classées. Avec les récentes découvertes de gaz, la Côte d'Ivoire pourra couvrir ses besoins et se positionner comme pays exportateur de gaz liquéfié. Ce combustible, classé parmi les plus compétitifs, s'impose de plus en plus comme une source d'énergie de transition.
734. S'agissant de l'aval pétrolier, l'État a consenti d'importants efforts financiers en raison de la crise en Ukraine, afin de maintenir les prix des produits pétroliers à des niveaux accessibles. Ces efforts se chiffrent à 726 milliards en 2022 ; à 786 milliards en 2023 et à plus de 900 milliards à fin 2024. Ainsi, sept (7) projets majeurs ont été mis en œuvre pour accroître les capacités de stockage de gaz butane et produits pétroliers liquides dont quatre (4) ont été mis en service. Il s'agit : (i) d'une sphère de butane (en 2021) ; (ii) d'un bac de super sans plomb de 20 000 m<sup>3</sup> au dépôt GESTOCI de Yamoussoukro (en 2022) et ; (iii) d'une sphère de 4 000 TM de stockage de gaz butane au dépôt GESTOCI TPAV (en 2023).
735. En outre, trois (3) projets sont en cours d'achèvement, il s'agit de : (i) la construction de trois (3) sphères de gaz butane de 4 000 TM chacune par SAPET Energy avec un taux de réalisation des travaux estimé à 77% à fin juin 2024 et ; (ii) l'équipement du laboratoire d'analyses des produits pétroliers avec un taux de réalisation de 96,33%. La politique de "butanisation" du pays, en cours pour promouvoir la cuisson propre, a produit des résultats remarquables avec près de 600 000 tonnes métriques de butanes distribuées.

736. L'ensemble de ces réalisations contribue à assurer une meilleure offre de services pétroliers aux demandeurs. La capacité de production de la SIR en 2024 s'élevait à 5 065 741 TM et celle de la SMB à 306 000 TM de bitumes avec une capacité de stockage dépôt SMB de 15 000 m<sup>3</sup>.
737. La production de brut de la SIR était de 5 065 741 TM en 2024. Quant à celle de la SMB, les statistiques indiquaient 306 000 TM de bitumes avec une capacité de stockage dépôt SMB : 15 000 m<sup>3</sup> sur la même période.
738. Ainsi, la capacité de réception en gaz butane sans les installations de la SIR, est passée de 15 800 TM en 2020 à 23 300 TM en 2023. Cette capacité de réception est maintenue 37 800 TM à fin 2024. Quant à la capacité de stockage en produits liquides, elle a connu une hausse sur la période 2020-2024, passant de 438 097 m<sup>3</sup> en 2020 à 471 608 m<sup>3</sup> à fin juin 2024 sur une prévision estimée à 507 208 m<sup>3</sup> la même année. La capacité de stockage GPL était de 43 551 fin 2024.
739. S'agissant de la capacité de stockage en bitumes, elle a également connu une hausse sur la période 2020-2024, passant de 15 000 m<sup>3</sup> en 2020 à 16 512 m<sup>3</sup> à fin juin 2024 sur une prévision initiale de 16 440 m<sup>3</sup>. Ces résultats ont permis de renforcer la couverture des besoins en matière de produits pétroliers et gaziers. La transformation locale de produits pétroliers par la SIR était de 3 420 815 TM en 2020. Elle a connu une hausse de 41,61% passant à 4 844 367 TM en 2023. La quantité annuelle de brut traitée en 2024 par la SIR était de 3 312 KTM contre 1 904 KTM en 2011, soit une augmentation du volume traité de 65,76%.
740. La quantité d'hydrocarbures (super, gasoil) transportée par pipelines sur la période 2020-2023, avec notamment 1 356 602,431 m<sup>3</sup> en 2020 et 1 718 447 m<sup>3</sup> en 2024. Elle reste inférieure à celle réalisée en 2022 qui était de 1 815 748,089 m<sup>3</sup>. Cette évolution en dent de scie s'explique par le respect du planning de maintenance du pipeline et de l'arrêt réalisé pour les travaux de raccordement du pipeline à la station de boosting installée dans la localité de Pacobo. Cette tendance s'est poursuivie en juin 2024, avec un volume de 868 599 m<sup>3</sup> d'hydrocarbures transportés par pipeline pour une prévision à fin 2024 de 1 545 873 m<sup>3</sup>. Par ailleurs, il convient de mentionner que le nombre de stations-service est passé de 605 en 2011 à 1 592 en 2024.
741. Malgré les progrès observés, des difficultés persistent. Le profil pétrolier de la Côte d'Ivoire est atypique dans la région, car bien que produisant à la fois du pétrole brut et du raffiné, le pays est importateur net de brut et exportateur net de produits pétroliers. Cette situation s'explique notamment par : (i) la faible prise en compte du contenu local ; (ii) l'insuffisance des capacités de réception, de stockage et de transport massif des produits pétroliers ; (iii) la faible attractivité du bassin sédimentaire ivoirien ; (iv) la faible maîtrise de la hausse des prix des produits pétroliers à la pompe due à la crise Russie-Ukraine ; (v) l'insuffisance des capacités d'approvisionnement du pays en produits pétroliers et gazier et ; (iv) l'absence d'un cadre réglementaire spécifique aux huiles lubrifiantes.
742. S'agissant du secteur des Hydrocarbures, les problèmes majeurs observés concernent : (i) la faible adéquation du cadre de gouvernance aux nouveaux enjeux du marché international et ; (ii) la fourniture insuffisante des produits pétroliers et gaziers pour la couverture intégrale des besoins au niveau national et régional de façon durable.
743. La faible adéquation du cadre de gouvernance du secteur face aux nouveaux enjeux du marché international se justifie essentiellement par : (i) la prise en compte insuffisante du contenu local ; (ii) la faible attractivité du bassin sédimentaire ivoirien et ; (iii) l'absence d'un cadre réglementaire spécifique aux huiles lubrifiantes.
744. La fourniture insuffisante des produits pétroliers et gaziers pour la couverture intégrale des besoins au niveau national et régional de façon durable se justifie notamment par : (i) l'insuffisance des capacités de réception, de stockage et de transport massif des produits pétroliers ; (ii) la faible capacité

- d'approvisionnement du pays en produits pétroliers et gaziers ; (iii) la faible maîtrise de la hausse des prix des produits pétroliers à la pompe et ; (iv) la faible qualité des produits pétroliers commercialisés.
745. Les défis à relever au niveau des hydrocarbures portent notamment sur : (i) renforcement du cadre légal et réglementaire, incluant le contenu local et des normes spécifiques (huiles lubrifiantes, qualité des produits) ; (ii) le développement des infrastructures énergétiques, avec l'augmentation des capacités de stockage, de transport, de gazoducs et de centrales de production ; (iii) l'accroissement de l'attractivité du bassin sédimentaire ivoirien, afin de stimuler les investissements et l'exploration et ; (iv) la maîtrise des enjeux économiques et sécuritaires, notamment la stabilisation des prix à la pompe et le renforcement de l'approvisionnement national en produits pétroliers et gaziers.
746. **Concernant l'énergie**, la loi n°2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité a favorisé l'accroissement des capacités de production existantes. Ce texte qui régit désormais le secteur, consacre la libéralisation des activités de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de commercialisation de l'énergie électrique. À la suite du décret n° 2016-862 du 03 novembre 2016 sur la maîtrise de l'énergie, plusieurs textes ont été pris portant sur : (i) l'étiquetage énergétique ; (ii) l'audit énergétique obligatoire ; (iii) l'efficacité énergétique dans le bâtiment et ; (iv) l'autoproduction. En outre, le Fonds National de la Maîtrise de l'Energie (FONAME) pour le soutien des actions dans ce domaine, a été mis en place.
747. La prise de ces textes a été suivie de campagnes de sensibilisation, afin d'exhorter les consommateurs à une utilisation plus rationnelle et moins coûteuse de l'offre de service d'énergie électrique. Dans le but de renforcer l'offre d'électricité, deux arrêtés ont été pris en application de l'article 8 du code de l'électricité. Il s'agit notamment de : (i) l'arrêté n° 326 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la commission chargée de l'examen des demandes d'autorisation et d'agrément et ; (ii) l'arrêté n° 327 MMPE/DGE du 09 décembre 2022, relatif aux seuils de puissance installée dans le cadre des régimes juridiques applicables à toute activité d'autoproduction, ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation d'exercer cette activité.
748. La Côte d'Ivoire dispose de capacités de génération historiquement supérieure à la demande, avec le doublement de sa capacité installée en une décennie, pour atteindre 3 019 MW en 2024. Cette tendance se justifie notamment par la construction et/ou la mise en service d'infrastructures de production, notamment les centrales thermiques Karpower phase I (100 MW) à Azito ; Atinkou (TAG 390 MW) à Taboth (Jacqueville) ; Azito IV (253 MW) ; et la centrale solaire de Boundiali (30 MW). La puissance installée en off-grid (EnR et autres sources) a atteint 9,67 MW à fin décembre 2024, soit une progression de +21% par rapport à 2019.
749. Quant à la production brute totale (GWhs) d'énergie générée ou consommée, elle est passée de 6 948 GWhs en 2011 à 13 928,28 GWhs en 2024. Ainsi, au niveau de la production, la puissance totale installée est passée de 2 229 MW en 2020 à 3 019 MW (66,2% thermique, 32,8% hydraulique et 1% solaire) en 2024. Cette situation permet à la Côte d'Ivoire de figurer parmi les rares exportateurs de la région avec 730,083 GWhs exportés vers les pays voisins en 2024. Au niveau régional, la Côte d'Ivoire ambitionne de maintenir et de renforcer son rôle de pôle énergétique régional par un accroissement des volumes d'énergie exportés.

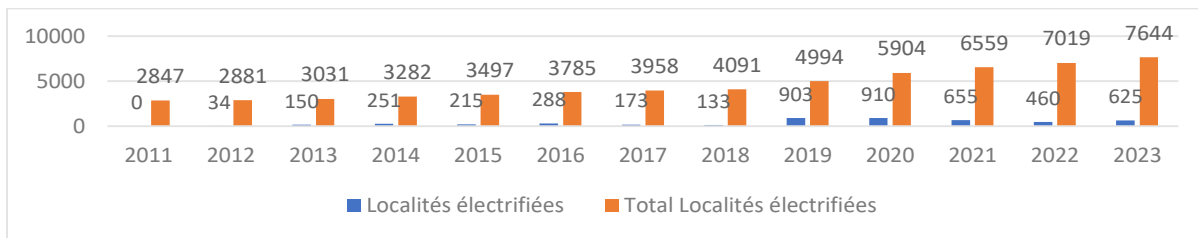
**Graphique 65 : Évolution de la puissance de production installée (MW) de 2020 à 2024**



Source : Direction Générale de l'Énergie

750. Les partenaires sous régionaux sont : le Ghana (depuis 1984), le Burkina Faso (depuis 2000), le Mali (depuis 2012), le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée (Ligne CLSG en 2020) sous des contrats bilatéraux.
751. En matière d'infrastructures de transport et de distribution de l'électricité, le Gouvernement ivoirien continue d'accorder une importance capitale à l'extension ainsi qu'à la sécurisation du réseau national. Ceci, pour satisfaire de manière fiable la demande nationale croissante, ainsi que ses ambitions d'exportation. La mise en œuvre des projets majeurs tels que ENERGOS 1, achevé à fin décembre 2023, le Projet de Réhabilitation et Développement des Réseaux électriques de transport (PRODERCI) achevé au premier trimestre 2022 et le Projet de Renforcement du Réseau de Transport et de Distribution (PREDT) réalisé physiquement à 87% à fin 2024, ont permis de faire d'importants progrès.
752. Le nombre de kilomètres de lignes HTA et BT construit a augmenté progressivement de 47 955 km en 2019 à 67 089 km à fin décembre 2024, soit une croissance de 39,90%.
753. Le linéaire total du réseau de transport (400-225-90 kV) dans le pays, a atteint 7 700 km en 2024, soit une croissance d'environ 25,8% par rapport à 2019 avec 6 122 km. Celui du réseau de distribution (33-15 kV et 400-220 V), a atteint 67 089 km à fin 2024. Le réseau de transport de la Côte d'Ivoire est actuellement basé sur les niveaux de tension, 400 kV, 225 kV et 90 kV. Ces lignes HTB assurent la majeure partie du transport de l'électricité, en reliant les centrales aux centres de consommation aussi bien au niveau national que dans la sous-région. Grâce à ces acquis, le niveau des exportations d'électricité a atteint 1 052 GWh à fin 2023.
754. Par ailleurs, la construction de la ligne électrique de 400 KV dénommée "**Dorsale de l'Est**" qui reliera 4 postes stratégiques du pays, couvrant une superficie de 541 Km vient renforcer l'infrastructure électrique du pays en reliant plusieurs postes clés du réseau national. Cette nouvelle ligne vient assurer une meilleure évacuation de l'énergie produite dans le Grand Abidjan (ville d'Abidjan et ses banlieues), notamment la production thermique, mais aussi facilitera à terme l'intégration des nouvelles centrales solaires qui seront installées dans le Nord et l'Est du pays. Cette ligne vient donc renforcer la diversification énergétique du pays, dont la production d'électricité fera une place importante (45%) aux énergies renouvelables.
755. **En matière d'accès à l'électricité**, la Côte d'Ivoire a connu un progrès remarquable. Ainsi, le taux d'accès (*Population vivant dans les localités électrifiées / Population Totale*) est passé de 74 % en 2011 à 83 % en 2019, et à 98,6 % en 2024. Le taux de couverture (*Nombre de localités électrifiées / Nombre Total de localités*) a aussi progressé, passant de 33,1 % en 2011 à 79,6 % en 2019 et à 95,67 % en 2024. Quant au taux de desserte (*Nombre de ménages raccordés à l'électricité/Nombre total de ménages*), il est passé de 23,3 % en 2011 à 44 % en 2019 et à 70,80 % en 2024 soit environ 4 587 952 ménages raccordés. S'agissant du Temps de Coupure annuel Moyen (TCAM), il est passé de 47,25 heures en 2011 à 26,13 heures en 2024. En sus, le taux de réserve à la pointe était de 11,4% à fin juin 2025.
756. L'électrification Rurale Décentralisée (ERD) et de la cuisine propre connaissent également une dynamique croissante, avec une augmentation d'initiatives locales et la mise en œuvre de projets de sensibilisation à large spectre. La stratégie privilégie le raccordement au réseau électrique national. S'agissant du hors réseau, à fin 2023, environ 28 localités et campements ont bénéficié de l'électricité via des mini-réseaux.
757. Les projets réalisés ont permis à plus de 2 000 ménages d'être alimentés par des mini réseaux solaires et 100 000 ménages par des kits solaires à l'électricité. Sur 8 518 localités que compte le pays selon la base RGPH 2014 à fin 2024, ce sont 8 045 localités qui ont été électrifiées. L'opérationnalisation du Programme National d'Électrification Rurale (PRONER) a contribué à la réalisation de ces résultats. Dans le cadre du projet baleine, ENI en collaboration avec le ministère en charge de l'énergie, procède à la distribution de 300 000 foyers améliorés aux ménages vulnérables en Côte d'Ivoire depuis 2021.

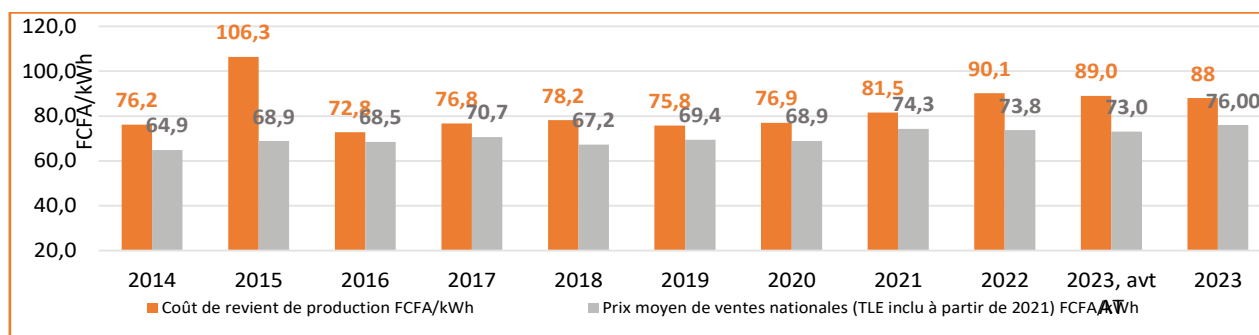
Graphique 66 : Nombre de localités électrifiées de 2011 à 2023



Source : Direction Générale de l'Énergie

758. Malgré les progrès notables enregistrés, le secteur de l'électricité rencontre des difficultés persistantes. Pour les personnes physiques ou morales désireuses d'acquérir des équipements solaires pour leur alimentation propre en énergie électrique, le coût d'acquisition des équipements reste élevé.
759. De plus, l'accès à des solutions de cuisson propre demeure limité pour de nombreuses familles à faibles revenus. Aussi, bien que des technologies comme les cuisinières à biomasse et les systèmes de cuisson solaires soient disponibles, leur adoption reste faible, souvent en raison de barrières culturelles, économiques et d'accès à l'information.
760. L'énergie de cuisson reste dominée par le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) qui est utilisé par plus de 70% des ménages, suivi par le gaz butane, utilisé par 20% des ménages (SE4All gap analysis). L'utilisation de l'électricité et des énergies alternatives pour la cuisson demeure faible. Il est estimé que, plus de 11 millions de m<sup>3</sup> de bois sont prélevés annuellement pour le bois de feu et la production de charbon de bois (Gestion Durable des Ressources Forestières - juillet 2015).
761. En milieu rural, les ménages utilisent principalement le bois de chauffe (86,1%), le gaz (9,9%) et le charbon de bois (3,7%) comme source de cuisson. En revanche, les ménages du milieu urbain utilisent principalement le gaz (67,1%), le bois de chauffe (19,2%) et le charbon de bois (13,3%).
762. En outre, 24 millions de personnes sont régulièrement exposées à des niveaux de pollution atmosphérique qui dépassent les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé pour la protection de la santé humaine. Selon les estimations de l'OMS, la pollution atmosphérique en Côte d'Ivoire a entraîné 34 000 décès prématurés, dont le décès de 8 000 enfants à la suite d'infections respiratoires, et ce pour la seule année 2016.
763. En termes de trésorerie, le secteur de l'électricité a enregistré un déficit de **33,32 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 57,099 milliards de FCFA en 2021, en dépit de la subvention de l'État et des facilités de trésorerie qui ont été mobilisées**. Cette situation est engendrée par les achats de combustibles nécessaires à la production d'électricité de source thermique. Ces achats, évalués à **354,08 milliards de francs CFA dont 309,25 milliards de FCFA pour le gaz naturel, sont en hausse de 16,27% par rapport à 2021**. Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire se trouve donc dans une situation de déficit financier en raison principalement de sa dépendance aux combustibles au Gaz Naturel Liquéfié (GNL) qu'il ne produit pas suffisamment pour la production de l'électricité de source thermique.

Graphique 67 : Coût de revient de production d'énergie de 2014 en 2023



Source : Direction Générale de l'Électricité

764. Le dispositif énergétique de la Côte d'Ivoire est tributaire à 66% du gaz pour sa génération d'électricité. Cette situation accroît la vulnérabilité du pays dans un contexte international, marqué par la crise Russo-Ukrainienne. Le renchérissement du coût du gaz ces dernières années fait observer un écart entre les coûts de revient et les tarifs pratiqués, liés notamment à un faible rendement sur la transmission et la distribution.
765. Aussi, la récurrence des incidents techniques majeurs associés à la période de rationnement et de coupures de l'électricité en 2021, ont affecté l'économie nationale (populations et industries).
766. Globalement, les acquis restent mitigés par le niveau non satisfaisant de certains indicateurs clés. En 2019, le **taux de réserve à la pointe** était de 16%. Ce taux a augmenté à 27,49% en 2021 puis à 29,05% en 2022 avant de connaître une baisse. En 2023, il était de 20,30 % avant de s'établir à 11,80% à fin juin 2024.
767. En outre, la dynamique amorcée par le secteur de l'électricité a été ralentie en raison de plusieurs facteurs. Au rang de ceux-ci figurent les difficultés d'acquisition et de mise à disposition du patrimoine foncier nécessaire à l'exercice du service public de production, de transport, de distribution, d'exportation et d'importation de l'énergie électrique. À cela s'ajoute l'insuffisance des programmes de renforcement des capacités des acteurs du secteur qui ont ralenti.
768. Des difficultés transversales observées entravent la mise en œuvre des programmes et projets sectoriels. Celles-ci concernent notamment les difficultés rencontrées lors de la réalisation des études environnementales ainsi que les procédures de bouclage des financements par les bailleurs de fonds assez longues (2 à 4 ans). En outre, la complexité des procédures de passation des marchés avec les Bailleurs de Fonds et les difficultés de financement des PME ivoiriennes, apparaissent comme des difficultés récurrentes. Le faible taux de décaissement des emprunts et les difficultés dans le processus d'indemnisation des populations impactées lors de la mise en œuvre des projets, entraînent ainsi des retards dans l'exécution desdits travaux.
769. En effet, la demande d'électricité augmente plus vite en raison de la forte croissance démographique, du développement économique et de la hausse des températures dues au changement climatique. De plus, l'arrivée tardive de groupes de productions et la survenue de pannes sur certains groupes ont entraîné des coupures de fourniture d'électricité. À titre illustratif, la Côte d'Ivoire a perdu trois groupes d'une puissance cumulée de 653 MW soit 21% de la capacité totale de production. Deux groupes, soit 488 MW restaient encore à l'arrêt deux ans après. La qualité de l'électricité reste fragilisée par la concentration des groupes de productions dans le sud du pays et par les besoins d'investissements dans les lignes de transport, les ouvrages de distribution, les équipements de télé conduites et de protection etc.
770. En outre, les récentes découvertes de gaz naturels au large des côtes ivoiriennes, ouvrent des perspectives prometteuses pour **le secteur de l'électricité**. Le gaz naturel, désormais classé comme une

source d'énergie de transition vers les énergies renouvelables, permettra à notre pays d'accéder d'ici 2030 à une énergie électrique abordable pour les ménages et les entreprises. Ceci, afin de permettre à la Côte d'Ivoire d'amorcer sa transition énergétique avec plus de certitudes. Ces découvertes permettent au pays de satisfaire ses besoins, puis d'exporter du gaz naturel liquéfié et de jouer un rôle prépondérant sur le marché sous-régional d'échange d'électricité. À cet effet, le Gouvernement ivoirien a ratifié l'accord portant création de la Banque Africaine de l'Énergie pour favoriser le financement de projets et d'infrastructures énergétiques.

771. **L'analyse des déterminants stratégiques** révèle des problèmes majeurs : (i) l'État assure faiblement la sécurité énergétique, le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales et ; (ii) l'accès des ménages, des administrations et des industries à une énergie durable, abordable, abondante et de qualité au niveau national s'avère insuffisant.
772. Le faible niveau de la sécurité énergétique et de développement des Énergies Renouvelables, se justifient notamment par : (i) l'insuffisance des textes juridiques ; (ii) la faiblesse des politiques de développement des infrastructures de production, de transport et de distribution énergétique ; et (iii) le faible développement des Énergies Renouvelables dans le mix-énergétique.
773. L'accès insuffisant des ménages, des Administrations et des Industries à une énergie durable, abordable, abondante et de qualité au niveau national, s'explique principalement par : (i) le retard dans la mise en place des infrastructures de production et de transport de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national et ; (ii) la lenteur dans l'exécution des programmes d'extension et de renforcement du réseau de distribution face à une croissance soutenue de la demande résidentielle et industrielle.
774. Les prévisions de croissance de la consommation d'électricité pour les années à venir entraînent pour le secteur, d'importants défis en raison du système électrique, notamment au niveau : (i) de la disponibilité suffisante de ressources humaines spécifiques ; (ii) des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique ; (iii) des besoins d'extension et de renforcement du réseau de distribution face à une croissance soutenue de la demande résidentielle et industrielle ; (iv) de l'accès à l'électricité ; (v) du renforcement des énergies renouvelables dans la politique du mix énergétique et ; (vi) de la poursuite du programme de maîtrise de la demande d'électricité, qui permet d'économiser en moyenne l'équivalent de 50 MW par jour sur la durée dudit programme (3ans).

#### IV.5. Commerce

775. Le secteur du commerce est l'un des principaux moteurs de création de la richesse nationale. Il est associé à une plus grande participation des jeunes et des femmes et à la création d'emplois décents. Il concourt également, à l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, sa contribution au PIB était de 15% en 2024. Son dynamisme s'explique, au niveau de sa composante domestique, notamment par l'émergence d'une classe moyenne estimée à environ 26,4% en 2024 et à l'échelon externe par l'essor remarquable des échanges à l'exportation.
776. À cet égard, le Gouvernement ambitionnait sur la période 2021-2025, de moderniser et de développer le commerce intérieur et d'accroître significativement les échanges au niveau du commerce extérieur. Pour y parvenir, l'État s'est engagé à renforcer le cadre institutionnel et mettre en place des dispositifs adéquats pour assurer l'essor durable de ce secteur.
777. **S'agissant du commerce intérieur**, les principales réformes initiées concernent : (i) le décret n°2022-351 du 1er juin 2022 portant modalités de fixation, de plafonnement et d'homologation des marges et des prix des biens et services ; (ii) le décret n°2022-76 du 26 janvier 2022 portant institution d'un système de suivi, de traçabilité et de vérification fiscale des produits du tabac ; (iii) le décret n°2022-169 portant plafonnement des prix de certains produits de grande consommation ; (iv) le décret n°2022-168 du 9 mars 2022, instituant une autorisation préalable à l'exportation de tout produit vivrier ; (v) le

décret n°2023-771 du 28 septembre 2023 relatif à la mise en place de l'Office d'aide pour la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) ; (vi) le décret n°2024-381 du 12 juin 2024 portant institution de la Carte de Commerçant et ; (vii) le décret portant déclaration d'utilité publique du périmètre du projet d'aménagement urbain dans le cadre du Grand Marché de Bouaké.

778. En plus de ces textes, des réalisations ont été menées au niveau du commerce intérieur. Ainsi, **Dans le cadre du renforcement des infrastructures de mise à marché**, les actions entreprises ont porté notamment sur : (i) la construction du Parc d'Exposition d'Abidjan ; (ii) la construction et l'équipement de 17 marchés ruraux de proximité sur les 40 prévus pour la première phase ; (iii) la réhabilitation du Marché de Gros de Bouaké (85%) ; (iv) la construction du Marché Central de Bouaké et du marché de demi-gros de Yopougon et ; (v) et la réalisation du centre des expositions des produits de la petite transformation et de l'artisanat de Yamoussoukro. Aussi, à travers le Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V), les études relatives à la construction des trois (3) marchés de gros à savoir Abidjan (140 ha), Abengourou (81 ha) et Daloa (100 ha) sont finalisées. Les prochaines étapes concernent les huit (8) autres que sont : Korhogo, Man, Soubré, Bongouanou, Divo, Odienné, Bondoukou et Yamoussoukro.
779. Ainsi, le système traditionnel des marchés compte : (i) un marché de gros ; (ii) 58 grands marchés ; (iii) 343 marchés de détails temporaires et ; (iv) 368 marchés de détails permanents installés sur toute l'étendue du territoire national. Cependant, la couverture nationale demeure insuffisante et concentrée à Abidjan. De plus, certains marchés existants sont dans un état de dégradation avancée occasionnant des incendies. En effet, sur les 35 dernières années, 79 incendies de marchés ont été enregistrés, soit environ 25% des marchés construits et en moyenne deux marchés incendiés chaque année.
780. **Quant au réseau de la grande distribution moderne**, il est constitué de 29 803 boutiques, 551 supérettes, 358 supermarchés et 12 hypermarchés répartis sur toute l'étendue du territoire national avec une nette concentration de ces infrastructures à Abidjan. Toutefois, de nombreuses localités regorgent encore d'acteurs informels et subissent les effets néfastes de la contrebande et de l'inflation liée aux coûts logistiques et à l'absence de concurrence. De surcroît, la distribution des denrées alimentaires est tenue à 86,5% par des acteurs traditionnels.
781. **En matière de promotion du commerce intérieur**, les principales activités ont porté sur l'institutionnalisation de la carte de commerçant. Ainsi, 590 934 commerçants ont été recensés à fin juin 2025. Mais, cette opération connaît une lenteur imputable, notamment au taux élevé d'analphabétisme dans le secteur.
782. **Concernant la lutte contre la vie chère**, l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement ont permis de limiter l'impact de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des populations et de freiner la dynamique croissante du taux d'inflation. Ainsi, il a successivement affiché 4,2% en 2021 ; 5,2% en 2022 ; et 4,4% en 2023 pour se situer à 3,5% en 2024. De plus, le taux de respect des prix des produits homologués s'est amélioré en passant de 94% en 2021 à 97% en 2023. Cependant, les progrès enregistrés sont limités par des hausses modérées des prix des denrées alimentaires de grande consommation.
783. **En matière de concurrence**, la double appartenance de la Côte d'Ivoire à l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a une incidence significative sur son cadre national de la concurrence. Mais, elle reste encore faible sur les marchés ivoiriens avec une activité commerciale dominée par un nombre relativement restreint d'acteurs. De plus, la commission nationale de la concurrence ne bénéficie pas d'indépendance financière car elle demeure sous tutelle.
784. Malgré les acquis enregistrés, le secteur du commerce intérieur reste confronté à plusieurs difficultés, notamment : (i) l'insuffisance du cadre institutionnel, législatif et règlementaire ; (ii) l'insuffisance et

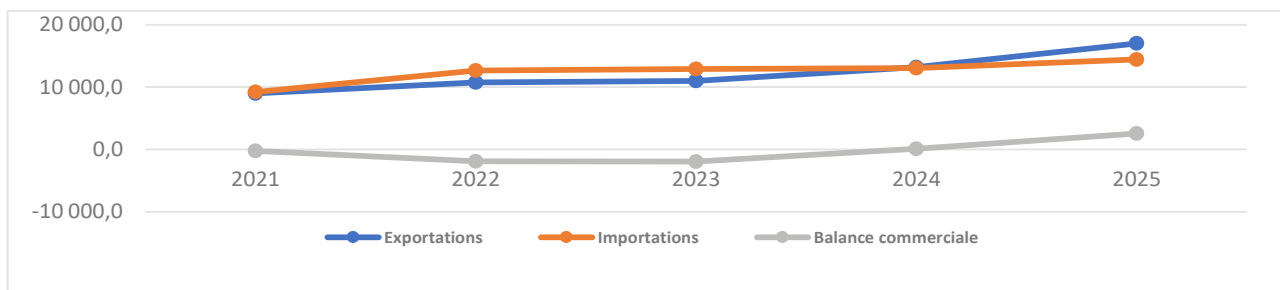
l'inadaptation des infrastructures de mise à marché et de conservation des produits vivriers ; (iii) l'insuffisance et la vétusté de véhicules utilisés pour le transport des produits vivriers et ; (iv) l'accès difficile au financement des acteurs du secteur du vivrier.

785. L'analyse met en évidence un problème central majeur : la forte prédominance du secteur informel dans le commerce intérieur, qui limite la structuration du marché, réduit les recettes fiscales et fragilise les mécanismes de régulation.
786. Cette situation résulte d'un ensemble de facteurs, notamment : (i) la prépondérance du secteur informel et la faible structuration du commerce, favorisant l'évasion fiscale et limitant la régulation du marché ; (ii) le Cadre institutionnel et réglementaire insuffisant, caractérisé par l'absence d'un organisme de régulation et d'un code des marchés, ainsi que par une concurrence déloyale ; (iii) l'Installation anarchique et l'insécurité dans les marchés de détail ; (iv) les infrastructures de mise en marché insuffisantes et coûteuses, freinant la conservation et la distribution efficaces des produits ; (v) la faible professionnalisation et les capacités techniques limitées des acteurs, notamment en matière de qualité et d'analyse des produits de grande consommation et ; (vi) les dysfonctionnements dans l'approvisionnement et le système d'information, entraînant des pénuries ponctuelles, des hausses de prix, la contrebande et le contrefaçon.
787. Pour faire face à la situation, le secteur dispose de plusieurs atouts, notamment : (i) une population importante ; (ii) un commerce de proximité dynamique ; (iii) une intégration dans les marchés régionaux et internationaux ; (iv) un réseau de transport et d'infrastructures en plein essor ; (v) une économie diversifiée en croissance ; (vi) une libre entrée et sortie du marché et ; (vii) une création d'emplois non diplômantes.
788. Au regard de la situation, plusieurs défis sont à relever, notamment : (i) le renforcement du cadre stratégique et réglementaire du commerce intérieur ; (ii) l'amélioration des infrastructures commerciales et logistiques par le développement des infrastructures de stockage, conservation, collecte et groupage, ainsi que l'amélioration des liaisons de transport vers les ports ; (iii) l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits sur le marché intérieur par le renforcement des normes de qualité, la conformité, le contrôle aux frontières et la protection du marché intérieur et ; (iv) la promotion de la digitalisation et de la modernisation du commerce à travers le développement des solutions numériques pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du commerce intérieur.
789. **En ce qui concerne le commerce extérieur**, le Gouvernement a initié plusieurs réformes, notamment : (i) l'adoption du décret n°2023-168 du 22 mars 2023 portant transformation du Guichet Unique du Commerce Extérieur de Côte d'Ivoire en société d'État ; (ii) l'opérationnalisation de l'Agence Côte d'Ivoire Export ; (iii) la diversification des produits exportés ; (iv) l'accompagnement des entreprises exportatrices ainsi que celles engagées dans la transformation locale pour l'import substitution et ; (v) la mise en place du programme de Vérification de la Conformité (VOC) des marchandises avant embarquement à destination du pays.
790. **Concernant le développement d'outils et de mécanismes permettant un suivi efficace des accords commerciaux**, les actions du Gouvernement ont porté sur l'implémentation d'une plateforme de cartographie des accords. Ce dispositif a permis d'enregistrer une cinquantaine d'accords commerciaux bilatéraux et une dizaine d'accords commerciaux multilatéraux. De même, le pourcentage de Barrières Non Tarifaires (BNT) signalées et éliminées s'élevait en 2021 à 63% contre 64,22% en 2022. En 2023, cet indicateur connaît une baisse de 0,59 point (63,63%) avec une élimination totale prévue dans les années à venir. Cette situation s'explique par une augmentation des BNT signalés, qui est passé à 110 au niveau communautaire, contre 70 BNT effectivement traités.
791. **S'agissant, du niveau de mise en œuvre des accords commerciaux régionaux (AFE, APEi, ZLECAf)**, il est passé de 20% en 2020 à 50% en 2024. Ces accords ont favorisé les échanges avec le reste du monde.

Ainsi, bien qu'étant faible, le poids de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales s'est accru entre 2020 et 2024, passant de 0.06% à 0.08%.

- 792. Au titre des échanges, la valeur totale des exportations de marchandises est passée de 7 167,811 milliards à 12 714,1 milliards de francs CFA entre 2020 et 2024 ; soit une hausse de 77,37%. Les exportations de biens en valeur de la Côte d'Ivoire étaient caractérisées de 2015 à 2021 par une prépondérance des produits primaires. À partir de 2022, l'ordre s'est inversé avec l'occupation de la première place par les produits transformés. Ainsi, en 2024, les produits transformés, représentaient 42,8% du total, devant les produits primaires (37,8%) et les produits miniers (19,4%).
- 793. En termes de clients, l'Union Européenne (UE) demeure le principal débouché des exportations ivoiriennes, en concentrant 33,3% des ventes totales. Elle est suivie par les autres pays européens non-membres de l'UE, qui en captent 18,5%. La CEDEAO arrive en troisième position avec une part de 17,1%, tandis que l'Asie représente 15,5% des exportations. L'Amérique, quant à elle, enregistre une part de 7,9%, et le reste du continent africain, hors CEDEAO, totalise 6,3% des exportations.
- 794. Cependant, les pays voisins de la Côte d'Ivoire, membres de l'UEMOA ne font pas partie de ses des principaux marchés d'exportation malgré leur proximité. Les pays africains achètent essentiellement de la Côte d'Ivoire des combustibles minéraux et des produits manufacturés, contrairement aux autres pays qui importent en majorité des produits primaires ou peu transformés.
- 795. Quant aux importations, la valeur totale des marchandises importées est passée de 6 113, 284 milliards à 10 574,8 milliards de francs CFA entre 2020 et 2024, soit une hausse de 72,98%. La répartition des importations en valeur révèle une dominance des biens de consommation, représentant 47,7% du total, suivis des biens intermédiaires (28,6%) et des biens d'équipement (23,8%).
- 796. Au titre des fournisseurs, l'Asie demeure la principale zone d'approvisionnement, avec 34,6% de la valeur totale des importations, devant l'Union européenne (22,5%) et la CEDEAO (15,0%). L'Amérique contribue pour 10,1%, tandis que les autres pays européens comptent pour 9,1% et l'Afrique hors CEDEAO pour 5,6%.
- 797. Globalement, le solde de la balance commerciale s'est amélioré en passant d'un déficit de 210,5 milliards en 2020 à un excédent de 130 milliards en 2024.

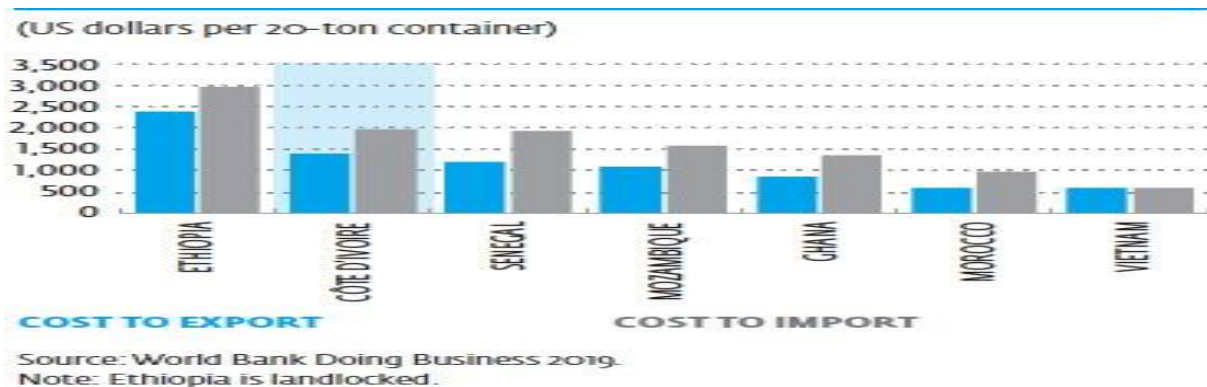
**Graphique 68 : Evolution en valeur (milliards FCFA) des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire de 2021 à 2025**



Source : CONHASCE 2025 / DGE

- 798. **Par ailleurs, les coûts de transport et de logistique des marchandises** restent encore élevés, ce qui réduit la compétitivité des produits locaux et ne permet pas toujours de tirer le meilleur profit des avantages et préférences issus des négociations commerciales. Le coût du transport d'un conteneur destiné à l'exportation ou à l'importation est bien plus élevé en Côte d'Ivoire que dans les pays voisins.

Graphique 69 : Coût de l'exportation et de l'importation de conteneurs - Côte d'Ivoire et pays comparateurs



799. Ainsi, le commerce extérieur reste confronté à plusieurs difficultés, notamment : (i) l'absence de statistiques en temps réel sur le commerce extérieur ; (ii) le faible niveau de diversification des produits exportés et des partenariats commerciaux ; (iii) les retards dans l'opérationnalisation des échanges dans le cadre de la ZLECAf et ; (iv) l'accès difficile au financement pour les entreprises exportatrices.
800. L'analyse de ces difficultés révèle plusieurs facteurs au niveau du commerce intérieur. Le problème central qui se dégage de cette analyse porte sur la vulnérabilité de la balance commerciale aux chocs externes dans un environnement incertain.
801. Les principales causes concernent : (i) la dominance des exportations par les produits de base qui crée une vulnérabilité et limite les revenus potentiels à capter (faible valeur ajoutée) ; (ii) la faible diversification des partenariats commerciaux ; (iii) la faiblesse des infrastructures qui génère des coûts plus élevés, ce qui réduit la compétitivité ; (iv) la faiblesse de la coordination des initiatives d'importations qui impacte la qualité des produits (fléau de la contrefaçon), le bien être des consommateurs, et la compétitivité des entreprises locales ; (v) la persistance des barrières au commerce ; (vi) le changement climatique qui crée des réglementations plus contraignantes sur les produits échangés et nécessite le renforcement des capacités des entreprises à adopter des méthodes de production respectueuses de l'environnement et ; (vii) les difficultés d'accès au financement pour les PME qui représentent 98% des entreprises formelles en Côte d'Ivoire, mais elles ne contribuent qu'à seulement 20% du PIB.
802. Pour faire face à la situation, le secteur dispose de plusieurs atouts, notamment : (i) une richesse en ressources naturelles ; (ii) un secteur privé dynamique ; (iii) une multiplicité d'accords commerciaux ; (iv) une baisse des taxes douanières ; (v) une demande croissante des marchés émergents (Asie et Afrique) et ; (vi) un essor du commerce électronique sur le plan mondial.
803. À cet égard, plusieurs défis restent à relever notamment : (i) le renforcement de la promotion des exportations à travers la facilitation de l'accès aux marchés ; (ii) le renforcement des incitations à l'exportation et l'organisation de programmes de formation, de foires et missions commerciales ; (iii) la diversification des partenaires commerciaux et des produits d'exportation à haute valeur ajoutée ; (iv) la protection du marché intérieur par l'amélioration des normes de qualité pour les produits à l'importation et le renforcement du contrôle aux frontières ; (v) la promotion d'une stratégie d'import substitution et ; (vi) la facilitation au financement des entreprises exportatrices.

#### IV.6. Transport

804. Le secteur des transports en Côte d'Ivoire joue un rôle essentiel dans l'intégration régionale ainsi que dans le développement économique et social du pays, contribuant actuellement entre 7% et 10% du PIB. Grâce à sa position stratégique en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire est un carrefour reliant les pays côtiers et l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Cette dynamique, renforcée par la diversité de

ses infrastructures terrestres, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires et fluvio-lagunaires, positionne le secteur des transports comme un levier stratégique majeur pour la mobilité des personnes et des biens, pour le commerce et pour la compétitivité du pays.

805. Pour la période 2021-2025, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de transformer ce secteur en un réseau multimodal intégré et sécurisé, afin de réduire les disparités régionales et porter sa contribution au PIB à 12% d'ici 2025.
806. La mise en œuvre de cette vision s'est articulée autour de plusieurs axes d'intervention couvrant les sous-secteurs suivants : (i) transport terrestre ; (ii) transport ferroviaire ; (iii) transport aéroportuaire et ; (iv) transport maritime et fluvio-lagunaire. L'ensemble de ces sous-secteurs a enregistré des avancées notables au cours de la mise en œuvre du PND 2021-2025 tant au niveau des réformes que des réalisations physiques, renforçant ainsi la connectivité nationale et régionale.
807. Au titre des réformes, des initiatives législatives et réglementaires ont été engagées, principalement dans le domaine des transports terrestres. Parmi celles-ci figurent : (i) l'adoption du décret n°2021-860 du 15 décembre 2021, portant réglementation des transports publics particuliers de personnes ; (ii) la poursuite de la réforme du permis de conduire, initiée en 2021 ; (iii) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Routière 2021-2025 et l'ordonnance n°2021-432 du 08 septembre 2021, définissant les règles applicables en matière de transport intelligent.
808. D'autres mesures complémentaires ont également été mises en œuvre, notamment l'arrêté n°0048/MT/CAB/DGTTC du 27 février 2023 instituant le permis à points, ainsi que la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules automobiles (NSIIV) depuis juin 2023. Elles comprennent également l'ordonnance n°2023-718 du 13 septembre 2023 modifiant l'article 10 de la LOTI, ainsi que le décret n°2024-326 du 22 mai 2024 visant à promouvoir les transports électriques et le développement des infrastructures de recharge en Côte d'Ivoire.
809. Concernant les réalisations physiques, il est noté dans le sous-secteur aérien, plusieurs actions. En février 2023, un système de vigilance, d'alerte et de services climatiques et météorologiques (VIGICLIM) a été mis en place pour renforcer la sécurité des vols. Par ailleurs, les travaux de modernisation et d'extension de l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ont été lancés. Dans le même élan, le terminal 2 a été ouvert. Aussi, les aéroports régionaux de Korhogo, Bouaké et San Pedro ont été rénovés.
810. Dans le cadre du programme de modernisation d'Air Côte d'Ivoire, le Gouvernement a encouragé le renforcement de la flotte de la compagnie aérienne nationale à travers l'acquisition d'aéronefs. Entre 2021 et 2024, trois Airbus ont été réceptionnés, permettant à la compagnie d'élargir son réseau et de préparer l'ouverture de liaisons long-courriers. De nouvelles destinations ont ainsi été inaugurées, reliant Abidjan à Casablanca, Johannesburg, Bissau et Paris, ce qui a renforcé la connectivité internationale et stimulé les secteurs du tourisme et des affaires. En plus, des partenariats stratégiques ont été établis pour renforcer la présence d'Air Côte d'Ivoire dans le ciel international.
811. Ce dynamisme du transport aérien s'est matérialisé par une forte augmentation du nombre de passagers. En 2024, le nombre de voyageurs enregistrés est passé à 2 535 451 contre 935 130 en 2020, soit une hausse de 171,1%. La Côte d'Ivoire est désormais connectée par vols directs réguliers à 26 villes africaines, 4 villes asiatiques, 1 ville en Amérique du Nord et 2 villes européennes, grâce à 23 compagnies aériennes opérant dans le pays. Aussi, au 1<sup>er</sup> semestre 2024, une hausse de 15,1% du nombre de passagers a été observée, notamment grâce à l'organisation de la CAN 2023 et à l'attractivité croissante des aéroports de San Pedro et Korhogo. En prélude à l'organisation de cet événement sportif, les vols domestiques ont été ralentis en raison des travaux de modernisation des aéroports de Korhogo, Bouaké et San Pedro.

812. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire demeure encore en deçà des principaux hubs aériens du continent. En 2024, l'aéroport d'Abidjan a accueilli 2,5 millions de passagers, bien en dessous des performances de Johannesburg et Addis-Abeba, qui dépassent chacun 12 millions de passagers. De plus, le volume de fret annuel en Côte d'Ivoire est inférieur à 50 000 tonnes, contre 400 000 tonnes en Afrique du Sud et 1 million de tonnes en Éthiopie. Ces résultats montrent que, bien que la Côte d'Ivoire ait fait d'importants progrès en matière de transport aérien, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer sa compétitivité au niveau international et asseoir son rôle de hub majeur en Afrique de l'Ouest
813. Dans le sous-secteur ferroviaire, une seule ligne de chemin de fer, longue de 1 260 km, reliant Abidjan à Kaya au Burkina Faso est exploitée actuellement. Sur cette distance, 639 km se situent sur le territoire ivoirien. Cette ligne, essentiellement à voie unique (à l'exception d'un tronçon de 17 km à double voie à Abidjan), est jalonnée par 35 gares et 18 haltes, facilitant ainsi le transport des marchandises et des passagers. Toutefois, cette infrastructure ferroviaire est confrontée à des défis majeurs liés à son ancienneté et à sa vétusté, limitant ainsi son efficacité.
814. Malgré ces contraintes, des avancées significatives sont en cours avec le projet de la ligne 1 du métro d'Abidjan. Ce projet urbain d'une longueur de 37,4 km vise à moderniser la mobilité dans la capitale. À fin septembre 2024, 98% des emprises ont été libérées, et le taux d'avancement des travaux est estimé à 11%.
815. L'analyse de la performance du sous-secteur révèle un trafic ferroviaire en baisse notable en raison de la contraction des échanges avec le Burkina Faso, liée aux défis économiques et sécuritaires dans la région. Ainsi, le trafic de fret est passé de 886 815 tonnes en 2022 à 738 274 tonnes en 2024, soit une baisse de 16,7%. Quant au trafic de passagers, il est passé de 993 599 passagers en 2021 à 738 015 passagers en 2023, illustrant une reprise encore timide du secteur, en raison de la suspension temporaire pendant la période de la Covid.
816. En comparaison avec le Maroc et le Sénégal, le secteur ferroviaire ivoirien reste faiblement développé et fait face à des défis structurels majeurs. Le Maroc dispose d'un réseau ferroviaire performant avec 2 200 km, incluant 186 km de lignes à grande vitesse (LGV), facilitant le transport rapide entre Casablanca et Tanger. Avec un trafic de 40 millions de tonnes de marchandises par an, il joue un rôle clé dans la logistique nationale. S'agissant du Sénégal, bien que confronté à des infrastructures vieillissantes, le pays a lancé un programme ambitieux de modernisation, notamment avec la construction d'une nouvelle ligne reliant Dakar à Thiès et la réhabilitation de certaines lignes pour renforcer la connectivité régionale.
817. La Côte d'Ivoire quant à elle, dispose d'un réseau ferroviaire limité, nécessitant d'importants investissements pour améliorer sa fiabilité et la rapidité des services. Cependant, le projet du métro d'Abidjan marque un tournant décisif dans la modernisation du secteur ferroviaire.
818. Au niveau du sous-secteur maritime, des avancées ont été enregistrées grâce au renforcement des infrastructures portuaires d'Abidjan et de San Pedro. En effet, le Port Autonome d'Abidjan (PAA) a inauguré un deuxième terminal à conteneurs en 2022 et un terminal céréalier en 2023. Ces nouvelles infrastructures permettent d'accueillir des navires-vraquiers de type New-Panamax, d'une capacité de 70 000 tonnes, soit le double de la capacité précédente. Grâce à un tirant d'eau de 13,5 mètres, ces navires facilitent le transport de volumes de marchandises plus importants, renforçant ainsi les capacités logistiques et les exportations de la Côte d'Ivoire. De son côté, le Port Autonome de San Pedro (PASP) a achevé la première phase de son Terminal Industriel Polyvalent (TIPSP), équipé de grues modernes adaptées au chargement et au déchargement de produits en vrac pour des navires de même catégorie. Cette modernisation contribue à accroître la compétitivité du PASP sur le marché sous-régional.
819. Grâce à ces investissements, le volume total de fret maritime transporté en 2024 a atteint 47,5 millions de tonnes, contre 30,1 millions de tonnes en 2020, marquant une progression significative. Comparés

aux autres ports de la sous-région, les ports ivoiriens se classent parmi les plus performants. Le port d'Abidjan dépasse ainsi celui de Dakar, qui a traité environ 21 millions de tonnes de fret en 2023, et se rapproche du port de Lagos, qui reste le leader régional avec un volume supérieur à 45 millions de tonnes. Cependant, les ports ivoiriens restent loin derrière Tanger Med (>100 millions de tonnes) et Durban (environ 80 millions de tonnes). Alors qu'Abidjan est principalement orienté vers le transit et l'approvisionnement régional, Tanger Med s'impose comme un hub global et Durban se spécialise dans les véhicules et produits sud-africains.

820. En ce qui concerne le transport fluvio-lagunaire, pour désengorger les voies routières du Grand Abidjan, l'Autorité de Mobilité Urbaine dans le Grand Abidjan (AMUGA) a défini un plan d'urgence prévoyant la construction de neuf pontons, ainsi que l'aménagement de plateformes et de voies d'accès. Dans le cadre de ce programme, la construction de la gare lagunaire du Plateau et la réhabilitation de celle d'Abobodoumé sont en cours.
821. En outre, à fin 2023, trois opérateurs (SOTRA, STL et CITRANS) assuraient le transport de passagers sur le plan d'eau lagunaire dans le cadre de conventions de concession avec l'État. Leur trafic a atteint 17,7 millions de passagers en 2023, contre 17,3 millions en 2022, soit une progression de 2,1%. Parallèlement, le transport informel par pinasse a connu une hausse spectaculaire : 35,2 millions de passagers en 2023, contre 16,1 millions en 2022 (+118,8%). Cette explosion du trafic s'explique par les difficultés d'exploitation des sociétés conventionnées, mais aussi par les avantages des pinasses, qui offrent un coût réduit, un gain de temps et une desserte plus large des communes situées le long de la lagune.
822. Malgré ces progrès, le transport fluvio-lagunaire ivoirien reste peu développé comparé à d'autres pays africains comme l'Égypte, qui dispose d'environ 35 000 km de voies navigables et transporte plus d'un milliard de passagers par an grâce au Nil. Néanmoins, avec la modernisation en cours et la montée en puissance des infrastructures portuaires et lagunaires, la Côte d'Ivoire se positionne progressivement comme un acteur clé du transport maritime et fluvial en Afrique de l'Ouest.
823. Dans le sous-secteur du transport terrestre, les efforts de modernisation se poursuivent avec la mise en place d'un vaste réseau de Bus Rapid Transit (BRT) dans le Grand Abidjan. Ce projet vise à fluidifier le trafic et à améliorer la mobilité urbaine. Les études pour la réalisation des lignes de BRT sont désormais achevées, et l'avancement du BRT Bingerville-Yopougon a progressé de 7% en 2022 à 12% en 2023. Cette infrastructure de transport de masse devrait permettre de réduire la congestion routière et d'offrir une alternative efficace aux usagers des transports en commun.
824. En parallèle, le déploiement des services de la SOTRA s'est étendu à plusieurs grandes villes du pays, notamment Bouaké, Grand-Bassam, Yamoussoukro, Korhogo et San Pedro. Cette expansion accompagne la montée en puissance de la flotte de la SOTRA, qui est passée de 1 557 autobus en 2021 à 2 050 en 2024. Cette augmentation a permis d'améliorer la couverture du réseau et de répondre à une demande croissante en mobilité urbaine. Ainsi, en 2024, la SOTRA a transporté environ 295,4 millions de passagers, facilitant ainsi les déplacements de nombreuses populations à travers le pays.
825. Dans le cadre du renforcement des capacités du secteur, la SOTRA a également inauguré en 2022 une usine d'assemblage de minibus IVECO à Abidjan. Cette installation contribue à la production locale de véhicules de transport, favorisant ainsi la création d'emplois et le développement de l'industrie automobile en Côte d'Ivoire.
826. La modernisation des services de transport passe aussi par la rationalisation de la gestion du trafic routier. Ainsi, la mise en place du Document Unique de Transport (DUT) a permis d'optimiser le transport de marchandises, avec une augmentation du trafic routier de 24,7 millions de tonnes en 2022 à 28 millions de tonnes en 2023, soit une hausse de 13,4%. Cette progression s'explique, notamment par la mise en exploitation d'un nouveau parking remblai de 4 hectares, offrant 270 places au Port Autonome

d'Abidjan. Cette infrastructure logistique facilite le transit des marchandises et améliore la fluidité du transport de fret.

827. Grâce à ces initiatives, la Côte d'Ivoire continue de moderniser son réseau de transport terrestre, renforçant ainsi l'accessibilité des villes, la mobilité des populations et l'efficacité du transport de marchandises.
828. De toutes ces analyses sous sectorielles, un problème central dans le secteur des transports en Côte d'Ivoire émerge à savoir l'insuffisance d'infrastructures modernes et durables pour le transport de biens et des personnes. Cette situation découle de plusieurs facteurs majeurs, notamment le manque de services de transport terrestre en commun moderne, le sous-développement des transports lagunaires, la faible compétitivité du transport maritime, l'insuffisance du réseau ferroviaire, ainsi que les limitations des infrastructures aériennes et de la connectivité internationale.
829. L'insuffisance des services de transport terrestre en commun modernes et durables s'explique principalement par le manque d'infrastructures adaptées, la vétusté des véhicules de transport public et l'absence de coordination entre les différents modes de transport. Ces éléments entravent la fluidité des déplacements et réduisent l'efficacité du système de transport en milieu urbain et interurbain.
830. Le sous-développement des transports lagunaires résulte d'une intégration insuffisante dans le système global de transport, d'un manque d'infrastructures modernes et d'un cadre réglementaire inadapté. Pourtant, les voies lagunaires représentent un potentiel significatif pour désengorger le réseau routier, particulièrement dans la région du Grand Abidjan.
831. Le transport maritime et la gestion des infrastructures portuaires souffrent d'un déficit de compétitivité dû à la congestion portuaire, aux difficultés de gestion des volumes de trafic élevés et au manque de professionnels qualifiés dans le domaine portuaire. Ces limitations affectent directement l'attractivité des ports ivoiriens et ralentissent la fluidité des échanges commerciaux internationaux.
832. Concernant le réseau ferroviaire, sa vétusté et son insuffisance de couverture s'expliquent par un faible entretien des infrastructures, le coût élevé des investissements et des problèmes de gouvernance. De plus, la faible synergie entre le transport ferroviaire, routier et portuaire limite l'efficacité globale du système de transport multimodal.
833. Enfin, les infrastructures aériennes et la connectivité internationale présentent également des limites importantes. L'aéroport Félix Houphouët-Boigny connaît une saturation aux heures de pointe, entraînant des retards fréquents. De plus, le fret aérien reste sous-exploité avec une capacité limitée à 100 000 tonnes/an, bien inférieure aux standards des grands hubs africains.
834. Il ressort de ce qui précède que malgré des avancées notables entre 2021 et 2024 dans la modernisation des infrastructures de transport et l'amélioration de la circulation des personnes et des biens, le secteur reste confronté à plusieurs défis majeurs. Ces défis varient selon les sous-secteurs et nécessitent des interventions adaptées pour garantir un développement harmonieux et durable du réseau de transport national.
835. Dans le sous-secteur maritime, les principaux défis concernent la décongestion péri-portuaire, la modernisation et l'entretien des infrastructures, ainsi que l'adaptation aux normes environnementales. La compétitivité régionale des ports ivoiriens doit être renforcée pour mieux s'intégrer dans les circuits du commerce international. Par ailleurs, l'augmentation des infrastructures de connectivité multimodale est essentielle pour optimiser les échanges entre les différents modes de transport.
836. Le sous-secteur ferroviaire fait face à des défis liés au renforcement des capacités des agents de la Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire (SIPF) et à la rénovation des infrastructures existantes, notamment la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya. L'extension et la diversification du réseau ferroviaire, avec la construction de la ligne 1 du Métro d'Abidjan et de la voie

ferrée San Pedro–Man, sont des projets stratégiques pour améliorer la mobilité. Toutefois, la mobilisation de financements innovants et le renforcement de la gouvernance restent des défis majeurs à relever pour assurer la viabilité du secteur.

837. Dans le sous-secteur aérien, les défis incluent l’extension et l’accroissement des infrastructures, le renforcement des liaisons internationales afin de positionner Abidjan comme un hub aérien régional et intercontinental, ainsi que la modernisation des services grâce à la digitalisation et à l’adoption de pratiques durables. L’amélioration des infrastructures aéroportuaires est un levier clé pour accroître l’attractivité du pays en matière de transport aérien.
838. Concernant le sous-secteur des transports terrestres, plusieurs défis sont identifiés. Ils portent notamment sur : (i) l’amélioration de la qualité et la sécurité du service ; (ii) le désenclavement de certaines régions du pays ; (iii) le développement des lignes de Bus Rapid Transit (BRT) ; (iv) l’opérationnalisation effective de l’Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI) et ; (v) la digitalisation des services et le renouvellement du parc automobile.
839. Enfin, le sous-secteur fluvio-lagunaire fait face à plusieurs défis qui portent notamment sur : (i) la mise en place d’un cadre réglementaire strict ; (ii) la modernisation et l’accroissement de la flotte de transport fluvio-lagunaire ; (iii) la mise en place d’un réseau intégré de transport de passagers et de marchandises sur les voies d’eau intérieures et ; (iv) la formalisation du transport par pinasses.

#### IV.7. Economie numérique et Poste

840. Le secteur de l’économie numérique et de la poste représente, depuis une décennie, un moteur clé de la croissance économique nationale, avec une contribution de 5% au PIB en 2024.
841. Pour améliorer cette contribution, le Gouvernement ivoirien a formulé l’ambition de garantir un meilleur accès à des services numériques et postaux de qualité et à moindre coût pour 65% de la population d’ici 2025. Cette initiative s’inscrit dans une démarche de transformation digitale visant à renforcer le déploiement de l’infrastructure numérique sur toute l’étendue du territoire national et à promouvoir des services accessibles à l’ensemble des citoyens.
842. Au cours de la période 2021-2025, plusieurs réformes ont été mises en œuvre pour moderniser et renforcer ce secteur. Ces réformes incluent l’adoption de nouvelles lois et décrets visant à promouvoir la croissance du numérique et à assurer la sécurité des infrastructures de communication. L’objectif est d’établir un cadre législatif et réglementaire solide, garantissant l’efficacité des services numériques et la protection des données personnelles.
843. Parmi ces réformes importantes, plusieurs lois ont été adoptées. Il s’agit de la loi n°2023-901 visant à promouvoir les startups numériques, ainsi que de la loi n°2024-352 du 6 juin 2024 sur les communications électroniques, qui abroge la loi n°2012-293. La loi n°2023-593 du 7 juin 2023, modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi n°2013-451 du 19 janvier 2013, relative à la lutte contre la cybercriminalité, renforce également le cadre juridique pour une cybersécurité plus efficace.
844. Dans le même élan, des décrets ont été pris afin d’encadrer les projets numériques, garantir l’interopérabilité des systèmes d’information et assurer la sécurité des données.
845. Ainsi, deux décrets structurent et harmonisent les systèmes d’information de l’administration publique à savoir : le décret n°2021-911 du 22 décembre 2021 portant adoption du cadre commun d’architecture du référentiel de données et le décret n° 2021-912 du 22 décembre 2021 instaurant le Cadre Commun d’Urbanisation des Systèmes d’Information de l’État.
846. Le Référentiel Général d’Interopérabilité des Systèmes d’Information, permettant une meilleure communication entre les différents systèmes, a été établi par le décret n°2021-913 du 22 décembre 2021. De plus, le décret n°2021-914 du 22 décembre 2021 a fixé les règles pour la conception, la

réalisation et la gouvernance des projets publics d'infrastructures, d'équipements et de plateformes de services numériques, dans le but de renforcer la transparence et l'efficacité des projets numériques publics.

847. Pour assurer la protection et la résilience des systèmes d'information dans le cadre de leur utilisation par les administrations publiques, le décret n°2021-915 du 22 décembre 2021 a adopté la politique de sécurité des systèmes d'information de l'administration publique, tandis que le décret n°2021-916 du 22 décembre 2021 a mis en place le référentiel général de sécurité des systèmes d'information ainsi qu'un plan de protection des infrastructures critiques.
848. Le décret n°2021-245 du 26 mai 2021, quant à lui, a fixé le montant des frais de redevances pour certaines procédures administratives, et enfin, le décret n° 2021-917 du 22 décembre 2021 a défini les procédures d'audit, de contrôle et de certification des systèmes d'information, garantissant ainsi la conformité et la fiabilité des systèmes déployés.
849. De plus, l'arrêté n°0910/PM-914 du 26 septembre 2022 a créé le Comité National de Digitalisation (CNDigit), en précisant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, un avenant au protocole d'accord entre la Côte d'Ivoire et Huawei a été signé. En outre, la Convention de Malabo, portant sur la cyber-sécurité et la protection des données à caractère personnel, a été ratifiée en avril 2023, marquant ainsi un engagement renforcé de la Côte d'Ivoire dans la protection de ses infrastructures numériques et la sécurité des données.
850. En outre, des stratégies majeures ont été définies pour le développement du numérique, telles que la Stratégie Nationale de Développement du Numérique 2025, la Stratégie Nationale d'Innovation 2021-2025 et la Stratégie Nationale de Cybersécurité 2021-2025, qui visent à renforcer l'innovation et la compétitivité du secteur numérique.
851. Sur le plan des réalisations, plusieurs projets sont en cours. Dans le domaine de l'économie numérique, des avancées significatives ont été faites, telles que l'implantation d'un Réseau National Haut Débit (Backbone) de 7 000 km de fibre optique, dont 5 207 km ont déjà été installés. La construction de deux points d'atterrissement pour le câble sous-marin est également achevée, ce qui améliore la connectivité internationale. De plus, le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et E-Agriculture (PSNDEA a permis de désenclaver les zones rurales en installant 160 sites radioélectriques couvrant 175 localités pour une population estimée à 221 267 habitants.
852. En outre, 105 procédures administratives ont été dématérialisées sur les 200 prévues. La phase pilote du projet « Étendre le projet de numérisation du traitement des courriers à tous les ministères » a permis à quatre (4) ministères (Economie Numérique, Bonne Gouvernance, Transports, Affaires étrangères et Intégration Africaine) de bénéficier de l'application eCabinet depuis 2020.
853. Concernant les services postaux, 6 bureaux de poste ont été réhabilités entre 2021 et 2023, portant à 55 le nombre de bureaux fonctionnels sur les 66 prévus dans le cadre du plan de modernisation du secteur postal.
854. Les réalisations du secteur ont eu un impact significatif sur la performance du pays en matière de transition numérique.
855. En ce qui concerne l'économie numérique, la couverture et l'usage des services ont connu une progression significative entre 2021 et 2024. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 153,4% en 2021 à 185% en 2024, traduisant une forte croissance du parc d'abonnés (de 50,1 millions à 58,7 millions). L'internet mobile a également enregistré une hausse notable, avec un taux de pénétration passant de 79,1% en 2021 à 108,8% en 2024, soit une augmentation du parc de 24,8 millions à 34,5 millions d'abonnements. L'internet fixe, bien que marginal, est passé de 1,2% en 2021 à 1,4% en 2024, avec un parc de 424 902 abonnements en 2023 et 511 443 en 2024.

856. Globalement, le taux de pénétration de l'internet est estimé à 50% en 2024, contre environ 30% en 2021. Parallèlement, l'utilisation des services financiers numériques s'est renforcée : le mobile money est passé de 76,8% en 2021 à 82,7% en 2024, avec un parc d'abonnés en hausse (de 23,5 millions à 26 millions), contribuant ainsi à l'inclusion financière.
857. Dans le domaine postal, la couverture des services universels a atteint 82% en 2023 contre 80% en 2022, et le volume des transactions électroniques postales a augmenté de 29%, passant de 182 475 en 2022 à 235 840 en 2023. Ces progrès ont permis la création de 2 590 emplois directs et 200 000 emplois indirects en 2023 contre 150 000 en 2021 dans le secteur, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle et au développement économique.
858. Dans le domaine postal, la couverture des services universels a atteint 82% en 2023, contre 80% en 2022, et le volume des transactions électroniques postales a augmenté de 29%, passant de 182 475 en 2022 à 235 840 en 2023. Ces progrès ont permis la création de 2 590 emplois directs et 200 000 emplois indirects en 2023 contre 150 000 en 2021 dans le secteur, contribuant ainsi à l'insertion professionnelle et au développement économique.
859. Cependant, des difficultés persistent. Le coût des services numériques, notamment pour les téléphones portables et les forfaits de données, demeure un obstacle majeur à l'accès universel. En Côte d'Ivoire, le prix moyen d'un gigaoctet (Go) est estimé à 1,48 USD, soit un niveau supérieur à celui du Ghana (0,61 USD) et du Nigeria (0,71 USD), mais inférieur à certains pays de la sous-région comme le Cap-Vert (>4 USD). Ce coût, bien qu'inférieur à la moyenne mondiale (2,59 USD), limite la capacité d'une partie de la population à accéder à Internet à des tarifs abordables. Il est également important de noter que les utilisateurs privilégient généralement les petits forfaits, plutôt que les forfaits de grande capacité qui pourraient permettre aux opérateurs de réduire les prix.
860. De plus, des inégalités persistent entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les hommes et les femmes, renforçant ainsi la fracture numérique. Quant à la pénétration du haut débit fixe, elle reste faible, limitant ainsi l'accès à une connectivité de qualité.
861. Il ressort de cette analyse que malgré des progrès considérables, le secteur de l'économie numérique et de la poste fait face à plusieurs défis à relever pour soutenir pleinement le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.
862. Ceux-ci incluent l'adoption des technologies émergentes, le renforcement de la connectivité numérique et l'extension de la couverture du réseau mobile et de l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire. Il est également nécessaire de moderniser les infrastructures postales et d'adopter de nouvelles technologies pour garantir des services postaux plus efficaces. Le renforcement des capacités dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et du numérique constitue un défi supplémentaire pour l'avenir du secteur en vue d'améliorer la compétitivité et l'efficacité des services publics.

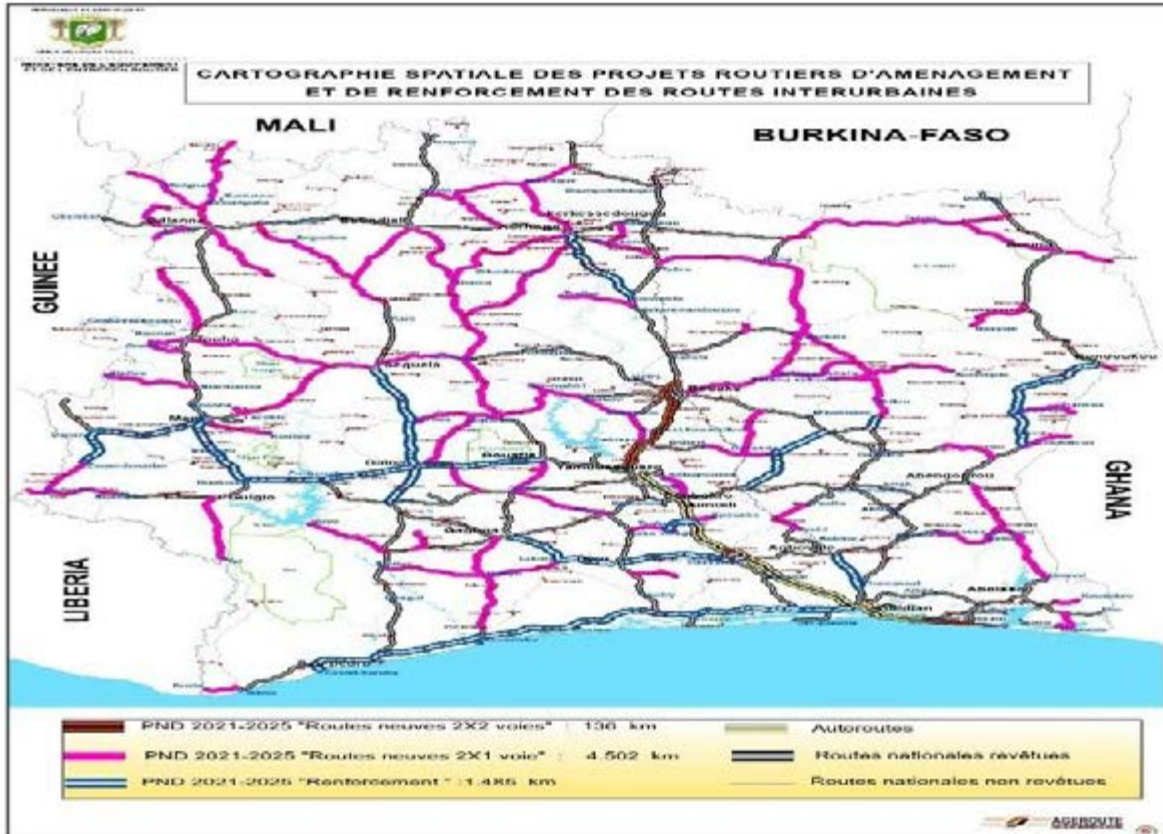
#### IV.8. Infrastructures Routières

863. Les routes constituent un pilier essentiel du développement économique et social, facilitant la circulation des biens et des personnes, réduisant les coûts de transport et stimulant l'intégration des marchés nationaux et régionaux. Leur qualité et leur étendue influencent directement la productivité, la compétitivité des entreprises et l'accès aux services de base.
864. En Côte d'Ivoire, le réseau routier joue un rôle stratégique majeur. Avec plus de 82 700 km de routes interurbaines, représentant 50 % du réseau routier de l'UEMOA, le pays se positionne comme un carrefour central pour le commerce et la connectivité régionale. Le secteur routier contribue significativement au PIB en soutenant les activités agricoles, industrielles et commerciales, tout en favorisant l'intégration des zones rurales et urbaines. Pour renforcer cette position et accompagner la croissance économique, le Gouvernement a lancé une stratégie ambitieuse visant à moderniser et à

étendre les infrastructures routières sur la période 2021-2025, avec pour objectif d'améliorer la mobilité, de faciliter les échanges et de renforcer l'attractivité du pays.

865. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré une cartographie spatiale détaillant les projets routiers prioritaires à mettre en œuvre durant cette période programmatique (Voir carte ci-dessous).

Carte 4 : Cartographie spatiale des projets routiers prévus sur la période 2021-2025



Source : AGEROUTE / MEER

866. Cette planification prévoyait notamment : (i) la réalisation de 136 km de routes neuves en 2x2 voies ; (ii) l'aménagement de 4 502 km de routes nouvelles à 2x1 voie et ; (iii) le renforcement de 1 485 km de voies interurbaines et de voiries urbaines, contribuant ainsi à améliorer le maillage du territoire.

867. Pour matérialiser cet engagement, le Gouvernement a conduit, de 2021 à ce jour, plusieurs réformes et projets majeurs.

868. Au titre des réformes engagées, le secteur des infrastructures routières a renforcé son cadre réglementaire et législatif à travers l'élaboration de six (6) projets de lois majeurs. En effet, ces réformes incluent : (i) l'adoption d'une stratégie nationale pour le développement et l'entretien des routes rurales afin de garantir une meilleure accessibilité aux zones enclavées ; (ii) la création du Comité Sectoriel du Dialogue Social pour favoriser une concertation plus efficace entre les acteurs du secteur ; (iii) la mise en place d'un nouveau cadre de classification et d'immatriculation des routes, adopté en Conseil des Ministres et approuvé par l'Assemblée Nationale le 8 décembre 2022 ; (iv) l'élaboration du code de la voirie routière dans le but d'améliorer la réglementation de l'occupation du domaine public de l'Etat et de l'entretien des infrastructures ; (v) la réalisation d'un inventaire national du réseau routier afin d'optimiser la planification et la gestion des infrastructures et ; (vi) la transposition de la Directive communautaire N°11/2009/CM/UEMOA du 25 septembre 2009 dans le cadre de l'harmonisation des stratégies d'entretien routier au sein des États membres de l'UEMOA.

869. Parallèlement à ces réformes, d'importants investissements consentis dans le secteur entre 2021-2024 ont permis d'enregistrer des avancées significatives, détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : État de réalisation des projets routiers planifiés sur la période 2021-2025

NATURE DES PROJETS (km)	TOTAL SUR LA PERIODE 2021-2025		PROJETS QUI ONT EFFECTIVEMENT DEMARRE ET ACHEVE SUR LA PERIODE (2021-2025)				TOTAL PREVU ETRE ACHEVE 2024 -2025		LE GAP À COUVRIR
	Planifié	(Cible)	Projets achevés 2021	Projets achevés 2022	Projets achevés 2023	Linéaire cumulé des projets achevés	Projets Prévus en 2024	Projets Prévus en 2025	Linéaire (km)
			Linéaire (km)	Linéaire (km)	Linéaire (km)	Linéaire (km)	Linéaire (km)	Linéaire (km)	
Autoroutes	136	136	0	37	96	133	30	00	+27
Routes neuves	4 334	2000	110	46	240,5	396,5	291,912	1 439,3	+ 127,41
Routes renforcées	1 608	1 608	269,7	235	914	1 418,7	54	56	- 79,3
Voiries (Abidjan-intérieur)	140	140	119	1 56	269	544	169,57	328,836	+ 902,4
Ouvrages d'art (unités)	38	29	3	0	17	20	6	12	+09

Source : Données Ageroute, 2024

- 870. Comme l'indiquent les données du tableau, en matière d'**autoroutes**, 133 km sur les 136 km prévus ont été achevés. Aussi, avec la mise en service imminente du tronçon Bassam-Carrefour Assouindé (30 km), le linéaire total construit sur la période 2021-2024 atteindra 163 km, dépassant ainsi de 27 km la projection initiale.
- 871. Concernant la construction de **routes neuves**, 396,5 km ont été finalisés. Par ailleurs, 1 731,21 km sont en cours d'exécution, ce qui portera le total à 2 127,71 km.
- 872. S'agissant du **renforcement des routes existantes**, un total de 1 418,7 km sur 1 608 km programmés a été réalisé, soit un taux d'exécution de 88%. Les travaux en cours sur 54 km seront achevés d'ici fin 2024, tandis que 56 km supplémentaires sont prévus pour 2025.
- 873. Le programme de développement des **voiries urbaines**, notamment dans le Grand Abidjan et à l'intérieur du pays, a également enregistré des résultats significatifs. Alors que 140 km étaient initialement prévus, ce sont 544 km qui ont été construits ou réhabilités, soit une performance remarquable de 389%. En définitive, entre 2021 et 2024, ce sont 1 042,4 km de voiries qui ont été réalisés, dépassant largement les prévisions initiales.
- 874. En ce qui concerne les **ouvrages d'art**, 20 sur les 38 planifiés ont été achevés, représentant un taux de réalisation de 68,9%. Avec la construction de six nouveaux ouvrages d'ici fin 2024 et de douze autres en 2025, le total atteindra 38 infrastructures, alignées sur les objectifs du programme national.
- 875. Outre ces réalisations, d'importantes infrastructures complémentaires ont été mises en place. Le réseau de **postes à péages** s'est considérablement renforcé, passant de trois infrastructures en 2015 à neuf actuellement, avec l'ajout des postes d'Attingué, Singrobo, Thomasset, Moapé, Bassam, Tiébissou, Djébonoua, Bozi et Gonaté.
- 876. Par ailleurs, le contrôle des surcharges à l'essieu a été renforcé grâce à l'installation de dix **postes de pesage**, dont quatre mobiles (Allokoï, Anyama, PK 18 sur l'Autoroute du Nord et San- Pedro) et six postes à pesage fixes (Yamoussoukro ; Bouna ; Divo ; Ouangolodougou ; Zinzenou et ; Abengourou).
- 877. Les réformes et les investissements réalisés dans le secteur des infrastructures routières ont entraîné une amélioration significative des indicateurs de performance, témoignant des progrès en matière de gouvernance, de qualité des infrastructures et d'accessibilité.
- 878. Ainsi, l'**indice de qualité du réseau** routier a progressé de 3,26 en 2020 à 3,60 en 2024, traduisant une meilleure gestion de l'entretien et une modernisation des infrastructures. Parallèlement, le **taux de satisfaction des usagers** a connu une augmentation notable, passant de 44% en 2020 à 70% en 2024, soit une amélioration de 26 points de pourcentage, signe d'une circulation plus fluide et d'une amélioration de qualité des routes.

879. En termes d'accessibilité, la **proportion de la population vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison** a progressé de 60% à 65% entre 2020 et 2024. En outre, le **linéaire total du réseau bitumé** a atteint 8 500 km en 2024, contre 7 500 km en 2020 et 6 500 km en 2010, marquant une extension continue du réseau.
880. Ces progrès se reflètent également au niveau des indicateurs intermédiaires. Le **linéaire total d'autoroutes** est passé de 257 km en 2020 à 400 km en 2024, soit une extension de 143 km, renforçant la connectivité entre les grandes villes. De même, le **linéaire des routes interurbaines aménagées** a atteint 688,5 km en 2024, contre 401 km en 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 287,5 km. Concernant **les routes interurbaines renforcées**, le linéaire est passé de 593 km en 2020 à 1 472 km en 2024, soit une progression de 879 km, garantissant une meilleure durabilité des infrastructures.
881. Dans le Grand Abidjan et l'intérieur du pays, les efforts de modernisation des voiries ont permis d'accroître le **linéaire total des voies renforcées et/ou construites** à 544 km en 2023, contre 232 km en 2020, soit une augmentation de 312 km. Par ailleurs, le **nombre total d'ouvrages d'art construits ou réhabilités** a atteint 50 en 2023, contre 30 en 2020, illustrant l'engagement du Gouvernement à renforcer la résilience du réseau.
882. En matière d'**entretien des routes en terre**, 34 439 km ont été traités dans le cadre du Programme d'Entretien Routier (PER) entre 2021 et 2023, sur un total de 73 500 km nécessitant une intervention. De plus, grâce au Programme Social du Gouvernement (PS Gouv 1 et 2), le linéaire cumulé des routes en terre traitées est passé de 9 123 km avant 2020 à 28 351 km en 2023, marquant un effort conséquent pour améliorer la praticabilité des routes en milieu rural.

Tableau 18 : Evolution des indicateurs de performance du secteur routier

N°	Indicateurs	Mesures	Valeur 2020	Valeur 2024
01	Indice de la qualité de la route	Nombre	3,60	3,26
02	Taux de satisfaction des usagers du réseau routier	(%)	44	70
03	Proportion des populations vivant à moins de 2 Km de routes praticables en toute saison	(%)	60	65
04	Linéaire total du réseau bitumé	Km	7 500	8 500
05	Linéaire total d'autoroute	Km	257,55	400
06	Linéaire total de routes interurbaines renforcées	Km	59	1472
07	Le linéaire total de voiries renforcées et/ou construits dans le Grand-Abidjan et à l'Intérieur du pays	Km	232	544
08	Le nombre total d'ouvrages d'art construits et/ou réhabilités (Dénombrement)	Nombre	30	50

Source : Données Ageroute, 2024

883. Deux problèmes majeurs émergent de cette analyse. Il s'agit notamment, **du faible maillage spatial du réseau routier et d'une qualité de service encore insuffisante.**
- Le faible maillage du réseau routier** ivoirien s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la planification urbaine et la croissance démographique entraînant une urbanisation rapide, exercent une pression croissante sur les infrastructures existantes. Ensuite, la topographie et les contraintes géographiques compliquent l'extension du réseau dans certaines zones montagneuses ou marécageuses, où la construction de routes s'avère plus coûteuse et techniquement complexe. Enfin, les contraintes environnementales influencent fortement la mise en œuvre des projets routiers.
884. Aussi, il faut noter des problèmes de gouvernance et de financement caractérisé par une faible coordination entre les différents acteurs du secteur, conjugué à un sous-financement des projets routiers. Cette situation entraîne très souvent l'abandon ou le retard de nombreux projets.
885. En plus du faible maillage du réseau, **la qualité de service de certaines infrastructures existantes reste insatisfaisante.** Cette situation due à la faible surveillance du réseau et à l'insuffisance d'entretien régulier entraîne une détérioration des routes, aggravée par la surcharge à l'essieu qui fragilise les chaussées.

886. Par ailleurs, le déplacement fréquent des réseaux (assainissement, téléphonie, électricité, etc.) constitue une source de dégradation des infrastructures. L'absence d'un code de la voirie encadrant l'occupation du domaine public rend difficile la coordination des travaux et engendre des détériorations prématurées. En outre, l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité et de techniques de construction inadaptées représentent un facteur critique. En l'absence de contrôles rigoureux, certaines infrastructures se dégradent rapidement, compromettant ainsi leur durabilité et entraînant des coûts d'entretien plus élevés à long terme.
887. En plus de ces problèmes, des facteurs externes entravent la bonne mise en œuvre des projets routiers. Le changement climatique, avec ses manifestations extrêmes (sécheresses, inondations, érosions), exerce des pressions croissantes sur les infrastructures, nécessitant l'adoption de matériaux plus résilients et de stratégies d'adaptation appropriées.
888. De même, l'insécurité routière demeure une problématique préoccupante. En effet, le manque de signalisation, l'absence d'éclairage dans certaines zones rurales et l'incivisme des usagers contribuent à l'augmentation du nombre d'accidents et souvent à la détérioration des routes revêtues.
889. Il ressort de ce qui précède que le secteur des infrastructures routières en Côte d'Ivoire fait face à plusieurs **défis majeurs** qui conditionnent son développement et son efficacité.
890. L'un de ces défis réside dans le **développement des infrastructures routières stratégiques**, notamment les autoroutes interurbaines et les corridors économiques reliant les principales zones de production aux centres de consommation et aux ports. En effet, des infrastructures modernes et performantes rendent fluides les échanges commerciaux, contribuent au renforcement de la compétitivité et du rôle de hub logistique de la Côte d'Ivoire dans la sous-région.
891. Aussi, le réseau bitumé actuel étant insuffisant pour assurer une couverture efficace du territoire, l'accélération **du bitumage des routes reliant les capitales départementales et les chefs-lieux de sous-préfectures** est nécessaire pour désenclaver certaines régions et favoriser le développement économique local. En effet, une meilleure accessibilité routière permet d'améliorer l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé, réduisant ainsi les inégalités territoriales.
892. Un autre défi est l'insuffisance et le mauvais état des routes en milieu rural entravant la mobilité des populations et l'écoulement des productions. En effet, le développement rural reste tributaire d'un réseau routier fiable et praticable en toute saison.
893. La poursuite des efforts pour **améliorer la qualité des matériaux utilisés et adopter des techniques de construction plus performantes et résilientes** est nécessaire pour faire face à la dégradation prématurée des routes. Dans le même élan, le renforcement des normes de contrôle et d'entretien préventif des infrastructures sont indispensables pour prolonger leur durée de vie et limiter les coûts de réhabilitation. La durabilité des routes bitumées et en terre demeure une priorité du Gouvernement afin de garantir un réseau fonctionnel sur le long terme.
894. L'**accroissement des efforts d'entretien et de réhabilitation des infrastructures existantes**, y compris les ouvrages d'art tels que les ponts et échangeurs, apparaît comme un défi majeur du secteur. Pour ce faire, le renforcement des campagnes de sensibilisation et d'éducation routière pour accroître la surveillance et l'inspection du réseau routier sont indispensables. L'incivisme, le non-respect des limitations de charge à l'essieu et l'absence de vigilance sur les routes entraînent l'usure prématurée des infrastructures.
895. Aussi, le **développement des modes de financement innovants et durables**, tels que des partenariats public-privé (PPP), s'avère crucial pour assurer la bonne qualité des infrastructures routières. En effet, le financement des infrastructures routières repose en grande partie sur les ressources publiques, souvent insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins.

## IV.9. Promotion des investissements privés

896. L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne requiert un renforcement du climat des affaires et de la compétitivité en vue d'assurer un accroissement des investissements privés. Le secteur privé contribue à hauteur de 80% au PIB de la Côte d'Ivoire et continue de jouer son rôle moteur dans le processus de développement économique et social du pays. La contribution des investissements privés au PIB s'est établie à 15,3% en 2024 contre 14,9% en 2020.
897. Dans son ambition de faire du secteur privé, le moteur de la croissance économique, le Gouvernement a fait de l'amélioration du climat des affaires une priorité. Sur la période 2021-2025, le Gouvernement s'est fixé pour objectifs : (i) d'encourager et d'accroître davantage l'investissement privé ; (ii) de promouvoir l'entrepreneuriat et ; (iii) de capter les Investissements Directs Étrangers (IDE).
898. À cet effet, l'État a entrepris d'**importantes réformes** dans ce secteur. Celles-ci portent notamment sur : (i) la réalisation des formalités d'entreprises en ligne avec génération d'un identifiant unique (IDU) pour la création d'entreprise ; (ii) la mise en ligne de la plateforme informationnelle des licences et permis d'affaires ; (iii) le renforcement du cadre réglementaire de la construction et de l'urbanisme par l'élaboration et l'adoption de la loi n° 2019-576 du 26 juin 2019 portant Code de la Construction et de l'Habitat et ; (iv) la restructuration de la Commission Nationale des Mandataires.
899. Ainsi, l'Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG) du pays s'est légèrement amélioré avec un score de 56,7 sur 100 en 2023 contre 55,2 en 2021. En termes de classement, le pays est passé de la 20<sup>ème</sup> place en 2021 à la 16<sup>ème</sup> place en 2023, enregistrant un gain de quatre (04) places.
900. En outre, selon le Rapport « Business Ready » 2024 de la Banque mondiale, l'indice B-READY du pays ressort avec un score moyen de 52,67/100, occupant la 8<sup>ème</sup> place du meilleur climat des affaires en Afrique. Ce score moyen relève des scores spécifiques de 68/100 pour le cadre réglementaire, 40/100 pour les services publics et 50/100 en efficacité opérationnelle. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi, après le Rwanda (72,67/100), l'île Maurice (63,67/100), le Maroc (62,67/100), le Botswana (61/100), la Tanzanie (59,67/100), le Ghana (56,33/100) et le Togo (56,1/100).
901. **Au niveau de l'attraction des investissements, plusieurs actions ont été menées.** Celles-ci concernent la participation de la Côte d'Ivoire aux événements économiques, aux rencontres avec des investisseurs nationaux et internationaux, de même que l'organisation de forums économiques en lien avec l'investissement privé.
902. Ainsi, de 2021 à 2024, le pays a accueilli des rencontres importantes mettant en avant le potentiel économique des secteurs porteurs et a promu ses performances économiques à l'international. Il s'agit, notamment de : (i) l'Exposition Universelle « Expo Dubaï 2020 » (2021) ; (ii) le Business Forum de la COP (2022) ; (iii) l'Africa CEO Forum ; (iv) les fora des affaires « Investir en Côte d'Ivoire » organisés en marge des visites d'État en Afrique du Sud, au Vatican et aux États-Unis (2022) ; (v) le Forum du Commerce et des Investissements Royaume-Uni – Afrique Francophone de l'Ouest et du centre (UK FWCA 2022) ; (vi) le Salon international de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) ; (vii) le Salon International des Équipements et des Technologies de transformation de l'Anacarde et ; (viii) la Foire du Made in CI (FOMCI).
903. De plus, pour **accroître particulièrement les Investissements Directs Nationaux**, un programme d'appui aux régions a été développé et mis en œuvre en collaboration avec les collectivités territoriales, notamment les Districts, les Conseils Régionaux et les Mairies. Cela s'est traduit par la réalisation des fora Invest In Korhogo, Invest in Bouaké et Invest in Sud Comoé, en 2024.
904. **Concernant la facilitation des investissements**, des acquis majeurs sont à relever. Il s'agit de : (i) l'ouverture du desk anglo-saxon qui est une plateforme des services à disposition des entreprises issues des États-Unis, du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie et

de la Nouvelle Zélande et ; (ii) l'aftercare spécialement dédié aux investisseurs pour la prise en charge des difficultés rencontrées pendant la réalisation des investissements et l'exécution des activités courantes.

905. La création d'entreprise a été fortement simplifiée, avec la réduction des délais à 24 heures et des coûts grâce au guichet unique, ainsi que la dématérialisation progressive des services administratifs à travers le portail 225 invest.ci. Par ailleurs, les procédures liées à l'obtention du permis de construire ont été allégées, faisant passer les délais de 347 à 26 jours. Enfin, le raccordement à l'électricité a été facilité, avec une réduction des procédures de 8 à 4 et des délais de 55 à 28 jours, tandis que le paiement des impôts est désormais optimisé grâce à un système de gestion en ligne.
906. Ces activités ont permis d'avoir un portefeuille de plus de 325 projets pour des intentions d'investissements privés évalués à 16 307 milliards de FCFA à fin décembre 2024.
907. **Au titre du volume d'investissements agréés** (enregistrés grâce au Code des Investissements), de 2021 à 2024, le CEPICI a enregistré 3 429 milliards de FCFA d'investissements agréés composés de 48% d'Investissement Directs Nationaux (IDN) et de 52% d'Investissements Directs Étrangers (IDE). En 2023, les Investissements Directs Étrangers (IDE) provenaient notamment, du Burkina Faso (11%), de la Turquie (7%), de la Chine (5%), de la France (5%) et du Togo (5%). Cela dénote de l'attractivité du pays, tant au niveau régional qu'international pour les investissements privés.
908. Sur la période 2021-2024, le secteur de l'industrie a enregistré 54% du montant des investissements agréés, suivi du secteur des services avec 39% et du secteur agricole 6%. Les principaux secteurs ayant enregistré le plus d'investissements agréés sont l'agro-alimentaire (24%), le transport et la manutention (23%), les BTP (11%), l'industrie chimique (9%) et l'industrie extractive (5%).
909. Selon les données de la CNUCED, les flux entrants d'IDE en Côte d'Ivoire sont passés de 1 377 millions USD en 2021 à 1 753 millions USD en 2023, soit une progression moyenne de 13%. Le marché de l'emploi formel est resté dynamique sur la période 2021-2023. Le nombre d'emplois générés par les investissements agréés s'est élevé à 24 474, soit une moyenne annuelle de 8 000 emplois.
910. L'ensemble des réformes et actions menées par le Gouvernement a permis d'enregistrer des avancées notables. Toutefois, certaines performances demeurent insuffisantes. Après avoir culminé à un peu plus de 2 milliards de dollars en 2015, les IDE en Côte d'Ivoire ont chuté à 1,33 milliard de dollars en 2023, avec des flux nets représentant 2,2% du PIB, inférieur à l'objectif de 6% attendus. Ce chiffre est supérieur à la part du PIB des IDE reçus par le Ghana, le Cameroun et le Kenya (1,4-1,7 %), mais bien inférieur aux 8,5% du PIB déclarés par le Sénégal.
911. En outre, sur les cinq dernières années, la Côte d'Ivoire a enregistré un ralentissement du dynamisme du climat des affaires qui a impacté négativement la compétitivité du secteur privé. En effet, le pays occupe le 41<sup>ème</sup> rang sur 50 pays évalués selon le Rapport B-Ready 2024.
912. De plus, la concrétisation des intentions d'investissement demeure limitée, en raison de l'insuffisance d'outils de suivi, de la faible prise en charge des investisseurs et du manque d'études de faisabilité pour des projets majeurs. Cette situation est également aggravée par l'insuffisance de zones industrielles aménagées et le faible financement des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires.
913. Selon des études sur les "Données pour la croissance", en 2024, les principaux obstacles à la croissance des entreprises concernent l'accès au financement (63%), le coût du financement (61%), la concurrence avec les entreprises locales (60%), le coût de l'électricité (54%) et les impôts et taxes relativement élevés (48%).
914. À la lumière de cette analyse, **les problèmes majeurs qui entravent la promotion des investissements privés sont** : (i) l'insuffisance du cadre de gouvernance des investissements privés ; (ii) la faible

amélioration du climat des affaires et ; (iii) l'insuffisance de la promotion et de l'attraction des investissements privés.

915. L'insuffisance du cadre de gouvernance des investissements s'explique par la faible synergie entre les actions gouvernementales et les besoins du secteur privé. Cette situation ne contribue pas à accélérer la réalisation des investissements privés.
916. De plus, la duplication des missions des structures réduit l'efficacité de l'action gouvernementale. Cela se traduit par une dispersion des ressources et une faible réalisation des objectifs du Gouvernement. Enfin, l'absence de coordination entre le commerce et l'investissement ainsi que la non-intégration des instruments de politique commerciale dans les négociations d'accords en matière d'investissement sont à relever. À cela s'ajoute la faiblesse du cadre relatif à la concurrence.
917. La faible amélioration du climat des affaires se traduit d'une part, par la faiblesse du cadre institutionnel couvrant le processus de l'environnement des affaires et une insuffisance de financement des réformes. Cette situation participe, notamment à l'insuffisance de la dématérialisation des procédures administratives et du faible approfondissement de la fiscalité nationale.
918. Concernant l'insuffisance de la promotion de l'investissement, ce problème s'explique par la multiplicité des sources d'informations à l'endroit des investisseurs, l'insuffisance du dispositif de données statistiques sur les investissements privés. Ce problème se justifie également par la faible maturité de certains projets publics et PPP ainsi que la faible application du contenu local.
919. À cela s'ajoutent la faiblesse du cadre de développement de Joint-Ventures et co-entreprises avec les investisseurs étrangers ainsi que le faible approfondissement du financement de l'investissement. La qualité et le niveau des IDE du pays (2% du PIB en 2023) restent faibles pour accélérer la transformation structurelle de l'économie. Ceux de la Côte d'Ivoire sont bien en deçà des pays comme le Sénégal et le Vietnam (des niveaux respectifs de 8,28% et 4,35% du PIB).
920. Le faible approfondissement du financement de l'investissement s'explique, notamment par le faible accès aux outils financiers et l'insuffisance d'incitations fiscales et de mécanismes de garantie pour encourager les institutions financières à accorder des prêts aux entreprises.
921. Avec un ratio crédit à l'économie/PIB de 24,1% en 2025, en dessous de la moyenne de l'UEMOA (32%) et bien inférieur à celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (90% à 100%). L'accès limité au crédit constitue ainsi un frein majeur. En outre, sa faible capitalisation boursière révèle un retard des marchés de capitaux. Le secteur des assurances sous-développé offre des opportunités à travers le numérique.
922. L'insuffisance de la facilitation de l'investissement se manifeste par la multiplicité des acteurs intervenant dans l'accompagnement des investisseurs, l'absence d'outils de suivi (investor tracking) et la complexité des procédures administratives. Elle est également accrue par l'insuffisance d'échanges de données entre administrations et la dispersion des structures délivrant les documents nécessaires à l'obtention d'un agrément. Par ailleurs, l'offre limitée de terrains industriels et de foncier agricole, ainsi que les coûts élevés des facteurs tels que l'énergie, les télécommunications et les infrastructures logistiques, constituent des freins majeurs à l'implantation de certains projets.
923. En somme, **des contraintes structurelles** demeurent pour mobiliser davantage d'investissements nationaux et internationaux. Elles concernent, notamment la mise en œuvre des réformes pour l'amélioration du climat des affaires, la synergie d'actions dans la promotion des investissements ainsi que la qualité et la rationalisation des services à l'investisseur.
924. Les **défis majeurs** du secteur concernent : (i) le renforcement de la gouvernance et de la coordination institutionnelle de l'investissement ; (ii) l'amélioration de l'environnement des affaires et du cadre fiscal ; (iii) le développement de l'attractivité et de la promotion des investissements nationaux et

étrangers ; (iv) le renforcement des infrastructures et des facteurs de production et ; (v) l'amélioration de l'accès au financement et adéquation formation-compétences.

#### IV.10. Promotion des Petites et Moyennes Entreprises

925. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont essentielles pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.
926. Sur la période 2021-2025, le Gouvernement s'est engagé à accroître de façon significative la contribution des PME à la richesse nationale et à générer des emplois. Cette ambition s'articulait autour de trois (3) priorités, à savoir : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur des PME ; (ii) l'amélioration de la compétitivité des PME et ; (iii) le développement d'un entrepreneuriat innovant.
927. Pour ce faire, l'État a mené des **réformes clés**, notamment la prise de plusieurs décrets : (i) décret n°2020-17 du 8 janvier 2017 portant dissolution du Nouveau Fonds de Garantie des Crédits aux Entreprises ivoiriennes ; (ii) décret n°2020-18 du 8 janvier 2020 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises ; (iii) le décret portant modification du décret n°2020-18 du 08 janvier 2020, relatif à l'organisation et au fonctionnement du Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises ; (iv) décret n°2022-262 du 13 avril 2022 portant création de la « Société d'État Côte d'Ivoire PME ». À cela s'ajoute, l'ordonnance n°2022-73 du 26 janvier 2022 portant création, attribution, organisation et fonctionnement d'un établissement public de type particulier dénommé « Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire ».
928. En outre, au niveau fiscal, le Gouvernement a pris diverses mesures visant à soutenir les entreprises et l'emploi. Celles-ci portent notamment, sur le renforcement du dispositif d'incitation fiscale à l'innovation en matière de brevets et de procédés de fabrication d'une part et de l'exonération partielle des opérations de micro-assurance d'autre part, à travers les articles 3 et 15 de l'annexe fiscale 2022.
929. De manière spécifique, le Gouvernement a relevé, le taux de crédit d'impôt pour l'acquisition de brevets ou procédés de fabrication nouveaux, de 20% à 30%, en faveur des PME intervenant dans la Finance et la technologie (Fintech). À cela s'ajoutent, la réduction de moitié des taux de la taxe sur les contrats d'assurance applicables aux contrats de micro-assurance et la réduction de 18 000 FCFA à 5 000 FCFA du montant du droit fixe, au titre des droits d'enregistrement sur les conventions de micro-assurance. De plus, il a été procédé à l'extension à toutes les entreprises exerçant exclusivement dans le secteur de la micro-assurance, du taux de 5% de la taxe sur les opérations bancaires applicable aux agios bancaires des crédits consentis aux PME.
930. Sur la période 2021-2025, plusieurs réalisations majeures ont été observées. Elles portent notamment sur la formalisation des acteurs du secteur, le renforcement des capacités techniques et managériales des dirigeants des PME, l'appui au développement de la culture entrepreneuriale, la facilitation de l'accès des PME aux financements et l'appui à l'innovation et le développement des Start-up.
931. La politique de formalisation des acteurs du secteur s'est traduite par la mise en place d'une plateforme d'identification, la délivrance de 784 attestations et agréments, ainsi que par des actions de sensibilisation auprès des organisations professionnelles.
932. Concernant le renforcement des capacités techniques et managériales des dirigeants des PME, les actions entreprises ont porté, notamment sur : (i) le renforcement de capacités de 8 049 dirigeants de PME en gestion entre 2021 et 2023 ; (iii) le démarrage de l'accompagnement de 300 PME dans le domaine de l'Agro-transformation dans les villes de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali et Katiola par Côte d'Ivoire-PME avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ; (iv) l'accompagnement technique ou managérial de 5 562 entreprises sur un objectif annuel de 5 750 entreprises par le Guichet Unique de Développement des PME (GUDE- PME) en 2025.

933. Pour ce qui est de l'appui au développement de la culture entrepreneuriale, le Gouvernement a entrepris : (i) la création de quatre (4) incubateurs dans les villes d'Abidjan, San-Pedro, Bouaké et Odienné ; (ii) la formation de 109 entreprises candidates à la labellisation sur le contrat de sous-traitance et les méthodes d'interventions en chantiers-écoles, de 2021 à 2022 ; (iii) la formation de 130 artisans du BTP de 2022 à 2023 et ; (iv) la mise en œuvre du Projet Amorçage PME-BIDC/INIE, avec le déploiement total des outils de gestion pour 66 promoteurs.
934. S'agissant de la facilitation de l'accès des PME au financement et aux marchés publics, les actions du Gouvernement ont permis : (i) l'encadrement de 33 PME par les Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE), dans le cadre du Dispositif de la BCEAO ; (ii) l'accompagnement technique et financier de 200 PME, start-up et entreprises innovantes en vue de leur croissance, dans le cadre du Programme d'Accélération de Croissance des PME (PAC-PME) ; (iii) le financement de 13 PME, dans le cadre de conventions de partenariat avec certaines banques de la place en 2023 ; (iv) le financement de 889 PME pour un montant de 44,409 milliards de FCFA, dans le cadre du FSPME ; (v) l'accompagnement de 7 316 entreprises par CI-PME, dont 6 792 en accompagnement technique et managérial et 524 en accompagnement au financement ; (vi) la mise en œuvre du projet Clonix qui a permis d'accompagner 4 460 femmes et ; (vii) la signature d'une convention de partenariat avec la NSIA Banque d'un montant de 20 milliards de FCFA.
935. Concernant l'appui à l'innovation pour la mise en place d'un statut d'entreprise innovante, les réalisations ont porté, notamment sur le renforcement des capacités de 500 jeunes entrepreneurs innovants aux valeurs civiques et citoyennes et en développement personnel ainsi que la mise en place du cluster (centre) de la mécanique auto. En outre, dans le cadre de la promotion du développement des startups, le Gouvernement a procédé au lancement de plusieurs initiatives visant à détecter et à encadrer les entreprises à fort potentiel. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le Programme Économique pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) qui a été lancé en 2023.
936. Les réformes, mesures et actions entreprises par le Gouvernement dans le secteur, ont permis d'enregistrer des performances. En effet, les PME ont maintenu leur contribution à la richesse du pays, avec une contribution au PIB. Elles représentaient en 2023, 98% du tissu économique formel, 23% du PIB et emploie 20% de la population active. Cela s'explique, entre autres, par l'accroissement significatif des investissements octroyés aux PME. Ainsi, le niveau des investissements alloués aux PME a enregistré une hausse de 150,09 %, de 2020 à 2023, passant de 1,723 Milliards de FCFA à 4,309 Milliards de FCFA.
937. À fin 2023, ce sont 182 entreprises qui ont obtenu l'avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des investissements. De plus, le Guichet Unique des Formalités d'Entreprises a facilité la création de 65 932 entreprises sur la période 2021-2023, grâce aux actions correctrices menées sur la plateforme de E-entreprises, à la mise à niveau des infrastructures des administrations parties prenantes et à un renforcement des capacités techniques. En outre, la part des marchés publics octroyés à ces PME en 2023 a atteint 45,4% en Côte d'Ivoire, contre 35% pour le Maroc.
938. Toutefois, les PME connaissent un faible taux de survie. Cela s'explique par le faible taux de formalisation des PME, TPE et Startups qui sont le plus souvent gérées par des acteurs vulnérables, selon l'étude des facteurs de croissance des PME conduite par CI-PME en 2023. En effet, les entreprises ivoiriennes ne se formalisaient qu'au bout de sept (7) ans et demi en moyenne, avec un risque de non-formalisation de 43,8% au-delà de 8 ans.
939. En outre, les efforts du Gouvernement ont permis la création de 578 640 emplois formels, majoritairement dans le secteur privé à hauteur de 82,2% de 2021 à juillet 2025. Cependant, elles ne sont pourvoyeuses que de 23% des emplois, comparativement à la France et le Canada, avec respectivement 48,5% et 85%, selon l'étude des facteurs de croissance des PME conduite par la CI-PME, en 2023.

940. Concernant la perception de l’environnement des affaires en Côte d’Ivoire, selon une « étude sur l’évaluation de l’environnement ivoirien des affaires » conduite en 2022 par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d’Ivoire (CGECI), l’Indice National de l’environnement des affaires (IN) ivoirien était de 0,534 en 2022, contre 0,477 en 2021.

Tableau 19 : Classement des critères d’impact de l’Indice National de perception du climat des affaires (IN) en 2022

Piliers	Indice national d’appréciation globale de l’environnement des affaires ivoiriens 2022
LE CADRE FISCAL (IMPÔT, DOUANE, PARAFISCALITE)	0.325
L’ACCÈS AU MARCHÉ ET GESTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	0.347
LA CORRUPTION	0.374
L’ENVIRONNEMENT FINANCIER	0.384
L’ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE	0.514
LE SYSTEME DES FORMATIONS GÉNÉRALE, PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	0.524
LA CRÉATION DES ENTREPRISES	0.525
LA REDYNAMISATION DES STRUCTURES D’APPUI ET D’ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	0.560
LES MESURES INCITATIVES À L’INVESTISSEMENT	0.622
L’ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE	0.651
LA GOUVERNANCE	0.690
LES INFRASTRUCTURES	0.894
INDICE NATIONAL (IN) GLOBAL	0.534

Source : Rapport 2022 de l’étude sur l’évaluation de l’environnement des affaires (CGECI)  
 Légende : - IN compris entre 0 et 0,6 : Le climat des affaires est peu compétitif/attractif  
 Encadré en rouge : Les indicateurs en deçà de l’indice global.

Tableau 20 : Variation des critères d’impact de l’Indice National de perception du climat des affaires l’IN de 2021 à 2022

Piliers	Indice national 2021	Indice national 2022	Variation en points
LA CRÉATION DES ENTREPRISES	0.636	0.525	-0.111
LA CORRUPTION	0.447	0.374	-0.073
ACCÈS AU MARCHÉ ET GESTION DE LA SAINTE CONCURRENCE	0.419	0.347	-0.072
LE CADRE FISCAL (IMPÔT, DOUANE, PARAFISCALITE)	0.384	0.325	-0.059
L’ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE	0.482	0.514	+0.032
LA REDYNAMISATION DES STRUCTURES D’APPUI ET D’ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	0.511	0.56	+0.049
L’ENVIRONNEMENT FINANCIER	0.307	0.384	+0.077
SYSTEME DES FORMATIONS GÉNÉRALE, PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	0.443	0.524	+0.081
LES MESURES INCITATIVES À L’INVESTISSEMENT	0.539	0.622	+0.083
LES INFRASTRUCTURES	0.649	0.894	+0.225
LA GOUVERNANCE	0.461	0.69	+0.229
L’ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE	0.421	0.651	+0.23
INDICE NATIONAL (IN) GLOBAL	0.477	0.534	+0.057

Source : Rapport 2022 de l’étude sur l’évaluation de l’environnement des affaires (CGECI)  
 Légende : - IN compris entre 0 et 0,6 : le climat des affaires est peu compétitif/attractif ;  
 En rouge : les indicateurs en deçà de l’indice global.

942. Il ressort que, les indices de corruption, d’accès au marché et du cadre fiscal qui étaient déjà relativement faibles en 2021, se sont détériorés davantage en 2022. Cependant, une amélioration notable des indicateurs relatifs à l’environnement judiciaire est à relever. Cette amélioration est notamment due à la redynamisation des structures d’appui et d’accompagnement du secteur privé, l’environnement financier, le système de formation générale, professionnelle et technique, les mesures incitatives à l’investissement, les infrastructures, la gouvernance et l’environnement sécuritaire.

943. De plus, les PME présentent un faible niveau de digitalisation. En effet, selon l’étude des facteurs de croissance des PME réalisée en 2023, seulement 30% sont digitalisées. A contrario, les entreprises utilisant des outils numériques ont enregistré une croissance positive de 2020 à 2022.

944. Selon une étude réalisée par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d’Ivoire (CGECI), en 2024, les principaux obstacles à la croissance des entreprises concernent l’accès au financement (63%), le coût du financement (61%), le concurrence avec les entreprises locales (60%), le coût de l’électricité (54%) et les impôts et taxes élevés (48%).

945. Malgré l’importance des PME dans l’économie nationale et leur capacité à jouer un rôle clé dans la croissance inclusive et durable du pays, une comparaison avec les pays modèles permet d’apprécier les efforts qui restent à consentir.

946. À la lumière de cette analyse, le problème majeur du développement du secteur demeure **la faible contribution du secteur au développement économique de la Côte d’Ivoire et à la création d’emplois.**

Les principales causes concernent : (i) la faiblesse de la gouvernance du secteur et ; (ii) le faible accès au financement et aux marchés.

947. La faiblesse de la gouvernance du secteur s’appréhende notamment, par l’insuffisance du cadre juridique et institutionnel, la faible vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux PME, la nécessité de renforcer les structures d’appui, ainsi que le renforcement du cadre institutionnel permanent de concertation entre l’État et les PME.
948. En outre, l’insuffisance du dispositif de suivi-évaluation de l’environnement des PME fragilise le cadre de gouvernance des PME. Il est alors impératif de mesurer l’impact des actions, d’identifier les insuffisances et de proposer des ajustements, pour renforcer la transparence, l’efficacité et la redevabilité du secteur.
949. Par ailleurs, la faible promotion du texte instituant le statut de l’entrepreneur conjuguée à la faible délivrance des attestations, limite le développement de la culture entrepreneuriale. Aussi, l’insuffisance de la vulgarisation des textes normatifs relatifs à l’affacturage, au financement par Business Angels et au capital-risque ne permet pas de les rendre accessibles et compréhensibles pour les PME et les acteurs économiques.
950. En outre, les PME restent confrontées à l’accès limité au financement et aux marchés publics. En effet, la faible structuration, le faible taux de formalisation des PME et leur faible capitalisation ne facilitent pas leur accès aux crédits bancaires. Le besoin de financement des PME ivoiriennes reste important.
951. De plus, la non-compétitivité des PME et l’insuffisance du dispositif de suivi de l’application du contenu local ne favorisent pas les partenariats et la sous-traitance avec les grandes entreprises. En outre, l’insuffisance des infrastructures modernes adaptées (connectivité internet, énergie, eau, routes, etc.) notamment dans les zones rurales ainsi que le faible taux d’adaptation aux technologies financières (fintech) limitent l’expansion des PME.
952. L’insuffisance des ressources dédiées à la Recherche Développement et la vulgarisation de l’intelligence artificielle freinent l’innovation et compromettent la promotion des PME en Côte d’Ivoire.
953. Les défis majeurs du secteur concernent, notamment : (i) l’amélioration de l’environnement institutionnel et réglementaire ; (ii) le renforcement de la compétitivité et de la formalisation des PME ; (iii) le développement de l’entrepreneuriat et des compétences, à travers la formation, la culture entrepreneuriale et l’innovation ; (iv) l’accès aux marchés, aux infrastructures et à la digitalisation, y compris les zones rurales et les services numériques ; (v) l’accès au financement et promotion de mécanismes alternatifs de financement pour les PME et startups ; (vi) l’amélioration des données et statistiques sur les PME, par le recensement, la cartographie et l’identification et ; (vii) le soutien à la recherche, à l’innovation et à l’IA pour renforcer la compétitivité nationale et internationale.

#### IV.11. Tourisme

954. Le secteur du tourisme en Côte d’Ivoire joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays. Grâce à sa diversité culturelle, ses paysages variés et son riche patrimoine, la Côte d’Ivoire attire de plus en plus de visiteurs, favorisant ainsi une croissance constante du PIB et la création d’emplois.
955. L’essor de ce secteur pourvoyeur de plusieurs centaines de milliers d’emplois, attire depuis plus d’une décennie, des investissements massifs, permettant de moderniser les infrastructures touristiques et de renforcer le positionnement du pays comme une destination incontournable en Afrique de l’Ouest. Afin d’améliorer ce soutien à l’économie nationale, et rendre plus attractive l’industrie du tourisme dans notre pays, le Gouvernement ivoirien a mis en œuvre d’importantes réformes sectorielles.

956. Sur la période 2021-2025, le Gouvernement s'est engagé à faire passer la contribution du secteur au PIB de 7,3% en 2019 à 10% et d'attirer environ 5 millions de touristes internationaux à l'horizon 2025.
957. Pour ce faire, **d'importantes réformes** ont été mises en œuvre, à travers la prise de plusieurs décrets : (i) décret n°2022-55 du 19 janvier 2022 portant application obligatoire de la norme de classement des hôtels et de la norme de classement des restaurants dits maquis ; (ii) décret n°2023-24 du 18 janvier 2023 portant réglementation des activités de loisirs et ; (iii) décret n°2021-462 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs.
958. Dans la même dynamique, **diverses réalisations** ont été enregistrées, notamment : (i) la réhabilitation de quatre (04) complexes hôteliers de l'État, à savoir, l'Hôtel Président de Yamoussoukro, l'Hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro, le RAN hôtel de Bouaké et le Sofitel Hôtel Ivoire d'Abidjan ; (ii) la réhabilitation et l'aménagement des sites touristiques des Régions du Haut Sassandra, de la Marahoué, du Tchologo, du Worodougou et du Bélier ; (iii) la réhabilitation des principaux sites touristiques de la Région du Poro et ; (iv) la mise en place du Système d'Information touristique Digitalisé (SITD).
959. **D'importants investissements** ont ainsi été réalisés dans le secteur du tourisme et des loisirs. Ils ont amélioré considérablement la capacité d'hébergement du pays qui se situait autour de 4,38% entre 2019 et 2023. Le nombre d'hôtels est passé de 3 708 en 2020 à 6 050 en 2024, soit une augmentation de 103,57% sur la période. Cette évolution a permis d'enregistrer un accroissement du nombre de chambres de 2020 à 2024, qui est passée de 53 117 à 86 845 chambres, soit une hausse de 63,50%.
960. Ces acquis ont permis à la Côte d'Ivoire de figurer en 2024 dans le top 10 des destinations touristiques en Afrique, avec 6,3 millions de visiteurs enregistrés en 2024 contre 809 430 en 2011. Pour maintenir cet élan, le Gouvernement a mis un accent particulier sur le renforcement de la qualité de l'offre des établissements hôteliers à travers l'inspection de plus de 2 800 établissements et l'enrôlement de 2 300 autres en vue de leur régularisation administrative.
961. En outre, le Gouvernement a multiplié des actions visant à renforcer les capacités techniques des acteurs. Ainsi, de 2021 à 2024, 200 bacheliers ivoiriens ont été recrutés et formés au Maroc, près de 1 694 agents de l'administration du Tourisme ont bénéficié d'un renforcement de capacité, 104 guides touristiques de tourisme et 1 300 acteurs du secteur ont été formés.
962. En ce qui concerne l'écotourisme, la première édition de la quinzaine touristique s'est tenue en 2022. Elle a permis de valoriser six (06) circuits touristiques dans le pays, à savoir : (i) Merveilles et traditions sur la route des rois ; (ii) Evasion entre cultures et religions ; (iii) Escapade écologique sur la route des éléphants ; (iv) Divertissement entre mer et tradition ; (v) Voyages au cœur du cacao et ; (vi) paradis entre Mer et nature.
963. L'essor de ce secteur stratégique s'est poursuivi avec une contribution croissante au PIB, passée de 2,4% en 2012 à 7,3% en 2019. La pandémie à COVID-19 a entraîné une diminution du PIB touristique qui est passé à 1,5% en 2020, soit une perte de 5,8 points de pourcentage en un an. Toutefois, les mesures de sortie de crise et les investissements massifs entrepris par le Gouvernement notamment, à la faveur de la CAN 2023, ont induit une intensification des activités du secteur du tourisme et des loisirs. Cette bonne dynamique enregistrée, a permis au PIB touristique de s'établir à 8,6% en 2024, soit une hausse de 7,1 points de pourcentage, de 2020 et 2024.
964. Le nombre de touristes internationaux est passé de 668 162 en 2020 à 2 763 496 en 2024, soit une augmentation de 283,66% sur la période. Quant au tourisme interne, il a enregistré 2 050 156 touristes en 2023 contre 1 005 892 touristes en 2020, soit une hausse de 103,81%. Au total, le flux de touristes intérieur (international et interne) est passé de 4 millions de touristes en 2019 à 1,6 millions de touristes en 2020. Soit une baisse de près de 144%, imputable aux restrictions imposées dans le cadre de la gestion de la pandémie à COVID-19. Ainsi, à partir de 2020, les mesures prises par le Gouvernement ont

permis d'enregistrer une reprise de l'activité touristique. Cela s'est traduit par une hausse du nombre des touristes de 1 674 054 à 6 296 406 de 2020 à 2024, soit une hausse du flux touristique intérieur de 276,12 %.

965. En termes de création d'emplois, le secteur a généré 238 564 emplois en 2024 contre 170 320 en 2023. Soit une progression de 5,05% sur les deux dernières années.
966. Concernant le segment du tourisme d'affaires, la Côte d'Ivoire occupe la 3<sup>ème</sup> place dans le classement des destinations africaines après le Nigeria et le Maroc. L'objectif en 2025 est d'être le co-leader sur ce segment d'activités. Toutefois, en dépit des progrès enregistrés dans le secteur, la contribution du Tourisme au PIB (8,6%) reste bien en deçà de l'objectif de 10% visé en 2025, à l'instar de certains pays à vocation touristique comme le Maroc et l'île Maurice dont les PIBT sont ressortis respectivement à 7% et 9% en 2023.
967. À la lumière de cette analyse, le problème majeur du développement du secteur demeure la faible contribution du secteur du Tourisme et des loisirs au développement économique de la Côte d'Ivoire et à la création d'emplois.
968. Les principales causes qui expliquent cette situation concernent : (i) la faiblesse du cadre de gouvernance peu adaptée aux défis économiques, sociaux et environnementaux ; (ii) le développement insuffisant de l'industrie du tourisme ; (iii) la faible transformation numérique et l'insuffisance de la visibilité de la destination Côte d'Ivoire et ; (iv) le développement insuffisant de l'industrie des loisirs et du divertissement.
969. La faiblesse de la gouvernance du secteur s'appréhende à travers : (i) l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire adaptée aux défis économiques, sociaux et environnementaux ; (ii) l'insuffisance de la professionnalisation des acteurs et ; (iii) la faiblesse du dispositif du suivi-évaluation et de production des statistiques.
970. Le développement insuffisant de l'industrie du tourisme s'explique par : (i) la faiblesse de la compétitivité des offres de services à destination des touristes locaux et internationaux ; (ii) le faible développement de la chaîne de valeur de la gastronomie ivoirienne, du transport touristique et l'industrie du voyage ; (iii) l'insuffisance dans la gestion durable des sites naturels, l'accès difficile au foncier d'utilité touristique et la faible sécurisation des sites touristiques et ; (iv) l'insuffisance de l'offre d'infrastructures touristiques.
971. La faible transformation numérique et l'insuffisance de la visibilité de la destination Côte d'Ivoire s'appréhende à travers : (i) le faible niveau de digitalisation du secteur du tourisme et des loisirs et ; (ii) la faible visibilité et promotion de la destination Côte d'Ivoire.
972. Le développement insuffisant de l'industrie des loisirs et du divertissement s'explique par : (i) le faible développement de l'industrie des loisirs et du divertissement attractive et ; (ii) la faible promotion de la pratique des loisirs sains.
973. Les défis majeurs du secteur concernent notamment : (i) l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement du secteur ; (ii) le développement d'une offre touristique et de loisirs diversifiée, compétitive et durable ; (ii) la promotion et innovation, notamment par la transformation numérique, le marketing touristique et des études prospectives et ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs, à travers la formation, la professionnalisation, l'entrepreneuriat touristique et l'accès au financement.

#### IV.12. Artisanat

974. Le secteur de l'artisanat se révèle comme l'un des plus grands pourvoyeurs d'emplois et de richesses en Côte d'Ivoire. En effet, sa valeur ajoutée a connu une hausse, en passant de 3 855,7 milliards à 4 299 milliards de FCFA entre 2015 et 2019 pour une contribution moyenne de 14,20% au PIB sur ladite

période. Parallèlement, la main d'œuvre employée a progressé de 2,37 millions à 2,56 millions. À cet égard, le Gouvernement ambitionnait sur la période 2021-2025 d'impulser la modernisation de ce secteur dans la perspective d'accroître sa capacité de création d'emplois décents pour le bien-être des populations.

975. Pour mener à bien cette politique, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes, notamment : (i) la prise du décret n°2022-26 du 12 janvier 2022 modifiant l'article 6 du décret 2016-718 du 14 septembre 2016 portant régime électoral de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire ; (ii) la prise du décret n°2023-727 du 13 septembre 2023 portant suspension de l'exportation de la ferraille, des sous-produits ferreux, de la fonte, des déchets et débris d'aluminium et ; (iii) la prise de l'arrêté interministériel n°117/MCI/MFB/ du 11 novembre 2024 fixant les critères de classification des artisans. Ces initiatives ont concouru à mener plusieurs réalisations dans le secteur.
976. Pour renforcer le niveau de formalité des acteurs du secteur, le Gouvernement a mené de nombreuses actions. Celles-ci ont porté notamment sur l'aménagement d'espaces dédiés aussi-bien à Abidjan, Grand-Bassam, Tabou, etc. À terme, les nouvelles infrastructures permettront de recaser plusieurs artisans ferrailleurs, en favorisant la création d'emplois décents et durables pour les jeunes.
977. Concernant le renforcement de capacité des acteurs et des structures pour une meilleure productivité, plusieurs acteurs ont bénéficié de formations sur la période 2021-2024 dans les domaines ci-après : (i) professionnalisation des chauffeurs ; (ii) expertise dans la réparation des véhicules électroniques dans les Districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, la Vallée du Bandama, le Bas-Sassandra et les Savanes ; (iii) comptabilité simplifiée et gestion des projets, etc.
978. Dans le même élan, plusieurs milliers d'artisans ont été immatriculés par la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI).
979. En ce qui concerne la promotion et la commercialisation des services et produits de l'artisanat, la cinquième édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) s'est tenue au Parc des Expositions d'Abidjan en 2023. Elle a enregistré 80 071 visiteurs, 206 exposants en provenance de 09 pays dont cinq (05) de l'Afrique de l'Ouest, deux (02) de l'Afrique centrale et deux (02) pays d'Asie. Cette édition visait la valorisation des métiers de l'artisanat afin de susciter des vocations auprès des jeunes.
980. Malgré ces acquis le secteur de l'artisanat reste confronté à plusieurs difficultés, notamment : (i) le faible niveau de commercialisation des produits et services du secteur ; (ii) l'accès limité au financement pour les artisans et entreprises artisanales ; (iii) l'insuffisance des infrastructures dédiées aux activités de l'artisanat et ; (iv) l'insuffisance de données statistiques du secteur.
981. L'analyse de ces difficultés révèle comme problème central la prédominance de l'informel.
982. Cela s'explique notamment par : (i) l'absence d'un cadre juridique et administratif adapté ; (ii) l'insuffisance de données statistiques du secteur ; (iii) l'insuffisance d'incitations fiscales et sociales ; (iv) l'avantage d'échapper aux impôts et autres obligations fiscales ; (v) l'insuffisance d'infrastructures adaptées (ateliers, marchés, espaces de vente) ; (vi) l'insuffisance de services de soutien (formation, conseil, appui à la commercialisation) et ; (vii) le faible nombre de professionnels.
983. Cependant, certaines pesanteurs demeurent, notamment : (i) l'accès difficile au financement en raison de l'informalité ; (ii) les conditions de travail précaires ; (iii) la concurrence étrangère ; (iv) la non-adaptation aux évolutions du marché ; (v) les revenus instables et ; (vi) l'absence d'une structure dédiée au contrôle qualité.
984. Le secteur artisanal dispose de nombreux atouts, à savoir : (i) la libre entrée et sortie du marché ; (ii) la création d'emplois ; (iii) la valorisation des savoir-faire locaux, (iv) la demande croissante des produits locaux (made in côte d'Ivoire) ; (v) l'originalité des produits artistiques et ; (vi) la formalisation progressive.

985. À cet égard plusieurs défis restent à relever à savoir : (i) le renforcement de l'organisation du secteur ; (ii) le renforcement de la formation des acteurs du secteur de l'artisanat ; (iii) la facilitation de l'accès au financement des acteurs ; (iv) l'aménagement des espaces dédiés à l'activité de l'artisanat ; (v) la mise en place des mécanismes de financement adaptés aux besoins des artisans et ; (vi) la création d'un environnement favorable à la promotion et à la commercialisation des produits et services de l'artisanat.

#### IV.13. Culture et Francophonie

986. Le secteur de la culture et des arts en Côte d'Ivoire est un domaine dynamique et diversifié. La culture est un moteur essentiel du développement économique et social. Ce secteur regroupe un large éventail d'activités, comprenant la musique, la danse, le théâtre, la littérature, les arts visuels, le cinéma et les arts traditionnels. Il constitue un levier de promotion de l'identité nationale et un moteur important d'influence à l'échelle internationale.

987. Les performances du secteur culturel ont favorisé une amélioration des principaux indicateurs économiques. Ainsi, la contribution des activités culturelles au PIB devrait atteindre 4,3% en 2024, contre 4% en 2020. En termes d'emploi, le secteur représentait 7,37% des emplois en Côte d'Ivoire en 2019, soit 630 681 personnes sur une population active de 8 559 136. Ce chiffre a atteint environ 700 000 emplois en 2021.

988. Sur la période 2021-2024, l'État a mené des réformes sectorielles. Celles-ci ont porté essentiellement sur l'adoption de : (i) la loi n°2023-595 du 07 juin 2023 portant protection du patrimoine culturel national ; (ii) le décret fixant les modalités de circulation des biens culturels en Côte d'Ivoire en 2024. Par ailleurs, le Gouvernement ivoirien a renforcé la protection sociale des artistes en introduisant, depuis le 30 juillet 2024, le Régime Social des Artistes en Côte d'Ivoire (RSACI), offrant ainsi aux artistes du spectacle une couverture sociale. Cette mesure s'ajoute à d'autres initiatives législatives, notamment le décret n°2021-624 du 20 octobre 2021, qui établit le statut de l'artiste, et le décret n°2023-667 du 12 juillet 2023, relatif au certificat de qualification professionnelle, afin de mieux encadrer et protéger les acteurs du monde culturel.

989. À ces réformes institutionnelles, s'ajoutent l'adoption du (i) décret n°2021-626 du 20 octobre 2021 portant aux modalités de délivrance du visa d'exploitation et à l'autorisation de tournage d'œuvre cinématographique ; (ii) décret n°2021-627 du 20 octobre 2021 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la billetterie nationale et fixant les obligations relatives à la tenue du carnet de caisse et aux déclarations de recettes d'exploitation des films cinématographiques ; (iii) décret n°2021-631 du 20 octobre 2021 fixant la liste des métiers du livre et déterminant les modalités de déclaration de l'exercice desdits métiers et ; (iv) décret n°2021-632 du 20 octobre 2021 portant rémunération pour copie privée.

990. L'opérationnalisation des réformes a stimulé le secteur culturel. En effet, le nombre d'entreprises culturelles a augmenté de 114,41% entre 2012 et 2024, passant de 2 831 à 6 070, tout en améliorant leur rentabilité. Ces efforts ont renforcé la croissance du secteur et la visibilité internationale du pays. L'inscription en 2023 des savoir-faire traditionnels du tissage du pagne au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, après celle des mosquées de style soudanais en 2021, témoigne de cet engagement. Ces initiatives ont positionné la Côte d'Ivoire comme une destination culturelle et touristique tout en valorisant son patrimoine et ses traditions.

991. Le Gouvernement a mené plusieurs actions pour sauvegarder son patrimoine culturel national, notamment la restauration des bâtiments coloniaux et l'aménagement de la ville historique de Grand-Bassam, ainsi que la restauration des mosquées de style soudanais. Des plans de gestion ont été mis en place pour préserver ces sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, le pays s'est

engagé dans le processus de restitution des biens culturels détenus à l'étranger, notamment le retour du Tam-Tam parleur Djidji Ayokwè du peuple Atchan.

992. S'agissant de l'industrie cinématographique, le soutien du Gouvernement ivoirien à l'industrie cinématographique a permis d'équiper l'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI) en matériel technique et de renforcer le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC). Ces initiatives ont dynamisé le secteur, produisant des résultats significatifs depuis la démocratisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire. En effet, l'arrivée de nouvelles chaînes de télévision privée depuis 2017 (A+ Ivoire, Life TV, NCI) aux côtés de celles qui existaient déjà (groupe RTI et Canal+) a permis de booster la production cinématographique ivoirienne.
993. La Côte d'Ivoire demeure également une terre de tournage et de réalisation de films (Or blanc, les Coups de la vie, Famille Y, Marabout chéri, le Futur est à nous, Éternel, Affaire Bomblin, Isabelle, La Team des Belles Rebelles, Maquisard, Niabla, Cacao, Ma grande famille, etc.). En outre, plusieurs accords de coproduction audiovisuelle ont été conclus avec le Burkina Faso, la France, la Guinée et le Maroc. Au niveau des infrastructures, 12 salles de cinéma aux normes internationales permettent la diffusion de toutes les productions aussi bien nationales qu'internationales. Il s'agit de la chaîne des salles de cinéma du groupe Majestic et du groupe Pathé.
994. En ce qui concerne la musique et les arts du spectacle, divers programmes de formation ont été mis en place pour améliorer la gestion de carrière des artistes et renforcer leur présence sur la scène internationale. Le Gouvernement a encouragé la création et la diffusion de contenus musicaux locaux, notamment à travers des radios et télévisions publiques et privées. Ainsi, cette promotion se fait par le biais d'événements comme le FEMUA (Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo), qui met en avant des artistes ivoiriens et africains sur la scène internationale.
995. En ce qui concerne le partenariat et l'exportation de la musique ivoirienne, une augmentation des collaborations internationales et des participations à des événements musicaux régionaux et mondiaux a été observée. Ce qui a permis de promouvoir les artistes locaux, renforçant ainsi la visibilité de la musique ivoirienne à l'échelle mondiale.
996. Le soutien à la production musicale comprend des fonds et subventions pour encourager la musique nationale et les jeunes talents. Le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA) finance des labels et producteurs pour la création d'albums et la promotion des artistes émergents. En termes d'infrastructures, des salles de spectacles sont disponibles pour accueillir des événements culturels, notamment le palais de la culture de Treichville, le parc des expositions avec une capacité de 11 000 places, le centre culturel Jacques Aka de Bouaké.
997. L'industrie du livre est devenue un pilier des industries culturelles du pays, grâce à un environnement institutionnel et réglementaire solide, renforcé depuis l'adoption de la loi n°2015-540 sur l'Industrie du Livre. Le Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) continue de jouer un rôle clé en réunissant des professionnels du secteur pour débattre et promouvoir la qualité du livre ivoirien. Aussi, l'ouverture du deuxième réseau des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) en 2024 a davantage contribué à la promotion de la lecture et la culture, principalement dans les zones rurales.
998. En outre, les acteurs de la chaîne du livre tout comme ceux des Industries Culturelles et Créatives ont bénéficié d'un accompagnement de l'État à travers le FSCCA. Ces acquis montrent une réelle volonté de développer l'industrie du livre, en offrant des opportunités aux jeunes et en renforçant les structures existantes pour une édition de qualité.
999. Le développement de l'industrie de la mode et du design en Côte d'Ivoire représente une source importante d'emplois et de croissance économique, avec plus de 350 000 emplois dans le secteur du textile et de l'habillement, où une grande majorité de la main-d'œuvre est féminine. En plus de cet essor,

des événements comme le Marché des Arts et du Spectacle d'Abidjan (MASA), qui est l'un des plus importants salons culturels la sous-région, contribuent au dynamisme du secteur. En 2024, ce marché a attiré plus de 211 000 spectateurs et a généré plus de 500 emplois directs, ainsi que la signature de plus de 30 contrats entre acteurs culturels locaux et promoteurs de spectacles.

1000. La diplomatie culturelle de la Côte d'Ivoire a été renforcée grâce à plusieurs accords de coopération avec différents pays : le Nigeria en 2021, le Congo Brazzaville en 2022 et l'Angola en 2024. Ces accords ont permis d'améliorer la coopération culturelle internationale. Cette initiative a favorisé la mobilisation de ressources en faveur des projets structurants. Le secteur culturel a ainsi bénéficié d'un financement de 11 milliards de FCFA à travers le troisième Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) avec l'Agence Française du Développement (AFD). Aussi, d'autres soutiens ont été obtenus notamment avec les Ambassades des États-Unis et de la Suisse pour la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.
1001. Le Gouvernement a entrepris plusieurs interventions pour adapter la formation aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC) aux besoins du marché de l'emploi. Des écoles telles que le Lycée d'Enseignement Artistique (LEA), le Centre Technique des Arts Appliquées et le Conservatoire Régional des Arts et Métiers ont révisé leurs curricula. De nouvelles disciplines, telles que le tourisme et l'artisanat, ont été introduites dans certaines filières. Par ailleurs, des efforts sont déployés pour renforcer les infrastructures de formation, notamment avec la réhabilitation de l'INSAAC, ainsi que la construction en cours du LEA de Yamoussoukro et du CTAA de Napié à Korhogo.
1002. Au titre des échanges, certains biens culturels connaissent une forte progression de vente à l'exportation. Il s'agit notamment, des livres, des instruments de musique traditionnelle et de la peinture avec 911 614 690 FCFA, la valeur des exportations des biens culturels en 2023 contre 868 306 144 FCFA en 2022, soit une croissance d'environ 5%.
1003. Les accords de coopération culturelle ont légèrement progressé, évoluant de 31 en 2022 à 37 en 2024. Cette évolution traduit un renforcement des collaborations culturelles. Quant au patrimoine mondial de l'UNESCO, le nombre d'éléments culturels inscrits a augmenté de 3 à 4 en 2024, avec un objectif de 5 d'ici 2025, mettant en lumière les efforts pour préserver et valoriser le patrimoine culturel national.
1004. En dépit de ces performances, le secteur reste confronté à plusieurs difficultés notamment : (i) la faiblesse de mesures administratives pour la protection du Patrimoine Culturel National ; (ii) le fléau de la piraterie et ; (iii) le manque de formation des acteurs et la faible structuration du secteur.
1005. Il découle de cette analyse, la faible exploitation des potentialités culturelles du pays entraînant la faible contribution de la culture au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.
1006. Cette situation est liée aux facteurs suivants : (i) la faible adaptation du cadre juridique et institutionnel aux nouveaux enjeux ; (ii) la faible capacité d'expression, de formation et d'infrastructures ; (iii) l'insuffisante valorisation et protection du patrimoine culturel et ; (iv) le faible développement économique du secteur culturel.
1007. Les défis du secteur de la culture portent sur : (i) le renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité de l'offre des services culturels ; (iii) le renforcement de la coopération culturelle internationale ; (iv) la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et ; (v) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'enseignement artistique et culturel.

## V. SECTEURS SOCIO-CULTURELS

### V.1. Education-Formation

#### Encadré 6: Un capital humain à renforcer pour une croissance durable

La Côte d'Ivoire ambitionne d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) d'ici 2030. Cependant, son capital humain reste sous-exploité, ne représentant que 20% de son potentiel total. Avec des investissements équivalant à 6% du PIB, le pays demeure loin des 16% des PRITS et des 26% des pays de l'OCDE. Cette situation reflète des défis persistants en matière d'éducation, de santé et d'opportunités économiques, malgré les progrès réalisés.

##### 1. Éducation - Formation

- L'accès à l'éducation demeure limité, principalement en raison d'un déficit d'infrastructures scolaires et d'une répartition inégale des établissements. Le ratio élèves/enseignant atteint 47 élèves par enseignant au primaire, dépassant la norme maximale de 40 élèves recommandée par l'UNESCO. En 2023, 24% des enfants n'ont pas pu s'inscrire au CP1 en raison d'une capacité d'accueil insuffisante. De plus, une part significative de jeunes n'a pas bénéficié d'une éducation formelle, avec 28,6% des 15-24 ans sans emploi, ni scolarisés, ni en formation (RGPH 2021).
- Le système éducatif ivoirien peine à garantir un apprentissage de qualité et efficace. Le taux d'achèvement reste faible, avec près de 15% des enfants abandonnant l'école avant la fin du cycle primaire. La transition entre les cycles représente également un défi majeur : en 2023, seuls 38,1% des élèves ont réussi à passer de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e, un taux trop faible pour assurer une éducation prolongée et de qualité.
- Le faible investissement dans l'éducation, avec des dépenses publiques passant de 2,9% à 3,4% du PIB entre 2003 et 2021, limite l'innovation pédagogique, notamment la digitalisation, où seuls 37% des établissements secondaires généraux disposent d'une salle multimédia en 2024.
- L'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail constitue un obstacle majeur au développement économique, en particulier dans les secteurs technologiques et industriels. En effet, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) enregistre moins de 1,5% des jeunes de 15 à 24 ans inscrits dans une formation technique et professionnelle, contre 10 % dans les pays à revenu élevé. De plus, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur est déséquilibrée : 65% des étudiants sont inscrits en lettres, contre moins de 20 % en sciences et technologies.
- D'ici 2030, 35 à 45% des emplois en Côte d'Ivoire exigeront des compétences numériques, mais le pays fait face à une grave pénurie dans ce domaine, nécessitant un développement rapide et à grande échelle de ces compétences.

##### 2. Santé

- Les dépenses publiques de santé restent faibles, représentant 1,3% du PIB en 2022, contre une médiane africaine de 2,63%. En 2023, la santé n'a bénéficié que de 6,32% du budget de l'État, loin des 15% recommandés par la Déclaration d'Abuja (2001).
- La couverture sanitaire universelle demeure insuffisante. Bien qu'ayant presque doublé depuis 2005 pour atteindre environ 40%, elle reste deux fois inférieure à celle des PRITS.
- L'accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) est limité et peine à se généraliser : seuls 10% des bénéficiaires utilisent leur carte pour des soins, révélant une faible couverture effective. De plus, la majorité des travailleurs informels, en raison de contraintes financières, ne peuvent pas y souscrire, freinant ainsi l'efficacité du système.

##### 3. Opportunités Économiques

- Le marché du travail demeure majoritairement informel, avec une prédominance du travail indépendant dans les activités de subsistance, notamment agricoles, qui mobilisent encore près de 85% de la main-d'œuvre.
- Le chômage des jeunes, reste préoccupant, atteignant 4,9% chez les 16-35 ans, soit trois fois plus que chez les adultes (36-64 ans), selon le RGPH 2021.
- L'industrie, secteur clé pour la transformation économique, ne représente que 7,8% des emplois en 2024.
- Les dépenses dédiées à la protection sociale et à l'emploi restent limitées, avec moins de 0,4% du PIB alloué aux programmes d'emploi, contre 1,5% dans les PRITS et plus de 2% dans les pays à revenu élevé.

La Côte d'Ivoire est confrontée à des défis structurels majeurs pour développer un capital humain compétitif et de qualité, essentiel à un développement durable. L'accès équitable à l'éducation, l'amélioration des soins de santé, la lutte contre le travail informel et le chômage des jeunes sont des priorités clés pour maximiser ce potentiel. Des réformes profondes sont nécessaires pour assurer un développement inclusif et durable.

Source : MENA/MPD

#### V.1.1. Éducation Nationale

1008. La vision du Gouvernement en matière d'Éducation Nationale est de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire, un capital humain capable de répondre aux défis du développement durable. Pour concrétiser cette vision, le Gouvernement entend bâtir une école d'excellence centrée sur la réussite des élèves et l'appropriation des valeurs de la République. Pour ce faire, il s'engage à construire un système éducatif performant, assorti d'une gestion et d'un leadership efficaces et efficaces. Il s'agit non seulement de promouvoir l'accès de tous les enfants à une éducation de qualité, équitable et inclusive, mais aussi de promouvoir l'instruction et la formation des adultes tout au long de la vie.

1009. Sur la période 2021-2025, de nombreuses réformes /mesures ont été prises par le Gouvernement, dont l'organisation des États Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation pour une meilleure

prise en compte des défis et enjeux du secteur. L'ensemble des réformes menées, ainsi que le démarrage de la mise en œuvre des conclusions des EGENA ont impulsé une dynamique nouvelle à ce secteur.

1010. Au titre des infrastructures et des effectifs, de 2021 à 2024, plusieurs infrastructures ont été réalisées permettant un accroissement des effectifs des apprenants au niveau des différents sous-secteurs de l'éducation. Ainsi, au préscolaire, 1 510 salles de classe ont été construites, portant le nombre total à 8 982 réparties dans 4 071 écoles en 2024. L'effectif des élèves en 2024 est de 288 004 encadrés par 8 277 enseignants fonctionnaires.
1011. Au primaire, 5 267 salles de classe ont été construites et équipées sur la période, portant le nombre de salles de classes à 95 428. L'effectif des élèves est ainsi passé de 4 102 825 en 2021 à 4 817 661 élèves en 2024. De plus, 79,2% de ces écoliers fréquentent les écoles publiques, 19,8% le privé et 1,0% les écoles appartenant aux communautés.
1012. En termes de répartition par zone d'implantation, 60,3% des écoles primaires se situent en milieu rural et accueillent plus de la moitié (50,2%) de l'ensemble des écoliers. Le ratio élèves par salle de classe est de 37 en milieu rural contre 47 en milieu urbain, pour une norme nationale de 45 élèves par salle. L'effectif des enseignants fonctionnaires est passé de 79 364 en 2021 à 81 130 en 2024.
1013. Dans le secondaire général, 227 lycées et collèges publics ont été construits de 2021 à 2024, portant à 902 le nombre total d'établissements secondaires en 2024. L'effectif des élèves est de 3 117 781, dont 62,4% fréquentent des établissements Privés. Ce qui a un impact considérable sur le budget affecté au secteur.
1014. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au préscolaire est passé de 10,5% en 2019 à 11,57% en 2024. Cette progression demeure lente malgré la poursuite de la politique visant à construire dans chaque nouvelle école, une classe de pré-primaire. La proportion des élèves dans le préscolaire est de 26,0% en milieu rural et de 74,0% en milieu urbain en 2024, confirmant le caractère essentiellement urbain de l'école préscolaire.
1015. En ce qui concerne l'accès au primaire, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 101,9% en 2021 à 109,5% en 2024. Quant au Taux Net de Scolarisation (TNS), il est passé de 92,1% en 2021 à 96,5% en 2024. Malgré ces bonnes performances, ces chiffres cachent des disparités au niveau régional. En effet, les plus bas TBS se situent dans le Folon (55,77%) et le Bounkani (63,28%) et les TBS les plus élevés se retrouvent dans le Sud-Comoé (121,09%) et à Yamoussoukro (117,88%).
1016. Aussi, en vue de maintenir durablement les élèves du primaire, le Gouvernement poursuit la politique d'alimentation en milieu scolaire. Le nombre de cantines scolaires est passé de 2 137 en 2012 à 4989 en 2024. Toutefois, ce nombre demeure insuffisant car 14 296 écoles primaires publiques ne sont pas dotées de cantine scolaire.
1017. **Concernant le secondaire**, les TBS en 2024 sont de 82,27% pour le premier cycle et 39,26% pour le second cycle contre respectivement, 75,8% et 38,8% en 2021. Divers facteurs peuvent expliquer ces faibles taux de scolarisation. En effet, l'insuffisance d'infrastructures scolaires d'enseignement secondaire à proximité du lieu d'habitation des apprenants, la faiblesse des ressources des parents, les redoublements, entre autres, sont des facteurs combinés qui créent des obstacles importants à la transition des élèves du secondaire 1 au secondaire 2 (3ème/2nde). En effet, le taux de transition entre le premier et le second cycle reste faible, bien qu'ayant connu une légère hausse sur la période. Il est passé de 36,50% en 2021, à 37,10% en 2022 pour atteindre 38,10% en 2023.
1018. Pour ce qui est de la qualité au secondaire 1, le TAS est passé de 60,70% en 2021 à 81,14% en 2024. Cette performance cache des disparités au niveau régional, avec les plus bas taux observés dans les régions du Bounkani (19,50%) et du Folon (22,31%) et les taux les plus élevés à Abidjan (99,46%) et à Yamoussoukro (85,37%).

1019. **Au niveau de l'encadrement des élèves**, le nombre d'enseignants au primaire croît chaque année. De 2021 à 2024, ce sont près de 20 000 nouveaux enseignants qui ont été recrutés, environ 5 000 enseignants par an. Malgré ces efforts, l'encadrement des élèves demeure insuffisant. En effet, le ratio élèves/maitre est de 47, au-delà de la norme de l'UNESCO se situant à 40. De plus, ces ratios cachent quelques disparités. En effet, des ratios plus élevés sont observés dans les régions d'Abidjan (61) et du Cavally (55), alors que les régions du Bafing (38) et du Bélier (40) enregistrent les ratios les plus bas.
1020. Plusieurs causes pourraient expliquer la disparité des ratios entre régions. Il s'agit notamment du déficit d'infrastructures, en lien avec la croissance démographique dans les régions concernées et de la répartition inéquitable des enseignants due à une concentration dans les grandes villes.
1021. Concernant la digitalisation du système éducatif, le pays a expérimenté l'enseignement à distance à travers le projet « Mon École à la Maison ». Ce projet ponctuel a été rendu possible grâce aux initiatives de digitalisation entreprises avec l'appui de différents partenaires, en vue de rendre disponibles des infrastructures et contenus numériques pour les apprenants. Malgré ces appuis, la digitalisation du système d'éducation nationale reste très faible. En effet, au niveau du primaire, seuls 2%, soit environ 390 établissements, disposent d'une salle multimédia en 2023. Quant au secondaire général, la proportion d'établissements publics disposant de salle multimédia s'établit à 37% en 2024.
1022. S'agissant des inégalités de genre au niveau de l'éducation nationale, des efforts ont permis d'améliorer les écarts entre les filles et garçons. Ainsi, l'indice de parité au primaire se situe à 1,07 en 2024. Toutefois, au moins 4 600 écolières, collégiennes et lycéennes étaient enceintes en 2024, soit une hausse préoccupante de 28% par rapport à 2023. Cette situation constitue une entrave au maintien de la jeune fille dans le système éducatif ivoirien.
1023. **En ce qui concerne les performances des apprenants**, malgré les efforts du Gouvernement, les performances demeurent mitigées. Selon les évaluations nationales menées par le MENA en 2021, les élèves au primaire ont obtenu un score de 23,4 sur 100 en lecture et de 49 sur 100 en mathématiques pour un seuil minimal (40 sur 100) fixé. En outre, selon le rapport du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC, 2019), en début de scolarité, 66,5% des élèves (CP2) sont en dessous du seuil « suffisant » en lecture et 31,5% sont en dessous du seuil « suffisant » en mathématiques. En fin de scolarité (CM2) le score en lecture s'améliore avec 59,5 % des élèves en dessous du seuil « suffisant », mais en mathématique, le score se dégrade avec 82,8% des élèves en dessous du seuil « suffisant ».

**Tableau 21 : Proportion des élèves de la Côte d'Ivoire en dessous du seuil « suffisant » de compétence en lecture et en mathématiques au début de scolarité primaire (CP2) et en fin de scolarité primaire (CM2)**

Début de la scolarité primaire (CP2)		Fin de la scolarité primaire (CM2)	
Lecture 66,9%	Mathématiques 31,9%	Lecture 59,5%	Mathématiques 82,8%
Des élèves sont en dessous du seuil « suffisant » en lecture en début de cycle primaire	Des élèves sont en dessous du seuil « suffisant » en mathématiques en début de cycle primaire	Des élèves sont en dessous du seuil « suffisant » en lecture en fin de cycle primaire	Des élèves sont en dessous du seuil « suffisant » en mathématiques en fin de cycle primaire

Source : PASEC, 2019

**Tableau 22 : Score moyen de la Côte d'Ivoire en lecture, en mathématiques et comparaisons multiples avec les pays - Début de scolarité primaire (CP2) et en fin de scolarité primaire (CM2)**

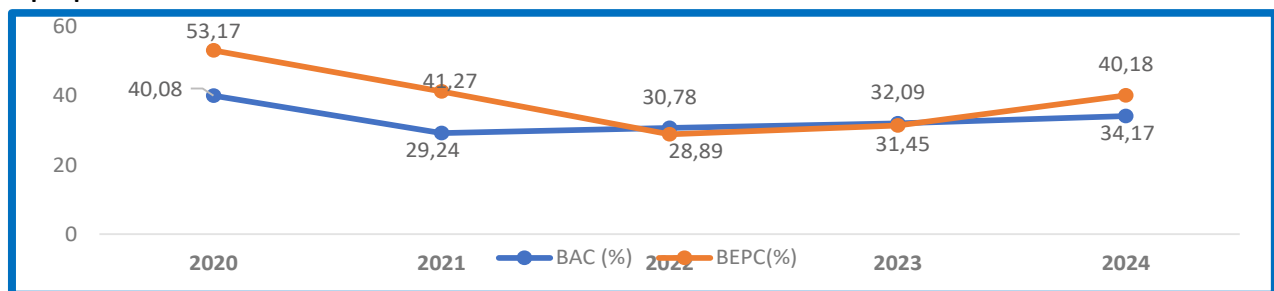
Matières	Score de la Côte d'Ivoire	Pays avec score moyen statistiquement supérieur à celui de la Côte d'Ivoire	Pays avec score moyen statistiquement égal à celui de la Côte d'Ivoire	Pays avec score moyen statistiquement inférieur à celui de la Côte d'Ivoire
<b>Score moyen de la Côte d'Ivoire en lecture, en mathématique et comparaisons multiples avec les pays - Début de scolarité primaire (CP2)</b>				
Lecture	516,6	Burundi, Gabon, Sénégal, Congo, Madagascar.	Niger. RDC, Bénin, Cameroun.	Tchad, Burkina Faso, Togo, Guinée.

<b>Mathématiques</b>	522,5	Burundi, Gabon, Congo, RDC, Sénégal, Madagascar, Niger.	Bénin	Tchad, Guinée, Cameroun, Burkina Faso, Togo.
<b>Score moyen de la Côte d'Ivoire en lecture, en mathématiques et comparaisons multiples avec les pays en fin de scolarité primaire (CM2)</b>				
<b>Lecture</b>	502,8	Gabon, Bénin, Sénégal, Congo, Burkina Faso, Cameroun.	Guinée, Togo	Burundi, RDC, Niger, Madagascar, Tchad.
<b>Mathématiques</b>	454,0	Sénégal, Gabon, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Togo, Guinée, Cameroun, Madagascar.	RDC, Niger	Tchad

Source : PASEC, 2019

1024. Au niveau secondaire, selon l’Evaluation Nationale et Internationale des Acquis scolaire (ENIA) réalisée en 2023 au premier cycle du secondaire, les résultats en français et en mathématiques sont faibles en classe de cinquième (respectivement 21,6/100 et 15,8/100), et en classe de troisième (24,8/100 et 13/100). De plus, en 2024, les taux de réussite sont de 40,18% pour le BEPC et 34,17% pour le BAC même si ces valeurs sont en nette progression par rapport à 2023.

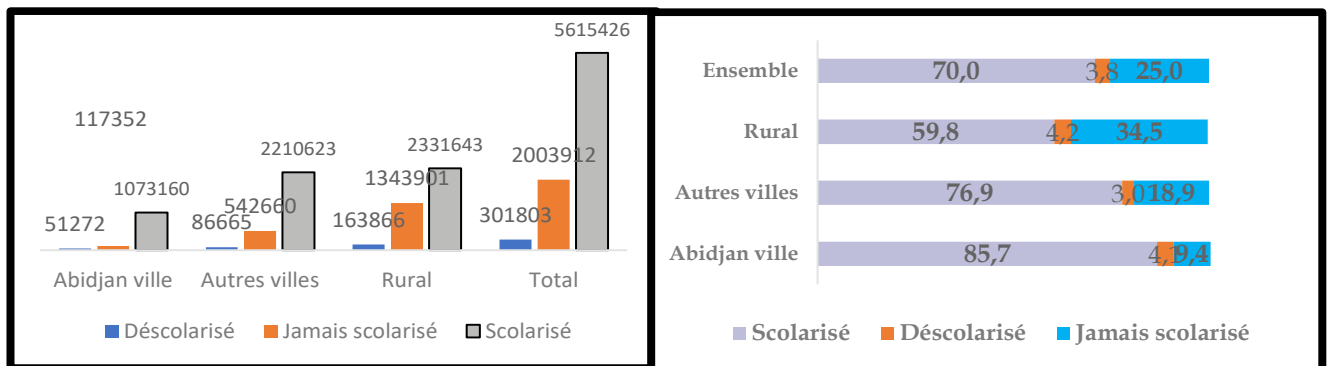
**Graphique 70 : Taux de réussite au BEPC et au BAC 2024**



Source : Annuaire statistique 2023-2024, MENA

1025. Ces contre-performances seraient imputables entre autres : (i) au manque de commodités dans les établissements scolaires ; (ii) aux effectifs pléthoriques dans les classes ; (iii) au non-respect du quantum horaire et ; (iv) à un accompagnement et un suivi insuffisant des enseignants et du personnel administratif. En effet, un enseignant du collège public dispense en moyenne 14 heures de cours par semaine contre une norme d’utilisation de 21 h. S’agissant du second cycle, un enseignant du public dispense en moyenne 12 heures de cours par semaine contre une norme de 18 heures.,
1026. Le système éducatif est marqué par une faible rétention, qui se traduit notamment par l’accroissement du nombre d’enfants d’âge scolaire de 6-16 ans en dehors du système éducatif formel (jamais été scolarisés ou déscolarisés). En effet, les enfants hors du système éducatif formel représentent 2 305 716 enfants (OOSCI, 2024).
1027. L’analyse par statut scolaire des enfants selon le milieu de résidence révèle que 168 623 enfants de 6-16 ans dans la ville d’Abidjan, soit 13,5% hors de l’école (9,4% jamais été scolarisés et 4,1% déscolarisés). Cette situation est plus préoccupante dans les autres villes, où 629 325 enfants, soit 21,9% sont hors de l’école (18,9% jamais été scolarisés et 3,0% déscolarisés) contre 1 507 767 enfants, soit 38,7% en milieu rural (34,5% jamais été scolarisés et 4,2% déscolarisés).

Graphique 71 : Enfants en dehors du système formel par statut scolaire selon le milieu de résidence



Source : Rapport OOSCI, 2024

1028. En Côte d'Ivoire, 21 régions ont un pourcentage d'enfants en dehors de l'école, supérieur à la moyenne nationale (28,7%). Ce phénomène est plus accentué dans les régions du Bounkani (64,7%), du Folon (59,3%), de la Bagoué (54,0%) et du Tchologo (52,1%) qui enregistrent les proportions les plus élevées d'enfants hors du système éducatif formel. Un des facteurs pouvant expliquer cette situation est le coût d'opportunité lié à la non-scolarisation des enfants.
1029. **Au niveau de l'Alphabétisation**, la Côte d'Ivoire affiche un taux d'analphabétisme élevé, reflétant des inégalités persistantes en matière d'accès à l'éducation. En 2021, moins de la moitié (48,5%) des personnes âgées de 15 ans et plus étaient alphabétisées, c'est-à-dire capables de lire et d'écrire dans une langue quelconque. Ce taux varie de façon marquée selon le genre et le milieu de résidence : environ 54% des hommes sont alphabétisés, contre seulement 43 % des femmes, mettant en évidence un écart significatif d'au moins 10 points de pourcentage. L'alphabétisation est également nettement plus faible en milieu rural (32,2%) qu'en milieu urbain, où elle atteint 61,6%. Ces disparités soulignent la nécessité d'initiatives ciblées pour améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les femmes et les populations rurales, afin de promouvoir un développement plus inclusif.
1030. Au total, l'analyse montre que l'accès à la scolarisation dans le primaire en Côte d'Ivoire est élevé. Des efforts restent toutefois à faire pour améliorer les niveaux de scolarisation au secondaire. Elle a aussi révélé que la transition entre le premier et le second cycle du secondaire, ainsi que la rétention sont des problèmes dans le système éducatif. La question de l'alphabétisation demeure également un véritable enjeu.
1031. Au regard de la situation dépeinte, les défis du secteur sont : (i) l'accès à l'éducation pour tous, notamment les filles ; (ii) le développement de l'enseignement préscolaire ; (iii) l'accroissement de l'offre de l'éducation primaire et secondaire ; (iv) la prise en charge des enfants à besoins spécifiques ; (v) l'amélioration de la qualité des services éducatifs ; (vi) la réduction des disparités régionales et de genre ; (vii) l'optimisation de la gestion des ressources ; (viii) l'amélioration du pilotage du système éducatif ; (ix) le recrutement d'enseignants qualifiés ; (x) l'amélioration de la performance des enseignants et ; (xi) la lutte contre l'analphabétisme.

## V.2. Enseignement Technique, Formation Professionnelle et Apprentissage

1032. Pour ce sous-secteur, l'ambition du Gouvernement est de donner aux élèves les compétences fondamentales, professionnelles et fonctionnelles dans le temps imparti afin de répondre efficacement aux exigences du secteur productif en personnel qualifié tout en répondant à la demande croissante en formation des populations, notamment les jeunes et les personnes en reconversion, pour favoriser leur insertion dans la vie active et leur promotion socioprofessionnelle.

1033. Pour atteindre ses objectifs, le Gouvernement s'est engagé à repenser et revaloriser l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage pour soutenir le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.
1034. Dans cette optique, deux grands chantiers ont été initiés. Il s'agit de l'Académie des Talents (ACT) et l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C). L'Académie des Talents vise l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels. Dans ce cadre, trente-un (31) curricula ont été révisés ; 2 420 personnels dont 825 enseignants ont été formés. Sur la période 2022-2024, ce sont 978 nouveaux enseignants qui ont été formés et recrutés ; dix-huit (18) établissements ont été totalement réhabilités et équipés. Parallèlement neuf (09) ateliers d'apprentissage de lycées professionnels ont été réhabilités et équipés pour accueillir treize (13) nouvelles filières techniques dans les BT ; dix-sept (17) nouveaux centres ont été construits dont douze (12) dédiés à la formation initiale et cinq (05) à la formation par apprentissage. Ces établissements augmentent la capacité d'accueil dans la formation initiale de 6 900 places et de 1 120 places dans la formation par apprentissage. Quant à l'École de la Deuxième Chance, il vise à résorber, à travers des programmes de formation, le stock d'un (1) million de personnes sans emploi ou mal insérées d'ici 2030. La mise en œuvre de ce programme a permis de former 60 366 jeunes.
1035. Par ailleurs, plusieurs réformes ont été adoptées pour soutenir l'opérationnalisation de ces deux chantiers. Il s'agit notamment de la loi n°2022-795 du 13 octobre 2022 portant orientation de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (ETFP) et les textes subséquents relatifs à : (i) la certification des compétences ; (ii) la rénovation pédagogique ; (iii) la réforme des examens et concours ; (iv) la réforme des parcours de formation professionnelle et des passerelles entre les ordres d'enseignement et ; (vi) la réforme portant gouvernance et pilotage du système éducatif de l'ETFPA.
1036. Au regard des résultats, les taux de réussite au BAC, BP, BT, CAP ont connu une progression. En effet, le taux de réussite au BAC, est passé de 29,26% en 2021 à 86,24% en 2025. S'agissant des résultats du BT, ils sont passés de 61,83% à 89,08% de 2021 à 2025. Pour ce qui est du CAP, ils sont passés de 66,16% en 2021 à 89,30% en 2025. Quant au taux de réussite au BP, il a connu une régression, passant de 78,83% en 2021 à 70,98% en 2025. Pour ce qui concerne les filières industrielles, le taux de réussite est passé de 62% en 2021 à 80,55% en 2024. Concernant l'effectif des apprenants de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, il est passé de 121 303 à 173 062 apprenants sur la période 2021-2024.

**Tableau 23 : Évolution (%) des taux de réussite aux examens dans l'ETFPA de 2021-2024**

Indicateurs	Années				
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de réussite au BAC (Baccalauréat)	29,26	27,32	32,96	65,11	86,24
Taux de réussite au BEP (Brevet d'Études Professionnelles)	20,00	37,5	33,33	100	
Taux de réussite au BT (Brevet Technique)	61,83	37,49	52,0	79,81	89,08
Taux de réussite au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle)	78,84	66,16	75,45	71,11	89,30
Taux de réussite au BP (Brevet Professionnel)	78,83	60,54	77,87	52,97	70,98

Source : METFPA

1037. L'enseignement technique et la formation professionnelle en Côte d'Ivoire restent marqués par une prédominance masculine, malgré une amélioration de l'indice de parité entre les sexes (IPS), passé de 0,9 en 2021 à 1,9 en 2024. Cette quasi-parité globale masque cependant de fortes disparités selon les secteurs. En effet, dans le secteur industriel, les femmes restent sous-représentées (IPS de 0,23), tandis qu'elles sont majoritaires dans le tertiaire (IPS de 1,5). Ces écarts soulignent l'urgence de politiques ciblées pour un meilleur équilibre dans toutes les filières, à travers : (i) l'amélioration de la capacité des filles à s'inscrire dans l'ETFPA, (ii) le soutien des filles à l'achèvement de l'ETFPA et ; (iii) l'amélioration de la transition vers le marché du travail.

1038. S'agissant du nombre d'apprenants pour 100 000 habitants en 2024, il se situe à 532 apprenants pour 100 000 habitants contre 456 en 2021. Malgré une évolution, ces chiffres demeurent faibles à cause de la faible attractivité de l'enseignement technique et professionnel. Au titre de la représentativité des apprenants en situation de handicap à l'ETFPA, l'effectif des apprenants (formation initiale) en situation d'handicap est passé de 279 en 2021 à 268 en 2024 dont 107 filles.
1039. Concernant les formations qualifiantes, en dehors des formations initiales dispensées, il existe aussi des formations de type apprentissage. En 2024, 3 326 personnes ont été formées dans le cadre des formations qualifiantes à visée d'insertion rapide et 18 353 ont été déployés dans des programmes d'apprentissage. Ce nombre a atteint 21 679 en 2024.
1040. Pour ce qui est des conditions d'apprentissage, le ratio apprenants/enseignants à la formation professionnelle a progressé de 32 apprenants pour 1 enseignant en 2024 contre 13 en 2021. Quant au ratio apprenants/salle de classe, il est de 15 apprenants par salle de classe en 2023 contre 12 en 2021. Concernant le nombre d'enseignants du public ayant bénéficié d'une actualisation de compétences, sur la période 2025, il est passé de 12 en 2021 à 825 en 2025.
1041. Malgré ces acquis, des problèmes persistent au niveau des programmes (ACT et E2C). Il s'agit notamment de l'inadéquation entre les produits du système scolaire ivoirien de l'ETFPA et les besoins des employeurs et de l'économie. Ce qui entrave fortement l'employabilité des sortants de la formation professionnelle et accentue par la même occasion les problèmes de chômage et de sous-emplois. En effet, le système de formation professionnelle ivoirien ne produit pas suffisamment les compétences sollicitées par les employeurs. En outre, les diplômés rencontrent des difficultés à s'insérer dans la vie active. La faible qualification, l'orientation du système de formation par l'offre et non par la demande et les formations initiales jugées trop théoriques sont des facteurs qui limitent l'employabilité des diplômés. Le taux d'inadéquation formation-emploi est de 70% en 2023.
1042. En dépit de ces efforts consentis par le Gouvernement, les défis à relever portent sur : (i) l'accroissement des infrastructures du dispositif de formation professionnelle et technique et la rénovation des équipements ; (ii) l'adaptation des programmes aux besoins de l'économie ; (iii) la formation et la poursuite du renforcement des personnels de l'ETFPA ; (iv) l'absorption des jeunes déscolarisés et jamais scolarisés ; (v) le déploiement d'un réseau de centres de formation ciblés à travers des partenariats avec le secteur privé ; (vi) le renforcement du partenariat école-entreprise à travers une plus grande implication du secteur privé et ; (vii) l'amélioration de la gouvernance et la qualité du dispositif.

### V.3. Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

1043. La vision du Gouvernement en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique pour la période 2021-2025 consistait à former des ressources humaines de qualité, capables de contribuer efficacement au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire, et à développer une recherche scientifique pertinente, orientée vers la résolution des défis de développement du pays.
1044. Pour opérationnaliser cette vision, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures pour renforcer la performance de cet ordre d'enseignement. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption de la loi n°2023-429 du 22 mai 2023 sur l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et Innovation (ESRI) et ses textes d'application ; (ii) la réforme de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) ; (iii) la création du Comité Sectoriel de Dialogue Social (arrêté n°969/MESRS/CAB du 22 mars 2023) ; et (iv) la signature de Contrats de Performance avec l'UFHB et l'UNA.
1045. En vue de renforcer la capacité d'accueil de l'enseignement supérieur, des amphithéâtres, bibliothèques et salles spécialisées ont été construits dans les universités de Daloa, Korhogo, Bouaké et à l'UFHB, tandis que de nouvelles universités ont été ouvertes à San-Pedro et Bondoukou. Le système d'enseignement

supérieur compte désormais 629 établissements, répartis entre 136 universités (9 publiques et 127 privées) et 493 grandes écoles (36 publiques et 457 privées).

1046. Pour renforcer le taux d'encadrement dans les établissements supérieurs publics sous tutelle du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, près de 2 000 enseignants-chercheurs ont été recrutés entre 2021 et 2024. De plus, le nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs promus au CAMES est passé de 572 en 2021 à 761 en 2024.
1047. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, le Gouvernement a réhabilité et équipé les cités universitaires d'Abobo, Williamsville, Port-Bouët et Vridi. Les résidences universitaires de Daloa, Korhogo ont bénéficié d'une extension de leurs capacités. En outre, le budget alloué aux bourses d'études a augmenté, passant de 30,8 milliards FCFA en 2021 à 40,77 milliards FCFA en 2024, bénéficiant à 84 313 étudiants, soit 25,61% de l'effectif total des étudiants.
1048. Concernant la recherche scientifique, le Centre National de Calcul, doté d'un supercalculateur de 322 teraflops, est opérationnel, renforçant les capacités de recherche nationale. La Station Écologique de LAMTO a été réhabilitée et équipée, tout comme le Centre de Recherche Océanologique (CRO), le Centre National de Floristique (CNF) et le Centre d'Entomologie Médicales et Vétérinaires (CEMV). Ces initiatives traduisent l'engagement du Gouvernement à élever la recherche scientifique aux standards de l'UNESCO.
1049. Malgré ces efforts, le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique continue de faire face à plusieurs problèmes persistants, qui ralentissent sa compétitivité et son efficacité.
1050. L'enseignement supérieur est freiné par l'absence d'une gouvernance systémique efficace et efficiente, marquée par une coordination limitée, une planification inadéquate et un financement public qui s'est situé à 0,6% du PIB en 2024, bien en deçà des 1% recommandés par l'UNESCO. L'inefficacité du mécanisme de suivi et d'évaluation complique également l'ajustement des politiques aux besoins du secteur.
1051. Ensuite, l'enseignement supérieur est marqué par une capacité d'accueil limitée dans les universités publiques face à une demande de plus en plus croissante. Dans certaines UFR, le ratio atteint 289 étudiants par salle, loin des 25 recommandés par l'UNESCO. Cette situation compromet la qualité des enseignements et l'apprentissage des étudiants. Par ailleurs, en 2024, avec seulement 24% des régions dotées d'une université publique, les inégalités régionales en infrastructures universitaires amènent de nombreux étudiants, surtout en Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM), à migrer vers Abidjan. Il en résulte l'urgence de la répartition équitable des infrastructures universitaires sur l'étendue du territoire.
1052. Ce secteur est également confronté au déficit d'encadrement des étudiants dans certaines filières. En effet, bien que le ratio se situe en moyenne à 19 étudiants pour un enseignant en 2024, les taux d'encadrement sont particulièrement faibles dans certaines UFR, avec parfois un enseignant pour près de 250 étudiants, bien loin de la norme internationale de 1 enseignant pour 25 étudiants. Par ailleurs, la demande croissante d'enseignants, particulièrement dans les disciplines STEM, n'est pas suffisamment satisfaite, limitant ainsi la capacité de certaines universités à offrir des cours spécialisés.
1053. En outre, l'adéquation entre la formation et le marché du travail reste un défi majeur. Le système demeure dominé par les filières littéraires (65%) au détriment des formations techniques et scientifiques, qui représentent 36,07% des inscriptions en 2024. Pourtant, l'UNESCO recommande que les STIM atteignent 40% pour répondre aux besoins économiques et industriels. Ce déséquilibre freine la production de compétences dans des secteurs clés comme la technologie et l'ingénierie, contribuant à un faible taux d'insertion professionnelle des diplômés.

1054. En ce qui concerne le rendement interne de l'enseignement supérieur, celui-ci demeure peu performant, avec des taux de redoublement dépassant 30% dans certaines filières, notamment scientifiques, ce qui freine la progression des étudiants et compromet leur insertion professionnelle. De plus, le système Licence-Maîtrise-Doctorat (LMD) est partiellement appliqué, avec seulement 60% des programmes alignés sur les normes internationales, limitant la mobilité et la compétitivité des étudiants. Par ailleurs, l'intégration des TIC reste faible, avec seulement 30% des cours utilisant ces technologies, loin des 60% recommandés par l'UNESCO, freinant l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques.
1055. De même, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire est marqué par une prédominance masculine, malgré une légère progression de l'indice de parité de 0,79 en 2020 à 0,86 en 2024, l'accès aux études supérieures reste largement dominé par les garçons. Cette sous-représentation des filles est encore plus accentuée dans les filières scientifiques et techniques, où elles ne constituent que moins de 30% des inscrits, en particulier au cycle doctoral. Ces disparités trouvent leurs racines dans les stéréotypes de genre et les obstacles socio-économiques, renforcés dès les cycles pré-universitaires, où les filles s'orientent massivement vers des filières littéraires.
1056. En matière de recherche scientifique, le financement reste insuffisant, représentant moins de 0,5% du PIB, bien en deçà de la norme internationale de 1%. Ce manque de ressources freine la production scientifique, réduit le nombre de publications et limite l'innovation. Sans un investissement adéquat, les chercheurs peinent à réaliser des études de grande envergure et à concrétiser leurs découvertes pour répondre aux défis économiques et sociaux.
1057. De plus, la valorisation des résultats de la recherche demeure un défi, avec un potentiel inexploité pour le développement socio-économique. En 2024, seulement 19 résultats ont été vulgarisés et 58 appliqués concrètement, ce qui limite le transfert de connaissances vers les secteurs industriels et technologiques. Cette situation freine l'innovation, laissant de nombreuses découvertes sans impact tangible sur l'économie et la société.
1058. À la suite de l'analyse diagnostique, les contraintes identifiées mettent en lumière les défis du système de l'enseignement supérieur. Pour la période 2026-2030, les défis sont : (i) l'instauration d'une gouvernance systémique, efficace et efficiente ; (ii) l'augmentation des capacités d'accueil pour absorber la croissance des effectifs estudiantins ; (iii) l'amélioration du rendement interne de l'enseignement supérieur ; (iv) le renforcement de l'insertion professionnelle des diplômés ; (v) l'alignement de l'offre de formation sur les besoins économiques ; (vi) la promotion des compétences en STEM et ; (vii) l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants.
1059. Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, des défis persistent : (i) la consolidation de la gouvernance et du pilotage stratégique ; (ii) l'augmentation des financements dédiés à la recherche et à l'innovation ; (iii) la modernisation des infrastructures et des équipements des centres de recherche et ; (iv) la valorisation et la diffusion des résultats obtenus pour maximiser leur impact.

#### V.4. Santé

1060. Le secteur de la santé occupe une place de choix dans les stratégies de développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Il contribue à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être général de la population.
1061. Sur la période programmatique 2021-2025, le Gouvernement s'est donné pour objectif d'améliorer l'état de santé des populations en garantissant un accès équitable à des soins de santé de qualité pour tous à travers un système de santé performant et résilient.
1062. **Ainsi, au niveau de la gouvernance du secteur**, le cadre législatif et institutionnel a été renforcé, permettant d'améliorer tant la coordination que la collaboration multisectorielle, en vue d'assurer une meilleure synergie d'action. Ce renforcement s'est traduit par plusieurs initiatives, dont : (i) la réforme

hospitalière ; (i) la digitalisation du système de santé ; (iii) l'achat stratégique incluant le financement basé sur la performance et ; (iv) la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

1063. Pour l'assainissement et la régulation du secteur privé, une cartographie des établissements sanitaires privés réalisée en 2022 a permis de répertorier 3 187 structures privées (enquête IQVIA). En 2023, le Gouvernement a lancé l'opération « zéro clinique illégale » qui a permis à 879 établissements sanitaires privés de recevoir un arrêté d'autorisation d'ouverture et d'exploitation.
1064. Concernant la disponibilité des données sanitaires, malgré les progrès accomplis, certaines insuffisances ont été constatées, notamment la non-disponibilité des Rapports Annuels sur la Situation Sanitaire (RASS) et des comptes nationaux de la santé dans les délais. La question de l'exhaustivité des données sanitaires demeure préoccupante en raison du non-renseignement de la plateforme de collecte de données sanitaires par certaines structures.
1065. **Au niveau de l'offre de service et de la qualité des soins**, la Côte d'Ivoire a connu un renforcement de ses infrastructures sanitaires et une nette amélioration de leurs plateaux techniques. En effet, pour une meilleure accessibilité géographique aux soins au niveau primaire, 306 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) ont été construits et 745 réhabilités et/ou équipés entre 2021 et 2025. La proportion personnes vivant à moins de 5 km d'un établissement de santé est passée de 70,1% en 2020 à 82% en 2024.
1066. Au titre des établissements sanitaires du deuxième et troisième niveau, au total, ce sont 4<sup>13</sup> CHU, 14 CHR<sup>14</sup> et 26 HG<sup>15</sup> qui ont été réhabilités et équipés. De nouvelles constructions ont également été réalisées, dont 5 CHR<sup>16</sup> et 3 HG<sup>17</sup>. Ces investissements ont permis d'améliorer l'offre de service de plus de 1 800 lits supplémentaires.
1067. S'agissant des équipements, 21 scanners ont été installés dont 14 à l'intérieur du pays ainsi que 11 IRM dont 06 à l'intérieur du pays. Pour ce qui est de la maintenance des infrastructures et équipements, le pays dispose de huit (8) Centres Régionaux des Infrastructures, Équipements et Maintenance (CRIEM), dont 07 fonctionnels. La proportion de CRIEM fonctionnel est de 87,5% en 2024 contre 18% en 2020.
1068. Par ailleurs, dans le cadre de l'approche de pôle de continuum de soins pour le renforcement de l'équité à l'accès aux soins, 10 Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES) ont été créés par arrêté en 2023, dont 3 fonctionnels.
1069. Dans la même dynamique, 39 structures sanitaires disposent de la télémédecine et plus de 202 établissements de santé (5 EPHN, 22 EPHR, 99 EPHD, 76 ESPC) ont été connectés au Système d'Information Hospitalier (SIH)/Dossier patient informatisé (DPI) en 2024. Cette action contribue à renforcer l'accès aux soins de proximité et réduit le recours systématique à des références médicales tout en permettant d'optimiser la prise en charge des patients.
1070. Bien que l'offre de services de santé en Côte d'Ivoire ait connu une nette amélioration en termes d'infrastructures, elle reste insuffisante au regard des défis importants du secteur. En effet, environ 18% de la population ivoirienne vit encore à plus de 5 km d'un centre de santé en 2024. La mise aux normes des infrastructures représente également un défi. Au niveau régional, il s'agit essentiellement de la disponibilité des magasins de stockage des produits de santé et des laboratoires d'analyses biologiques.

<sup>13</sup> Yopougon, Treichville, Cocody et Bouaké

<sup>14</sup> Abobo nord, Agboville, Abengourou, Daloa, Yamoussoukro, Korhogo, Guiglo, Bondoukou, Gagnoa, Bouaflé, Dimbokro, Man, Séguéla, San Pedro

<sup>15</sup> Bingerville, Port Bouet, Didiévi, Guitry, Anyama, Sassandra, Dabou, Soubré, Bonoua, Ferkessedougou, Tiébissou, Bocanda, Katiola, Issia, Bouna, Daoukro, Toumodi, Adjamé, Grand Bassam, Prikro, Arrah, Vavoua, Jacquerville, Alépé, Niakaramadougou, Duékoué

<sup>16</sup> Aboisso, Adzopé, Bouaké, Man et San Pedro

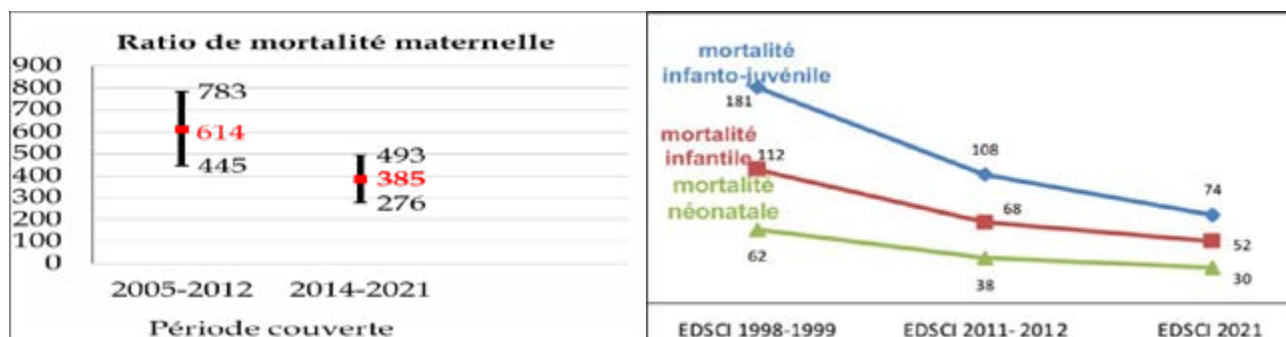
<sup>17</sup> Méagui, Danané, Yopougon-Attié

1071. **En ce qui concerne le financement de la santé**, malgré la dynamique de croissance économique, la proportion des dépenses publiques allouées au secteur de la santé demeure relativement limitée. En effet, selon les données du Millennium Challenge Corporation (MCC), le niveau de dépenses publiques de santé par rapport au PIB est passé de 1,27% en 2020 à 1,3% en 2022 pour une médiane africaine fixée à 2,63%. De même, la part du budget de l'État alloué au secteur santé en 2023 était de 6,32% contre une cible de 7,77%. En outre, plus de 50% des dépenses de santé sont inefficaces par rapport aux besoins de la population. Ces chiffres illustrent les défis structurels auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée pour atteindre l'objectif de 15% fixé par la Déclaration d'Abuja en 2001.
1072. En vue d'optimiser l'utilisation des ressources financières et booster le personnel de santé, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de l'achat stratégique en Santé incluant le Financement Basé sur la Performance (FBP). Ainsi, l'ensemble des 113 districts du pays a été mis sous FBP en 2022. Le FBP a permis aux prestataires de recevoir des ressources supplémentaires en fonction des résultats produits, renforçant ainsi la qualité des services offerts. Entre 2021 et 2023, ce sont plus de 25,391 milliards FCFA de subsides qui ont été reversés aux structures sous performance.
1073. Cependant, des ajustements restent nécessaires, notamment en ce qui concerne les paiements, la réglementation et les procédures. Des lourdeurs administratives liées à la mise à disposition des subsides, des fonds de démarrage, à l'ouverture des comptes, à l'accréditation des régisseurs des structures sanitaires risquent d'entraver la mise en œuvre de cette réforme.
1074. S'agissant de la Couverture Maladie Universelle (CMU), le Gouvernement poursuit sa politique en vue d'améliorer l'accès des populations aux services de santé de qualité à moindre coût, de. À cet effet, le réseau de soins est passé de 1745 établissements sanitaires en 2023 à 2 227 établissements sanitaires en 2024. En outre, en 2024, ses établissements ont permis de délivrer 1 206 312 actes médicaux à 539 746 assurés sociaux. De plus, 1 200 officines privées de pharmacies ont approuvé 1 071 812 bons de médicaments aux assurés CMU.
1075. Toutefois, quelques insuffisances sont constatées au niveau de l'opérationnalisation de la CMU. Ce sont, notamment, le faible taux de remboursement par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et le taux de recouvrement des cotisations. De même, l'accessibilité aux soins des assurés bien qu'en hausse demeure limitée. En effet, les actes médicaux délivrés aux assurés sont passés de 4% en 2020 à 37% en 2023. Seuls 10% des usagers utilisent la carte CMU pour des actes médicaux. À cela s'ajoutent des difficultés relatives à l'engagement des professionnels de santé et à l'approvisionnement en médicaments.
1076. **En matière de ressources humaines en santé**, le Gouvernement a renforcé les effectifs de personnel de santé. Ainsi, le ratio médecin/population est passé de 1,65 médecin pour 10 000 habitants en 2021 à 1,95 médecin pour 10 000 habitants en 2024. Sur la même période, le ratio infirmier/habitant a également progressé, passant de 2,36 infirmiers pour 5 000 habitants à 3,13 infirmiers pour 5 000 habitants. Quant au ratio sage-femme/femme en âge de procréer (FAP), il a évolué de 3,13 sage-femmes pour 3 000 FAP en 2020 à 4,46 en 2024.
1077. Au niveau communautaire, 4 200 Agents de Santé Communautaire (ASC) supplémentaires ont été recrutés et formés portant le nombre d'ASC au niveau national à 17 308 en 2023. Ainsi, le ratio ASC par habitant est passé de 1 ASC pour 2 034 habitants en 2020 à 1 ASC pour 1 798 habitants en 2023. Les interventions des ASC ont permis d'augmenter la proportion de ménages éligibles adoptant les Pratiques Familiales Essentiels (PFE) de 35,10% en 2020 à 70% en 2023.
1078. Toutefois, au niveau des ressources humaines, la densité de professionnels de santé prestataires de soins (médecins, infirmiers, sage-femmes) pour 10 000 habitants bien qu'en hausse (8,57 en 2020 à 11,55 en 2024) demeure loin des normes de l'OMS qui est de 23 professionnels de santé pour 10 000 habitants. De plus, l'analyse révèle une inégale répartition des effectifs, avec une forte concentration

dans les régions du Sud du pays et une insuffisance de personnel de certaines spécialités dans plusieurs districts sanitaires, notamment ceux de l'intérieur du pays.

1079. **S'agissant de l'accessibilité et la disponibilité des produits de santé**, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont notamment : (i) l'adoption de la Politique Pharmaceutique Nationale ; (ii) la mise en œuvre du plan d'optimisation de la distribution des produits de santé au dernier kilomètre, y compris la distribution à base communautaire et ; (iii) l'opérationnalisation des dépôts régionaux de Man, Korhogo et Odienné.
1080. Dans cette dynamique, le Gouvernement a lancé le projet de traçabilité numérique des médicaments qui vise à garantir aux usagers, des médicaments sûrs, efficaces et de qualité. La disponibilité des produits traceurs au niveau des sites clients directs de la Nouvelle Pharmacie de Santé Publique (NPSP) est de 84% en 2023. Concernant les produits sanguins, le coût de cession a été harmonisé à 3 000 FCFA aussi bien au public qu'au privé. De plus, les antennes de transfusion sanguine ont vu leur nombre croître, passant de 27 en 2021 à 34 en 2024. Ainsi, à fin 2023, 96% des commandes des produits sanguins ont été satisfaites contre 60% en 2021. Toutefois, la disponibilité des médicaments au dernier kilomètre demeure un défi pour le pays.
1081. **Pour ce qui est de la santé maternelle et infantile**, 19 unités de Soins Mère Kangourou (SMK) ont été installées dans les hôpitaux de référence. La proportion des besoins satisfaits en SONU a connu une hausse, passant de 11,1% en 2020 à 35% en 2023. Par ailleurs, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passé de 61,2% en 2011 à 77% en 2021 (EDS 2021). Dans la même période, le pourcentage de femmes ayant effectué au moins quatre consultations prénatales (CPN4) a aussi augmenté, passant de 27% à 56%. De même, le pourcentage de femmes ayant effectué leur visite prénatale dans le premier trimestre de la grossesse est passé de 21% en 1994 à 39% en 2021. En dépit de ces progrès, la disponibilité de l'offre de service SONU reste insuffisante.
1082. **Au titre de la vaccination**, de 2020 à 2023, pour des objectifs de 95%, les taux de couverture vaccinale sont passés de 90% à 97% en Penta 3 et de 86% à 93% en Rougeole Rubéole 1. La couverture vaccinale pour la deuxième dose de tétanos chez les femmes enceintes est passée de 70% à 72%. Toutefois, d'importants efforts restent à fournir pour améliorer la couverture vaccinale. En effet, seulement 36% des enfants âgés de 12 à 23 mois avaient reçu tous les vaccins de base et 19% étaient complètement vaccinés conformément au calendrier national en 2021.
1083. **Concernant l'offre de planning familial**, l'usage de la contraception chez les femmes en union âgées de 15 à 49 ans est de 21% en 2021, dont 18% optaient pour une méthode moderne. Toutefois, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale demeurent élevés, affectant 22% des femmes en union dans cette tranche d'âge.
1084. Ces performances ont contribué à améliorer les indicateurs de mortalité du couple Mère-enfant. En effet, le ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes a connu une régression, passant de 614 à 385 de 2012 à 2021 (EDSCI-2021). Quant au taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, il est passé de 108 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012 à 74 pour 1 000 naissances vivantes en 2021.

Graphique 72 : Ratio de mortalité



Source : DGP ; EDS-CI 2021

1085. Bien que les tendances soient bonnes pour ces indicateurs déterminants de la santé, les taux de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés.
1086. **Pour la lutte contre les maladies transmissibles**, notamment le VIH et la tuberculose, des progrès ont été observés de 2021 à 2023. Pour ce qui est de la lutte contre le VIH, le nombre de structures de santé offrant le dépistage du VIH est passé de 2 744 en 2021 à 2 945 en 2023. Ces progrès ont permis qu'en 2024, 88% des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) connaissent leur statut sérologique (1<sup>er</sup> 95) contre 79% en 2020. Parmi ces PVVIH, 93% (contre 76% en 2020) ont été mis sous traitement ARV (2<sup>e</sup> 95) et 91% (contre 64% en 2020) des PVVIH sous traitement ARV ont eu une charge virale indétectable (3<sup>e</sup> 95).
1087. Au niveau des enfants, seuls 49% d'entre eux avaient accès à une thérapie antirétrovirale et 27% des nourrissons exposés au VIH ont subi un test de dépistage dans les huit semaines suivant leur naissance. Bien que la prévalence du VIH/sida continue de baisser, passant de 2,5% en 2018 à 1,82% en 2023, la problématique du VIH/SIDA continue de constituer un problème de santé publique. En sus, le SIDA reste l'une des principales causes de mortalité chez les adultes, avec 16% de la mortalité, et de plus en plus de jeune sont touchés par cette maladie.
1088. **S'agissant du Paludisme**, la couverture en MILDA de routine, est passée de 44% en 2021 à 60% en 2023. De même, le taux de couverture en SP3 pour le traitement du paludisme a connu une augmentation de 2020 à 2023, passant de 47% à 51%. En outre, la Côte d'Ivoire a procédé à l'introduction progressive du vaccin antipaludique R21 pour les enfants de moins de 5 ans dans son calendrier de routine dans 38 districts sanitaires.
1089. En dépit des interventions, le paludisme demeure un problème majeur de santé publique. L'incidence du paludisme dans la population générale est passée de 173‰ en 2020 à 242‰ en 2024. Chez les enfants de moins de 5 ans, cet indicateur est passé de 441‰ en 2020 à 927‰ en 2024. De même, le nombre de cas de paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans a augmenté de 58 460 cas en 2021 à 81 865 cas en 2023. Ces hausses peuvent s'expliquer par des défis socioculturels, tels que la faible adoption des moustiquaires imprégnées dans certaines communautés, ainsi que par des difficultés logistiques liées à l'approvisionnement en produits antipaludiques.
1090. **En ce qui concerne la tuberculose**, l'incidence de la maladie a diminué passant de 137 cas pour 100 000 habitants en 2019 à 119 cas pour 100 000 habitants en 2023, mais reste éloignée de l'objectif fixé à 96 pour 100 000 habitants en 2025. Le taux de décès lié à la tuberculose a connu une baisse de 12% à 11% entre 2021 et 2023. Cette évolution est imputable au renforcement du réseau de laboratoires, notamment l'acquisition d'outils de diagnostic plus performants tels que le GeneXpert, TB LAMP et COBAS. De plus, le nombre de centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose a augmenté, passant de 360 en 2021 à 368 en 2023.
1091. **Concernant les maladies non transmissibles (MNT)**, elles représentent 37% des décès, les maladies cardiovasculaires et le cancer étant les principales causes. La prévalence des maladies chroniques

comme la maladie rénale chronique, le diabète et l'hypertension est significative, avec des facteurs de risque liés au mode de vie tels que le tabagisme et la consommation d'alcool.

1092. Dans le cadre de la lutte contre ces maladies, le nombre de régions sanitaires disposant d'une Unité de Prise en Charge (UPEC) a connu une hausse notamment, pour le diabète et l'hypertension artérielle. La couverture de l'offre de service de prise en charge des MNT est passée de 54% (18 régions sanitaires) en 2020 à 69,7% (23 régions sanitaires) en 2023, puis à 71% en 2024. En ce qui concerne la lutte contre le cancer, notamment celui du col de l'utérus, les unités de dépistage sont passées de 186 en 2021 à 272 en 2024 et couvrent l'ensemble des 113 districts sanitaires.
1093. **S'agissant de la COVID-19**, le pays a enregistré 81 626 cas confirmés dont 80 758 guéris et 796 décès, soit un taux de létalité de 0,97%. Dans le cadre de la prévention contre la Covid-19 par la vaccination, 14 891 733 ont reçu une dose soit 71%. De plus, 13 390 396 ont été complètement vaccinées soit 64,3% en 2023, sur une population ciblée de 20 834 178 personnes ayant 12 ans et plus, faisant de la Côte d'Ivoire un modèle régional dans la lutte contre la COVID19.
1094. En somme, le profil épidémiologique de la Côte d'Ivoire révèle des problèmes de santé persistants. Selon une étude de la Banque Mondiale, en Côte d'Ivoire, la mort prématurée des adultes est un enjeu majeur avec environ 66% des jeunes de 15 ans qui survivent jusqu'à l'âge de 60 ans. De plus, la triple charge de morbidité concerne les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et les accidents. Aussi, les 7 premières causes de décès prématuré chez les adultes de plus de 15 ans en Côte d'Ivoire représentent environ 60% des décès prématurés chez les adultes. De ce fait, le pays fait face à des taux de morbidité élevés et à une espérance de vie encore faible (61,2 ans selon le RGPH 2021 et estimée à 62,3 ans en 2024) et des taux de mortalité infantile et maternelle élevés. Les changements climatiques accroissent également la vulnérabilité sanitaire des populations.
1095. De cette analyse de la situation sanitaire du pays, les défis à relever portent sur : (i) le renforcement de la mise en œuvre de la réforme hospitalière ; (ii) l'amélioration de la capacité de mobilisation du financement de la santé ; (iii) l'optimisation de l'utilisation des ressources financières mobilisées pour garantir la durabilité du système ; (iv) l'amélioration de la protection financière contre le risque maladie par la réduction des paiements directs des ménages et ; (v) le renforcement de la digitalisation du système de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.
1096. Ils portent également sur : (i) la mise en place d'un mécanisme durable pour la production régulière des données sanitaire de routine de qualité ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de pérennisation pour la réalisation des enquêtes de santé ; (iii) l'amélioration de la disponibilité de personnels qualifiés, notamment les spécialistes, en zones rurales et dans les PRES ; (iv) le renforcement de l'approvisionnement et de la disponibilité des produits de santé au dernier kilomètre ; (v) le développement de l'industrie pharmaceutique local y compris les médicaments traditionnels améliorés ; (vi) le renforcement de la mise en œuvre de la CMU afin de garantir la prise en charge effective et complète des adhérents ; (vii) l'amélioration de l'accessibilité géographique des populations aux établissements de santé ; (viii) le renforcement des plateaux techniques à la hauteur correspondant au niveau de la structure de santé et de la maintenance ; (ix) l'intégration de la prise en charge des personnes handicapées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ; (x) le renforcement de la qualité des soins et services ; (xi) l'amélioration de la satisfaction des bénéficiaires ; (xii) le renforcement du cadre de collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne et ; (xiii) la préparation à la réponse aux urgences de santé publique et liés aux changements climatiques.

## V.5. Nutrition

1097. Les enjeux nutritionnels ont des répercussions profondes sur la santé, l'éducation et la productivité, avec des effets sur le potentiel de développement humain. Ainsi, l'ambition du Gouvernement dans ce secteur est de garantir aux populations un état nutritionnel adéquat et un développement optimal.
1098. Dans ce cadre, le Conseil National pour l'Alimentation et la Nutrition (CONANUT) a été créé par décret n°2055 -53 du 16 janvier 2025, en remplacement du CONNAPE. Cette structure a pour objectif d'orienter et de coordonner les politiques sectorielles et les priorités en vue de la réduction de la malnutrition, de l'élimination de la faim et du développement optimal de la petite enfance en Côte d'Ivoire. De plus, le Gouvernement a adopté en 2024, un nouveau Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2024-2027.
1099. En Côte d'Ivoire la malnutrition affecte plus les ménages extrêmement pauvres (13,9%), que les ménages non pauvres (6,9%)<sup>18</sup>. Cet écart important met en évidence l'insécurité alimentaire comme un facteur potentiel de vulnérabilité à l'extrême pauvreté.
1100. Pour mieux appréhender la situation en matière de nutrition, le Gouvernement a diligenté en 2022, à travers le CONNAPE, une étude rétrospective sur le coût de la faim<sup>19</sup> et de la malnutrition en Côte d'Ivoire. Il ressort que 34,9% de la population adulte en Côte d'Ivoire a souffert de la sous-nutrition pendant son enfance. De plus, 32,3% des cas de redoublement de classe au niveau scolaire étaient dus aux difficultés élevées que connaissent les enfants atteints de sous-nutrition. Il faut noter également que 27,3% des cas de mortalité infantile sont associés à la sous-nutrition qui a enregistré une baisse de 2,4% au sein de la population active.
1101. Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition, la mise en œuvre de la stratégie de convergence communautaire des interventions a permis la création des Foyers de Renforcement des Activités de Nutrition Communautaire et de Développement de la Petite Enfance (FRANC-DPE) dans 27 régions du pays. Ainsi, ce sont 4 096 structures communautaires (FRANC) qui ont été créées dans autant de villages qui fournissent des services à plus de 5 000 000 de personnes. Ces structures ont permis à : (i) 58 451 parents de bénéficier de séances d'éducation parentale sur la nutrition et le développement de la petite enfance ; (ii) 11 900 femmes enceintes et allaitantes de participer à des activités nutritionnelles et reçues des prestations de santé et ; (iii) plus de 2 000 000 d'enfants de moins de 5 ans d'être régulièrement suivis pour leur état nutritionnel.
1102. En dépit des initiatives entreprises, les données des enquêtes de routine sur la sécurité alimentaire dans les ménages MEMINADERPEV et PAM en 2024 indiquent une augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire qui est passée de 7% en 2022 à 14% en 2024.
1103. S'agissant du retard de croissance, selon la SMART 2025, 21,4% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique ou retard de croissance contre 23,4% (EDS 2021). Le retard de croissance augmentant avec l'âge atteint 23,8% chez les enfants âgés de 24 à 59 mois contre 17,9% chez les enfants âgés de 0 à 23 mois en 2025. Selon l'EDS 2021, le retard de croissance, est accentué aussi bien en milieu rural (28%) qu'en milieu urbain (18%) et dans les ménages à revenu faible notamment les pauvres (30,4%) contre 11% chez les plus riches. Cependant, les niveaux les plus élevés de retard de croissance ou malnutrition chroniques est observé chez les enfants de moins de 5 ans sont observés dans les régions du Zanzan (30,4%), du Lacs (30%) et des Montagnes (33,1%).

<sup>18</sup> Analyse de l'extrême pauvreté et ses déterminants, des inégalités et de la vulnérabilité en Côte d'Ivoire, INS, 2022.

<sup>19</sup> L'étude sur le coût de la faim en Afrique (CDFA) est une initiative régionale menée par la commission de l'Union Africaine à travers laquelle les pays sont en mesure d'estimer l'impact social et économique de la sous-nutrition chez l'enfant pour une année donnée. Au vu de l'importance des questions de nutrition pour le Côté D'Ivoire, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre cette étude afin d'apprécier les conséquences sociales et économiques de la sous-nutrition des enfants de moins de cinq ans dans le pays.

1104. Quant à la malnutrition aigüe, la prévalence nationale chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 8,4% en 2021 à 3,7% en 2025 (SMART 2025).
1105. S'agissant de l'insuffisance pondérale, elle est passée de 14% en 2021 (EDS-C) à 11,5% en 2025 (SMART 2025), traduisant une légère baisse chez les enfants de moins de cinq (5) ans en Côte d'Ivoire. Cette insuffisance pondérale est liée à des causes multiples, notamment socio-économique, psychique et hépatologique. Les facteurs associés sont l'âge maternel inférieur à 18 ans et supérieur à 35 ans, le non-suivi des consultations prénatales, la primiparité et les grossesses multiples. Le poids de naissance est un important indicateur de l'état de santé de la mère et de la situation nutritionnelle de celle-ci. Il est associé à une forte morbidité et mortalité néonatale et infantile. La prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance, en Côte d'Ivoire, est en baisse progressivement, passant de 14,4% en 2012 (EDS-MICS) à 12,3% en 2025 (SMART 2025).
1106. De plus, la prévalence de la surcharge pondérale est passée de 1,5% en 2016 et 3 % en 2021 contre 1,2% en 2025 chez les enfants de moins de 5 ans. Chez les femmes en âge de procréer, elle est de 17,9% selon l'EDS 2021.
1107. Une analyse spécifique révèle que la prévalence de la surcharge pondérale chez les femmes de 20-49 ans ayant reçu une instruction de niveau supérieur, est de 51% contre par 33,8% pour celles n'ayant aucun niveau d'instruction. De plus, 18 % des adolescentes et 39 % des femmes présentent un surpoids. La prévalence du surpoids et de l'obésité est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural pour les adolescentes ainsi que les femmes de 20-49 ans.
1108. Concernant l'anémie, le pourcentage d'enfants de 6-59 mois anémiés a légèrement baissé, passant de 75% en 2012 à 68% en 2021. La prévalence actuelle est en majorité sous la forme modérée (39%). La prévalence de l'anémie diminue avec l'âge de l'enfant.
1109. Le pourcentage d'enfants anémiés est plus élevé en milieu rural (75%) qu'en milieu urbain (61%). Il est nettement plus faible dans les Districts d'Abidjan (54%) et de la Comoé (55%). Cependant, il est particulièrement élevé dans six Districts où 3/4 enfants sont anémiés (Denguélé (81 %), Woroba (78%), Savanes (77%), Zanzan (76%), Bas-Sassandra (75%) et Lacs (73,8%)).
1110. L'anémie chez les adultes est responsable d'une baisse de la productivité et des performances au travail dont le coût social et économique est important pour tout pays et sa population (Chaparro and Suchdev, 2019). L'analyse montre également que le taux d'anémie est plus élevé parmi les femmes enceintes (66%) que chez les femmes non enceintes (60%). Il est constaté une augmentation inquiétante de la prévalence chez les femmes en âge de procréer (15 – 49 ans) qui est passé de 54% en 2012 à 60,5% en 2020, même si la prévalence de la forme sévère est de 1%, contre 29% pour la forme modérée et 30% pour la forme légère.
1111. Les principaux problèmes qui se dégagent de cette situation, sont liés, notamment à : (i) l'adoption insuffisante des actions essentielles en nutrition ; (ii) le faible accès de la population à une alimentation saine et équilibrée ; (iii) le faible accès aux mesures préventives de santé et ; (iv) le renforcement de la gouvernance de la nutrition.
1112. Il en ressort plusieurs défis, notamment : (i) le renforcement des séances de Communication pour le Changement de Comportement social dans les communautés ; (ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs et de la disponibilité en toute saison des produits alimentaires ; (iii) le renforcement du système de suivi et évaluation pouvant garantir la convergence et la synergie dans l'action et ; (iv) le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que la prise en compte suffisante de la multisectorialité dans la planification globale du secteur.

## V.6. Protection sociale

1113. Les chocs économiques et politiques successifs qui ont affecté la Côte d'Ivoire pendant environ trois (3) décennies ont accéléré l'affaiblissement des mécanismes d'entraide non formelle, sans qu'un système de protection sociale moderne et à large couverture ne prenne la relève.
1114. En vue d'apporter une réponse durable à ce déficit, le Gouvernement envisage de « mettre en place un système de protection sociale universel, intégré et réactif, qui assure aux travailleurs, aux ménages et aux individus, notamment les plus vulnérables, des minima sociaux et un accès à des services sociaux de base de qualité ».
1115. Dans ce cadre, en septembre 2021, deux Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel des personnes en situation de handicap (COTOREP), soit une pour le secteur public et une autre pour le secteur privé ont été créées, et une nouvelle Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2024-2028 a été élaborée. Dans le même élan, le Gouvernement a adopté en octobre 2025 le Programme d'Investissement en Protection Sociale (PIPS). De plus, l'Institut National de Formation Sociale (INFS) a été érigé en Institut National Supérieur de Formation Sociale (INSFS) par décret n°2022-549 du 13 juillet 2022, en vue d'améliorer la qualité des ressources humaines.
1116. En ce qui concerne la réduction de la vulnérabilité et la lutte contre l'indigence, le Gouvernement a opté pour l'accroissement du financement de la protection sociale. Cela a permis d'augmenter le nombre de ménages pauvres bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs (PFS), de 227 000 ménages en 2020 à 527 000 à fin octobre 2025.
1117. Par ailleurs, le Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA) a permis de soutenir 1 310 personnes âgées par des aides médicales et alimentaires. En matière de lutte contre le travail des enfants, 1 857 enfants victimes de traite ont été identifiés et 603 trafiquants d'enfants arrêtés, à travers la mise en œuvre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTECI).
1118. De même, en vue de renforcer l'accessibilité de la population aux services sociaux, six (06) centres ont été construits et équipés dans les villes d'Odienné, Doropo, Minignan, Tengréla, Zouan-hounien et de Nassian.
1119. En outre, dans le cadre de la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU), les réformes adoptées ont permis d'enrôler 20 012 861 personnes, soit plus de 68,1% de la population en à juillet 2025, contre 10% en 2020. Cela a été possible grâce à l'opérationnalisation de 22 sites d'enrôlement et de production « In Situ » des cartes
1120. Cependant, seulement 10% des bénéficiaires de la carte à jour des cotisations l'utilisent et des difficultés persistent quant aux recouvrements des cotisations au niveau des acteurs du secteur informel. Aussi, bien que le processus d'enrôlement ait connu une accélération, les délais pour l'obtention des cartes demeurent longs. En effet, seulement 8 198 703 cartes ont été produites et 5 932 810 distribuées à juillet 2025.

### Encadré 7: La sécurité sociale en Côte d'Ivoire

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- ✓ **L'institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (IPS-CGRAE)**, créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les parts salariales et patronales des cotisations sociales au titre de l'assurance retraite, de la part des fonctionnaires et agents de l'État et des structures publiques qui les emploient, en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite et offre également à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par les textes régissant les pensions publiques ;
- ✓ **L'institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS)**, créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et ;

✓ **L'institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM)**, créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, assure la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Les ressources de ces institutions sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs et employeurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non plafonné.

Un contrat programme est signé chaque trois ans entre l'Etat de Côte d'Ivoire et les IPS, conformément aux dispositions de la loi n° 99-476 portant définition et organisation des IPS.

**Source : Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (2022) : DPBEP 2023-2025, annexes 3 et compléments apportés par les participants à l'atelier de validation technique de la SNPS, juillet 2023**

**Source : MEPS/MPD**

1121. Quant aux actions de communication, elles sont également insuffisantes et laissent une grande partie de la population dans la méconnaissance de ses droits et obligations liés à la CMU. De même les ressources humaines et techniques, telles que les agents d'accueil dédiés et les appareils de vérification des cotisations des assurés, sont insuffisantes.
1122. S'agissant des actions en faveur des exploitants agricoles, des commerçants, des artisans, des transporteurs, exclus du champ traditionnel de la protection sociale, le Gouvernement a instauré le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI). À ce niveau, ce sont seulement 1 026 779 travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural qui ont été enrôlés.
1123. En outre, un régime de Retraite Complémentaire par capitalisation (RCFAE) a été instauré pour garantir aux fonctionnaires et agents de l'État, ainsi qu'à leur famille, un niveau de vie confortable à la retraite. À cet effet, ce sont 117 770 Fonctionnaires et Agents de l'État qui ont adhéré à ce régime au 30 juin 2025.
1124. De plus, des revalorisations régulières de prestations sociales ont été faites. Ainsi, dans le secteur privé, de 2020 à 2024, la pension de retraite a été revalorisée à hauteur de 15%, de même que les rentes dues aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de 11%.
1125. Malgré ces avancées, plusieurs difficultés sont constatées dans le secteur. En effet, seulement 27% de la population bénéficient d'une couverture de protection sociale. De même, plus de 90% des dépenses sociales consacrées à l'assurance sociale (pensions) en Côte d'Ivoire bénéficient à moins de 10% de la population (affiliée à la sécurité sociale en tant que travailleurs formels), selon une étude de la Banque Mondiale (2025).
1126. Cette situation pose le problème de la faible couverture de la population par les instruments de protection sociale. Cela résulte, notamment : (i) du développement limité de la couverture maladie en raison notamment de la forte proportion de travailleurs informels à faible capacité de paiement ; (ii) de la faible connaissance de la population des avantages des instruments de protection sociale ; (iii) de l'absence de mesures parafiscales effectives pour assurer l'équilibre financier de la CMU ; (iv) des difficultés d'accès aux prestations de services liées à la carte CMU et ; (v) de l'insuffisance des infrastructures et des équipements sociaux, notamment les centres sociaux de proximité, les structures de prise en charge des personnes du troisième âge.
1127. Pour permettre à l'ensemble de la population de bénéficier d'une couverture sociale adéquate, plusieurs défis restent à relever. Ils concernent, entre autres : (i) l'enrôlement de toute la population nationale à la CMU et l'amélioration de leur accès aux prestations de services y afférents, notamment les acteurs du secteur informel ; (ii) l'accroissement des ressources dédiées aux programmes de protection sociale ; (iii) le renforcement des infrastructures de protection sociale pour une meilleure prise en charge ; (iv) le renforcement de la communication sur les avantages des instruments de protection sociale et ; (v) le renforcement des capacités d'accueil des structures sociales de base, notamment les structures spécialisées pour la prise en charge des personnes en situation de handicap et des structures de prise en charge des personnes de 3ème âge.

### V.7. Genre, enfant et égalités des sexes

1128. La réduction des disparités entre les deux sexes, tant en matière de droits humains, d'accès aux ressources et d'opportunités économiques, qu'en termes d'influence politique, est essentielle pour le développement de toute nation. Aussi, est-il nécessaire d'apporter des réponses adaptées aux diverses formes de discrimination entre les hommes et les femmes ainsi qu'aux injustices qui entravent la réalisation des objectifs de développement et de croissance inclusive.
1129. Dans ce cadre, le Gouvernement vise, en matière de genre, les objectifs d'équité et d'égalité des droits civils, économiques, politiques et sociaux. Dans cette perspective, l'État a mis en œuvre plusieurs réformes et actions visant le renforcement du cadre institutionnel, de l'autonomisation de la femme et de la lutte contre les violences basées sur le genre, ainsi que de la protection des enfants.
1130. Au titre du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire pour la protection des femmes, des enfants, de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme, plusieurs réformes ont été menées. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption de la Politique Nationale sur l'Égalité de Chance, l'Équité et le Genre ; (ii) la création de 47 cellules genre dans l'Administration et le milieu académique ; (iii) l'élaboration du rapport Beijing +25 ; (iv) les réformes sur les Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFE) ; (v) la prise du décret N° 2023-90 portant réglementation des familles d'accueil ; (vi) la prise du décret N° 2023-89 fixant les normes et standards applicables aux établissements de protection et de remplacement de l'enfant et ; (vii) la réalisation d'une étude sur les enfants en rupture sociale.
1131. Concernant la réduction des inégalités, les actions menées ont porté sur : (i) la formation de 2 984 acteurs clés du genre ; (ii) la sensibilisation de 21 500 personnes sur l'égalité des chances et les droits des femmes et des jeunes filles et ; (iii) la réalisation de l'étude sur le travail non rémunéré des femmes.
1132. En matière de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), les réalisations ont porté sur : (i) la mise en place et la formation des acteurs de 23 nouvelles plateformes VBG et 236 Comités de Protection de l'Enfant ; (ii) l'élaboration des Procédures Opérationnelles Standards Nationales de lutte contre les VBG ; (iii) la prise en charge de 22 821 cas de VBG, dont 5 777 enfants de moins de 18 ans et ; (iv) la tenue de 24 093 séances de sensibilisation sur les VBG et sur la protection de l'enfant.
1133. Ces initiatives en faveur de la promotion du genre ont permis des avancées significatives. En effet, la prise en charge médicale des victimes de viol dans les 72 heures est passée de 54,4% en 2021 à 49,57% en 2024. Quant à la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, elle est passée de 7,7% en 2021 à 36% en 2024.
1134. S'agissant de la participation des femmes à la vie politique, elle reste limitée, avec une sous-représentation dans les instances décisionnelles. A l'Assemblée nationale, leur proportion a légèrement reculé, malgré l'adoption en 2019 d'une loi imposant aux partis politiques de présenter au moins 30% de candidates. Cette proportion est passée de 13,3% en 2021 à 12,6% en 2023 (32 femmes sur 254). Ainsi, la Côte d'Ivoire accuse un retard significatif par rapport à certains pays de la région comme le Togo et le Sénégal. La Côte d'Ivoire demeure très éloignée du modèle rwandais, où plus de 60% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes.
1135. La même tendance est observée au niveau du Sénat avec une proportion des femmes sénatrices qui est passée de 19,2% à 15,6% sur la même période. En revanche, la présence féminine a fortement progressé parmi les maires et conseillères municipales (de 12,1% en 2021 à 32,7% en 2023) ainsi que les conseillères régionales (de 3% en 2021 à 32,4% en 2023). Au niveau de la représentativité des femmes au sein du Gouvernement, la proportion est restée quasi identique, passant de 18,19% en 2019 à 18,18% en 2024, même si elle reste marginale.
1136. En matière de prise de décisions concernant leur santé, les femmes continuent de faire face à des restrictions significatives. En 2021, seulement 19% des femmes âgées de 15 à 49 ans vivant en union

pouvaient décider librement de leur sexualité, et seulement 43% participaient aux décisions relatives à leur propre santé (EDSCI, 2021).

1137. Au niveau de l'éducation, selon le RGPH 2021 les hommes de 15 ans et plus continuent d'être plus alphabétisés avec 53,9% que les femmes (42,6%).
1138. En matière de promotion et de la protection de la famille, les actions entreprises ont permis notamment : (i) le renforcement des compétences en vie familiale de 3 468 familles ; (ii) le soutien en vivres et non-vivres à 761 familles d'enfants et adolescents et 21 ONG ; (iii) un transfert monétaire à 173 familles bénéficiaires d'un montant de 144 000 FCFA chacune et ; (iv) la formation de 1 313 familles en compétences parentales et en Activités Génératrices de Revenus (AGR). De plus, 2 632 enfants ont été réintégrés dans leurs familles, et 1 396 enfants ont été orientés vers les Établissements de Protection de l'Enfant (EPR), dont 35 filles.
1139. En dépit de ces réalisations, le phénomène de familles monoparentales, des filles-mères et des femmes chefs de ménage est en plein essor. Ces mutations sociales influent sur l'éducation des enfants et le comportement des adultes alimentant parfois la résurgence de la pédophilie et la prostitution. Par ailleurs, la période 2019-2023 a enregistré une hausse des taux de divorce, passant de 40,7% en 2019 à 98,4% en 2023.
1140. Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil et de prise en charge des enfants et adolescents vulnérables cinq (05) centres d'accueil et de réinsertion ont été construits, réhabilités et équipés à Man, Agboville, Marcory/Zone 4C, Yopougon-Attié et au sein de l'orphelinat des jeunes filles de Grand-Bassam. La prise en charge psychosociale a bénéficié à 1 171 enfants et adolescents vulnérables. De plus, 33 512 enfants en situation de rue, dont 22 220 garçons et 11 292 filles ont été identifiés et pris en charge sur la période 2021-2024 à travers 162 maraudes. Parallèlement, 1 939 jeunes ont été formés ou placés en apprentissage. À cela s'ajoute, l'appui en vivres et non-vivres à 177 717 OEV et leurs familles.
1141. Sur le plan éducatif, 1 082 enfants et adolescents, dont 28 filles, ont été réinsérés dans le système scolaire, et 836 enfants en situation de rue ont retrouvé un cadre familial. Enfin, des soins médicaux ont été apportés à 587 enfants et adolescents, dont 103 filles et 484 garçons, et 50 jeunes en situation de rue ont passé des tests toxicologiques. L'ensemble de ces actions contribue à la protection et à l'insertion durable des enfants vulnérables.
1142. Concernant l'autonomisation des jeunes et les droits des enfants, 55 938 enfants (28 277 filles et 27 661 garçons) ont été encadrés dans 273 Centres de Prise en Charge et d'Éducation (CPPE et CACE). De plus, 1 939 jeunes ont été formés ou placés en apprentissage, avec 35 déjà installés dans des secteurs tels que l'agro-pastoral, la coiffure et la couture.
1143. Toutefois, la protection de l'enfant demeure problématique. En effet, selon le rapport sur l'analyse des privations multiples des enfants (ONP, 2024), environ 64% des 13 147 390 enfants âgés de 0 à 17 ans subissent des privations dans au moins une dimension (eau, assainissement, protection contre la violence et le travail, logement, santé, éducation). De plus, selon le même rapport, l'indice de développement de la petite enfance révèle également un taux de privation élevé, atteignant 71%.
1144. De ce qui précède, le secteur Genre, Enfant et Égalité des Sexes reste confronté à plusieurs problèmes, notamment : (i) la faible participation des femmes aux activités productrices et à l'entrepreneuriat ; (ii) la persistance des stéréotypes de genre et des pesanteurs socioculturelles ; (iii) la faible représentativité des femmes dans les instances de décisions (administrations et politiques) ; (iv) la faible mise en œuvre des agendas internationaux en matière de promotion du genre ; (v) la faible intégration du Genre dans l'élaboration des politiques publiques ; (vi) la promotion de modèle de famille responsable et valeurs socialisantes ; (vi) l'insuffisance du cadre juridique, institutionnel, de protection et de prise en charge des enfants victimes de violences, abus, exploitations et négligences.

1145. Cette situation amène le secteur à faire face à plusieurs défis notamment : (i) la facilitation de l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources et opportunités socioéconomiques et politique ; (ii) le développement d'un environnement favorable en matière d'égalité des chances et d'équité ; (iii) l'application des lois et la mise en œuvre des recommandations des engagements internationaux ; (iv) la prise en compte du Genre dans l'élaboration des politiques publiques ; (v) la promotion d'un modèle de familles responsables, de valeurs et socialisantes ; (vi) le renforcement du mécanisme juridique, institutionnel, de protection de prise en charge des enfants victimes de violences, abus, exploitations et de négligences ; (vii) le renforcement des mécanismes de formation et d'insertion socio-professionnelle des enfants en rupture sociale et ; (viii) le renforcement des capacités des familles sur les compétences de vie familiale.

#### V.8. Inclusion sociale

1146. L'ambition du Gouvernement est de développer une société plus juste et inclusive, où chaque individu, quelle que soit son origine ou sa condition, peut contribuer pleinement au développement du pays. Dans cette optique, plusieurs actions ont été entreprises pour réduire les inégalités et renforcer l'inclusion sociale.

1147. Les réformes entreprises concernent notamment : (i) l'adoption du Programme multisectoriel d'Appui au système national des Filets Sociaux (PAFS) ; (ii) l'adoption du décret portant modalités d'application de la loi n° 2014-137 du 24 mars 2014 relatif au statut de Pupille de la Nation et ; (iii) l'adoption du Mécanisme National de Référencement (MNR) et des Procédures Opérationnelles Standards (POS) de prise en charge des victimes de traite des personnes.

1148. À cela s'ajoute, l'adoption du second Programme Social du Gouvernement dénommé PSGouv2 en Conseil des Ministres, le 22 décembre 2021. Le PSGouv2 a pour but de consolider les acquis du PSGouv (2019-2020) et d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités. D'un coût global de 3 182,4 milliards de FCFA, le PSGouv 2 est organisé autour des cinq (5) axes ci-après : (i) la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord ; (ii) l'amélioration des conditions d'études au primaire, au secondaire et au supérieur ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des ménages ; (iv) l'insertion professionnelle des jeunes et service civique et ; (v) la couverture sociale des populations fragiles.

1149. Plusieurs actions ont été également menées en faveur des populations vulnérables. Ainsi, ce sont 77 050 ménages qui ont bénéficié de vivres, non-vivres et de numéraires à fin 2024, dans le cadre de l'assistance de l'État aux ménages vulnérables, en détresse, sinistrés, victimes de catastrophes ou de crises. De plus, un Plan National de Contingence Humanitaire Multirisque a été élaboré et un Mécanisme de réponse aux chocs covariants, a été mis en place avec l'appui du PAFS.

1150. Au titre du Projet des Filets Sociaux Productifs, le nombre de ménages pauvres bénéficiaires du Projet des Filets Sociaux Productifs (PFS) a connu un accroissement substantiel. Il est passé de 227 000 ménages en 2020 à 527 000 à fin octobre 2025 répartis dans 5 485 villages, 201 communes, 31 régions et deux Districts Autonomes. Dans cette dynamique, 8 648 formations sur les compétences de vie, 15 168 sur la gestion du budget familial ainsi que 22 132 sur les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été organisées au profit des ménages pauvres. Dans le cadre du suivi, 805 agents communautaires ont été recrutés, 5 558 associations (AVEC) ont mobilisé 4,673 milliards de F CFA d'épargne et 2,476 milliards de F CFA de prêts ont été accordés aux cibles visées.

1151. En outre, le Fonds Spécial de Solidarité COVID-19 a permis de soutenir 512 177 ménages et 20 808 travailleurs en chômage technique. Aussi, xxx ménages identifiés comme victimes et/ou vulnérables ont été soutenus pour le règlement de leurs factures d'électricité et d'eau au cours de la période. S'agissant de la lutte contre la Traite des Personnes (TdP) et du Trafic Illicite de Migrants (TIM), 9 518 victimes ont été assistées entre 2021 et 2024. Dans le même élan, 1 224 acteurs composés de Magistrats, d'Officiers

de Police Judiciaire/Agents de Police Judiciaire, d'Organisations de la Société Civile, de Travailleurs sociaux, d'Organisations Non Gouvernementales, de Transporteurs et de Parlementaires ont été formés.

1152. Concernant le Projet de Reconstruction Post-Conflict et Développement Communautaire dans le District des Montagnes (PRPC-DC), 443,94 km de pistes rurales ont été reprofilés. Dans la même dynamique, 75 pompes hydrauliques à motricité humaine ont été réalisées, 75 salles de classe d'école primaire achevées, 8 centres de santé construits et 1 875 tables bancs distribués. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWEDD, 296 825 jeunes filles et femmes ont également bénéficié d'un renforcement de capacités en compétences de vie, en santé sexuelle et reproductive.
1153. Relativement à la mise en place du Registre Social Unique (RSU) des ménages pauvres et vulnérables, les modules prioritaires du SIG-RSU ont été opérationnalisés en 2024. De plus, 80% des données sur les ménages pauvres du Projet des Filets Sociaux Productifs sont disponibles pour la constitution du socle de base.
1154. Les programmes relatifs au SWEDD, au PNDC et au Projet Filets Sociaux Productifs, ont touché 7 548 000 personnes (hommes et femmes) extrêmement pauvres ou vulnérables.
1155. En dépit de ces efforts, le sous-indice de solidarité de l'INCS demeure en dessous de 50% et le taux de pauvreté, bien qu'en baisse depuis 2011 (55,4%), reste considérable avec 37,5% de la population en 2021. De plus, l'indice de Gini est passé de 0,351 en 2018 à 0,332 en 2021.
1156. Ces résultats mettent en évidence les efforts attendus pour réduire la pauvreté (20% en 2030) et les inégalités socioéconomiques. Les axes d'intervention devront adresser principalement : (i) la vulnérabilité des populations aux chocs économiques, climatiques et sanitaires ; (ii) la croissance rapide de la population qui exerce une pression sur les ressources disponibles et sur les infrastructures existantes ; (iii) les disparités de revenus et de richesses entre les différentes régions et groupes sociaux ; (iv) l'accès limité des populations pauvres ou vulnérables aux infrastructures et aux services essentiels, tels que l'éducation, la santé et les services financiers formels, entrave l'inclusion sociale, en particulier dans les zones rurales et ; (v) le faible taux d'alphabétisation et le manque de formation professionnelle qui limitent les opportunités économiques des populations pauvres.
1157. Au terme de l'analyse, les défis à relever portent principalement sur : (i) le renforcement de la résilience des populations vulnérables face aux chocs économiques, climatiques et sanitaires ; (ii) la capture du dividende démographique ; (iii) la promotion du développement local ou communautaire ; (iv) l'amélioration du ciblage des populations vulnérables et la mise en œuvre des programmes sociaux ciblés pour les soutenir à travers notamment les transferts monétaires conditionnels, les programmes de nutrition et les initiatives de logement social ; (v) l'amélioration de l'accès aux services de base ainsi que ; (vi) le renforcement du capital humain des populations pauvres et vulnérables.

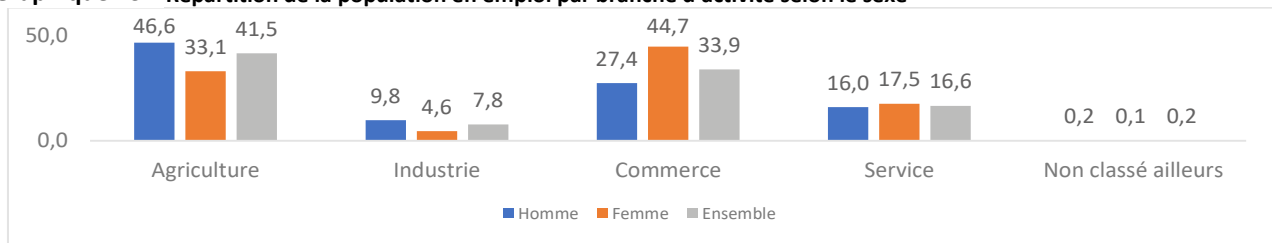
## V.9. Emploi

1158. La vision du Gouvernement est d'investir dans le capital humain afin de permettre aux individus d'être en bonne santé, d'acquérir des connaissances et des compétences transversales pouvant leur permettre d'impulser le développement économique et social du pays. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire place au cœur de sa vision du développement, le plein emploi productif et le travail décent pour les jeunes et les couches vulnérables (les femmes, les personnes âgées en difficulté d'insertion et les personnes en situation de handicap).
1159. Selon le RGPH 2021, la population en âge de travailler a été estimée à 17 322 625 soit 58,9% de la population totale. Cette population en âge de travailler est très jeune avec 62,1% des personnes âgées de 16-35 ans et 33,6% âgées de 35-64 ans. Elle est composée de 52,2% d'hommes et 47,7% de femmes. La main-d'œuvre est estimée à 10 927 290 individus (62% d'hommes et de 38% de femmes), soit 63,1%

de la population en âge de travailler en 2021. Cette proportion est passée de 58% en 2017 (ERI-ESI) à 63,1% en 2021 (RGPH).

1160. La Population en emploi est évaluée à 10 568 136 personnes, soit 96,7% de la main-d’œuvre (RGPH 2021). Elle est composée majoritairement d’hommes (62,4%). La proportion des hommes en situation de main-d’œuvre et en emploi est légèrement plus élevée chez les hommes que chez les femmes. En effet, 97,4% de la main-d’œuvre masculine est en emploi contre 95,6% pour les femmes. Le plein-emploi pour la population en situation de main-d’œuvre est presque une réalité en milieu rural où 98,1% est en emploi contre 95,6% pour le milieu rural.
1161. A cet effet, le Gouvernement a entrepris des réformes majeures qui portent notamment sur : (i) la création, l’attribution, l’organisation et le fonctionnement de l’Observatoire National de l’Emploi et de la Formation (ONEF) à travers le décret n°2021-354 du 07 juillet 2021 et ; (ii) la création, les attributions, l’organisation et le fonctionnement du Fonds d’Insertion des Personnes en Situation de Handicap (FIPSH) à travers la prise du décret n°2023-88 du 15 février 2023.
1162. Dans la dynamique, des documents stratégiques ont été élaborés. Il s’agit notamment de : (i) la Politique Nationale de l’Emploi (PNE) 2021-2025 ; (ii) la Stratégie Intégrée de Promotion des Emplois Verts en Côte d’Ivoire (SIPEV-CI) ; (iii) la Stratégie de Promotion de l’Emploi des Personnes Vulnérables (SPEPV) et ; (iv) la Stratégie Nationale Intégrée de Transition vers l’Économie Formelle (SNIT-EF).
1163. Ces efforts du Gouvernement ont permis la création de 563 864 emplois formels, majoritairement dans le secteur privé (82,6%). Ce secteur, moteur principal de l’emploi, a généré 466 066 emplois nets, principalement dans le commerce (33,9%), l’industrie manufacturière (16,4%) et le BTP (15,1%).
1164. En termes de répartition sectorielle, l’agriculture reste la première pourvoyeuse d’emploi en Côte d’Ivoire (41,5%), selon le RGPH (2021). L’agriculture occupe 46,6% des hommes et 33,1% des femmes. En outre, le secteur du commerce enregistre plus de femmes en emploi avec 44,7% contre 27,4% pour les hommes. En revanche, l’industrie, porteuse de transformation économique, reste marginale (7,8% des emplois).

**Graphique 73 : Répartition de la population en emploi par branche d’activité selon le sexe**



Source : ANStat, RGPH 2021

1165. En Côte d’Ivoire, le taux de chômage est évalué à 3,3% selon le RGPH 2021. Ce taux est plus élevé chez les femmes (4,4%) que chez les hommes (2,6%). L’analyse révèle que la jeunesse est la plus exposée au chômage, avec un taux estimé à 4,9% chez les 16-35 ans contre 1,5% pour les 36-64 ans.
1166. Cependant, ce niveau de chômage peut cacher des difficultés chez les jeunes et les femmes en raison de la structure de l’économie, principalement caractérisée par sa faible capacité d’absorption dans le secteur formel. Le faible taux de chômage observé peut s’expliquer par la proportion importante d’emplois de faible qualité.
1167. Selon l’EHCVM 2021, l’économie ivoirienne reste dominée par l’informalité de l’emploi (91,6%), ce qui reflète la vulnérabilité des travailleurs et leur faible accès à une protection sociale. Cette situation touche plus les femmes (94,3%) que les hommes (89,8%). Toutefois, selon la Banque Mondiale, le travail indépendant informel dans les activités de subsistance, principalement agricole, a diminué d’environ 5 points de pourcentage. Ces travailleurs s’étant tournés vers le secteur des services, représentaient en

2024, près de 85% de la main-d'œuvre. Cette tendance révèle qu'environ 7,8 millions de ces personnes exercent des activités peu productives et restent vulnérables aux chocs de revenu, sociaux, sanitaires et climatiques.

1168. La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans hors du système scolaire et de formation et ni en emploi est estimée à 28,6% en 2021 selon le RGPH. En effet, selon l'OIT (2024), cette proportion est estimée en Afrique à 25,9% en 2023 et deux sur trois des NEET<sup>20</sup> sont des jeunes femmes (OIT 2024).
1169. Le pays reste ainsi confronté à la problématique de l'informalité de l'emploi avec des activités peu productives et vulnérables aux chocs économiques, sociaux, sanitaires et climatiques. À cela s'ajoutent, notamment : (i) la faible employabilité des jeunes ; (ii) la persistance du chômage et du sous-emploi des jeunes ; (iii) l'insuffisance de financements en faveur de l'insertion des groupes vulnérables (jeunes, femmes et personnes handicapées, etc.) ; (iv) l'inexistence de cartographies des bassins d'emplois pour soutenir la politique locale d'emploi ; (v) l'insuffisance du développement de l'entrepreneuriat des jeunes et ; (vi) un dispositif fiscal pour l'emploi peu incitatif pour les entreprises.
1170. Pour la période 2026-2030, de nombreux défis restent à relever au niveau de l'emploi. Ils portent principalement sur : (i) le développement de dispositif pour la formalisation des emplois informels ; (ii) la mise en œuvre des politiques actives de création d'emplois productifs et décents ; (iii) la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes ; (iv) la promotion d'emplois verts ; (v) l'élaboration d'une cartographie des bassins d'emplois pour soutenir la politique locale d'emploi ; (vi) le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; (vii) le renforcement des dispositifs d'accès à l'emploi en faveur des groupes vulnérables ; (viii) l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes d'emploi ou aux mesures d'incitation visant à stimuler la productivité dans des contextes à haut risque, ciblant les plus vulnérables et ; (ix) la mise en place d'un dispositif fiscal robuste pour l'emploi.

#### V.10. Travail

1171. Le Gouvernement ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire une nation prospère, où chaque individu, homme ou femme, bénéficie d'égalité des chances et de conditions de travail justes, dans un cadre où les règles sont respectées au niveau de l'ensemble des secteurs concernés.
1172. Pour ce faire, le Gouvernement a renforcé le cadre légal du travail en révisant le Code du travail et en adoptant plusieurs textes, dont ceux sur : (i) le télétravail ; (ii) la protection de la femme enceinte au travail ; (iii) la création de l'organe de dialogue social en matière de sécurité et de santé au travail ; (iv) la modification des modalités d'application des dispositions relatives au licenciement pour motifs économiques et ; (v) la revalorisation du SMIG de 60 000F à 75 000F.
1173. Dans le même élan, le document de Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPPTD) 2024-2027, aligné sur le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) a été élaboré.
1174. En matière de lutte contre le travail des enfants, 176 990 enfants en situation de travail ont été identifiés, dont 27 090 dans des activités dangereuses. En outre, 37 582 enfants ont été retirés de ces conditions difficiles de travail et encadrés. À cela s'ajoutent l'assistance à 1 857 enfants victimes de traite, d'exploitation et de travail et l'arrestation de 603 personnes et la formation de 33 879 dans les zones cacaoyères. De plus, 34 874 enfants travailleurs et enfants à risque ont été remédiés dans le cadre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTECI). Aussi, 522 victimes de traite ont été recensées.
1175. Ces résultats observés dans le secteur du travail reposent principalement sur le dialogue social tripartite et le renforcement des capacités des services de contrôle. Toutefois, ce secteur souffre d'un manque de

<sup>20</sup> Not in Education, Employment or Training (les jeunes ni en éducation, ni en formation et ni en emploi)

moyens pour réguler les relations professionnelles, contrôler les lieux de travail et maintenir la paix sociale.

1176. En outre, de nombreuses structures ne disposent pas encore de locaux adaptés. Les inspections du travail restent inaccessibles à certaines franges de la population.

1177. Face à ces difficultés, les défis clés à relever dans le secteur sont : (i) le renforcement de la couverture des services d'inspection sur l'étendue du territoire ; (ii) le renforcement de l'accès aux services ; (iii) l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs ; (iv) le renforcement de capacité des inspecteurs du travail et ; (v) l'amélioration de la gouvernance du marché du travail.

#### V.11. Population

1178. La population constitue une ressource essentielle pour le développement économique et social d'un pays. En Côte d'Ivoire, elle croît à un rythme relativement soutenu, passant de 15 366 672 en 1998 et à 29 389 150 habitants en 2021. Cette population est actuellement constituée de 15 344 990 hommes (52,0%) et de 14 044 160 femmes (48,0%), avec un rapport de masculinité qui se situe à 109 hommes pour 100 femmes. Le taux d'accroissement moyen annuel est en baisse, passant de 3,3% entre 1988 et 1998 à 2,9% entre 1998 et 2021. Avec le maintien à 2,9% du taux d'accroissement moyen annuel, la population pourrait atteindre 58 778 300 habitants en 2045, soit un doublement en 24 ans.

1179. La population de la Côte d'Ivoire se distingue par sa forte proportion de jeunes (75,6% de moins de 35 ans). Cette proportion représente un potentiel et une main-d'œuvre dynamique pour l'accélération de la croissance économique et le développement de la Côte d'Ivoire. Cependant, cette situation entraîne des défis tels que le chômage élevé, la pression sur les infrastructures et une vulnérabilité accrue aux problèmes sociaux.

##### ▪ Une transition démographique amorcée, mais encore lente

1180. En Côte d'Ivoire, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) a diminué, passant de 5,3 enfants par femme en 1994 à 4,3 en 2021. Cette baisse est observée dans les deux milieux de résidence. En milieu urbain, l'ISF est passé de 4,4 à 3,6 enfants, tandis qu'en milieu rural, il est passé de 6 à 5,3 enfants par femme (EDS-CI 2021). Ces résultats montrent qu'une transition démographique est en cours, bien que la réduction de la fécondité reste encore lente.

1181. Le niveau encore élevé de l'ISF s'explique par les comportements, les attitudes et les pratiques liées à la procréation. Une proportion importante de femmes s'engage encore dans des unions précoces. Parmi celles âgées de 25 à 49 ans, 11 % étaient en union avant l'âge de 15 ans et 31% avant 18 ans.

1182. Concernant l'usage de la contraception, 21% des femmes en union, âgées de 15 à 49 ans, utilisaient une méthode contraceptive en 2021, dont 18% optaient pour une méthode moderne. En outre, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale demeurent élevés, affectant 22% des femmes en union dans cette tranche d'âge.

1183. S'agissant de la mortalité des enfants, elle a connu une baisse significative entre 1998 et 2021, touchant toutes ses composantes. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 181‰ en 1998 à 108‰ en 2011, puis à 74‰ en 2021. De même, le taux de mortalité infantile a baissé, passant de 112‰ en 1998 à 68‰ en 2011, pour atteindre 52‰ en 2021. Par ailleurs, le taux de mortalité néonatale est passé de 62‰ à 38‰, puis à 30‰ au cours de la même période.

1184. Toutefois, le ratio de dépendance en Côte d'Ivoire reste élevé, avec 69 personnes à charge (enfants de moins de 15 ans et adultes de 65 ans et plus) pour 100 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) selon le RGPH 2021.

1185. Ces données soulignent l'importance de renforcer les efforts en faveur de l'éducation, de l'accès aux services de santé reproductive pour permettre un meilleur contrôle de la fécondité, répondre aux aspirations des femmes en matière de planification familiale et de réduction de la mortalité maternelle.

- **Un faible enregistrement des naissances à l'état civil**

1186. L'enregistrement des faits d'état civil demeure insuffisant et celui des naissances reste non systématique. Le RGPH 2021 a révélé que parmi les enfants de 0 à 17 ans, 1 179 574, soit 9% de la population infantile, ne possèdent toujours pas de documents d'état civil.

1187. L'analyse par tranche d'âge révèle que 24,8% des enfants de 0 à 2 ans (292 155 individus) n'ont toujours pas de documents d'état civil. Cette situation résulte de la non-déclaration immédiate des naissances par de nombreux parents, en dépit des efforts de modernisation du système d'état civil, tels que la digitalisation des déclarations de naissances.

- **Une évolution du phénomène migratoire**

1188. La Côte d'Ivoire connaît des mouvements migratoires importants de populations, incluant des déplacements internes, mais aussi une immigration significative, en provenance des pays de la CEDEAO principalement. Selon les données des recensements effectués, la population étrangère représentait 28% de la population en 1988, 26% en 1998 et 22% en 2021, suggérant une tendance à la baisse (RGPH, 2021). De plus, au 31 juillet 2025, le pays compte environ 80 000 demandeurs d'asile et réfugiés, dont 79% de femmes et d'enfants. Cet afflux résulte de la situation d'instabilité sécuritaire dans les pays frontaliers comme le Burkina Faso et le Mali. Ces dynamiques migratoires vers la Côte d'Ivoire découlent également des flux de migration de main-d'œuvre et de retours de migrants ivoiriens, qui reconfigurent le marché du travail et exercent une pression accrue sur les services sociaux de base.

1189. L'émigration ivoirienne connaît une croissance marquée, en particulier parmi les jeunes. En 2020, on comptait 1,15 million d'Ivoiriens vivant à l'étranger, dont environ 240 000 Ivoiriens résidant dans les pays de l'OCDE<sup>21</sup>.

1190. Cette situation met en lumière l'urgence de l'intensification des politiques de création d'opportunités, d'insertion et d'emplois des jeunes, notamment la gestion de flux migratoires et le soutien à la jeunesse en quête de meilleures perspectives.

- **Un faible niveau global de capture du dividende démographique**

1191. Pour mieux tirer profit du dividende démographique, la Côte d'Ivoire a lancé la Politique Nationale de Population (PNP 2015-2025), qui vise à favoriser une transition démographique et à maximiser les bénéfices économiques d'une population plus jeune. À cet effet, des réformes majeures ont été adoptées. Elles concernent principalement les secteurs de la santé, l'autonomisation des femmes et la lutte contre les inégalités sociales, l'éducation, l'emploi des jeunes et la transformation structurelle de l'économie.

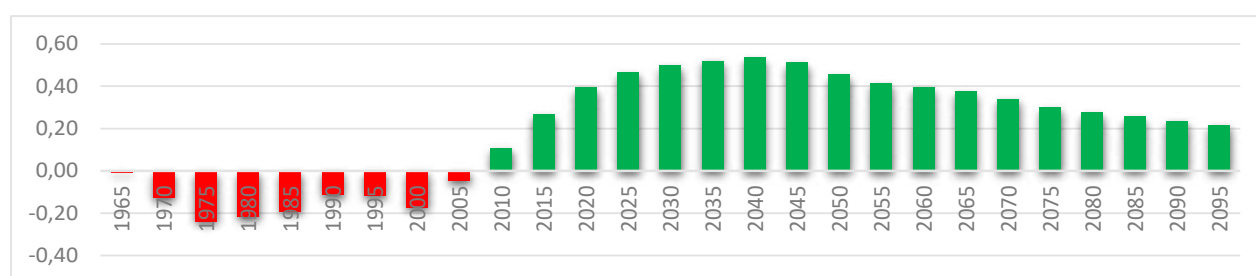
1192. En dépit des efforts du Gouvernement pour capter le dividende démographique, l'indicateur de suivi est passé de 44% en 2018 à 39,9% en 2022. Par conséquent, la Côte d'Ivoire tire peu de profit de son dividende démographique.

1193. La Côte d'Ivoire fait partie des pays en phase de pré-dividende démographique, avec une espérance de vie à la naissance de 62,3 ans en 2024, contre 69,28 ans pour les pays ayant amorcé la capture du dividende démographique et 77,1 ans pour ceux qui l'ont pleinement atteint.

<sup>21</sup> OCDE (2022), *Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f0192fe-fr> ou [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2022/03/panorama-de-l-emigration-ivoirienne\\_3ec6d073/3f0192fe-fr.pdf](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2022/03/panorama-de-l-emigration-ivoirienne_3ec6d073/3f0192fe-fr.pdf)

1194. De plus, le Ratio de Soutien Économique (RSE), qui traduit la capacité des personnes en emploi à soutenir économiquement celles qui n’y sont pas, met en évidence l’existence d’une fenêtre d’opportunité démographique. Après une longue période de valeurs négatives entre 1965 (-0,1) et 2005 (-0,05), le ratio s’améliore depuis 2010 (0,11) et connaît une progression marquée en 2025 (0,47). Cette phase ascendante traduit une augmentation relative de la population active par rapport aux dépendants, ouvrant ainsi une fenêtre favorable pour stimuler la croissance et renforcer le développement économique.

**Graphique 74 : volution du taux de croissance du Ratio de Soutien Économique en Côte d’Ivoire de 1965 à 2095**



Source : Équipe NTA Côte d’Ivoire, CREG-CREFAT, 2021

1195. Malgré les efforts du Gouvernement, des défis persistent en matière de population. Il s’agit notamment de : (i) l’accélération de la transition démographique ; (ii) la maîtrise du flux migratoire ; (iii) l’amélioration des investissements dans le suivi des enfants et dans les programmes de santé ; (iv) l’amélioration de la gouvernance ; (v) la création d’emplois décents ; (vi) le renforcement de l’autonomisation des femmes et la promotion de l’égalité du genre ; (vii) l’intégration des questions de populations dans les politiques publiques.

## V.12. Jeunesse

1196. La jeunesse ivoirienne, par sa vitalité, sa créativité et son poids démographique, constitue un atout majeur de la croissance et un facteur clé de la transformation structurelle de l’économie nationale. Elle constitue à la fois une force de travail essentielle, un réservoir d’innovation et un moteur de transformation socio-économique.

1197. La population ivoirienne enregistre une progression soutenue avec un taux de croissance démographique annuel moyen de 2,9% entre 1998 et 2021. En effet, cette population a quasiment doublé en une vingtaine d’années, passant de 15 366 672 habitants à 29 389 150 habitants en 2021. Les jeunes de moins de 35 ans constituent 75,6% de la population totale. Quant aux jeunes de 16 à 35 ans, ils représentent 36,81% de la population. Selon les projections de l’ANStat, cette population passerait de 10 817 025 en 2021 à 12 675 265 en 2030. Les jeunes en Côte d’Ivoire, sont actuellement plus nombreux en milieu urbain (57,1%) qu’en milieu rural (42,9%). Cette situation constitue un défi majeur sur le plan socioéconomique.

1198. Face à cette situation, le Gouvernement a déployé sur la période 2021-2025, plusieurs initiatives sur l’ensemble du territoire, avec le soutien technique et financier des partenaires, du secteur privé et de la société civile.

1199. Ainsi, dans le cadre du renforcement de la gouvernance, le secteur a enregistré l’adoption de la loi n°2023-898 du 23 décembre 2023 portant orientation de la jeunesse. Plusieurs documents stratégiques ont également été adoptés, parmi lesquels la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 et le Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 de l’Agence Emploi Jeunes. Le Gouvernement a également procédé au renouvellement du Bureau Exécutif du Conseil National des Jeunes de Côte d’Ivoire (CNJCI). De plus, diverses initiatives d’accompagnement des jeunes entrepreneurs ont été déployées par le Gouvernement.

1200. En outre, le Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV 2023-2025) a été élaboré en 2023 avec la participation active de toutes les parties prenantes, notamment les organisations de jeunesse. Ce programme visait à accompagner les jeunes ivoiriens dans leur insertion socioéconomique.
1201. Sur la période de 2023 à juin 2025, les initiatives entreprises dans le cadre du PJGOUV ont permis d'impacter directement **3 186 575 jeunes, de sensibiliser 19 386 761 jeunes et adolescents** contre les fléaux sociaux. Elles ont également permis de construire/réhabiliter **243 structures** de formation et infrastructures de jeunesse.
1202. Parallèlement, 20 953 354 jeunes et 7 793 organisations de jeunesse ont bénéficié des dispositifs de promotion et de protection entre 2021 et 2024, témoignant d'une mobilisation institutionnelle soutenue en matière d'encadrement, de prévention et de participation citoyenne. Sur le plan de l'insertion socioéconomique, les interventions publiques ont accompagné 440 333 jeunes dans leur accès à l'emploi au cours de la même période. Quant au PEJEDEC 3, il a soutenu 48 608 jeunes entre 2022 et 2024, confirmant la continuité des efforts de l'État en faveur du développement des compétences et de l'insertion professionnelle durable.
1203. L'ensemble de ces initiatives ont permis à la Côte d'Ivoire de faire progresser simultanément le bien-être, l'autonomisation et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes, tout en créant les conditions d'une croissance plus inclusive et durable.
1204. Malgré ces acquis, un grand nombre de jeunes demeurent exposés au chômage et au sous-emploi. En effet, selon l'enquête « Transition des jeunes vers la vie active Côte d'Ivoire (ETVA-CI 2022) », le taux de chômage des jeunes de 15-29 ans se situe à 14,2%. Celui-ci est plus important chez les jeunes filles (17,6%) que chez les jeunes hommes (11,2%). Quant au taux relatif à la sous-utilisation de la main-d'œuvre, il se situe à 12,9%. La répartition géographique des jeunes chômeurs montre qu'Abidjan concentre à elle seule 39,3% contre 34,7% dans les autres zones urbaines et 25,7% en milieu rural.
1205. L'analyse du chômage des jeunes révèle que les femmes sont nettement plus touchées que les hommes, avec un écart particulièrement prononcé au niveau du secondaire, où le différentiel atteint 31 points de pourcentage.
1206. Par ailleurs, la situation éducative des jeunes met en évidence une forte inadéquation entre les formations suivies et les besoins du marché du travail. En effet, 84,9 % d'entre eux s'orientent vers des filières générales, peu spécialisées et insuffisamment alignées sur les compétences recherchées par les entreprises.
1207. A cela s'ajoute la montée des comportements à risque, tels que la consommation d'alcool, de tabac et de drogues. La prolifération des fumoirs, particulièrement à Abidjan, expose de plus en plus les collégiens, lycéens et étudiants, compromettant leur santé, leur bien-être et leurs performances scolaires.
1208. Au regard de ce diagnostic, de nombreux défis se dégagent notamment : (i) le renforcement des dispositifs de développement de l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et la qualité de la formation professionnelle pour les jeunes ; (iii) la promotion du travail décent ; (vii) la promotion de l'égalité des chances pour l'autonomisation des jeunes femmes et ; (viii) le renforcement de la protection sociale des jeunes à travers notamment la lutte contre les fléaux sociaux.

### V.13. Sport

1209. Le sport est devenu un levier de développement économique et social, du fait de sa contribution en matière de santé, d'éducation, de création d'emplois pour la jeunesse, etc. Le Gouvernement ivoirien

visait sur la période 2021-2025, à faire du sport un levier d'amélioration du bien-être des populations, de cohésion sociale, de création de richesse et de rayonnement sur la scène internationale.

1210. Pour ce faire, le Gouvernement a mené deux (2) réformes, à savoir : (i) le décret d'approbation du contrat portant création, gestion et exploitation d'une académie de football à Abidjan (INJS/Marcory) et ; (ii) la réorganisation des Établissements Publics Nationaux (EPN) notamment, l'Office National des sports (ONS), l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) et l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU).
1211. En ce qui concerne le développement de l'offre d'infrastructures sportives, les réalisations enregistrées concernent la réhabilitation et la construction d'infrastructures sportives notamment, six (6) stades de compétition à Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, San-Pedro et Korhogo et 24 terrains d'entraînement. A cela s'ajoute, la construction de trois (3) Agoras dans les communes d'Abobo, de Port-Bouët et Yopougon.
1212. S'agissant de la pratique du sport de haut niveau, l'appui de l'État aux fédérations sportives et aux sportifs de haut niveau a permis à la Côte d'Ivoire de prendre part aux grands événements sportifs. Il s'agit notamment : (i) de la participation aux 9<sup>ème</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa en 2023 ; (ii) la participation aux 13<sup>ème</sup> Jeux Africains à Accra en 2024 ; (iii) la participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et ; (iv) la participation à la 1<sup>ère</sup> coupe du monde de Maracana (Mara monde).
1213. Concernant la pratique du sport en milieu scolaire et universitaire, les compétitions OISSU ont été organisées dans les 31 régions et les deux districts autonomes. Ces compétitions ont permis d'accroître le nombre de licenciés qui est passé de 53 825 en 2016 à 97720 en 2024, avec une participation moyenne de 2 900 établissements scolaires et universitaires.
1214. Dans le cadre du développement de l'offre de formation, 5 186 jeunes ont été formés aux emplois du sport et d'animation socio-éducative et 800 jeunes aux métiers du sport (Animation Fitness, Conditionnement physique, Garde rapproché, etc.) sur la période de 2020 à 2024.
1215. Grâce aux efforts consentis par le Gouvernement, les principaux indicateurs du secteur ont connu une évolution considérable sur la période. Ainsi, le taux de pratique régulière du sport par les populations est passé de 27% en 2020 à 55% en 2023. Quant au taux de participation du pays aux compétitions sportives internationales statutaires, il est passé de 53% en 2020 à 100% en 2024.
1216. Malgré les efforts consentis, le secteur du sport reste confronté à de nombreux défis. Il s'agit notamment de : (i) l'exploitation des infrastructures sportives ; (ii) l'entretien, la maintenance et la sécurisation des infrastructures sportives et ; (iii) le développement de l'économie du sport.

#### V.14. Service civique et transformation culturelle

1217. La transformation culturelle évoque un changement profond des mentalités et des comportements en faveur du raffermissement du lien social. Ce secteur est le canal par lequel le Gouvernement entend développer chez les populations vivant en Côte d'Ivoire, des valeurs et aptitudes qui soutiennent le rayonnement économique et social du pays. Sur la période 2021-2025, l'ambition du Gouvernement était de développer chez les populations des valeurs civiques qui concourent à la consolidation de la nation.
1218. **Au titre du civisme**, des réformes ont été adoptées en vue de la vulgarisation de la culture à la citoyenneté. Ces réformes concernent en l'occurrence l'adoption de plusieurs textes dont : (i) la loi n°2023-428 du 22 mai 2023 modifiant la loi n°2019-872 du 14 octobre 2019 instituant le Service Civique; (ii) le décret n°2023-568 du 07 juin 2023 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Office du Service Civique National ; (iii) le décret n°2023-569 du 07 juin 2023 relatif au Service Civique d'Action

pour le Développement (SCAD) ; (iv) le décret n°2023-570 du 07 juin 2023 relatif au Service National des Jeunes (SNJ) et ; (v) le décret n°2023-571 du 07 juin 2023 relatif au Volontariat. La prise de ces textes a permis la mise en place de structures et de programmes visant à promouvoir l'engagement citoyen et la participation active des jeunes à la vie de la nation.

1219. En outre, un corps national de volontaires et de bénévoles a été mis en place dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football 2023.
1220. Pour ce qui est de la mise en œuvre des dispositifs de service civique à travers les projets et programmes, les principales réalisations à fin septembre 2025, portent sur : (i) la formation de 5 735 jeunes vulnérables, dans les Centres de Service Civique de Bouaké 1 et 2, Bimbresso, Guinguéréni (Boundiali) et Guédikpo (Sassandra) ; (ii) la formation de 13 200 jeunes aux valeurs civiques et citoyennes dans le cadre du Service National des Jeunes (SNJ) ; (iii) le recrutement et la mise en missions de 13 697 volontaires et de 26 477 bénévoles et ; (iv) la sensibilisation à la citoyenneté de 1 387 185 élèves dans 1 146 écoles.
1221. Globalement, au titre du civisme et de la formation à la citoyenneté des jeunes, 1 446 294 jeunes ont bénéficié des projets des dispositifs du programme de service civique sur la période de 2021 à septembre 2025. L'ensemble des activités du dispositif de service civique a contribué à atténuer le phénomène des congés anticipés. Il a aussi offert des opportunités de formation et d'emploi aux jeunes à travers l'école de la deuxième chance
1222. Au titre de la création de l'encadrement des jeunes, trois (03) Centres de service civique sont en cours de construction à Daloa, à Adzopé et à Korhogo, avec des taux d'exécution physique respectifs de 95%, 90% et 90%.
1223. Malgré ces résultats encourageants, beaucoup reste encore à faire en matière de culture civique et citoyenne. En effet, l'engagement citoyen des Ivoiriens est relativement faible. Selon l'enquête nationale sur le civisme et la citoyenneté réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2022, plus de 40% des citoyens déclarent ne pas respecter systématiquement les règles de la vie en société, notamment en matière de respect du code de la route, de gestion des déchets ou encore de participation aux actions collectives.
1224. Plus spécifiquement, le développement des jeunes et leur intégration dans la société sont également confrontés à plusieurs problèmes. De fait, le recours à des pratiques d'enrichissement rapide et illégal, telles que le "broutage" et les escroqueries de tout genre, crée une perception erronée du succès. Parallèlement, la culture du divertissement prend une place de plus en plus importante, souvent au détriment du modèle de réussite promu par l'école. Cette situation est aggravée par la banalisation des pratiques déviantes comme la consommation de drogues, la prostitution et la cybercriminalité, qui deviennent de plus en plus des comportements courants chez les jeunes.
1225. Ce constat est amplifié par l'usage des médias sociaux, qui exposent les jeunes à des déviances importées, influençant ainsi négativement leurs valeurs et comportements. La société ivoirienne est marquée par une promotion insuffisante de l'excellence et de la rigueur au travail, privant ainsi les jeunes de modèles de réussite fondés sur le mérite et l'effort soutenu.
1226. Il découle de ces observations, l'absence d'un modèle sociétal capable d'imprégner les valeurs culturelles et sociales nationales aux citoyens. Ce problème se traduit par : (i) le faible recours aux référentiels, aux valeurs traditionnelles et culturelles ; (ii) le manque de respect pour l'intérêt général et la chose publique et ; (iii) l'ignorance ou le refus d'appliquer les règles régissant le fonctionnement de la société.
1227. Pour apporter des réponses appropriées à ces problèmes, les défis suivants sont à relever : (i) le développement des compétences civiques et citoyennes des jeunes pour améliorer leur employabilité,

leur participation à la vie communautaire et le respect des valeurs qui fondent la Nation et ; (ii) le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique socio-culturelle des jeunes.

1228. **Au titre de la transformation culturelle**, le Gouvernement a mis en place des réformes visant à instaurer une culture de la redevabilité et du mérite au sein de l'administration publique. Dans ce cadre, la loi n°2022-966 relative à l'évaluation des politiques publiques a été adoptée, marquant une étape importante dans la promotion de la transparence et de l'efficacité de l'action publique.
1229. L'une des évolutions majeures dans ce processus est le fonctionnement effectif des institutions de contrôle de la gouvernance publique. En effet, la Cour des comptes produit régulièrement des rapports sur la gestion des finances publiques. Parallèlement, le rôle du Parlement s'est renforcé, notamment à travers l'organisation de débats approfondis sur les budgets sectoriels depuis 2021. Ces actions ont permis d'amorcer un meilleur contrôle de l'action de l'exécutif.
1230. Dans la même dynamique, la promotion du mérite se développe avec la digitalisation de la procédure de candidature à l'ordre du mérite de la fonction publique. Cette réforme facilite l'accès aux fonctionnaires et agents de l'État à cette distinction. Entre 2021 et 2023, ce sont 953 fonctionnaires et agents de l'État qui ont été décorés dans les différents grades de l'ordre du mérite, honorant ainsi ceux qui se sont distingués par leur exemplarité dans l'exercice de leurs fonctions.
1231. Bien que la Côte d'Ivoire ait réalisé des progrès notables en matière de lutte contre la corruption, gagnant 12 points à l'indice de perception de la corruption (IPC) entre 2013 et 2024. En effet, la note de la Côte d'Ivoire à cet indice est passée de 28/100 en 2013 à 45/100 en 2024. Malgré cette importante évolution, des efforts continus sont nécessaires pour l'éradication de ce fléau dans la société.
1232. Il découle de cette analyse que la culture de la redevabilité est insuffisamment perceptible dans la gestion publique. Ce problème se traduit par : (i) l'insuffisance de mécanismes rigoureux pour mesurer l'efficacité des politiques publiques ; (ii) l'efficacité relative des dispositifs de contrôle ; (iii) le manque de conscience citoyenne des agents et ; (iv) l'insuffisance de mesures incitatives pour encourager l'excellence et la rigueur au travail.
1233. Pour résoudre ces problèmes, il est indispensable de relever les défis suivants : (i) le renforcement de la conscience citoyenne et la promotion de la transparence ; (ii) la systématisation de l'évaluation des politiques publiques avec la mise en place de mécanismes rigoureux d'évaluation et de reddition des comptes et ; (iii) la poursuite de la promotion du mérite dans l'Administration publique.

## VI. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### VI.1. Eau potable

1234. La Côte d'Ivoire dispose d'importantes réserves en eaux de surface et souterraines estimées à 77 milliards de mètres cubes par an, dont 39 milliards de mètres cubes d'eau de surface et 38 milliards de mètres cubes d'eau souterraine. Cet atout est consolidé par une pluviométrie qui oscille entre 1000 et 2500 mm de pluie par an. La demande actuelle en eau potable ne constituerait que 1% du potentiel des ressources en eau dont le pays a besoin.
1235. Pour renforcer ce potentiel, la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine sur la période 2021-2025 était d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous et à moindre coût sur l'ensemble du territoire national. Pour y parvenir, des réformes et actions majeures ont été menées.
1236. Au titre des réformes, le secteur a enregistré : (i) l'adoption de la loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'eau et ; (ii) le décret n° 2023-456 du 3 mai 2023 portant approbation du contrat de partenariat entre l'État de Côte d'Ivoire et la Société ivoirienne des eaux et de l'environnement pour l'exploitation et la maintenance de l'usine de production d'eau potable de la Mé.

1237. En outre, plusieurs programmes ont été élaborés. Il s’agit entre autres du : (i) Programme National d’Hydraulique (PNH) ; (ii) Programme d’Urgence d’Hydraulique Urbaine (PUHU) et ; (iii) Projet de Renforcement en Eau en Milieu Urbain (PREMU).
1238. Leur mise en œuvre a permis d’obtenir des résultats probants. Ce sont principalement : (i) la pose de 898 km de canalisations de réseaux secondaires et tertiaires ; (ii) la réalisation de 176 500 branchements sociaux ; (iii) l’optimisation de la dispersion de l’eau des usines de Bonoua 1 et Bonoua 2 de 10 000 m<sup>3</sup>/j à 50 000 m<sup>3</sup>/j et ; (iv) la réalisation de branchements ordinaires de 592 428 ménages.
1239. En outre, le Programme National d’Hydraulique (PNH) et le Programme d’Urgence d’Hydraulique Urbaine (PUHU) ont permis de réaliser 57 systèmes d’AEP de type multi-villages. De plus, huit (08) nouveaux forages, huit (08) châteaux d’eau et 273 333 ml de canalisations ont été réalisés dans les localités du Gôh, de l’Iffou, du Gbêkê, du N’Zi, du Poro et du Moronou dans le cadre de ces programmes. Le Projet de Renforcement en Eau en Milieu Urbain (PREMU) a permis l’amélioration de l’adduction en eau potable des villes de Korhogo, Ferkessédougou, Tiassalé, N’Douci, N’Zianouan, Agboville, Bingerville, Béoumi, Issia et Abongoua. La ville de Bouna a quant à elle, bénéficié d’une station de traitement de 200 m<sup>3</sup>/h, d’un château de 1 000 m<sup>3</sup> et de l’extension de son réseau de distribution. Quant à la ville de Bondoukou, elle a également bénéficié d’un barrage de retenue et d’une station de 500 m<sup>3</sup>/h. En plus, les travaux de construction du château pour le renforcement de l’adduction en eau potable de la ville de Tafiré et des localités environnantes ainsi que le renforcement de l’alimentation en eau potable sont achevés dans six (06) villes.
1240. S’agissant de l’hydraulique en milieu rural, plusieurs activités ont été menées. Pour l’hydraulique villageoise, les interventions ont concerné la réparation et la réhabilitation de 15 527 PMH, le remplacement de 3 503 PMH, la maintenance de 18 424 PMH et la mise en service de 652 nouvelle PMH. Pour la sécurisation des sites abritant les infrastructures d’eau potable, les progrès se traduisent par la réalisation de 199 clôtures et la création de 615 titres fonciers.
1241. Concernant la promotion de l’innovation technologique dans le secteur d’hydraulique, pour pallier les coupures d’électricité et réduire la pénibilité à l’accès à l’eau potable des populations en milieu rural, plusieurs pompes sont désormais alimentées à l’énergie solaire. Ainsi, le nombre de pompes fonctionnant à partir de l’énergie solaire pour l’AEP en milieu rural a atteint 605 en 2024. Aussi, pour le passage au système hydraulique multi-village qui fait office de raccordement du système d’hydraulique urbaine, plusieurs localités en milieu rural ont été raccordées. Ainsi, 741 nouvelles localités ont été desservies par le système Hydraulique Urbaine entre 2021 et 2024.

**Tableau 24 : Évolution des principaux indicateurs du secteur de l’eau potable**

Principaux Indicateurs	Références	Réalizations		
	Valeurs	2021	2022	2023
<i>Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable améliorée (EDS) (%)</i>		81%	-	-
Nombre d’abonnés (grand Abidjan et intérieur du pays)	1 178 833	1 673 010	1 902 607	2 046 040
Nombre de branchements subventionnés	47162	94 046	112 809	176 502 <sup>22</sup>
Volume d’eau mobilisée (millier m <sup>3</sup> )	302 814	314 535	332 496	ND
Taux de couverture en eau potable par HV	65%	65%	66,01%	67,26%
Taux de couverture en eau potable par HVA	37%	30,46%	41,61%	41,87%
Nombre de système d’hydraulique villageoise en service	17 799	17866	18116	18444

<sup>22</sup> Rapport APTF SODECLI

Principaux Indicateurs	Références	Réalizations		
	Valeurs	2021	2022	2023
Pourcentage de la population des ménages dont l'eau de boisson dans le ménage testée est contaminée par la présence de la bactérie E. coli (EDS) (%)	-	79%		

Source : MPD/MINHAS

1242. L'ensemble des interventions a permis d'obtenir des résultats tangibles. Ainsi, le nombre d'abonnés en Hydraulique Urbaine (HU) est passé de 1 453 974<sup>23</sup> en 2021 à 2 046 040<sup>24</sup> en 2023, le nombre de branchements sociaux est passé de 47 162 ménages en 2020 à 176 501<sup>25</sup> en 2024. De plus, le volume d'eau mobilisable est passé de 302 814 000 m<sup>3</sup> en 2020 à 332 496 000 m<sup>3</sup> en 2023 et le nombre de systèmes d'hydraulique villageois en service est passé de 17 799 en 2020 à 18 444 en 2023. Cela a permis d'obtenir un taux d'accès à une source d'eau potable qui est passé de 81%<sup>26</sup> EDS 2016 à 86,7% RGPH 2021.
1243. De plus, selon l'EDS 2021, 81,7% de la population ivoirienne a accès au service élémentaire d'eau de boisson qui comprend de l'eau de boisson provenant d'une source améliorée, sur place ou que le temps de collecte aller-retour soit de 30 minutes au plus.
1244. Par ailleurs, les interventions du secteur dans le domaine de l'éducation permettent d'améliorer la proportion d'écoles du préscolaire et du primaire disposant d'un point d'eau fonctionnel. Les statistiques indiquent respectivement des taux d'accès de 48% et 45%. Au niveau du secondaire ce taux est estimé à 78%.
1245. Dans le même élan, les réalisations du secteur dans le domaine sanitaire ont permis de raccorder 42,9% d'établissements en eau courante, dont 17,1% sont dotés de robinets connectés à un système d'approvisionnement fonctionnel.
1246. En dépit des efforts importants réalisés sur la période 2021-2025, le secteur reste confronté à de nombreux défis. En effet, le problème majeur est qu'environ 19% de la population n'ont pas encore accès à l'eau potable. Cela s'explique par l'inadaptation des systèmes de production et d'alimentation en eau potable ainsi que la faible utilisation des technologies innovantes pour optimiser les rendements.
1247. L'inadaptation des systèmes de production et d'alimentation en eau potable s'explique par l'urbanisation rapide des villes. Cette situation ne facilite pas la couverture spatiale de celles-ci par les services adéquats d'eau potable. En outre, l'élargissement du marché de l'AEP est marqué par le déséquilibre entre la demande des ménages et l'offre des opérateurs. La vétusté et l'insuffisance des installations de production et de distribution d'eau potable (non-renouvellement de plusieurs réseaux de distribution depuis 1960) expliquent également l'inadaptation des systèmes de production et d'alimentation. Enfin, le faible développement de compétences et de qualifications du personnel, en charge du maintien des infrastructures, apparaît comme l'une des causes sous-jacentes du problème évoqué.
1248. S'agissant de la faible utilisation de technologies innovantes et des principes de l'économie circulaire pour optimiser les rendements, plusieurs causes l'expliquent. Il existe une résistance au changement des professionnels du secteur, habitués aux méthodes traditionnelles. Ensuite, des facteurs réglementaires et des normes de sécurité ralentissent également l'intégration de ces innovations. De plus, les coûts initiaux d'investissement sont des obstacles au développement des technologies innovantes. Enfin, une faible culture de recherche et de développement est observée.

<sup>23</sup> Rapport annuel de la SODECI 2021

<sup>24</sup> Source SODECI, rapport annuel 2023

<sup>25</sup> Rapport APTF SODECI

<sup>26</sup> Source Enquête harmonisée sur les conditions de vie des Ménages

1249. Le secteur fait face à des insuffisances majeures qui entravent l'efficacité et sa durabilité : (i) la réforme institutionnelle de Partenariat Public Privé (PPP) ; (ii) la pollution des ressources superficielles et souterraines du fait des activités d'occupation des servitudes et de l'orpaillage illégal et ; (iii) la problématique du rendement du réseau d'eau potable d'Abidjan et des grandes villes de l'intérieur.
1250. Après l'analyse de ces insuffisances, plusieurs défis se dégagent. Ce sont entre autres : (i) la promotion des innovations technologiques et des principes de l'économie circulaire dans le domaine de la production d'eau potable ; (ii) la diversification des sources de production en eau potable le renforcement de la capacité de production et de distribution d'eau potable ; (iii) la préservation de la qualité des eaux brutes et le renforcement de la mobilisation des ressources en eau sur le territoire national et ; (iv) le renforcement de la capacité de production et de distribution d'eau potable.

## VI.2. Environnement et développement durable

1251. La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays du monde, ressent les manifestations du changement climatique à travers des régimes pluviométriques instables, des perturbations climatiques et saisonnières. Les projections mondiales indiquent que d'ici 2050, la température augmentera de 1° à 4°C. Le changement climatique pourrait coûter à l'économie ivoirienne jusqu'à 13% du PIB et pousser plus de 1,6 million de personnes dans la pauvreté d'ici 2050.
1252. Face à cette situation, le Gouvernement a envisagé de faire passer le taux d'émission de CO<sub>2</sub> de 0,49% en 2014 à 0,38% en 2025. Pour traduire cela, un accent particulier a été mis sur la conduite des mesures et actions au cours de la période 2021-2025.
1253. En matière de réformes, cette période a été marquée par une modernisation profonde du cadre juridique et institutionnel de l'environnement. Elle s'est traduite par l'adoption de la loi n°2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'environnement, un instrument entièrement rénové qui introduit des normes plus strictes, renforce les obligations des acteurs et aligne désormais la Côte d'Ivoire sur les standards internationaux en matière de gouvernance écologique.
1254. Dans cette dynamique, le Gouvernement a également approuvé le décret n° 2023-733 du 13 septembre 2023 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Littoral (PAGIL), constituant un tournant majeur pour la protection durable du littoral face aux pressions croissantes, notamment l'érosion côtière et l'urbanisation. Parallèlement, la modernisation du cadre de conservation de la biodiversité s'est matérialisée par un renforcement substantiel du réseau national d'aires protégées entre 2021 et 2025. Au total, six (6) décrets ont été pris, portant création de cinq (5) nouvelles aires protégées couvrant 161 392 hectares, ainsi qu'une aire marine protégée de 272 375 hectares, traduisant l'engagement résolu du pays en faveur de la biodiversité terrestre et marine.
1255. Au titre de la lutte contre les changements climatiques, des avancées ont été enregistrées grâce à la modernisation du cadre juridique et institutionnel. L'année 2025 a été marquée par l'adoption de la Loi n° 2025-528 du 25 juin 2025 relative à la lutte contre les changements climatiques. Cette loi positionne la Côte d'Ivoire parmi les pays africains dotés d'un cadre législatif robuste et aligné sur l'Accord de Paris.
1256. En ce qui concerne l'opérationnalisation du cadre de gouvernance climatique nationale, trois (3) principaux décrets ont été pris. Il s'agit notamment du : (i) décret n° 2024-658 du 01 août 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du bureau du marché carbone ; (ii) décret n°2024-594 du 26 juin 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (CNLCC) et ; (iii) décret n°2025-345 du 21 mai 2025 portant établissement d'un cadre de promotion des investissements durables et de divulgation climatique

1257. Par ailleurs, plusieurs documents de stratégie ont été élaborés. Il s'agit entre autres de : (i) la révision des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ; (ii) la Stratégie Nationale Intégrée pour la Promotion de l'Économie Circulaire en Côte d'Ivoire (SNIPEC) 2023 -2027 et ; (iii) le Plan national d'Adaptation aux changements climatiques 2023-2030.
1258. **Dans le cadre de la lutte contre les pollutions**, plusieurs initiatives ont été menées. En effet, 36 987 m<sup>3</sup> de résidus liquides conformes des navires ont été déchargés et traités de 2021 à 2024. De plus, les exercices annuels du Plan POLLUMAR ont été réalisés aux bénéfiques d'environ 360 participants sur la période 2021-2025.
1259. Au titre de l'amélioration et de la gestion durable des ressources naturelles, y compris la biodiversité, les actions de surveillance de l'ensemble des aires protégées ont conduit à l'interpellation de 992 contrevenants de 2021 à juin 2024, dont 242 ont fait l'objet de condamnation ferme. En outre, 63 sites d'orpillage ont été démantelés dans le cadre des opérations de conservation et de protection du Parc National de Taï (PNT).
1260. Les actions de promotion d'une cacao-culture sans déforestation dans le cadre du projet PROMIRE ont permis d'enregistrer 2 042 bénéficiaires directs, 146 842 bénéficiaires indirects et de restaurer 1791,05 ha. Par ailleurs, les Plans d'Aménagement Participatif des Forêts (PAPF) Classées du Centre, de l'Ouest et du sud-ouest ont été finalisés et 9 700 ha d'agroforesterie réalisés.
1261. L'aménagement et la protection des zones côtières exposées aux risques environnementaux ont connu des avancées avec la poursuite des travaux de stabilisation du cordon sableux de Grand-Lahou. Les efforts se sont également traduits par la restauration de 3 hectares de mangroves, contribuant au renforcement de la résilience écologique des zones littorales.
1262. Relativement à la promotion du développement durable, le Gouvernement a organisé, les cinq (05) éditions de la Quinzaine nationale de l'environnement et du développement durable qui ont permis de sensibiliser de façon directe environ 25 000 personnes sur la période 2021-2025. Dans le même élan, la 5<sup>ème</sup> édition des Journées africaines de l'écologie et des changements climatiques (JFAC 2025) s'est tenue à Dimbokro.
1263. Quant aux actions de communication et d'éducation environnementale, ce sont 600 séances de sensibilisation et 700 séances d'éducation environnementale, respectivement au profit de 53 942 adultes et 22 535 élèves qui ont été organisées dans l'ensemble des Aires Protégées (AP) de 2021 à juin 2024. Par ailleurs, des représentants du Gouvernement et des collectivités territoriales ont bénéficié de formation sur les directives techniques pour la gestion rationnelle des déchets plastiques.
1264. L'ensemble des réalisations du Gouvernement ont permis d'enregistrer des résultats substantiels sur la période 2021-2025. En effet, au niveau de l'Indice de Performance Environnementale (IPE), le score du pays est passée de 25,8/100 en 2020 à 32,8/100 en 2022 pour s'établir à 42,9/100 en 2024. De plus, les émissions de GES du parc national de Taï ont été réduites de 82% passant de 1 925 561 TeqCO<sub>2</sub> en 2018 à 345 164 téqCO<sub>2</sub> en 2022. Concernant la veille environnementale, le taux de réalisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est passé de 54,9% en 2021 à plus de 100% en 2024.
1265. Le nombre de parcs et réserves naturelles est passé de 13 en 2020 à 19 en 2024 dont 8 parcs et 11 réserves naturelles pour une superficie cumulée d'environ 2,5 millions d'hectares. À cela s'ajoute la création de trois réserves naturelles volontaires, en l'occurrence les réserves de forêt des marais Tanoé-Ehy, d'aluiikli et du corridor écologique de Taï d'une superficie cumulée de 11 097 hectares.

Carte 5 : Répartition des parcs et réserves



Source : OIPR

1266. S'agissant de la proportion des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES), elle est passée de 70% en 2021 à 80% en 2022 pour s'établir à 100% en 2024. Quant à la proportion des audits environnementaux des entreprises, elle a augmenté en passant de 75% en 2022 à 107% en 2024. De même, la proportion des évaluations environnementales stratégiques (EES) a affiché une tendance globale à la hausse sur la période 2021-2024, en passant de 86,2% en 2021 à 100% en 2024.
1267. Concernant la finance climatique, le pays a obtenu l'accréditation du Fonds d'Adaptation au Changement Climatique (FACC) à travers le FIRCA et la BNI.
1268. Bien que des progrès significatifs aient été enregistrés sur la période, le secteur reste confronté au **problème central suivant** : « les acteurs sociaux et économiques adoptent des comportements qui dégradent fortement l'environnement (air, sol, eau, biodiversité, écosystèmes, cadre de vie, etc.) ».
1269. Cette situation est causée par : (i) le développement des pratiques industrielles polluantes ; (ii) le changement climatique et les catastrophes naturelles ; (iii) la non-intégration du développement durable dans les plans, programmes et projets de développement ; (vi) la persistance d'une agriculture extensive et peu respectueuse de l'environnement et ; (v) la destruction des ressources naturelles.
1270. Le développement des pratiques industrielles polluantes s'explique par : (i) la faiblesse du dispositif de veille environnementale ; (ii) la problématique de la gestion des déchets industriels et des produits chimiques et ; (iii) la non-application des normes environnementales existantes.
1271. S'agissant du changement climatique et des catastrophes naturelles, ils sont engendrés par : (i) les émissions de gaz à effet de serre ; (ii) la hausse de la pollution atmosphériques ; (iii) l'exploitation excessive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois et ; (v) le déploiement insuffisant des principes de l'économie circulaire.
1272. Concernant le développement d'une agriculture extensive et peu respectueuse de l'environnement, il s'explique par : (i) la persistance des pratiques agricoles archaïques ; (ii) le faible développement des métiers verts et de l'économie circulaire ; (iii) le faible développement de comportement écocitoyen et éco-circulaire et ; (iv) le faible engagement des populations, des collectivités, des acteurs sociaux et des entreprises dans une démarche de développement durable.
1273. La destruction des ressources naturelles est la résultante de : (i) la forte pression anthropique sur les ressources naturelles ; (ii) l'infiltration clandestine dans les parcs nationaux et réserves naturelles ; (iii) la dégradation des écosystèmes aquatiques et des zones humides et ; (iv) la pratique de l'orpaillage illicite.

1274. Le secteur de l'environnement et du Développement durable bénéficie cependant de plusieurs opportunités et atouts, malgré les contraintes relevées. Il s'agit entre autres de : (i) la prise en compte des questions environnementales dans la Constitution (Articles 27 et 40) ; (ii) la globalisation de la lutte contre le réchauffement climatique à travers l'organisation de plusieurs conférences internationales ; (iii) l'existence d'un Fonds National De l'Environnement (FNDE) ouvert dans les livres de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et ; (iv) l'existence d'une Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).
1275. En dépit de ces atouts, des risques et menaces pèsent sur le secteur. Ce sont entre autres : (i) l'accélération des phénomènes climatiques extrêmes ; (iii) le non-respect des engagements financiers pris par les pays développés envers les pays en développement lors des grandes rencontres internationales sur l'environnement, le climat, la biodiversité et ; (vi) la persistance de certaines mœurs et pratiques préjudiciables à l'environnement et à la biodiversité.
1276. Malgré les efforts déployés, de nombreux défis restent à relever. Ils portent notamment sur : (i) la mobilisation des financements verts et des ressources intérieures ; (ii) la transition vers une économie verte et circulaire ; (iii) la coordination de la planification et de la mise en œuvre de l'action environnementale ; (iv) le renforcement de la lutte contre les effets du changement climatique ; (v) le renforcement de la résilience des populations face aux effets néfastes du réchauffement climatique ; (vi) la sensibilisation des populations en matière de protection de l'environnement ; (vii) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

### VI.3. Eaux et forêts

1277. Le couvert forestier et faunique de la Côte d'Ivoire est estimé en 2021 à 2 972 830 d'hectares. Cette superficie s'est fortement dégradée au cours de 25 dernières années, à un rythme de disparition annuel d'environ 200 000 hectares. Le pays bénéficie d'une importante diversité en matière de faune constituée notamment de 232 espèces de mammifères, 730 espèces d'oiseaux, 134 espèces de reptiles, 89 espèces d'amphibiens, 581 espèces de mollusques, 496 espèces de poissons, 302 espèces de crustacés et 5 493 espèces d'insectes.
1278. En outre, le pays dispose d'un réseau hydrographique composé de quatre (04) principaux fleuves auxquels s'ajoutent de petits fleuves côtiers ainsi que plusieurs affluents de grands cours d'eau transfrontaliers (Niger, Volta).
1279. Toutefois, la plupart des forêts sont gravement dégradées ou sont au début d'une croissance secondaire, à l'exception des zones forestières protégées et quelques forêts classées.
1280. Face à cette problématique, le Gouvernement a mené des interventions en vue de restaurer et préserver les forêts, la biodiversité et la gestion rationnelle des ressources en eau. L'objectif est de faire en sorte que les ressources forestières, fauniques et en eau, soient préservées, réhabilitées et exploitées de manière durable avec l'implication des communautés et des acteurs socio-économiques.
1281. Pour ce faire, des réformes ont été menées dans le secteur des eaux et forêts. Celles-ci ont porté notamment sur la Loi n° 2023-585 du 07 juin 2023 portant ratification de la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontaliers et des lacs internationaux
1282. De plus, le secteur a enregistré l'adoption de quatre (4) lois à savoir : (i) la Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant code de l'eau ; (ii) la Loi n°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune ; (iii) la Loi n°2024-364 du 11 juin 2024 portant protection de l'éléphant et la loi relative au commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). De même, 22 décrets d'application du nouveau code forestier ont été pris. Ces textes clarifient des concepts clés comme la « propriété de l'arbre », définissent les modalités de gestion durable, précisent les sanctions contre les infractions et détaillent la participation des populations locales à la gestion forestière.

1283. En outre, le Gouvernement a réalisé en 2021 l'inventaire forestier et faunique national (IFFN) afin de mettre à jour les connaissances sur les ressources forestières et fauniques du pays. Ceci, dans le but de fournir au Gouvernement des leviers d'action pour une gestion optimale de ces ressources. Ces actions ont permis d'observer des avancées significatives sur la période 2021-2024.
1284. **S'agissant des réalisations** physiques, les capacités opérationnelles et infrastructurelles des structures chargées de la gestion des forêts, de la faune et des ressources en eau ont été renforcées à travers la mise à disposition de moyens d'interventions opérationnels. En outre, le recrutement de 2 000 nouveaux agents des eaux et forêts a porté l'effectif total à environ 5 000.
1285. En ce qui concerne l'exploitation et l'aménagement durable des forêts, 576 000 personnes ont été sensibilisées sur la gestion et l'usage rationnel des ressources naturelles de 2021 à 2024. L'intensification de la lutte contre les feux de brousse s'est poursuivie avec le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des communautés villageoises.
1286. En ce qui concerne la **gestion durable et inclusive des ressources fauniques**, le Zoo National d'Abidjan a été réhabilité et redynamisé, ce qui a permis d'accroître considérablement le nombre de visiteurs. Relativement à la réduction des conflits homme-faune, les actions menées ont abouti à l'identification de 264 foyers de conflits sur la période de 2021 à 2024.
1287. S'agissant de la **préservation des ressources en eau**, le laboratoire d'analyse physico-chimique du bassin du Niger entièrement équipé, a permis de renforcer la surveillance et la protection des ressources en eau de ce bassin. Par ailleurs, l'organisation des Semaines Nationales de l'Eau a permis d'accroître la prise de conscience des populations sur les enjeux liés à la qualité, la rareté et la protection des eaux.
1288. Les interventions ont permis la création de trois agro-forêts dédiées à la cacaoculture (les Agro-forêts de Scio, de Haute-Dodo et de Rapides-Grah), couvrant superficie cumulée de 537 869 hectares. La superficie totale reboisée pour l'ensemble des cultures s'est établie à 278 560 hectares, dont 110 656 ha dans le domaine rural de 2021 à 2024 s'élève. Sur cette superficie, les reboisements compensatoires des concessionnaires sont évalués à 10 219 ha sur la même période. Quant à la superficie totale des forêts classées reboisées, elle s'élève à 28 127 ha sur la période.
1289. De plus, les missions de surveillance menées ont abouti à l'interpellation de 884 personnes en infraction et ont permis de réduire considérablement les agressions contre les forêts classées.
1290. Le volume total de bois exploité de 2021 à 2024 s'élève à 4 475 508 m<sup>3</sup>, dont 3 116 262 m<sup>3</sup> ont été transformés localement, renforçant ainsi la création de valeur ajoutée nationale. Le volume de bois transformé vendu sur le marché national est passé de 242 711 m<sup>3</sup> en 2021 à 304 386 m<sup>3</sup> en 2023, pour atteindre 411 101 m<sup>3</sup> en 2024, soit un cumul de 1 267 088 m<sup>3</sup> sur la période. Cette progression témoigne du dynamisme du secteur et de son impact sur l'offre locale, l'emploi et les recettes fiscales. Le taux de rendement matière a augmenté pour atteindre 56 % en 2024, contre 53,26 % en 2021, reflétant une meilleure efficacité industrielle et une utilisation plus rationnelle des ressources forestières.
1291. Le Zoo National d'Abidjan a enregistré 205 000 visiteurs en 2024, contre 65 000 en 2021, soit une fréquentation multipliée par plus de trois. Cette hausse a contribué à la dynamisation du secteur touristique, à la création d'emplois et à la génération de revenus pour l'économie locale.
1292. Malgré les importants résultats obtenus, le secteur reste confronté au problème central suivant : « la dégradation des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau ainsi que leurs faibles protections ». Les principales causes de ce problème sont : (i) La persistance de la déforestation et des pratiques qui dégradent les forêts résiduelles (Taux de couverture forestière nationale est passé de 11% en 2015 à 9,2% en 2021) ; (ii) la faible protection des forêts et ; (iii) Les conflits homme-faune et le braconnage et ; (iv) la détérioration de la qualité des ressources en eau.

1293. **La persistance de la déforestation et des pratiques qui dégradent les forêts résiduelles** découle de : (i) la persistance de l'agriculture extensive et consommatrice de terres forestières ; (ii) l'exploitation forestières ; (iii) la prolifération de l'orpaillage illégale ; (iv) la croissance démographique qui accentue les pressions sur les ressources naturelles et ; (v) le réchauffement climatique. De façon structurelle, cette situation s'explique par l'absence de schéma d'aménagement du territoire qui devrait orienter l'affectation des terres pour les différents secteurs du développement et de l'insécurité foncière freinant la reconstitution de forêts.
1294. **La faible protection de forêts classées et du domaine rural est engendré par** : (i) l'insuffisance de l'effectif des agents techniques de terrain (3000 contre des besoins de 7000) ; (ii) l'insuffisance d'équipements techniques (cartes forestières actualisées, GPS etc.) ; (iii) l'infiltration des forêts classées par les populations et ; (iv) les insuffisances dans la coordination de la gouvernance des forêts.
1295. **Le braconnage et les conflits hommes-faune sont dues à** : (i) la destruction des habitats de faune ; (ii) la surexploitation des ressources fauniques ; (iii) les connaissances limitées sur les enjeux de conservation et ; (iv) la faible application des lois et insuffisance des moyens de surveillance.
1296. **La détérioration de la qualité des ressources en eau résulte de** : (i) l'utilisation de pesticides et engrais chimiques dans l'agriculture ; (ii) le rejet dans la nature des polluants issus des activités d'orpaillage et ; (iii) le non-traitement des déchets industrielles ; (iv) l'insuffisance de la coordination des usages des ressources en eau et ; (v) le déficit d'informations fiables et pertinentes sur des réseaux hydrométriques fonctionnels et hydrométéorologiques.
1297. Néanmoins, le secteur bénéficie d'importants atouts et opportunités qui pourraient être capitalisés pour adresser l'ensemble de ces problèmes. Il s'agit notamment de : (i) l'existence de la SODEFOR qui accumule plus de 50 ans d'expérience en matière de gestion forestière et ; (ii) l'existence de 234 forêts classées et d'un vaste réseau hydrographique repartit sur l'ensemble du territoire ; (iii) les interpellations de la communauté nationale et internationale sur l'état inquiétant des forêts ; (iv) la prise de conscience au plus haut niveau du rôle important de la forêt et de sa dégradation alarmante ; (v) les grandes possibilités qu'offre le contexte international actuel (marché carbone, changement climatique REDD+) et ; (vi) l'engagement des parties prenantes.
1298. Toutefois certains risques et menaces pèsent sur le secteur notamment la faible priorité politique accordée aux forêts caractérisées par des dotations budgétaires insuffisantes. La forte vulnérabilité des forêts aux effets du changement climatique pourrait également entraver l'atteinte des résultats.
1299. L'analyse du problème central met en évidence plusieurs défis liés à la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit notamment de : (i) la reconstitution du couvert forestier par le reboisement et la protection des forêts résiduelles ; (ii) le renforcement des effectifs de surveillance des ressources naturelles ; (iii) le renforcement de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et l'orpaillage clandestin ; (v) l'intensification de la lutte contre le braconnage et les conflits homme-faune et ; (v) l'amélioration de la coordination et de la une gestion de ressources en eau.

#### VI.4. Assainissement et salubrité urbaine

1300. Les analyses climatiques et macroéconomiques indiquent que le profil climatique du pays<sup>27</sup> fait face à des scénarios de précipitations à venir incertains, avec une variation dans divers scénarios (CRU, ERA5, RCP8.5). Les précipitations peuvent augmenter dans certaines régions, notamment pendant des périodes spécifiques, tandis que d'autres peuvent diminuer et entraîner des inondations ou des

sécheresses plus fréquentes. Les phénomènes météorologiques extrêmes accroissent les risques climatiques tels que les fortes pluies et les vagues de chaleur, qui devraient s'aggraver.

1301. Cette situation favorise des risques d'inondation et intensifie les contraintes liées à l'assainissement dans tout le pays<sup>28</sup>. Ces risques sont en corrélation avec le niveau de pluviométrie, estimé entre 1 000 et 2 500 mm d'eau de pluie/an et le taux d'urbanisation à 52,5% pour une croissance annuelle de 2,9%. À cet effet, le Gouvernement a pris des mesures pour porter la proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré à 63% d'ici 2025 contre 56% en 2018. Pour ce faire, plusieurs réformes et actions ont été réalisées.
1302. **Au titre des réformes**, le secteur a enregistré : (i) l'adoption de la loi n°223-899 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Hygiène et de la Salubrité ; (ii) l'adoption de la loi n°225-527 du 25 juin 2025 portant Code de l'Assainissement et du Drainage a été adopté et ; (iii) l'adoption de la Politique Nationale de la Salubrité. Au niveau du cadrage, dix (10) Schémas Directeurs d'Assainissement et de Drainage (SDAD) ont été réalisés sur la période 2021-2023 portant le nombre de localités disposant de SDAD à 26. De même, un schéma directeur de gestion des déchets solides a été élaboré en vue de réduire l'impact des ordures sur les ouvrages de drainage.
1303. **Concernant les réalisations physiques**, plusieurs programmes ont été mis en œuvre. Relativement à **l'assainissement urbain et au drainage**, l'ensemble des interventions ont permis de faire passer le nombre de ménages raccordés au réseau d'eaux usées de 1 000 ménages à 10 000 sur la période. Pour réduire les risques d'inondation, l'entretien des ouvrages critiques a été réalisé à travers le curage de 2 174 820 m<sup>3</sup> de boues et le dépotage de 3 009 208 m<sup>3</sup> de boues de vidange dont 1 719 824 m<sup>3</sup> traités sur la période 2021-2024.
1304. Concernant **l'assainissement en milieu rural**, ce sont 1 196 latrines dotées de dispositifs de lavages des mains et d'espaces aménagés pour la gestion de l'hygiène menstruelle de la jeune fille qui ont été construites dans 633 écoles.
1305. S'agissant de **la salubrité urbaine**, la validation de la politique nationale de la salubrité a permis de renforcer la gouvernance du secteur. De plus, la gestion des déchets solides dans le District Autonome d'Abidjan s'est améliorée à travers la construction de cinq (05) centres de transfert et un (01) Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique (CVET) situé à Kossihouen. Par ailleurs, l'ancienne décharge publique d'Akouédo a été fermée, valorisée et transformée en un parc urbain.
1306. Le renforcement de la gestion des déchets solides dans les villes de l'intérieur du pays, s'est matérialisé par l'acquisition des sites destinés à la construction de sept (07) centres de transfert et par l'acquisition des sites destinés à la construction des Centres de Valorisation et d'Enfouissement Technique. De plus, le schéma opérationnel de pré-collecte, de collecte, du transport/transfert, du traitement et de la valorisation des déchets dans l'intercommunalité de l'Ouest a été réalisé.
1307. Concernant la **promotion de l'économie circulaire** dans le secteur des déchets, les acquis sont notamment : (i) la mise en service de l'unité de compostage de Yamoussoukro ; (ii) la construction d'une unité pilote de valorisation énergétique des déchets solides par la bio-digestion anaérobie dans la ville de Yamoussoukro (KWh) pour 15 tonnes par mois ; (iii) la mise en service d'une unité industrielle de production de composts dans la commune de Worofla ; (iv) la mise en service d'une unité de production de composts et de briquettes combustibles ; (v) la mise en œuvre du projet pilote de tri des déchets à la source dans 2 200 ménages.
1308. **L'ensemble des interventions ont permis d'obtenir des résultats tangibles**. Ainsi, selon le RGPH 2021, sur les 5 616 487 ménages, 56,6% disposent d'installations sanitaires améliorées y compris les toilettes

<sup>28</sup> Selon le rapport de l'Union Africaine, en partenariat avec Global Green Growth Institute (GGGI) et le cabinet Freelance et Développement (FDC),

à compostage dont 74,5% en milieu urbain et 32,4% en milieu rural. Pour les installations sanitaires non améliorées, ce sont 43,2% des ménages qui en disposent. Selon l'EDS 2021, la proportion de la population des ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré est passée de 56% en 2016 à 59% en 2021. De même, le taux National de défécation à l'air libre est passé de 74% en 2016 à 30% en 2021, repartis à 3,3% en milieu Urbain contre 8% en 2016 et 36,7% en milieu rural contre 43,6% en 2016.

1309. Dans la même dynamique, le nombre d'écoles disposant de latrines est passé de 2 930 à 4 126, soit de 33% en 2018 à 47% en 2024<sup>29</sup>.
1310. En dépit des efforts importants réalisés sur la période 2021-2025, le secteur reste confronté à de nombreux problèmes. En effet, le problème majeur est l'insuffisance du système d'assainissement national, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cela s'explique d'une part par l'inadaptation des infrastructures de drainage, de gestion des eaux usées et des déchets et d'autre part par la faible utilisation des technologies innovantes pour optimiser les rendements.
1311. L'inadaptation des infrastructures de drainage, de gestion des eaux usées et de gestion des déchets s'explique par l'urbanisation effrénée des villes et la faible appropriation par les populations de comportements écocitoyens et éco circulaires. Cette situation ne facilite pas la couverture spatiale des différentes localités par les services adéquats d'assainissement. En outre, la faible synergie entre les deux secteurs eau potable et assainissement est une question importante, notamment, en termes de coordination et de mise en commun des moyens humains et financiers.
1312. Pour ce qui concerne la faible utilisation des technologies innovantes et des principes de l'économie circulaire pour optimiser le rendement, plusieurs causes l'expliquent. Une résistance au changement de la part des professionnels du secteur, habitués aux méthodes traditionnelles est observée. Ensuite, des facteurs réglementaires et des normes de sécurité ralentissent l'intégration de ces innovations. Enfin, la faible diversification et le recours insuffisant aux mécanismes innovants limitent les investissements nouveaux et le renouvellement des infrastructures au rythme requis.
1313. Le secteur fait face à des **insuffisances majeures** qui entravent l'efficacité et sa durabilité. La réforme institutionnelle de Partenariat Public Privé (PPP) et de la décentralisation impliquent que les principaux acteurs institutionnels se concentrent sur : (i) des missions de pilotage, d'intégration des nouvelles approches de gouvernance ; (ii) des missions de développement de la compétence et la qualification du personnel et ; (iii) la problématique de l'adoption de comportement écocitoyen par les populations.
1314. . Après l'analyse de ces insuffisances, plusieurs défis se dégagent. Les principaux défis identifiés sont : (i) le renforcement du cadre institutionnel, juridique et de la planification sectorielle, incluant l'intégration de l'économie circulaire, de l'assainissement et de la salubrité ; (ii) le développement, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures d'assainissement et de salubrité ; (iii) la mise en œuvre de programmes structurants et la mobilisation durable des ressources financières ; (iv) la promotion de l'économie circulaire et la professionnalisation des filières déchets liquides et solides, y compris le renforcement des partenariats public-privé (PPP) et ; (v) le renforcement de la communication, de la sensibilisation et de l'action communautaire, notamment à travers la réalisation d'infrastructures de base (latrines dans écoles et centres de santé) et la lutte contre les pollutions, nuisances et le désordre urbain.

#### VI.5. Urbanisme et habitat

1315. La Côte d'Ivoire s'urbanise de plus en plus avec un taux d'urbanisation qui est passé de 42,5% en 1998 à 52,5% en 2021. Les villes ivoiriennes se caractérisent fondamentalement par une forte croissance démographique et une urbanisation non maîtrisée. Les conséquences de cette urbanisation sont entre

<sup>29</sup> MENA/DESPTS 2024

autres l'inadéquation des infrastructures publiques au regard des besoins réels des populations et les difficultés d'accès aux services sociaux de base.

1316. De plus, Le taux de croissance annuel du BTP en Côte d'Ivoire était de 16,5% entre 2012 et 2017, largement supérieur aux taux dans les pays pairs. Mais, les conséquences de cette urbanisation sont entre autres l'inadéquation des infrastructures publiques au regard des besoins réels des populations et les difficultés d'accès aux services sociaux de base. Ainsi, le gouvernement s'est engagé à améliorer le taux de la population vivant dans un logement décent en le faisant passer de 38,34% en 2017 à 58% en 2025.
1317. Au titre des réformes, depuis 2021, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris dans l'optique d'encadrer au mieux la sécurisation des propriétés foncières en milieu urbain. Au niveau du Foncier et de l'Urbanisme, les acquis s'apprécient à travers l'adoption de la loi n°2024-351 du 06 juin 2024 portant modification de la loi n°2020-624 du 14 août 2020, instituant le code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain.
1318. En outre, le cadre réglementaire a été renforcé par : (i) le décret n° 2021-862 du 15 décembre 2021 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) ; (ii) le décret n°2021-785 du 08 décembre 2021, déterminant la procédure de délivrance de l'ACD ; (iii) la communication n° 632 du 03 mai 2023 relative à l'introduction de l'Attestation de Droit d'Usage (ADU) Coutumier dans la gestion du foncier urbain en Côte d'Ivoire ; (iv) le décret n° 2023-952 du 06 décembre 2023 portant approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Yamoussoukro et ; (v) le décret n°2023-644 du 04 juillet 2023 fixant les modalités de cession des biens du patrimoine immobilier de l'État.
1319. Pour répondre à la problématique de la faible production de logements constatée par rapport aux objectifs assignés, le Gouvernement a adopté un certain nombre de réformes visant à redynamiser le secteur du logement et à faciliter son financement. Ces réformes portent sur : (i) la création de l'ANAH par décret n°1146 du 29 novembre 2021, portant transformation de la SICOGL en une société d'État dénommée Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ; (ii) la mise en place du Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS) par décret n°1147 du 29 décembre 2021 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du FGLS ; (iii) la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) et ; (iv) la mise en place de la taxe parafiscale par l'ordonnance n° 2021-858 du 15 décembre 2021, portant institution de taxes parafiscales sur le ciment, le fer à béton et le marbre.
1320. Par ailleurs, la nouvelle stratégie de gestion du patrimoine immobilier de l'État a été opérationnalisée. Elle a permis la création de la SONAPIE<sup>30</sup>. Celle-ci vient en remplacement de la SOGEPIE<sup>31</sup>, de la SPDC<sup>32</sup> et de la SODERTOURLACS<sup>33</sup>. Elle a permis la digitalisation opérationnelle de la procédure de délivrance des attestations de non-logement.
1321. Concernant le Foncier et l'Urbanisme, le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Yamoussoukro (SDUGY) intégrant la commune d'Attigouakro a été adopté en septembre 2023. Quant au Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA 2040), il est achevé à 95%, tandis que les plans d'urbanisme de détail de Bouaké et San-Pedro sont réalisés à 90%.
1322. S'agissant de la sécurisation du foncier urbain et de délivrance des ACD, le Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU) a été déconcentré, à travers la création de 92 guichets à l'intérieur du pays,

<sup>30</sup> Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État

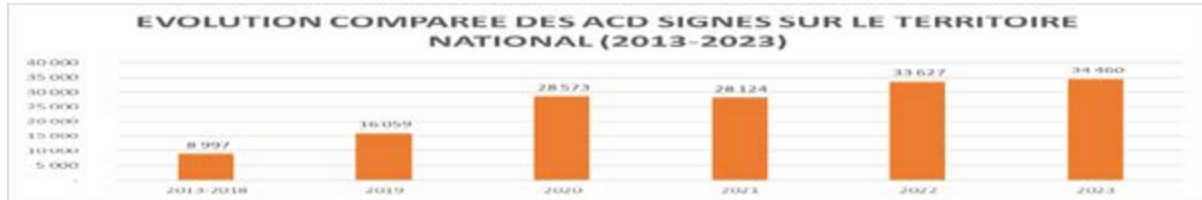
<sup>31</sup> Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'État

<sup>32</sup> Société des Palaces de Cocody

<sup>33</sup> Société de Développement Touristique de la Région des lacs

ce qui porte le nombre total de guichets à 104. La création des guichets a été complétée par l’instauration de la signature électronique des ACD par arrêté en 2023.

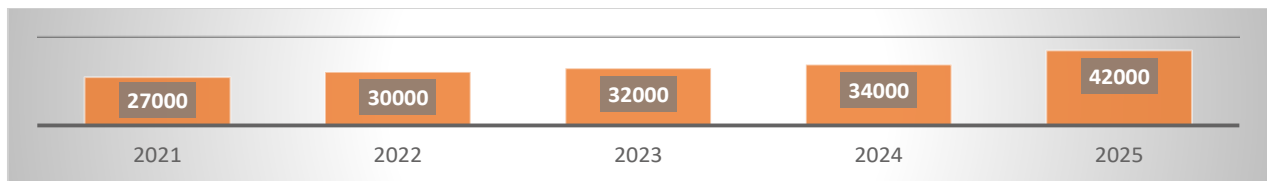
- 1323. Ces réformes ont permis de réduire le délai moyen de traitement des ACD, de 180 jours à Abidjan et de 314 jours à l’intérieur à 90 jours sur l’étendue du territoire.
- 1324. Ainsi, le nombre d’ACD signé est passé d’environ 9 000 pour la période 2013-2018 à plus de 34 000 ACD signés en moyenne annuelle à partir de 2023.



Source : MCLU

- 1325. Le District Autonome d’Abidjan compte plus de 170 quartiers précaires habités par environ 1,5 million de personnes repartis en 400 000 ménages. Ainsi, 40% de ceux-ci ont fait l’objet de restructuration. Pour l’adressage du District Autonome d’Abidjan, 7 500 boulevards, avenues et rues ont fait l’objet d’attribution de noms et le taux d’exécution global est de 80%.
- 1326. Pour répondre aux besoins de bâtiments à usage administratif, la réhabilitation du Grand Palais Présidentiel, la construction du palais des hôtes à Cocody et la construction de l’immeuble MATD du ministère de l’Intérieur et de la Sécurité au Plateau sont achevées et en exploitation. Quant à la construction de la tour F de la Cité Administrative du Plateau, les travaux sont en cours avec un taux de réalisation physique de 70% (niveau N64/74). Relativement à la réhabilitation de l’immeuble SEBROKO, elle affiche un taux de réalisation physique de 79% et celle de la tour C démarrée en juillet 2023 a atteint un taux d’exécution de 50%.
- 1327. De plus, le nombre de logements implantés dans le cadre du PPLSE est passé à 42 000 en 2025 contre 27 000 logements en 2021 tandis que le nombre de logements livrés étaient de 10 999 en 2024. Cela représente le résultat de 161 programmes immobiliers dont 16 agréés.

Graphique 75 : Évolution du nombre de logements implantés dans le cadre du PPLSE, de 2021 à 2024

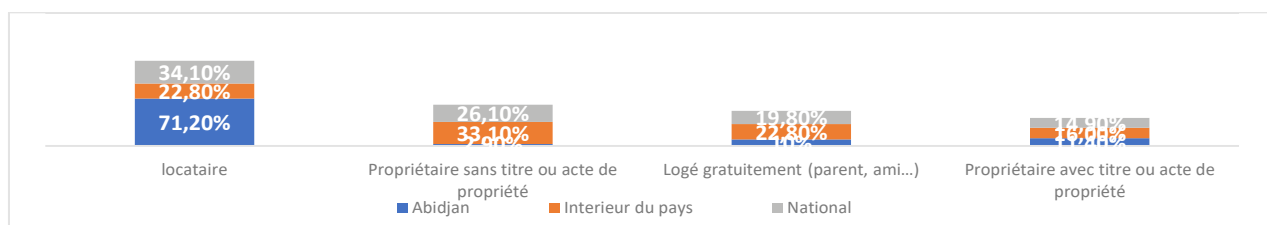


Source : MCLU

- 1328. Aussi, l’inspection des bâtiments en exploitation s’est étendue aux programmes immobiliers et le contrôle de plus de 33 072 chantiers a conduit à la démolition de 268 immeubles faisant passer le risque d’effondrement d’immeubles de 11 en 2020 à 03 en 2024.
- 1329. Avec une population de plus de 29 millions d’habitants et 5,2 personnes/ménage (RGPH, 2021), la Côte d’Ivoire est l’un des pays les plus urbanisés de l’Afrique de l’Ouest avec 131 018 nouveaux ménages en 2023 dont 37 767 ruraux et 99 251 urbains. D’après les estimations de la Banque mondiale, ces chiffres dépasseront 153 000 ménages /an en 2030, 161 000 ménages en 2035 et 170 000 ménages en 2050. En effet, 52,5% de la population ivoirienne vit en zone urbaine contre 40% dans l’UEMOA et la croissance démographique urbaine nationale est estimée à 2,9% avec une population totale qui devrait doubler à l’horizon 2050.

1330. Selon l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) 2021, les caractéristiques des ménages et du logement observé est que 43% des ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires ou copropriétaires et que 65% d'entre eux affirment ne détenir aucun acte ou titre de propriété. De plus 70% des ménages résidant dans le district d'Abidjan sont locataires de l'appartement dans lequel ils résident. En termes de confort de logement et conditions de vie, 87% des ménages à Abidjan et 80% des ménages à l'intérieur du pays vivent dans des logements de moins de quatre (04) pièces et plus de la moitié (54,2%) des logements occupés par les ménages sont construits en ciment, béton ou pierres de taille.
1331. Ainsi, plus 60,4% de la population ivoirienne vie dans des logements à maxima de deux (2) pièces et seulement 18,4% vivent dans des logements appropriés à minima de 4 pièces bien que la taille moyenne du ménage soit de 5,2 personnes. Cela traduit la précarité de logement dans laquelle vie la majorité de la population nationale.

**Graphique 76 : Statut des ménages dans les logements résidents**








Source : MCLU





1332. Certaines insuffisances majeures qui constituent les goulots d'étranglement subsistent : (i) la non-industrialisation de la production ; (ii) la commercialisation des logements uniquement par achat direct et ; (iii) les retards dans le paiement des purges et l'exécution des travaux de VRD primaires.
1333. En Côte d'Ivoire, le taux d'accroissement des besoins de logement en milieu urbain est estimé à 10 % chaque année. Cette pénurie en logements touche toutes les catégories sociales et est plus importante pour les ménages à faibles revenus. Le déficit cumulé de logement actuel est de 690 735 logements auquel s'ajoutent 137 018 logements pour la formation annuelle de nouveaux ménages. Ainsi, les besoins en logement sont de 827 753 dont 137 018 logements pour les nouveaux ménages, 349 808 logements au titre d'un déficit quantitatif et un besoin de 340 927 au titre d'un déficit qualitatif. Le marché des matériaux de construction (827 753 logements) peut être estimé à minima de 11 345,8 Milliards de FCFA.
1334. Le problème central se traduit par le difficile accès des populations à un logement décent et abordable. Il s'explique notamment par les causes ci-après : (i) le difficile accès des populations au foncier urbain ; (ii) la faiblesse de mécanismes d'acquisition de logements ; (iii) l'insuffisance dans industrialisation de la production locale des matériaux de construction ; (iv) la prolifération de quartiers spontanés et la dégradation de certains anciens quartiers ; (v) l'insuffisance dans les systèmes d'orientation et d'aménagement urbains.
1335. Ainsi plusieurs défis sont à relever : (i) le renforcement du cadre institutionnel, juridique et de la planification sectorielle, incluant l'intégration de l'économie circulaire, de l'assainissement et de la salubrité ; (ii) le développement, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures d'assainissement et de salubrité ; (iii) la mise en œuvre de programmes structurants et la mobilisation durable des ressources financières; (iv) la promotion de l'économie circulaire et la professionnalisation des filières déchets liquides et solides, y compris le renforcement des partenariats public-privé (PPP) et ; (v) le renforcement de la communication, de la sensibilisation et de l'action communautaire, notamment à travers la réalisation d'infrastructures de base (latrines dans écoles et centres de santé) et la lutte contre les pollutions, nuisances et le désordre urbain.


## VII. ANNEXES

Tableau 25 : Tableau synoptique des Indicateurs des ODD

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Situation 2015	Situation 2020	Situation 2023	Cible 2030
	<b>1.2</b>	1.2.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	44,4 % (2015)	39,4% <sup>34</sup> (2019)	37,5% (2021)	Moins de 20%
	<b>2.1</b>	2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	12,8%	10,18%		
	<b>3.1</b>	3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	59,4% (2012)	74 % en 2020	84% 93% urbain 75% rural (EDS 2021)	82% (2025)
	<b>3.3</b>	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	155 <sup>o</sup> /100 hbts	189 <sup>o</sup> /100 hbts	268‰	
	<b>3.7</b>	3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	14,3% (2016)	47,0 (Rural 2021, EDS 2021)	21% (EDS 2021)	
	<b>4.1</b>	4.1.1 : Taux d'achèvement				
		Taux d'achèvement au primaire	75,1% (2016)	78,22% (2022)	85,24 % (2024)	100%
		Taux d'achèvement au premier cycle du secondaire	36,5% (2014)	60,7% (2021)	81,14% (2024)	76%
		Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	95,4%	98,0% (2021)	109,5% (2024)	100%
	<b>5.2</b>	Taux brut de scolarisation (TBS) au premier cycle du secondaire	53,8%	72,6%	82,27% (2024)	100%
		5.2.1 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	25,9% (2016)	25,1 (Rural 2021, EDS 2021)	NC	18%
	<b>5.3</b>	5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	36,7%			
	<b>5.5</b>	5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales				

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Situation 2015	Situation 2020	Situation 2023	Cible 2030
		<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assemblée nationale</li> <li>■ Présidence conseils régionaux</li> <li>■ Maires</li> </ul>	10,59%	12,9%	13,38%	
			8,8%	3,03%	3,03% (2022)	
			4,62%	7,96%	7,96% (2022)	
	<b>6</b>	6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	80,7%	84%		95%
	<b>7.1.</b>	7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité	48%	97,9%	95%	100%
	<b>8.5</b>	8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	5,3%	2,9% (2019)		
		9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport				
	<b>9.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Volume de fret maritime transporté par an (Tonnes)</li> <li>■ Volume de fret ferroviaire transporté par an (Tonnes)</li> <li>■ Nombre de voyageurs commerciaux à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny</li> </ul>	26 177 637	30 106 756	41 727 763	70 000 000 (2025)
			796 179,4 Tonnes	981 300,8 tonnes	738 015,6 tonnes	
			1 572 753	838 992	2 331 917	2 000 000 (2025)
	<b>10.1</b>	10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	18,9%			
		10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap				
	<b>10.2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Proportion de la population dont le ménage vit avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe</li> <li>■ Homme</li> <li>■ Femme</li> </ul>	14,25% (ENV 2015)	9,15% (2018)		
				9,87% (2018)		
				8,45% (2018)		
	<b>11.1</b>	11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	2,1%			

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Situation 2015	Situation 2020	Situation 2023	Cible 2030
	<b>12.1</b>	12.1.1 : Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	Existence de Plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable			
		13.3.1 : Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	Existence de manuels pédagogiques dans les programmes d'enseignement du système scolaire qui traitent les nouvelles thématiques du Développement durable			
	<b>14.4</b>	14.4.1 : Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable				
		<b>15.3</b>	15.3.1 : Surface des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre			
	<b>15.6</b>	15.6.1 : Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	Adhésion de la Côte d'Ivoire au protocole de Nagoya en 2013			
		<b>15.9</b>	15.9.1 : Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	Existence d'une stratégie nationale de la diversité biologique nationale		
	<b>16.3</b>	16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	10,8% (2017) Homme : 9,2% Femme 12,3%			
		■ Cas de viol ont été commis sur 1 146 (2012-2015)	1 129 / 1 146			
		■ Pourcentage des personnes victimes d'agression ayant déclaré à leur famille	29,3%			
<b>16.5</b>		■ Pourcentage des victimes ayant informé les forces de l'ordre	19,6%			
		16.5.1 : Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents				
		■ Pourcentage des personnes visités estimant avoir versé un pot de vin à un agent public en 2015	21,5%	8,5%		
		■ Homme	28,23%	4,5%		
		■ Femme	11,16%	12,3%		

Objectifs	Cibles	Indicateurs	Situation 2015	Situation 2020	Situation 2023	Cible 2030
		16.5.2 : Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pourcentage de chefs d'entreprise dénonçant des pots de vin versés à un agent public en échange d'un service ou d'une faveur</li> </ul>	18%			
	<b>16.6</b>	16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	47,39% (2015)	40,17% (2017)		
		16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	12,8%			
	<b>17.1</b>	17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	13,4%	14,4%	14,3%	15,1% (en 2027)
	<b>17.3</b>	17.3.1 : Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	1,68%	2,97% (2017)		
	<b>17.4</b>	17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services		48,6% (2018)		
	<b>17.6</b>	17.6.2 : Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants				
		■ Nombre d'abonnés internet	8 712 626	1 784 106 (2021)	29 171 602	
		■ % de la population utilisant internet	12 (2013)		41 (EDS 2021)	